



Plan d'urgence intégré

Zone d'intervention de la région de l'Est



Version 1
2013

©Enbridge Pipelines inc.

Ce document est protégé par droit d'auteur et est la propriété exclusive de Enbridge Pipelines inc. et de ses membres. Aucune distribution ou émission de ce document n'est autorisée sans le consentement écrit de Enbridge Pipelines inc. Toute demande afin d'utiliser une quelconque partie de ce document peut être adressée au Département de droit de Enbridge Pipelines inc. à : Enbridge Tower, 10201 Jasper Avenue, P.O. Box 398, Edmonton, Alberta T5J 2J9

Enbridge Pipelines inc. ne peut aucunement être tenue responsable si des erreurs ou omissions ont été faites dans ce document, ni pour des pertes ou dommages occasionnés directement, accidentellement ou à la suite de l'utilisation ou de la copie de ce document.



Section 1 – Table des matières		Page
1.1	ATTESTATION DE LA DIRECTION.....	1
1.2	GLOSSAIRE / ACRONYMES / TABLE DE CONVERSION	2
1.2.1	Acronymes.....	2
1.2.2	Glossaire.....	8
1.2.3	Tableau de conversion	22
1.3	OBJECTIF ET PORTÉE DE LA COUVERTURE DU PLAN	23
1.3.1	Aperçu du format du PCI.....	24
1.4	PILIERS DE LA GESTION DES URGENCES.....	26
1.5	SÉCURITÉ ET FIABILITÉ OPÉRATIONNELLE.....	27
1.5.1	Atténuation de la corrosion.....	27
1.5.2	Atténuation des déversement dans l'installation	28
1.5.3	Systèmes de détection de fuite.....	29
1.5.4	Système de contrôle de l'inventaire en hydrocarbures	34
1.5.5	Sensibilisation publique et éducation.....	34
1.5.6	Protection pour la prévention d'incendie de réservoir	36
1.5.7	Inspections du pipeline	37
	Transport Canada, Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses.....	39
1.7	CARTE DU RÉSEAU DE PIPELINE AU CANADA	41
1.8	CARTE DU RÉSEAU DE PIPELINE AUX ÉTATS-UNIS.....	42



1.1 Attestation de la Direction

Attestation de la Direction

La mise en œuvre de ce Plan a été approuvée, ainsi que l'indiquent les dispositions aux présentes. Le personnel, l'équipement et le matériel seront fournis conformément aux lois et règlements en vigueur. La Compagnie est dédiée à la protection de l'environnement et s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires, comme décrites dans ce Plan, lorsque cela est requis en cas d'urgence.

En plus de tout entrepreneur tiers énuméré dans ce Plan, les ressources nécessaires en personnel et en équipements, appartenant ou exploités par la Compagnie, sont disponibles pour une intervention appropriée en cas de déversement.

Ce Plan a été préparé conformément au Plan de contingence national des É-U ainsi qu'au(x) Plan(s) de contingence régional applicable et aux Plans de contingence appropriés du Canada pour les unités opérationnelles comprises dans ce Plan.

Ce Plan représente un modèle de planification, mais n'est pas et ne devrait pas être considéré comme une garantie de bonne fin. Les opérations d'intervention dans tout incident seront personnalisées afin de répondre aux circonstances réelles.

SIGNATURE D'ATTESTATION:

Vice président en charge des opérations

Richard L. Adams

21 janvier 2014

Date



1.2 Glossaire / Acronymes / Table de conversion

1.2.1 Acronymes

La terminologie spécifique aux États-Unis est ombragée en gris.

Acronyme	Description
ACSO	Assistant chef de la section opération
AER	Alberta Energy Regulator
API	Analyse Post-incident
API	<i>American Petroleum Institute</i>
APRA	Appareil de protection respiratoire autonome
APS	Système automatisé de placement des soupapes
AQ/CQ	Assurance qualité/Contrôle qualité
ASPM	Administration de la sécurité des Pipelines et des Matières dangereuses
AU	Arrêt d'urgence
AZH	Autre zone habitée (Zone sujette à de graves conséquences)
Baril	Unité de mesure de volume correspondant à 42 gallons US, 159 litres.
BPJ	Baril par jour
BST	Bureau de la Sécurité des transports
C	Celsius
CCE	Centre de contrôle d'Edmonton
CEE	Coordonnateur d'évaluation environnementale
CERCLA	<i>Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980</i>
CFR	<i>Code of Federal Regulations</i>
CI	Commandant d'intervention
CIU	Centre d'information unifié
CLAS	Coordonnateur local au site
CNW	<i>Commercially Navigable Waterway (High Consequence Area)</i>
COTP	<i>Captain of the Port</i>



Acronyme	Description
COU	Centre des opérations d'urgence
CRPA/PA	Compte-rendu postaction / Plan d'amélioration
CSA	Groupe CSA
CSEAD	Contrôle de supervision et d'acquisition de données
CSF	Chef de la section Finance
CSL	Chef de section Logistique
CSO	Chef de section Opérations
CSPU	Comité de sensibilisation du Public
CSP	Chef de la section Planification
CSTP	Contrôle statistique du processus
CU	Commandement unifié
CUDOC	Chef d'unité de la documentation
CUE	Chef d'unité environnementale
CWA	<i>Clean Water Act</i>
DDR	Développement durable des ressources
DGC	Détecteur de gaz combustible
DIF	Détecteur à ionisation de flamme
DOT	<i>U.S. Department of Transportation</i>
EENR	Équipe d'évaluation du nettoyage des rives
EGC	Équipe de gestion de crise
EGI	Équipe d'intervention
EIR	Équipe d'intervention régionale
EIT	Équipe d'intervention de terrain
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
EIUEE	Équipe d'intervention d'urgence de l'entreprise Enbridge
EP	Eau potable (Zone sujette à de graves conséquences)
EPA	<i>U.S. Environmental Protection Agency</i>



Acronyme	Description
EPL	Entretien du pipeline
ÉPP	Équipement de protection personnelle
ESS	Environnement, santé et sécurité
FAA	<i>Federal Aviation Administration</i>
FEMA	<i>Federal Emergency Management Agency</i>
FOSC	<i>Federal On-Scene Coordinator</i>
FRP	<i>Facility Response Plan</i>
FWPCA	<i>Federal Water Pollution Control Act (as amended) (33 U.S.C. 1251 et seq.)</i>
GIUE	<i>Government-Initiated Unannounced Exercise in U.S.</i>
GMU	Guide des mesures d'urgence
GNL	Gaz naturel liquide
GPM	Gallons par minute
GRO	Gestion des risques opérationnels
GRP	<i>Geographical Response Plans</i>
HAZWOPER	<i>Hazardous Waste Operations and Emergency Response</i>
IDLH	Danger immédiat pour la vie et la santé
IQ	Individu qualifié
lb/po ²	Livre par pouce carré
LEPC	<i>Local Emergency Planning Committee</i>
LIE	Limite inférieure d'exposition
LSE	Limite supérieure d'exposition
MGI	Manuel de gestion d'intervention
MPC	Module de protection de la conduite
MPCD	Mesures de prévention et de contrôle des déversements accidentels
MTTR	Modèle transitoire en temps réel
NIOSH	<i>National Institute of Standards and Technology</i>
NP	Niveau de préoccupation



Acronyme	Description
NPDES	<i>National Pollutant Discharge Elimination System</i>
NPMS	<i>National Pipeline Mapping System</i>
NRC	<i>National Response Centre</i>
NRDA	<i>Natural Resources Damage Assessment</i>
NRS	<i>National Response System</i>
NRT	<i>National Response Team</i>
OIP	Officier d'information du public
OL	Officier de liaison
ONE	Office national de l'Énergie
OP	Objet principal
OPA 90	<i>Oil Pollution Act of 1990</i>
ORDH	Organisation en réponse au déversement d'huile
OS	Officier de sécurité
OSHA	<i>Federal Occupational Safety and Health Administration</i>
OSR	Officier de sécurité de la radioactivité
PAI	Plans d'action en cas d'incident
PAMU	Plan d'action des mesures d'urgence
PC	Point de contrôle
PCI	Plan de contingence intégrée
PCIR	Plan de contingence intégrée régional
PCN	Plan de contingence national
PCO	Poste de commandement des opérations
PCR	Plan de contingence régional
PCZ	Plan de contingence de la zone
PE	Point d'éclair
PE	Pire évacuation
PLC	<i>Programmable Logic Controller</i>



Acronyme	Description
PMMS	Pression manométrique maximale de service
PMU	Plan des mesures d'urgence
POLREP	<i>Pollution Report</i>
PON	Procédure opérationnelle normalisée
PPM	Partie par million
PR	Pratique recommandée
PREP	<i>National Preparedness for Response Exercise Program</i>
PSIA	<i>Pipeline Safety Improvement Act</i>
PSP	Programme de sensibilisation du public
PSSS	Plan sécurité spécifique au site
PUP	Programme d'urgence publique
RCRA	<i>Resource Conservation and Recovery Act</i>
RIU	Répertoire d'intervention d'urgence
RPT	Règlement sur les pipelines terrestres
RTV	Restrictions temporaires de vol
SARA	<i>Superfund Amendments and Reauthorization Act</i>
SAU	Système d'alerte d'urgence
SBM	Système de bilan matières
SCI	Système de commandement des incidents
SERC	<i>State Emergency Response Commission</i>
SGA	Système de gestion de l'apprentissage
SGIN	Système de gestion d'intervention nationale
SGS-BIS	Superviseur du groupe de surveillance du brûlage In Situ
SIG	Système d'information géographique
SIMEC	Société d'intervention maritime, Est du Canada Ltée
SIP	Surveillance informatique du pipeline
SMART	Surveillance spécifique pour technologies d'intervention appliquée



Acronyme	Description
SMU	Système médical d'urgence
SONS	<i>Spill of National Significance</i>
SOSC	<i>State On-Scene Commander</i>
TMU	Technicien médical d'urgence
USC	<i>U.S. Code</i>
VTT	Véhicule tout-terrain
XF	Exercice fonctionnel
XGD	Exercice à grand déploiement
XT	Exercice sur table
ZAS	Zone anormalement sensible
ZDP	Zone densément peuplée (Zone sujette à de graves conséquences)
ZE	Zone écosensible (Zone sujette à de graves conséquences)
ZGC	Zone sujette à de grandes conséquences
---	Matières dangereuses
---	Servitude
---	Fiche signalétique



1.2.2 Glossaire

La terminologie spécifique aux États-Unis est ombragée en gris.

Terme	Définition
A	
Absorbants	Matériels, allant du produit naturel à la mousse de polymère synthétique, placés dans des secteurs confinés pour absorber de petites quantités d'huiles. Les absorbants sont très efficaces pour protéger des allées, quais, zones de travail ainsi que des secteurs non contaminés ou précédemment nettoyés.
Adversaire	Tout individu, groupe organisme ou gouvernement qui exécute, ou qui a l'intention et la capacité d'exécuter des activités nuisibles aux actifs indispensables (ex. services de renseignements des pays hôtes, groupes terroristes politiques, criminels, employés malveillants, intérêts privés, individus initiés ou non initiés au site).
Agents dispersants	Agents chimiques servant à émulsifier, disperser ou solubiliser l'huile à l'intérieur de la colonne d'eau ou favorisant l'étalement en surface de la nappe d'hydrocarbures pour faciliter la dispersion de l'huile dans la colonne d'eau.
B	
Baril	Un baril de pétrole brut équivaut à 42 gallons (environ 159 litres)
Barrage de confinement	Dispositif flottant à suspension avec jupe/rideau, membrane de renforcement longitudinal et lest, conçu pour emprisonner et retenir le produit jusqu'à sa récupération.
Barrage flottant	Barrière flottante temporaire utilisée pour contenir un déversement d'hydrocarbures.
Barrage flottant de diversion	Dispositif flottant/à franc-bord, fait avec jupe/rideau, renforcement longitudinal et lest/poids, conçu pour détourner ou dévier le produit vers un point de récupération ou à l'écart de certaines zones.
Brûlage in situ	Technique de brûlage contrôlé des hydrocarbures déversés sur le site du déversement.
C	
Cache	Un inventaire prédéterminé d'outils, d'équipement et/ou de fournitures entreposé dans un endroit désigné et disponible lors d'interventions.
Centre d'Information Unifié (CIU)	Installation située à l'intérieur ou à proximité du poste de commandement d'intervention où l'officier à l'information et son équipe coordonnent et diffusent les informations concernant l'incident au public, aux médias ainsi qu'aux autres organismes ou agences. Le personnel du CIU est généralement composé de représentants de la juridiction en autorité et la partie responsable.
Centre des Opérations d'Urgence (COU)	Une installation prédésignée, créée par un organisme ou une autorité pour coordonner l'ensemble de l'intervention de l'organisme ou de l'autorité et pour appuyer l'intervention d'urgence.
CERCLA	<i>Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act</i> , (EU) à propos du rejet de substances dangereuses dans l'environnement et le nettoyage de sites de déchets dangereux inactifs.



Terme	Définition
Chef de la section opérations	Un membre de l'état-major général qui établit les tactiques afin de rencontrer les objectifs du projet et qui dirige les ressources opérationnelles.
Commandant d'Intervention (CI)	Personne responsable de tous les aspects de l'intervention, incluant l'établissement des objectifs d'intervention et la gestion de toutes les opérations d'intervention. Cette personne est la plus qualifiée, sans avoir nécessairement le plus d'ancienneté, au site.
Compagnie	Inclut les divisions de <i>Enbridge Energy Partners</i> et <i>Enbridge Pipelines inc.</i>
Compétence	Une étendue ou une sphère d'autorité. Lors d'un incident, les organismes publics possèdent la compétence reliée à l'autorité et la responsabilité légales en ce qui concerne les mesures d'atténuation de l'incident. L'autorité législative lors d'un incident peut être politique/géographique (c.-à-d. frontières municipales, régionales, provinciales/d'état ou fédérales), ou fonctionnelle (c.-à-d. service de police, de santé publique, etc.). (voir Juridiction multiple)
Conditions au Site	Détails de la zone entourant l'installation, incluant une description des berges, conditions météorologiques typiques, dégradation socio-économique, etc.
Conditions relatives à la sécurité (Gaz seulement)	<p>Toute condition d'une installation de pipeline dans une juridiction située dans un rayon de 220 verges de toute construction destinée à l'occupation humaine ou d'une place de rassemblement extérieure ou, est à l'intérieur de la servitude d'une voie ferrée en activité ou d'une route/rue/autoroute pavée qui répond à l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un défaut dans les matériaux, un dommage physique ou de la corrosion par piquage localisé sur un pipeline traité et muni d'un système de protection cathodique, opérant à 20 % ou plus du SMYS et requérant des réparations tel que spécifié dans les procédures de la compagnie, • Une fuite dans un pipeline nécessitant une action corrective immédiate pour protéger le public ou la propriété, • Mouvement non voulu ou charge anormale de cause environnementale (ex. : tremblement de terre, glissement de terrain, inondation) et qui compromet le fonctionnement d'un pipeline, particulièrement lors de l'application de mouvements soudains. • Toute défectuosité de l'équipement ou erreur d'opération causant l'augmentation de la pression à l'intérieur du pipeline au-delà de la pression maximale d'opération (PMO) et de la limite de pression excessive admissible; et • Un arrêt du pipeline ou une réduction de la pression opérationnelle de 20 % ou plus, en réaction à un danger imminent ou une condition dangereuse connue.



Terme	Définition
Contrat ou autre entente approuvée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entente contractuelle écrite avec un sous-traitant responsable de l'intervention. L'entente doit assurer la disponibilité du personnel et de l'équipement décrit dans ce plan, à l'intérieur du temps de réponse stipulé pour les régions données; 2. Certification du propriétaire ou de l'opérateur de l'installation que le personnel et l'équipement décrits dans ce plan appartiennent, sont opérés ou sont sous l'autorité directe du propriétaire ou de l'opérateur de l'installation et qu'ils sont disponibles à l'intérieur du temps de réponse stipulé pour les régions données; 3. Membre actif d'un organisme local ou régional pour l'intervention lors de déversement d'hydrocarbures. L'organisme possède le personnel et l'équipement décrits dans ce plan et ceux-ci sont disponibles pour intervenir lors d'un déversement à l'intérieur du temps de réponse stipulé pour les régions données
Contrôle de la source	Actions nécessaires pour contrôler la source du déversement et pour prévenir le rejet continu d'hydrocarbures ou de substance(s) dangereuse(s) dans l'environnement.
Contrôle et sécurité au site	Étapes de mise en place des mesures de protection nécessaires pour protéger le personnel et la propriété de même que le public, pour assurer l'efficacité des opérations de nettoyage.
Coopérative de déversement d'hydrocarbures (Aide mutuelle)	Organisation coopérative multi-entreprises développée par l'industrie pour aider lors de l'intervention à la suite d'un déversement et du nettoyage. En général, la main-d'œuvre et l'équipement sont identifiés par la compagnie, sur une base volontaire.
Coordonnateur Local au Site (CLAS)	Représentant local du gouvernement.
Corridor de décontamination	Corridor entre la zone contaminée et la zone propre. Cette zone est conçue afin de réduire la probabilité que dans le futur la zone devienne contaminée. Également désignée sous le nom de « zone tiède ».
Crise	Un incident, une urgence ou une combinaison de circonstances pouvant avoir un impact négatif considérable sur le public, l'environnement ou la compagnie soit : ses employés, ses opérations, sa réputation, ses revenus ou la valeur de ses actions.
D	
Déchets huileux	Déchets contaminés par des hydrocarbures provenant d'un déversement ou des opérations d'intervention à la suite d'un déversement.
Déchets liquides	Liquide contaminé par des matières solides ou mélangé à d'autres liquides (ex. : émulsion, sols contaminés)
Décontamination	L'élimination de toute substance dangereuse sur le personnel et l'équipement afin de prévenir les effets néfastes sur la santé.
Déploiement du barrage	Mise en place d'un barrage sur terre ou sur l'eau pour contenir un déversement de produit.
Déversement	Tout écoulement, fuite, pompage, coulage, émission, vidage ou délestage



Terme	Définition
Diluants	Terme générique désignant tout mélange d'hydrocarbures liquides légers, utilisé pour diluer un produit pétrolier plus lourd (tel le bitume). À titre de transporteur général, Enbridge peut transporter plusieurs différents mélanges de diluants.
Direction Tactique	Instructions données par le chef de la section des opérations, incluant les tactiques appropriées pour la stratégie sélectionnée; le choix et l'assignation des ressources; les applications tactiques et l'évaluation du rendement pour chaque période d'opération.
Dragage	Activité d'excavation sous-marine pour laquelle on utilise de l'équipement lourd qui recueille et retire les sédiments du fond marin par grattage ou suction.
E	
Écrémeurs	Dispositifs mécaniques utilisés pour écumer la surface de l'eau et récupérer les hydrocarbures flottants. Il existe quatre catégories de base d'écrémeurs : têtes d'aspiration, clapets à battant, unités de surface oléophiliques et dispositifs hydrodynamiques. Ils varient en efficacité selon le type d'huile et de la taille du déversement.
Entrepreneur	Entreprise engagée pour l'exécution d'un mandat spécifique et payée directement par la Compagnie
Entrepreneurs en intervention lors d'un déversement	Personnes/compagnies engagées pour exécuter l'intervention pour contenir et/ou nettoyer un déversement.
Équipe de conception d'exercice	Équipe, comprenant des représentants fédéraux, provinciaux/d'état et de l'industrie, responsable de concevoir un exercice de zone. L'équipe de conception d'exercice est responsable, en collaboration avec le détenteur principal du plan, d'élaborer la portée, les paramètres et le scénario d'exercice. Malgré tout, la décision finale sur ces aspects revient au détenteur principal du plan.
Équipe de Gestion d'Intervention (EGI)	Équipe intervenant sur ou hors de la scène de l'incident afin d'appuyer les opérations d'intervention tactiques, de faciliter la planification et répondre aux préoccupations du public et des organismes gouvernementaux.
Équipe de gestion de crise (EGC)	Groupe de direction au sein de la Compagnie travaillant hors site pour appuyer l'équipe de gestion de l'intervention, faciliter la planification, gérer les affaires, les projets de récupération et évaluer les implications des problèmes et son impact sur la viabilité, l'exploitation et la crédibilité de la Compagnie. Fournit un support stratégique hors site.
Équipe d'Intervention de Terrain (EIT)	Équipe d'intervention tactique d'Enbridge qui, sur la scène d'un incident, intervient directement sur la source du problème et ses conséquences. Offre un support tactique au site. Cette équipe est composée du groupe d'entretien du pipeline (EPL) ou de tout autre groupe similaire. Également connu sous le nom d'Équipe de Gestion de Déversement.



Terme	Définition
Équipe d'Intervention d'Urgence de l'Entreprise Enbridge (EIUEE)	Regroupement d'individus provenant de chacun des secteurs d'activités (pipelines liquides, transport de gaz, distribution de gaz) afin de s'assurer que la compagnie possède une équipe hautement qualifiée vouée à intervenir pour la compagnie lors d'incidents de grande envergure partout à l'intérieur de la compagnie.
Étendue du contrôle	Le nombre d'éléments organisationnels qui peut être directement géré par une seule personne. L'étendue du contrôle varie entre trois et sept, et un ratio d'un pour cinq éléments rapportés est recommandé.
Évaluation des dommages	Processus servant à identifier et quantifier les dommages et lésions sur le milieu humain et les ressources naturelles, incluant les ressources culturelles. Les dommages représentent les différences entre les conditions et l'utilisation des ressources naturelles et du milieu humain qui auraient eu cours sans l'incident et les conditions et utilisations consécutives à l'incident. L'évaluation des dommages inclut la planification de la réhabilitation et l'estimation de coûts de la réhabilitation.
F	
Faune, poissons et zones écosensibles	Zones identifiées soit par leur désignation légale ou lors d'évaluation par des comités régionaux (pour planification) ou par des membres de la juridiction en position d'autorité dans la structure d'intervention lors de déversement (lors de l'intervention). Ces zones peuvent inclure des milieux humides, des parcs provinciaux/d'état et nationaux, des habitats critiques pour des espèces protégées ou en voie de disparition, milieux sauvages et zones de ressources naturelles, sanctuaires marins et réserves estuariennes, réserves fauniques, zone de conservation, refuges d'animaux sauvages, rivières sauvages ou scéniques, régions touristiques, forêts, site fédéral ou provincial/d'état servant de zones nationales de recherche, zones du patrimoine, zone de fiducie foncière, site ou parcs historiques et archéologiques. Ces zones peuvent également inclure des habitats uniques comme des sites d'aquaculture, captage d'eau de surface pour l'agriculture, zones de nidification, zones de ressource biologique essentielle, voies de migration désignées et habitats saisonniers désignés.
Fonction	Dans le SCI, la fonction fait référence aux cinq secteurs d'activités majeurs du SCI, soit : Commandement, Opérations, Planification, Logistique et Finance/Administration. Le terme fonction désigne également l'activité elle-même, par exemple : la fonction de planification.
Frontières de la migration	Zones où les impacts dus aux hydrocarbures sont prévus lors de la première journée d'un déversement.
G	
Groupe d'approvisionnement	Unité fonctionnelle faisant partie du service des finances/administration et associée aux aspects financiers concernant les contrats des fournisseurs.



Terme	Définition
Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	Ce guide doit être utilisé par les intervenants d'Enbridge lors de la phase initiale d'un incident de transport de matières dangereuses. Ce guide est une publication conjointe de l'ASPMD, de Transport Canada et du Secrétariat des Transports et Communications du gouvernement du Mexique.
H	
Hazardous Waste Operations and Emergency Response (HAZWOPER)	Formation requise aux É-U sous OSHA 29CFR§1910.120. pour les intervenants qui sont exposés ou potentiellement exposés aux substances dangereuses incluant les déchets dangereux. Les employés canadiens devront suivre la formation appropriée selon leurs fonctions de travail potentielles pour une intervention transfrontalière.
Huile non minérale	Toute huile n'étant pas à base minérale. Ceci inclut, sans s'y limiter, les huiles animales et végétales.
Hydrocarbures submergés	Hydrocarbures en suspension sous la surface ou qui se déposent au fond d'un plan d'eau.
I	
Incident	Un événement perturbant les opérations de la compagnie et pouvant être une urgence ou une crise.
Individu qualifié (IQ)	Un individu qualifié est la personne autorisée à : <ol style="list-style-type: none"> (1) Solliciter puis engager les organisations chargées du nettoyage du déversement (2) Servir d'agent de liaison avec le coordonnateur au Site; et (3) débloquer les fonds nécessaires pour effectuer les activités d'intervention Pour Enbridge, cette personne sera généralement le Commandant d'Intervention.
Industrie	Dans le cadre de ces directives, le mot « industrie » signifie l'industrie du pétrole et des matières dangereuses tenue de soumettre des plans d'intervention et de se conformer aux exigences d'exercices, tel que spécifié dans la réglementation appropriée pour les navires, installations, pipeline et dans la réglementation sur les plates-formes au large du plateau continental. L'USCG, EPA, le PHMSA, le NEB et l'AER administrent cette réglementation.
Infrastructure critique	Systèmes et actifs, qu'ils soient physiques ou virtuels, si vitaux à l'entreprise que leur non fonctionnement ou leur destruction aurait un impact débilant sur la sécurité, la sécurité économique nationale, la santé et la sécurité publiques ou toute combinaison de ceux-ci.



Terme	Définition
Installation critique	Installation répondant à un ou plusieurs des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Peut être considéré comme une cible terroriste probable. Un déversement en provenance de l'installation pourrait causer un très grand nombre de victimes ou avoir un impact considérable sur l'eau potable et affecter un grand centre démographique. Si l'installation est endommagée ou détruite : effet adverse sur la fiabilité ou la capacité d'opérer le pipeline, causant une diminution considérable de service pour un grand nombre de clients pendant une période prolongée. • Si l'installation est endommagée ou détruite : pourrait sévèrement hypothéquer d'autres modes de transport ou d'autres infrastructures (ex. centrale électrique, télécommunications, services publics)
Installations indispensables aux affaires	Installations ou actifs, qu'ils soient physiques ou virtuels, si vitaux à l'entreprise que leur non fonctionnement ou leur destruction aurait un impact débilant sur les individus, l'environnement, la propriété ou la viabilité économique de l'entreprise.
Intervenant d'Enbridge	Personne(s) employées par Enbridge qui intervient dans le cadre de l'intervention initiale au site lors d'un déversement ou d'un déversement potentiel de matières dangereuses, dans le but de protéger les personnes, la propriété ou l'environnement à proximité des conséquences du déversement.
Intervention	Relatif au confinement et à l'enlèvement des hydrocarbures, dans l'eau et sur les berges, à l'entreposage temporaire puis à l'élimination des hydrocarbures récupérés et à toute autre action entreprise pour réduire ou atténuer les dommages causés à l'environnement.
Intervention de rétablissement après l'urgence	Étape d'intervention réalisée après que la menace immédiate d'un déversement ait été contrôlée ou éliminée et que le nettoyage du site soit amorcé.
Intervention lors d'un déversement	Toutes les actions effectuées en réponse à un déversement d'hydrocarbures ou de matières dangereuses, ex. recevoir et émettre des notifications, collecte d'information et appels téléphoniques sur des avis techniques; préparation et déplacement vers et du site de déversement; direction des activités de nettoyage; évaluation des dommages; rédaction de rapports; enquêtes et actions légales; recouvrement des coûts; et développement de programme.
L	
Limite Inférieure d'Exposition (LIE)	Test de qualité de l'air pour déterminer la concentration minimale de vapeurs pouvant soutenir la combustion. Cette mesure doit être effectuée avant d'entrer dans la zone de déversement.
Local Emergency Planning Committees (LEPC)	Une entité gouvernementale locale qui identifie et catégorise les dangers potentiels, identifie les ressources disponibles, atténue les dangers lorsque possible et apporte de l'information pour les plans d'urgence des opérations qui ont lieu dans leur juridiction géographique. Selon le <i>U.S. National Response Plan</i> , l'intervention initiale à un incident ou un désastre d'urgence s'effectue par les officiers locaux. Le rôle du LEPC est d'anticiper et de planifier l'intervention initiale pour les désastres prévisibles dans leur juridiction.



Terme	Définition
M	
Manipuler	Transférer, transporter, pomper, traiter, transformer, entreposer, éliminer, forer ou produire.
Manuel de gestion d'intervention (MGI)	Le MGI se veut un outil de travail de référence facile pour les intervenants. Il est conçu pour guider les intervenants dans l'utilisation du système de gestion national des incidents (commandement d'incident) lors d'opérations d'intervention,
Matériel absorbant	N'importe lequel des différents matériaux conçus pour absorber les huiles, qu'elles soient des hydrocarbures ou non.
Matières dangereuses	Produits dangereux (solides, liquides ou gazeux) pouvant être préjudiciables pour les individus, d'autres organismes vivants, la propriété ou l'environnement incluant, sans s'y limiter, les déchets dangereux, déchets extrêmement dangereux, hydrocarbures ou polluants classés par Environnement Canada ou CERCLA aux E-U.
Mauvaises conditions météorologiques	Conditions météorologiques qui seront considérées dans le choix d'un système et d'équipement d'intervention dans un plan d'intervention applicable pour les conditions environnantes. Les facteurs à considérer incluent : hauteur de vague importante, glace, température, visibilité associée aux conditions météo et les courants marins à l'intérieur de la zone du COTP selon la garde côtière des E-U / ou la garde côtière Canadienne où le système ou les équipements sont appelés à fonctionner.
Menace substantielle de déversement	Tout incident ou condition impliquant l'installation qui peut causer un risque de déversement de carburant ou d'une cargaison de pétrole. De tels incidents incluent, sans s'y limiter, la défaillance d'un réservoir ou d'une conduite, une fuite hors terre ou souterraine, feux, explosions, inondation, déversements confinés à l'intérieur de l'installation ou d'autres événements similaires.
N	
National Contingency Plan (NCP)	Le plan est préparé aux É-U selon le FWPCA et le CERCLA et est révisé de temps en temps.
National Response Centre (NRC)	Les autorités fédérales américaines devant être averties en premier en cas d'incident.
Natural Resource Damage Assessment (NRDA)	Le processus de collecte et d'analyse de l'information pour évaluer la nature et l'étendue des préjudices résultant d'un incident et pour déterminer les actions de réhabilitation nécessaires pour ramener les ressources naturelles et les services atteints à leur état d'origine et tenir compte de l'environnement pour les pertes. (15CFR§990.30)
Niveaux d'alertes	Une gradation progressive, qualitative de la probabilité d'actes terroristes, de négligeable à imminente, basée sur les services de renseignements du gouvernement ou de la compagnie. Différentes mesures de sécurité, fixes ou variables, peuvent être implantées selon le niveau de menace évalué pour l'installation.



Terme	Définition
Non-Persistent or Group I Oil	Réfère à une huile minérale qui, au moment de l'expédition, consiste en ces fractions d'hydrocarbures : a) Au moins 50 % par volume se distille à une température de 340 °C (645 °F); et b) au moins 95 % par volume se distille à température de 370 °C (700 °F).
Notification initiale	Processus d'avertissement du personnel nécessaire de la compagnie et des organismes ayant autorité légale qu'un déversement a eu lieu, incluant toute l'information pertinente disponible concernant l'incident.
O	
Objectifs d'Intervention	Déclaration/lignes directrices essentielles pour le choix des stratégies appropriées et l'orientation tactique des ressources. Les objectifs d'intervention sont basés sur des attentes réalistes de ce qui peut être accompli lorsque toutes les ressources disponibles sont efficacement déployées. Les objectifs d'intervention doivent être réalisables et mesurables tout en étant assez souples pour permettre des alternatives stratégiques et tactiques.
Observateur du déversement	Le premier employé de la compagnie qui découvre un déversement d'hydrocarbure. Cette personne doit agir en tant que responsable jusqu'à ce qu'elle soit relevée par un superviseur autorisé.
Oil Spill Response Organization (OSRO)	Une entité qui fournit des ressources d'intervention pour les déversements de pétrole, ce qui inclut tout entrepreneur à but lucratif ou non lucratif et les coopératives ou les ressources d'intervention internes qui ont été établies dans un secteur géographique pour fournir les ressources d'intervention requises.
Organisation d'Urgence	Chaîne de commandement utilisée lors d'interventions d'urgences afin d'assurer une gestion efficace de la situation et des ressources disponibles.
Organisme coopérant	Organisme offrant une assistance autre que les fonctions de support, tactique, ou services directs ou des ressources pour les mesures de contrôle de l'incident.
Organisme compétent	Organisme qui a la compétence et la responsabilité pour une zone géographique spécifique, une tâche mandatée.
Organisme prêtant assistance	Organisme qui offre ses ressources tactiques ou autres à un autre organisme.
Organisme provincial/d'état responsable	L'organisme responsable de coordonner le support provincial/d'état auprès du gouvernement local ou fédéral ou qui assume la direction de l'intervention en l'absence d'une implication fédérale.
Organisme responsable	L'organisme gouvernemental responsable de la direction de l'intervention.
P	
Parties prenantes	Toute personne, groupe ou organisation affectés par, et ayant un intérêt direct, dans l'incident et/ou les opérations d'intervention.
Partie Responsable	Le propriétaire/exploitant du navire ou de l'installation qui est la source du déversement.



Terme	Définition
Persistent Oil	<p>Selon l'OPA 90, les huiles persistantes sont des huiles minérales qui ne rencontrent pas les critères pour des huiles non persistantes. Les huiles persistantes sont classées selon leur densité comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe II – densité de moins 0,85; • Groupe III – densité entre 0,85 et moins de 0,95; • Groupe IV – densité de 0,95 à et incluant 1,0; et • Groupe V – densité plus grande que 1,0.
Personnel d'intervention lors d'un déversement	<p>Personnel fédéral, provincial/d'état, provenant d'un organisme local ou de l'industrie, participant, ou autrement impliqué, dans les opérations d'intervention à la suite d'un déversement. Tout le personnel disponible pour des interventions lors de déversement sera pré-approuvé et inclus dans une liste maintenue à jour dans chaque région de la compagnie.</p>
Pétrole	<p>Hydrocarbures liquides formés de façon naturelle sous les températures atmosphériques et la pression de la terre, incluant l'essence naturelle et les condensats et tout fractionnement de ceux-ci, incluant, sans être limité à, le pétrole brut, l'essence, le mazout, le diesel, les boues d'hydrocarbures, les résidus d'hydrocarbures, et les huiles mêlées à des résidus autres que des produits de dragage.</p>
Pétrole brut	<p>Tout mélange d'hydrocarbures liquides issus naturellement de la terre, qu'il soit raffiné ou non pour le rendre apte au transport. Ceci inclut le pétrole brut desquels certains distillats ont pu être retirés et le pétrole brut auxquels certains distillats on pu être ajoutés.</p>
Plan d'action en cas d'incident (PAI)	<p>Un document est d'abord préparé lors de la première réunion de planification qui contient des objectifs de contrôle généraux reflétant la stratégie globale de l'incident et des plans d'action spécifiques pour la prochaine phase d'opérations. Lorsqu'il sera complété, le PAI inclura plusieurs pièces jointes.</p>
Plan de contingence	<p>Document utilisé par (1) les organismes fédéraux, provinciaux/d'état, municipaux ou territoriaux afin d'orienter les entités responsables de la planification et des procédures d'intervention lors de déversements d'hydrocarbures, de matières dangereuses ou autre situation d'urgence; (2) un document utilisé par l'industrie en réponse aux déversements de pétrole, de matières dangereuses ou autres urgences.</p>
Plan de contingence de la zone	<p>Document de référence à l'usage de tous les organismes impliqués lors d'interventions d'urgences environnementales à l'intérieur d'une zone géographique précise, comme décrite dans le <i>Oil Pollution Act of 1990</i>.</p>
Plan de Contingence Intégrée (PCI)	<p>Plan d'orientation s'adressant au personnel de la compagnie concernant les procédures immédiates, les notifications et les opérations prolongées dans l'éventualité d'une intervention d'urgence.</p>



Terme	Définition
Plan de santé et sécurité spécifique au site (PSSS)	Le PSSS, au minimum, aborde, inclut ou contient les éléments suivants : Analyse de santé et sécurité pour chacune des tâches ou opérations effectuées au site, Plan de travail exhaustif des opérations, formation obligatoire du personnel, critère de sélection pour l'équipement de protection personnelle (EPP), exigence de surveillance médicale professionnelle spécifique au site, surveillance de la qualité de l'air, mesures de contrôle du site, procédures d'entrée en espace clos (si requises), réunions pré-entrée (réunion de chantier, initiale et lorsque requise), réunion de santé et sécurité pré-opération pour tous les participants à l'intervention et assurance qualité de l'efficacité du PSSS.
Point de contrôle (PC)	Emplacement situé en aval du site d'un déversement dans un ruisseau ou une rivière, à l'endroit où les opérations de confinement et de récupération peuvent avoir lieu.
Poste de commande d'intervention	Emplacement où les activités de commandement principales sont effectuées, peut-être au même endroit que la base d'intervention.
Poste de commandement	Site localisé dans la zone froide, où les décisions et activités relatives à l'intervention sont planifiées, coordonnées et dirigées. Cet endroit peut servir de base de travail pour le commandant d'Intervention et les différents organismes de contrôle.
Préjudice	Une détérioration mesurable, soit à court ou long terme, de la qualité de viabilité chimique ou physique d'une ressource naturelle, résultant soit directement ou indirectement de l'exposition à un déversement d'hydrocarbures ou de l'exposition aux sous-produits résultant d'un déversement d'hydrocarbures.
Premiers intervenants externes, organisme de première intervention	Organisme public de santé ou de sécurité (c.-à-d. pompier ou police) responsable d'intervenir pendant la phase d'urgence d'un déversement et d'atténuer tout danger immédiat à la vie, la santé, la sécurité et la propriété.
PREP	<i>National Preparedness for Response Exercise Program</i> – exercice de travail qui respecte les exigences de l'article 4202(a) du <i>Oil Pollution Act of 1990</i> (OPA 90) aux E-U. Enbridge suit les guides du PREP pour tout le système au Canada et aux États-Unis.
Propriétaire ou exploitant	Toute personne, individu, partenariat, corporation, association, organisme public, privé ou gouvernemental, de n'importe quelle nature.
Q	
Quantité dommageable d'hydrocarbures	Présence d'hydrocarbures provenant d'un déversement illégal, en quantité suffisante pour créer un film visible ou une iridescence ou une décoloration sur l'eau, la berge, le replat de marée, la plage ou le marais ou pour causer une boue ou une émulsion qui sera déposée sous la surface de l'eau ou sur une berge, un replat de marée, une plage ou un marais.



Terme	Définition
R	
Regional Response Team (RRT)	Organisme d'intervention fédéral, composé de représentants d'agences fédérales et nationales, responsable de la planification et de la préparation en cas de déversement; et de donner leur avis au FOSC dans l'éventualité d'un déversement majeur ou substantiel.
Réhabilitation initiale	Activités de réhabilitation à un site visant à éliminer tout danger aigu associé à un déversement. L'opération initiale de nettoyage est mise en œuvre sur un site lorsqu'un déversement de produit est une menace réelle ou potentiellement imminente pour la santé publique ou l'environnement; ou lorsque le niveau de difficulté du nettoyage augmente de façon substantielle sans une action de réhabilitation rapide. Chaque site doit être évalué à savoir si le nettoyage initial est également le nettoyage final; toutefois, ceci n'est pas toujours possible selon les conditions du site (c.-à-d. un site où il y a possibilité de transport terrestre ou d'inondation).
Ressource naturelle	Territoire, poissons, faune, biote, air, eau, eau souterraine, approvisionnement en eau potable et autres ressources appartenant à ou gérées par, détenue en fiducie par, relevant de ou autrement contrôlé par le gouvernement provincial/d'état, fédéral, le secteur privé ou une municipalité.
Ressources d'intervention	Le personnel, l'équipement, le matériel et autre capacité nécessaire aux activités d'intervention décrite dans un plan d'intervention.
Risque	Potentiel de préjudice ou de perte d'un bien. Dans le contexte des procédés de sécurité, risque signifie un potentiel d'issue catastrophique.
Risque pour la santé	Produit chimique pour lequel il existe une évidence statistique, provenant d'au moins une étude effectuée conformément aux procédures scientifiques établies, que des effets aigus ou chroniques sur la santé des employés exposés peuvent se produire.
Rivières et canaux	Un plan d'eau confiné à l'intérieur des terres d'une profondeur estimée à 12 pieds ou moins, incluant l' <i>Intracoastal Waterway</i> (É-U) et toute autre voie navigable artificielle.
S	
Sauvetage de la faune	Efforts coordonnés avec les agences légales appropriées pour chercher, nettoyer et réhabiliter les oiseaux et les animaux sauvages affectés par un déversement d'hydrocarbures.
Sécurité physique	Systèmes de sécurité et éléments architecturaux conçus pour améliorer la sécurité (ex. : clôtures, portes, barrières, murs, tourniquets, serrures, détecteurs de mouvements, barrières destinées aux véhicules, verre trempé)
Service d'Urgence	Toute action effectuée par le gouvernement local ou provincial pour préparer et exécuter toute activité de prévention, de réduction ou d'intervention lors d'une urgence ou de rétablissement à la suite d'une urgence.



Terme	Définition
Site de stockage temporaire	Site utilisé pour entreposer temporairement les hydrocarbures ou les résidus d'hydrocarbures récupérés jusqu'à leur élimination à un site d'élimination permanent. Les sites de stockage temporaires incluent : les camions, barges ou tout autre véhicule utilisé pour entreposer les déchets jusqu'au moment du transport.
Site fantôme	Mis en service pour la gestion des communications internes/externes reliées à n'importe quelle urgence.
Sous-traitant en nettoyage	Personne morale engagée à forfait pour l'intervention et le nettoyage lors d'un déversement d'hydrocarbures.
Spécialistes techniques	Personnel ayant des aptitudes particulières ou une expertise technique qui peuvent être utilisées partout à l'intérieur du SCI.
State Emergency Response Commission (SERC)	Un groupe d'officiers aux É-U nommés par le Gouverneur pour mettre en place les dispositions du <i>Title III of the Federal Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)</i> . Le SERC approuve le <i>State Oil and Hazardous Substance Discharge Prevention and Contingency Plan</i> et les ERPs locaux.
Stratégie	Le plan général ou la direction choisie afin d'atteindre les objectifs d'intervention.
Superviseur de site	Terme générique désignant l'employé responsable de l'emplacement ou son désigné (c.-à-d. coordonnateur de l'équipe d'entretien du pipeline (EPL), technicien, superviseur du terminal, etc.).
Système d'information Géographique (SIG)	Système d'information électronique offrant une base de données géo-référencée afin d'appuyer le processus décisionnel.
Système de Commandement des Incidents (SCI)	Système de gestion normalisé des urgences au site, conçu pour permettre aux utilisateurs d'accéder à une structure organisationnelle intégrée équivalente à la complexité et aux exigences d'un incident unique ou multiple, sans être entravés par des limites de juridiction.
Système de Gestion d'intervention Nationale (SGIN)	Identifie les concepts et les principes permettant de gérer, à partir de la préparation, toute situation d'urgence, quelle qu'en soit la cause, l'envergure, la localisation ou la complexité.
T	
Tactiques	Déploiement et direction des ressources lors d'une intervention afin d'accomplir l'objectif désiré.
Temporary Flight Restrictions (TFR)	Restrictions temporaires de l'espace aérien pour les aéronefs non prioritaires à la zone de l'incident. Les TFR sont mis en place par la FAA pour s'assurer de la sécurité des aéronefs et sont normalement limités à un rayon de 5 milles nautiques et 2000 pieds d'altitude.
Transfert de commandement	Terme spécifique au SCI signifiant le processus de passation des responsabilités d'une équipe de commandement à une autre. Ce terme est associé principalement au Commandant d'intervention.
Travailleur Compétent	Personne qui, grâce à sa formation et son expérience, est en mesure d'identifier des conditions risquées ou dangereuses et qui possède l'autorité pour effectuer rapidement les actions correctrices nécessaires pour éliminer ces conditions.



Terme	Définition
Travailleurs	Employés de la compagnie et sous-traitants.
U	
Urgence	La combinaison de circonstances imprévues ou une perturbation des conditions normales d'opérations qui posent une menace potentielle à la vie, la santé, la propriété humaine et/ou l'environnement si elle n'est pas confinée, contrôlée ou éliminée immédiatement.
Urgence au Site	Signifie qu'un incident s'est produit et que le terminal entier, à l'exception des employés essentiels, est abrité au site ou a été évacué.
V	
Vendors	Les fournisseurs sont définis comme des parties externes qui fournissent de la formation HAZWOPER d'après les normes OSHA du 29CFR§1910.120 et qui satisfont aux recommandations pour les instructeurs dans 29CFR§1910.120; Appendix E "Training Curriculum Guidelines".
W	
Worst-Case Discharge (WCD)	EPA – pour une installation sur terre non liée au transport, signifie - "...le plus gros déversement envisageable en conditions météorologiques défavorables tel que défini en utilisant les feuilles de travail fournit dans 40CFR§112.20. DOT – Signifie le plus gros déversement envisageable après un feu ou une explosion en conditions météorologiques défavorables. Ce volume sera déterminé par chaque opérateur de pipeline pour chaque zone d'intervention et est calculé en fonction de 49CFR§194.105.
Z	
Zone anormalement sensible (ZAS)	Zone d'eau potable ou de ressources écologiques exceptionnellement sensibles aux impacts environnementaux dus à un déversement de liquide dangereux provenant d'un pipeline.
Zones culturellement sensibles	Ressources actuelles, historiques, préhistoriques et archéologiques incluant gisements, structures, sites, ruines, bâtiments, tombes, artefacts, fossiles ou autres objets antiques documentant les cultures historiques ou préhistoriques des peuples ainsi que l'histoire naturelle du secteur.
Zones d'accès/de rassemblement	Secteurs désignés permettant l'accès au site de déversement pour le rassemblement et le déploiement du personnel et de l'équipement d'intervention.
Zone écosensible (Zone de Hautes conséquences) (ZE)	Ruisseaux et plans d'eau, zone de recharge de l'aquifère, sources, zones humides, secteurs agricoles, roqueries, habitat d'espèces en danger ou en voie de disparition (Faune et Flore), réserves fauniques ou aires de conservation, parcs, plages, dunes ou toute autre zone protégée ou gérée pour sa valeur en tant que ressource naturelle



1.2.3 Tableau de conversion

Conversions impériales/métriques

D'impérial à métrique		De métrique à impérial	
Longueur			
1 pouce (po)	2,54 centimètres (cm)	1 cm	0,393 po
1 pied (pi)	0,3048 mètre (m)	1 m	3,28 pi
1 mille (SM)	1,609 kilomètre (km)	1 km	0,621 SM
1 mille marin (NM)	1,852 kilomètre (km)	1 km	0,540 NM
Superficie			
1 pied carré (pi/ca)	929 centimètres carrés (cm ²)	1 cm ²	0,0129 pi/ca
1 pied carré (pi/ca)	0,0929 mètre carré (m ²)	1 m ²	10,76 pi/ca
1 acre	4,047 mètres carrés (m ²)	1000 m ²	0,247
1 mille carré (SM ²)	2,59 kilomètres carrés (km ²)	1 km ²	0,386 NM ²
Volume			
1 gallon US (gal US)	3,785 litres (l)	1 l	0,264 gal US
1 gallon impérial (gal. imp.)	4,546 litres (l)	1 l	0,220 gal. Imp.
1 baril	159 litres (l)	1 l	0,00629 baril
Vitesse			
1 mille à l'heure (mi/h)	1,609 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,621 mi/h
1 noeud (kn)	1,852 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,54 kn
1 pied par seconde (pi/s)	0,3048 mètre par seconde (m/s)	1 m/s	3,28 pi/s
1 pied par seconde (pi/s)	1,097 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,911 pi/s
Poids			
1 livre (lb)	0,454 kilogramme (kg)	1 kg	2,205 lb
1 tonne courte	0,907 tonne (t)	1 t	1,102 tonne courte
1 tonne forte (tf)	1,016 tonne (t)	1 t	0,984 tf
Température			
F° = (C° (9) ÷ 5) + 32			
Pression			
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,0689 bar	1 bar	14,504 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	6,89 kilopascals (kPa)	1 kPa	0,145 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,704 m/colonne d'eau (m/ce)	1 m/ce	1,42 lb/po ²
1 pouce de mercure	25,4 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 pouce de mercure
1 atmosphère (atm)	1,033 kg/cm ²	1 kg/cm ²	0,968 atm
1 atmosphère (atm)	760 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 atm
Débit			
1 gallon par minute (gal./m)	0,227 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	4,403 gal./m
1 pied cube/minute (PCM)	1,699 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	0,5856 PCM
1 baril/jour	0,1104 litre/minute (lb/m)	1 lb/m	9,057 barils/jour
Puissance			
1 horse-power (HP)	0,746 kilowatt (kw)	1 kw	1,341 HP



1.3 Objectif et portée de la couverture du plan

L'objectif de ce plan est de guider le personnel de la compagnie sur les procédures, les notifications et les opérations soutenues immédiates à effectuer lorsqu'une urgence survient dans toute zone d'opération de la compagnie. L'objectif premier du plan est d'assurer une intervention globale efficace qui préviendra les blessures ou les dommages causés aux employés de la compagnie et au public, ainsi que la réduction des impacts possibles à l'environnement.

Les objectifs du Plan sont :

- Décrire le programme de formation et d'exercices qui prépare les intervenants d'Enbridge.
- Définir les procédures d'alerte et de notification à suivre en cas d'urgence.
- Décrire les rôles et les responsabilités des équipes d'intervention dans le cadre du Système de Commandement des Incidents.
- Documenter les équipements, la main d'œuvre et les autres ressources disponibles pour aider lors d'une situation d'urgence.
- Fournir des lignes directrices sur la gestion des opérations d'intervention d'urgence.
- Définir les lignes organisationnelles de responsabilité à adhérer lors d'une urgence.
- Décrire les régions d'opérations ou les zones d'intervention et déterminer le pire cas de déversement pour minimiser les impacts sur les zones écosensibles.
- Appliquer une approche « Tous les dangers, tous les risques » à l'intervention d'urgence

Le format du plan s'aligne avec le Guide d'orientation du Plan de contingence intégré d'Urgence (PCI) de l'U.S. National Response Team (NRT) (Federal Register #61: 28641 28664). Le guide suggère de formater le PIU en deux parties. La « partie centrale » présente l'information qui est applicable à toutes les régions d'opération ou zones d'intervention et est suivi par une série d'« annexes » qui contiennent des informations spécifiques par Zone d'Intervention. Le PCI est un mécanisme pour traiter multiples règlements auxquels la compagnie doit se soumettre à travers les États-Unis et le Canada.

Le PCI démontre les capacités d'intervention de la compagnie qui sont disponibles pour intervenir pour toute fuite de substances qui se produit. Ce n'est pas une garantie de ce qui peut se produire ou de la séquence de l'équipement ou du déploiement qui peut être utilisée en cas de déversement réel. Rien dans ce plan n'est destiné à limiter le pouvoir des employés de la compagnie de sélectionner une séquence d'actions ou de prendre le temps qu'ils jugent nécessaire pour maximiser l'efficacité de l'intervention, conformément aux considérations de sécurité.

Ce plan s'applique aux opérations d'intervention d'urgence menées par le personnel sur place, l'équipe d'intervention sur le terrain (EIT), l'équipe de gestion de l'intervention (EGI) régionale, et l'équipe d'intervention d'urgence de l'entreprise Enbridge (EIUEE) pour tout type ou taille d'incident qui peut se produire. Il contient des lignes directrices à suivre pour le personnel dans le cas d'une fuite ou de toute autre situation d'urgence impliquant les actifs de la compagnie.

Ce plan représente une planification standard, mais n'est pas et ne devrait pas être vu comme une garantie de performance. Les activités d'intervention pour tout déversement seront individualisées pour rencontrer les circonstances actuelles.



1.3.1 Aperçu du format du PCI

Section 1: Plan Introduction Elements

- Acronyms/ Glossary/ Conversion Table
- Purpose & Scope of Plan Coverage
- Pillars of Emergency Management
- Safety & Operational Reliability
- Inspections
- Regulatory Compliance
- Canada and US Pipeline System Maps

Section 2: Core Plan Elements

- General Guidance
- Discovery/ Detection
- Notification
- Initial Response
- Operations
- Demobilization

Section 3: Training & Exercise

- Training, ICS, HAZWOPER
- Exercise Requirements

Section 4: Forms

- Company Forms
- Industry Forms

Annex 1: Facility and Locality Information

- Pipeline Information
- Worst Case Discharge
- Equipment
- Response Time Maps

Annex 2: Notifications

- Internal / External notification and Support Response Agencies

Annex 3: Environmentally Sensitive Area Information

- Environmentally Sensitive Information (schools, hospitals)

Annex 4: Cross Reference Table

- Regulatory Compliance List

Annex 5: Administration

- Plan Maintenance
- Record of Revision

Annex 6: Emergency Response Action Plan

- Guide consisting of key plan elements in a quick reference guide



Le plan de contingence intégré s'applique à tout ce qui suit:

Noms Légaux de la Compagnie Enbridge	
Propriétaire/Exploitant Adresse aux États- Unis	<p>Enbridge (U.S.) Inc. Operates the Enbridge Energy, Limited Partnership Pipeline System (EEP) 1100 Louisiana, Suite 3200 Houston, TX 77002-5216 Tél: (713) 650-8900</p> <p>Enbridge Pipelines (Ozarks) L.L.C. CCPS Transportation L.L.C. Enbridge Energy, Limited Partnership Enbridge Storage (Patoka) L.L.C. Enbridge Pipelines (Illinois) L.L.C. Enbridge Pipelines (Southern Lights) L.L.C. Vector Pipelines L.P. Enbridge Pipelines (Toledo) Inc. Enbridge Pipelines (North Dakota) L.L.C. Enbridge Storage (North Dakota) L.L.C. Enbridge Rail (North Dakota) L.P. Enbridge Pipelines (Bakken) L.P. Enbridge Bakken Pipeline Company Inc.</p>
Propriétaire/Exploitant Adresse au Canada	<p>Enbridge Pipelines Inc. (EPI) 10201 Jasper Ave. Edmonton, Alberta T5J 3N7 1-780-420-5210</p> <p>Enbridge Pipelines (NW) Inc. Enbridge Pipelines (Athabasca) Inc. Enbridge Operational Services Inc. Enbridge Midstream Inc. Enbridge Southern Lights L.P. Enbridge pipelines (Woodlands) inc. Enbridge Pipelines (Saskatchewan) Inc. Enbridge Pipelines (Weyburn) Inc. Enbridge Pipelines (Bakken) L.P. Enbridge Bakken Pipeline Company Inc. Enbridge Pipelines (Westpur) Inc. Enbridge Pipelines (Virden) Inc.</p>



En cas d'Urgence – Contacts 24 h	
Centre de Contrôle d'Edmonton	1-800-858-5253 Régions des États-Unis 1-877-420-8800 Régions du Canada 1-888-813-6844 Région de l'Athabasca 1-780-420-8899 Au Québec 1-888-838-4534 Région du Dakota du Nord 1-888-440-4357 Région du Sud des Prairies
Centre de contrôle Cushing	1-918-223- 2461
Ligne d'urgence d'Enbridge	1-888-992-0997 Canada 1-800-858-5253 États-Unis 1-888-838-4545 Dakota du Nord

1.4 Piliers de la gestion des urgences

La Gestion des Urgences de la Compagnie est basée sur les quatre piliers de la gestion des urgences.

Mesures d'atténuation et prévention

Enbridge suit une approche de « Tous les Dangers » aux mesures d'atténuation et à la prévention qui inclut des programmes, des plans et des actions prévus pour réduire ou éliminer les effets provoqués par des situations d'urgence ou des menaces contre la sécurité, et prévenir les expositions de se transformer en situation d'urgence plus importante avec des impacts significatifs à long terme.

Préparation

La préparation inclut les programmes, les plans, et les actions prises avant une situation d'urgence ou une menace contre la sécurité pour s'assurer qu'Enbridge peut mener une intervention efficace. Malgré les efforts déployés par lors des mesures d'atténuation et de prévention, des incidents d'urgence et de sécurité peuvent survenir et la préparation d'une intervention et d'une récupération efficace est critique.

Intervention

L'intervention est l'activation, la mobilisation et la coordination de toutes les ressources et activités nécessaires pour gérer les conséquences immédiates d'un danger, une exposition ou une menace lorsqu'elle se transforme et devient une urgence ou un niveau de menace élevé.

Récupération

La récupération inclut les programmes, les plans et les actions qui visent à réhabiliter les zones affectées vers leur état pré-incident où à de meilleures conditions. Les programmes et activités de récupération devraient s'assurer que les ressources (personnes, équipes, et matériel) sont remplacées/réapprovisionnées/soumises à un compte rendu et que l'intervention est revue dans le cadre d'un processus d'amélioration continue qui renvoie au Cycle complet de Gestion d'Urgence et de Sécurité.

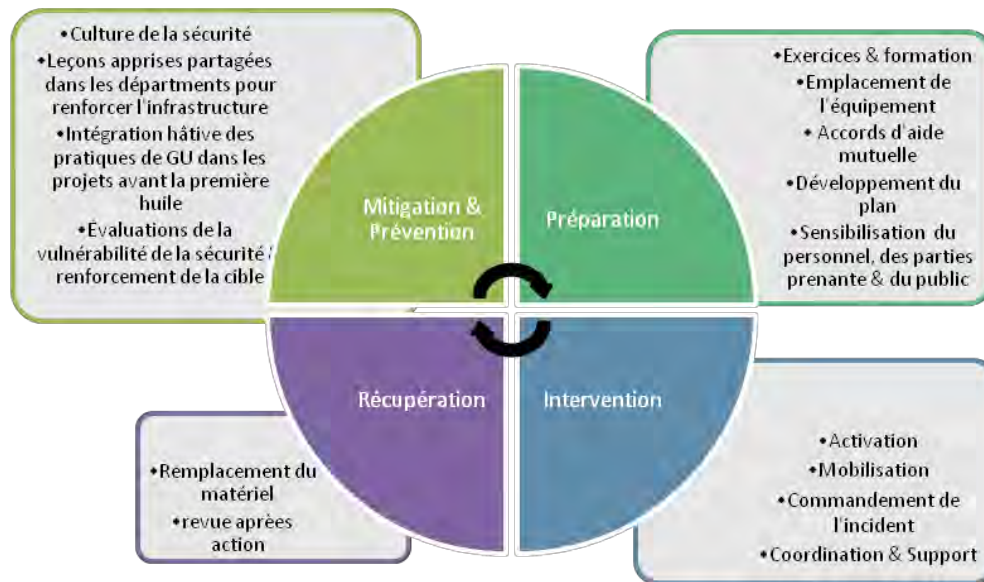


Figure 1: Le Cycle de gestion d'urgence et de sécurité

La compagnie prend les mesures pour atténuer et prévenir les urgences de se produire; *Section 1.5 – Sécurité et fiabilité opérationnelle* et *Section 1.6 – Inspections* fournissent une vue d'ensemble de ces efforts. Malgré les efforts déployés par les mesures d'atténuation et de prévention, des situations d'urgence et de sécurité peuvent survenir, *Section 2: Éléments du plan central* est conçu pour guider la compagnie durant la phase d'intervention.

Dans ce plan, tout ce qui réfère à la « Compagnie » inclut les compagnies d'Enbridge énumérées ci-dessus.

1.5 Sécurité et fiabilité opérationnelle

1.5.1 Atténuation de la corrosion

Pour la prévention de la corrosion externe, la compagnie prévient généralement la corrosion de pipelines souterrains en utilisant des revêtements approuvés de pipeline de longue durée ajoutés à une protection cathodique. Les installations hors sol sont généralement inspectées annuellement et sont fournies avec des systèmes de revêtement qui préviennent la détérioration par corrosion. Il s'agit principalement de bâtiments, de pipelines hors sol et de réservoirs.

Afin de prévenir la corrosion interne des pipelines, la compagnie peut utiliser une ou plusieurs des méthodes suivantes; injection chimique, ramonage et inhibiteurs de corrosion, et inspections des pipelines localisés dans les zones à forte densité de population et les zones environnementales sensibles avec des racleurs d'inspection dans la conduite, le cas échéant. Certains pipelines peuvent être testés de façon hydrostatique.



1.5.2 Atténuation des déversement dans l'installation

Plusieurs mesures d'atténuation de déversement sont intégrées dans la conception des installations et des procédures d'arrêt d'urgence. Les mesures d'atténuation suivantes se trouvent dans la conception standard actuelle:

- Alarmes de détection de gaz et de feu entendues au Centre de Contrôle pour l'arrêt d'urgence immédiat et l'isolement
- Soupapes d'isolement actionnées électriquement et commandées à distance
- Joint de pompe canalisé aux réservoirs collecteurs en cas de défaillance
- Tuyauterie hors sol dans les stations pour permettre la détection rapide de fuites; et
- Bâtiments au-dessus des stations de pompage pour contenir les déversements et prévenir les débordements hors site.

Les employés sur le site et sur appel sont formés comme premiers intervenants, et se concentreraient sur la sécurité du public/des employés et sur le contrôle de la source en arrivant à tout déversement.

La compagnie a plusieurs systèmes de sécurité et de pratiques en place pour prévenir les événements et atténuer les impacts subséquents aux déversements accidentels. Les systèmes sont conçus pour alerter les opérateurs avec des alarmes et fournir des fonctions automatiques de mise hors service en cas de fuite. Les opérateurs de pipeline sont formés pour répondre aux différentes alarmes de système pour identifier et contrôler les fuites immédiatement. Ces systèmes incluent :

- Inspection et surveillance visuelle et aérienne régulières;
- Signes repères et signalisation avec les coordonnées téléphoniques d'urgence pour le public
- Système complet d'alerte par des tiers/ ligne d'urgence au Centre de contrôle
- Le Système de contrôle de supervision et d'acquisition de données (CSEAD) et [REDACTED] pipeline;
- Capteurs de système de contrôle local et description d'arrêt d'urgence;
- Calculs prévus de balance de la conduite;
- Système de surveillance informatique du pipeline (SIP) et Système de bilan matière (SBM) pour la détection de fuite et la protection du système
- Alarmes de haute et basse pression sur l'ensemble du système
- Pratiques et procédures de prévention et équipement de détection de fuite et procédures
- Inspection de pipeline et de rupture de réservoirs et procédures d'essai
- Reconnaissance des conditions d'urgence et prédictions des conséquences
- Mesures d'intervention lors de fuite
- Sensibilisation et éducation du public

Les responsabilités routinières qui s'assurent que les fuites seront détectées et atténuées dès que possible par le personnel peuvent inclure, mais sans s'y limiter :



Les responsabilités routinières qui s'assurent que les fuites seront détectées et atténuées dès que possible par le personnel peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

✓	Surveillance visuelle et aérienne régulière
✓	Inspection routinière et suivi du matériel de procédé pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les équipements dans chaque installation
✓	Intervention immédiate aux alarmes et signaux qui peuvent indiquer une fuite possible
✓	Identification et contrôle de la source dès que la sécurité le permet.
✓	Avertir le représentant régional sur appel

1.5.3 Systèmes de détection de fuite

La compagnie a une approche globale de détection de fuite où les pipelines sont surveillés pour d'éventuelles fuites en utilisant des méthodes complémentaires multiples. Cela inclut le SIP, les calculs prévus de balance de la conduite, la surveillance du contrôleur, la surveillance visuelle et les outils d'inspection interne des conduites. Chaque méthode a une approche différente avec des technologies, ressources et des durées différentes. Utilisées ensemble, ces méthodes procurent une stratégie de détection de fuite complète et se chevauchant destinée à atténuer les impacts de déversements accidentels.

Inspection visuelle des installations et servitude du pipeline

Les patrouilles de conduite (aériennes et terrestres) et les observations d'huile ou d'odeur d'huile provenant de tiers sont utilisées pour identifier des fuites. Les patrouilles aériennes de conduite sont effectuées à des intervalles n'excédant pas deux semaines et sont gérées par les Opérations sur le terrain. Les patrouilles aériennes et terrestres peuvent également être complétées chaque fois qu'il y a des préoccupations à propos de l'intégrité du pipeline. Les observations provenant de tiers sont enregistrées par la ligne téléphonique d'urgence, qui est gérée par le Centre de Contrôle.

Signes repères

Les panneaux repères de servitude sont installés et entretenus aux croisements de route et de cours d'eau et autres points d'intérêt et fournissent un numéro de téléphone d'urgence 24h à utiliser par toute personne souhaitant rapporter une fuite de pipeline.

Système de prévention et de rapport des dommages provenant de tiers

Si les systèmes sont proprement conçus, construits, opérés et entretenus, alors la source la plus probable de fuite sera causée par le dommage par un tiers. Pour minimiser le risque de dommage causé par un tiers, plusieurs étapes peuvent être suivies, incluant, mais ne se limitant pas à ce qui suit:



Prévention de dommages causés par un tiers	
✓	Les installations sont conçues pour réduire la chance qu'un dommage causé par un tiers ne se produise. Par exemple, la plupart des installations sont enfouies ou localisées dans des secteurs clôturés et verrouillés,
✓	Les espaces sensibles aux dommages par des tiers sont les routes, les chemins de fer et les traverses de cours d'eau. Les pipelines dans ces zones ont habituellement une épaisseur de paroi ou de profondeur d'enfouissement additionnelle, ou sont tubés pour réduire la chance de dommage,
✓	La compagnie participe aux systèmes de localisation et notification de pipeline info-excavation où c'est disponible,
✓	La compagnie mène des programmes d'éducation pour réduire la possibilité de dommages par des tiers.

Le système d'observation par des tiers de la compagnie permet à des parties externes de rapporter l'huile visible ou les odeurs d'huile. La compagnie gère les rapports de tiers via la ligne de téléphone d'urgence et communique avec le public affecté et les autorités d'urgence locales en suivant leur programme de sensibilisation du public (PSP). La Compagnie peut aussi mener des patrouilles supplémentaires ciblées sur l'état d'un pipeline.

Description du CSEAD et surveillance du contrôleur

Le contrôleur du pipeline surveille les conditions des pipelines (comme la pression des pipelines) avec le système CSEAD, qui est conçu pour identifier les changements opérationnels inattendus, comme une baisse de pression pouvant indiquer une fuite. Des capteurs additionnels gérés par CSEAD, comme les concentrations de vapeurs explosives (LIE), les défaillances d'étanchéité de la pompe, les niveaux de vibration des équipements, les alarmes de fuite et les niveaux des puisards, peuvent aussi être utilisés par le contrôleur pour identifier des fuites potentielles.

Le système CSEAD offre une protection automatique de retour de la pression selon un nombre de sous-programmes, incluant une extension du système d'alarme du module de protection de la conduite (MPC). Le système d'alarme du MPC surveille les débits sortants des stations et les pressions d'aspiration et peut initier des consignes de réductions, des arrêts d'unités ou des arrêts de la conduite complète si nécessaire pour éviter des situations de surpression. En plus des fonctions primaires du CSEAD, il gère plusieurs outils d'analyse, incluant la génération de tendances graphiques et de rapports prédéfinis ou personnalisés qui peuvent être utilisés dans l'analyse des opérations du pipeline et qui peuvent aider dans l'évaluation des changements opérationnels.

■ du pipeline

■ utilise une combinaison de mesures de pression et d'écoulement dans un modèle statistique pour déterminer la probabilité qu'un évènement soit de fait une fuite.

■ détecte et localise les fuites en se basant sur des vagues de pression négative associées à l'apparition d'une fuite. Les vagues de pression négatives sont mesurées par les transmetteurs de pression sur les extrémités en amont et aval de la canalisation.



Capteurs du système de contrôle local et description d'arrêt

Localement, le système de contrôle de la station de pompage principale comprend de nombreux instruments et appareils électriques qui sont tous connectés directement ou indirectement à un *Programmable Logic Controller* (PLC). La fonction principale du PLC est de contrôler, surveiller, et protéger la station et les différents équipements électriques contre la surpression, les surtensions, les conditions anormales d'opération et autres anomalies en arrêtant et verrouillant l'équipement approprié pour protéger l'environnement, les installations, le public, et le personnel de la station.

Calculs prévus de balance de la conduite

Ce sont des calculs d'inventaire d'huile qui sont effectués à intervalles fixes, typiquement toutes les 2 et 24 heures. Un calcul de roulement de 24 h basé sur la balance de volume est effectué à une fréquence spécifique chaque jour. Le but de ces calculs est d'identifier les pertes inattendues d'inventaire de pipeline qui peuvent indiquer une fuite possible. La compagnie utilise les calculs de balance de la conduite compris dans le système de suivi des mouvements de marchandises.

Système de surveillance informatique du pipeline – description incluant l'instrumentation essentielle

La compagnie utilise le système SIP en tant que système principal de détection en temps réel des fuites sur tous ses pipelines transportant des liquides. Le SIP est une approche de surveillance informatisée qui évalue constamment la condition des pipelines. C'est une norme de l'industrie pour la détection dédiée aux fuites. La norme de l'industrie qui définit le SIP est *API 1130*.

SIP est un système en temps réel qui utilise des relevés et des données du pipeline afin de détecter les anomalies qui pourraient possiblement être des fuites. Le type de SIP utilisé par la compagnie est un modèle transitoire en temps réel (MTTR). Un MTTR est un modèle informatisé et sophistiqué d'un pipeline qui surveille continuellement les changements des volumes calculés d'hydrocarbures. La compagnie se réfère à ce modèle en tant que système de bilan des matières (SBM). Le SBM est conçu afin de rencontrer les exigences du *CSA Z662 Annexe E*, et *API 1130*.

Système SIP – Procédures d'analyse des alarmes de SIP (Description des procédures de communications et d'alarmes de haut niveau)

Les procédures d'analyse des alarmes de SIP sont destinées à fournir des directives aux analystes de détection des fuites de façon à bien déterminer les causes fondamentales du déclenchement de l'alarme du déséquilibre des volumes. En surcroît, la procédure passe aussi brièvement en revue le protocole sur les communications entre l'analyste de détection des fuites et le centre de contrôle afin de s'assurer que le potentiel de malentendus est éliminé.



Entretien et calibration de l'instrumentation de détection des fuites dangereuses

Toutes les données de terrain utilisées afin de déterminer la valeur du dispositif de régulation CSEAD sont considérées comme étant indispensables. Ceci inclut tous équipements de terrain/les dispositifs CSEAD qui gèrent ou contrôlent un contrôleur de composition, un dispositif d'alignement des interfaces, le débit HF, le taux de débit externe ou la température de transfert en fin de conduite. De plus, les données de terrain utilisées pour les soupapes d'arrêt modelées sont considérées essentielles. Toute l'instrumentation essentielle doit être inspectée, entretenue et calibrée sur une base régulière.

Inspections de routine

Le personnel effectue des inspections de routine à pied autour des stations et des terminaux lorsqu'ils sont sur place pour des entretiens préventifs ou des réparations. L'équipement et les installations sont vérifiés pour trouver des évidences de fuites ou de déversements en plus de plusieurs autres vérifications telles que la sécurité, l'opération de l'équipement, etc. La condition des installations, de l'équipement et des réservoirs est vérifiée de manière non officielle par le personnel en place. Si des anomalies sont observées ou que des réparations sont nécessaires, ils doivent rapporter le problème au système de gestion [REDACTED]. De plus, des entretiens de prévention formels sont attirés, enregistrés et documentés par [REDACTED] du système de gestion de [REDACTED].

Des inspections formelles de sécurité aux emplacements habités sont faites trimestriellement pendant lesquelles le personnel peut aussi détecter des fuites.

Patrouilles de la servitude

Des patrouilles de la servitude et des terrains adjacents de cette même servitude sont effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois semaines (21 jours), mais un minimum de 26 fois par année en utilisant diverses méthodes soit à pied, en automobile, par la voie des airs ou toutes autres méthodes adéquates. Tous déversements, conditions anormales en surface ou activités observées par le personnel au sol ou le pilote doivent être immédiatement rapportés au poste de surveillance régionale le plus près pour un examen plus poussé d'intervention, ou au centre de contrôle.

Remplissage sécuritaire

Lorsque des réceptions ou des transferts de pipeline sont effectués, les volumes utilisés dans les calculs de l'espace disponible utilisent une hauteur de remplissage sécuritaire comme étant le niveau d'opération maximal.

Surveillance de réception

Les employés des terminaux coordonnent toutes les réceptions avec les représentants des pipelines. Ceci concerne la détermination des volumes pour chaque catégorie de produit avant la réception. À mesure que la réception progresse, les volumes entrants et les signaux d'alarme de haut niveau sont surveillés en tout temps lors du transfert dans le terminal à partir du pipeline par le centre de contrôle.



Jaugeage des réservoirs

Tous les réservoirs étant prévus recevoir des produits sont jaugés avant la réception afin de confirmer que l'espace nécessaire est disponible.

Alarmes de haut niveau

Tous les réservoirs sont équipés avec des alarmes de haut niveau. Ces alarmes de haut niveau sont reconnaissables par un signal audible qui peut être entendu partout dans le complexe en plus d'un indicateur visuel dans la chambre de contrôle. Un signal est également transmis au centre de contrôle qui rentre immédiatement en contact avec l'opérateur des installations. Les alarmes sont testées périodiquement conformément aux procédures d'entretien préventif de la compagnie.

Mise à niveau des volumes

Les réservoirs sont jaugés à la fin du mois faisant partie du programme de mise à niveau de l'inventaire de la Compagnie.

Vérification des conduites

La gestion des risques (GR) de la compagnie possède de nombreux guides de vérification de tous les systèmes de pipeline à travers toute la zone géographique d'opération.

Observations et documentation

La condition des réservoirs et de l'équipement est vérifiée lorsque les employés responsables des opérations et de l'entretien du terminal sont en service. La documentation de ces conditions doit être enregistrée périodiquement à la discrétion du superviseur local.

Prévention des menaces envers la sécurité

Éclairage

Les installations d'éclairage doivent être appropriées selon les opérations, le type et la localisation des installations de manière à découvrir des écoulements et à prévenir les fuites engendrées par des actes de vandalisme. L'éclairage des installations permet d'illuminer les réservoirs, les rampes de chargement, le bureau et les portes d'entrées/sorties.

Programmes de sécurité

La compagnie possède des plans de sécurité pour les pipelines et les terminaux; quelques-uns sont des installations à sécurité réglementée. Dans tous les cas, l'accès aux plans de sécurité est restreint et est disponible seulement à des fins de rappel des procédures. La compagnie désignera un officier au renseignement lors d'une situation d'urgence, si nécessaire, en support au CI.



1.5.4 Système de contrôle de l'inventaire en hydrocarbures

Inventaire physique

Ceci sert actuellement de base pour comparer une période d'inventaire rapportée avec la précédente période rapportée. La pratique courante utilise l'inventaire calculé à la fin du mois en barils nets par mesure de pétrole.

Livraison aux installations ferroviaires

La livraison aux installations consiste au produit quittant les réservoirs pour se rendre aux rampes de chargement de la voie ferrée avec des compteurs. [REDACTED]

[REDACTED] Ces quantités livrées doivent être déduites de l'inventaire.

Variation du produit

Un inventaire physique peut être pris en comparaison avec le livre de l'inventaire des quantités, si nécessaire. La différence entre le livre et la quantité physique est la variation du produit. Les variations peuvent être positives ou négatives. Le contrôle statistique du procédé sert de base afin de déterminer si ces variations devraient déclencher un effort d'investigation afin de savoir si le produit a été, sans le savoir, évacué.

Contrôle statistique du procédé

Les limites de contrôle (supérieures ou inférieures) sont déterminées pour chaque variation du produit selon l'historique dans chaque installation. Les variations du produit entre les limites de contrôle sont considérées comme étant acceptables et ne nécessitent pas d'investigation ou de documentation de la variation. Ces variations mesurées à l'intérieur des limites sont considérées comme étant des événements « aléatoires » qui sont une partie inhérente du processus de contrôle. Les limites de contrôle doivent être périodiquement vérifiées afin de déterminer si elles sont toujours valides ou afin de savoir si des changements ou des améliorations sur les procédures ont invalidé ces limites.

1.5.5 Sensibilisation publique et éducation

La sécurité du public et de ses employés – et la protection de l'environnement sont de la plus haute importance chez Enbridge. L'élément clé du programme d'implication communautaire et de la sécurité de la compagnie est l'efficacité du PSP, qui vise les parties intéressées qui partagent les mêmes objectifs de la compagnie concernant la sécurité, la fiabilité et la mise en place d'opérations responsables pour l'environnement. La compagnie s'engage à promouvoir une communication efficace avec les acteurs clés de la compagnie à travers un PSP continu et pertinent.

L'objectif du PSP d'Enbridge est de continuellement éduquer le public résidant à proximité d'une servitude de pipeline sans oublier la police, le département des incendies et toute autre organisation concernant :



- Le programme de gestion de la sécurité des entrepreneurs
- Le programme « Appelez avant de creuser »
- La localisation du pipeline
- Les urgences possibles impliquant les procédures de sécurité du pipeline en cas d'urgence
- Les produits transportés
- Les pratiques de travail sécuritaires lors de travaux/excavations près du pipeline.

Prévention et protection face aux incendies de réservoirs

Chaque réservoir est conçu en conformité avec le API 650, et entretenu en accord avec le API 653. Des mesures d'atténuation et de préventions des incendies spécifiques qui s'appliquent sont:

- Délimitation de zones dangereuses en incluant le processus de permis de travail sécuritaire pour restreindre le travail à chaud;
- Surveillance continue du niveau des fluides à partir d'un centre de contrôle éloigné, avec des alarmes graduelles de haut niveau, et des avis d'alarme de très haut niveau transmis à un centre de contrôle éloigné;
- Mécanisme indépendant de très haut niveau ;
- Joints d'étanchéité du toit flottant primaire et secondaire afin de réduire les rejets inflammables et explosifs;
- Shunts de mise à la terre du toit flottant du réservoir et des câbles de liaison; et
- Tiges et câbles de mise à la terre.

Les mesures de protection contre les incendies suivantes se trouvent dans la présente norme de conception des réservoirs :

- L'espacement du réservoir, la zone de confinement secondaire et le nivellement du terrain sont en conformité avec NFPA 30
- Système semi-fixe ou complètement fixe de distribution de mousse conçu pour éteindre les incendies de joints de bordure du réservoir;
- Détecteur de feu automatique sur le toit, avec avertisseur relié au centre de contrôle éloigné; et
- Système de bornes fontaines (si requis) de distribution de mousse ou pour le refroidissement d'un réservoir à proximité.

Puisque les normes de conception des terminaux ont évolué avec le temps, tous les réservoirs ne sont pas équipés de mesures de protection contre les incendies, cependant, un plan de prévision des incendies a été préparé pour chacun des terminaux. Ces plans contiennent des informations spécifiques à chacun des réservoirs quant à la protection contre les incendies, et sont révisés par le département local des incendies et les pompiers spécialisés en incendie de réservoir. Les réservoirs qui ne sont pas équipés de système de distribution de mousse ou de bornes fontaine de refroidissement à proximité sont généralement espacés de plus d'une fois leur propre diamètre dans des zones de confinement secondaire afin de réduire les risques pour les réservoirs adjacents.

Les terminaux comportant de plus grands réservoirs ont du personnel en tout temps. Le personnel est formé pour intervenir lors du début d'un incendie (incluant un incendie de joint de bordure du réservoir) en accord avec le plan de prévision des incendies. La capacité et les ressources des services d'incendie locaux et des pompiers spécialisés en incendie de réservoirs sont également identifiées dans les plans de prévision des incendies pour des feux dépassant le stade de début d'incendie. Des entraînements sur la mise en place de mousse contre les incendies de réservoirs sont effectués dans tous les terminaux

Prévention et protection face aux incendies de réservoirs

Ligne de débordement des réservoirs d'entreposage

Tout tuyau de trop-plein ou de ventilation sur les citernes d'entreposage en gros, ainsi que les réservoirs d'huile de chauffage du bâtiment et d'additif pour essence doivent être dirigés vers les zones de rétention secondaires.

Inspection visuelle de réservoir/ de réservoir en cas de rupture

Les alarmes de haut-niveau sur les réservoirs d'entreposage sont inspectées de façon routinière afin de simuler des conditions d'opérations actuelles pour s'assurer que les débordements pendant le remplissage sont adéquatement détectés.

Inspections de réservoir annuelles, aux 5 ans, aux 20 ans.

L'inspection visuelle du réservoir inclut sa fondation et ses conduites associées. Le contenu, l'équipement de pompage, la tuyauterie et l'équipement des terminaux associé sont inspectés tous les jours ouvrables pour vérifier les fuites possibles, le mal-fonctionnement des joints, etc. Les réservoirs de stockage sont inspectés mensuellement et annuellement et les résultats de ces inspections sont documentés. Ces inspections visuelles doivent vérifier l'extérieur des réservoirs hors sol. Les opérateurs de ces installations doivent inspecter visuellement tous les réservoirs chaque jour ouvrable afin de déceler les fuites possibles. Les jauges des réservoirs sont vérifiées quotidiennement dans le but d'identifier des pertes de produits qui indiqueraient une fuite dans le réservoir. Toute fuite visible d'hydrocarbure provenant de lignes de soudure, de joints, de rivets et/ou de boulons est corrigée immédiatement.

La liste de contrôle de l'inspection visuelle des réservoirs présentée ci-dessous a été incluse dans un guide traitant des inspections et de la surveillance. Incluse dans la liste d'inspection visuelle du réservoir est l'inspection de la fondation du réservoir et de ses conduites connexes. Le contenu, l'équipement de pompage, la tuyauterie et l'équipement des terminaux associé sont inspectés tous les jours ouvrables pour vérifier les fuites possibles, le mal-fonctionnement des joints, etc. Les réservoirs de stockage sont inspectés mensuellement et annuellement et les résultats de ces inspections sont documentés. Ces résultats devront être conservés pendant un minimum de 5 ans.

Vérifier les réservoirs afin d'y détecter des fuites, regarder en particulier pour :

- Des marques de suintement
- Une décoloration des réservoirs
- Des flaques contenant des produits entreposés
- La corrosion
- Des fissures
- De la végétation morte localement
- Diverses inspections de réservoirs sont réalisées en plus des tournées normales du terminal

Inspection visuelle de réservoir/ de réservoir en cas de rupture (suite)

Inspections mensuelles

Mensuellement, inspecter visuellement l'extérieur des réservoirs hors sol pour :

- Des évidences de fuites (ex : sur la robe, raccords à souder, mélangeurs) ;
- Des changements d'état (ex : déformations de la robe, tassements ou gonflements et corrosion active) de l'eau ou des hydrocarbures du lot /tablier de réservoirs ou sur le toit; et
- La condition de la fondation, de la peinture de revêtement, du toit flottant, du système d'isolation et des équipements connexes.

Inspections annuelles

Annuellement, inspecter visuellement les réservoirs hors sol pour :

- La condition de la fondation;
- La condition de la plate-forme et des échelles;
- La condition des segments de toit, des puisards, des tuyaux de ventilation et des drains;
- Des fuites dans les pontons;
- La condition des joints;
- la condition de la potence de sauvetage du réservoir; et
- La mesure de l'écartement des joints si nécessaire.

annuelles et mensuelles sont mandatées, suivies et documentées dans système de gestion de l'entretien. Des inspections formelles en service et hors-service sont aussi effectuées conformément à l'API 653.

Vérifier les fondations pour :

- Fissures
- Décolorations
- Tassements
- Écarts entre le réservoir et la fondation
- Damages causés par les racines de la végétation

Vérifier la tuyauterie pour :

- Corrosion
- Décoloration
- Suintement de produit stocké
- Cambrure des tuyaux entre les supports
- Évidence de suintement du produit stocké sur les soupapes et les joints
- Végétation morte localement

Inspection visuelle de réservoir/ de réservoir en cas de rupture (suite)

Les opérateurs de ces installations inspectent visuellement tous les réservoirs chaque jour ouvrable afin de déceler des fuites. Les jauges des réservoirs sont vérifiées quotidiennement dans le but d'identifier des pertes de produits qui indiqueraient une fuite dans le réservoir. Toute fuite visible d'hydrocarbure provenant de lignes de soudure, de joints, de rivets et/ou de boulons est corrigée immédiatement. Les drains de toit et des murs coupe-feu du réservoir sont normalement gardés fermés. Les réservoirs majeurs de la compagnie possèdent des jauges qui transmettent les niveaux d'hydrocarbure au centre de contrôle des opérations, d'où les niveaux des réservoirs sont surveillés continuellement. Les jauges des réservoirs possèdent des alarmes pour chaque réservoir pour les haut niveaux, bas niveaux ou bas niveaux d'urgence. Chaque réservoir est muni d'un appareil indépendant donnant l'alerte pour un haut niveau d'urgence.

Inspection de la zone de rétention secondaire

Les zones de rétention secondaires montrées sur les plans du site doivent être inspectées sur une base annuelle. Les inspections doivent inclure la vérification des points suivants :

Système de bermes et digues :

- Niveau des précipitations dans les digues/ capacité disponible
- Opération de drainage convenable des digues (tracé de drainage du lot de réservoirs)
- Présence de végétation ou de débris excessive sur le lot des réservoirs
- Signes d'érosion ou de dommages aux bermes du réservoir
- Signalisation appropriée sur place (localisation/ état des conduites, puisard d'entrée, drainage sous les réservoirs, etc.)

Zone de rétention secondaire :

- Fissures
- Décoloration
- Présence de produit stocké (liquide en suspension)
- Corrosion
- Condition des soupapes

Drainage des eaux pluviales

L'eau pluviale qui se trouve dans une structure de confinement (confinement de station/ terminal ou bermes de réservoir) est inspectée afin de vérifier la présence d'un film huileux ou la présence de particules solides en suspension. Si l'inspection visuelle indique que l'eau de surface semble être contaminée, des échantillons d'eau pluviale sont prélevés et envoyés à un laboratoire pour analyses. Des mesures correctives adéquates sur l'eau pluviale contaminée sont requises avant qu'elle puisse être rejetée. Les bassins de rétention et de drainage sont inspectés pour leur érosion, la capacité disponible, les débris, la présence de produits entreposés et la végétation fragilisée.

Inspections des pipelines

Tous les pipelines qui se trouvent dans le réseau de pipelines de la compagnie sont surveillés sur une base régulière et routinière. Le personnel du centre de contrôle surveille et contrôle les pressions des conduites et le débit du produit, il actionne les soupapes automatiques, les pompes et les moteurs à distance et surveille le type de produit présent dans la conduite à un moment donné. Ces centres de contrôle sont opérés 24h sur 24h. Si une fuite survient, les opérateurs surveillant les conduites peuvent les fermer en 13 minutes. Les opérateurs peuvent alors mandater le personnel sur le terrain pour effectuer une inspection physique de la canalisation dans la zone de la fuite suspectée.

Les conduites qui ne sont pas connectées au système SCADA sont généralement des pipelines de collecte de pétrole brut plus petits. Ces conduites sont examinées régulièrement par le personnel d'entretien des pipelines et des installations. En plus de ces inspections, des aéronefs survolent le pipeline selon un horaire régulier pour inspecter les conduites.

Drainage des digues

Le drainage de l'accumulation des précipitations provenant des zones de digue est effectué seulement après l'inspection de l'accumulation pour s'assurer de la conformité avec les normes applicables sur la qualité de l'eau. Si un film, une irisation ou une décoloration apparaît en surface, l'eau ne peut être évacuée tant que cette irisation n'a pas été enlevée manuellement à l'aide de matériel absorbant.

Les soupapes de drainage sont scellées et fermées en tout temps, sauf lorsqu'un opérateur sur le site qui :

- Inspecte l'eau pour la présence d'un film, d'une irisation ou d'une décoloration
- Retire tout film, irisation ou décoloration
- Surveille l'évacuation de l'eau; et,
- Documente le déchargement dans le plan MPCD

Alarmes de niveau élevé

Les alarmes de niveau élevé sur les cuves d'entreposage sont inspectées de façon routinière afin de simuler des conditions d'opération réelles, et ainsi garantir que les débordements lors des opérations de remplissage seront adéquatement détectés. Les résultats d'une inspection d'une alarme de niveau élevé sont documentés dans le plan MPCD chaque six mois.

Conduites souterraines

Lorsqu'une fuite provenant d'une conduite souterraine est détectée, la compagnie devra excaver, examiner et évaluer la conduite et la cause du bris. Les tuyaux endommagés localement seront réparés ou remplacés. Pour un bris majeur de la conduite nécessitant une reconstruction importante, la compagnie la mettra à niveau en suivant les critères de la réglementation applicable.

Supports de conduite

Conformément avec la bonne pratique en génie et des normes de l'industrie pétrolière, les supports de conduite sont conçus afin de minimiser l'abrasion et la corrosion et permettre également la dilatation ou la contraction du pipeline.

Système de protection cathodique

Le pipeline en entier, incluant les stations et les terminaux est protégé par un système de protection cathodique afin de protéger les conduites souterraines de la corrosion externe. Les redresseurs de protection cathodiques sont lus bimensuellement afin de s'assurer de leur bon état. Une étude complète du système de protection cathodique est effectuée annuellement, indiquant les mesures correctives requises qui doivent être effectuées sur une période d'une année.

Conduites élevées

Les conduites élevées aux rampes de chargement sont suffisamment hautes et les supports sont adéquatement protégés afin de prévenir des accidents par collision avec des camions-citernes. Les panneaux indicateurs de limite de vitesse placés à l'entrée de chaque rampe de chargement sont positionnés afin de limiter les dommages par impact aux les pipelines surélevés.

Conduites de livraison et rampes

L'établissement vérifie les conduites de livraison et les rampes sur une base annuelle par le biais d'un test de pression enregistré de 2 heures.

* Ceci ne s'applique pas à la région de l'est



1.6 Conformité aux règlements – Canada et États-Unis

Le PCI est basé sur le système de gestion d'intervention nationale (SGIN) et sur le système de commandement d'intervention (SCI). Ce plan utilise le guide de format standard fourni par l'équipe nationale d'intervention des États-Unis. À ce titre, ceci a été développé afin de permettre une intégration des autres agences fédérales, provinciales et d'état au présent plan.

Le plan est destiné à satisfaire les exigences des agences réglementaires mandatant les procédures écrites afin de planifier et d'intervenir en cas d'urgence, incluant :

✓	Alberta Energy Regulator (AER) <ul style="list-style-type: none"> • Pipeline Act, article 35 • Pipeline Regulation, articles 27 et 76 • AER Directive 071: Emergency Preparedness and Response Requirements for the Petroleum Industry, 2009 • Directive 056: Energy Development Applications and Schedules
✓	Alberta Boilers Safety Association (ABSA) <ul style="list-style-type: none"> • AR 49/2006 Pressure Equipment Safety Regulation
✓	Environment Sustainable Resource Development (ESRD) <ul style="list-style-type: none"> • Environmental Protection and Enhancement Act, articles 110 à 112 • Release Reporting Regulation
✓	Environnement Canada <ul style="list-style-type: none"> • Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), partie 5 (article 95) • Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), partie 8 (articles 169-212 & 201) • Règlement fédéral sur les halocarbones, rapports sorties article 32
✓	Pêches et océans Canada <ul style="list-style-type: none"> • Lois sur les pêches, article 38(4)
✓	Ministère de l'environnement du Manitoba <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'environnement, article 30 • 126/2010 Avis et réglementation déclaré
✓	Office national de l'énergie (ONÉ): <ul style="list-style-type: none"> • Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres SOR/99-294, article 52, Rapport d'incident • ONÉ Éléments escomptés pour le programme de préparation d'une intervention en cas d'urgence
✓	Territoires du Nord-Ouest <ul style="list-style-type: none"> • Department of Environmental & Natural Resources RSNWT 1988 CE-7 Environment Protection Act , R-068-93 plan de contingence des déversements et règlement déclaré • INAC Lignes directrices de planification de contingence des déversements • Guide pour la planification de contingence des déversements et des règlements déclarés



Le plan est destiné à satisfaire les exigences des agences réglementaires mandatant les procédures écrites afin de planifier et d'intervenir en cas d'urgence, incluant :

✓	Ministère de l'Environnement de l'Ontario <ul style="list-style-type: none"> • (Ontario) Loi sur la protection de l'environnement, articles 15 et 92 • Règlement de l'Ontario 675/98 – Classification et dérogation des déversements et déclarations des décharges • S92 et S15 Un guide sur les déversements et écoulements déclarés
✓	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la qualité de l'environnement, règlement 29 (Règlement relatif aux halocarbures) • Loi sur la qualité de l'environnement, règlement 32 (Règlement relatif aux matières dangereuses)
✓	Saskatchewan Ministry of Environment <ul style="list-style-type: none"> • <i>The Environmental Management and Protection</i>, articles 4 – 9 • <i>Environmental Spill Control Regulations</i>, article 4
✓	Saskatchewan Ministry of the Economy <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre E-8.1 <i>Emergency Planning Act –ERP Development</i> • Chapitre P-12.1 <i>Pipeline Act 1998 –Reporting Spills</i> • Chapitre 0-2 <i>Regulation 6 The Oil and Gas Conservation Regulations 2012</i>
✓	Transport Canada, Loi et règlement sur le transport des marchandises dangereuses <ul style="list-style-type: none"> • Partie 8, Déversement accidentel et rapport imminent sur les déversements accidentels SOR/2012-245 Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
✓	Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST): <ul style="list-style-type: none"> • Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports pour l'application de la loi SOR/2014-37 Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports



Le plan est destiné à satisfaire les exigences des agences réglementaires (principalement le MT PHMSA) mandatant les procédures écrites afin de planifier et d'intervenir en cas d'urgence, incluant :

✓	<i>Oil Pollution Act of 1990 (OPA 90)</i>
✓	Les règlements du ministère des transports (MT) tels que définis dans <i>49CFR§19</i> .
✓	Les règlements du ministère des transports (MT) tels que définis dans <i>49CFR§192.615, §194, §172.600</i> sous-partie G et les réglementations similaires émis par les agences provinciales
✓	Les règlements du ministère des transports (MT) tels que définis dans <i>49CFR§195.403</i>
✓	Les règlements du ministère des transports (MT) tels que définis dans <i>49CFR§172.600</i>
✓	Garde côtière des États-Unis (GCEU), <i>33CFR§154</i>
✓	Plan de contingence national (PCN) en matière de pollution des substances dangereuses et des hydrocarbures et l'application du plan de la contingence de la zone (PCZ)
✓	<i>OSHA's 29CFR§1910</i>
✓	Application des exigences locales et provinciales
✓	<i>U.S. Environmental Protection Agency's (EPA) Oil Pollution Prevention Regulations, 40CFR§112</i> , qui requiert un plan d'intervention concernant les installations qui ne font pas de transport.
✓	La compagnie a opté pour suivre le guide <i>PREP</i> concernant les exercices/forages
✓	Institut américain du pétrole (IAP) 1162.

1.7 Carte du réseau de pipeline au Canada

INSERT 11 X 17

1.8 Carte du réseau de pipeline aux États-Unis



Section 2 – Table of Contents	Page
-------------------------------	------

2.0 DIRECTIVES GÉNÉRALES.....	6
2.0.1 Objectifs des directives.....	6
2.0.2 Documentation.....	8
2.0.3 Équipement de protection personnelle.....	11
2.1 DÉCOUVERTE/DÉTECTION.....	13
2.1.1 Observation, découverte et détection.....	13
2.1.1.1 Alarme de détection de fuite.....	13
2.1.1.2 Contrôle de la source de la fuite.....	14
2.2 PROCÉDURES DE NOTIFICATION.....	17
2.2.1 Notifications sur le terrain.....	21
2.2.2 Centre de contrôle.....	21
2.2.3 Classification de l'incident.....	23
2.2.4 Notifications d'une tierce partie – les juridictions ayant autorité.....	25
2.3 INTERVENTION INITIALE.....	27
2.3.1 Distance d'isolement (chaude, tiède, froide).....	28
2.3.2 Configuration des Zones de travail.....	31
2.3.3 Évacuation.....	31
2.3.3.1 Personnel d'évacuation.....	31
2.3.3.2 Évacuation des communautés.....	33
2.4 OPÉRATIONS.....	37
2.4.1 Système de gestion d'intervention.....	37
2.4.1.1 Structure du commandement d'intervention.....	37
2.4.1.2 Organigramme SCI 207.....	39
2.4.1.3 Rôles et responsabilités.....	41
2.4.1.4 Postes de commandement.....	57
2.4.1.5 Expansion des incidents/Commandement unifié.....	59
2.4.2 Sécurité et contrôle du site.....	60
2.4.3 Procédures d'intervention.....	61
2.4.3.1 Intervention initiale par l'équipe d'intervention de terrain (EIT).....	65
2.4.3.2 Procédure pour évacuation médicale (MEDEVAC).....	67
2.4.3.3 Estimation du volume du déversement.....	69
2.4.3.4 Gaz naturel liquide (GNL).....	71
2.4.3.5 Bombe et menaces à la sécurité.....	73



Section 2 – Table of Contents		Page
2.4.3.6	Équipe d'intervention de terrain – Déversement de pipeline.....	75
2.4.3.7	Équipe d'intervention de terrain – Débordement d'un réservoir	76
2.4.3.8	Équipe d'intervention de terrain – Bris d'un réservoir	77
2.4.3.9	Équipe d'intervention de terrain - Fuites de gaz naturel/autres	78
2.4.3.10	Équipe d'intervention de terrain - Feu ou explosion page 1	79
2.4.3.10	Équipe d'intervention de terrain - Feu ou explosion page 2.....	80
2.4.3.11	Équipe d'intervention de terrain - Feu de forêt	81
2.4.3.12	Équipe d'intervention de terrain - Tremblement de terre	82
2.4.3.13	Équipe d'intervention de terrain - Tempête ou inondation	83
2.4.3.14	Équipe d'intervention de terrain - Bris d'équipement	84
2.4.3.15	Équipe d'intervention de terrain - Bris de l'équipement de transfert.....	85
2.4.3.16	Équipe d'intervention de terrain – Tornade.....	86
2.4.4	Intervention environnementale	87
2.4.4.1	Déversement dans l'eau souterraine	87
2.4.4.2	Surveillance/Échantillonnage.....	91
2.4.4.3	Gestion de la faune	93
	Gestion de la faune.....	93
2.4.4.4	Évaluation des impacts sur les ressources naturelles	93
2.4.4.5	Conformité environnementale.....	94
2.4.4.6	Documentation environnementale.....	95
2.4.4.7	Investigation du site et réhabilitation	96
2.4.5	Disposition des déchets	96
2.4.5.1	Plan de gestion des déchets	97
2.4.5.2	Plan de disposition spécifique au site.....	100
2.4.6	Plan sécurité spécifique au site.....	104
2.4.7	Protection, confinement et récupération	108
2.4.7.1	Guide tactique en cas de déversement terrestre.....	109
2.4.7.2	Sélection de la technique – Confinement et récupération terrestre	114
2.4.7.3	Sélection de la technique – Confinement et récupération aquatique	114
2.4.7.4	Guide de brûlage in-situ.....	119
2.4.7.5	Biorestauration	121
2.4.8	Décontamination	123
2.5	DÉMOBILISATION	125
2.5.1	Plan de transition.....	126
2.5.2	Inventaire de l'équipement, retour et réapprovisionnement	128
2.5.3	Analyse après action	128



Section 2 – Table of Contents		Page
2.5.3.1	Réunion de compte rendu de l'incident.....	129
2.5.3.2	Analyse post-incident	130
2.5.3.3	Critique de l'incident	130



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Section 2:0 DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Objectifs des directives
- Documentation
- Équipement de protection personnelle

Section 2.1: Découverte/Détection

- Observation, découverte et détection
- Alarme de détection de fuite
- Contrôle de la source de la fuite

Section 2.2: Procédures de notification

- Notifications sur le terrain
- Centre de contrôle
- Classification de l'incident
- Notifications d'une tierce partie – les juridictions ayant autorité

Section 2.3: Intervention initiale

- Distance d'isolement (chaude, tiède, froide)
- Configuration des Zones de travail
- Évacuation

Section 2.4: Opérations

- Système de gestion d'intervention
- Sécurité et contrôle du site
- Procédures d'intervention
- Intervention environnementale
- Disposition des déchets
- Plan sécurité spécifique au site
- Protection, confinement et récupération
- Décontamination

2.5 DÉMOBILISATION

- Plan de transition
- Inventaire de l'équipement, retour et réapprovisionnement
- Analyse après action



2.0 DIRECTIVES GÉNÉRALES

2.0.1 Objectifs des directives

La section 2 du présent document donne des directives à suivre lors de l'intervention et la gestion d'une situation d'urgence en cas d'incident. Enbridge va intervenir avec prudence à tout incident en considérant les priorités dans l'ordre suivant :

- **Personnes**
- **Environnement**
- **Actifs** (biens matériels)
- **Réputation**

De plus, lors d'une intervention d'urgence, les **objectifs** (ce que vous comptez faire en ordre de priorité) et les **stratégies** (comment vous comptez atteindre les objectifs) suivants devraient être pris en compte :

Objectifs	Stratégies
1. Assurer la sécurité des citoyens et du personnel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le contrôle du Site (zone chaude, zone tiède, zone froide et sécurité) • Envisager les évacuations, au besoin • Établir des restrictions aux navires et/ou aux aéronefs • Surveiller la qualité de l'air dans les zones affectées • Préparer un plan de santé et sécurité (PSS) pour le personnel d'intervention • S'assurer de la tenue des réunions d'information de sécurité
2. Contrôler la source	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter l'arrêt d'urgence • Amorcer les réparations provisoires • Transférer le produit
3. Assurer la coordination de l'effort d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer ou confirmer les notifications • Établir un système de commandement unifié et ses installations (poste de commandement, etc.) • S'assurer que les responsables locaux, autochtones et tribaux sont impliqués dans l'organisation de l'intervention • Élaborer des plans d'action en cas d'incidents (PAI) • Assurer la mobilisation et le suivi des ressources et justifier le personnel et l'équipement requis • Documenter • Évaluer les objectifs d'intervention prévus par rapport à l'intervention réelle (compte-rendu)
4. Maximiser la protection des zones écologiques sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des stratégies d'intervention préalables • Identifier les ressources à risque dans les zones affectées ou potentiellement touchées • Suivre le déplacement des polluants et élaborer la modélisation des trajectoires/panache de la fuite • Effectuer des évaluations visuelles (ex. survol) • Développer et mettre en œuvre les tactiques de



Objectifs	Stratégies
5. Contenir et récupérer le produit déversé	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les barrages de rétention à la source de déversement et à des zones de collecte appropriées
6. Récupérer et réhabiliter la faune	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les opérations de recherche et de sauvetage des animaux sauvages blessés
7. Retirer les hydrocarbures des régions touchées	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les travaux de nettoyage
8. Minimiser les impacts économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de l'impact sur le tourisme et la navigation et les impacts économiques locaux pendant l'intervention • Protéger les biens publics et privés, tant que les ressources le permettent • Établir les procédures de demande d'indemnisation
9. Garder les parties prenantes informées du processus d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une tribune pour obtenir les commentaires et connaître les préoccupations des parties prenantes • Donner aux parties prenantes des détails des opérations d'intervention et identifier leurs préoccupations et questions, y répondre si possible • Donner aux représentants élus des détails sur les opérations d'intervention
10. Garder le public informé du processus d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des annonces de sécurité en temps opportun • Mettre en place un centre d'information unifié (CIU) • Donner des points de presse de façon régulière • Gérer l'accès des médias aux activités d'intervention • Tenir des réunions publiques, lorsqu'appropriées
11. Minimiser l'arrêt des activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les différentes activités commerciales interrompues et identifier les conséquences éventuelles de cette interruption • Aviser les partenaires/associés de la coentreprise • Participer aux enquêtes internes/externes



2.0.2 Documentation

Des registres devront être créés et conservés au fil des événements et comprendront les renseignements suivants :

- Notification
- Mesures d'intervention
- Communications avec le personnel ne relevant pas de l'entreprise
- Liste de toutes les personnes sur place
- Coûts engendrés

Le CI est responsable de la tenue des dossiers complets et précis de tous les événements qui ont lieu au cours de l'intervention dans un ordre chronologique, car ceci est indispensable pour les besoins légaux, et la revue post-incident.

Chaque groupe faisant partie de l'organisme d'intervention est responsable de la compilation et de la tenue des registres de façon adéquate. Si le système de commandement en cas d'incident (SCI) n'est pas complètement activé, le commandant du lieu de l'incident (CI) doit tenir et conserver un registre précis, par ordre chronologique des principaux événements liés au déversement.

Les normes de documentation de l'intervention sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Normes de gestion des dossiers	
✓	La documentation de l'intervention est un registre des événements et non une place pour l'analyse, des conclusions, de la spéculation, des opinions ou des commentaires
✓	Les registres seront complétés afin de démontrer la séquence des événements
✓	Les registres établiront de façon claire le soutien des coûts de rétablissement à une date ultérieure
✓	Seuls les renseignements pertinents seront enregistrés
✓	Les registres incluront le nom et le poste de la personne qui a préparé le document
✓	Les registres seront gérés et disponibles tout au long de l'intervention
✓	Un registraire sera nommé pour documenter
✓	Toutes les inscriptions comprendront la date et l'heure afin de reconstruire plus tard la séquence des événements.

Documentation essentielle lors d'une intervention d'urgence

- **Cas d'urgence de niveau 1** – Paquet SCI 201 (verbal ou écrit en fonction de la nature de l'urgence)
- **Cas d'urgence de niveau 2** – Paquet SCI 201, suivi d'un PAI pour plusieurs périodes opérationnelles
- **Cas d'urgence de niveau 3** – PAI détaillé élaboré pour chaque période opérationnelle

Si le logiciel du PAI est utilisé dans n'importe quelle intervention d'urgence (y compris les exercices et les pratiques), sauvegarder tous les documents dans le système et les imprimer aux fins de conservation permanente au bureau régional.



Phase réactive – paquet SCI 201	
✓	Rapport d'incident et notifications
✓	Rapport des prévisions météorologiques
✓	SCI 201- 1 Carte/croquis de l'incident
✓	SCI 201- 2 Opérations en cours
✓	SCI 201- 3 Structure organisationnelle
✓	SCI 201- 4 Sommaire des ressources
✓	SCI 201- 5 Analyse du contrôle et de la sécurité du site
Phase proactive – Plan d'action en cas d'incident (PAI) détaillé	
✓	Page couverture du PAI
✓	Rapport général d'incident
✓	Portrait de la situation
✓	Rapport météorologique
✓	Sommaire des ressources
✓	SCI 202 – Objectifs d'intervention
✓	SCI 203 – Affectations organisationnelles
✓	SCI 204 – Liste d'affectations
✓	SCI 205 - Plan de communications
✓	SCI 206 - Plan médical
✓	SCI 207 – Structure organisationnelle
✓	SCI 208 – Plan de sécurité au site
✓	SCI 209 – Sommaire de l'état de l'incident
✓	SCI 209 - (Déversements d'hydrocarbures) Sommaire de l'état de l'incident
✓	SCI 220 – Opérations aéroportées
✓	SCI 223 – Mesures de santé et sécurité
✓	SCI 230 – Calendrier des réunions quotidiennes
✓	SCI 232 – Index du PCZ du site
✓	SCI 232 – Ressources à risques
Toutes les phases	
✓	*Les fichiers du personnel/des unités (doivent inclure date, heure, lieu et mesure d'intervention)

**Les fichiers des unités/du personnel de chaque groupe SCI seront conservés à partir du moment de la confirmation de l'urgence jusqu'à ce que les opérations soient terminées et seront remis à l'unité de documentation à la fin de chaque période d'opération.



Registres de l'incident

Documentation électronique

Lorsqu'une situation d'urgence a été déclarée, le service juridique devrait en être informé très rapidement afin de donner une orientation sur la gestion des registres. Tous les courriels seront enregistrés dans un dossier de messagerie créé spécialement pour l'incident. Le service juridique vous informera des exigences spécifiques pour la conservation des documents.

Documents visuels

Photographies

Les photographies seront utilisées pour enregistrer l'information suivante :

- Conditions initiales du site de déversement
- Activités de confinement et d'intervention (progression chronologique)
- Photographies aériennes (si possible)
- Vue « panoramique » générale du site pour le raccordement des installations permanentes
- Conditions du site à la fin des opérations d'intervention; et
- Récupération de la zone au fil du temps

L'information suivante sera inscrite sur chaque photo immédiatement après son développement :

- Nom et emplacement du déversement
- Date et heure
- Nom du photographe et son numéro de contact
- Emplacement où la photo a été prise et orientation de l'appareil photo au moment de la prise (utiliser une copie du schéma du site si possible)
- Renseignements précis documentés

Vidéo

Filmer une vidéo comprenant un commentaire verbal pour compléter (non pas remplacer) les photographies, s'il y a lieu. Les commentaires verbaux servent uniquement de référence sur le site de déversement et les activités associées.



2.0.3 Équipement de protection personnelle

L'équipement de protection personnelle (EPP) approprié sera porté/utilisé au cours des interventions, ce qui signifie qu'il sera adapté aux risques et aux activités que l'intervenant entreprendra. Les intervenants seront formés et expérimentés dans l'utilisation et l'entretien de l'EPP et sont responsables des objets personnels.

Ces mesures devraient inclure au minimum :

Équipement de protection personnelle	
Le responsable de la sécurité déterminera l'EPP exigé en fonction des travaux à entreprendre, des risques associés, et d'autres facteurs tels qu'énumérés ci-dessous.	
Respiration :	Porter un appareil de protection respiratoire à pression positive dans les situations où il peut y avoir une exposition aux contaminants dans l'air au-dessus des limites d'exposition. Si la concentration d'exposition est inconnue ou si les conditions représentant un danger immédiat pour la vie et la santé (IDLH) existent, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome (APRA), approuvé par le National Institute of Standards and Technology (NIOSH), ou l'équivalent fonctionnant dans une zone en demande d'air ou autre mode de pression positive.
Peau :	Des gants devraient être utilisés en fonction des conditions d'urgence.
Yeux/Visage :	Le port des lunettes de protection approuvées pour protéger contre un contact oculaire, de l'irritation ou des lésions des yeux est recommandé. Selon les conditions d'utilisation, un écran facial peut être nécessaire.
Autre équipement de protection :	Une source d'eau propre devrait être disponible dans la zone de travaux pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements imperméables devraient être portés au besoin.
	Les suggestions pour l'utilisation du matériel de protection spécifique sont fondées sur les données publiées disponibles. Les utilisateurs devraient vérifier auprès du responsable de la sécurité et suivre les politiques de sécurité de l'entreprise.



• Limites d'utilisation de l'EPP

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors du choix et de l'usage de l'EPP

- Les vêtements de protection, les gants et les bottes de sécurité doivent être imperméables et résistants à la pénétration d'hydrocarbures et d'autres produits chimiques susceptibles de se trouver sur le site.
- Les vêtements de protection et les gants doivent être adaptés aux travaux lourds.
- Les vêtements et gants de protection doivent être flexibles et assurer une protection aussi bien dans des conditions météorologiques chaudes que froides.
- Les vêtements de protection doivent être assez grands pour que d'autres vêtements soient portés en dessous sans les déchirer.
- Pour l'utilisation des appareils respiratoires, des procédures doivent être mises en place pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et les essais d'ajustement de ces appareils. De plus, l'utilisateur doit être informé de la durée de vie prévue de la cartouche de l'appareil respiratoire et du contrôle des contaminants susceptibles de traverser, etc.
- Les bottes de sécurité doivent avoir des semelles antidérapantes. De plus, les conditions peuvent nécessiter l'utilisation des bottes à cap d'acier et/ou avec cambriion en acier.

• Durée du travail

La durée du travail est supposée durer le quart de travail au complet et exigera un effort physique modéré à intense pendant les activités de nettoyage.

• Entretien et entreposage de l'EPP

L'EPP sera entretenu et rangé par une équipe assignée. Les vêtements de protection et les gants seront évalués pendant et à la fin de chaque quart de travail et seront remplacés au besoin. Les bottes et autre EPP pourraient être décontaminés pour une éventuelle réutilisation.

• Décontamination et disposition de l'EPP

L'EPP peut être décontaminé dans des endroits désignés par les équipes assignées en utilisant du savon ou d'autres nettoyants appropriés et de l'eau de rinçage. La solution de nettoyage usagée sera mise dans des contenants bien étiquetés conformément aux règlements applicables. Les gants de protection contaminés et tout autre EPP devant être jetés seront mis dans des sacs convenablement étiquetés et disposés conformément à la réglementation en vigueur.

• Formation sur l'EPP et ajustement adéquat

Tous les travailleurs assignés au nettoyage du site, les superviseurs et ceux qui entrent dans la zone contaminée recevront une formation sur l'utilisation adéquate de l'EPP. La formation comprendra :

- Comment utiliser l'EPP
- Quand et où utiliser l'EPP
- Comment faire l'inspection de l'EPP pour déterminer s'il fonctionne proprement

Prendre soin de s'assurer que les employés disposent d'EPP approprié et bien ajusté

• Procédures pour mettre et enlever l'EPP

Avant de commencer le travail, tous les travailleurs assignés au nettoyage du site et autres intervenants seront formés sur les procédures pour mettre et enlever l'EPP de façon appropriée.



2.1 Découverte/Détection

2.1.1 Observation, découverte et détection

La détection d'une fuite du système de pipeline de la Compagnie peut se produire de plusieurs façons, notamment :

- La détection de la fuite par le personnel de la Compagnie, les patrouilles de pipeline, ou le public en général.
- La détection automatique de la fuite par le système CSEAD au Centre de contrôle qui surveille le débit et la pression de la plupart des conduites ainsi que les écarts de niveaux d'huile des réservoirs.

2.1.1.1 Alarme de détection de fuite

Dans le cas d'un changement de pression au-delà d'une plage spécifique, l'opérateur sera averti par une alarme qui peut l'entraîner à arrêter le fonctionnement du pipeline associé ou l'équipement de procédé.

Procédures d'alarme du Centre de contrôle	
✓	S'assurer que le détecteur de pression du pipeline n'est pas défectueux
✓	Aviser le superviseur de toute opération anormale à l'intérieur de 10 minutes
✓	Suite à la détermination d'une fluctuation non résolue de la restriction de débit, la fermeture devrait être effectuée par le personnel de supervision
✓	Suite à la décision de fermeture, du personnel sera assigné pour évaluer la situation
✓	Le pipeline demeurera fermé jusqu'à l'approbation de sa réouverture par l'autorité appropriée, suite à l'évaluation de la situation
✓	Le superviseur demandera une inspection sur le terrain de l'emprise du pipeline en question pour identifier la source de la fuite suspectée
✓	Dans l'éventualité où un déversement est découvert le long du pipeline, ce plan sera activé
✓	Dans le cas où aucun déversement n'est observé, une investigation sur la cause de la variation de pression se poursuivra jusqu'à ce qu'elle soit déterminée.

Si une fuite est détectée, le personnel doit informer les autorités compétentes (Voir Annexe 2- Procédures de Notifications).

Détection automatique d'une fuite

Les installations d'Enbridge sont dotées d'alarmes de haut niveau, dont le son d'alerte est entendu localement dans le terminal. Le Centre de contrôle reçoit également une alarme si ce « haut niveau » est atteint. Lorsque la Compagnie reçoit ces alarmes, un contact immédiat est établi avec l'opérateur de l'installation en service. L'alarme de haut niveau est réglée pour sonner avant le débordement du réservoir afin d'assurer le temps adéquat pour fermer la conduite avant qu'un débordement ne se produise.



2.1.1.2 Contrôle de la source de la fuite

Cette section présente des directives pour contrôler un déversement près de la source et en atténuer les conséquences associées. Le contrôle de la source et les mesures d'atténuation incluent toute activité telle que l'arrêt des opérations pour contenir un déversement, la dispersion d'un nuage de vapeur, la protection d'une zone sensible, la récupération du produit déversé ou d'autres activités faisant partie d'une intervention d'urgence.

Les opérateurs de la Compagnie ont suivi des formations pour intervenir lors d'activités anormales des installations/des pipelines. Le contrôle de la source sera assuré avec les systèmes et procédures qui suivent :

- Les installations de la Compagnie sont dotées de systèmes de soutien en cas d'urgence (c.-à-d. puisards, vannes de contrôle, arrêts d'urgence, etc.). Ces systèmes peuvent alerter les opérateurs du pipeline et fermer des soupapes individuellement, ou fermer le pipeline en entier.
- Dans le cas où l'incident ne permet pas un contrôle automatique de la situation, l'opérateur a la possibilité de contrôler le déversement en activant manuellement les dispositifs d'arrêt ou en fermant des soupapes, etc., à condition que le personnel ne soit pas exposé aux substances déversées.
- Dans le cas où la source ne peut pas être contrôlée par l'opérateur de pipeline ou à distance par un système de sécurité, la compagnie activera le présent plan et constituera une équipe d'intervention pour gérer la situation.

ACTIONS INITIALES EN CAS DE FUITE/RUPTURE D'UN PIPELINE :	
✓	Fermer le pipeline
✓	Relâcher la pression de la section de la conduite concernée
✓	Isoler la section de la conduite en fermant les soupapes appropriées
✓	Évacuer le contenu résiduel de la section de la conduite concernée

ACTIONS INITIALES EN CAS DE FUITE/DÉBORDEMENT D'UN RÉSERVOIR :	
✓	Arrêter les opérations de transfert vers le réservoir, si en cours
✓	S'assurer que les soupapes de vidange du système de rétention secondaire associé sont fermées
✓	Transférer le contenu du réservoir dans des réservoirs disponibles ou le retourner dans le pipeline
✓	Inonder d'eau la zone de confinement, le cas échéant, pour réduire au minimum la pénétration du produit dans le sol

Des mesures de contrôle de la source de déversement sont mises en œuvre le plus près possible de celle-ci afin de limiter l'étendue de la zone touchée, et ces mesures comprennent généralement :	
✓	La construction de barrières, de tranchées ou de digues en terre pour la rétention
✓	La construction de digues ou de tranchées pour dévier le déversement vers la zone de confinement



✓	Le déploiement de barrages de rétention sur les cours d'eau situés en aval de la source
✓	Le déploiement du matériel de récupération (pompes, camions aspirateurs, écrémeuses)

Arrêt du système de fuites - Niveau I à III

Dans l'intérêt des intervenants et de la sécurité du public, le système sera arrêté afin d'effectuer une investigation des anomalies ou en cas de déversement.

Niveau I – Balance du volume	
Technique générale	
Les systèmes de niveau I seront fournis avec des installations de mesure de débit à l'intérieur et à l'extérieur du système afin de permettre le balancement volumique (incluant l'inventaire des conduites) à des intervalles de 15, 30 et 60 minutes. Ces comparaisons à court terme donnent des indications de fuites importantes au centre de contrôle, tandis que la comparaison sur 24 heures permet de détecter les petites fuites. En outre, le détecteur de pression, l'état du matériel de pompage et l'alarme indiquant un débit excessif et la déviation de la pression sont fournis.	
Fermeture	
✓	Fermeture automatique locale des conduites à haute ou basse pression
✓	Fermeture manuelle par le centre de contrôle lors des écarts de balance des conduites principales
✓	Fermeture manuelle par le centre de contrôle lors de l'évaluation globale du système d'alarme
✓	Fermeture des soupapes d'isolement contrôlables, si disponibles, et surveillance de la pression afin de déterminer la section concernée
✓	Pour les nouveaux systèmes, le nombre, l'emplacement et l'opérabilité à distance des soupapes d'isolement doivent être évalués avec soin afin de respecter les codes et règlements applicables

Niveau II - Débit et écart de pression	
Technique générale	
Les systèmes de niveau II sont fournis pour des installations de mesure du débit, le plus souvent aux points de déversement à l'extérieur du système, ainsi que pour l'état de l'équipement et des pressions des pompes de décharge, là où c'est possible, dans toutes les installations de pompage. Ces données indiquent le débit excessif et la détection de la variation de la pression avec suffisamment de données opérationnelles pour le contrôleur afin de distinguer un déversement accidentel.	
Fermeture	
✓	Fermeture automatique locale en haute ou basse pression
✓	Fermeture manuelle par le centre de contrôle lors de l'évaluation globale du système d'alarme



✓	Fermeture si les soupapes d'isolement contrôlables à distance sont disponibles, et surveillance de la pression afin de déterminer la section concernée.
✓	Pour les nouveaux systèmes, le nombre, l'emplacement et l'opérabilité à distance des soupapes d'isolement doivent être évalués avec soin pour être conformes aux codes et règlements applicables

Niveau III – Changement d'état de la pression et de l'équipement

Technique générale

Les installations de niveau III sont contrôlées à partir du centre de contrôle et sont équipées d'état du matériel des pompes ainsi que des indications des écarts de pression. Les installations de moindre importance ont une détection locale de réduction de pression pour la fermeture en haute ou en basse pression.

Fermeture

✓	Fermeture automatique locale en haute ou basse pression
✓	Fermeture manuelle par le centre de contrôle lors de l'évaluation du système d'alarme
✓	Isoler le système du moment que des soupapes d'isolement soient disponibles à distance. Demander une isolation manuelle immédiatement après la confirmation de la fuite
✓	Pour les nouveaux systèmes, le nombre, l'emplacement et l'opérabilité à distance des soupapes d'isolement doivent être évalués avec soin pour être conformes aux codes et règlements applicables



2.2 Procédures de notification

Les directives générales sur les procédures et la séquence pour effectuer les diverses notifications internes et externes suite à n'importe quel type de déversement de produit ou autre situation d'urgence, sont disponibles à l'annexe 2 de ce plan. L'information fournie au présent document porte essentiellement sur les notifications et les rapports généraux. Les notifications internes et externes pertinentes se retrouveront dans l'annexe géographique PCI avec toutes les listes de contrôle des notifications applicables à cette zone.

L'objectif de la procédure de notification est de :

- protéger la sécurité du public et des intervenants;
- contrôler les impacts environnementaux potentiels aussi efficacement et rapidement que possible; et
- répondre aux exigences réglementaires.

Le processus de notification est enclenché par une situation d'urgence ou lorsqu'une situation d'urgence est suspectée par le centre de contrôle ou rapportée à celui-ci par le public, les entrepreneurs, la police ou un employé.



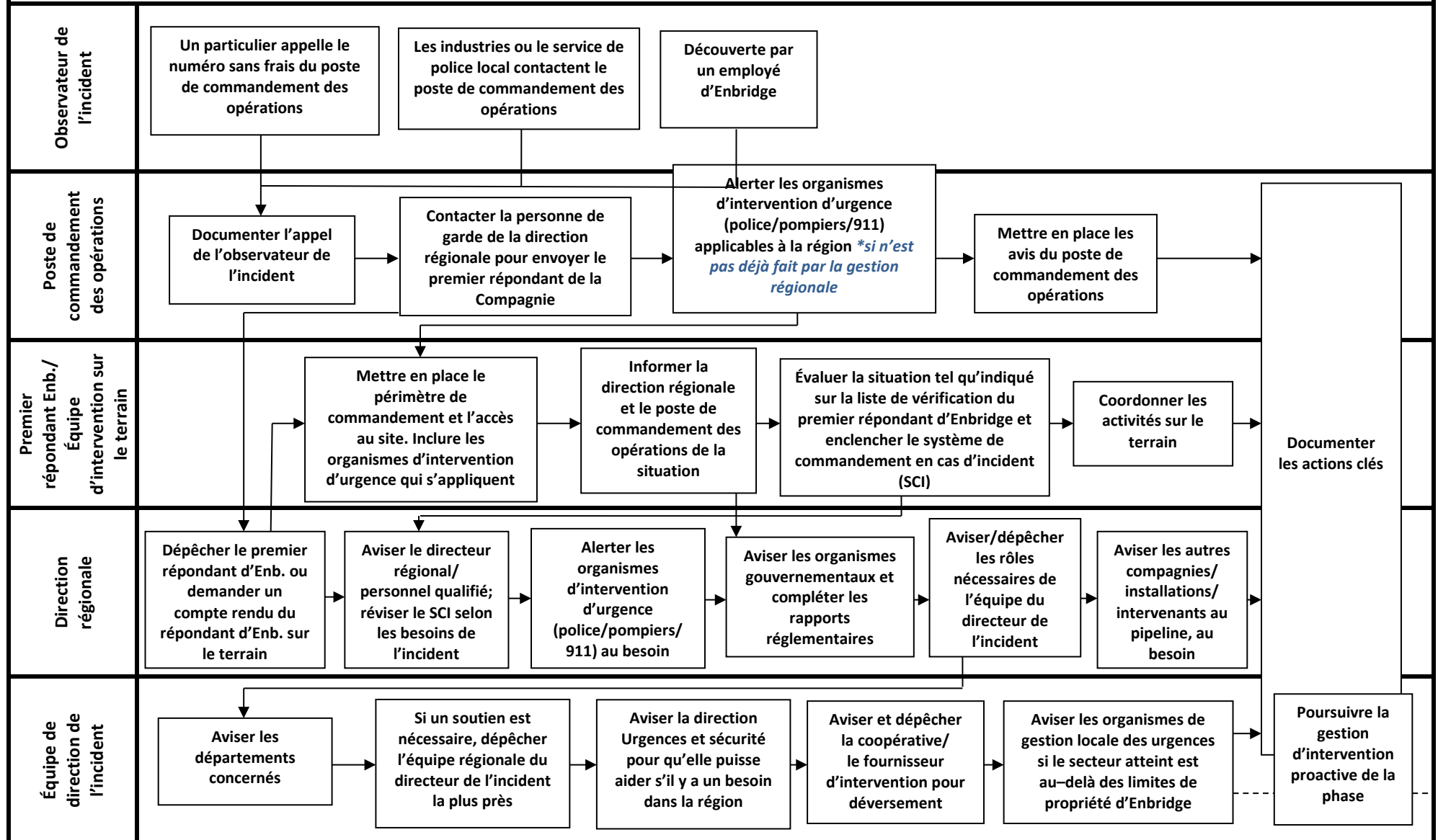
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Enclenchement – avis d'urgence



Version .4

Dernière mise à jour : 2014-07-07



THIS PAGE LEFT BLANK INTENTIONALLY



2.2.1 Notifications sur le terrain

Toute personne qui observe ou prend connaissance d'une fuite doit immédiatement reporter l'incident au Centre de Contrôle et à l'administration régionale. L'information doit être documentée dans le formulaire de réception d'information d'urgence, situé dans la section 4 - Formulaires.

Premier intervenant d'Enbridge

L'intervenant d'Enbridge sur les lieux devra :

- prendre des mesures pour contrôler la situation et l'empêcher de se dégrader, si c'est sécuritaire de le faire;
- informer immédiatement le Centre de Contrôle (ex. : ce qui se passe, le lieu où cela se passe, le personnel impliqué, ce qui est fait à ce sujet);
- suivre les procédures de notification de l'annexe 2 pour mettre en place l'EGI régionale.

Administration/Représentant régional

Le groupe de gestion régionale devra :

- enregistrer les renseignements de la personne qui appelle ou du Centre de contrôle;
- dépêcher un intervenant d'Enbridge pour enquêter sur le rapport;
- aviser le centre de contrôle si un intervenant d'Enbridge a été envoyé pour enquêter;
- rester en contact avec l'intervenant d'Enbridge et les autres membres du personnel afin de se tenir au courant de la situation au fur et à mesure qu'elle évolue;
- selon les circonstances de l'urgence, envisager de faire décoller un aéronef pour s'enquérir de la situation;
- contacter les agences d'intervention ou des agences de nettoyage de déversements d'huile (annexe 2).

Dans la région du Nord, le groupe de gestion régionale contactera les parties prenantes et les autorités.

2.2.2 Centre de contrôle

Toute condition d'opération anormale détectée par le Centre de contrôle, ou toute situation d'urgence rapportée ou observée ou situation d'urgence possible sera attribuée d'un statut d'urgence jusqu'à ce que le rapport soit confirmé ou rejeté. Une enquête de suivi et une confirmation de déversement ou d'un risque de déversement seront effectuées immédiatement.

Le personnel du Centre de contrôle avertira les personnes suivantes :

- Police locale
- Représentant régional sur appel
- Autres personnes identifiées dans les procédures d'opérations du centre de contrôle

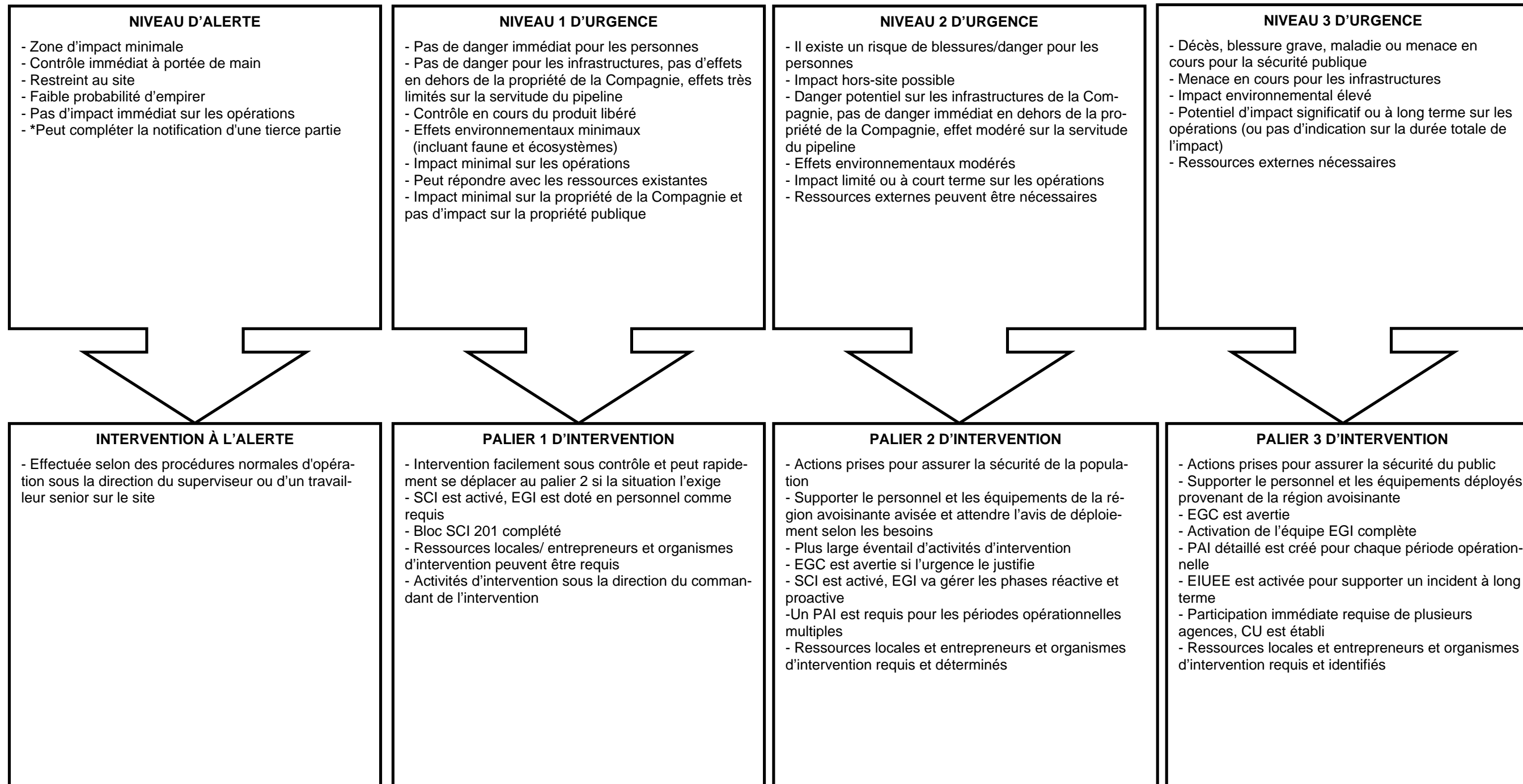
***Dans la région du Nord, le groupe de gestion régionale contactera les parties concernées et les autorités.



Le Centre de contrôle et l'EGI confirmeront que les notifications supplémentaires ont été complétées, incluant celles adressées aux personnes suivantes :

- Agences gouvernementales
- Autorités locales
- Entrepreneurs en intervention
- Groupes autochtones au Canada, ou représentants tribaux aux États-Unis
- Parties concernées

Figure 1



Note:

- 1) Les niveaux de classification réglementaires peuvent ne pas correspondre avec les classifications d'Enbridge.
- 2) Dans la région de l'Est, les notifications en provenance d'une tierce partie seront déclarées pour les incidents avec niveau d'alerte.

THIS PAGE LEFT INTENTIONALLY BLANK



2.2.4 Notifications d'une tierce partie – les juridictions ayant autorité

Le CI est chargé de s'assurer que toutes les notifications/tous les rapports requis sont complétés en temps opportun pour tous les incidents. Tout contact avec les agences externes doit être correctement documenté. Le Centre de contrôle est un outil de soutien disponible 24/7, destiné à donner une assistance de communication au CI pour faciliter une intervention rapide en situation d'urgence. À la fin des notifications initiales et suite à l'exécution des premières mesures d'intervention, des notifications de suivi périodiques devraient être faites aux organismes concernés.

Se référer à l'**annexe 2** pour les guides de présentation de rapports et les renseignements des contacts pour tous les organismes.



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



2.3 Intervention initiale

Les actions de commandement initiales sont celles prises par le personnel local aussitôt qu'il prend connaissance d'un déversement ou d'un incident d'urgence, avant que les équipes d'intervention de la Compagnie (équipe d'intervention sur le terrain (EIT) et l'équipe de gestion des incidents (EGI) soient formées et fonctionnelles. La mise en œuvre rapide de ces premières étapes est de la plus haute importance, car elles peuvent sérieusement affecter l'opération globale d'intervention.

Des mesures immédiates doivent être prises au début ou à la découverte d'un incident afin d'atténuer ses répercussions, minimiser les risques potentiels à la santé humaine et à l'environnement et pour mettre en œuvre une intervention efficace. Il est également important d'agir de façon décisive afin de créer un climat de travail professionnel entre la Compagnie et le personnel des organismes de réglementation et les fonctionnaires. Cette section donne des directives pour déterminer les mesures d'intervention et de notification initiales appropriées qui devraient être réalisées dans le cas d'un déversement ou autre situation d'urgence.

Les actions d'intervention initiale sont celles prises par le personnel local immédiatement suite à la prise de connaissance d'un déversement ou d'un incident d'urgence, avant que l'EIT de la Compagnie soit formé et fonctionnel. Une mise en œuvre rapide de ces étapes initiales est de la plus haute importance puisqu'elles peuvent grandement affecter l'opération d'intervention en son entier.

Il est de la responsabilité du CI de faire en premier les notifications appropriées au Centre de contrôle et à la direction régionale, et de déclencher les opérations d'intervention jusqu'à ce qu'un transfert de commandement survienne et que l'EGI ait été activée.

2.3.1 Distance d'isolement (chaude, tiède, froide)

Établir le périmètre de contrôle initial sur la base des lignes directrices suivantes (voir Figure 1) :

- Zone chaude 25 mètres (82 pieds)
- Zone tiède 100 mètres (320 pieds) – peut d'abord être considérée comme zone surélevée
- Zone froide 305 mètres (1 000 pieds)

Mettre en place un Poste de commandement, des Zones de rassemblement et des Stations de décontamination telles que nécessaire, selon les circonstances.

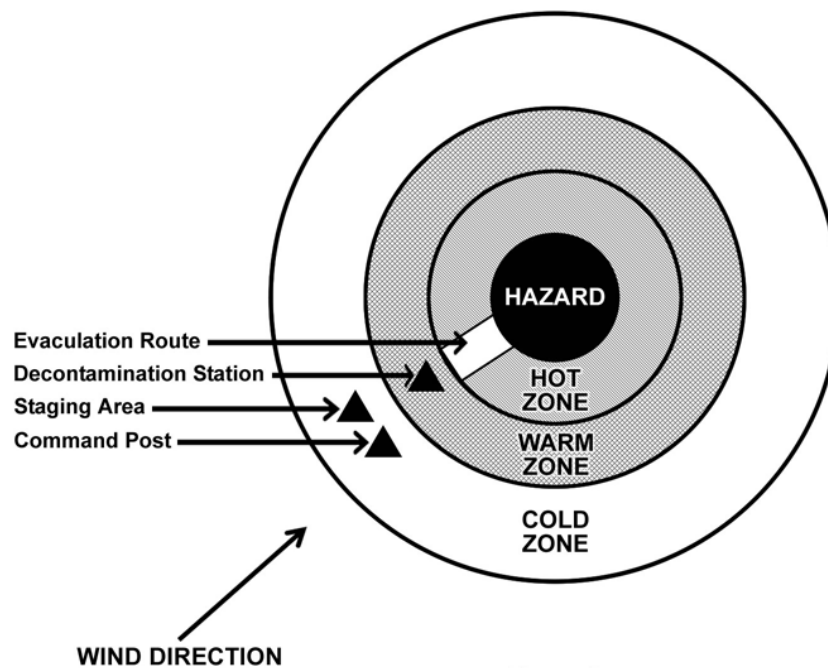


Figure 1
Protective Zones

Distance d'isolement/Guide du plan d'urgence 2012

Produit	Guide #	ID #	Mesure d'évacuation de précaution immédiate	Évacuation pour un grand déversement	Évacuation en cas d'incendie
Condensat (diluant), gaz naturel, butane, éthane, méthane, propane, pentane,	115	1971, 1011, 1075, 1035, 1078	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)	1 600 mètres (1 mille)
Naphtalène brut	133	1334	25 mètres (75 pieds)	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut, produits pétroliers, hexane, heptane, octane, nonane, décane	128	1270, 1267, 1268, 1208, 1206, 1262, 1920, 2247	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1,000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut sulfureux, inflammable, toxique	131	3494	60 mètres (200 pieds)	800 mètres (½ mille)	800 mètres (½ mille)
Benzène, toluène, xylène	130	1114, 1294, 1307	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1,000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Gaz de sulfure d'hydrogène	117	1053	100 mètres (330 pieds)	300 mètres (1,000 pieds)	1 600 mètres (1 mille)

* Un embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement par vent calme et conditions météo stables. Les feux en nappe devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement si les vents sont forts et que l'allumage est retardé (le produit s'est accumulé significativement). Ces dangers peuvent entraîner un front de déplacement de la flamme, de la surpression dommageable ou une exposition aux radiations thermiques. Ainsi, les intervenants devraient utiliser les distances identifiées pour « l'évacuation en cas d'incendie » même s'il n'y a pas de feu. En cas de rupture complète de la paroi où il y a un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur, ces distances devraient être doublées.

** Des conditions supplémentaires qui devraient être considérées lors de la détermination d'une zone d'évacuation incluent la météo, la rupture complète d'une paroi, la vitesse du vent, ciel couvert/ciel dégagé et jour/nuit.

THIS PAGE LEFT INTENTIONALLY BLANK

2.3.2 Configuration des Zones de travail

Le CI évaluera l'accessibilité du site et le séparera en trois zones distinctes afin d'identifier clairement les zones à haut risque et de réduire les risques pour les intervenants sur place. Les trois zones peuvent être définies comme la zone de sécurité, la zone dangereuse et la zone de décontamination.

Zones de protection

Afin de minimiser la propagation de la contamination du site d'urgence aux zones non touchées, l'officier de sécurité doit enregistrer des zones de protection (voir Figure 1) sur le formulaire de Sécurité et de contrôle du site SCI 201-5. Les zones de protection doivent identifier ce qui suit :

- Zone chaude
- Zone tiède
- Zone froide

Zone chaude

La zone chaude est le site de déversement ou le site des opérations de nettoyage. Toute zone qui nécessite une protection respiratoire doit être incluse dans les limites d'une zone chaude désignée. L'accès à la zone chaude est restreint seulement au personnel d'intervention d'urgence formé et bien équipé. Le personnel qui n'est pas impliqué dans les opérations d'urgence ne doit pas être autorisé à entrer et doit être escorté hors du site si nécessaire.

Zone tiède

La zone tiède est une zone de transition où l'équipement peut être nettoyé et les vêtements contaminés peuvent être enlevés avant de quitter le site. Suivre le plan de décontamination établi. Un EPP approprié est nécessaire.

Zone froide

La zone froide et la plus grande zone comprennent toutes les zones qui ne sont pas immédiatement impliquées dans la situation d'urgence. Prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que la contamination ne se propage pas dans cette zone. La surveillance de l'air délimite le périmètre où les contaminants de l'air et les vapeurs combustibles cessent d'être détectés. La zone froide doit être établie à l'extérieur de ce périmètre. Positionner le poste de commandement et la zone de rassemblement dans la zone froide.

2.3.3 Évacuation

2.3.3.1 Personnel d'évacuation

Les plans d'évacuation seront situés dans l'établissement applicable. Toutes les directives d'évacuation seront communiquées par un signal sonore, soit de vive voix par le surveillant désigné de l'entretien du pipeline (EPL) ou du terminal, le coordonnateur désigné d'urgence et/ou le superviseur de la zone, ou par l'activation d'un système d'alarme. Tout le personnel de l'établissement est formé régulièrement pour les procédures d'intervention d'évacuation et de secours. L'établissement ne contient pas d'équipement essentiel que les employés doivent continuer à faire fonctionner après que l'avis d'évacuation soit déclaré.

Le but du plan d'évacuation est de fournir des indications dans l'éventualité où un arrêt ou une évacuation sont nécessaires. En cas d'incident, l'opérateur de l'installation arrêtera le débit du

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

produit selon les procédures normales d'opération. Le superviseur de l'établissement devra être avisé immédiatement de la situation d'urgence. Tout le personnel de l'établissement qui n'est pas formé en tant que techniciens de matières dangereuses devra évacuer l'établissement. Le service d'incendie sera avisé s'il y a lieu. Le personnel dépêché sur les lieux, l'équipement et les ressources de lutte contre l'incendie arriveront à la barrière principale de l'établissement, à moins qu'il ne soit jugé dangereux de le faire. Le déploiement tactique des ressources dépêchées dépendra de la situation actuelle.

L'évacuation du personnel doit s'effectuer d'une manière ordonnée. Le superviseur fera le décompte de tous les employés et organisera une assistance médicale si nécessaire. Lorsque l'alarme sonne ou qu'un signal d'évacuation est donné, tout le personnel doit :

Liste d'évacuation	
✓	Cesser immédiatement les activités de travail
✓	Vérifier la direction du vent
✓	Se déplacer face ou de travers au vent
✓	Vérifier à nouveau le vent
✓	Effectuer un dénombrement afin de connaître l'ensemble du personnel présent à l'installation
✓	Aider à alerter et à accompagner le personnel, y compris les visiteurs et les entrepreneurs au point d'évacuation approprié
✓	Aviser le Centre de contrôle
✓	Aider aux activités de contrôle des risques tel que demandé
✓	Aider à rechercher et à secourir les personnes disparues
✓	Le personnel blessé sera transporté vers le centre médical d'urgence le plus près. Tous les autres membres du personnel resteront au point d'évacuation jusqu'à ce que le signal « Hors de danger » soit donné

Note : L'évacuation doit être effectuée de manière ordonnée. Le personnel doit marcher et NE doit PAS courir ou paniquer.

La direction d'évacuation du personnel est en outre définie comme suit :

- **Les employés de l'établissement** – Tous les employés de la Compagnie qui ne sont pas directement impliqués dans la réduction de l'urgence seront immédiatement évacués de la zone d'urgence. Ils emprunteront une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement et resteront en mode « attente » jusqu'à ce que la direction de l'établissement donne l'instruction d'agir autrement. Si l'accès à la barrière principale de l'établissement est menacé par la situation d'urgence, se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence et/ou le superviseur de la zone de vos allées et venues dès que possible.
- **Les entrepreneurs, les transporteurs de marchandise, les fournisseurs et les autres visiteurs** – Tout le personnel qui ne travaille pas pour l'entreprise sera immédiatement évacué de la zone lorsqu'une urgence est déclarée. Tout le chargement et déchargement de matériel sera interrompu. Le personnel empruntera une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement. Le personnel qui ne travaille pas pour l'entreprise sortira immédiatement après l'approbation de la direction de l'établissement. Si l'accès à la porte

principale de l'établissement est menacé par la situation d'urgence, se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence et/ou le superviseur de la zone de vos allées et venues dès que possible. Après que l'évacuation du personnel ait été lancée, les organismes d'intervention d'urgence et les équipes sont avisés (soit à partir du site ou hors site immédiatement après que l'évacuation ait été réalisée), et des mesures d'intervention immédiates sont entreprises pour réduire les menaces à la santé humaine et à l'environnement.

2.3.3.2 Évacuation des communautés

L'évacuation du public doit seulement s'effectuer lorsqu'il est sécuritaire de le faire et UNIQUEMENT en coopération et en coordination avec les services locaux d'urgence. Comme l'indique le cadre des plans d'intervention d'urgence de la communauté, la responsabilité et la décision d'évacuer relèvent de la communauté. La Compagnie appuiera l'évacuation et couvrira les coûts liés à l'intervention.

Il est important de se rappeler que les évacuations au-delà de la propriété de la Compagnie devront être initiées et coordonnées par les organismes locaux d'intervention/de gestion d'urgence qui ont le pouvoir légal d'ordonner la circulation des personnes. Les autorités provinciales, des Premières Nations et locales ont la responsabilité première et l'autorité de planifier l'évacuation et d'organiser le transport, l'hébergement, la sécurité publique et la sécurité des personnes et des biens non fédéraux au sein de leurs juridictions respectives. Les défis uniques auxquels pourraient être confrontés les gouvernements provinciaux, des Premières Nations et locaux durant une évacuation massive pourraient les obliger à demander de l'aide supplémentaire, de nature logistique ou opérationnelle, au sein de leur province, des autres provinces en vertu de l'entraide et des pactes d'assistance, ou du gouvernement fédéral.

La Compagnie :

- devrait s'assurer que les organismes d'intervention/de gestion d'urgence locaux sont informés selon une recommandation claire d'évacuer le public si la Compagnie est avisée d'un danger immédiat pour la vie et la sécurité qui pourrait ne pas être du ressort des premiers intervenants;
- servira uniquement à titre consultatif lors d'un ordre d'évacuation et pourrait aider à la logistique de l'évacuation;
- doit fournir le plus de renseignements possible sur les produits à toutes les organisations de gestion des urgences qui coordonnent l'évacuation. La dernière version du Guide des mesures d'urgence (GMU) devrait être consultée afin de déterminer les distances d'évacuation sécuritaires.

La priorité pour l'ensemble du personnel de l'entreprise dans une situation d'urgence est de protéger le public et les intervenants.

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

Empêcher l'accès au site d'urgence au public lorsqu'il y a un risque d'explosion, d'incendie, de vapeurs dangereuses ou d'autres conditions dangereuses. Par exemple :

- Bloquer les routes d'accès au site d'urgence et établir un périmètre de sécurité.
- Communiquer avec la police locale pour mettre en place des barrages routiers à tous les points d'accès, le cas échéant.
- Les employés/les entrepreneurs, la police et/ou le personnel de sécurité peuvent être utilisés, ainsi que des obstacles physiques (ex : des barricades, des bandes réfléchissantes) pour contrôler l'accès aux zones dangereuses.

Coordonner avec les organismes externes d'intervention d'urgence (ex : la police, les pompiers et les services médicaux d'urgence [SMU]) pour établir des mesures d'intervention appropriées pour la protection du public selon les besoins, y compris :

- la surveillance des atmosphères dangereuses;
- l'évacuation des personnes de la zone (habitations et entreprises);
- l'élimination des sources de combustion à proximité du site de rejet;
- la prévention des sources de combustion d'entrée au site de déversement;
- l'interruption du trafic (ex. : sur les routes, les voies ferrées, les ponts), tel que requis.

Dans le cas peu probable où les plans d'évacuation soient requis au-delà de la limite de l'établissement, le surveillant désigné de l'EP ou du terminal, ou le coordonnateur d'urgence désigné communique d'autres directives. Ces plans comprendront des conseils sur l'endroit où déplacer les parties susceptibles d'être touchées afin de minimiser les menaces à la santé humaine et à l'environnement. Cela se fera en collaboration avec les responsables des services d'urgence locaux. Les mécanismes d'avis seront fondés sur la surveillance de la qualité de l'air et d'autres situations qui pourraient survenir pendant la situation d'urgence.

L'évacuation est recommandée pour les incidents lors desquels le panache est visible et que sa trajectoire peut aller dans n'importe quelle direction hors du panache. La décision d'évacuer doit être prise par des personnes qualifiées (IQ) ayant accès aux moniteurs de limite inférieure d'explosivité (LIE) et/ou au suivi de la qualité de l'air.

Sous la direction de l'EGI, l'évacuation de la communauté sera coordonnée en collaboration avec l'autorité locale. La décision d'évacuer relèvera du CI. Se référer au GMU à titre d'orientation pour le produit/l'évacuation.

Si le public doit être évacué avant que les organismes d'intervention externes arrivent ou si ces organismes ne sont pas disponibles, le CI doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection du public (ex : affecter des employés de l'entreprise pour commencer une évacuation en faisant du porte à porte), puis remettre ces fonctions à des organismes communautaires dès que possible.

Pour les déversements à long terme, l'évacuation est préférable aux abris si la sécurité publique peut être assurée pendant le processus. L'évacuation est une mesure de protection du public viable dans les cas suivants :

- L'emplacement du panache est connu et des voies d'évacuation sécuritaires peuvent être assurées.

**Plan central
Section 2
Éléments du plan central**

- Le déversement ne sera probablement plus contenu dans un avenir rapproché.
- La visibilité et les conditions routières sont bonnes.
- Les résidents comprennent clairement leur itinéraire.
- Les résidents devraient également être évacués pendant le brûlage ou la combustion si leur état de santé ou leur sécurité pouvaient être affectés par l'opération.

Lors de la planification de l'évacuation, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Taille et durée prévue du déversement
- Voies d'évacuation
- Conditions météorologiques actuelles et prévues
- Potentiel de combustion inattendue

S'abriter est la principale mesure de protection du public pour les produits à pression de vapeur élevée et lorsque le danger est d'une durée limitée. S'abriter dans un bâtiment crée une zone tampon pour protéger les personnes affectées des concentrations plus élevées (plus toxiques) qui pourraient être présentes à l'extérieur. L'objectif est de réduire la circulation de l'air à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment jusqu'à ce que le danger soit passé ou que d'autres actions d'urgence appropriées puissent être entreprises (telles que l'évacuation).

S'abriter à l'intérieur est une mesure viable de protection du public dans les circonstances suivantes :

- Le temps et les avertissements sont insuffisants pour évacuer le public de façon sécuritaire.
- Les résidents sont en attente pour de l'assistance lors de l'évacuation.
- Le rejet sera d'une taille et/ou d'une durée limitées.
- L'emplacement du rejet n'a pas été identifié.
- Le public serait plus à risque s'il était évacué.

En concomitance avec les stratégies d'abri sur place et d'évacuation, un rejet de gaz naturel peut être allumé à la source afin de réduire l'exposition du public au danger. Si une menace immédiate existe pour la vie humaine et que le temps manque pour évacuer la zone de danger, le CI est autorisé à enflammer le déversement.

**Plan central
Section 2
Éléments du plan central**

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

2.4 Opérations

2.4.1 Système de gestion d'intervention

2.4.1.1 Structure du commandement d'intervention

Le SCI permet une réponse bien gérée et limite les effets d'une urgence par une réponse rapide, efficace et coordonnée des ressources. Le SCI se veut la procédure internationale standard de gestion des urgences, et clarifie les rôles du personnel impliqué dans l'intervention d'urgence. Le SCI est efficace lors d'interventions d'urgence, car l'information et les ressources essentielles sont organisées selon une structure logique de planification et de mise en oeuvre des actions nécessaires. Il fournit également une structure organisationnelle d'intervention d'urgence flexible préétablie pour tout type ou taille d'incident. La structure requise du SCI dépend de la nature et de la complexité de la situation d'urgence, et est fondée sur le besoin plutôt que sur une structure organisationnelle rigide. Pour ce qui est des situations d'urgence de niveau 1, un poste peut assumer plusieurs responsabilités, alors que dans les situations d'urgence de plus haut niveau (niveaux 2 et 3), plusieurs postes peuvent être nécessaires. L'EGI serait mobilisée, le cas échéant, pour remplir les rôles du SCI et les fonctions de l'EIT, en vertu de la section des opérations du SCI.

L'EIT est constituée de personnel formé qui interviendra lors de tous les incidents d'urgence de la Compagnie. Des entrepreneurs externes formés et entraînés seront contactés afin de remplir les rôles de système de commandement en cas d'incident/commandement unifié (SCI/CU) au besoin, y compris, mais sans s'y limiter, des postes dans les sections Opérations, Planification et Logistique.

Les principales responsabilités de l'EIT sont harmonisées à la structure organisationnelle du SCI (se reporter à l'organigramme SCI 207).

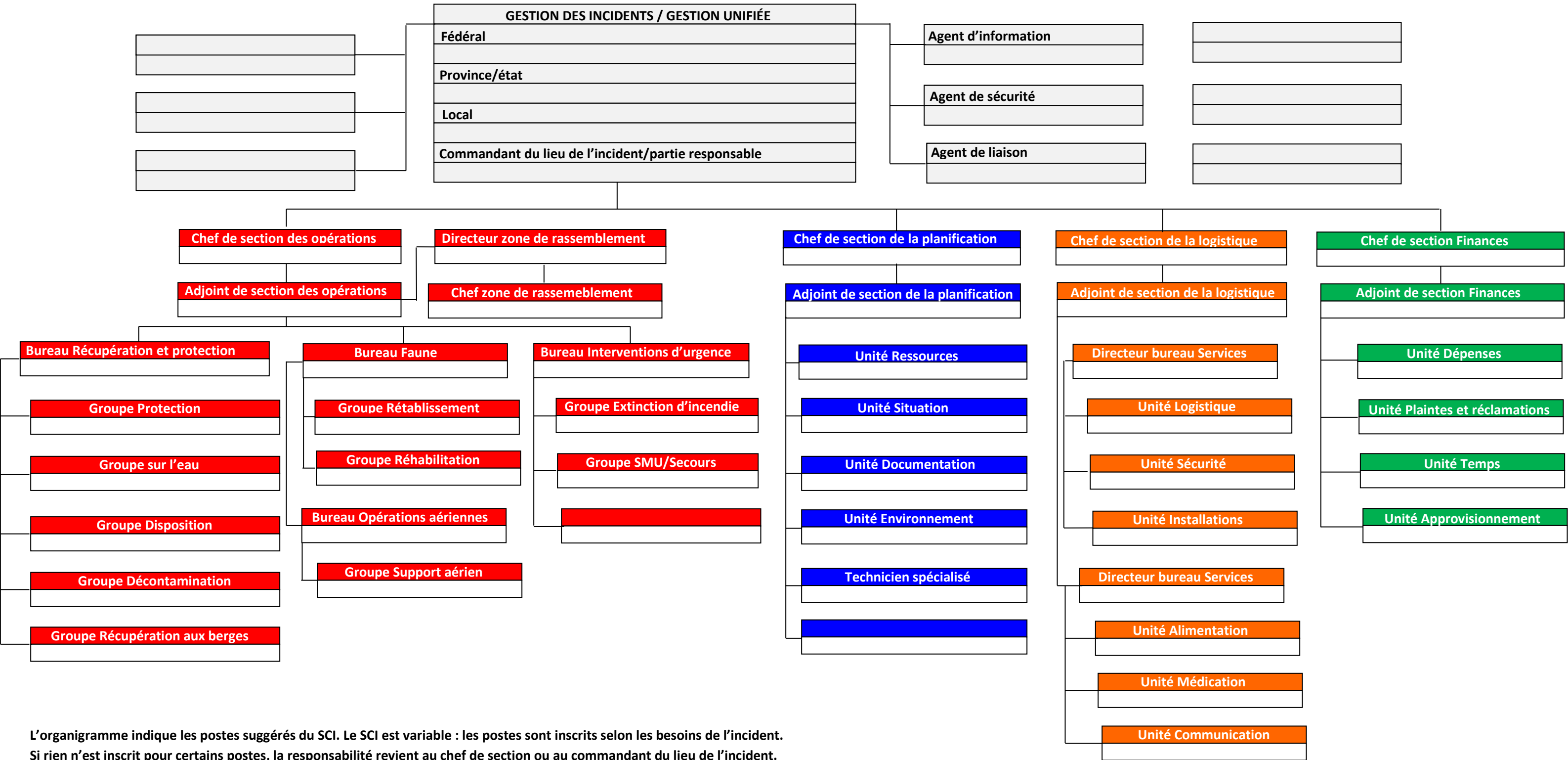
L'attribution des responsabilités au sein du SCI commence par la hiérarchie supérieure (c.-à-d. le CI) et se poursuit vers le bas, tel que requis. Le poste du CI doit être pourvu en tout temps pendant la situation d'urgence. Le CI mobilisera les postes directement en dessous de lui, au besoin. Lorsqu'un poste n'est pas mobilisé, le poste juste au-dessus assumera les responsabilités. Lorsque le SCI est activé, il nécessite au minimum des postes de CI et d'officier de la sécurité (OS).

Déterminer le niveau d'urgence et le niveau d'intervention nécessaires pour gérer efficacement la réponse. Se référer au tableau de classification d'urgence et de niveau d'intervention coordonnée de la Compagnie situé à la section 2.2 Procédures de notification.

Le SCI est adaptable et sera activé pour répondre aux besoins d'une urgence	
Niveau 1	Le SCI est activé, l'EGI est utilisée selon les besoins.
Niveau 2	Le SCI est activé; l'EGI est utilisée pour gérer les phases réactives et proactives. Le commandement et le personnel général seront nécessaires avec un potentiel pour occuper des postes supplémentaires. L'EGC sera avertie sur la base des critères importants de l'incident.
Niveau 3	L'EGI complet est activé, l'EGC est avertie.



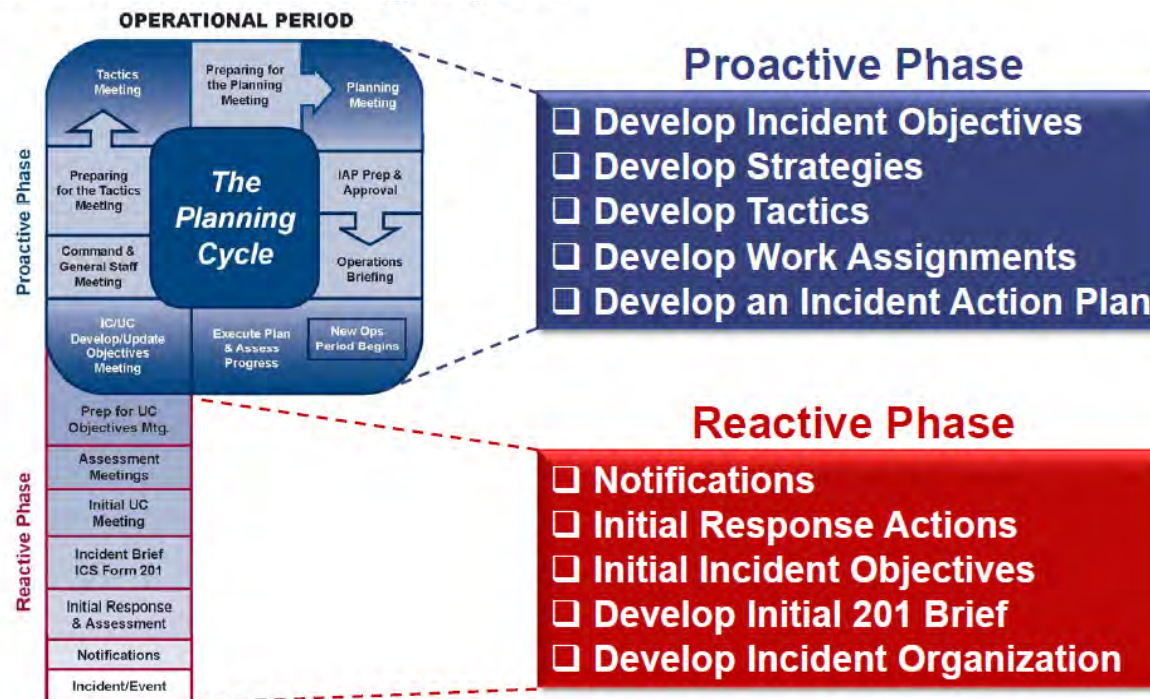
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.

Cycle de planification de la phase opérationnelle

En situation d'urgence complexe de niveau 2 ou de niveau 3, la planification de la phase opérationnelle suivante se déroulera pendant la phase proactive. Le passage de la phase réactive à la phase proactive sera propre à la situation et dépendra de l'intervention, d'un ensemble de compétences et du personnel disponible. Une fois l'ampleur et l'envergure de l'événement déterminées (une évaluation de la situation est effectuée et un portrait opérationnel commun est établi), le CI devrait discuter avec l'EGI et déterminer quand un passage à la phase proactive serait approprié. Un plan d'action en cas d'incident (PAI) détaillé sera mis en place et les réunions qui s'ensuivent seront tenues afin de s'assurer que tous les membres du personnel ont été informés des objectifs et ont en main le plan de travail approprié.



Toutes les activités doivent être documentées à tous les Niveaux d'Urgence

Rôles communs à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

Après l'avis initial et la réception de votre tâche:

- Revoir l'attribution des tâches (ex: Désignation la désignation de l'Équipe de Choc, le poste etc.).
- Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
- Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
- Recevoir les instructions de transport.
- Recevoir toute instruction particulière de communication (ex: transport, fréquence radio).
- Surveiller les informations relatives à l'incident provenant des médias, Internet, etc., si disponible.
- Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex: médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
- Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
- Informer les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
- Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
- Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée à l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants:
- Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et Hélicopters.
- Si vous êtes invités à rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
- Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
- Les Représentants d'agence provenant d'agences assistant ou coopérant se rapportent à l'OL au Poste de Commandement de l'incident après l'enregistrement.
- Acquérir du matériel de travail.
- Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
- Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant Documents informels et actions clés.
- S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
- Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et le bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
- Organiser et travailler les subordonnés.
- Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
- Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
- Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/UC (sans codes) dans toutes les communications radio.
- Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la document sur l'incident comme dirigé par le Chef de l'Unité de Documentation (CUD).
- S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
- Signaler des signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, des blessures, de la fatigue ou de la maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
- Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
- Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
- Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
- Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
- Participer à des activités post-action tel que demandé.
- Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
- Maintenir un Journal Individuel/d'Activité (SCI 214a).**

Commandant de l'incident

La responsabilité du CI est la gestion globale de l'incident. Pour la plupart des incidents, l'activité de commandement est effectuée par un seul CI. Le CI est choisi selon ses qualifications et son expérience. Les adjoints peuvent également être utilisés à la section et au niveau des succursales de l'organisation du SCI/UC. Les adjoints devraient avoir les mêmes qualifications que la personne pour qui il travaille, puisqu'il doit être prêt à remplacer cette position à tout moment. Lorsque l'étendue du contrôle devient un problème pour le CI, un CI adjoint/chef du personnel peut être assigné à la gestion du personnel de commandement.

Liste de Contrôle du Commandant de l'Incident et de la Personne Qualifiée

- Revoir les responsabilités communes.
- Revoir les responsabilités du CI et servir avec cette fonction.
- Servir de point de contact initial pour le personnel d'intervention lors de la réponse initiale.
- Évaluer la situation de l'incident, déclarer le niveau d'urgence et activer le système SCI.
- S'assurer que le NRC et les autres notifications réglementaires ont été complétées.
- Établir des communications appropriées avec les agences externes.
- Superviser les actions d'intervention initiales et en cours.
- Avertir et activer les organismes de ressources locales/entrepreneurs/d'intervention au besoin.
- Obtenir l'information du CI précédent (résumé 201).
- Déterminer les objectifs de l'incident et la direction générale de la gestion de l'incident.
- Établir les priorités immédiates.
- Établir un poste de commandement (le cas échéant).
- Informer le personnel de commandement et le personnel général et mettre à jour régulièrement l'EGC.
- S'assurer que les réunions prévues sont organisées tel que requis.
- Approuver et autoriser la mise en œuvre d'un PAI.
- S'assurer que des mesures de sécurité adéquates sont en place.
- Coordonner l'activité pour tout le personnel de commandement et le personnel général
- Coordonner avec les personnes clés et les fonctionnaires.
- Approuver les demandes de ressources supplémentaires ou l'octroi de ressources.
- Tenir les parties prenantes internes et externes informées.
- Évaluer/approuver l'utilisation de stagiaires et de personnel auxiliaire. Les autres membres du personnel d'intervention tels que, les bénévoles et les travailleurs occasionnels ne seront pas utilisés à moins d'une nécessité prévalent à ce moment-là.
- Autoriser la diffusion de l'information aux médias des nouvelles.
- S'assurer que le SCI 209 est complété et transmis à une autorité supérieure appropriée.
- Analyser le potentiel d'incident.
- Considérer la nécessité d'un CI alternatif/en relève pour une couverture prolongée (24 heures).
- Une fois qu'une situation s'améliore, la décision de diminuer le niveau est faite par le commandant de l'incident et les agences de réglementation applicable. Toutes les personnes concernées et les médias doivent être tenus informés de l'état de la situation d'urgence.
- Ordonner la démobilisation de l'incident lorsque requis.

Commandant adjoint de l'incident

Le commandant adjoint de l'incident peut assumer la responsabilité d'une partie spécifique de la position primaire, travailler en relève ou se faire attribuer d'autres tâches. L'adjoint doit toujours être autant qualifié pour prendre des décisions et gérer l'incident que le commandant de l'incident.

Liste de Contrôle du Commandant Adjoint de l'Incident

- Si aucun assistant n'a été assigné au commandant de l'incident, aider le CI en documentant les détails de l'urgence, en mettant l'accent sur les activités et les décisions prises.
- Enregistrer, mettre à jour et maintenir un résumé chronologique de l'incident, notamment:
 - Noms du personnel dans chaque poste assigné et leur emplacement
 - Mesures de contrôle et de confinement
 - Informations de surveillance de l'environnement
 - Blessures / décès / personnes disparues
 - Appels téléphoniques
 - Actions et décisions
 - État des actions de protection du public
- Gérer le flux de la circulation et la communication avec le commandant de l'incident afin qu'il puisse se concentrer sur la gestion de l'incident.
- Organiser des réunions de mise à jour d'état.
- Transmettre l'état au siège social.
- S'occuper à quelques prises de décision au jour le jour.
- Assumer les fonctions du commandant de l'incident, si nécessaire
- Maintenir la communication avec le CI.

Agent d'information

L'AI est responsable de l'élaboration et de la publication de l'information sur l'incident aux médias, au personnel de l'incident, et aux autres agences et organisations appropriées. Un unique AI primaire sera désigné pour un incident, incluant les incidents gérés par un commandement unifié et les incidents à juridictions multiples. L'AI peut également avoir des assistants lorsque nécessaire et les assistants peuvent également représenter les agences ou les juridictions désignées. Les agences ont des politiques et des procédures différentes relativement à la gestion de l'information du public.

Liste de Contrôle de l'agent d'information

- Revoir les responsabilités communes.
- Déterminer à partir du SCI/UC s'il y a des limites en matière de diffusion de l'information.
- Développer du matériel à utiliser lors des conférences de presse.
- Obtenir l'approbation du CI/UC pour la diffusion dans les médias.
- Informer les médias et réaliser les séances d'information aux médias.
- Organiser des visites guidées et autres entretiens ou briefings qui peuvent être requis.
- Gérer un CIU si mis en place.
- Obtenir de l'information des médias qui peut être utile à la planification de l'incident.
- Être au fait des derniers aperçus et/ou développements concernant l'incident et fournir au personnel assigné l'information relative à l'état de l'incident.

Pour toutes les enquêtes publiques ou médiatiques, les points suivants doivent être enregistrés :

- Date et heure de l'enquête;
- Nom, employeur et ville du journaliste;
- Questions et réponses fournies; et
- Heure et chaîne de tout bulletin de nouvelles.

Officier de liaison

Tous les incidents inter juridictionnels ou qui impliquent plusieurs organismes gouvernementaux peuvent nécessiter la mise en place d'un poste d'officier de liaison (OL) au sein du personnel de commandement. Un seul OL principal sera assigné pour chaque incident, y compris les incidents gérés par le CU et les incidents inter juridictionnels. L'OL peut avoir des assistants si nécessaire et ces assistants peuvent aussi représenter d'autres agences ou juridictions.

Liste de contrôle de l'officier de liaison

- Revoir les responsabilités communes.
- Être la personne contact pour les représentants des agences; s'assurer que des mises à jour soient fournies rapidement.
- Tenir une liste des organismes d'assistance et de soutien, y compris le nom et l'information du contact. Surveiller les feuilles d'enregistrement chaque jour pour s'assurer que tous les représentants des agences soient identifiés.
- Aider à établir et à coordonner les contacts entre organismes.
- Tenir au courant les agences qui donnent du support à l'incident de l'état de l'incident (pour inclure les contacts historiques/archéologiques et tribaux).
- Surveiller les opérations reliées à l'incident afin d'identifier les problèmes actuels ou potentiels entre organisations.
- Participer aux réunions de planification, en fournissant l'état actuel des ressources, y compris les empêchements ou les possibilités pour aider les ressources des agences. Créer des groupes de conseil au besoin.
- Lors des interventions, coordonner les besoins en ressources d'intervention pour les activités d'évaluation des dommages aux ressources naturelles (NRDA) avec le CSO.
- Coordonner les besoins en ressources d'intervention lors de l'investigation de l'incident avec le CSO.
- S'assurer que tous les formulaires, les rapports et les documents des organismes soient complétés avant la démobilisation.
- Mettre au courant le CI/UC au sujet des problèmes et inquiétudes exprimés par les organismes.
- Coordonner les activités impliquant des dignitaires de passage.

S'assurer que les informations suivantes soient notées

- Limites d'autorité (ex: financière, contractuelle, de supervision, médiatique/relations publiques, etc.);
- Ententes de délégation du travail;
- Approbations gouvernementales;
- Personnel d'intervention d'urgence clé;
- Détails sur les circonstances atténuantes et les consensus;
- Exigences/responsabilités de suivi; et
- Ententes pour le nettoyage (ex: objectifs, méthodes, etc.);
- Permission des propriétaires fonciers/parties concernées pour pénétrer sur le terrain du propriétaire foncier/ gouvernement;
- Entente pour les démarches relatives aux zones sensibles;
- Consensus sur les exigences alternatives concernant certains cas (logis, eau, relocalisation de bétail, etc.); et
- Entente sur les coûts/dérangements initiaux;
- Ententes contractuelles avec les fournisseurs de main-d'œuvre contractuelle, les fournisseurs de matériel, etc. concernant les détails (ex: responsabilités sur le site, compétences/connaissances/formation du travailleur, taux d'indemnisation, besoins en équipement, etc.); et
- Ententes pour l'utilisation de matériel de coopération.

Officier de sécurité

La fonction de l'agent de sécurité (OS) est de développer et de recommander des mesures qui assureront la sécurité du personnel ainsi que d'évaluer et/ou de prévoir des situations non sécuritaires et dangereuses. Un seul OS principal sera assigné pour chaque incident. L'OS peut avoir des assistants si nécessaire et ces assistants peuvent aussi représenter d'autres agences ou juridictions. Les assistants en sécurité peuvent avoir des responsabilités spécifiques, telles que les opérations aéroportées, les matières dangereuses, etc.

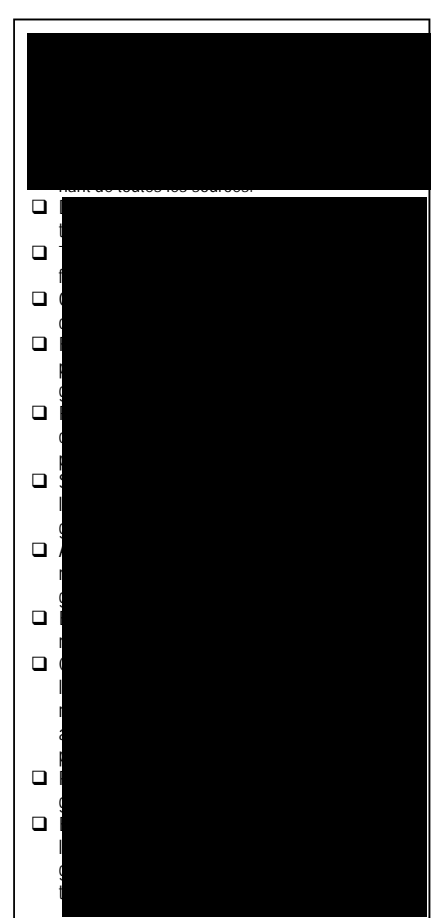
Liste de contrôle de l'officier de sécurité

- Revoir les responsabilités communes.
- Identifier des situations dangereuses en lien avec l'incident relativement à l'emplacement, la météo et les opérations.
- Faire l'analyse initiale du contrôle et de la sécurité du site selon le PAI (SCI 201-5)
- Participer aux réunions de tactique et de planification, et aux autres réunions et séances d'information, tel que nécessaire.
- Revoir le PAI pour connaître les implications en matière de sécurité.
- Fournir des conseils de sécurité dans le cadre du PAI pour les intervenants assignés.
- Faire des exercices avec les autorités en matière d'urgence afin d'enrayer et de prévenir les actes non sécuritaires.
- Enquêter sur les accidents qui se sont produits dans le secteur de l'incident.
- Assigner des assistants, au besoin.
- Réviser et approuver le plan médical (SCI 206).
- Créer le plan de sécurité au site et publier l'aperçu du plan de sécurité au site (SCI 208) tel que nécessaire.
- Se coordonner avec les organismes gouvernementaux afin de s'assurer d'être conforme aux pratiques de sécurité déjà approuvées.
- Instaurer des réunions de sécurité quotidiennes au poste de commandement et sur les sites de travaux.

S'assurer que les informations de sécurité suivantes, relatives à la fuite, sont enregistrées :

- Officier de sécurité du SCI (incluant les activités de relève, période, etc.);
- Réunions de sécurité (ex: date, heure, endroit, sujets, personnes présentes, points d'action);
- Évaluations du danger, permis, inspections et observations du travail;
- Identification et résolution de préoccupations reliées à la sécurité;
- Identifications des dangers et des mesures d'atténuation ;
- Incidents/quasi accidents;
- Matériel de sécurité et ressources;
- Autres équipements de sécurité (ex: pour incendie, médical, etc.);
- Dossiers de surveillance atmosphérique reliée à l'hygiène industrielle;
- Copies des fiches signalétiques;
- Notes des conversations avec les organismes de réglementation;
- Résultats des essais initiaux sur l'air pour le site d'urgence; et
- Résultats de la surveillance de l'air pour les travaux en cours sur un site en urgence.

Sécurité des renseignements



Conseiller juridique

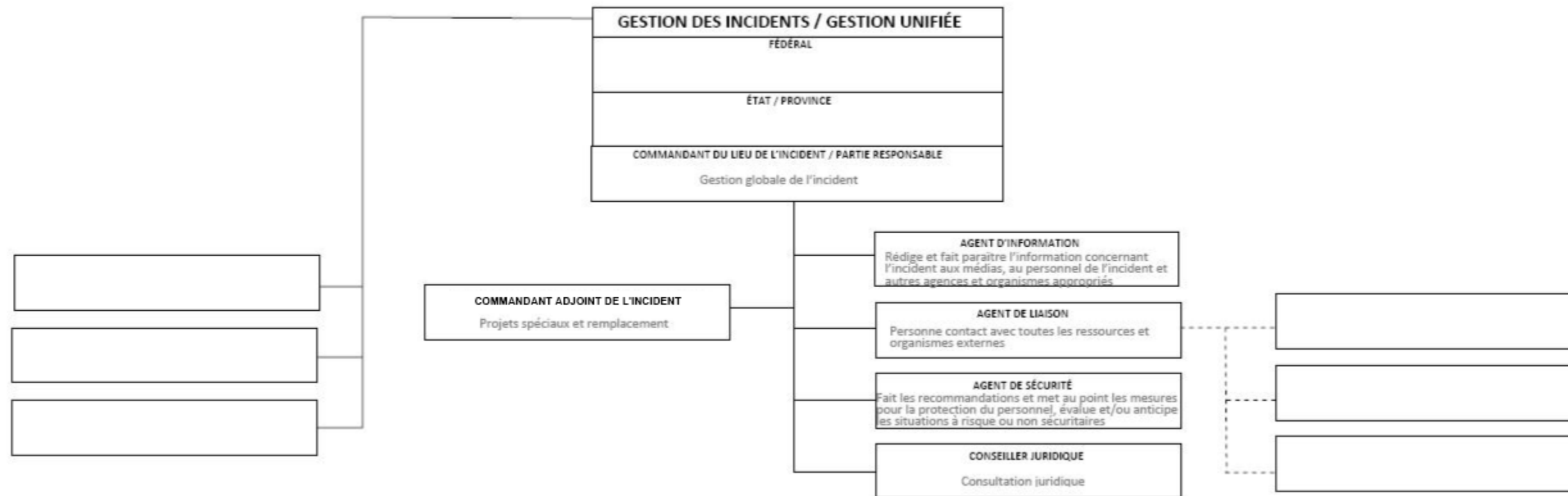
Liste de contrôle du conseiller juridique

- Revoir les responsabilités communes.
- Avoir une séance d'information avec le CI.
- Aviser le CI/UC, si approprié, de toutes les questions d'ordre légal concernant les opérations d'intervention.
- Mettre en place des directives quant à la documentation et donner des conseils relatifs à la documentation des activités d'intervention pour tout le personnel relié à l'incident.
- Fournir une contribution d'un point de vue légal à l'unité Documentation, à l'unité Plaintes et réclamations, et aux autres unités appropriées tel que demandé.
- Passer en revue les communiqués de presse, la documentation, les contrats et autres documents qui peuvent entraîner des implications d'ordre légal envers la compagnie.
- Participer aux réunions du SCI et aux autres réunions, si nécessaire.
- Participer aux enquêtes sur l'incident et aux évaluations des dommages (y compris les évaluations des dommages aux ressources naturelles).

Rôles du Personnel de Commandement 2.4.1.3a



Rôles du personnel de Commandement



Rôles communs à tous

- Liste de contrôle des responsabilités communes
Après l'avis initial et la réception de votre tâche :
- Revoir l'attribution des tâches (ex. : désignation de l'équipe de choc, poste, etc.).
 - Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
 - Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
 - Recevoir les instructions de transport.
 - Recevoir toute instruction particulière de communication (ex. : transport, fréquence radio).
 - Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, d'Internet, etc., si disponible.
 - Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex. : médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
 - Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
 - Informer les autres d'où vous allez et comment vous contactez.
 - Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
 - Profiter du transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée sur les lieux de l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants :
 - Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicopters.
 - Si on vous demande rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer auprès du superviseur de la division/du groupe.
 - Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
 - Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
 - Acquérir du matériel de travail.
 - Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
 - Participer à des réunions et à des séances d'information de l'EGI au besoin.
 - Documenter l'information et les actions clés.
 - S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
 - Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de(s) l'emplacement(s) et de la sécurité personnelle et de bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident.
 - Organiser et informer les subordonnés.
 - Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées et mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
 - Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
 - Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/UC (sans codes) dans toutes les communications radio.
 - Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la documentation sur l'incident comme indiqué par le chef de l'unité de documentation (CUD).
 - S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
 - Signaler à votre superviseur les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues.
 - Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés à cet égard.
 - Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
 - Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
 - Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base.
 - Participer à des activités post-action tel que demandé.
 - Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
 - Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).

Chef de la Section Opérations

Le CSO, membre de l'état-major général, est responsable de la gestion de toutes les opérations directement applicable à la mission primaire. L'affectation du CSO est basée sur ses qualifications et son expérience. Si une intervention est fédérale ou comprend une participation fédérale, le CSO sera normalement sélectionné à partir de l'agence ayant le plus de responsabilités juridictionnelles pour l'incident et travaillera dans le PCI.

Le CSO active et supervise les éléments organisationnels en conformité avec le PAI et dirige son exécution. Le CSO dirige aussi la préparation des plans opérationnels d'unité, demande ou libère des ressources, apporte les changements opportuns au PAI, si nécessaire, et se rapporte au CI.

Selon les besoins de l'incident, le chef de la Section Opérations pourrait établir :

- Un commandant sur les lieux
 - Coordonne et dirige les activités opérationnelles sur les lieux sous la direction du CSO ou d'un adjoint de la section opérations (ACSO)
 - ou un directeur(s) de succursale
- Responsable de la mise en œuvre de la portion approprié du PAI aux succursales
- Liste de contrôle du chef de section Opérations
- Revoir les responsabilités communes
- Obtenir de l'information du SCI/UC
- Solliciter suffisamment de personnel pour les activités opérationnelles et de planification
- Convertir les objectifs d'incident opérationnel en option stratégique et tactique en utilisant une matrice d'analyse du travail.
- Coordonner et consulter avec le chef de section - Planification
- (CSP), l'OS, les spécialistes techniques, les scénarios de modélisation, les trajectoires de sélection de stratégies et de tactiques appropriées pour accomplir les objectifs.
- Identifier les types et la quantité de ressources requises pour soutenir les stratégies sélectionnées.
- Subdiviser les aires de travail en unités gérables
- Développer des tâches de travail et répartir les ressources tactiques selon les besoins stratégiques
- Coordonner les activités planifiées avec l'OR pour s'assurer de la conformité des mesures de sécurité
- Préparer la matrice d'analyse du travail SCI 234 avec le CSP pour s'assurer que les stratégies, tactiques et tâches concordent avec les objectifs généraux de l'intervention SCI 202 pour développer le SCI 215
- Participer à la procédure de planification et au développement des portions tactiques (SCI 204 ET SCI 220) du PAI
- Aider au développement à long terme de plans stratégique, de contingence et de démobilisation
- Superviser le personnel de la section opérations
- Surveiller les besoins et demande des ressources supplémentaires pour soutenir les opérations au besoin.
- Évaluer et surveiller la situation actuelle pour utiliser dans la prochaine période de planification
- Interagir et coordonner avec le personnel de commandement concernant les réussites, questions, problèmes, changements significatifs, activités spéciales, événements et circonstances
- Résoudre les problèmes opérationnels avec autres membres de l'EGI
- Mettre en œuvre le PAI
- Superviser et ajuster l'organisation des opérations et les tactiques si nécessaire
- Participer aux séances d'information opérationnelle aux membres de l'EGI ainsi qu'à celles aux médias et dignitaires visiteurs.
- Assembler/désassembler la force opérationnelle/les équipes de choc tel qu'approprié
- Identifier/utiliser les zones de rassemblement
- Développer une liste recommandée de ressources de la section devant être démobilisées et initier la recommandation pour le départ lorsqu'approprié.
- Recevoir et mettre en place les portions applicables du Plan de démobilisation d'incident

Adjoint de la Section Opérations

L'adjoint de la section Opérations est aussi qualifié qu'un CSO. Les rôles de l'ACSO sont flexibles. Spécifiquement, l'ACSO pourrait aider le CSO en capacité de relève :

- Superviser les opérations dans le PCI pendant que le CSO participe au processus de planification d'incident
- Superviser les opérations sur le terrain à la place du commandant sur les lieux. L'ACSO pourrait être choisi par d'autres organisations/agences/juridictions lors d'un incident multi agences/multi juridictionnel.
- Se référer aux responsabilités du chef de la section - Opérations

Commandant sur les lieux

Coordonne et dirige les activités opérationnelles sur les lieux sous la direction du chef de la section Opérations ou de son adjoint si nécessaire à condition qu'aucun adjoint CSO n'ait été affecté à la tâche. Le commandant sur les lieux peut aussi être affecté à la supervision des directeurs de succursale d'opération sur le terrain et est responsable de fournir sa contribution au développement du PAI ainsi qu'à la mise en œuvre de l'IAP pour toutes les opérations tactiques sur le terrain.

- Revoir les responsabilités communes
- S'assurer que les activités d'intervention sont mises en place en conformité avec le PAI
- S'assurer que tout personnel d'intervention est au courant et suit les directives indiquées dans le Plan de sécurité au site (SCI 208)
- Rapporter toute blessure à l'officier de la sécurité
- Coordonner le contrôle d'accès au site avec l'officier de la sécurité
- Revoir la liste des affectations de division/groupe (SCI 204) et la modifier selon l'efficacité des opérations courantes.
- Diriger ou coordonner les activités tactiques sur le terrain soit directement ou via la supervision des directeurs de succursales d'opération, superviseur de division/groupe ou chefs d'équipe de force opérationnelle/équipes de choc.
- Faire la demande de cartes et diagrammes d'endroits affectés tel que requis pour soutenir les opérations sur le terrain
- Attribuer des tâches spécifiques aux superviseurs de division/groupe.
- Résoudre les problèmes de logistique signalés par les subordonnés
- Recevoir les résumés d'état d'incident des superviseurs de division/groupe et les faire suivre à l'unité de situation
- Se rapporter au chef de la section opérations quand le PAI doit être modifié et qu'il y a un changement significatif à l'état ou des événements.
- Approuver des rapports d'accidents et médicaux provenant du terrain

Directeur succursale zone

Le directeur de succursale de la zone de rassemblement est responsable de la supervision des gérants de la zone de rassemblement ainsi que de coordonner leurs activités incluant l'attribution des gérants de zone de rassemblement et recevoir, entretenir, enregistrer les entrées et sorties, entreposer et distribuer les ressources. Le directeur de succursale de la zone de rassemblement est sollicité seulement si plusieurs zones de rassemblement sont établies et nécessitent plusieurs gérants de zone de rassemblement. Le directeur restera généralement au PCI et supervisera les gérants de zone de rassemblement à partir de ce point .

Liste de contrôle du directeur de succursale de la zone de rassemblement

- Revoir les responsabilités communes
- Se rendre au poste de commandement
- Établir la communication avec tous les gérants de zones de rassemblement sur le terrain
- Établir les fonctions constantes d'enregistrement d'entrée et sortie pour chaque zone de rassemblement en utilisant le formulaire SCI 211p (personnel) et 211e (équipement) et le formulaire changement d'état SCI 210.
- Déterminer tout besoin de soutien pour le matériel, la nourriture, l'hygiène et la sécurité et fournir au gérant de la zone de rassemblement ou au chef section logistique
- Aider les gérants de zone de rassemblement avec les services d'entretien d'équipements à la zone de rassemblement comme approprié.
- Répondre à la demande d'assignments de ressources (Note : ceci peut être directement du CSO/ACSO ou via le centre de communications de l'incident)
- Déterminer les niveaux de ressources nécessaires du CSO/ACSO.
- Aviser le CSO/ACSO quand les niveaux de ressources atteignent les minimums.
- Coordonner avec les gérants de zone de rassemblement et de la section logistique quant aux exigences de la zone concernant les ressources commandées et en route.
- Démobiliser la zone(s) de rassemblement conformément au plan de démobilisation de l'incident
- Faire un compte-rendu avec le CSO/ACSO ou tel qu'indiqué à la fin de chaque quart de travail.

Gérant de zone de rassemblement

Les gérants de zone de rassemblement (GZR) sont désignés individuellement par le directeur de succursale de la zone de rassemblement pour une zone de rassemblement spécifique et sont responsables de la gestion de toute activité à l'intérieur de cette zone, ce qui inclut l'établissement, l'entretien, l'enregistrement, l'entreposage et la distribution des ressources au rassemblement. Les gérants se rapportent aux directeurs de succursale de la zone de rassemblement et sont d'habitude sollicités quand plusieurs zones de rassemblement sont établies. Les gérants devraient travailler en collaboration étroite avec le gérant de la sécurité, l'unité des ressources, les opérations et la logistique.

Liste de contrôle du gérant d'aire de mise en Scène

- Revoir les responsabilités communes
- Se rendre à la zone de rassemblement
- Établir la disposition de la zone de rassemblement
- Obtenir une séance d'information de la personne que vous relevez, si applicable
- Déterminer tout besoin de soutien pour l'équipement, la nourriture, l'hygiène et la sécurité.
- Établir les fonctions d'enregistrement d'entrée tel qu'approprié
- Coordonner avec le chef section logistique concernant les demandes de matériel
- Déterminer les niveaux de ressources requis du CSO/ACSO
- Assurer la sécurité des ressources de relève
- Afficher un emplacement pour l'identification et le contrôle de la circulation
- Demander le service d'entretien pour les équipements à la zone de rassemblement tel qu'approprié
- Répondre à la demande d'assignments de ressources
- Aviser le CSO/ACSO quand les niveaux de ressources atteignent les minimums.
- Coordonner avec les gérants de zone de rassemblement et de la section logistique quant aux exigences de la zone concernant les ressources commandées et en route.
- Démobiliser la zone de rassemblement conformément au plan de démobilisation de l'incident
- Faire un compte-rendu avec le CSO/ACSO ou tel qu'indiqué à la fin de chaque quart de travail.

Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Récupération et protection

Le Directeur de la succursale de récupération et protection (habituellement activé seulement lors de déversements d'huile) est responsable de superviser et de mettre en œuvre la protection, le confinement et les activités de nettoyage établis dans le PAI.

Succursale de récupération et de protection

- Revoir les responsabilités du directeur de la succursale
- Identifier les divisions, groupes et ressources assignés à la succursale.
- Obtenir une séance d'information du CSO/ACSO/ commandant sur les lieux et de la personne que vous relevez
- Mettre en œuvre le PAI pour la succursale en assignant des tâches spécifiques de travail
- Développer avec les subordonnés des alternatives pour les opérations de contrôle de la succursale
- Revoir les listes des affectations de division/groupe (SCI 204) pour les divisions/groupes de la succursale. Modifier les listes selon l'efficacité des opérations actuelles
- Participer aux réunions de planification à la demande du CSO/ACSO/commandant sur les lieux
- S'assurer via la chaîne de commandement que l'unité de ressources est avisée des changements d'état des ressources attribuées à la succursale
- Se rapporter au CSO/ACSO/commandant sur les lieux quand : le PAI sera modifié; des ressources supplémentaires sont nécessaires; un surplus de ressources est disponible; ou une situation dangereuse ou des événements importants se produisent.
- Approuver les rapports d'accident et médicaux provenant de la succursale
- Prévoir la démobilisation bien en avance
- Faire un compte-rendu avec le CSO/ACSO ou tel qu'indiqué à la fin de chaque quart de travail.

Groupe de protection

Le superviseur du groupe de protection est responsable du déploiement du confinement, de la diversion et matériaux adsorbants/absorbants aux endroits désignés en conformité avec le PAI. Selon la taille de l'incident, le groupe de protection pourrait être davantage divisé en équipes, forces opérationnelles et ressources.

Liste de contrôle du groupe de protection

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en œuvre les stratégies de protection dans le PAI
- Diriger, coordonner et évaluer l'efficacité des actions de protection
- Modifier les actions de protection au besoin.
- Garder un registre individuel (SCI 214a)

Groupe sur l'eau

Le superviseur du groupe de récupération sur l'eau est responsable de la gestion des opérations de récupération sur l'eau en conformité avec le PAI. Le groupe pourrait être davantage divisé en équipes, forces opérationnelles et ressources simples.

Liste de contrôle du groupe sur l'eau

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en œuvre les stratégies de récupération dans le PAI
- Diriger, coordonner et évaluer l'efficacité des actions de récupération sur l'eau

Groupe de mise au rebut

Le superviseur du groupe de mise au rebut est responsable de la coordination des activités sur le terrain du personnel engagé pour la collecte, l'entreposage, le transport et le traitement des déchets en conformité avec le PAI.

Liste de contrôle du groupe de disposition

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en œuvre la portion de disposition du PAI
- S'assurer de la conformité avec les lois et la réglementation concernant les déchets dangereux
- Garder des archives précises des matériaux récupérés
- Gader un registre individuel (SCI 214a)

Groupe de récupération aux rives

Le Superviseur du groupe de récupération aux rives est responsable de la gestion des opérations du nettoyage des rives en conformité avec le PAI

Liste de contrôle récupération aux rives

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en œuvre les Stratégies de récupération du PAI
- Diriger, coordonner et évaluer l'efficacité des actions de récupération sur les rives
- Modifier les actions de récupération au besoin

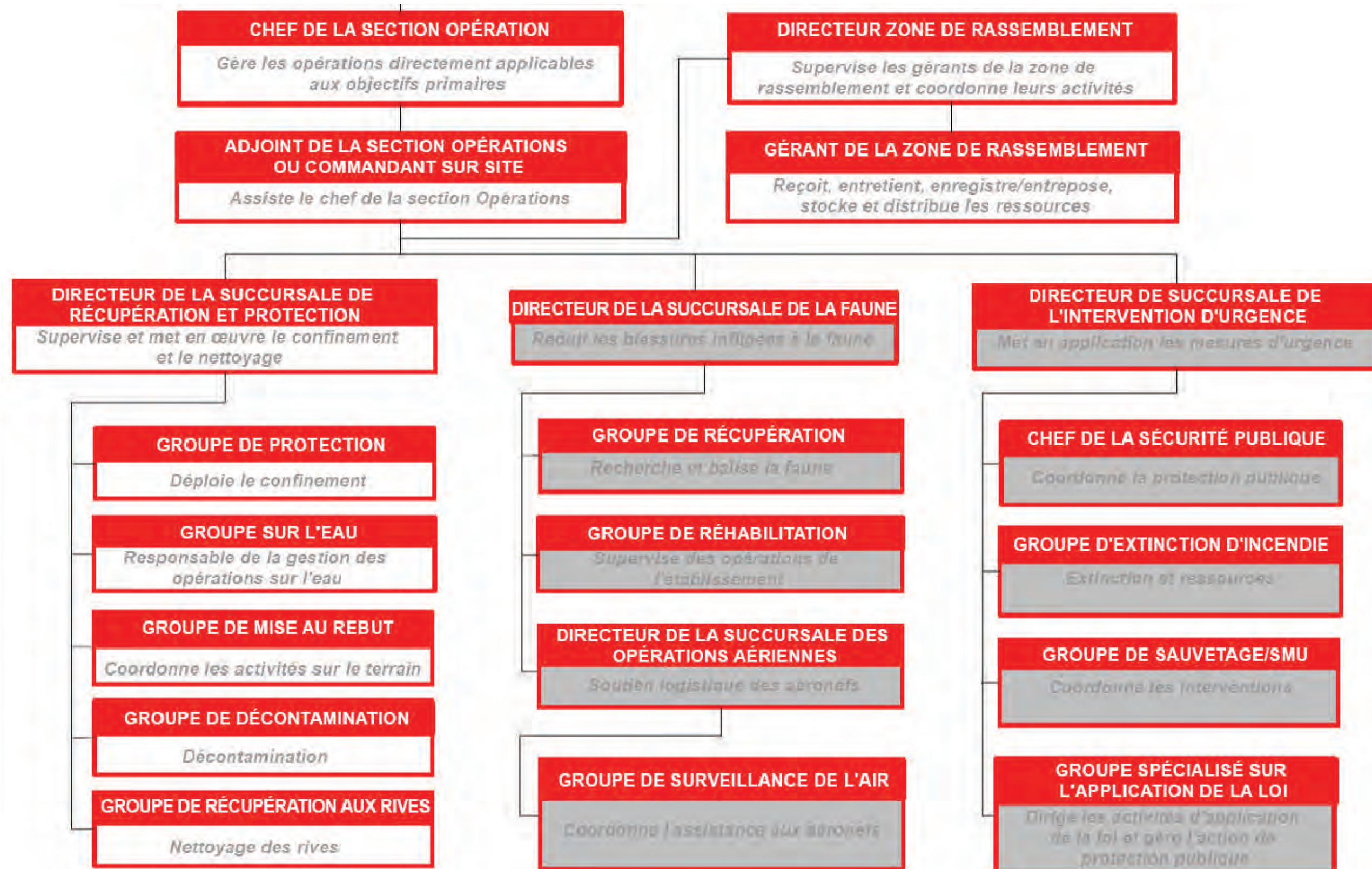
Groupe de décontamination

Le superviseur du groupe de décontamination est responsable pour les opérations de décontamination et de fournir la décontamination, tel que demandé par le PC.

Liste de contrôle du groupe de décontamination

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en œuvre un plan de décontamination
- Déterminer les besoins en ressources pour mettre en œuvre le plan de décontamination et réquisitionner
- Logistique en utilisant la demande de ressource SCI 213
- Établir les couloirs de réduction de la contamination
- Identifier les personnes et les équipements contaminés
- Superviser les opérations de décontamination lors du processus de décontamination de personnes et des équipements
- Diriger et coordonner les activités de décontamination
- Garder le contrôle du mouvement des personnes et de l'équipement à l'intérieur de la zone de réduction de contamination
- Informer le responsable de la Sécurité du Site des conditions
- Garder la communication et coordonner les opérations avec le chef d'entrée
- Garder la communication et coordonner les opérations avec le chef du contrôle d'accès au site et le gérant de la zone de refuge sécuritaire (si activé)
- Coordonner le transfert de patients contaminés nécessitant une attention médicale (après décontamination) vers le groupe médical.
- Coordonner la manipulation, l'entreposage et le transfert de contaminants dans la zone de réduction de contamination

Section Opérations Succursale Récupération et protection



Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Rôles commun à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

- Après l'avis initial et la réception de votre tâche:
- Revoir l'attribution des tâches (ex. : désignation de l'équipe de choc, poste, etc.).
- Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
- Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
- Recevoir les instructions de transport.
- Recevoir toute instruction particulière de communication (ex. : transport, fréquence radio).
- Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, d'Internet, etc., si disponible.
- Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex. : médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
- Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
- Informez les autres d'où vous allez et comment vous contactez.
- Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
- Profiter du transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée sur les lieux de l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants :
- Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicoptères.
- Si on vous demande de rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer auprès du superviseur de la division/groupe.
- Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
- Les Représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
- Acquérir du matériel de travail.
- Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
- Participer à des réunions et à des séances d'information de l'EGI, au besoin
- Documenter l'information et les actions clés.
- S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
- Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de(s) l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et du bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
- Organiser et informer les subordonnés.
- Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
- Connaitre vos méthodes et procédures de communication assignées à votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
- Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
- Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la documentation sur l'incident comme indiqué par le chef de l'unité de documentation (CUD).
- S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
- Signaler à votre superviseur les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues.
- Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
- Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
- Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
- Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
- Participer à des activités post-action tel que demandé.
- Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
- Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).

Directeur de succursale de l'intervention d'urgence

Le directeur de succursale de l'intervention d'urgence est principalement responsable de superviser et mettre en œuvre les mesures d'urgence pour protéger la vie, atténuer d'autres dommages à l'environnement et stabiliser la situation. Pour un incident aux États-Unis, désigner un superviseur du groupe de police et pour un incident au Canada, désigner un chef de la sécurité publique.

Liste de contrôle du directeur de succursale de l'intervention d'urgence

- Revoir les responsabilités du directeur de succursale
- Élaborer des solutions de rechange avec les subordonnés pour les opérations de contrôle de la succursale
- Participer aux réunions de planification à la demande du CSO/ACSO/commandant sur les lieux
- Revoir les listes des affectations de division/groupe (SCI 204) pour les divisions/groupes de la succursale. Modifier les listes selon l'efficacité des opérations actuelles
- Donner des tâches de travail spécifiques aux superviseurs division/groupe
- Se rapporter au CSO quand : le PAI sera modifié; des ressources supplémentaires sont nécessaires; un surplus de ressources est disponible; ou une situation dangereuse ou des événements importants se produisent.
- Approuver les rapports d'accident et médicaux provenant de la succursale

Extinction d'incendie

Le superviseur du groupe d'extinction d'incendie, lorsqu'il est sollicité, se trouve sous la direction du SCO. Le chef de section Opérations du département d'incendie pour un feu maritime est souvent renommé directeur de succursale d'extinction d'incendie sous un CULL est responsable de la portion assignée du PAI qui traite des activités d'extinction d'incendie, de l'assignation de ressources à l'intérieur de la succursale, de rapporter le progrès des activités de contrôle et de l'état des ressources à l'intérieur de la succursale en conformité avec le PAI.

Liste de contrôle d'extinction d'incendie

- Revoir les responsabilités du superviseur de division/groupe
- Mettre en priorité les interventions aux incendies liés à l'incident
- Déterminer les besoins de ressources
- Diriger et coordonner les missions de lutte contre l'incendie
- Gérer les ressources dédiées à la lutte contre l'incendie
- Informez le directeur de succursale de l'intervention d'urgence des activités.

Groupe de sauvetage/SMU

Coordonnateur de mission de recherche et de sauvetage

Le CMR est habituellement un représentant d'un organisme gouvernemental désigné (habituellement prédésigné) par le Système d'intervention RES pour chaque mission RES spécifique, et il coordonne l'intervention globale d'une mission RES en conformité avec le PAI.

- Rassembler l'information détaillée concernant une situation de détresse.
- Émettre une diffusion d'information d'urgence marine (DIUM) pour informer les marins à proximité de la situation de détresse.
- Diriger les opérations RES en conformité avec les procédures RES et les normes.
- Assigner un coordonnateur RES sur les lieux (RES SLL) tel qu'approprié
- Utiliser des outils de planification de recherche pour développer des plans de recherche qui optimisent les ressources disponibles
- S'assurer que toute documentation se rend au chef de l'unité de documentation

Coordonnateur de recherche et de sauvetage sur les lieux

Le RES SLL coordonne la mission RES sur les lieux en utilisant les ressources rendues disponibles par le CMR.

- Établir et garder la communication avec le CMR.
- Assumer le contrôle opérationnel et la coordination de toutes les URS jusqu'à la relève ou une fois la mission complétée
- Établir et garder la communication avec toutes les URS en utilisant les canaux assignés sur les lieux
- Demander que tout aéronef fasse des rapports 'opérations normales' au RES SLL.
- Établir un callbrage d'altimètre commun pour tout aéronef sur les lieux
- Obtenir les informations nécessaires des URS qui arrivent, fournir l'information initiale et les instructions de recherche et fournir des services conseil de trafic aérien pour aider les pilotes à maintenir une séparation entre eux.
- Effectuer les plans d'actions RES
- Recevoir et évaluer tout rapport de témoignages d'observation et détourner les URS pour enquêter sur les observations
- Obtenir les résultats de recherche des URS parlants
- Soumettre des rapports de situation numérotés séquentiellement (RAPSIT) au CMR à intervalles réguliers.

Groupe de la police (États-Unis)

Sous la direction du directeur de succursale d'intervention d'urgence, le superviseur du groupe de la police est responsable de coordonner et de gérer toutes les activités policières liées à l'incident, notamment isoler l'incident, contrôler la foule, contrôle de la circulation, évacuations, fermetures de plages et/ou périmètre de sécurité en conformité avec le PAI.

- Revoir les responsabilités avec le superviseur de division/groupe
- Déterminer les besoins en ressources
- Diriger et coordonner les interventions policières
- Gérer les ressources dédiées à la police.
- Gérer l'action de protection du public (ex. : évacuations, fermetures de plages, etc.)
- Informez le directeur de succursale de l'intervention d'urgence des activités.

Chef de la sécurité publique (Canada)

Sous la direction du directeur de succursale d'intervention d'urgence, le chef de la sécurité publique est responsable de coordonner et gérer toutes les actions de sécurité publique liées à l'incident, notamment isoler l'incident, surveiller l'air, évacuer et établir un centre d'enregistrement des résidents.

- Confirmer les liens de communication avec le directeur de succursale d'intervention d'urgence et le chef de la section opérations.
- Conjointement avec le directeur de succursale d'intervention d'urgence, le chef de la section Opérations et le chef de la section Planification, développement et met en œuvre un plan d'action en cas d'incident (PAI).
- Assigner le personnel pour combler les postes suivants tel que requis: surveillance de l'air (LIE), représentant de centre de réception, barrages routiers
- Déléguer le personnel de surveillance d'air formé avec les moniteurs portatifs LIE appropriés pour enregistrer les concentrations aux résidences non-évacuées les plus près du site de l'incident dans le sens du vent
 - Mobiliser des unités mobiles de surveillance d'air de tierces parties
 - Maintenir la communication avec le régulateur gouvernemental et l'agence environnementale applicables concernant les besoins de surveillance d'air et les activités
- Déterminer le besoin et l'emplacement des barrages routiers pour isoler et sécuriser l'endroit
 - S'assurer que tout le personnel des barrages routiers est bien formé et a des trousse de barrage routier appropriées
 - S'assurer que tout le personnel de barrage routier ait l'autorité légale pour restreindre l'accès aux lieux
- Conjointement avec le chef de la section Opérations déterminer la zone de danger, identifier les résidents, commerces, opérateurs industriels, et/ou ceux de passage dans la zone; et déterminer les mesures de protection publique initiales à prendre et déterminer le besoin d'évacuation/refuge. Ceci est basé sur les données de surveillance d'air (LIE) à la résidence dans le sens du vent la plus près.
- Revoir les listes de résidents, listes d'usagers industriels, centres de réception et numéros de téléphone dans le PMU.
- Évaluer l'impact public conjointement avec les autorités locales et discuter des mesures de protection du public.
- Donner la priorité aux résidents et usagers industriels pour établir l'ordre d'évacuation. Coordonner l'évacuation ou la mise en refuge des résidents, usagers industriel (par téléphonistes)
 - Déterminer qui a besoin d'être averti et quel script devra être utilisé : refuge sur place ou message d'évacuation
 - Si des résidences sont évacuées, un centre de réception doit être établi et se trouver dans un emplacement sécuritaire loin de tout danger.
 - Déterminer et avertir les propriétaires/occupants dès que possible
- Déterminer le besoin en hélicoptères pour identifier les activités humaines dans la région
- Informez régulièrement la succursale d'intervention d'urgence et le chef de la section Opérations.
 - Confirmer les liens de communication avec surveillants de l'air, centre de réception, barrages routiers et téléphonistes. Le personnel devrait s'enregistrer à intervalles réguliers.
 - Revoir et confirmer l'évacuation des résidents, des usagers industriels, ceux de passage, etc. de la région.
- Si requis, demander qu'un avis aux navigateurs (NOTAM) soit émis pour restreindre l'espace aérien au-dessus de la région dangereuse.

Barrage routier

En cas d'urgence, les emplacements des barrages routiers et détours doivent être établis. Enbridge peut établir et maintenir initialement des barrages routiers jusqu'à ce que la relève soit prise par les entrepreneurs d'entretien des routes ou par la police. Le chef de la sécurité publique doit être informé continuellement par le personnel des barrages routiers pour que tout véhicule entrant et sortant soit compté.

- Conjointement avec le chef de la sécurité publique, déterminer le besoin et l'emplacement des barrages routiers
- Ramasser et vérifier les trousse de barrages routiers
- Se rendre aux emplacements des barrages routiers
- Confirmer les liens de communications
- Établir les barrages routiers pour sécuriser l'aire de danger
- Surveiller la région pour la LIE avec des moniteurs personnels et documenter les données.
- Rapporter tout changement/augmentation des données au chef de la sécurité publique
- Pour votre propre sécurité, s'assurer que le chef de la sécurité publique soit informé immédiatement si les données s'approchent d'une LIE de 10 %.
- Documenter tout trafic entrant et sortant, le personnel et l'équipement.
- Faire suivre au chef de la sécurité publique l'information qui vous est transmise par les gens passant à votre emplacement.
- Maintenir la communication avec le chef de la sécurité publique.
- Maintenir les emplacements de barrages routiers. Ne pas partir avant que le chef de la sécurité publique ne vous l'ait demandé ou qu'un autre membre du personnel des barrages routiers vienne prendre la relève.
- Aider aux activités post-incident.

Unité de surveillance de l'air

Les concentrations LIE ou autres concentrations toxiques de substances seront surveillées continuellement pendant l'intervention de l'incident. Il est essentiel que les surveillants de l'air informent continuellement le chef de la sécurité publique des résultats de surveillance. Si les données de surveillance de l'air démontrent des niveaux élevés de LIE, le chef de la sécurité publique pourrait initier l'évacuation/refuge de résidences additionnelles, changer l'emplacement de contrôle du site ou allumer la fuite (si applicable)

- Acquérir et vérifier l'équipement et l'information (cartes, formulaires, communications, rapports, appareils de surveillance, sécurité et équipement respiratoire)
- Confirmer les liens de communications
- Surveiller l'emplacement de la résidence ou du lieu public le plus près dans le sens du vent
- Surveiller l'environnement pour des effets négatifs
- Documenter et rapporter toutes les données à des intervalles établis au chef de la sécurité publique.
- Pour votre propre sécurité, s'assurer que le chef de la sécurité publique soit informé immédiatement si les données s'approchent d'une LIE de 10 %.
- Préparer le plan de surveillance mobile

Unité de Téléphone

En cas d'urgence lors de laquelle les résidents et usagers industriels ont besoin de trouver refuge/ou d'être évacués, une équipe de téléphonistes sera mise en place pour contacter les personnes dans la région et fournir des instructions pour assurer leur sécurité. Le chef de la sécurité publique doit être continuellement informé de l'avancement des téléphonistes pour que les tentatives de contacts sans succès puissent être suivies immédiatement.

- Confirmer que les listes de contacts des résidents sont disponibles
- Confirmer les liens de communication
- Conjointement avec le chef de la sécurité publique, déterminer qui a besoin d'être averti (résidents, commerces, usagers industriels, etc.)
- Revoir avec le chef de la sécurité publique les scripts de téléphone à utiliser: refuge en place ou message d'évacuation téléphonique
- Contactez les résidents et usagers industriels et les aviser d'évacuer ou de trouver refuge
- Documenter toutes les interactions avec les résidents et rapporter cette information au chef de la sécurité publique. Avertir immédiatement le chef de la sécurité publique de tout contact sans succès et de tout résident nécessitant de l'aide.
- Aider aux activités post-incident.

Unité centre de réception

En cas d'une urgence lors de laquelle les résidents doivent être évacués, un centre de réception doit être établi pour recevoir et enregistrer les évacués. Un représentant du centre de réception est attiré pour gérer/coordonner les activités du centre. Le représentant doit informer continuellement le chef de la sécurité publique au moyen d'une liste de ceux qui se sont, et de ceux qui ne se sont pas enregistrés au centre de réception.

- Confirmer que le centre de réception est disponible pour utilisation
- Établir un centre de réception
- Confirmer les liens de communication
- Recevoir les évacués et maintenir une feuille d'enregistrement du centre de réception.
- Prévoir la nourriture et l'hébergement des évacués
- Enregistrer et faire un suivi sur tout évacué qui a choisi son propre moyen d'hébergement
- Prévoir la garde des animaux domestiques (si nécessaire) et la sécurité des propriétés évacuées.
- Établir et superviser les activités administratives compensatoires au centre de réception.
- Rembourser les évacués pour leurs dépenses immédiates et enregistrer les détails sur un formulaire de compensation des résidents
- Lorsque possible, fournir aux évacués de l'information concernant leurs propriétés et l'incident.
- Faire suivre toute question des médias et de l'incident à l'officier de l'information publique
- Rapporter tous les noms des évacués qui se sont enregistrés au centre de réception au chef de la sécurité publique
- Documenter les activités en utilisant la feuille de contrôle d'actions d'urgence
- Aider aux activités post-incident
- Confirmer l'information devant être transmise au public avec l'officier de l'information publique
- S'occuper des inquiétudes des résidents et les faire suivre au chef de la sécurité publique

Rôles de Section Opérations Intervention d'urgence 2.4.1.3.c



SECTION OPÉRATIONS SUCCURSALE RÉCUPÉRATION ET PROTECTION



Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Rôles commun à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

- Après l'avis initial et la réception de votre tâche :
- Revoir l'attribution des tâches (ex. : désignation de l'équipe de choc, le poste etc.).
- Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
- Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
- Recevoir les instructions de transport.
- Recevoir toute instruction particulière de communication (ex. : transport, fréquence radio).
- Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, d'Internet, etc., si disponible.
- Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex. : médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
- Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
- Informer les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
- Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
- Profiter du transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée sur les lieux de l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants :
- Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicoptères.
- Si on vous demande de rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer auprès du superviseur de la division/groupe.
- Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
- Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
- Acquérir du matériel de travail.
- Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
- Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, au besoin
- Documenter l'informatif et les actions clés.
- S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
- Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de(s) l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et le bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
- Organiser et informer les subordonnés.
- Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
- Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
- Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
- Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la document sur l'incident comme dirigé par le chef de l'unité de documentation (CUD).
- S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
- Signaler à votre superviseur les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues.
- Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
- Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
- Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
- Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
- Participer à des activités post-action tel que demandé.
- Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
- Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).

Directeur de succursale de la faune

Le directeur de succursale de la faune est responsable de minimiser les dégâts à la faune lors des interventions de déversements; coordonner des reconnaissances aériennes et sur sol rapides de la faune à l'endroit du déversement et rapporter les résultats au CUS; conseiller sur les stratégies de protection de la faune, incluant le placement de barrages de diversion, le brûlage in situ et des contremesures chimiques; enlever les carcasses mazoutées, utiliser des mesures d'incitation de la faune tel qu'autorisées dans le PAI; et la récupération et réhabilitation de la faune affectée.

Un centre de traitement de la faune devrait être identifié et entretenir pour l'étiquetage de preuves, le transport, les services vétérinaires, l'entreposage pour traitement et réhabilitation et autres besoins de soutien. Les activités de groupes privés de soins de la faune, incluant celles utilisées par la PR, seront supervisées et coordonnées par le directeur de succursale de la faune.

Liste de contrôle du directeur de succursale de la faune

- Revoir les responsabilités du directeur de succursale
- Développer la portion succursale de la faune du PAI
- Superviser les opérations de la succursale de la faune
- Déterminer les besoins en ressources
- Revoir la liste de suggestion de ressources devant être déléguées et initier la recommandation pour fournir les ressources
- Faire et défaire les équipes/unité opérationnelles affectées à la succursale de la faune.
- Rapporter l'information concernant les activités spéciales, les événements et circonstances au CSO.
- Aider le coordonnateur des bénévoles et le spécialiste de la formation à déterminer les besoins en formation des bénévoles en récupération faunique.
- Diriger toutes les activités de protection, récupération et réhabilitation en conformité avec le PAI.

Groupe de Récupération

Le superviseur du groupe de récupération de la faune est responsable de coordonner la recherche ou la collecte et l'étiquetage sur le terrain de la faune morte et vivante affectée et de transporter les animaux au(x) centre(s) de traitement. Ce groupe devrait se coordonner avec l'unité de planification de situation et le directeur de succursale des opérations aéroportées pour effectuer des sondages aériens et en groupe de la population faunique à proximité du déversement. Il faut également déployer de l'équipement d'incitation acoustique et visuel de la faune, si requis.

Liste de contrôle de récupération de la faune

- Revoir les responsabilités du directeur de la division/groupe
- Déterminer les besoins en ressources
- Établir et mettre en œuvre les protocoles de collecte et d'enregistrement de la faune affectée
- Coordonner le transport de la faune au(x) centre(s) de traitement.

Groupe Réhabilitation

Le gérant du centre de réhabilitation de la faune est responsable de superviser les opérations de l'établissement dont la réception de la faune mazoutée au centre de traitement, la documentation de l'information essentielle, le prélèvement d'échantillons nécessaires et le triage, la stabilisation, les traitements, le transport et la réhabilitation de la faune mazoutée. Le gérant du centre de réhabilitation de la faune est responsable de s'assurer du transport adéquat aux centres de traitement appropriés pour les animaux mazoutés nécessitant des soins et des traitements prolongés.

Liste de contrôle de la réhabilitation de la faune

- Revoir les responsabilités communes
- Déterminer les besoins en ressources et établir une station de traitement pour la faune affectée.
- Traiter la faune affectée et garder des registres
- Recueillir le nombre/type/état de la faune affectée et informer le directeur de la succursale de la faune
- Coordonner le transport de la faune vers d'autres établissements
- Coordonner la relâche de la faune rétablie
- Mettre en œuvre un plan de démobilisation d'incident

SECTION OPÉRATIONS SUCCURSALE DE LA FAUNE



Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Rôles communs à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

Après l'avis initial et la réception de votre tâche :

- Revoir l'attribution des tâches (ex. : désignation de l'équipe de choc, le poste etc.).
- Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
- Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
- Recevoir les instructions de transport.
- Recevoir toute instruction particulière de communication (ex. : transport, fréquence radio).
- Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, internet, etc., si disponible.
- Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex. : médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
- Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
- Informer les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
- Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
- Profiter du transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée sur les lieux de l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants:
- Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicoptères.
- Si on vous demande de rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
- Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
- Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
- Acquérir du matériel de travail.
- Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
- Participer à des réunions et à des séances d'information de l'EGI, au besoin
- Documenter l'informatif et les actions clés.
- S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
- Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et le bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
- Organiser et informer les subordonnés.
- Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
- Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
- Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
- Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la document sur l'incident comme dirigé par le chef de l'unité de documentation (CUD).
- S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
- Signaler à votre superviseur les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues.
- Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
- Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
- Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
- Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
- Participer à des activités post-action tel que demandé.
- Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
- Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).

Succursale opérations aéroportées

Le directeur de la succursale des opérations aéroportées (DSOA) est responsable de préparer la portion opérations aéroportées (SCI 220) du PAI et de fournir un soutien logistique à l'aéronef de l'incident. Le DSOA s'assurera que les directives de l'agence, notamment COMDTINST M3710.1e, les manuels de vols, les restrictions d'unités et autres directives de l'agence ne seront pas enfreintes par l'aéronef de l'incident, ex. : heures de vols, limitations de treuil, vols de nuit, etc. Une fois le PAI approuvé, le DSOA est responsable de superviser les affectations tactiques et logistiques de la succursale opérations aéroportées. En coordination avec la section logistique, le DSOA est responsable de fournir le soutien logistique à l'aéronef en fonction à l'incident.

Liste de contrôle de la succursale opérations aéroportées

- Revoir les responsabilités communes
- Organiser les opérations aéroportées préliminaires
- Coordonner l'utilisation de l'espace aérien avec la FAA. Demander une déclaration (ou annulation) de Restrictions temporaires de vol (RTV) conformément au FAR 91.173 et afficher l'avis aux navigateurs (NOTAM) tel que requis
- Assister aux réunions tactiques et de planification pour obtenir l'information afin de compléter le SCI 220
- Participer à la préparation du PAI via le CSO/ACSO. S'assurer que la portion opérations du PAI prend en considération les exigences du contrôle de trafic aérien de l'aéronef attiré.
- Assurer la coordination avec le COML afin de déterminer les fréquences de tactique aérienne et de soutien.
- Réaliser la planification opérationnelle des opérations aéroportées
- Préparer et fournir une feuille de travail du sommaire des opérations aéroportées (SCI 220) au groupe de soutien aérien et aux bases d'aéronefs à voilure fixe.
- Superviser toutes les activités d'opérations aéroportées associées à l'incident
- Évaluer les emplacements des hélicoptères temporaires ou non.
- Établir des procédures pour la réaffectation d'urgence d'aéronef.
- Coordonner les vols approuvés d'aéronefs non-reliés à l'incident dans les RTV
- Coordonner les actifs aériens de la Garde Côtière avec le centre de commandement approprié en utilisant les canaux normaux lors des activités d'opérations aéroportées de l'incident
- Considérer les demandes pour utilisation logistique de l'aéronef de l'incident
- Rapporter au CSO/ACSO les activités d'opérations aéroportées
- Rapporter incidents/accidents spéciaux
- Développer un plan de sécurité aérienne au site de concert avec l'OS.
- Prévoir une équipe d'investigation d'accidents lorsque justifié.
- Faire un compte-rendu avec le CSO/ACSO tel que demandé à la fin de chaque quart de travail

Groupe Soutien aérien

Superviseur du groupe tactique aérien

Lors de déversements le SGTA a pour tâches la coordination et la programmation des opérations d'aéronefs pour localiser, observer, suivre, sonder, aider à l'application de dispersant ou aux opérations d'écrémage sur un plan d'eau, et autres. Les activités de coordination peuvent être accomplies par le SGTA pendant qu'il est en vol.

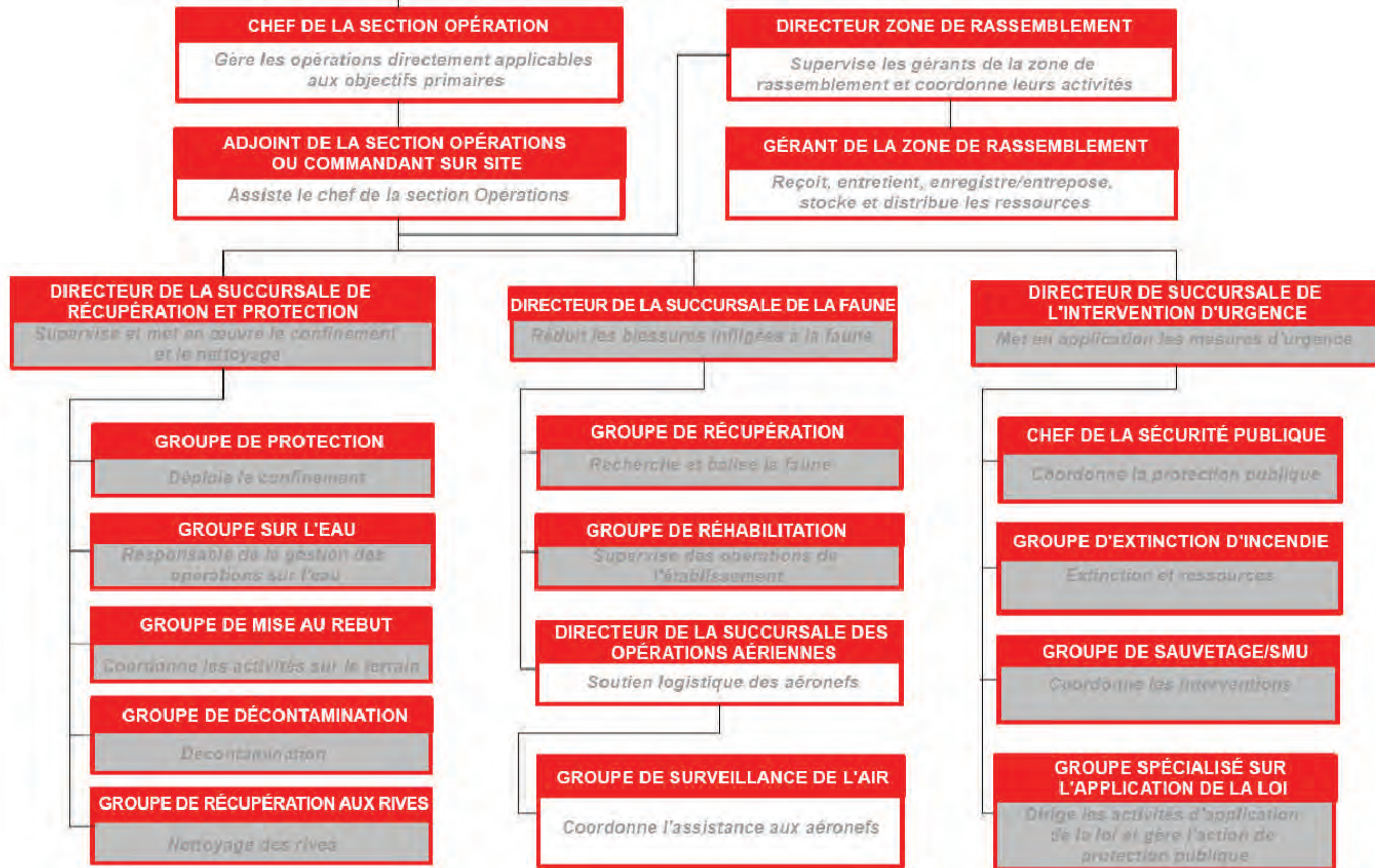
- Revoir les responsabilités du superviseur du groupe tactique aérien
- Obtenir de l'information du DSOA ou du CSO
- Coordonner l'application de dispersant, de brûlage in situ et de biorehabilitation avec le DSOA
- Coordonner la programmation des missions de surveillance aériennes et observer les affectations avec le CUS
- Identifier les technologies de télédétection qui pourraient améliorer les capacités de surveillance.
- Coordonner les observations de surveillance aérienne et fournir les rapports par les méthodes les plus directes possibles
- Faire rapport de la surveillance aéroportée et des activités opérationnelles au DSAO.
- Coordonner les demandes d'application-surveillance avec l'hélicoptère et les coordonnateurs à voilure fixe et l'unité de situation.
- Rapporter les activités d'application aérienne au DSAO.

Superviseur du groupe de support aérien

Le SGSA est principalement responsable des aéronefs et des équipages de soutien. Ceci inclut : 1) fournir du carburant et autre matériel; 2) fournir l'entretien et les réparations aux aéronefs; 3) documenter les activités d'aéronefs; 4) faire appliquer les règlements de sécurité. Le SGSA se rapporte au DSAO.

- Revoir les responsabilités communes
- Obtenir une copie du PAI du DSAO incluant feuille de travail du sommaire des opérations aéroportées (SCI 220)
- Participer aux activités de planification du DSAO
- Informer le DSAO des activités du groupe.
- Identifier les ressources/matériel envoyés au groupe de soutien aérien
- Demander les items spéciaux au soutien aérien provenant de sources appropriées via la logistique
- Déterminer les besoins de personnel et de matériel pour chaque base aérienne
- Coordonner les activités avec le DSAO
- Obtenir les fréquences assignées sol-air pour les opérations de la base aérienne du chef de l'unité de communications (CUC) ou du plan de communication (CSI 205)
- Informer le DSAO de la capacité de fournir un service de vol de nuit
- S'assurer de la conformité avec chaque liste de contrôle des opérations de l'agence pour ce qui est des opérations de jour et de nuit.
- S'assurer que les procédures de rabattement de poussière sont mises en place aux hélicoptères temporaires ou non.
- Fournir un service sauvetage-écrasement pour les hélicoptères temporaires ou non
- Faire un compte-rendu tel que demandé à la fin de chaque quart de travail

SECTION OPÉRATION SUCCURSALE OP. AIR



Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Rôles communs à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

Après l'avis initial et la réception de votre tâche :

- Revoir l'attribution des tâches (ex. : la désignation de l'équipe de choc, le poste etc.).
- Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
- Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
- Recevoir les instructions de transport.
- Recevoir toute instruction particulière de communication (ex. : transport, fréquence radio).
- Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, d'Internet, etc., si disponible.
- Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex. : médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
- Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
- Informer les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
- Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
- Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée à l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants :
- Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicoptères.
- Si on vous demande de rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
- Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
- Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
- Acquérir du matériel de travail.
- Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
- Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant documents informatifs et actions clés.
- S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
- Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de(s) emplacement(s) et de la sécurité personnelle et du bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
- Organiser et informer les subordonnées.
- Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
- Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
- Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
- Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la documentation sur l'incident comme dirigé par le chef de l'unité de documentation (CUD).
- S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
- Signaler les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
- Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
- Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
- Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
- Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
- Participer à des activités post-action tel que demandé.
- Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
- Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).

Chef de la section Planification

Le CSP, un membre de l'état-major général, est responsable de rassembler, d'évaluer, de disséminer et d'utiliser les renseignements concernant l'incident et de gérer l'état des ressources assignées.

L'information est nécessaire pour :

- 1) comprendre la situation actuelle;
- 2) prédire la suite probable des événements après l'incident;
- 3) préparer des stratégies alternatives pour l'incident; et
- 4) soumettre les rapports d'état d'incident demandés.

Le CSP peut avoir recours aux services d'un adjoint CSP qui peut venir d'un organisme gouvernemental d'aide.

Liste de contrôle du chef de la section Planification

- Revoir les responsabilités communes.
- Rassembler, traiter et exposer les renseignements concernant l'incident.
- Assister le CSO dans l'élaboration de l'intervention stratégique.
- Superviser la préparation du PAI.
- Élaborer le rapport de Situation (SCI 209)
- Faciliter la planification des réunions et des séances d'information.
- Affecter le personnel déjà sur place aux positions organisationnelles du SCI/CU appropriées.
- Déterminer les renseignements nécessaires et le calendrier des rapports pour les unités de la section Planification (ex. : ressources, situation).
- Déterminer les besoins pour toute ressource spécialisée au soutien de l'incident.
- Établir les activités de collecte des renseignements spéciaux au besoin (ex. : météo, environnement, produits toxiques, etc.).
- Assembler l'information sur les stratégies alternatives.
- Fournir les prédictions périodiques sur le potentiel d'incident.
- Garder l'EGI informée de tout changement significatif dans l'état de l'incident.
- Compiler et exposer les renseignements sur l'état de l'incident.
- Superviser la préparation et la mise en oeuvre du plan de démobilisation de l'incident.
- Incorporer les plans (ex: circulation, médical, communications et sécurité au site) dans l'IAP.
- Élaborer d'autres plans de soutien aux incidents (ex. : récupération, transition, sécurité).
- Aider aux opérations avec la conception de la matrice d'analyse de travail SCI 234.

Adjoint de la section Planification

L'adjoint de la section Planification peut assumer la responsabilité pour une portion spécifique du poste primaire (listée ci-dessous), travailler en relève ou être assigné à d'autres tâches. L'adjoint devrait toujours être aussi compétent que le chef de la section Planification pour prendre des décisions et gérer les incidents.

- Revoir les responsabilités communes.
- Rassembler, traiter et exposer les renseignements concernant l'incident.
- Assister le CSO dans l'élaboration de l'intervention stratégique.
- Superviser la préparation du PAI.
- Élaborer le rapport de Situation (SCI 209)
- Faciliter la planification des réunions et des séances d'information.
- Affecter le personnel déjà sur place aux positions organisationnelles du SCI/CU appropriées.
- Déterminer les renseignements nécessaires et le calendrier des rapports pour les unités de la section Planification (ex. : ressources, situation).
- Déterminer les besoins pour toute ressource spécialisée au soutien de l'incident.
- Établir les activités de collecte des renseignements spéciaux au besoin (ex. : météo, environnement, produits toxiques, etc.).
- Assembler l'information sur les stratégies alternatives.
- Fournir les prédictions périodiques sur le potentiel d'incident.
- Garder l'EGI informée de tout changement significatif dans l'état de l'incident.
- Compiler et exposer les renseignements sur l'état de l'incident.
- Superviser la préparation et la mise en oeuvre du plan de démobilisation de l'incident.
- Incorporer les plans (ex. : circulation, médical, communications et sécurité au site) dans l'IAP.
- Développer d'autres plans de soutien aux incidents (ex. : récupération, transition, sécurité).
- Aider aux opérations avec l'élaboration de la matrice d'analyse de travail SCI 234.

Unité Démobilisation

Responsable de l'élaboration du plan de démobilisation des incidents.

Liste de contrôle de l'unité de démobilisation

- Revoir les responsabilités communes.
- Revoir les archives des ressources des incidents pour déterminer la taille et l'étendue probables de l'effort de démobilisation et élaborer une matrice.
- Coordonner la démobilisation avec les représentants de l'organisme/la compagnie.
- Surveiller les besoins en ressource de la section Opérations.
- Identifier les surplus de ressource et les moments possibles d'arrêt de leur utilisation.
- Utiliser les procédures de départ en démobilisation pour libérer les ressources d'incidents (SCI 221).
- Établir les communications avec des installations hors incident si nécessaire.
- Élaborer un plan de démobilisation d'incident incluant les procédures au moyen desquelles les fournisseurs peuvent inspecter l'état des ressources libérées et signer si acceptable avant de se déplacer hors-site.
- Distribuer des plan de démobilisation (sur et hors site).
- Fournir les rapports d'état aux demandeurs appropriés.
- Déterminer la fonction de sortie des incidents pour toutes les unités.
- Évaluer les capacités de logistiques et de transport pour aider à la démobilisation.
- S'assurer que toutes les sections/unités comprennent leurs responsabilités spécifiques de démobilisation.
- Superviser l'exécution du plan de démobilisation de l'incident.
- Informer le CSP de l'avancement de la démobilisation.

Unité Documentation

Responsable de fournir la documentation sur les incidents, de revoir les dossiers quant à leur exactitude et de classer les dossiers de documentation. En raison de la nature des ramifications légales, les personnes ayant une formation juridique devraient être affectées à cette tâche particulière et être en lien avec l'officier légal durant l'ensemble du scénario de nettoyage.

Liste de contrôle du chef de l'unité de documentation

- Revoir les responsabilités communes.
- Mettre en place la zone de travail; commencer l'organisation des dossiers d'incident.
- Établir le service de duplication, répondre aux demandes.
- Classer tous les formulaires et rapports officiels. (c.-à.-d. la documentation juridique et le rapport post-action)
- Revoir les dossiers quant à leur exactitude et s'ils sont complets; informer les unités appropriées en cas d'erreurs ou d'omissions.
- Fournir les documents sur les incidents comme demandé.
- Garder tous les documents pour le registre public.
- Organiser les fichiers pour soumettre l'ensemble final de documentation sur l'incident.
- Préparer les comptes-rendu de réunion (SCI 231).

Spécialiste Technique

Responsable de coordonner les activités avec les consultants et les contractants appropriés (ex. : comptables, ingénieurs, experts en nettoyage de déversement de pétrole, agents de servitude, représentants du NRDA).

Liste de contrôle des spécialistes techniques

- Revoir les responsabilités communes.
- Fournir une expertise et des conseils techniques aux commandants et aux employés.
- Assister aux réunions et aux séances d'information pour clarifier et aider à résoudre les problèmes techniques.
- Fournir une expertise durant l'élaboration du PAI et les autres plans de soutien.
- Travailler avec l'OS pour éliminer les pratiques non sécuritaires.
- Collaborer avec l'OL pour faciliter la compréhension entre les parties prenantes et les groupes d'intérêts spéciaux.
- Être disponible pour assister à des conférences de presse pour clarifier les problèmes techniques.
- Collaborer avec la section Opérations pour surveiller la conformité et les actions planifiées.
- Résoudre les problèmes techniques et fournir des solutions aux décisionnaires.
- Fournir un modèle et des prévisions appropriés si besoin.
- Résoudre les problèmes techniques et donner des conseils de résolution.
- Examiner les plans spécialisés et clarifier leur sens.

Unité Situation

Le chef de l'unité de situation (CUS) est en charge de la collecte, du traitement et de l'organisation des renseignements des incidents concernant la croissance, les atténuations et les activités de sécurité mises en place sur les lieux de l'incident. Le CUS peut préparer les projections futures de la croissance de l'incident, des cartes et des renseignements de sécurité.

Liste de contrôle du responsable de l'unité de situation

- Revoir les responsabilités communes.
- Commencer le rassemblement et l'analyse des données des incidents dès que possible.
- Préparer, afficher ou diffuser les ressources et l'information de l'état de la situation tel que demandé, incluant les demandes spéciales.
- Préparer le formulaire résumé de l'état de l'incident (SCI 209).
- Fournir des services photographiques et cartographiques si demandé.
- Mener des séances d'information au commandement et des réunions pour les employés, des réunions tactiques, de réunions d'information de planification et d'opérations.
- Élaborer le PAI.
- Conserver le tableau de rapport de situation pour l'incident dans la zone commune du PCI, à la vue de tous les intervenants.

Unité Ressources

Responsable de gérer l'état de toutes les ressources et de l'ensemble du personnel tactiques assignés à un incident. Pour ce faire, superviser l'enregistrement de l'ensemble des ressources tactiques et du personnel, en maintenant un état - système d'aide indiquant la localisation et l'état actuels des ressources.

Liste de contrôle du chef de l'unité des ressources

- Vérifier les responsabilités communes.
- Vérifier les responsabilités du chef de l'unité.
- Établir l'enregistrement (SCI 211P) des fonctions au poste de commandement
- Travailler avec le(s) gestionnaire(s) de la zone de rassemblement sur le terrain pour s'assurer qu'il(s) utilise(nt) la procédure d'enregistrement (SCI 211P & E) pour suivre l'arrivée et le départ de l'équipement et du personnel de la zone de rassemblement.
- Préparer la liste des affectations organisationnelles (SCI 203) et le diagramme organisationnel (SCI 207) en travaillant avec chaque officier, chef de section et chef d'unité.
- S'assurer que le suivi approprié des ressources est établi et diffusé.
- Tenir une liste maîtresse de toutes les ressources tactiques enregistrées lors de l'incident.
- S'assurer que les formulaires de changement d'état SCI 210 sont utilisés lorsque les ressources sont réassignées vers d'autres emplacements.
- Travailler avec les sections Opérations et la Logistique pour vérifier la réquisition de ressource SCI 213RR et fournir les données sur les ressources disponibles au rassemblement.
- Maintenir et publier l'état et l'emplacement actuel et l'assignement de l'ensemble des ressources tactiques.
- Travailler avec les unités Opérations et Environnement pour préparer les stratégies et tactiques (SCI 234 Matrice de l'analyse de travail) pour les objectifs généraux (SCI 202)
- Ébaucher la feuille de travail SCI 215 de planification opérationnelle, avec les sections Opérations, Environnement et Sécurité pour déterminer les ressources requises nécessaires à la mise en oeuvre des tactiques sur le terrain et pour savoir quelles ressources supplémentaires doivent être commandées.
- Préparer les parties appropriées des listes d'assignation de division (SCI 204).
- Assister aux réunions et aux séances d'information comme demandé par le CSP.
- Fournir l'information sur les ressources et l'organisation au CUS pour l'affichage de l'état de la situation.

Unité Environnement

S'assurer que les éléments suivants spécifiques à la fuite sont notés.

- Chef de l'unité Environnement SCI (incluant les activités de relève, la synchronisation, etc.).
- Réunions dans lesquelles les problèmes environnementaux sont abordés (date, temps, localisation, sujets, participants et objets des actions).
- Information de sensibilisation/problèmes environnementaux;
- Zones environnementales sensibles sur le site de déversement ou adjacentes à celui-ci.
- Résultats de l'évaluation environnementale.
- Mesures d'atténuation et réussite de ces mesures.
- Accords sur des problèmes clés avec le gouvernement, les propriétaires et autres parties prenantes.
- Équipement environnemental et ressources.
- Impacts sur la faune;
- Tout déchet ou produit récupéré enlevé du site de déversement ou site d'entreposage temporaire.
- Résultats de la surveillance de l'air de la communauté.

Évaluation de la situation initiale
Lors de la découverte se référer aux cartes et tableaux de la zone de grandes conséquence (ZGC) et au point de contrôle (PC) afin de protéger les zones sensibles sur le plan écologique et économique. Ces cartes incluent :

Cartes et tableaux des ZGC

- Les opérations régionales gèrent les cartes identifiant les ZGC le long du pipeline, incluant :
 - Zones densément peuplées (ZDP)
 - Autres zones habitées (AZH)
 - Voies Commerciales Navigables (CNW)
 - Zones écosensibles (ZE)
 - Eau potable (EP)

Cartes des points de contrôle

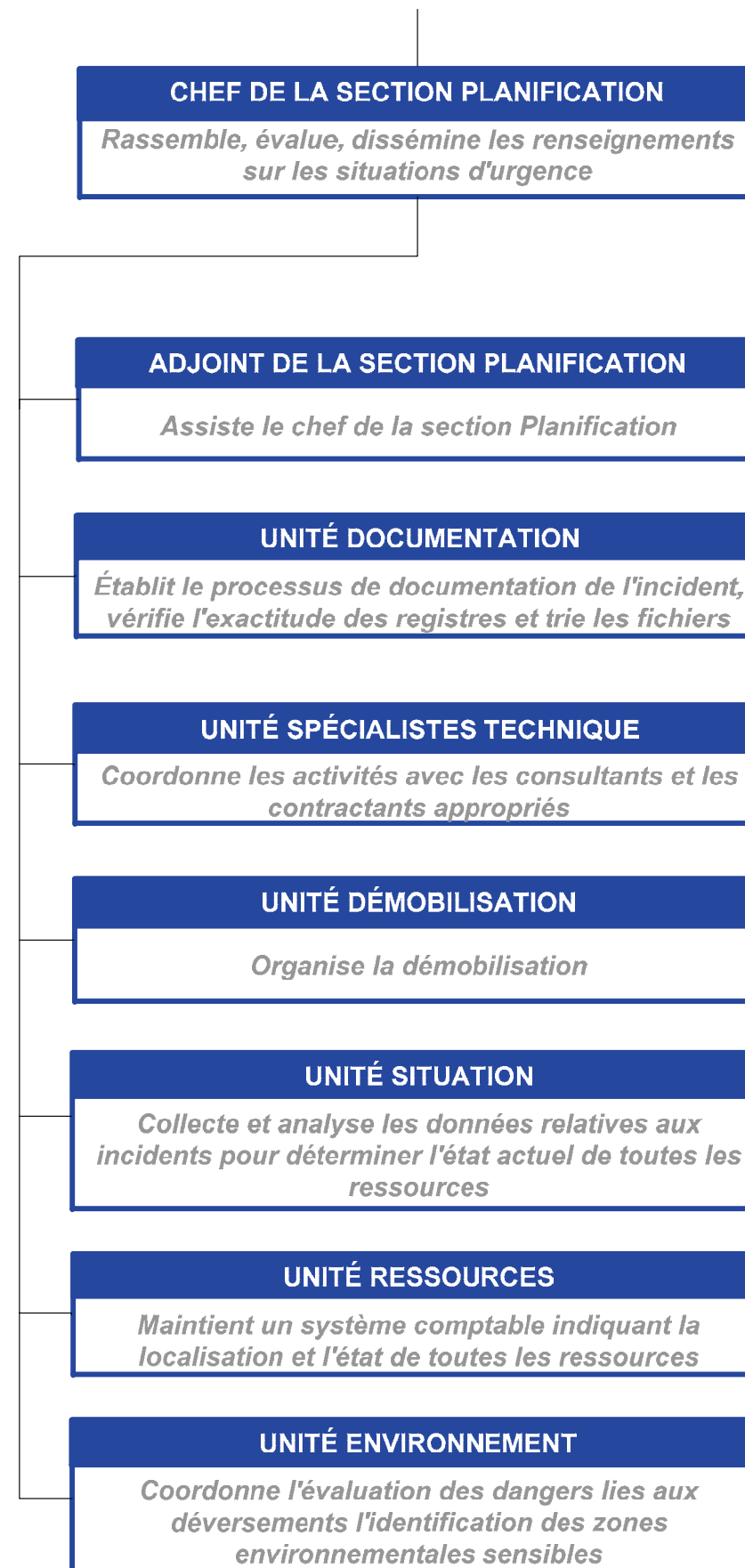
Les régions gèrent les séries de cartes de points de contrôle qui identifient le confinement du produit et les sites de récupération (points de contrôle) sur les plans d'eau à haut risque qui pourraient être affectés par une fuite de pipeline. Le mécanisme d'impact pourrait se produire via une traversée directe, un ruissellement sur terre ou un jaillissement. La direction régionale doit veiller à ce que la reconnaissance sur le terrain de chaque point de contrôle soit effectuée au moins une fois sur une période de trois ans.

Schémas des soupapes

Ces schémas thématiques sont mis à jour quand les soupapes défectueuses sont remplacées ou bien rajoutées. Les normes et procédures complètes pour ces cartes/schémas peuvent être trouvées sur les sites du sharepoint d'Enbridge listés ci-dessous.

Les cartes des points de contrôle et les schémas des soupapes peuvent être trouvés en tapant l'URL sur le navigateur <http://myteamsites.cnpl.enbridge.com/sites/EmergencySM/maps/default.aspx>

SECTION PLANNING



Rôles communs à tous

Liste de contrôle des responsabilités communes

- Après l'avis initial et la réception de votre tâche :
- Revoir l'attribution des tâches (ex : la désignation de l'équipe de choc, le poste, etc.
 - Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
 - Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
 - Recevoir la déclaration de la localisation et du temps.
 - Recevoir les instructions de transport.
 - Recevoir toute instruction particulière de communication (ex: transport, fréquence radio).
 - Surveiller les renseignements relatifs à l'incident provenant des médias, d'internet, etc., si disponible.
 - Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex: médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
 - Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
 - Informez les autres d'où vous allez et comment vous contactez.
 - Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
 - Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée à l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants:
 - Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et Héliports.
 - Si vous êtes invités à rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
 - Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
 - Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement du lieu de l'incident après l'enregistrement.
 - Acquiescer du matériel de travail.
 - Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
 - Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant Documents informatifs et actions clés.
 - S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
 - Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de(s) emplacement(s) et de la sécurité personnelle et du bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
 - Organiser et informer les subordonnées.
 - Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
 - Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
 - Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
 - Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne documentation sur l'incident comme demandé par le chef de l'unité de documentation (CUD).
 - S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
 - Signaler des signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
 - Répondre aux ordres de démobilitation et informer les subordonnées concernant la démobilitation.
 - Préparer les effets personnels pour la démobilitation.
 - Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
 - Compléter le processus de démobilitation avant de retourner à la base
 - Participer à des activités post-action tel que demandé.
 - Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
 - Tenir un journal individuel/d'activité (SCI 214a).**

Chef de la section Logistique

- Le CSL, un membre de l'état-major général, est responsable de l'approvisionnement en personnel, des installations, des services et du matériel en soutien à l'incident. Le CSL participe au à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAI et active et supervise les succursales et unités au sein de la section Logistique.
- Le CSL peut avoir recours aux services d'adjoints CSL. L'adjoint CSL doit avoir les mêmes compétences que les personnes avec qui ils travaillent, puisqu'ils doivent être prêts à prendre ce poste en charge à tout moment.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Planifier l'organisation de la section logistique.
 - Attirer les emplacements des travaux et les tâches préliminaires au personnel de la section
 - Informez l'unité Ressources que l'unité Logistique est activée, en incluant les noms et emplacements du personnel assigné.
 - Rassembler et informer les directeurs de l'unité Logistique des succursales et les chefs d'unités.
 - Déterminer les besoins immédiats en ressource sur les lieux de l'incident et des installations et y répondre.
 - En collaboration avec le commandement, élaborer et conseiller toutes les sections de l'approbation des ressources et des processus de demande (SCI 213RR).
 - Assister aux réunions tactiques. Revoir les tactiques proposées pour la prochaine période opérationnelle afin d'avoir la capacité de fournir les ressources et un soutien logistique.
 - Identifier les services à long terme et les exigences de soutien pour les opérations planifiées et attendues.
 - Conseiller le commandement et les autres chefs de section des disponibilités des ressources afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de soutien d'incident.
 - Élaborer le plan de communication, le plan médical et le plan de circulation.
 - Identifier les besoins en ressources pour les incidents imprévus.
 - Coordonner et traiter les demandes pour des ressources supplémentaires.
 - Suivre l'efficacité des ressources et faire les ajustements nécessaires.
 - Informez sur les capacités de service et de soutien actuelles.
 - Dresser la liste de recommandation de des ressources de la section devant être démobilisées et formuler une recommandation lorsqu'approprié.
 - Recevoir et mettre en œuvre les portions applicables du plan de démobilitation lors d'incidents.
 - Déterminer et fournir les ressources d'incident et des installations à long terme si nécessaire.
 - S'assurer du bien-être et de la sécurité du personnel de la section Logistique.

Adjoint à section logistique

- L'adjoint de la section logistique peut assumer la responsabilité pour une portion spécifique du poste primaire (listée ci-dessous), travaille en relève ou est assigné à d'autres tâches. L'adjoint devrait toujours être aussi qualifié pour prendre des décisions et gérer les incidents que le chef de la section logistique.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Planifier l'organisation de la section logistique.
 - Mander les localisations des travaux et les tâches préliminaires au personnel de la section
 - Informez l'unité des ressources des unités de logistique qui sont actives, incluant les noms et emplacements du personnel assigné.
 - Assembler et informer les directeurs logistique des succursales et les chefs d'unités.
 - Déterminer et fournir une ressource immédiate aux incidents et les installations nécessaires.
 - En conjonction avec le commandement, développer et conseiller toutes les sections de l'approbation des ressources et des processus de demande (SCI 213RR).
 - Assister aux réunions tactiques. Revoir les tactiques proposées pour la prochaine période opérationnelle pour avoir la capacité de fournir les ressources et un support logistique.

Adjoint à section logistique suite

- Identifier les services à long terme et les exigences de soutien pour les opérations planifiées et attendues.
- Conseiller le commandement et les autres chefs de section des disponibilités des ressources afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de soutien d'incident.
- Élaborer le plan de communication, le plan médical et le plan de circulation.
- Identifier les besoins en ressources pour les incidents imprévus.
- Coordonner et traiter les demandes pour des ressources supplémentaires.
- Suivre l'efficacité des ressources et faire les ajustements nécessaires.
- Informez sur les capacités de service et de soutien actuelles.
- Dresser la liste de recommandation de section des ressources devant être démobilisées et formuler une recommandation lorsqu'approprié.
- Recevoir et mettre en œuvre les portions applicables du plan de démobilitation lors d'incidents.
- Déterminer et fournir les ressources d'incident et des installations à long terme si nécessaire.
- S'assurer du bien-être et de la sécurité du personnel de la section Logistique.

Directeur de la succursale de service

- Responsable de la gestion de l'ensemble des activités de service (communications, médical et alimentaire) sur les lieux de l'incident.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Obtenir le matériel de travail.
 - Déterminer le niveau de service nécessaire pour appuyer les opérations.
 - Participer aux réunions de planification du personnel de la section Logistique.
 - Vérifier le PAI.
 - Organiser et préparer l'assignation du personnel de la succursale de service.
 - Coordonner les activités des unités de succursale.
 - Informez le CSL des activités de la succursale.
 - Résoudre les problèmes de la succursale de service.

Unité de communication

- Le chef de l'unité de communications est responsable d'élaborer les plans pour l'utilisation efficace du matériel de communication et des installations de l'incident; de mettre en place et de tester le matériel de communication; de superviser le Centre de communication de l'incident; de distribuer le matériel de communication au personnel d'intervention; et d'entretenir et de réparer le matériel de communication.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
 - Déterminer les besoins des unités de personnel.
 - Préparer et mettre en place un plan de communication radio (SCI 205).
 - S'assurer que le centre de communication soit établi si nécessaire.
 - Établir la distribution de communication/l'emplacement de l'entretien approprié sur le site de l'incident.
 - Fournir des renseignements techniques au besoin sur les points suivants :
 - Suffisance des Systèmes de communication actuellement en opération.
 - Limitation géographique des systèmes de communication.
 - Capacités/limitations de l'équipement.
 - Quantité et type d'équipement disponible.
 - Problèmes anticipés dans l'utilisation du matériel de communication.
 - Superviser les unités de service de communication.
 - Maintenir des dossiers de tout le matériel de communication approprié.
 - S'assurer que l'équipement soit testé et réparé.
 - Récupérer l'équipement des unités démobilisées.

Unité Médicale

- Le chef de l'unité Médicale (CMED) est principalement responsable 1) de l'élaboration du plan médical, 2) de fournir des soins médicaux et de superviser les aspects de la santé du personnel d'intervention, 3) d'obtenir de l'aide et le transport médical pour le personnel d'intervention blessé ou malade, 4) de travailler en collaboration avec les autres postes afin de résoudre les problèmes de santé et de sécurité, et 5) de préparer les rapports et les documents.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
 - Participer aux réunions de planification de la section logistique/succursale de service.
 - Établir l'unité médicale.
 - Préparer le plan médical (SCI 206).
 - Fournir toute information médicale pertinente lors du processus de planification pour le développement stratégique.
 - Coordonner avec l'officier de sécurité, les opérations, les spécialistes des matières dangereuses et autres des procédures appropriées de protection personnelle pour le personnel d'intervention.
 - Préparer des procédures pour les urgences médicales majeures.
 - Développer les voies de transport et les méthodes pour le personnel d'intervention blessé.
 - S'assurer que les patients du personnel d'intervention soient suivis lors de leur déplacement depuis le point d'origine jusqu'à l'établissement de soins jusqu'à destination.
 - Fournir un suivi des soins médicaux pour le personnel d'intervention.
 - Déclarer les urgences médicales majeures tel que requis.
 - Fournir ou superviser les soins médicaux ou de réhabilitation au personnel d'intervention.
 - Surveiller les aspects de la santé du personnel d'intervention ainsi que le stress excessif lors des interventions.
 - Répondre aux demandes d'aide médicale, de transport médical et de fournitures médicales.
 - En collaboration avec la section Finance/Admin., préparer et soumettre les autorisations, rapports et documents administratifs nécessaires relatifs aux blessures, compensation ou mort du personnel d'intervention.
 - Coordonner le personnel et les affaires mortuaires lors du décès de personnel d'intervention.
 - Assurer une surveillance et la liaison au besoin pour les victimes d'intervention lors des soins médicaux d'urgence, du médecin légiste et des soins hospitaliers.
 - Assurer pour la sécurité et une disposition adéquate des dossiers médicaux concernant les interventions.

Unité d'alimentation

- Responsable de l'apport en nourriture nécessaire durant tout l'incident, incluant toute localisation isolée et la fourniture de nourriture aux personnes ne pouvant pas quitter leur tâche tactique assignée. Superviser les unités de communications, médicale et d'alimentation.
- Déterminer une méthode de distribution pour répondre au mieux aux besoins de chaque installation ou situation.
 - Obtenir l'équipement et les fournitures nécessaires et organiser les installations de cuisine.
 - S'assurer que des menus équilibrés soient fournis.
 - Entretenir les aires de service alimentaire et s'assurer que toutes les mesures de santé et sécurité appropriées soient suivies.
 - Superviser les traiteurs, cuisiniers et autre personnel de l'unité d'alimentation tel qu'approprié.

Directeur de succursale de soutien

- Responsable de l'élaboration des plans logistiques en aide en aide à l'approvisionnement, aux installations et au transport du PAI.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Obtenir les matériaux de travail.
 - Déterminer les opérations de soutien initial en coordination avec le CSL et la succursale de service.
 - Préparer l'organisation initiale et les assignations pour les opérations de soutien.
 - Réunir et informer le personnel de la succursale de soutien.

Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Directeur de succursale au soutien suite

- Préparer les plans de sécurité, de transport, de circulation requis par l'incident.
- Déterminer si les ressources assignées de la succursale sont suffisantes.
- Maintenir la surveillance de l'évolution des unités de travail assignées et informer le CSL de leurs activités.
- Résoudre les problèmes associés aux demandes provenant de la section Opérations.

Unité d'approvisionnement

- Le chef de l'unité d'approvisionnement (CUA) est d'abord responsable d'approvisionner toutes les ressources (personnel, équipement et fournitures) pour l'incident. Si ce n'est pas géré par le(s) gestionnaire(s) de l'aire de rassemblement, le CUA est aussi responsable de la réception, de l'entreposage et de la distribution de toutes les fournitures; et de l'entreposage, de la distribution et de l'entretien des fournitures et de l'équipement non fongibles.
- Revoir les responsabilités communes.
 - Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
 - Participer aux réunions de planification de la section logistique/succursale de soutien.
 - Déterminer le type et la quantité de ressources en route vers l'incident.
 - Revoir le PAI pour s'informer des opérations de l'unité d'approvisionnement.
 - Élaborer et mettre en œuvre les exigences réglementaires santé/sécurité pour :
 - Lieux/installations d'entreposage de l'équipement/des fournitures
 - Commander, recevoir, distribuer et entreposer les fournitures et l'équipement.
 - Recevoir les demandes pour du personnel, de fournitures et d'équipement et y répondre.
 - Tenir un inventaire des fournitures et de l'équipement.
 - Préparer les formulaires de changement d'état SCI 210 si de l'équipement ou autre élément significatif est déployé des zones de rangement :
 - Ressources sont mutées depuis les aires de stockage.
 - Entretenir de l'équipement réutilisable.
 - Soumettre les rapports au DSS.

Unité de support terrain

- Le chef de l'unité de support terrain (CUST) est responsable de: 1) d'entretenir les équipements tactiques, les véhicules, l'équipement de support terrain mobile, 2) fournir des services de ravitaillement, 3) transport de personnel, fournitures, nourriture et équipement, 4) enregistrer le temps d'utilisation des équipement incluant l'équipement loué assigné à l'incident, et 5) exécuter le plan de transport pour les incidents.
- Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
 - Participer aux réunions de planification de la section logistique/succursale au support.
 - Développer et mettre en œuvre le plan de transport.
 - Informez l'unité des ressources de tout changement d'état (SCI Formulaire 210) sur le soutien et véhicules de transport
 - Organiser et mettre en marche le ravitaillement, l'entretien et la réparation des ressources terrain.
 - Garder l'inventaire des véhicules de support et de transport, établir un fichier pour
 - noter quotidiennement l'équipement utilisé et communiquer au chef de la section finance.
 - Fournir les services de transport en lien avec les demandes du chef de section logistique
 - Ramasser l'information d'utilisation de l'équipement loué.
 - Réquisition des fournitures d'entretien et de réparation, ex: carburant, pièces de remplacement.
 - Entretenir les chemins vers l'incident.
 - Soumettre les rapports au DSS comme indiqué.

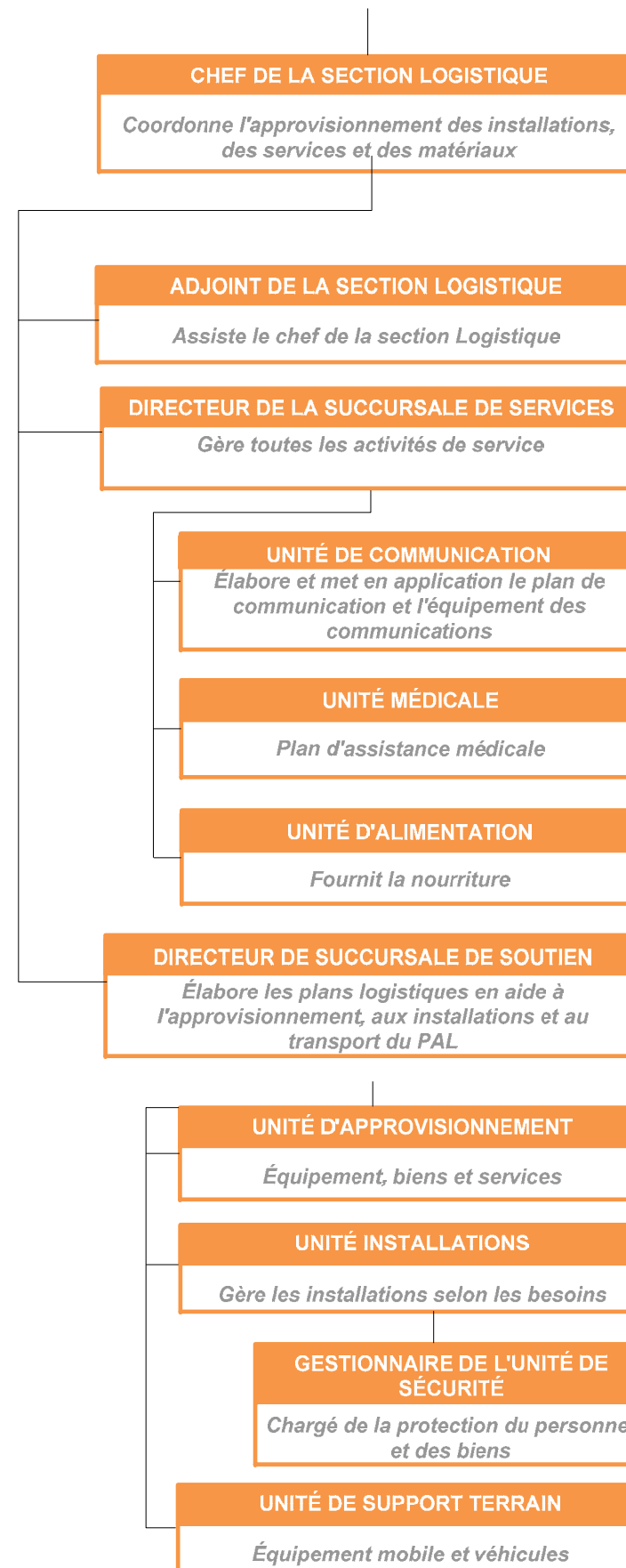
Unité Installations

- Le CUI est d'abord responsable de la mise en place, de l'entretien et de la démobilitation des installations de l'incident, ex. : base, PCI et zones de rassemblement, ainsi que les services de sécurité nécessaires pour aider aux opérations de l'incident. Le CUI fournit des dortoirs et des installations sanitaires pour le personnel d'intervention et gère les opérations de la base. Un gestionnaire qui fait un rapport au CUI et qui est responsable de gérer les opérations de l'installation est assigné à chaque installation. Le CUI fait rapport au DSS.
- Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
 - Obtenir l'information du DSS ou du CSL.
 - Recevoir et revoir une copie du PAI.
 - Participer aux réunions de planification de la section logistique/succursale de soutien.
 - En collaboration avec la section Finance, déterminer les endroits appropriés pour les installations de soutien à l'incident et s'assurer de la permission de l'utiliser par des moyens appropriés
 - Inspecter les installations avant leur occupation et documenter les conditions et les dommages et/ou la contamination existants.
 - Déterminer les besoins pour chaque installation incluant le PCI.
 - Préparer les plans des installations d'incident.
 - Avertir les chefs d'unités de l'aménagement des installations.
 - Mettre en place les installations d'incidents.
 - Fournir des dortoirs, des services de sécurité, de la nourriture, de l'eau et des services sanitaires et un service de douches et d'entretien des installations, ex. : désinfection, éclairage, nettoyage, ramassage des ordures, etc.
 - Inspecter toutes les installations pour dommages et réclamations potentielles.
 - Démobiliser les installations d'incidents.
 - Etablir/Maintenir un fichier pour noter l'utilisation quotidienne de l'équipement et le communiquer (CSF).

Gestionnaire de l'unité

- Documenter toutes les plaintes et les incidents suspects

SECTION LOGISTIQUE



Toutes les activités doivent être documentées à tous les niveaux d'urgence

Rôles communs à tous

- Liste de contrôle des responsabilités communes**
 Après l'avis initial et la réception de votre tâche:
- Revoir l'attribution des tâches (ex: la désignation de l'équipe de choc, le poste, etc.).
 - Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
 - Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande.
 - Recevoir les instructions de transport.
 - Recevoir toute instruction particulière de communication (ex: transport, fréquence radio).
 - Surveiller les informations relatives à l'incident provenant des médias, d'Internet, etc., si disponible.
 - Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex: médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.).
 - Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
 - Informer les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
 - Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
 - Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée à sur les lieux de l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants:
 - Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et hélicoptères.
 - Si vous êtes invités à rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/du groupe.
 - Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
 - Les représentants d'organismes provenant d'organismes d'aide ou de coopération se rapportent à l'OL au poste de commandement de l'incident après l'enregistrement.
 - Acquérir du matériel de travail.
 - Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
 - Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant Documents informatifs et actions clés Documenter l'information et les actions clés.
 - S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
 - Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de l'emplacement et de la sécurité personnelle et du bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
 - Organiser et informer les subordonnés.
 - Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
 - Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
 - Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
 - Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition de la documentation sur l'incident comme demandé par le chef de l'unité de documentation (CUD).
 - S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
 - Signaler les signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, les blessures, de la fatigue ou toute maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
 - Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
 - Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
 - Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
 - Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
 - Participer à des activités post-action tel que demandé.
 - Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.
 - Maintenir un Journal Individuel/d'Activité (SCI 214a).**

Chef de la section Finance

Le CSF, un membre de l'état-major général, est responsable de l'ensemble des aspects financiers, administratifs et d'analyses de coûts reliés à l'incident et pour les membres de la section Finance/Admin. Le CSF peut recourir aux services d'un adjoint CSF. L'adjoint CSF doit avoir les mêmes compétences que la personne pour qui il travaille, puisqu'il doit être prêt à remplacer cette personne à tout moment

Liste de contrôle du chef de la section Finances

- Revoir les responsabilités communes.
- Participer aux réunions et séances d'information de planification d'incident tel que requis.
- Revoir les plans opérationnels et donner des alternatives lorsqu'il est approprié de le faire sur le plan financier.
- Gérer tous les aspects financiers d'un incident.
- Fournir les renseignements de l'analyse financière et des coûts tel que demandé.
- Recueillir les renseignements pertinents des séances d'information auprès des organismes responsables.
- Élaborer un plan d'opération pour la section Finance/Admin.: combler les besoins en matière d'approvisionnement et de soutien.
- Rencontrer les représentants l'agence l'organisme d'aide et de coopération selon les besoins.
- Garder un contact quotidien avec le siège social administratif de(s) organisme(s) sur les questions liées à la Finance/Admin.
- S'assurer que toutes les feuilles de temps du personnel sont remplies avec précision et transmises aux organismes concernés, conformément à la politique.
- Fournir des données financières pour la planification de la démobilisation.
- S'assurer que tous les documents obligatoires entamés au lieu de l'incident soient correctement préparés et complétés.
- Informer le personnel de l'organisme administratif de tout problème financier relié à l'incident nécessitant une attention ou un suivi avant de quitter l'incident.
- Dresser la liste de recommandation de section des ressources devant être démobilisées et initier une recommandation lorsqu'approprié.
- Recevoir et mettre en œuvre les portions applicables du plan de démobilisation lors d'incidents.

Adjoint de la section Finance

L'adjoint de section Finances peut assumer la responsabilité pour une portion spécifique du poste primaire (listée ci-dessous), travailler en relève ou être assigné à d'autres tâches. L'adjoint devrait toujours être aussi compétent pour prendre des décisions et gérer les incidents que le chef de la section Finance.

Liste de contrôle de l'adjoint de la section Finances

- Revoir les responsabilités communes.
- Participer aux réunions et séances d'information de planification d'incident tel que requis.
- Revoir les plans opérationnels et donner des alternatives lorsqu'il est approprié de le faire sur le plan financier.
- Gérer tous les aspects financiers d'un incident.
- Fournir les informations de l'analyse financière et des coûts tel que demandé.
- Recueillir les renseignements pertinents des séances d'information auprès des organismes responsables.
- Élaborer un plan d'opération pour la section Finance/Admin.: combler les besoins en matière d'approvisionnement et de soutien.
- Rencontrer les représentants l'agence qui aide et qui coopèrent l'organisme d'aide et de coopération selon les besoins.
- Garder un contact quotidien avec le siège social administratif de(s) agence(s) concernant les sujets liés à la Finance/Admin.
- S'assurer que toutes les feuilles de temps du personnel sont remplies avec précision et transmises aux organismes concernés, conformément à la politique.
- Fournir des données financières pour la planification de la démobilisation.
- S'assurer que tous les documents obligatoires entamés au lieu de l'incident soient correctement préparés et complétés.
- Informer le personnel de l'organisme administratif de tout problème financier relié à l'incident nécessitant une attention ou un suivi avant de quitter l'incident.
- Dresser la liste de recommandation de section des ressources devant être démobilisées et initier une recommandation lorsqu'approprié.
- Recevoir et mettre en œuvre les portions applicables du plan de démobilisation lors d'incidents.

Unité Temps

L'unité Temps est responsable de surveiller l'enregistrement précis et quotidien du temps de travail personnel, conformément aux politiques d'enregistrement du temps de l'organisme spécifique et de gérer les opérations de commissaire si mises en place sur les lieux de l'incident.

- Enregistrer quotidiennement le temps personnel, s'assurer de la conformité aux politiques d'enregistrement du temps de l'organisme spécifique et de gérer les opérations de commissaire si mises en place sur les lieux de l'incident.
- Soumettre les formulaires de données d'estimation des coûts à l'unité des coûts tel que requis.
- S'assurer que tous les enregistrements soient à jour et complets avant la démobilisation.

Liste de contrôle du chef de l'unité Temps

- Revoir les responsabilités communes.
- Suivre le temps de tout le personnel au site (SCI 211P)

Unité Approvisionnement

Responsable de la gestion de l'ensemble des questions financières relatives aux fournisseurs, contrats, locations et accords fiscaux.

Liste de contrôle du chef de l'unité Approvisionnement

- Revoir les responsabilités communes.
- Revoir les besoins liés aux incidents et toute procédure particulière avec les chefs d'unités, selon les besoins.
- Coordonner avec la juridiction locale concernant les plans et sources d'approvisionnement.
- Élaborer un plan d'approvisionnement.
- Préparer et autoriser les contrats et accords avec les fournisseurs.
- Interpréter les contrats et les ententes.
- Travailler en collaboration avec l'unité Compensation pour le traitement des demandes.
- Coordonner les données de coûts des contrats avec le chef de l'unité des coûts.
- Informer le CSF des problèmes actuels et des recommandations, des problèmes non résolus et des besoins de suivi.

Unité Compensation/réclamations

Responsable de l'ensemble de la gestion et de la direction de toutes les questions administratives liées à la compensation pour blessures et aux activités liées aux réclamations (autres que les blessures) pour un incident.

Liste de contrôle de chef de l'unité Compensation/réclamations

- Revoir les responsabilités communes. Revoir les responsabilités des chefs d'unités.
- Participer à une séance d'information avec le CSF. Établir le contact avec l'unité Médical, l'OS et l'officier de liaison (ou des représentants de l'organisme si aucun officier de liaison n'a été déterminé).
- Déterminer le besoin en compensation pour des spécialistes en blessure et réclamations et demander du personnel tel que requis.
- Revoir le plan médical (SCI 206).
- Garantir que les spécialistes en compensation/réclamations ont l'espace et l'équipement nécessaires.
- Revoir et coordonner les procédures de remise de réclamations avec l'unité Approvisionnement.
- Informer les spécialistes de compensation/réclamations des activités à l'incident.
- Revoir périodiquement les formulaires et rapports produits par les spécialistes pour s'assurer qu'ils soient complets.
- Si applicable, s'assurer que toutes les compensations pour blessures et tous les formulaires et rapports de réclamation soient complets.
- Élaborer un procédé pour gérer les réclamations de la communauté.
- Informer le CSF de l'état et des activités de l'unité.
- Solliciter l'Unité Démobilisation selon le plan.

Unité Coûts

L'unité des coûts fournit toutes les analyses des coûts d'incident. Elle assure l'identification adéquate de tout l'équipement et de tout le personnel qui exige un paiement; elle enregistre toutes les données de coûts; analyse et prépare une estimation de coûts de l'incident; et maintient des enregistrements précis des coûts liés à l'incident.

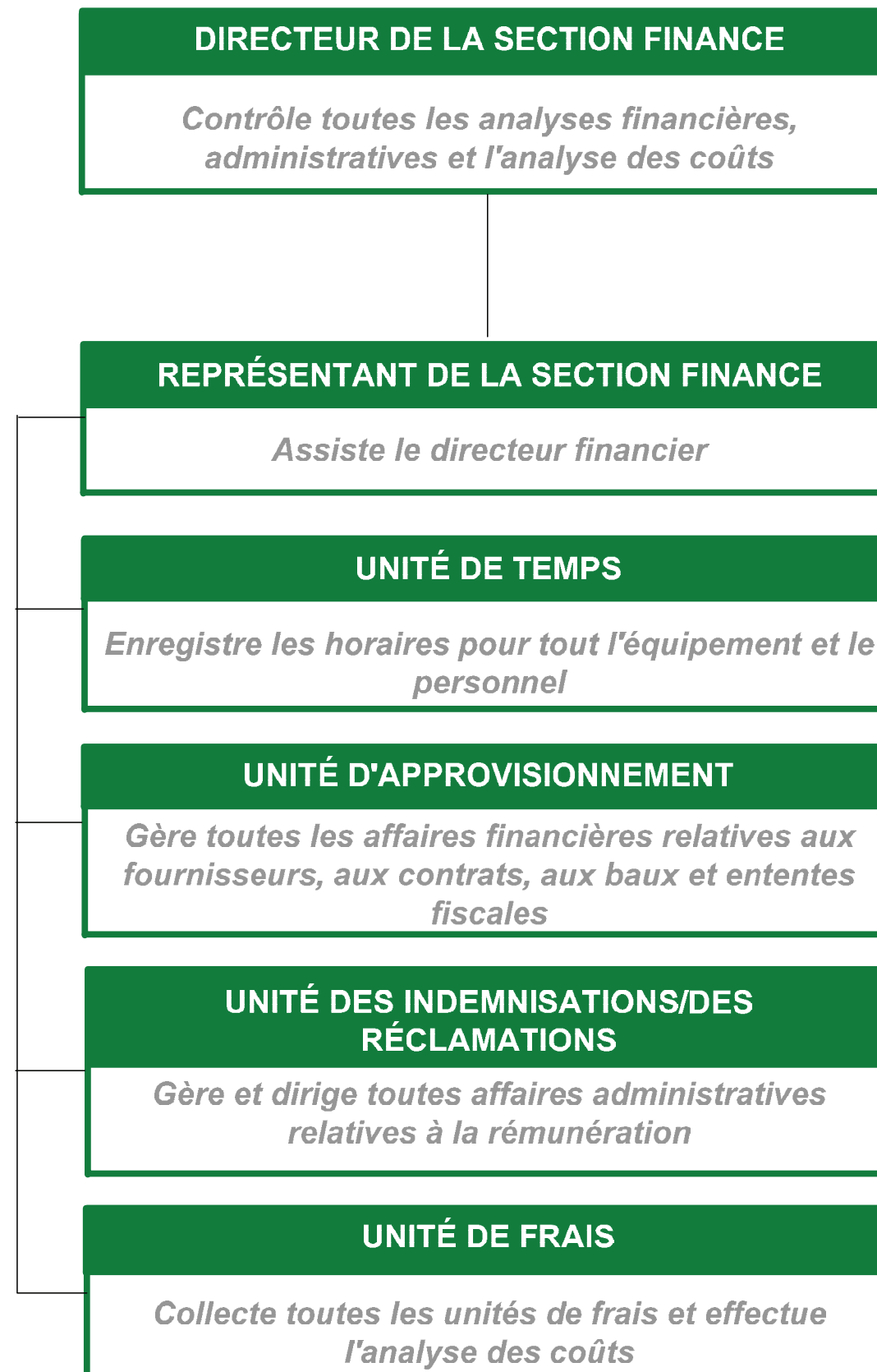
- Recueillir et évaluer les données de coûts pour établir une image précise des coûts de l'incident.
- Créer les sommaires de coûts, coûts estimés et économies recommandées.
- Préparer les estimés en coûts de l'utilisation des ressources pour la section Planification.
- Identifier l'équipement et le personnel qui requièrent un paiement.

Liste de contrôle du chef de l'unité des coûts

- Revoir les responsabilités communes.
- Avoir une séance d'information avec le CSF.
- Coordonner avec le CSF les procédures de rapports de coûts.
- Recueillir et enregistrer toutes les données de coûts.
- Élaborer les sommaires des coûts d'incident.
- Préparer l'estimation des coûts lié à l'utilisation des ressources pour la section Planification.
- S'assurer que tous les documents sont préparés avec précision.
- Compléter tous les enregistrement avant la démobilisation.
- Fournir les rapports au CSF.

Rôles de la section finance 2.4.1.3h

ORGANIGRAMME ORGANISATIONNEL DE LA SECTION FINANCE



2.4.1.4 Postes de commandement

Ils centralisent les communications entre le personnel d'intervention d'urgence de l'entreprise et les organismes d'intervention externes au poste de commandement.

Le chef de la section des opérations et le CI sont chargés de choisir l'emplacement du poste de commandement en fonction de facteurs comme la direction du vent, les terres élevées et l'accès au site. Le potentiel de développement ou de migration d'un panache, d'explosion ou d'effets toxiques d'un déversement doivent être pris en compte.

Situer le poste de commandement :

- à au moins 90 m d'un site de déversement de produits ou à 800 m d'un site de rejet de gaz naturel liquide (GNL), ou selon les indications du CI;
- dans la zone froide;
- à une distance qui est suffisamment près pour les contacts personnels ou les visites tout en étant suffisamment éloignée pour que ces activités ne nuisent pas aux mesures d'intervention d'urgence.

Vérifier fréquemment la direction du vent pour s'assurer que les changements de direction du vent ne compromettent pas la sécurité du poste de commandement.

Si un nuage de vapeur est présent ou imminent, modifier l'emplacement du poste de commandement selon les circonstances particulières de l'urgence. Par exemple :

- dans les régions isolées, il peut être plus approprié de situer le poste de commandement à plusieurs milles des lieux du sinistre;
- dans les régions peuplées, il peut être plus approprié de situer le poste de commandement près des lieux du sinistre.

En ce qui concerne les incidents qui évoluent, il peut être nécessaire de déplacer le poste de commandement pour permettre l'augmentation des activités. Il peut s'agir de déménager dans un centre communautaire, une salle de conférence d'un hôtel ou un autre endroit au choix du CI.

Le poste de commandement doit être bien éclairé et identifié au moyen d'une signalisation à l'entrée du site d'urgence (ou juste à l'intérieur) visible pour toute personne entrant sur le site. Le poste de commandement doit être surveillé en tout temps.

Le personnel du poste de commandement doit assurer un contact régulier avec toute personne qui entre seule sur le site (pour fermer les soupapes, étudier la zone, évacuer le public).

Afficher obligatoirement le plan de sécurité au site SCI 208 indiquant les procédures d'alerte, les zones de protection, les routes d'évacuation et les points de rassemblement sur le tableau de l'état de la situation au poste de commandement. Les installations requises lors d'une intervention en cas de déversement de produits pétroliers comprennent généralement :

- des zones de rassemblement;
- une station de décontamination et de manutention provisoire des déchets;

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

- les hébergements;
- le poste de commandement de l'incident.

Le poste de commandement de l'intervention sera le poste initial de commandement de la gestion de l'intervention en cas de déversement afin d'évaluer l'incident et de communiquer avec l'EIT et l'EGI. Chaque plan opérationnel (pipeline, terminal, maritime) identifiera les installations et les emplacements des postes de commandement d'intervention pré-désignés, et des options pour d'autres postes de commandement d'intervention sur le terrain.

Chaque poste de commandement d'intervention primaire sera doté au minimum de l'équipement :

- Cartes (atlas de sensibilité et opérationnels, plans tactiques de points de contrôle, plans géographiques)
- Cartes de l'état de la situation
- Plans d'intervention en cas de déversement (le plan d'intervention général lors de déversement d'hydrocarbures opérationnel et le plan opérationnel correspondant)
- Systèmes de communication, y compris la radio, Internet et le téléphone

Selon la complexité d'intervention et la quantité de ressources, de personnel et de gestion requise, plusieurs installations ou l'agrandissement de celles-ci peuvent être nécessaires.

Lors d'un incident majeur, l'EIT, l'EGI et les organismes gouvernementaux participants auraient besoin d'un plan et d'une équipe de communication externe formels. Le centre d'information conjointe fournira un local pour tous les représentants clés de l'intervention afin qu'ils préparent conjointement des messages et des communications à l'intention des parties externes. Le centre d'information commun est généralement situé loin du poste de commandement, mais suffisamment près du centre d'activité. Les affaires extérieures et les attachés de presse seront nommés au centre d'information commun, de sorte que tous les messages soient approuvés par le poste de commandement avant d'être délivrés.

Map Designations for ICS Facilities



Incident Command Post



Staging Areas



Incident Base



Camps



Helibase



Helispot (Number or Name)

H-3

2.4.1.5 Expansion des incidents/Commandement unifié

Lorsqu'une situation d'urgence traverse des zones géographiques, des frontières politiques ou des départements ministériels, le CI peut créer un groupe de commandement unifié qui comprend un représentant de chaque administration (fédéral, provincial/étatique et local) :

Selon la situation d'intervention et les besoins, l'EGI peut ajouter du personnel spécialisé, des entrepreneurs et des consultants en vue :

- de donner des conseils sur les opérations et les questions techniques;
- d'aider à la préparation des rencontres de planification;
- de communiquer avec les autorités provinciales et fédérales, au besoin.

L'EGI sera responsable de ce qui suit :

- Sécurité
- Contrôle de la source de déversement
- Communication avec la communauté
- Activités fauniques
- Disposition des produits récupérés
- Variations de contrat et contrôles des affaires
- Gestion globale du nettoyage
- Communications corporatives.



Aux États-Unis, les agences fédérales et d'état ont le pouvoir d'exercer la responsabilité globale au cours d'une intervention. L'agent de surveillance fédéral désigné fait le suivi des opérations d'intervention menées par l'EGI.

L'autorité responsable de l'environnement peut recommander des priorités environnementales et offrir des conseils et des services d'expert en environnement à l'agent de surveillance fédéral à des fins de révision. L'agent de surveillance fédéral transmet ensuite ces conseils au CI. Les conseils peuvent couvrir un large éventail de questions environnementales, y compris :

- les conditions météorologiques;
- le devenir du déversement et les impacts;
- les zones sensibles.

Un commandement conjoint peut être établi avec un représentant de la province/état travaillant en collaboration avec le CI pour établir des objectifs d'intervention et approuver les plans d'action de l'incident.



Aux États-Unis, un coordonnateur fédéral au site (FOSC) désigné par l'Agence de protection de l'environnement ou par la Garde côtière des États-Unis peut soutenir une situation d'urgence.



Lorsque les organismes fédéraux et/ou de l'état arrivent sur les lieux pour participer à la gestion d'une action d'intervention, ces organismes et Enbridge utiliseront une structure de commandement unifié pour gérer conjointement le cas de déversement. Dans un commandement unifié, les décisions en ce qui concerne l'intervention seront prises par consensus et documentées par un seul PAI pour chaque phase opérationnelle. Lorsqu'un consensus ne peut être atteint, le FOSC a le pouvoir décisionnel ultime dans le cadre du Plan de contingence national (PCN). Si, dans un cas rare, ceci se produit, les circonstances entourant cette action seront clairement documentées dans le cadre du PAI.

2.4.2 Sécurité et contrôle du site

La sécurité est nécessaire pour protéger le public et les intervenants, prévenir tout dommage supplémentaire dû au sabotage, protéger l'équipement et éliminer la congestion sur le site de travail causée par la présence de personnel non autorisé. S'il y a un incident de sécurité, l'intervention régionale d'urgence et le coordonnateur de sécurité devraient être avisés.

La priorité de tout le personnel de Enbridge, dans tous les cas d'urgence, consiste à protéger le public et les intervenants. Empêcher le public d'avoir accès au site d'urgence tant qu'il existe un danger d'explosion, d'incendie, de vapeurs dangereuses ou autres conditions dangereuses.

Par exemple :

- bloquer les routes menant au site d'urgence et établir un périmètre de sécurité;
- contacter la police locale et mettre en place des barrages routiers à tous les points d'accès, s'il y a lieu;
- avoir recours au personnel, aux entrepreneurs, à la police et/ou au personnel de sécurité, ainsi qu'aux barrières physiques (ex. : barricades, bandes réfléchissantes) pour contrôler l'accès aux zones dangereuses.

Coordonner les opérations avec les organismes d'intervention d'urgence externes (ex : service de police, service d'incendie et les SMU) afin d'établir les mesures d'intervention appropriées visant la protection du public selon les besoins, incluant :

- surveiller les atmosphères dangereuses;
- évacuer les personnes de la zone (résidences et entreprises);

Des mesures de sécurité doivent être établies tôt après l'incident afin d'assurer les points suivants :

✓	Protéger le personnel de la perte ou des dommages de biens
✓	Assurer la sécurité du public
✓	Établir un périmètre (zone de sécurité) autour de la zone de déversement
✓	S'assurer que le public ne perturbe pas l'intervention au déversement et les opérations de nettoyage
✓	Assurer l'accessibilité du personnel et du matériel au point d'accès, à la zone de rassemblement et au centre de commandement



2.4.3 Procédures d'intervention

Une personne évaluant une situation doit évaluer les circonstances entourant l'événement, afin de déterminer s'il s'agit d'une situation d'urgence et réagir en conséquence. Le personnel de l'entreprise a suivi des formations sur les procédures de reconnaissance des situations de danger ou d'urgence comme décrite ci-dessous :

Une situation d'urgence dans l'exploitation des pipelines et des installations connexes provient le plus souvent de déversements inattendus de produits pétroliers. Les produits non confinés et les concentrations élevées de vapeurs dans l'air présentent des risques d'incendies ou d'explosions importants jusqu'à ce qu'ils se dissipent à un niveau sécuritaire. Dans ces situations, les sources d'inflammation doivent être contrôlées afin d'éliminer les risques d'incendie et d'explosion. L'entreprise a des règles strictes pour contrôler les sources de combustion au sein de ses installations pour éviter de telles explosions ou des incendies. Les sources potentielles de combustion deviennent plus difficiles à contrôler dans le domaine public. La détection précoce et une intervention rapide sont les meilleures actions visant à réduire les risques.

Le but de cette section est d'identifier la liste de contrôle/procédures (voir plus bas) de l'intervention en fonction du type d'incident qui pourrait survenir à l'installation et au système de pipeline connexe. Les listes de contrôle ci-dessous sont conçues pour donner au personnel de terrain la capacité de prendre des décisions éclairées lors de l'intervention initiale d'un incident. Les listes ne sont pas censées se substituer aux connaissances des procédures d'intervention d'urgence, la formation ou l'utilisation d'un jugement éclairé et ne s'appliquent pas à toutes les circonstances. Dans tout type d'incident, il est impératif que la sécurité de **tout** le personnel soit considérée en **premier** et la protection de la propriété en deuxième.

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

Le niveau d'intervention requis dépend de l'ampleur du déversement, sa taille, son potentiel envers l'environnement, l'impact social et économique et l'intérêt du public à l'événement. Le personnel de l'entreprise et les entrepreneurs seront familiers avec le modèle d'intervention à plusieurs niveaux et avec la classification des urgences. Tout employé/entrepreneur qui est le premier témoin d'une situation d'urgence doit immédiatement signaler les détails au centre de contrôle.

L'employé du centre de contrôle qui reçoit un avis de situation d'urgence potentielle dépêche immédiatement l'intervenant de garde de Enbridge.

Aux fins de planification, les urgences potentielles seront classées par niveau d'urgence. Les niveaux de classification sont nécessaires pour déterminer le niveau d'intervention appropriée. Les niveaux croissants résultent d'une augmentation des ressources requises, des exigences de notification et une augmentation possible de la complexité de l'intervention pour faire face à la situation d'urgence.

Voir la classification d'urgence et le tableau d'intervention à plusieurs niveaux dans la section 2.2, qui définit les niveaux d'intervention d'urgence et l'intervention à plusieurs niveaux appropriée pour soutenir les opérations d'urgence.

Des mesures immédiates seront prises au début ou à la découverte d'un incident pour atténuer les impacts et réaliser une intervention efficace. **En aucun cas**, les membres du personnel ne doivent s'exposer à une situation dangereuse ou se mettre en danger sous les ordres d'autres personnes lorsqu'ils prennent part à des activités d'intervention.

Ces mesures comprennent notamment ce qui suit :

- Lors d'une fuite de gaz naturel, contacter la police locale pour un système 911 inversé (ou l'intervenant d'urgence local) pour les notifications au public ou l'activation des systèmes d'alarme publics (c.-à-d. système des communications d'urgence, annonces de sensibilisation du public, etc.), assurant la santé et la sécurité du public; l'évacuation vers des endroits sécuritaires au besoin et la restriction de l'accès à la zone de l'incident.
- Sécuriser le site à l'aide des meilleures méthodes disponibles.
- Si nécessaire, communiquer avec les organismes d'intervention d'urgence locaux (service de police, service d'incendie et les SMU) pour obtenir de l'aide.
- Prendre des mesures en vue de réduire ou de contrôler les répercussions de la situation d'urgence (ex : bloquer les caniveaux et les égouts, installer un barrage dans les fossés, éteindre les sources de combustion) tout en assurant la sécurité du personnel qui participe à ces activités.
- Établir une coordination avec le personnel d'intervention qui arrive sur les lieux.
- Documenter les principaux événements à l'aide des meilleures méthodes disponibles.

Approche	
✓	Vérifier la direction du vent et rester en amont
✓	Déterminer si des personnes sont blessées ou piégées
✓	Déterminer si des tiers participent à l'opération de sauvetage ou à l'évacuation
✓	Déterminer s'il y a des signes immédiats de dangers potentiels, par exemple :
✓	<ul style="list-style-type: none">• Câbles électriques tombés par terre ou dans les airs
✓	<ul style="list-style-type: none">• Produits liquides ou solides non identifiés visibles

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

✓	• Vapeurs dangereuses
✓	• Odeurs ou dangers d'inhalation évidents
✓	• Feu, étincelles ou autres sources de combustion
✓	• Trous, cavernes, fossés profonds, courant d'eau rapide ou falaises à proximité
✓	Déterminer si la circulation locale est ou peut devenir un problème
✓	Déterminer les conditions du sol (ex : sec, humide, enneigé, etc.)

Communication	
✓	Prendre des mesures pour avertir les organismes gouvernementaux, y compris les autorités locales dans les zones touchées ou à risque, par l'intermédiaire du centre de contrôle, d'un IQ/CI ou d'une personne désignée
✓	Effectuer les notifications pour les appels d'urgence, notamment ceux destinés aux organismes de réglementation. Celles-ci seront effectuées par un IQ/CI ou une personne désignée
✓	En cas d'excavation, confirmer que Info-Excavation a été avisée
✓	Déterminer si un rapport d'incident préliminaire a été produit
✓	Déterminer si un canal radio a été établi pour la communication entre le site et les autres membres du personnel sur le terrain

Confirmer et contrôler	
✓	Confirmer l'identification du produit déversé et vérifier les fiches signalétiques appropriées
✓	Évaluer la menace de déversement, la sécurité du site ainsi que les paramètres comme le volume déversé, l'étendue et la direction du déplacement
✓	Si le déversement a lieu sur l'eau, consulter les cartes point de contrôle et zones de grandes conséquences en vue d'établir des stratégies d'intervention pour les ressources entrantes
✓	Déterminer si le(s) pipeline(s) a(ont) été fermé(s)
✓	Déterminer si la direction du vent a été confirmée et le manche à air érigé
✓	Déterminer si le public est protégé et évacué si nécessaire
✓	Déterminer si toutes les sources de combustion ont été identifiées et éliminées/contrôlées
✓	Établir une zone d'exclusion et des zones de travail sécuritaire
✓	Déterminer si les exigences en matière de protection personnelle et de sécurité ont été établies et communiquées
✓	Déterminer si de l'équipement de protection incendie adéquat est disponible et en place
✓	Déterminer si les soupapes ont été verrouillées comme nécessaire
✓	Déterminer si le réservoir et le matériel électrique destiné au camion de pompage disposent d'une mise à la terre appropriée
✓	Déterminer si les sites et les procédures de décontamination ont été établis
✓	Confirmer que les activités et les événements sont consignés/documentés

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

Considérations	
✓	Si la situation d'urgence le nécessite, demander un vol de surveillance en vue de déterminer : <ul style="list-style-type: none">• la taille et la description de la nappe de pétrole;• la direction du mouvement;• les coordonnées des limites avant et arrière de la nappe de pétrole;• les éléments vulnérables en danger;• les zones de population menacées.
✓	Si possible, photographier la zone pour avoir une bonne connaissance de la situation, en tenant compte des dangers liés aux sources de contamination
✓	Après l'arrivée des soutiens, effectuer le transfert de commandement et commencer la préparation des rencontres tactiques et de planification

Tous les documents et journaux d'exploitation rédigés lors d'une intervention initiale seront soumis à l'unité de documentation en vue d'une conservation permanente.

Intervention initiale

OBSERVATEUR DE L'INCIDENT

- Si une baisse de pression est observée ou qu'une fuite est suspectée, alerter le superviseur de terminal de pipeline et/ou le superviseur d'entretien et arrêter tous transferts de produits.
- Pour minimiser les dommages, fermer toutes les soupapes d'isolation automatique, si possible.
- Aider lors des mesures d'intervention initiales telles que dictées

SURVEILLANT AÉRIEN DU PIPELINE

- Signaler toute activité anormale et la végétation morte à proximité d'un pipeline.
- Si des actions sont requises immédiatement, signalez-le par radio.
- Dans l'éventualité où le contact radio ne peut se faire, le surveillant aérien de pipeline doit atterrir et signaler par téléphone le problème aux gestionnaires de la compagnie

PREMIER INTERVENANT DE LA COMPAGNIE

- Déterminer le niveau d'intervention nécessaire, les produits dangereux impliqués et les bonnes procédures d'intervention à suivre.
- Travailler avec les autorités locales afin de s'assurer que tout le personnel et les citoyens sont à une distance sécuritaire de la zone dangereuse.
- Signaler l'incident aux pompiers si requis.
- Aviser le IQ.
- Déployer une équipe d'intervention sur le site de la fuite suspectée et déterminer la position du CI. Implanter le SCI/CU et établir un poste de commandement d'intervention et un centre de communication fonctionnels. Déterminer l'étendue du déversement, vérifier le(s) type(s) de produit, identifier la(les) substance(s), estimer la quantité déversée ou rejetée, approximer le débit de déversement, estimer les mouvements du déversement/nuage de vapeur et estimer la direction du vent.
- Demander à l'équipe d'intervention d'éliminer les sources pouvant conduire à l'allumage des nuages de vapeur. Fermer tous les moteurs et les machines.
- Réviser les plans de positionnement des pipelines pour vous familiariser avec la localisation des soupapes de la conduite principale et de ses élévations caractéristiques. Réviser les cartes des ZE afin de localiser toute zone sensible qui pourraient être affectée. (annexe 3)
- Aviser l'équipe d'intervention de la localisation des soupapes manuelles. Ordonner la fermeture de celles-ci, si possible.
- Noter l'heure à laquelle le déversement commence ou l'heure de la première détection, la localisation, la source et la cause du déversement.
- Faire une note mentionnant les actions d'intervention prises et les responsables.
- Demander à l'équipe d'intervention d'aider le personnel blessé.
- Appeler un entrepreneur général ou une compagnie de nettoyage, si nécessaire
- Obtenir les informations nécessaires afin de compléter le formulaire de rapport d'incident.

Suite de l'intervention initiale

PREMIER INTERVENANT DE LA COMPAGNIE

- Communiquer les avis appropriés aux agences gouvernementales locales et d'état concernant le déversement et les actions proposées
- Documenter le nom des agences contactées, des personnes qui ont reçu les appels, ainsi que le moment où l'appel a été effectué.
- Compléter le formulaire de rapport d'incident et les avis
- Aviser les propriétaires de terrains et les exploitants avoisinants de toute menace à leur propriété et à leur personnel.
- Diriger les actions initiales d'intervention
- Appeler des entrepreneurs en intervention d'urgence supplémentaires, si nécessaire

Procédures générales d'intervention- Terminaux

- Cette liste de contrôle est générique pour tous les plans de la compagnie et est incluse en tant que liste supplémentaire aux listes de contrôle spécifiques des installations contenues dans ce plan.
- Tout employé observant un déversement doit prendre des mesures d'urgence afin d'arrêter de manière sécuritaire la fuite à la source et doit immédiatement avvertir le superviseur d'entretien ou du terminal.
 - Dès qu'il est averti du déversement, le superviseur des installations doit évaluer la localisation et le volume du déversement et déterminer si un SCI/CU doit être activé.
 - Une fois qu'il a été décidé que le SCI/CU doit être activé, le superviseur des installations doit assumer le rôle de CI et initier les procédures suivantes:
 - Confirmer que le personnel blessé a été pris en charge et préparer une aide médicale et leur transport aux hôpitaux, si nécessaire, et s'assurer que tout le personnel d'intervention est en sécurité.
 - Confirmer que le personnel a bien été mandaté pour arrêter la fuite et l'écoulement d'hydrocarbures et colmater les fuites.
 - Évaluer le déversement; déterminer les paramètres du déversement tels que le volume, l'étendue, la vitesse et la direction du flot.
 - Intégrer un plan local d'évacuation dans la procédure de prise de décision du commandement unifié
 - Confirmer que les équipements de confinement et les entrepreneurs en déversement d'hydrocarbures ont été déployés sur le terrain.
 - Aviser les dirigeants de la compagnie appropriés
 - Aviser les agences gouvernementales fédérales, provinciales et locales appropriées, ainsi que les services publics locaux.
 - Commencer le développement d'un plan d'action initiale en cas d'incident (Formulaires SCI 201)

Procédures générales d'intervention- Terminaux

Une fois qu'il y a déversement dans l'eau, des actions doivent être prises le plus rapidement possible afin de contrôler et de le récupérer afin de minimiser les dommages à l'environnement. La récupération physique des hydrocarbures est l'action la plus efficace dans presque tous les cas. Lors d'un déversement mineur sur l'eau, la majorité du produit rejeté sera dispersé par le vent et l'action des vagues. Le retrait physique efficace dépendra en partie des conditions météorologiques calmes, des conditions de l'eau et de la rapidité avec laquelle la nappe d'hydrocarbures peut être confinée et retirée.

Procédures générales d'intervention initiale- Intervention sur le terrain

Ces procédures ont été conçues afin de:

- Veiller à la sécurité du public et du personnel de la compagnie lorsqu'une fuite d'hydrocarbure provenant d'un pipeline menace l'environnement, et
 - Coordonner les opérations afin de réparer rapidement et de façon sécuritaire le pipeline pour revenir aux conditions normales d'opération.
- Si jamais l'une des conditions ci-dessus se produisait, les procédures suivantes de fermeture d'urgence doivent être initiées:**
- Fermer la ligne d'alimentation à partir du bloc de soupapes le plus proche.
 - Aviser la station de pompage et/ou le centre de contrôle approprié le plus proche.
 - Les employés d'entretien devront aviser immédiatement leur superviseur qui, lui-même, devra aviser les personnes concernées dans la compagnie.
 - Si la localisation exacte de la fuite est inconnue, le superviseur immédiat doit réclamer les services d'un surveillant aérien du pipeline. Si cela se produit durant la nuit, un groupe d'employé pourra être mandaté pour marcher le long de la conduite.
 - Une fois la fuite localisée, les informations suivantes devraient être obtenues:
 - Est-ce que toutes les sources de combustion ont été éliminées?
 - Y a-t-il des écoles, des maisons ou des commerces à risque et devraient-ils être évacués?
 - Est-ce que l'accès à des zones doit être restreint (routes fermées)? Si oui, l'assistance des autorités policières devrait être requise.
 - Les groupes d'intervention locaux ont-ils été avisés quant aux caractéristiques du produit et connaissent-ils les précautions à prendre telles que décrites dans les fiches signalétiques du produit?
 - Les compagnies ferroviaires et de services publics dans la zone ont-elles été avisées?
 - Le produit s'écoulera-t-il vers les cours d'eau ou les routes?
 - Travailler avec le département de l'environnement de la compagnie afin de pouvoir procéder à une évaluation des dommages aux ressources naturelles.
 - Le centre de contrôle devrait être avisé après l'évaluation sur le site du déversement: une évaluation sur l'effet d'un temps d'arrêt des opérations sur l'horaire planifié doit être préparée. Un rapport, des journaux et un compte-rendu appropriés doivent être aussi complétés.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Procédure pour évacuation aéromédicale (Medevac)

Section 2.4.3.2

A: CONSIDÉRER UNE MEDEVAC AÉRIENNE

Considérer une MEDEVAC aérienne lorsque :

- Le patient nécessite des soins d'urgence critiques pendant le transport, qui sont non disponibles localement.
- L'état du patient détermine que le transport doit être le plus court possible.
- Les délais du transport routier (obstacles ou conditions routières, circulation, distance) risquent d'aggraver la condition du patient.
- Le patient est situé dans un endroit où le transport routier est inaccessible.
- Le site ou le secteur n'aurait plus les ressources médicales adéquates en cas de transport médical.

B: DEMANDER UNE MEDEVAC

Lors de la demande d'une MEDEVAC, donner les informations suivantes :

- L'emplacement du point de rendez-vous (installation, aéroport, intersection, GPS)?
- Qui viendra à la rencontre de l'équipe de MEDEVAC (indicatif radio, fréquence, numéro de cellulaire)?
- Le patient sera-t-il au point de rendez-vous avec l'équipe ou celle-ci devra-t-elle être conduite au patient?
- Y a-t-il de l'équipement nécessaire (ventilateur, équipement de transport pour personnes lourdes, etc.)?
- Aura-t-on besoin de personnel supplémentaire (médecin, infirmière)?
- Y a-t-il un lieu spécifique où emmener le patient (hôpital, agglomération)?
- Si oui, les services médicaux de cet endroit ont-ils été informés?

Ne pas retarder le départ ou la répartition de la MEDEVAC et fournir les informations suivantes aussitôt disponibles :

- Cause de la blessure (et quand elle s'est produite, si connu)
- Blessure ou malaise maintenu
- Symptômes et signes vitaux
- Traitement fourni

C: SURVEILLANCE DE LA MEDEVAC

Lorsque vous demandez une MEDEVAC, assurez-vous de surveiller le transport et de savoir avec qui communiquer si des modifications au plan sont nécessaires.

QUAND LE TRANSPORT POUR LA MEDEVAC EST-IL PRÉVU ARRIVER?

QUEL NUMÉRO COMPOSER SI UNE MODIFICATION AU PLAN EST NÉCESSAIRE ?

SI LE TRANSPORT N'ARRIVE PAS, OU S'IL N'Y A PAS DE MISE À JOUR OBTENUE, QUAND CONTACTER LA MEDEVAC POUR UNE MISE À JOUR?

MEDEVAC D'URGENCE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

AMBULANCE AÉRIENNE PROVINCIALE :

Alberta	800-661-3822
Colombie-Britannique	250-704-4335
Manitoba	800-689-6559
Saskatchewan	888-782-8247
Ontario (ORNGE)	800-387-4675

STARS (AB, BC, SK, MB) :
 Urgences 24 heures : 888-888-4567

DANS LE CAS DE N'IMPORTE QUELLE BLESSURE OU MALAISE, LES ÉTAPES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE SUIVIES :

1) OBSERVER LES LIEUX ET POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Est-il sécuritaire pour moi d'aider?
- Que s'est-il produit?
- Combien de personnes sont blessées?

2) APPELER DE L'AIDE :

- Activer les intervenants d'urgence et/ou 911
- Indiquer votre position
- Suivre les directives des services d'urgence et donner les premiers soins si nécessaire et si vous êtes habilités à le faire
- Répéter l'étape 1

CODE DE COULEURS DE PRIORITÉ DES PATIENTS

L'utilisation d'un code de couleurs est très utile pour classer les patients par priorité selon leur condition médicale. Le système du code de couleurs permet de facilement communiquer la condition du patient aux services médicaux et services de transport du patient.

Vert – Patients avec des blessures légères ou des malaises mais qui peuvent marcher. Les premiers soins peuvent être retardés de plus de 2 heures.

Par exemple :

- Brûlures mineures
- Entorses et foulures
- Symptômes du rhume et de la grippe

Jaune – Patients avec des blessures graves ou des malaises qui doivent être traités dès que possible.

Par exemple :

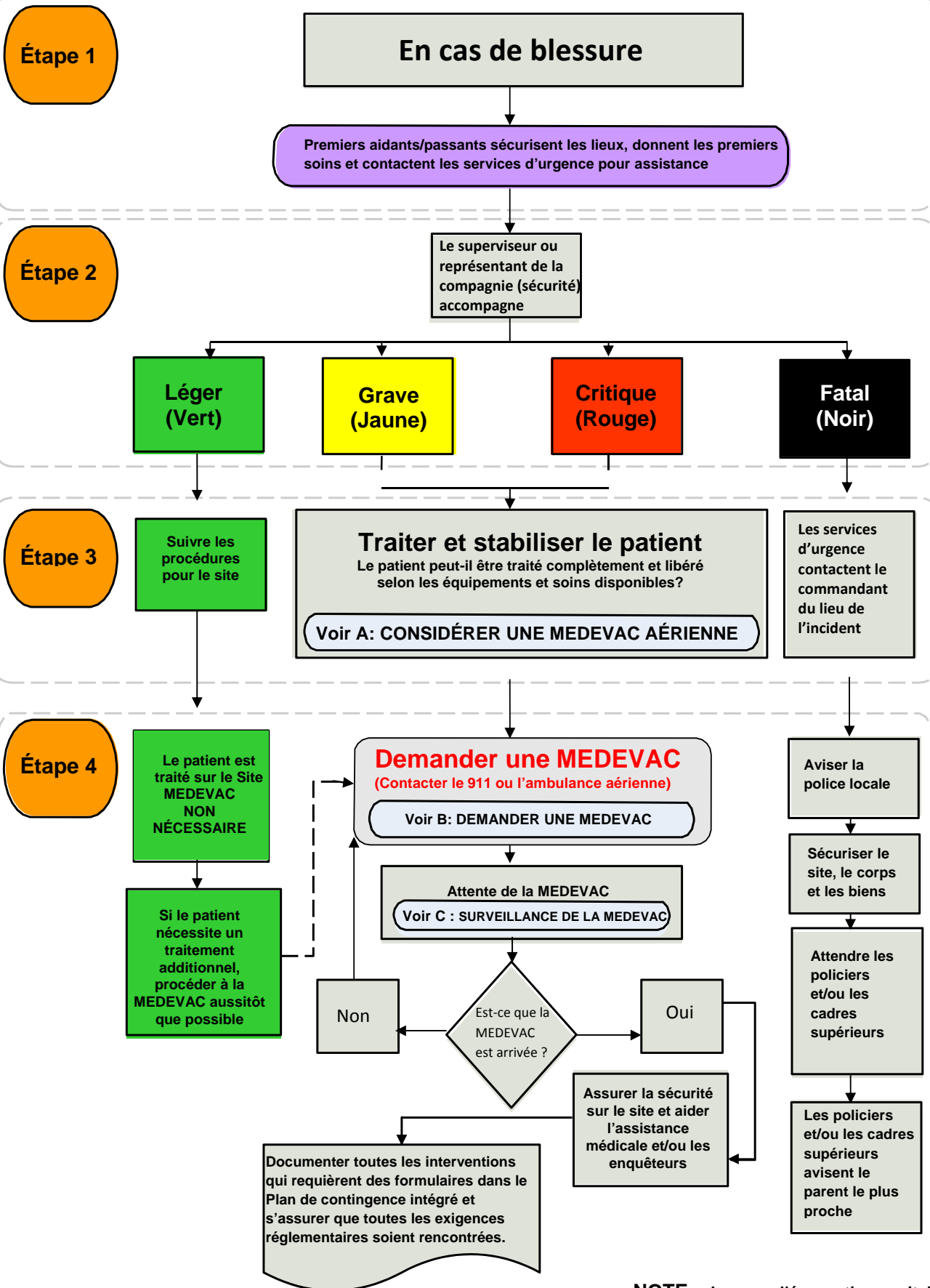
- Fractures ouvertes
- Grandes lacérations

Rouge – Patient avec des blessures critiques ou qui menacent leur vie ou des malaises qui nécessitent une intervention le plus rapidement possible.

Par exemple :

- Problèmes respiratoires
- Hémorragies graves
- Brûlures sévères
- Perte de signes vitaux

Noir – Mort évidente. NOTE: le traitement ou la réanimation doivent être maintenus à moins d'indication contraire directement de la part d'un fournisseur de soins médicaux qualifié. Attendre les policiers.



NOTE : Lorsque l'évacuation sanitaire est complétée, tout le personnel doit se rapporter au commandant du lieu de l'incident pour une séance de compte rendu.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Directives de surveillance en cas de déversement

- La surveillance d'un déversement devrait commencer dès que possible pour aider le personnel d'intervention à évaluer l'ampleur du déversement, son mouvement et les lieux d'impacts potentiels.
- Les ombres des nuages, les sédiments, la matière organique flottante, les bancs de sable immergés, ou des figures sur l'eau causées par le vent peuvent ressembler à une nappe de pétrole lorsque vus de loin.
- Utiliser des bateaux de surface pour confirmer la présence de nappes d'hydrocarbures présumées sur l'eau, s'il est sécuritaire de le faire. Si possible, diriger les bateaux à partir d'un avion et photographier les bateaux à partir des airs pour montrer leur position et leur taille par rapport à la nappe.
- Il est difficile d'observer des hydrocarbures de façon adéquate sur l'eau à partir d'un bateau, d'un quai ou d'un rivage.
- La surveillance des déversements est mieux effectuée en utilisant des hélicoptères ou de petits avions. Les hélicoptères sont préférables en raison de leur visibilité et maniabilité supérieures.
- Si des avions sont utilisés, ceux avec un type d'ailes hautes offrent une meilleure visibilité que ceux avec un type d'ailes basses.
- Documenter toutes les observations par écrit et avec des photographies ou des vidéos.
- Décrire les dimensions approximatives de la nappe d'hydrocarbures en se basant sur les points de référence disponibles (c.-à-d. : bateaux, caractéristiques du littoral, installations, etc.). Utiliser un aéronef ou un bateau (s'il est sécuritaire de le faire) pour parcourir la longueur et la largeur de la nappe en chronométrant chaque passage. Calculer la taille et la zone approximatives de la nappe en multipliant la vitesse par le temps.
- Noter les observations aériennes sur des cartes détaillées.
- En cas de visibilité réduite, comme du brouillard dense ou un couvert nuageux, les bateaux peuvent être utilisés pour des patrouilles et pour documenter l'emplacement et les mouvements de la nappe. Les bateaux ne seront utilisés que si les conditions de sécurité sont présentes, y compris la température et les caractéristiques du produit sur les lieux.
- La surveillance est également nécessaire lors des opérations d'intervention en cas de déversement afin d'évaluer l'efficacité des opérations d'intervention, pour aider à localiser des écrémers et évaluer en permanence la taille, le mouvement et l'impact du déversement.

Estimation du volume du déversement et méthodes

Au début d'une réponse en cas de déversement, l'estimation du volume de déversement est nécessaire afin de :

- Signaler aux agences.
- Déterminer les exigences de récupération du liquide.
- Évaluer les besoins en personnel et en matériel.
- Déterminer les exigences de disposition et d'entreposage provisoire.
- Dans le cas où les volumes de déversement réels ne sont pas disponibles, il peut être nécessaire d'estimer ce volume (voir l'organigramme).

Sur l'eau :

L'observation visuelle et l'étalonnage avec le *Task Force on Oil Spill Cleanup, Committee for Air and Water Conservation's Spill Size Estimation Matrix Table* de l'API. Les méthodes qui peuvent être utilisées pour déterminer la taille et le volume du déversement incluent, mais, sans s'y limiter :

- Formules de capacité du navire/de la ligne
- Imagerie thermique infra-rouge.

Sur terre :

- Utiliser l'outil pour l'estimation du transport d'un déversement sur le sol
- CSEAD (calcul du centre de contrôle)
- Programme des données du réservoir.

Fuite sur l'eau - observation visuelle

Il est improbable d'utiliser seulement l'observation visuelle pour obtenir une estimation précise du volume de produit sur l'eau. Lorsque cela est possible, l'estimation doit être fondée sur l'une des méthodes ci-dessus (c.-à-d. : calculs des déversements de réservoirs ou de ligne principale avec l'apport du centre de contrôle). Le *National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)* fournit un outil de travail pour aider l'estimation visuelle du volume d'un déversement sur l'eau, mais il est utilisé de façon plus adéquate pour caractériser subjectivement et décrire le déversement. Il peut être trouvé au : <http://www.noaa.gov/> (site américain).

- Dans la boîte de recherche (Search Box) inscrivez : **Open Water Oil**
- Sélectionnez : **Open Water Oil Identification Job Aid**

Estimations initiales

Si elles sont disponibles... les informations fournies par le centre de contrôle peuvent être utilisées pour fournir une estimation initiale du volume du déversement. Le volume de déversement doit correspondre à la variation de la mesure de l'inventaire de la coupure.

Réservoirs

Si la source de la fuite peut être circonscrite à un réservoir, une estimation du volume initial de la fuite peut être déterminée comme suit :

Volume = le changement du niveau dans le réservoir X le volume par pouce que l'on trouve sur la table de barémage du réservoir

Déversements de la ligne principale

Un volume initial d'un déversement peut être calculé ainsi :

Volume = (le débit de la ligne principale X le temps pour l'isoler) + le volume qui va se vider jusqu'au prochain point haut de la ligne.

L'estimation du volume du déversement peut être vérifiée par la variation entre le débit d'injection et de livraison ou le changement de volume du réservoir. Dans les systèmes où des conduites ATMOS sont utilisées pour détecter les fuites (ex. : le système de collecte), l'estimation de la taille de la fuite est disponible à l'écran de l'utilisateur.

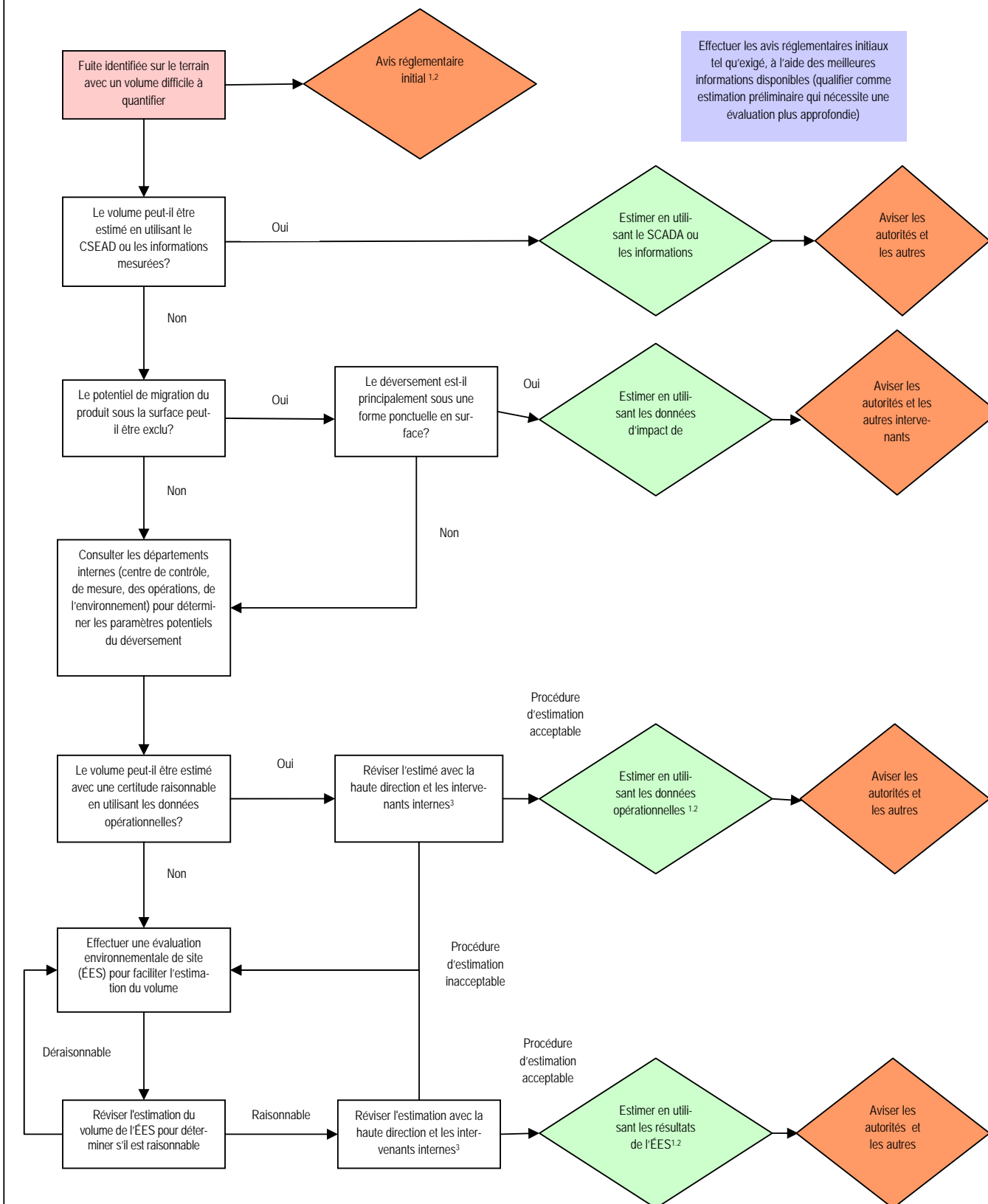
Déversement sur le sol - mesure sur le terrain

Pour estimer le volume d'un déversement à un endroit sur un terrain, le déversement est divisé en sections pour calculer une somme de surfaces. Le volume de chaque surface est calculé par la longueur X la largeur X la profondeur.

Conversions :

1 m³ = 6,29 barils
 1 pouce = 0,0254 mètre
 1 pi³ = 0,178 baril
 1 pouce = 0,0833 pi.

Organigramme des estimations de volume



Notes :

1. Les estimations doivent prendre en compte les incertitudes (telles que l'étendue de la contamination souterraine, la durée de la fuite, etc.).
2. Dans les situations où il y a des incertitudes importantes, il est préférable d'estimer en utilisant une gamme (cas faible, cas probable, cas élevé).
3. Les intervenants internes incluent généralement les opérations, les affaires publiques et gouvernementales, l'environnement et le juridique.

Estimation des trajectoires des déversements

Les trajectoires des déversements d'hydrocarbures et GNL peuvent être initialement estimées afin de prédire la direction et la vitesse du mouvement de la nappe. Les calculs de trajectoire donnent une idée de l'endroit où les nappes d'hydrocarbures peuvent avoir un impact sur les rivages ou d'autres zones sensibles, de même qu'une idée des endroits les plus probables pour la protection, le confinement et la récupération.

La méthode suivante peut être utilisée pour prédire le mouvement d'un déversement :

- Analyse vectorielle (en utilisant la vitesse et la direction du vent, les marées, ainsi que la vitesse et la direction du courant)
 - L'emplacement des régions des atmosphères dangereuses (ALOHA)
- Programmes de modélisation de trajectoire par ordinateur, incluant, mais sans s'y limiter :
 - Modèle mondial de déversement d'hydrocarbures (WOSM)
 - OilMap
 - Modélisation environnementale générale d'hydrocarbures de NOAA (GNOME)

La Compagnie utilisera les résultats des objets (SML) avec les consultants nécessaires pour effectuer l'analyse des trajectoires et la modélisation du sort et de l'effet.

Les variables d'entrée pour une modélisation appropriée incluent, mais sans s'y limiter :

- Le lieu de déversement, le volume et le temps de déversement
- La nature du déversement : incident en continu ou isolé
- La vitesse et la direction du vent
- La vitesse et la direction des mouvements de l'eau (courants)
- La température de l'eau
- La température atmosphérique
- Les caractéristiques des matériaux déversés.

Ces informations peuvent être obtenues à partir de nombreuses sources, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les rapports du personnel sur le site de déversement
- Les services météorologiques commerciaux
- NOAA
- Les bases de données internes de l'entreprise
- Le groupe d'intervention (LGI) de la trajectoire SIG.

Suivi du volume du produit

Une estimation de la quantité de produit récupéré. Afin de fournir des informations pertinentes, une procédure uniforme pour l'échantillonnage, l'analyse et le calcul de la quantité de produit récupéré des activités de réhabilitation à l'emplacement du déversement devrait être établie pour le site.

Le suivi du volume du produit nécessite l'identification de chaque type de déchet. Des exemples typiques de déchets provenant d'un déversement d'hydrocarbures incluent :

- Les sols ou les sédiments contaminés par le produit d'hydrocarbures (dangereux et non dangereux)
- Les débris (ex. : absorbants contaminés, barrières, tampons, plastique, ÉPP, végétation)
- L'eau (dangereuse et non dangereuse).




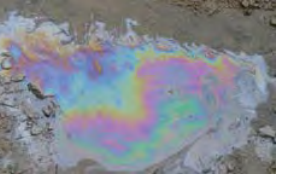
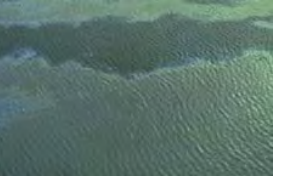

Un protocole d'échantillonnage sera établi pour chaque type de déchet et inclura :

- Le nombre d'échantillons requis par volume de déchets générés
- Les analyses de laboratoire requises
- Les exigences de la déclaration des données.

Dans le cas d'un déversement de pétrole brut, les données fournies par les entrepreneurs de disposition des déchets (ex. : les volumes convertis en masse) et les résultats d'analyse validés (huiles et graisses en mg/kg) peuvent être utilisés comme base de calcul de la quantité de pétrole brut récupéré par chargement de déchets. Ces calculs seront compilés dans une feuille de calcul, le Résumé quotidien des quantités de déchets.

Tableau de calcul du volume d'hydrocarbures

Couleur (voir au verso pour de plus grandes images)

	À peine visible	Irisation argentée	Légères colorations	Bandes de couleurs vives	Couleurs mates	Brun clair
						
Épaisseur approximative (mm)	4 x 10-5	10-4	1,5 x 10-4	3 x 10-4	10-3	2 x 10-3
Surface (m ²)	Volume (litres)					
100	0,004	0,01	0,015	0,03	0,1	0,2
500	0,02	0,05	0,075	0,15	0,5	1 0
1 000	0,04	0,1	0,15	0,3	1,0	2,0
1 500	0,06	0,15	0,225	0,45	1,5	3,0
2 000	0,08	0,2	0,3	0,6	2	4
3 000	0,12	0,3	0,45	0,9	3,0	6,0
5 000	0,2	0,5	0,75	1,5	5,0	10,0
10 000	0,4	1,0	1,5	3,0	10,0	20,0
30 000	1,2	3,0	4,5	9,0	30,0	60,0
60 000	2,4	6,0	9,0	18,0	60,0	120,0
90 000	3,0	9,0	13,5	27,0	90,0	180,0
100 000	4,0	10,0	15,0	30,0	100,0	200,0
125 000	5,0	12,5	18,75	37,5	125,0	250,0
150 000	6,0	15,0	22,5	45,0	150,0	300,0
175 000	7,0	17,5	26,25	52,5	175,0	350
200 000	8,0	20,0	30,0	60,0	200,0	400,0
400 000	16,0	40,0	60,0	120,0	400,0	800,0
600 000	24,0	60,0	90,0	180,0	600,0	1 200,0
800 000	32,0	80,0	120,0	240,0	800,0	1 600,0
1 000 000	40,0	100,0	150,0	300,0	1 000,0	2 000,0

Découverte et enquête

Le répondant d'Enbridge prendra des mesures pour atténuer la situation et prévenir l'aggravation s'il est sécuritaire de le faire. Pour l'action initiale, il est important de se rappeler ce qui suit.

- Ne pas essayer de contrôler une plus grande surface que celle qui peut être efficacement isolée et contrôlée.
- Plus il y a de temps, de distance et de protection entre le répondant d'Enbridge et le produit libéré, plus le risque diminue.
- Déterminer un signal d'évacuation d'urgence et identifier un point de rassemblement si une évacuation d'urgence est nécessaire.
- Assurer des niveaux appropriés d'EPI.
- Utiliser un système de jumelage avec le personnel de soutien.
- Ne jamais permettre au personnel d'intervention d'effectuer des activités dans les zones où des gaz ou des vapeurs non enflammées peuvent s'accumuler.
- Évaluer les risques liés à la fuite (sanitaires, physiques, chimiques ou autres).

Informez immédiatement le centre de contrôle; contactez le IQ et fournissez un rapport de situation. Évaluez le niveau d'urgence et activez les SCI en fonction des besoins.

Le répondant d'Enbridge le plus qualifié sur la scène assumera le rôle de CI et dirigera les activités d'intervention sur les lieux jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Identifier les rejets de LGN

Les indications d'un rejet de LGN comprennent :

- Nuage de vapeur ou de brume (causé par la condensation et l'humidité qui givre)
- Accumulation de glace sur le tuyau exposé ou du sol gelé autour d'un tuyau enfoui
- Végétation brune (indique la saturation du sol)
- Neige teintée jaune (peut indiquer une accumulation de LGN sous la neige)
- Odeur (qui est la fraction de condensat du LGN).

Consignes de sécurité standard

- Déterminer la direction du vent et s'approcher avec précaution dans le sens du vent.
- Stationner les véhicules dans des zones libres de vapeur et sur un terrain élevé dans le sens du vent, si possible.
- Arrêter les véhicules lorsqu'il ne sont pas utilisés.
- Éliminer ou couper toutes les sources potentielles de combustion dans la zone immédiate.
- Explorer à pied la zone de fuite soupçonnée seulement en portant l'EPI approprié et en utilisant si possible le système de jumelage.
- Ne pas transporter de sources de combustion.
- Ne pas tenter de marcher dans le produit rejeté ou ses vapeurs.
- Maintenir une communication constante ou planifiée avec le compagnon ou le personnel de soutien.
- Utiliser un équipement de sécurité intrinsèque (c.-à-d. : lampes de poche, radios bidirectionnelles, détecteurs de gaz avec alarmes sonores).

Évaluer le site pour les impacts potentiels, par exemple :

- Lignes électriques par terre ou en hauteur
- Liquide visible non identifié ou produits solides
- Vapeurs visibles
- Odeurs ou risques respiratoires.
- Feu, étincelles ou autres sources de combustion
- Trous, cavernes, fossés profonds, rapides ou pentes abruptes à proximité
- Circulation locale
- Conditions du sol (sec, humide ou gelé).

Consignes de sécurité standard (suite)

Il n'y a pas une seule barrière qui aura pour effet de combiner à la fois les protections chimique et thermique. De plus, tout type ou niveau de vêtements de protection imperméable crée un potentiel de blessures dues au stress thermique. Se rappeler que l'EPI est la PREMIÈRE ligne de défense. Des représentants d'Enbridge ont été sérieusement brûlés ou blessés parce qu'ils n'ont pas utilisé leur vêtements ou leur équipement de protection.

Les liquides et les gaz inflammables dégagent une énorme quantité de chaleur rayonnante. Les intervenants doivent en être conscients et protéger les zones exposées de façon appropriée. Aucune tentative ne devrait être faite pour éteindre un feu de gaz inflammable. Toujours contrôler ou isoler la source de la fuite du mieux possible. Si la source ne peut être isolée, tenter de réduire la pression d'opération du pipeline. Essayer et laisser l'incendie s'éteindre de lui-même, si possible, et consommer le carburant résiduel qui peut rester à l'intérieur ou à l'extérieur du pipeline.

En plus des précautions de sécurité standard, lorsque qu'il faut explorer à l'extérieur, utiliser un détecteur de gaz pour déterminer s'il y a présence de vapeurs. Le gaz naturel est inodore et incolore. Toutefois, qu'il y ait ou non une odeur, une concentration dangereuse peut être présente.

Un explosimètre ou un détecteur de gaz à ionisation de flamme (DIF) pourrait être utilisé pour déterminer les risques d'inflammabilité. La plupart des explosimètres et des détecteurs de gaz inflammables sont programmés pour déclencher une alarme à 10 % de la LIE du gaz à partir duquel le capteur est calibré (environ 4000 ppm). Dans le secteur du gaz naturel, pratiquement tous les capteurs d'explosimètres et de gaz inflammables sont calibrés pour le méthane.

Le gaz naturel peut suivre les sols remaniés et entrer dans les zones entourant la conduite ou à d'autres endroits. Le domaine d'inflammabilité du gaz naturel est de 4 % à 15 % dans l'air par volume. Le contrôle des sources de combustion est une priorité. Quelques exemples que vous pouvez ne pas avoir identifiés :

- Sonnettes de porte
- Lampes de poche
- Téléphones
- Systèmes d'alarme antivol
- Systèmes de chauffage
- Véhicules et camions
- Téléavertisseurs
- Interrupteurs d'éclairage
- Télécommandes de portes de garage.

Comme le gaz naturel est extrêmement inflammable, les éléments suivants devraient être pris en considération :

- Avec toute fuite, toujours anticiper et prévoir qu'une combustion va se produire.
- Le gaz naturel libéré à l'intérieur des bâtiments représente un des plus grands risques de combustion pour les intervenants d'urgence. Les bâtiments remplis de gaz naturel ne doivent être approchés qu'en cas de besoin avec une extrême prudence et un nombre minimum de personnes.
- Le gaz naturel ou méthane (UN1971) est plus léger que l'air et va monter.
- Ne pas fermer les soupapes principales ou n'importe quelle autre grosse soupape de transmission ou de distribution. Cela peut conduire à des problèmes sérieux ailleurs dans le système de pipeline de gaz naturel.
- Lors de l'inflammation, les vapeurs peuvent brûler à la source du gaz; par conséquent il faut s'assurer que la source est contrôlée.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou de l'asphyxie.
- Établir un périmètre sûr et efficace.
- Placer toute l'équipe de soutien hors de la zone de danger.
- Sécuriser les lieux et interdire l'accès.
- Si nécessaire, évacuer la population à une distance sécuritaire.
- Surveiller l'atmosphère en utilisant plusieurs moniteurs, où c'est possible.
- Surveiller les gaz s'éloignant de la source vers les expositions.
- Contrôler les sources d'inflammation (cigarettes, flammes nues, véhicules, moteurs à combustion interne et moteurs).
- Ne pas faire fonctionner des appareils électriques tels que des interrupteurs, etc. Les étincelles pourraient causer une inflammation.
- Si la sécurité le permet, aérer la pièce, en gardant à l'esprit que pendant ce processus, l'atmosphère inflammable est supérieure à la LSE, le gaz pourrait passer dans la plage d'inflammabilité de 4 % à 15 % de gaz dans l'air.

Gestion rapide et efficace de la fuite

Petite fuite

Si la fuite de LGN crée un risque pour la sécurité locale, le LGN peut alors être enflammé en suivant la procédure d'allumage du LGN (voir ci-dessous). Lorsque disponible, un brouillard d'eau peut être utilisé pour dissiper et disperser les petits nuages de vapeurs. Des soufflantes constituent également une méthode efficace pour fournir une circulation d'air dans des espaces confinés ou à l'intérieur de bâtiments.

Grande fuite

Si la fuite de LGN est importante ou si la fuite de LGN ne peut être pompée hors du site de la fuite, enflammer le LGN en suivant la procédure standard.

Si le panache de vapeur se dirige vers une zone peuplée, la zone sera évacuée. Si le nuage de vapeur ne peut pas être allumé et que les procédures de réparation doivent commencer, tout l'équipement et les véhicules devront être situés à un minimum de 0,5 mi (0,8 km) de la fuite en amont du vent. Surveiller en permanence le périmètre du nuage de vapeur et détecter tout changement dans le nuage de vapeur.

Isoler la section du pipeline

Lorsque le LGN s'échappe sans être contrôlé, la section du tuyau concernée sera immédiatement isolée en fermant les soupapes de sectionnement appropriées.

Dépressurisation

Utiliser l'une des méthodes suivantes pour dépressuriser la section du pipeline rejetant du LGN.

- Si du LGN est présent à la purge de la soupape, installer une conduite de refoulement et enflammer le LGN.
- Transférer le produit dans un récipient de confinement de pression nominale appropriée.
- Installer une pompe avec une soupape d'arrêt de décharge pour pomper dans la vanne de sectionnement en aval.
- Si l'élevation ne permet pas de se tenir debout dans la section isolée, une pompe de transfert connectée à la soupape de purge sera nécessaire pour remplir un récipient de confinement de pression nominale appropriée.

Évacuation et sécurité du site

En raison de la grande inflammabilité du LGN et la possibilité qu'un panache de vapeur se forme, il peut être nécessaire d'évacuer les travailleurs et les visiteurs de la région, et de sécuriser le site pour protéger le public et la propriété.

Creuser sur un site de fuite

Les opérations de réparation impliquant du LGN sont difficiles, lentes et dangereuses. Des poches de gaz peuvent être piégées dans le sol. De plus, si le LGN s'échappe depuis longtemps, le condensat peut avoir saturé le sol sur une distance considérable autour du site. Avant de commencer l'excavation ou la réparation de la ligne, les rejets actifs de LGN sont allumés ou sont laissés se consommer.

En creusant sur un site de fuite de LGN, les méthodes suivantes devront être utilisées :

- S'assurer que le liquide a remplacé le LGN au site de fuite.
- Respecter les normes appropriées de la Compagnie pour l'excavation du pipeline.
- S'assurer que le matériel d'extinction d'incendie est immédiatement à portée de main.
- Envisager d'obtenir des services et des équipements de lutte contre les incendies externes.
- S'il n'y a pas de vent, utiliser des soufflantes pour maintenir un mouvement de l'air au travers du chantier et à l'écart des travailleurs.
- Surveiller en permanence l'air à l'aide d'un détecteur de gaz.
- Surveiller en permanence la direction du vent.

Allumer un panache de LGN

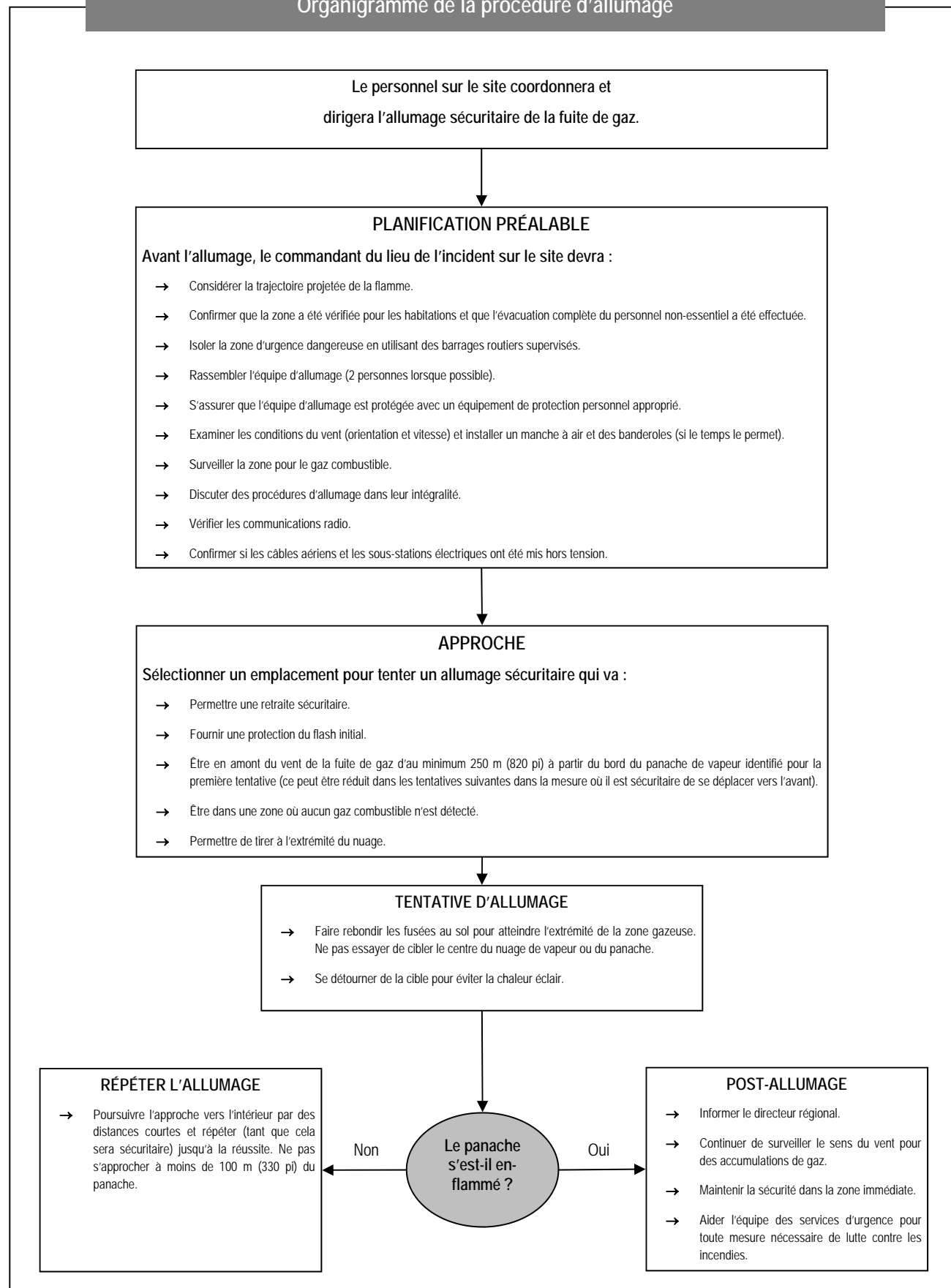
Avant d'allumer un panache de LGN :

- S'assurer que la zone où les gens se rassemblent est et demeure la zone froide, en utilisant des détecteurs de gaz.
- S'assurer d'avoir les permis nécessaires pour les armes à feu et l'allumage.
- S'assurer que la zone de panache de vapeur est maintenue libre de toute personne et de tout véhicule, et que personne ne puisse s'approcher de la zone.
- Évaluer l'impact potentiel sur les installations adjacentes.
- S'assurer que toutes les mesures pour obtenir l'autorisation de la direction régionale et du chef du service d'incendie municipal ont été prises.
- Réviser les procédures de manipulation sécuritaires du pistolet à fusées (les règles de compétence pour les armes à feu s'appliquent).
- S'assurer que le pistolet disponible est en bon état, vérifier le nombre de fusées disponibles et s'assurer qu'elles sont du bon type pour l'arme à feu.

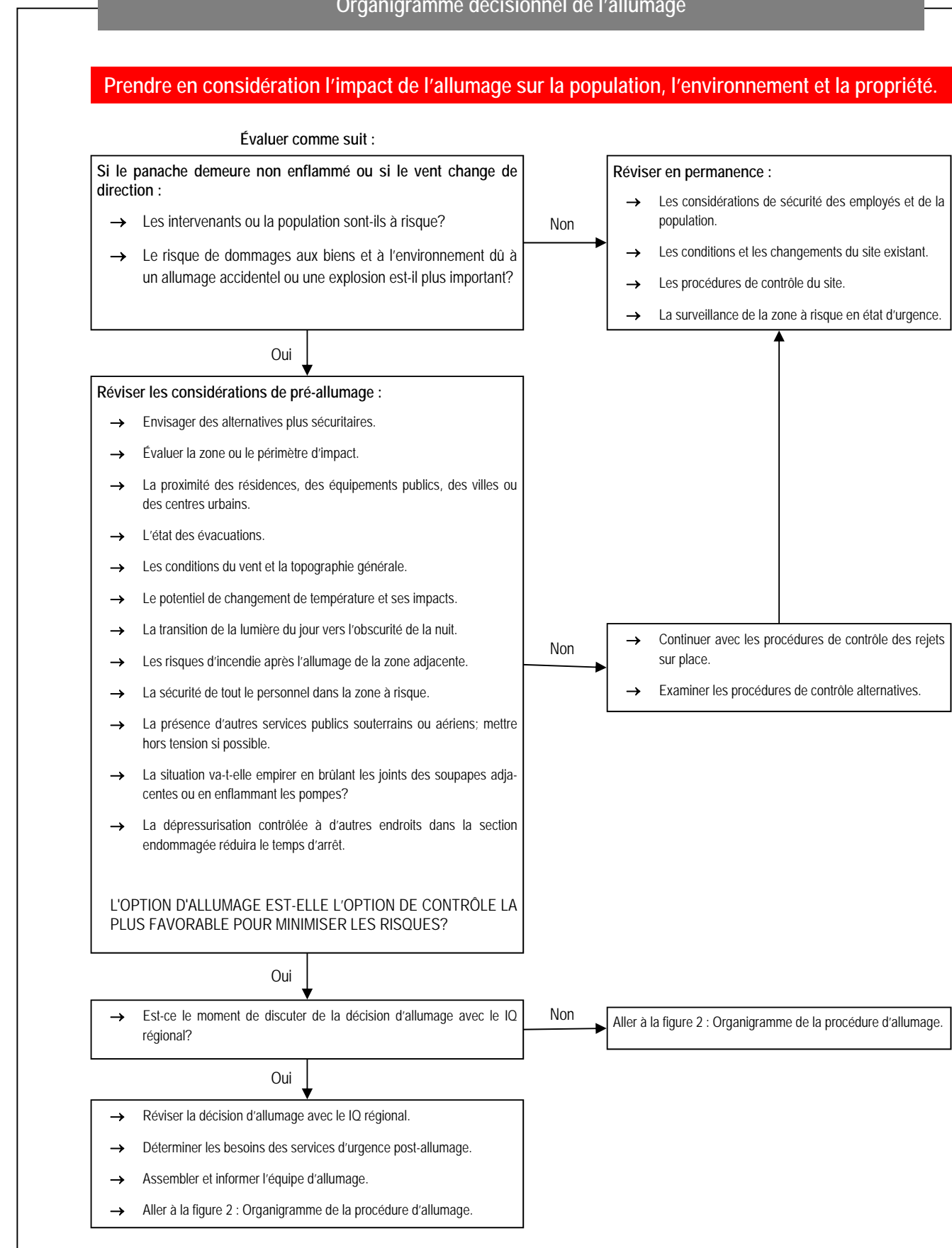
S'il n'est pas possible de contacter le IQ rapidement (par ex. : aucun réseau de téléphone cellulaire dans la zone ou pas de réponse définitive donnée) et qu'il y a un risque pour la population, le répondant d'Enbridge ou une personne désignée formée en allumage de LGN, familier avec la zone et autorisé à allumer le LGN après avoir obtenu le consensus des services d'urgence locaux, pourra procéder aux procédures d'allumage.

Le cas échéant, demander au service d'incendie local d'être les lieux avant toute tentative d'allumage. Réviser l'organigramme décisionnel de l'allumage à la page suivante.

Organigramme de la procédure d'allumage



Organigramme décisionnel de l'allumage



Gaz naturel et liquide du gaz naturel (LGN)
 Découverte, identification et gestion 6.5.7



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Déversement de pipeline

OBJECTIFS

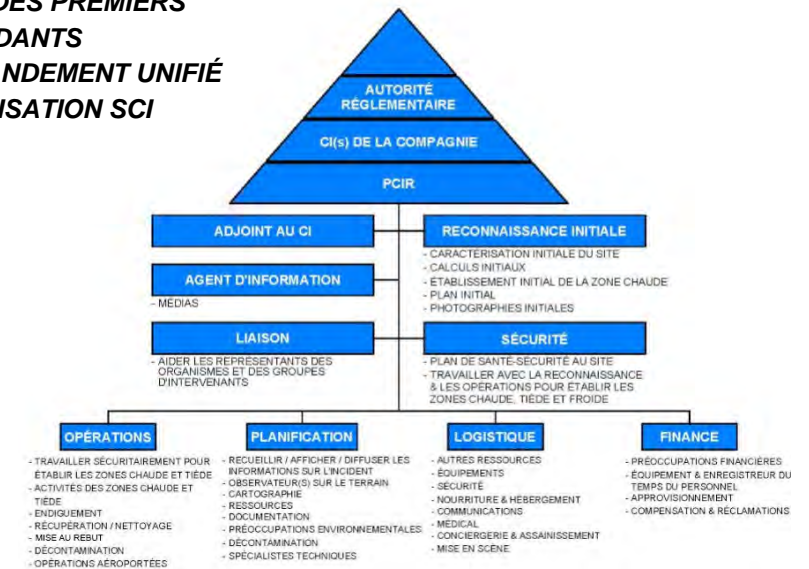
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Isoler la section qui fuit de la tuyauterie
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Placer un récipient sous la fuite et tenter de boucher temporairement le trou
- Initier le confinement du déversement (s'il est hors de la zone de confinement)
- Évacuer le contenu de la ligne avec une pompe d'aspiration ou rincer avec de l'eau pour enlever l'huile restante
- Bloquer et purger les équipements affectés
- Initier les actions de récupération et de nettoyage

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

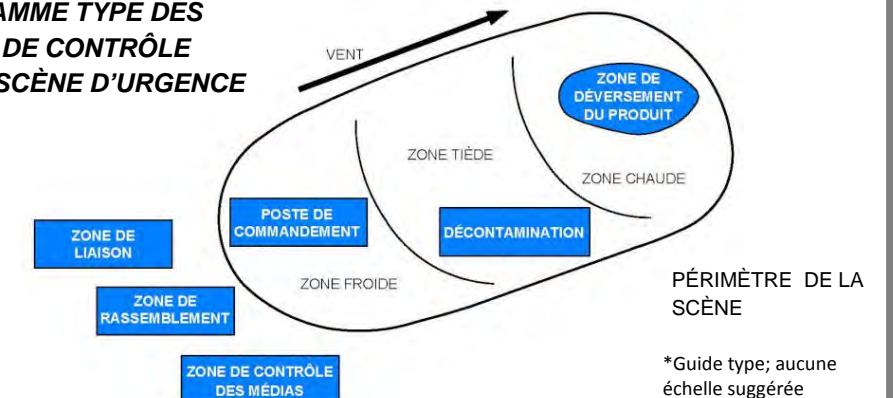
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Le chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devrait pas être indépendantes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Garantir un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (reffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Débordement d'un réservoir

OBJECTIFS

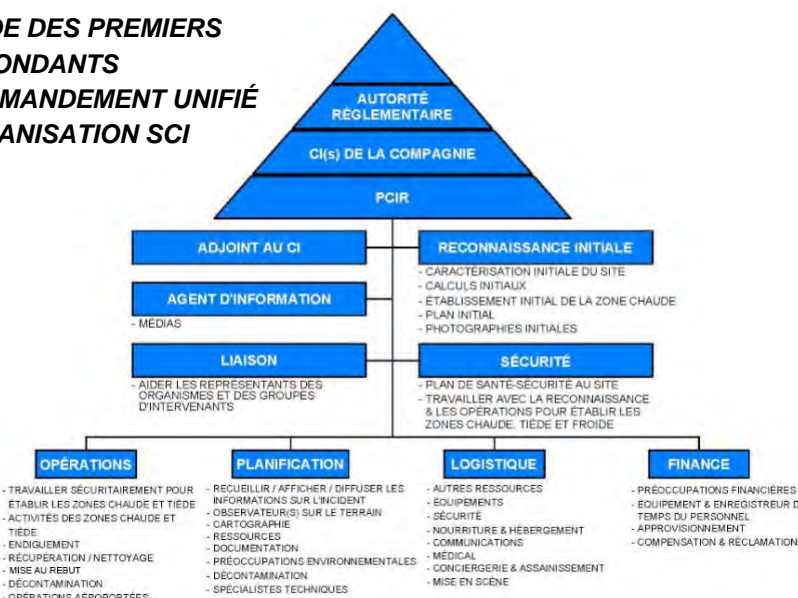
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités
- Arrêter le débit du réservoir
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au Poste de Commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

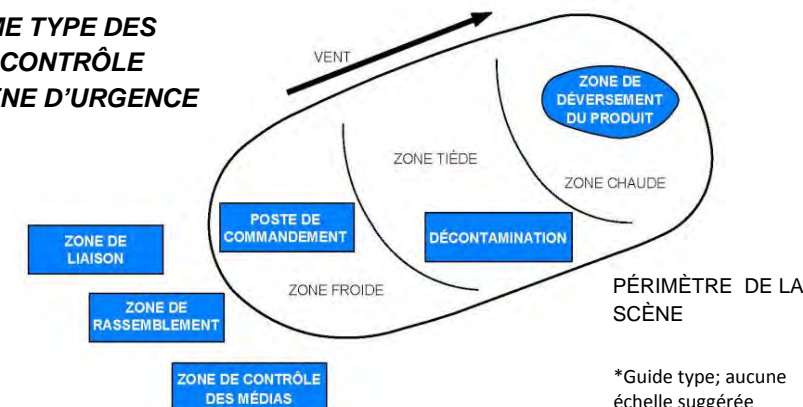
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la Section des opérations et ne devraient pas être indépendants

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (breffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'un réservoir

OBJECTIFS

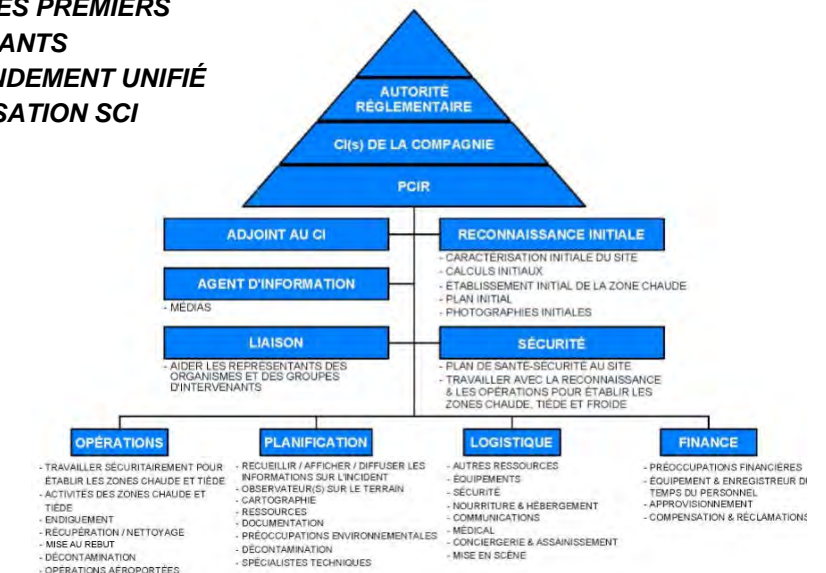
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités du travail
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse
- Arrêter le débit du réservoir
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en oeuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

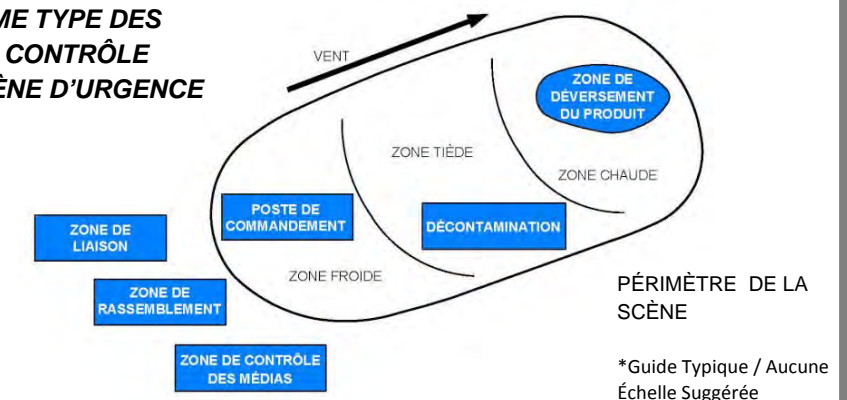
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH / compagnie de déversements travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être pigistes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (breffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Fuites de gaz naturel/autres

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes**
- Environnement**
- Actifs**
- Réputation**

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter et isoler le débit
- Regarder et écouter pour tout signe de gaz qui fuit
- Évacuer la zone (personnes et bâtiments)
- Éteindre toutes les flammes
- Éliminer les sources de combustion (électriques)
- Déterminer la gravité de la fuite
- Tout équipement utilisé pour manipuler le produit doit être mis à la terre
- Ne pas entrer dans un bâtiment avec une fuite de gaz audible
- Pulvériser de l'eau peut réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur
- Après avoir coupé les sources de gaz, utiliser un indicateur ou un détecteur portatif de gaz combustible (explosimètre) pour tester l'environnement
- En cas d'exposition, enlever les vêtements et décontaminer puis envisager le protocole d'allumage

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- Assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

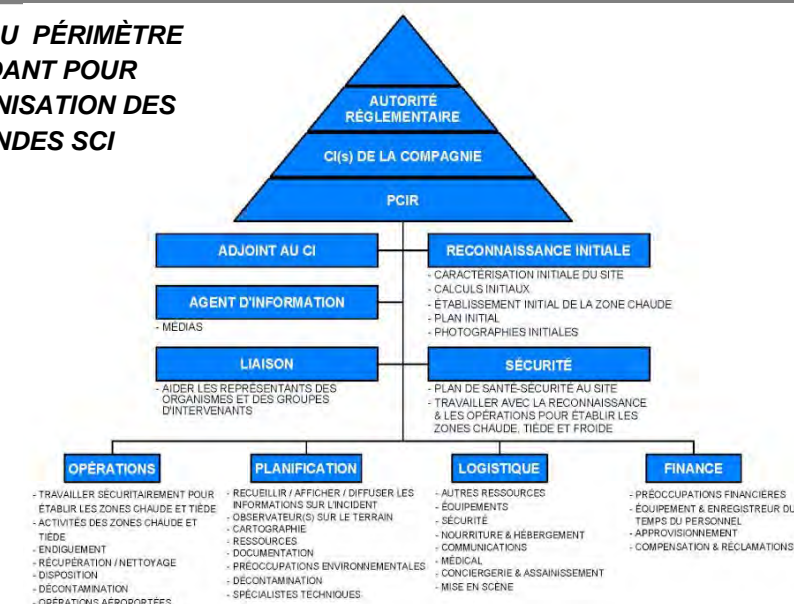
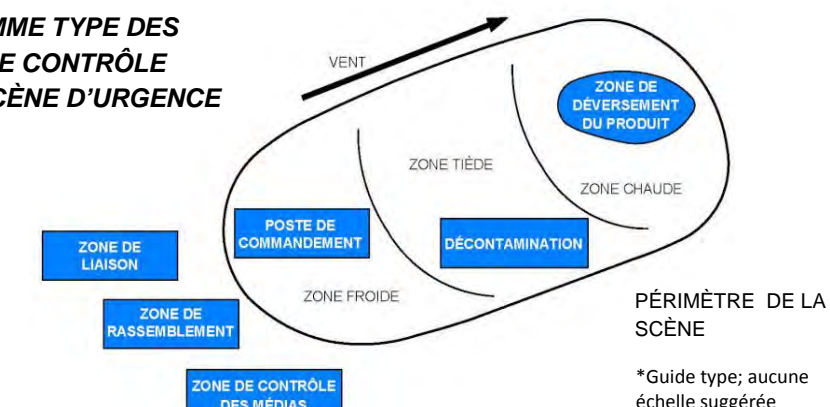


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1 -5)
- Formulaire SCI 202
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 215

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion, page 1

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

Se référer à la page suivante pour les actions liées aux événements suivants:

- Bâtiments avec systèmes de mousse à air comprimé
- Lutte contre un incendie standard
- Installations avec des systèmes fixes au CO₂
- Incendie du réseau principal
- Incendie de la tuyauterie ou des collecteurs de la station de triage
- Incendie de puisard
- Incendie de gaz naturel
- Incendie de BPC
- Incendie de réservoir de diesel
- Incendie de réservoir
- Incendie de véhicule

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

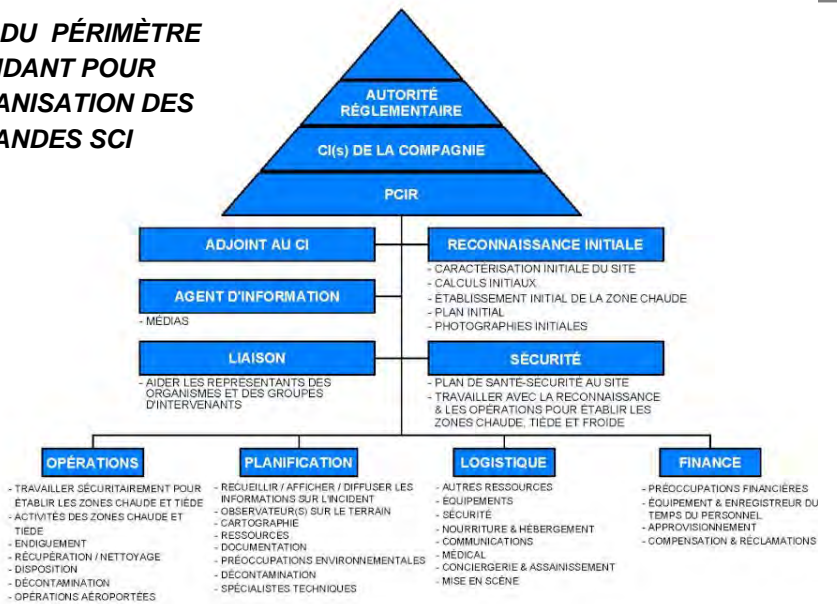
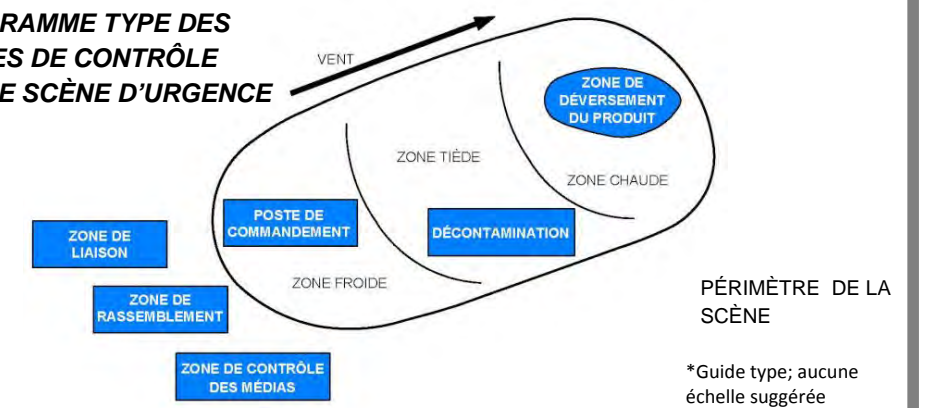


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion, page 2

BÂTIMENTS AVEC SYSTÈMES DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ

Si l'un des capteurs de détection d'incendie UV/IR du bâtiment du compresseur détecte un incendie:

1. La condition d'arrêt d'urgence (AU) est remplie, ce qui arrête automatiquement toutes les unités d'exploitation, isole la station de la ligne principale et évacue tout le gaz provenant de la station.
2. Une alarme de feu sonne.
3. La pompe à incendie s'enclenche, puise de l'eau dans les réservoirs de béton et la mélange avec l'agent moussant liquide.
4. La mousse est pompée à partir du bâtiment de contrôle vers le bâtiment du compresseur, où elle est éjectée à travers les gicleurs dans le plafond; cela se poursuit jusqu'à ce que l'incendie soit éteint ou que le système de mousse soit désactivé. Ne pas utiliser d'eau pour éteindre les incendies dans ou à proximité de l'appareillage électrique.

LUTTE CONTRE UN INCENDIE STANDARD

1. Regarder ou appeler pour de l'aide.
2. Avertir les pompiers.
3. Activer une alarme de feu, s'il y en a une de disponible.
4. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation.
5. S'il est sécuritaire de le faire, fermer les sources de combustibles et l'équipement électrique et éliminer les sources de combustion.
6. Arrêter le pompage seulement si c'est essentiel pour combattre ou contrôler l'incendie pour arrêter une fuite.
7. Signaler l'incendie au centre de contrôle et commencer le rapport.

INSTALLATIONS AVEC DES SYSTÈMES FIXES AU CO₂

Lorsqu'un système fixe se déclenche, un signal sonore de pré-décharge sonne comme avertissement que le système s'activera dans les 30 prochaines secondes. Dans les enclos de l'unité du compresseur, là où il n'y a pas de délai ou d'alarme sonore, il y a une indication visuelle pour indiquer que le système de CO₂ est activé.

1. Dès que l'incendie est détecté ou que le signal sonore de pré-décharge sonne, évacuer la zone protégée.
2. Si le système d'extinction ne se déclenche pas automatiquement, l'activer manuellement.
3. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.

INCENDIE DU RÉSEAU PRINCIPAL

1. Évaluer l'incendie.
2. Débuter la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide de plusieurs extincteurs portatifs simultanément, y compris les unités roulantes de 150 lb ou 350 lb.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité:
 - suivre la procédure de lutte contre un incendie standard
 - informer les locataires voisins, les propriétaires et les entreprises
 - mettre un coupe-feu autour du périmètre de l'incendie si possible.
 - Si l'incendie est près d'un pipeline et qu'il n'y a pas de fuite du pipeline, continuer de pomper pour le maintenir frais.

INCENDIE DE LA TUYAUTERIE OU DES COLLECTEURS DE LA STATION DE TRIAGE

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Tenter de contenir l'incendie avec des digues de terre ou une couverture en mousse, ou encore en atomisant avec de l'eau.
3. S'assurer que toutes les sources de combustion (ex.: courts-circuits électriques) ont été isolées ou éliminées.
4. Éteindre l'incendie avec des extincteurs à mousse ou à poudre.
5. Refroidir les conduites et les réservoirs en les arrosant avec de l'eau, si possible.

INCENDIE DE PUISARDS

1. Évaluer l'incendie.
2. Lancer la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique.
 - Pour empêcher l'incendie de se propager ou de se rallumer, utiliser l'eau disponible pour refroidir les bâtiments à proximité ou le métal du puisard.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité, suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
3. Isoler le puisard et fermer le couvercle si possible.

INCENDIE DE GAZ NATUREL

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Fermer les soupapes appropriées pour isoler la section de la conduite.
3. Considérer d'abaisser la pression dans un endroit sûr.
4. Laisser le feu brûler.
5. Ne pas éteindre un incendie de gaz naturel tant que le feu n'a pas terminé de brûler; le débit de gaz peut être arrêté et il n'y a aucune chance de rallumage.

INCENDIE DE BPC

1. Évacuer et sécuriser la zone.
2. Appeler le service d'incendie ou le responsable des matières dangereuses.
3. S'assurer que l'alimentation des équipements contenant des BPC est hors tension (ex.: transformateur ou condensateur).
4. Si l'incendie est dans un bâtiment fermé, fermer les entrées et sorties d'air et les accès au système de ventilation du bâtiment.
5. Aider les pompiers ou les employés des matières dangereuses à éteindre l'incendie.

INCENDIE DE RÉSERVOIR DE DIESEL

1. Si c'est possible et sécuritaire de le faire, isoler le réservoir de diesel en fermant les soupapes actionnées automatiquement ou manuellement.
2. Enlever tous les matériaux combustibles (ex.: bois, chiffons) situés près de l'incendie.
3. Laisser le réservoir se consumer.
4. Garder les autres installations dans le voisinage au frais en les arrosant avec de l'eau si possible.

INCENDIE DE RÉSERVOIR

1. Activer l'alarme d'incendie.
2. Évacuer la zone.
3. Aviser le centre de contrôle.
4. Informer le service d'incendie, le cas échéant.
5. À une distance sécuritaire, évaluer le type d'incendie.
6. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation
7. Activer le plan pré-feu du terminal pour:
 - les actions du premier répondant
 - les contacts des services d'incendie locaux et la liste des équipements
 - les fiches techniques santé-sécurité (SIMDUT)
 - les fiches techniques des réservoirs et des réservoir d'incendie.

INCENDIE DE VÉHICULE

1. Activer l'alarme d'incendie, le cas échéant.
2. Évaluer la situation.
3. Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique. Sinon, se retirer et sécuriser la zone.
4. Appeler les services d'urgence.



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu de forêt

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Alerter le personnel
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Activer l'alarme au besoin
- Informer le service d'incendie local
- Évacuer les personnes non essentielles
- Identifier la cause, la source, les matériaux impliqués
- Isoler et arrêter toutes les installations touchées, s'il est sécuritaire de le faire
- Considérer le potentiel d'escalade
- Protéger les expositions
- Pour les incendies majeurs ou importants, ne pas tenter d'éteindre

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents liés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

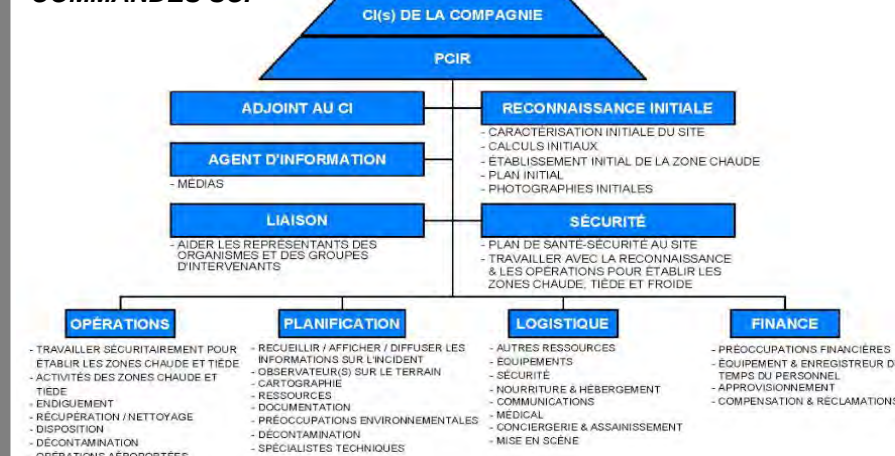
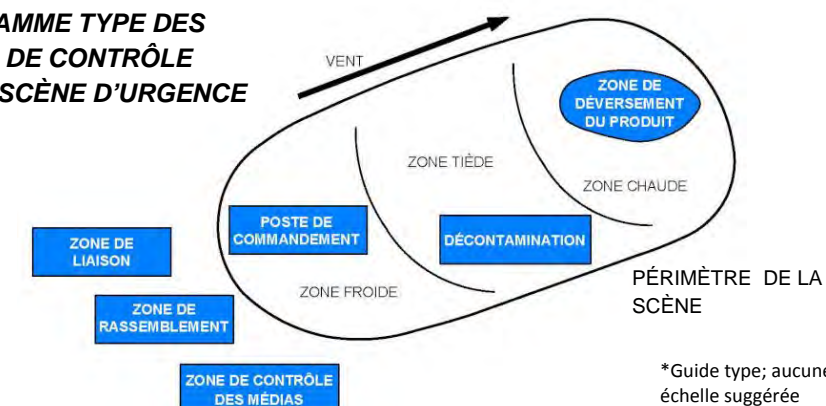


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire & notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tremblement de terre

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Rester à l'écart des bâtiments et des lignes électriques si à l'extérieur
- Activer l'alarme au besoin
- Choisir des lieux sûrs si à l'intérieur; il y a moins de risque de blessures
- Avertir les pompiers si nécessaire
- Se baisser, se couvrir et demeurer dans un endroit sécuritaire jusqu'à la fin des secousses
- Évacuer le personnel non essentiel
- Être à l'affût des incendies (risque le plus courant)
- Contenir les incendies, déversements, matériaux libres
- Alerter le personnel et aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Considérer les risques d'escalade

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.
- Reconnaissance pour l'intégrité de l'infrastructure du bâtiment

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI UNIFIÉES

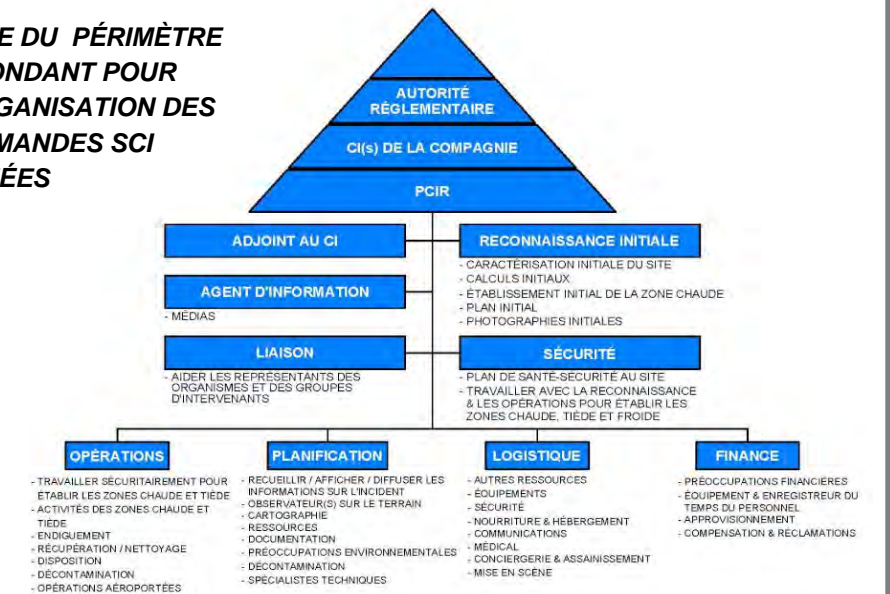
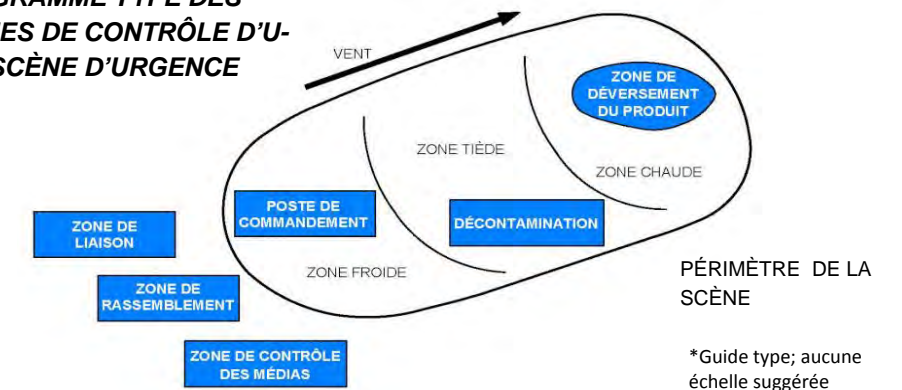


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tempête ou inondation

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Remplir les réservoirs hors sol à 25 % au-dessus de l'élévation des eaux de crue estimée ou prédite
- Arrêter le débit jusqu'aux réservoirs et avertir le centre de contrôle
- Fixer les réservoirs hors sol pour les empêcher de flotter
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sceller les drains dans les lots de réservoirs
- Activer l'alarme si requis
- Écrémer les produits présents dans les séparateurs et les puisards
- Évacuer le personnel non essentiel
- Attacher les barils et les cubes de lubrifiants

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore
- Reconnaissance pour l'intégrité des infrastructures du bâtiment

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement de tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

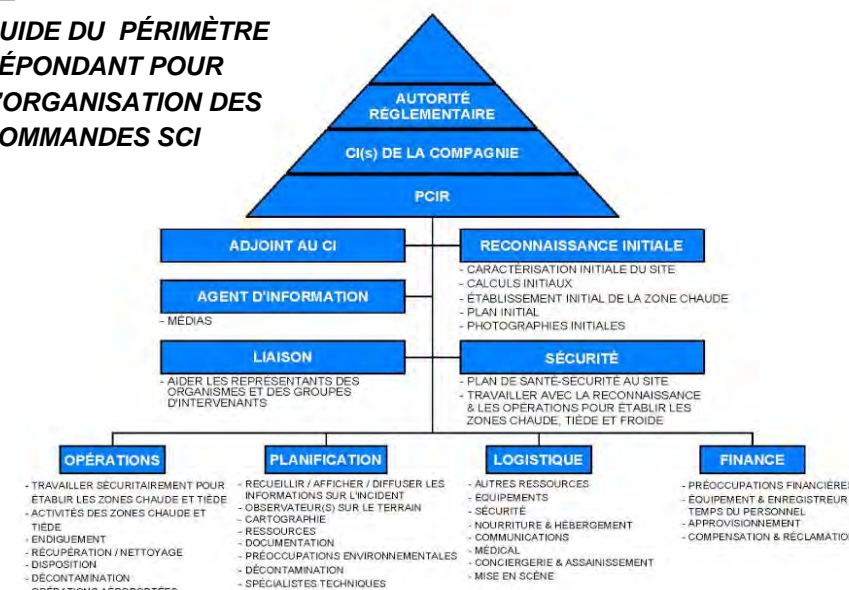
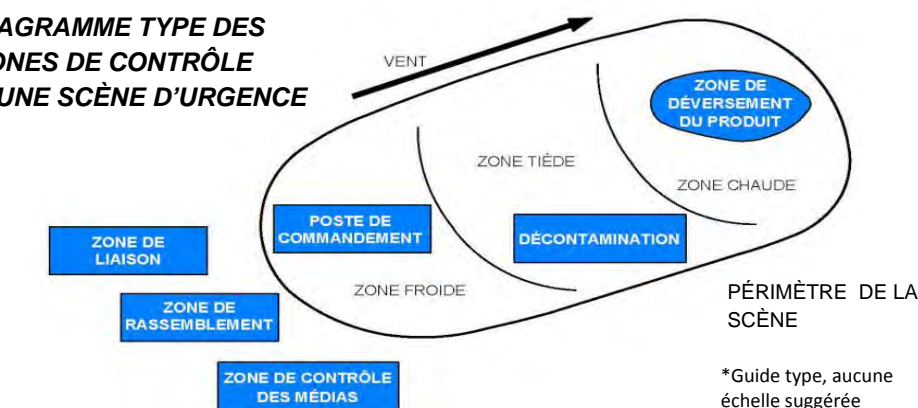


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'équipement

OBJECTIFS

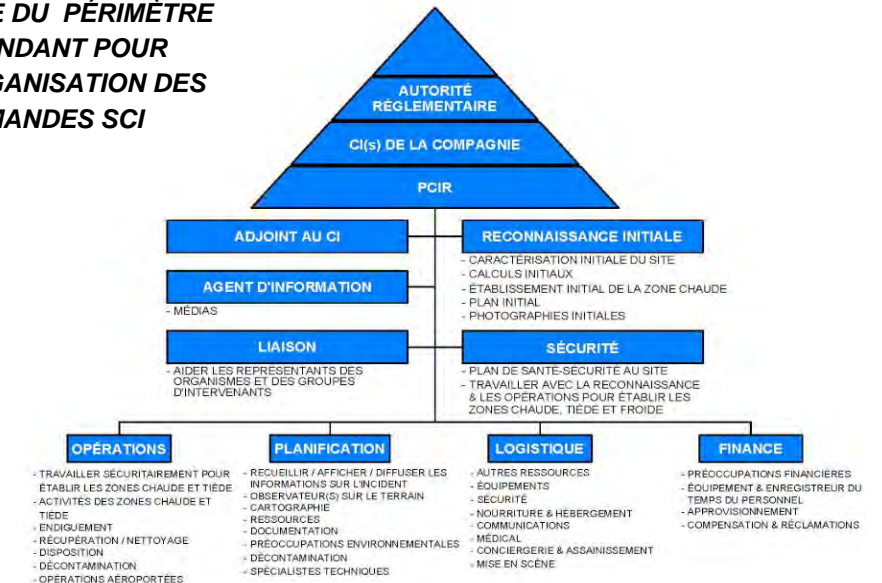
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Serrer la valve ou le joint qui fuit, si c'est sécuritaire
- Transférer le contenu du réservoir dans une citerne disponible

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

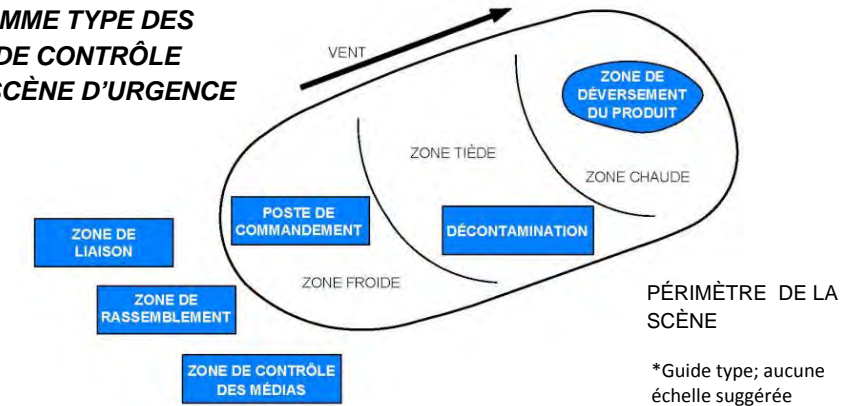
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSSI)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/compagnie de nettoyage travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être pigiste

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (Journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

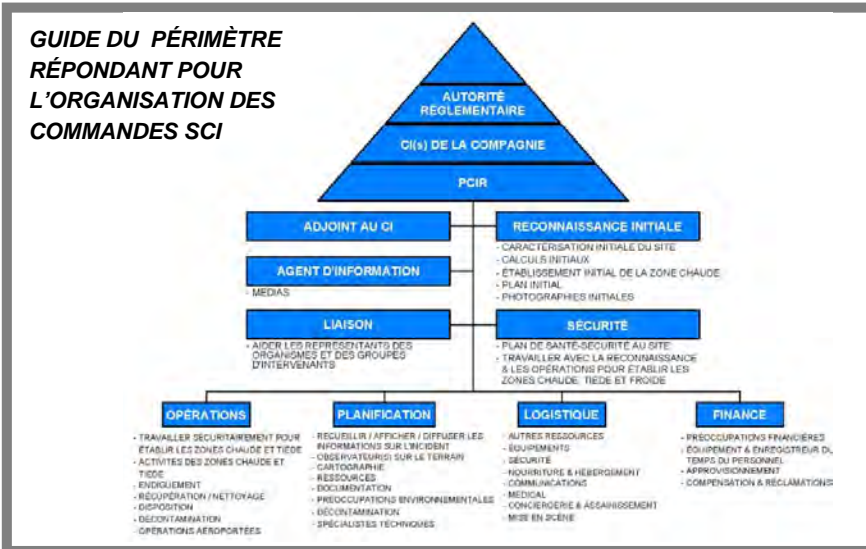
Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Bris de l'équip. de transfert

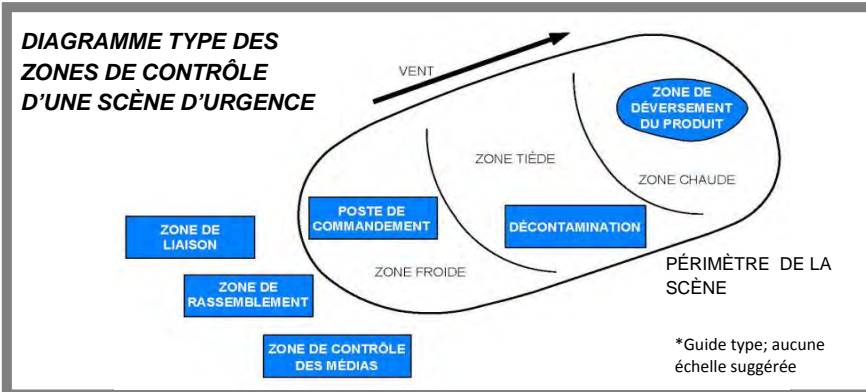
OBJECTIFS	
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:	Personnes Environnement Actifs Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les pompes de transfert et fermer les vannes en-tête et du réservoir • Aviser l'opérateur du terminal, gestionnaire, bateau • Vider le reste du contenu dans les réservoirs du bateau • Sécuriser la zone • Initier des actions d'intervention



- SÉCURITÉ**
- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
 - Rester en dehors de la zone de danger
 - Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
 - Déterminer la zone chaude immédiate
- ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS**
- Évacuer la zone immédiate
 - Interdire l'accès à la zone immédiate
 - Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
 - Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier
- NOTIFICATIONS**
- Contacter votre superviseur
 - Contacter le centre de contrôle
 - Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
 - Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
 - Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

- GESTION DES COMMANDES**
- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
 - Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
 - Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
 - Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
 - Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
 - Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
 - S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site
- IDENTIFICATION ET ÉVALUATION**
- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
 - Continuer de surveiller les activités d'évacuation
 - Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.
- PLAN D'ACTION**
- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident



- ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**
- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
 - S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)
- CONFINEMENT ET CONTRÔLE**
- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
 - Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- ACTIONS PRÉVENTIVES**
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
 - Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

- DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE**
- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
 - Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
 - Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
 - Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
 - Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée
- DISPOSITION**
- Assurer la notification rapide de la SSE
 - Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies
- DOCUMENTATION**
- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
 - S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
 - Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

- SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS**
- Formulaire et notifications du rapport d'incident
 - Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
 - Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
 - Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
 - Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tornade

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes:

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Faire sonner l'alarme, diriger le personnel vers les zones désignées
- En cas de dommage, fermer les soupapes de sectionnement les plus proches de chaque côté de l'emplacement endommagé
- Chercher refuge dans une pièce à l'intérieur et se protéger la tête et le cou
- Mener une inspection visuelle de la ou des lignes en utilisant une ou plusieurs méthodes
- L'éclaircie arrivée, faire le décompte du personnel et commencer la recherche et le sauvetage
- Évacuer la ligne pour un examen plus approfondi ou un test de pression avant de reprendre les opérations, si nécessaire
- Évaluer la situation et faire preuve de prudence
- Inspecter l'intégrité du système
- Effectuer un arrêt d'urgence si nécessaire et en informer le centre de contrôle
- Vérifier les zones hors site pour les dommages

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et s'ajuster en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

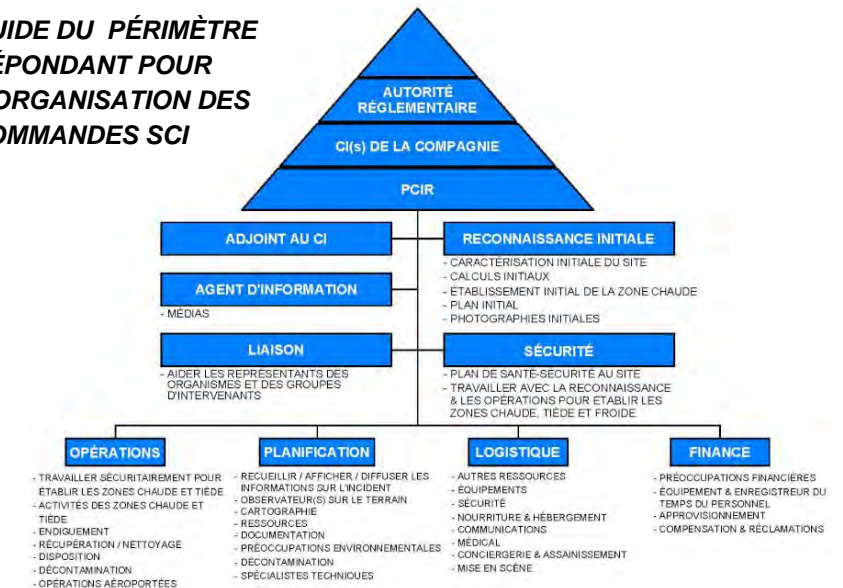
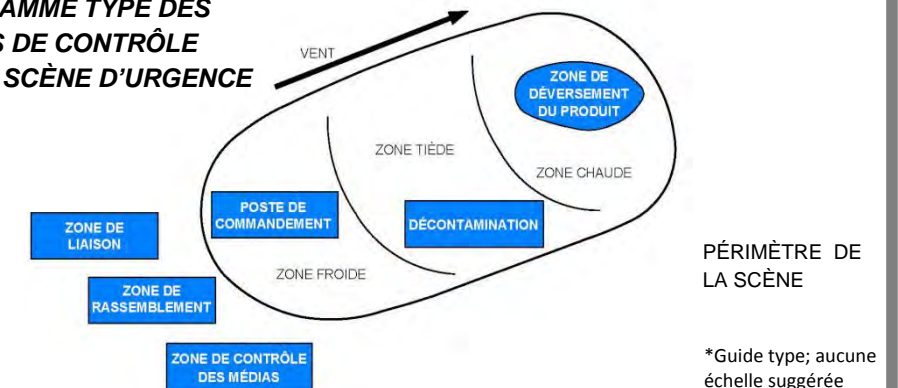


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131





2.4.4 Intervention environnementale

Cette section fournit de l'information clé liée aux interventions environnementales associées à une intervention d'urgence en cas de fuite. L'existence d'une fuite antérieure (c.-à-d. une fuite qui s'est produite dans le passé et qui n'est pas considérée comme une nouvelle fuite, ni une fuite en cours) peut nécessiter de mettre en branle certaines ou toutes les activités d'intervention décrites dans les sections suivantes de l'intervention environnementale.

Par précaution, l'unité environnementale de la Compagnie doit s'assurer que les organismes de réglementation en environnement, tant au fédéral qu'au provincial/état, ont été contactés.

Dans le cas d'une fuite qui nécessite une intervention environnementale, le chef de l'unité environnementale (CUE) mobilisera immédiatement un ou des consultants privilégiés en environnement. Le département environnemental de la compagnie engagera l'unité environnementale au sein de la structure organisationnelle du SCI et dirigera au moins les interventions suivantes relativement à l'environnement :

- Déversements dans l'eau souterraine
- Surveillance et échantillonnage
- Gestion de la faune
- Évaluation des impacts sur les ressources naturelles
- Conformité environnementale
- Documentation environnementale
- Investigation du site et réhabilitation
- Disposition des déchets

2.4.4.1 Déversement dans l'eau souterraine

Les déversements sur des sols dénudés peuvent en premier lieu se propager à la surface et ensuite migrer en profondeur dans le sol et, selon différentes circonstances ou divers facteurs, peuvent atteindre l'eau souterraine. Pendant la migration verticale, le déversement peut se propager latéralement jusqu'à un certain point et une partie du pétrole peut être absorbée par les particules du sol et être emprisonnée dans de petits pores qui immobiliseront éventuellement le déversement.

En général, le pétrole peut continuer à migrer en profondeur, jusqu'à ce que :	
✓	La saturation résiduelle est atteinte (tous les hydrocarbures sont absorbés par le sol)
✓	Une couche imperméable est rencontrée (silt, argile, grès, roc)
✓	La nappe d'eau souterraine est atteinte

Si un déversement atteint l'eau souterraine, le pétrole peut former un dépôt à la surface de celle-ci et commencer à se propager de façon radiale, mais de préférence dans la direction de l'écoulement de l'eau souterraine. En général, les comportements suivants peuvent se produire :



- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à grande vitesse, un panache étroit se prolongeant dans le sens de l'écoulement de l'eau souterraine peut se former.
- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à plus basse vitesse, le panache peut s'élargir et se propager sur un tracé plus circulaire.

Le délai de ce processus peut être de plusieurs jours à quelques mois, à des années, selon les circonstances du déversement, l'hydrogéologie spécifique du site et les actions de réhabilitation entreprises.

L'épaisseur du panache ou de la couche de pétrole peut diminuer en s'éloignant de la source du déversement. Comme pour la migration verticale, une partie du pétrole peut adhérer aux particules du sol et être emprisonnée dans de petits pores ou des pores remplis d'eau pour éventuellement s'immobiliser.

Actions d'intervention

Dans le cas d'un déversement sur un sol dénudé, plusieurs actions devraient être entreprises pour évaluer le déversement et si l'eau souterraine est atteinte, commencer la récupération et limiter l'étendue des impacts.

Confinement et récupération

Un confinement et une récupération rapides et efficaces du produit libre réduisent la possibilité des répercussions pour l'eau souterraine ou à d'autres récepteurs environnementaux.

Évaluation initiale

Comme pour tout déversement, les premières actions d'intervention en cas de déversement sur un sol dénudé devraient inclure l'évaluation de risques de santé et sécurité. Voir le PSSS ainsi que les points suivants.

L'évaluation initiale doit inclure :	
✓	La profondeur d'accumulation du produit et la superficie du déversement (mare d'huile)
✓	Le type de produit (viscosité)
✓	Le type de sol/perméabilité
✓	La profondeur de l'eau souterraine
✓	L'estimation du temps d'intervention avant de pouvoir commencer la récupération

Répercussions possibles sur l'eau souterraine

Une fois l'évaluation initiale complétée, les possibilités que le déversement ait des répercussions sur l'eau souterraine sous-jacente doivent être évaluées, ce qui demande généralement des connaissances de l'hydrogéologie locale, dont le type et la perméabilité du sol et la profondeur de l'eau souterraine, et le sens d'écoulement de l'eau souterraine. Les facteurs les plus courants, accompagnés d'exemples, qui contribuent à ce qu'un



déversement puisse avoir de faibles ou de grandes répercussions sur l'eau souterraine sont les suivants :

Grandes répercussions	
✓	Eau souterraine peu profonde (généralement <20 pi/6 m)
✓	Huile de faible viscosité (essence)
✓	Sol sec avec une faible capacité de rétention de l'huile
✓	Sols grandement perméables (sables, graviers, sédiments mixtes à grains grossiers)
✓	Grande quantité d'eau souterraine
✓	Mare d'huile (produit une charge hydraulique qui accroît la pénétration)
✓	Temps d'intervention (plusieurs heures avant la récupération de la mare d'huile)

Faibles répercussions	
✓	Eau souterraine profonde (généralement >20 pi/6 m)
✓	Huile de moyenne ou grande viscosité (mazout industriel, pétrole brut, lubrifiants, etc.)
✓	Sols saturés ou humides avec une grande capacité de rétention de l'huile
✓	Sols peu perméables (silts, argiles, sédiments mixtes à grains fins)
✓	Petite quantité d'eau souterraine
✓	Temps d'intervention (récupération rapide de la mare d'huile ou des sols saturés).

Évaluation supplémentaire

S'il y a des possibilités qu'un déversement atteigne l'eau souterraine, des actions d'évaluation supplémentaires doivent être entreprises pour confirmer si l'eau souterraine a été atteinte et, si c'est le cas, pour évaluer l'étendue des effets. L'unité environnement de la Compagnie, avec des consultants tertiaires en environnement, réalisera les activités d'évaluation suivantes et fera la caractérisation des impacts, si nécessaire.

Ces activités incluent habituellement :	
✓	Rétrocaveuses ou excavatrices – creuser fossés/tranchées pour déterminer la profondeur de la pénétration/impacts sur l'eau souterraine (profond. max. 10–20 pi/36 m)
✓	Tarière manuelle ou à moteur – forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau qui peut servir à aménager des puits temporaires (souvent limité à 15-30 pi/4-9 m)
✓	Foreuses pour forage par percussion – forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau qui peut aussi aménager des puits temporaires (souvent limité à 50-100 pi/15-30 m)
✓	Tarière évidée ou appareil de forage rotatif - forer pour recueillir des échantillons de sol, aménager puits pour échantillons d'eau (limité à 100-500 pi/30-150 m).

La méthode utilisée dépend souvent de la disponibilité de l'équipement, la profondeur de l'eau souterraine et l'accessibilité au secteur du déversement. Pour les endroits où l'eau souterraine est peu profonde et l'accessibilité facile, les rétrocaveuses et excavatrices sont souvent les moyens les plus indiqués pour déterminer la profondeur de la pénétration et les effets sur l'eau souterraine. Si l'accès est limité, comme dans le cas de dépôts pétroliers, le



forage manuel ou la tarière à moteur peuvent être utilisés pour l'avancement du forage et pour recueillir les échantillons. Les foreuses par percussion (Geo-probe) peuvent être utilisées dans de nombreux endroits, mais celles-ci sont généralement montées sur camion et nécessitent un accès routier. Pour les endroits faciles d'accès et où l'eau souterraine est profonde, les tarières évidées ou les foreuses rotatives sont souvent le meilleur équipement pour une évaluation subséquente.

Si des effets sur l'eau souterraine sont observés ou anticipés, des points d'échantillonnage et des puits additionnels devraient être installés en s'éloignant latéralement du secteur du déversement jusqu'à ce que le secteur dont l'eau souterraine est atteinte soit délimité.

Il est important de noter que si des activités d'intrusion (excavation, forage, tarière manuelle, etc.) sont nécessaires, une surveillance additionnelle de l'air sur les lieux de l'excavation et de la zone respiratoire autour des activités en cours doit être effectuée, afin d'assurer que des risques supplémentaires ne sont pas engendrés par les travaux. De plus, si des activités d'excavation sont réalisées et que des employés doivent pénétrer dans l'excavation, des autorisations pour espaces clos et/ou d'étalement suivant la réglementation peuvent être nécessaires.

Des précautions doivent être prises lors de l'évaluation de l'eau souterraine afin de ne pas créer de chemins additionnels pour la migration des impacts. L'unité environnement et les consultants en environnement détermineront des méthodes d'évaluation adéquates et les localisations.

Récupération/réhabilitation

Dans l'éventualité où un déversement atteint l'eau souterraine, les activités de récupération ou de réhabilitation peuvent être nécessaires afin d'atténuer les impacts. Ces impacts peuvent se limiter à de faibles concentrations d'hydrocarbures dissous dans l'eau souterraine ou, pour de plus grands déversements, peuvent tenir lieu d'une couche de pétrole/phase flottante (séparée, ou non aqueuse) d'hydrocarbures à la surface de l'eau souterraine, accompagnée de concentrations élevées d'hydrocarbures dissous (phase aqueuse) dans l'eau souterraine.

Les techniques courantes de réhabilitation de l'eau souterraine incluent :	
✓	Pompage et traitement
✓	Excavation
✓	Bioréhabilitation
✓	Barbotage à l'air/extraction des vapeurs
✓	Oxydation <i>in situ</i>
✓	La surveillance d'une atténuation naturelle

Le choix de la technique de réhabilitation la plus appropriée dépendra d'un certain nombre de facteurs, incluant le type de produit, le type de sol, la profondeur de l'eau souterraine, l'accessibilité, l'étendue des impacts, l'utilisation actuelle de l'eau souterraine, etc. La Compagnie engagera des entrepreneurs expérimentés en réhabilitation afin de choisir et de mettre en place la (les) technique(s) de réhabilitation la (les) plus appropriée(s).

Surveillance de la qualité de l'air et de l'eau souterraine

Afin de déterminer quelle intervention est requise pour un déversement, il est nécessaire de connaître certaines caractéristiques physiques et chimiques du produit déversé. Si une réelle identification du produit déversé peut être effectuée sans faire de tests, les données du produit peuvent être obtenues à partir de la FS qui se trouve à la section 2.11.10, des informations spécifiques sur ce produit ou des registres de propriétés physiques et chimiques du produit.

À l'occasion, le produit déversé lors de l'incident ne peut être identifiable instantanément. Généralement, les données analytiques de laboratoire pour les échantillons d'un déversement ne sont pas instantanément disponibles lors d'une urgence. De ce fait, il est nécessaire et préférable de classer les huiles sur le site selon leur réaction et leur changement une fois dans l'environnement. Bien que leurs propriétés physiques et chimiques varient grandement, les produits pétroliers ont des caractéristiques de base communes qui permettent de les grouper afin de prévoir les effets environnementaux à évaluer et de déterminer les actions à entreprendre. De plus, puisque les produits pétroliers réagissent et se modifient lorsqu'ils sont dans l'environnement (ex.: météo), les données de laboratoire peuvent ne pas être représentatives des conditions « réelles ». Ces données représentent plutôt les caractéristiques chimiques du ou des produits déversés telles qu'elles étaient au moment de l'échantillonnage.

La surveillance des points suivants peut être requise, selon la nature et l'emplacement de la fuite :

- Air
- Eau de surface
- Eau souterraine
- Sédiments
- Sol.

Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air permettra d'évaluer les concentrations réelles de substances reliées aux hydrocarbures et les conditions de la qualité de l'air ambiant, tel que requis.

- Le niveau d'intervention d'un site entraînera le prélèvement d'essais de laboratoire de confirmation.
- Les échantillons instantanés d'air détermineront la qualité de l'air pour la population et les travailleurs du site.

Eau souterraine

Des échantillons d'eau souterraine seront recueillis autant que nécessaire dans les puits publics ou privés (résidences, services publics, commerces et industries) à l'intérieur d'une zone réceptrice potentielle spécifique autour du site.

- Les banques de données fédérales, provinciales ou régionales seront utilisées pour identifier ces puits.
- Des relevés de terrain peuvent aussi être réalisés pour s'assurer que tous les puits du secteur sont identifiés.
- Les autorités sanitaires identifieront généralement la zone tampon requise. Les échantillons d'eau souterraine seront analysés pour les paramètres de laboratoire et de terrain qui seront déterminés en fonction du site spécifique.

Eau de surface et sédiments

Eau de surface

L'échantillonnage de l'eau de surface et les procédures de surveillance seront utilisés pour évaluer les produits visibles ou une irisation d'hydrocarbures qui peuvent contaminer les voies navigables ainsi que pour documenter les conditions de base dans les voies navigables.

- Les échantillons d'eau de surface seront recueillis périodiquement à chaque emplacement d'échantillon pour déterminer les changements de concentration au fil du temps.
- Les échantillons d'eau de surface seront recueillis à différentes profondeurs, périodiquement, à l'intérieur de la colonne d'eau, à chaque emplacement d'échantillon pour déterminer les changements de la concentration au fil du temps.
- Les coordonnées GPS seront recueillies pour les emplacements d'échantillons afin de faciliter un échantillonnage ultérieur.
- L'emplacement et la fréquence des activités de prélèvement d'échantillons seront déterminées en fonction du site spécifique.
- Les échantillons d'eau de surface seront analysés pour les paramètres de laboratoire et de terrain qui seront déterminés en fonction du site spécifique.

Sédiments

Des échantillons de sédiments seront recueillis périodiquement afin de fournir une évaluation de base des conditions actuelles et de confirmer la présence ou l'absence d'effets causés par les hydrocarbures.

- L'emplacement des échantillons sera faite sur le terrain, selon la topographie, les caractéristiques d'érosion, la profondeur de l'eau, la vitesse du courant et autres indices de déposition de sédiments.
- Les coordonnées GPS seront recueillies pour les emplacements d'échantillons afin de faciliter un échantillonnage ultérieur.
- Les échantillons de sédiment peu profond (ex : 0 à 2 pouces de profondeur, environ 50 mm) seront généralement recueillis dans des secteurs où le potentiel de dépôt de sédiments est faible (c.-à-d., des voies navigables droites, étroites ou à courant rapide).
- Les échantillons de sédiment profond (ex.: 0 à 6 pouces de profondeur, environ 150 mm) seront généralement recueillis à des emplacements ayant un grand potentiel pour le dépôt de sédiments (ex : des voies navigables sinueuses, larges ou à courant lent).
- Les échantillons de sédiments seront analysés pour les paramètres de laboratoire et de terrain qui seront déterminés en fonction du site spécifique.

Procédures d'échantillonnage du pétrole

Procédures d'échantillonnage de pétrole

Voici les procédures à suivre lors du prélèvement d'un échantillon de pétrole.

- Toujours porter des gants de latex ou de caoutchouc lors de l'échantillonnage. Ceux-ci protègent l'échantillon de vos mains et vos mains de l'échantillon.
- Il est préférable d'utiliser un pot en verre transparent et propre pour l'échantillonnage. Des pots de 4 ou 6 onces sont suffisants. Plonger ou abaisser le pot (en utilisant des cordes si nécessaire) dans le pétrole ou l'eau huileuse à un angle d'environ 30°. Cela permettra de récupérer plus de pétrole et moins d'eau dans le pot. Ne pas remplir le pot plus qu'aux 2/3.
- Pour l'échantillonnage d'une petite quantité de pétrole léger, comme une irisation, le pétrole peut être recueilli plus facilement en utilisant une bande de *Teflon* ou un tampon absorbant qui est ensuite inséré dans le pot d'échantillonnage. Ne rien utiliser qui pourrait contenir des fibres organiques tel qu'un chiffon, du coton, de la toile, etc.; cela pourrait contaminer l'échantillon, et ainsi donner des résultats d'analyse erronés.
- La décantation de l'eau peut être nécessaire afin d'obtenir suffisamment de pétrole pour l'analyse. Pour ce faire, visser le couvercle hermétiquement et retourner le pot à l'envers afin que l'eau se retrouve du côté du couvercle. Ensuite, desserrer le couvercle juste assez pour permettre à l'excédent d'eau de s'écouler tranquillement.
- Refermer le couvercle après l'avoir recouvert de papier d'aluminium ou de *Teflon* pour permettre une bonne étanchéité.
- Essuyer le pot adéquatement avant d'apposer l'étiquette d'identification sur laquelle l'information suivante doit se trouver :
 - Date et heure de l'échantillonnage
 - Source et emplacement de l'échantillon (être précis - indiquer les coordonnées GPS)
 - Nom de la personne qui a prélevé l'échantillon
 - Identifiant de l'échantillon comportant un système de lettres ou de chiffres qui suit un ordre logique.
- Les échantillons doivent être transportés à un laboratoire immédiatement pour analyse. Si les échantillons ne peuvent être transportés immédiatement, ils doivent être entreposés temporairement dans un réfrigérateur ou un endroit sombre et frais, car l'exposition à la chaleur et à la lumière pourrait altérer les résultats d'analyse. Les échantillons doivent être transportés dans des contenants à l'épreuve de l'eau ou emballés dans suffisamment de matériel absorbant pour absorber le contenu en entier du pot en cas d'écoulement ou de bris.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

2.4.4.3 Gestion de la faune

Gestion de la faune

Dans le cas d'une fuite où des impacts sont appréhendés ou présents pour la faune, l'unité environnement mobilisera immédiatement un ou des consultants privilégiés pour une intervention sur la faune.

Les actions suivantes doivent être entreprises afin d'atténuer ou de prévenir les dommages additionnels affectant la faune :

- Sécuriser immédiatement le secteur de la fuite et mettre en place des mesures de dissuasion appropriées afin de repousser les animaux sauvages hors du site.
- Réaliser une évaluation initiale de la faune et de son habitat dans le secteur de la fuite afin d'établir l'impact potentiel sur celle-ci.
- Éviter de laisser les corps d'animaux morts ou blessés du secteur affecté (mazoutés) pour ne pas encourager les animaux charognards à s'aventurer dans les secteurs contaminés.
- Contacter l'organisme de réglementation approprié. Le secours des animaux et la réhabilitation peuvent seulement être réalisés sous la supervision du CUE.

Une gestion de la faune spécifique au site et un plan d'intervention peuvent être créés pour le site. Le plan peut inclure, sans s'y limiter :

- des stratégies additionnelles de dissuasion des animaux sauvages;
- des permis d'intervention auprès de la faune et des exigences d'approbation;
- des procédures d'évaluation de la faune;
- des procédures de capture et de recherche des animaux sauvages;
- des procédures de nettoyage des animaux sauvages et de réhabilitation;
- des protocoles de documentation.

Les animaux sauvages retrouvés morts ou blessés lors des opérations d'intervention doivent être pris en charge par du personnel spécialisé et autorisé et être clairement documentés. Un inventaire des animaux morts, blessés, réhabilités et relâchés doit être mis en place dans le cadre du *Natural Resources Damage Assessment* aux États-Unis.



2.4.4.4 Évaluation des impacts sur les ressources naturelles

En vertu des dispositions de la loi CERCLA, l'*Oil Pollution Act* de 1990 et de nombreuses lois d'états, le recouvrement des coûts peut être obtenu de l'industrie pour couvrir les dommages aux ressources naturelles causés par le déversement d'hydrocarbures ou de substances dangereuses pour l'environnement. Le terme « ressources naturelles » désigne la terre, l'air, le biote, l'eau souterraine et l'eau de surface. Une entité fédérale ou d'état du gouvernement, une tribu indienne ou une autre nation agissant comme curateur public d'une ressource naturelle peut déposer des demandes pour dommages aux ressources naturelles.

Une évaluation est souvent réalisée par une tierce partie afin de déterminer les impacts résiduels aux ressources naturelles. Cette évaluation est souvent réalisée par le curateur public, la partie responsable potentielle ou les deux. Lors de l'évaluation, les ressources naturelles ayant subi des impacts sont identifiées, l'étendue des impacts est quantifiée et l'ampleur des dommages économiques résultant de la perte des services fournis par les

ressources est déterminée. En outre, l'évaluation permet de déterminer également le coût de la restauration ou le remplacement de la ressource naturelle affectée.

L'évaluation traite des impacts aux ressources naturelles et de la perte de « services » (c'est à dire, les fonctions physiques et biologiques fournies par les ressources) à la suite d'une fuite de pétrole. Si des problèmes sont à prévoir, le type et l'état des ressources naturelles, telles qu'elles étaient avant d'être touchées par la fuite, seront déterminés par le prélèvement d'échantillons de sols et d'eau, et ce, dès que possible après la fuite. Ces échantillons devraient être prélevés dans les zones qui sont menacées par la propagation du produit, les zones récemment touchées par le produit et dans la zone de la fuite. Ci-dessous, par ordre d'importance décroissante, sont énoncés des endroits généralement échantillonnés après une fuite de pétrole :

- Rivière, immédiatement en aval du panache du produit (échantillons d'eau et de sédiment)
- Milieux humides et bras morts situés près et en aval du panache du produit;
- Zones récemment touchées par la fuite
- Zone adjacente à l'emplacement la fuite (échantillon à la source)
- Zones non affectées par le produit situées en amont

Au cours des mesures d'intervention, les emplacements ci-dessus peuvent être échantillonnés de nouveau pour évaluer les points suivants :

- Modification de l'étendue et de la sévérité des impacts
- Dégradation des hydrocarbures au cours du temps
- Modification des conditions du site

2.4.4.5 Conformité environnementale

Le respect de la réglementation environnementale inclut notamment la préparation et la transmission des demandes de permis et la réalisation des inspections de chantier associées. Les permis et autres exigences de conformité qui peuvent être nécessaires lors d'une intervention pour un déversement peuvent inclure, comprendre ce qui suit :

- Les formulaires de permis afin de disposer des eaux traitées, l'assèchement des tranchées, les eaux pluviales affectées par des travaux de construction dans certains états et/ou les eaux soumises à un essai hydraulique
- Les autorisations et plans de milieux humides qui s'appliquent
- Les formulaires d'autorisation communs pour les perturbations des milieux humides
- Le permis et l'inventaire des émissions atmosphériques
- L'autorisation des autorités locales pour le contrôle de l'érosion du sol et des sédiments et les inspections associées
- Les permis des autorités locales pour les routes et les drains
- Le permis pour la recherche et la collecte des animaux sauvages
- Le permis pour la réhabilitation de la faune
- Le formulaire « Pétrole récupéré » vs. « Essence récupérée » (exceptions ou exclusions)
- Les mesures d'intervention d'urgence de la Loi sur la qualité de l'eau
- Les autorisations pour perturbations dans des secteurs à l'extérieur de l'emprise du site

- Les autres permis ou approbations nécessaires selon les circonstances des événements

Les autorisations ou exigences de conformité réglementaire supplémentaires seront déterminées selon la juridiction réglementaire et les circonstances spécifiques de la fuite.

2.4.4.6 Documentation environnementale

En plus des activités d'identification générale mentionnées à la section 2.0, la documentation environnementale inclut aussi : la collecte et l'archivage des données au site, les travaux d'arpentage initiaux, la préparation de dessins du site, et des rapports préliminaires. Les données du site incluent les éléments suivants :

- Carnets de chantier
- Conditions météorologiques quotidiennes (incluant la direction et la vitesse du vent)
- Information initiale concernant la fuite :
 - Caractéristiques de l'incident, les propriétés du produit, l'étendue des impacts et les conditions sur le site
 - Opérations de récupération/confinement du produit, incluant la quantité de produit récupérée, les techniques de récupération (ex : barrages, récupération par aspiration, etc.), et leur localisation;
 - Secteurs touchés par la fuite et les ressources naturelles menacées
 - Préjudices et impacts sur la faune

Communiqués réglementaires

- Les dossiers de toutes les notifications doivent inclure : l'heure, la date, l'agence, le numéro de téléphone, le nom de la personne contactée et un résumé de la conversation.
- Mettre en place et distribuer une adresse courriel générale d'Enbridge devant être copiée dans tous les courriels transmis aux autorités de réglementation du pays, de la province ou de l'état et de la ville.
- Tenir un journal de bord du personnel des agences présent au site.

Photos

- Inclure une description du site et de la direction cardinale face au photographe lorsqu'il a pris la photo – la priorité est donnée aux photos prises avec un appareil photo équipé d'un GPS ou synchronisé à celui-ci

Données de laboratoire

- Mettre en place un protocole normalisé pour la nomenclature des échantillons au début de l'intervention (ex. : plan d'échantillonnage et d'analyse)
- Mettre en place un programme d'assurance de la qualité (AQ) et des objectifs de contrôle de la qualité (CQ)
- Inclure la chaîne de contrôle et les rapports de laboratoire
- Recueillir et conserver les données GPS post-traitement de la localisation des échantillons

Autre documentation :

- Une étude initiale du site peut inclure un relevé aérien ou de terrain du secteur affecté par la fuite et des secteurs environnants avec des vidéos et des photographies pour identifier :
- l'étendue et le déplacement du produit;
- les priorités pour la protection des ressources naturelles;
- les ressources naturelles affectées et menacées par la fuite;
- les localisations des échantillons et les lieux d'accès;
- les secteurs non affectés par la fuite (ex. : conditions ambiantes, accès et rassemblement).

L'information sur le site qui doit être obtenue dès le début du projet peut inclure ce qui suit :

- Localisation du site ou de la fuite et accès au site (c.-à-d. localisation de la fuite, étendue perceptible des impacts, routes d'accès, mises à l'eau, secteurs de déploiement des barrages flottants, zones sécuritaires, clôtures de sécurité et d'entrée)
- Relevé des récepteurs (peut inclure : les puits résidentiels, commerciaux et industriels, les résidences, les prises d'eau de surface et les espèces menacées ou en voie de disparition).

Les activités de signalement préliminaire peuvent inclure :

- une estimation du volume de la fuite;
- les activités d'intervention;
- une présentation des données.

2.4.4.7 Investigation du site et réhabilitation

Les investigations du site incluront généralement la détermination de l'étendue horizontale et verticale des impacts. L'équipement utilisé pour effectuer l'investigation du site comprend des outils manuels, de l'équipement de forage et de terrassement. L'échantillonnage de sols pour le dépistage au terrain et des analyses de laboratoire peuvent aussi être nécessaires.

Selon les résultats de l'investigation du site, un plan d'action spécifique de réhabilitation du site peut être préparé pour aborder les impacts appréhendés. Le plan d'action de réhabilitation peut inclure les points suivants :

- Description des secteurs atteints
- Critères de réhabilitation et critères cibles
- Méthodologie de réhabilitation
- Approbations et permis requis pour la réhabilitation
- Méthodologie de la réhabilitation du terrain

2.4.5 Disposition des déchets

La gestion des déchets générés lors des opérations de nettoyage et de récupération doit être menée selon certains objectifs généraux :

Objectifs généraux	
✓	Sécurité des travailleurs
✓	Minimiser la génération de déchets
✓	Minimiser les impacts environnementaux
✓	Méthode de disposition appropriée
✓	Minimiser la responsabilité environnementale présente et future

2.4.5.1 Plan de gestion des déchets

Le chef d'unité environnementale (CUE) peut élaborer un plan de gestion et de disposition des déchets propre au site incluant les procédures pour effectuer l'entreposage, la caractérisation, le traitement, la disposition et la tenue de registres portant sur les sols et l'eau contaminés aux hydrocarbures ainsi que sur les déchets générés lors des activités d'investigation du site.

Lors de la manipulation des déchets, le plan de gestion des déchets spécifique au site peut être référencé pour plus de détails et le CUE peut être contacté afin d'obtenir des directives. Des procédures spéciales et/ou de l'EPP peuvent s'avérer nécessaires pour la manipulation des différents types de déchets. Le CUE et l'officier de sécurité seront consultés en ce qui concerne les exigences sur la manutention, les besoins en EPP, etc.

Les procédures opérationnelles normalisées (PON) devraient être établies dans le plan de gestion des déchets spécifique au site et pourraient inclure, notamment ce qui suit :

- Le maintien d'un service téléphonique d'urgence pour la gestion des déchets afin de fournir une ressource aux entrepreneurs concernant les fuites d'envergure qui comportent plusieurs phases ou qui génèrent des zones d'accumulation de déchets
- L'établissement des procédures uniformes pour le tri des déchets et l'élimination des déchets solides réglementés et non réglementés
- La fourniture des directives sur les activités d'échantillonnage des déchets
- Les aires de transit et les exigences de stockage temporaire
- Les manifestes des déchets, les exigences concernant la tenue de registres
- Le plan d'élimination spécifique du site pour chaque flux de déchets

Afin de minimiser la manipulation des déchets, des conteneurs adaptés et en quantité suffisante seront utilisés. Une fois contenus, les déchets ne devront pas être mélangés avec du matériel non contaminé. Les flux de déchets seront séparés en fonction de leurs caractéristiques physiques et des exigences d'élimination. Les nouveaux déchets ne seront pas combinés avec les déchets préalablement caractérisés et destinés à l'élimination à moins que ce ne soit à la demande du CUE. Les déchets propices à la récupération du produit ou à leur réhabilitation seront ségrégués des autres déchets.

Les déchets tels que les absorbants, l'EPP, les débris, l'équipement, les sols contaminés, l'eau contaminée et les déchets d'hydrovac seront transportés du site générateur vers des zones désignées sécurisées (zones de stockage temporaire entourées de bermes, fosses bordées ou réservoirs) pour le stockage, la ségrégation, la caractérisation, l'obtention de

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

permis et l'emballage. Une fois ce processus terminé, les déchets seront transportés vers une installation autorisée pour l'élimination ou le recyclage.

Le pétrole sera récupéré et traité en vue de la réutilisation ou de l'élimination selon ce qui convient. L'eau récupérée peut être éliminée ou traitée conformément aux exigences locales.

Le transport des déchets à partir du site de la fuite devra s'effectuer en conformité avec la réglementation gouvernementale en vigueur. Tout déchet ou produit récupéré et transporté à partir du lieu de la fuite devra être bien documenté (voir le Plan de gestion des déchets spécifiques au site). Le CUE, en consultation avec le CI, mettra en place les procédures appropriées pour le suivi et le transport des déchets.

Les étapes suivantes seront effectuées préalablement au transport des déchets :

- La caractérisation des déchets doit être complète et précise,
- Les manifestes des déchets sont complétés,
- Les procédures pour le suivi du volume de déchets et de la récupération du produit sont en place,
- Le transport s'effectue en conformité avec la réglementation (ex : des pancartes sont disponibles et affichées, le transporteur est enregistré, les manifestes sont remplis, etc.),
- Le matériel de transport est adapté pour les matériaux transportés (ex. : portes et conteneur scellés, des bâches adéquates, des camions-citernes adaptés pour les liquides et des conducteurs avec une formation appropriée).

Les méthodes d'élimination des déchets varient selon le type de déchets, l'emplacement de la fuite, les exigences réglementaires, etc. Ces options d'élimination dépendront des analyses de laboratoire conformément à la réglementation fédérale, provinciale, d'état et locale en vigueur. Le plan de gestion des déchets de l'entreprise devrait être consulté afin de déterminer les besoins analytiques appropriés pour chaque flux de déchets. Les permis fédéraux, provinciaux, nationaux et locaux nécessaires seront obtenus par le personnel du département environnemental de la Compagnie.

Les méthodes d'élimination des déchets peuvent notamment comprendre ce qui suit :

- Site d'enfouissement
- Injection en puits profonds
- Disposition en caverne
- Incinération
- Traitement

Les techniques de réhabilitation peuvent prendre en compte les suivantes afin d'aider à réduire les volumes de déchets et récupérer des ressources (sol, eau, pétrole) :

- Séparation des phases (gravitaire, centrifugeuse)
- Biorréhabilitation
- Désorption thermique
- Brûlage in situ

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

- Oxydation chimique
- Traitement de l'eau (traitement chimique, filtration)

Si les options ci-dessus ne constituent plus des techniques de réhabilitation appropriées, compléter une demande d'amendement puisque l'utilisation de ces techniques n'est plus requise.

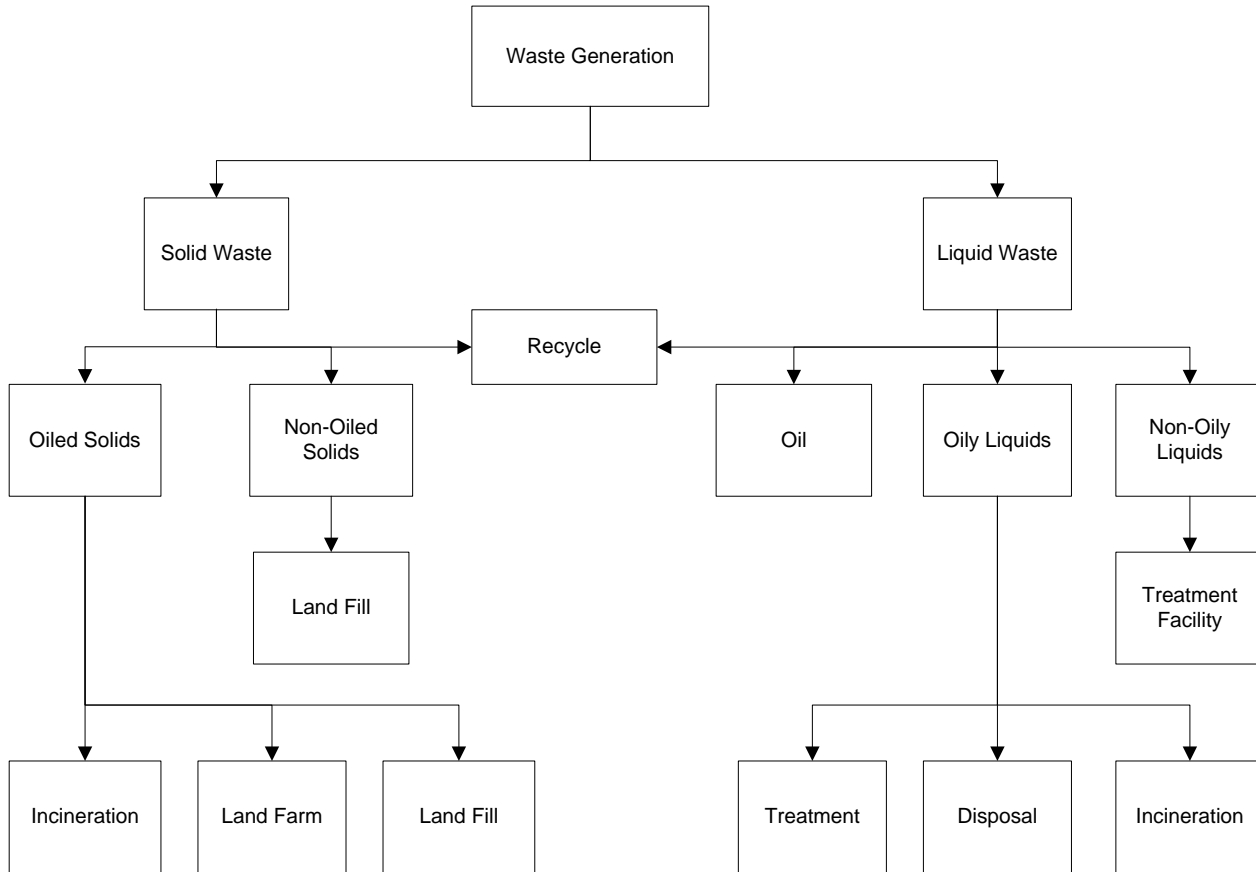
Le produit déversé sera récupéré par écrémage afin de minimiser la contamination de la végétation et des sols. Le lessivage à basse pression du sol peut également être utilisé pour améliorer la récupération du produit liquide. Des matériaux absorbants peuvent être utilisés pour récupérer le produit déversé que des camions-aspirateurs sont incapables de ramasser. Les matériaux absorbants (et les barrages) sont ensuite recyclés et retournés à l'inventaire pour un usage potentiel futur. Les autres barrages, les bateaux et les bottes contaminés par le pétrole seront décontaminés par des entrepreneurs qualifiés ou essuyés sur le site avec des chiffons. Les chiffons seront éliminés conformément au plan de gestion des déchets.

Aux États-Unis, l'entreprise a conclu un contrat avec des entrepreneurs, certifiés par l'USCG en tant que tierce partie, pour chaque zone (ou régions) géographique d'intervention du PCI. Au Canada, l'entreprise utilisera les services d'une coopérative de déversement. Les coordonnées et la capacité d'intervention de chaque entrepreneur peuvent être trouvées géographiquement pour chaque PCI à l'annexe 2.

Les entrepreneurs tiers avec lesquels Enbridge a signé des contrats pour chaque zone géographique d'intervention du PCI peuvent être sur place et s'assurer que le stockage temporaire prévu et les activités d'élimination des déchets sont effectués dans les délais appropriés d'intervention. Ils offriront un entreposage temporaire suffisant afin d'avoir la capacité nécessaire disponible pour répondre à un déversement significatif ou au pire déversement possible aux États-Unis.

Le formulaire d'élimination des déchets se trouve à la section 4 – Formulaires.

Organigramme général des lignes directrices de la gestion des déchets



2.4.5.2 Plan de disposition spécifique au site

Les réglementations fédérale, provinciale ou locale visant à assurer la manipulation sécuritaire des déchets régissent les activités d'élimination des déchets de l'entreprise. L'unité environnementale de l'entreprise conseillera et soutiendra le SCI/CU à propos de tous les besoins en lien avec la gestion des déchets au cours d'une intervention d'urgence pour assurer la conformité avec tous les règlements applicables et avec les politiques de gestion des déchets et les directives internes.

L'entreprise doit décrire où et comment les déchets seront récupérés, réutilisés, décontaminés ou éliminés après qu'un déversement ait eu lieu. Les autorisations nécessaires, selon les autorités compétentes, pour transporter ou éliminer les matériaux récupérés doivent être obtenues.

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

Les matières qui doivent être prises en compte dans le plan d'élimination, le cas échéant, incluent :

<input type="checkbox"/>	Produit récupéré
<input type="checkbox"/>	Les équipements et matériaux contaminés, y compris des barils, des pièces de réservoir, des soupapes, des pelles
<input type="checkbox"/>	Équipement de protection personnel
<input type="checkbox"/>	Solutions de décontamination
<input type="checkbox"/>	Adsorbants
<input type="checkbox"/>	Produits chimiques usés
<input type="checkbox"/>	Déchets d'hydrovac
<input type="checkbox"/>	Sols contaminés
<input type="checkbox"/>	Eau contaminée

Les plans d'élimination doivent être préparés en conformité avec l'autorité ayant juridiction (par exemple, la Resource Conservation and Recovery Act), et les réglementations locales, le cas échéant.

Les actions suivantes devraient être menées lors d'une intervention suite à une fuite :

<input type="checkbox"/>	Développement d'un PSSS spécifique au site abordant l'EPP approprié et les procédures concernant la manutention des déchets
<input type="checkbox"/>	Développement d'un plan de disposition (Voir la Section 4 – Formulaire de ce plan)
<input type="checkbox"/>	Suivi en continu du pétrole afin de mieux estimer la quantité de déchets qui pourrait être générée à court et long terme
<input type="checkbox"/>	Organisation de la collecte des déchets, de la ségrégation, de l'entreposage, du transport et de la méthode de disposition appropriée
<input type="checkbox"/>	Réduction du risque de toute contamination additionnelle
<input type="checkbox"/>	Revue des lois applicables pour assurer la conformité
<input type="checkbox"/>	Documentation de toutes les activités de manutention et d'élimination des déchets
<input type="checkbox"/>	Élimination de tous les déchets de façon sécuritaire et autorisée

Une bonne gestion des déchets comprend :

<input type="checkbox"/>	Réutilisation des matériaux si possible
<input type="checkbox"/>	Recyclage ou récupération des déchets
<input type="checkbox"/>	Traitement des déchets pour réduire les risques ou de réduire la quantité de déchets générés

Un site de collecte devrait être désigné pour :

<input type="checkbox"/>	Entreposage
<input type="checkbox"/>	Ségrégation des déchets
<input type="checkbox"/>	Caractérisation des déchets
<input type="checkbox"/>	L'emballage et la préparation des manifestes
<input type="checkbox"/>	Transport

**Plan central
 Section 2
 Éléments du plan central**

Manutention des produits récupérés

Initialement, la planification et la gestion de la manutention des produits récupérés devraient aborder :

Préoccupations initiales concernant la gestion de la manutention des produits récupérés :	
✓	Capacité de l'écrémeuse
✓	Enlèvement périodique des produits confinés
✓	Capacité et matériaux d'entreposage temporaire adéquats en quantité suffisante

Au cours d'une fuite de pétrole, le volume d'huile qui peut être récupéré dépend de la capacité de stockage disponible. Les méthodes typiques d'entreposage à court terme sont résumées ci-dessous. Si des conteneurs d'entreposage tels que des sacs ou des barils sont utilisés, le conteneur doit être clairement identifié et/ou un code de couleur doit être utilisé pour indiquer le type de matériaux ou de déchets contenus et/ou la méthode finale de disposition.

Méthodes d'entreposage temporaire

PRODUIT								
Conteneur	PÉTROLE	PÉTROLE/ EAU	PÉTROLE/ SOLS	PÉTROLE/ DÉBRIS (Petit)	PÉTROLE/ DÉBRIS (Moyen)	PÉTROLE/ DÉBRIS (Gros)	Capacité (impérial)	Capacité (métrique)
Barils			X	X			0,2-0,5 vg ³	0,15-0,38 m ³
Sacs			X	X	X		1-2 vg ³	0,76-1,52 m ³
Boîtes			X	X	X		1-5 vg ³	0,76-3,82 m ³
Conteneur ouvert de type Roll-off	X	X	X	X	X	X	8-40 vg ³	6,11-30,58 m ³
Conteneur à toit pivotant de type Roll-off	X	X	X		X	X	15-25 vg ³	11,47-19,11 m ³
Caisse aspirante	X	X					15-25 vg ³	11,47-19,11 m ³
Réservoir de fracturation	X	X					500-20 000 gal	1892,7-75708 l
Réservoir en polyéthylène	X	X					200-4 000 gal	757,08-15142 l
Camion-citerne aspirateur	X	X	X				2,000-5 000 gal	757,08-18927 l
Remorque-citerne	X	X					2,000-4 000 gal	757,08-15142 l
Barge	X	X					3 000+ gal	11356+l
Berne, 4 pi	X	X	X	X	X	X	1 vg ³	0,76 m ³
Citerne	X	X					25-1 500 ga	94,63-56778,1 l

Liste de contrôle pour le confinement général des déchets et leur disposition

Considération	Oui/Non/NA
Est-ce que le matériel est récupéré en tant que déchet?	
Est-ce que le matériel est récupéré en tant que produit réutilisable?	
Est-ce que tous les déchets récupérés ont été confinés et sécurisés de manière à ce qu'il n'y ait pas de fuite au cours de la période d'entreposage?	
Est-ce que chacun des flux de déchets distincts a été identifié?	
Est-ce qu'un échantillon représentatif de chacun des flux de déchets a été prélevé?	
Est-ce que l'échantillon a été acheminé vers un laboratoire accrédité pour subir l'analyse appropriée (c.-à-d. matière résiduelle dangereuse)?	
Est-ce que la classification et les numéros de code des déchets pour chacun des flux de déchets ont été reçus?	
Est-ce qu'un numéro d'identification et un numéro de générateur temporaire de l'EPA ont été reçus, s'ils ne sont pas déjà enregistrés avec l'EPA? (EU)	
Est-ce que les services d'un transporteur enregistré de matières dangereuses ont été retenus, si les déchets sont considérés comme une matière dangereuse?	
Si les déchets ne sont pas une matière dangereuse, est-ce que le transporteur est enregistré?	
Est-ce que les déchets sont acheminés vers un centre d'élimination autorisé?	
Est-ce que le déchet est dangereux ou non dangereux de Classe I?	
Si le déchet est dangereux ou non dangereux de Classe I, est-ce qu'un manifeste est utilisé?	
Est-ce que le manifeste est rempli correctement?	
Est-ce qu'une procédure de suivi et de documentation est en place pour l'ensemble des déchets transportés?	
Est-ce que l'ensemble de la réglementation fédérale, provinciale/d'état et locale est respectée?	
Est-ce que tous les permis requis ont été obtenus?	
Est-ce qu'un plan de disposition a été soumis pour approbation/révision?	
Est-ce que les procédures pour l'EPP et la manutention des déchets ont été incluses dans le PSSS afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs transportant ces déchets?	

2.4.6 Plan sécurité spécifique au site

Ce document décrit les lignes directrices en matière de santé et de sécurité développées pour les opérations d'intervention en vue de protéger le personnel, les visiteurs et le public contre les dommages physiques et l'exposition à des matières ou à des déchets dangereux. Les procédures et les lignes directrices contenues dans le présent document sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation du plan. Certaines exigences spécifiques seront examinées et révisées lorsque de nouveaux renseignements seront reçus et/ou les conditions auront changé.

Le formulaire PSSS (SCI 201-5) est conçu pour respecter les règlements et aux politiques de l'entreprise concernant l'environnement, la santé et la sécurité. Plus précisément, ce programme prévoit des procédures et des informations pour l'administration du programme, la santé et la sécurité, l'EPP, la surveillance médicale, la formation, le contrôle du site, des programmes de surveillance de l'hygiène industrielle, l'hygiène personnelle, l'assainissement, l'entretien ménager et la décontamination de l'EPP et de l'équipement utilisé au cours de l'intervention.

Les formulaires du SCI pour le PSSS (SCI 201-5) et le plan de sécurité individuel du site (ICS 208) sont présentés dans Section 4 - Formulaires.

Étendue des travaux

Toutes les interventions effectuées après une fuite ainsi que les activités de réhabilitation seront réalisées conformément aux lignes directrices établies du PSSS. Ces lignes directrices couvrent l'ensemble du personnel, y compris les employés de l'entreprise, les entrepreneurs, les sous-traitants, les employés du gouvernement et les visiteurs. Les lignes directrices du PSSS seront modifiées au besoin et aborderont, le cas échéant, plusieurs environnements de travail. Une copie de ce programme sera affichée à tous les centres des opérations de commande et de terrain pour la durée des activités de nettoyage. Il en va de la responsabilité de chaque gestionnaire, superviseur et contremaître de se familiariser avec ces lignes directrices et de contribuer à leur mise en œuvre.

L'OS devra élaborer et régir un PSSS lors d'une intervention d'urgence. L'OS sera disponible pour répondre aux questions concernant la mise en œuvre efficace du plan. L'OS est aidé de personnes ressources pour la sécurité, l'hygiène industrielle, la médecine du travail, l'environnement, les opérations et les aspects juridiques.

Il en va de la responsabilité de l'OS de surveiller l'efficacité du PSSS et de communiquer avec le personnel de soutien approprié pour des conseils si des changements au plan sont nécessaires.

Tous les employés qui peuvent être directement impliqués dans des activités de nettoyage doivent être formés et informés sur le contenu de ce PSSS. Tous les employeurs et les employés seront tenus de respecter l'ensemble de la réglementation fédérale, provinciale et locale lors des activités de nettoyage.

L'OS assurera le respect du PSSS et de l'ensemble des autres exigences. Tout écart noté par rapport aux exigences sera communiqué à l'entrepreneur responsable. L'entrepreneur

interviendra immédiatement afin d'appliquer les mesures correctives requises et préparera un rapport écrit détaillant ces mesures correctives qui sera soumis à l'OS.

Séances quotidiennes d'information de sécurité

Les réunions/séances d'information de sécurité au site constituent la première étape du maintien de la sécurité du site. Les réunions quotidiennes auront lieu au début de chaque quart de travail afin de s'assurer que tous les employés comprennent les conditions du site et les procédures opérationnelles, que l'EPP est utilisé correctement et pour répondre aux préoccupations de santé et de sécurité des travailleurs et de communiquer tout changement ou révision du PSSS.

Les formulaires de présence aux séances d'information sont utilisés pour documenter que les personnes travaillant aux opérations d'intervention reconnaissent les dangers présents et les politiques et les procédures nécessaires pour minimiser l'exposition ou les effets indésirables de ces risques.

Politique concernant les visiteurs

Tous les visiteurs doivent fournir l'ensemble des documents de formation nécessaires avant leur arrivée sur le site, le cas échéant. Le CI et/ou le CSO et l'OIP doivent approuver la visite du site et coordonner les visites guidées avec la section des opérations. Le PSSS doit désigner une voie sûre à travers le site et à distance des opérations en cours, et fournir des escortes aux visiteurs. Le CSO et les superviseurs du groupe ou de la succursale concernés doivent être avisés lorsque le visiteur approche. Le CSO et les superviseurs du groupe ou de la succursale concernés doivent prendre connaissance de l'arrivée des visiteurs sur place et communiquer l'approbation de la visite ainsi que la durée acceptable de la présence des visiteurs sur le site.

Les visiteurs doivent s'habiller de façon appropriée pour une visite de terrain et le cas échéant, doivent porter l'EPP conforme à celui utilisé par les travailleurs sur le site d'intervention.

- | | |
|---|---|
| ✓ | Tous les visiteurs doivent être approuvés avant leur d'arrivée sur le site de l'incident. |
| ✓ | Tous les visiteurs doivent être escortés. |

Sécurité sur le site lors de l'intervention initiale

Au cours de la phase d'intervention initiale, le formulaire SCI 201-5 est utilisé pour s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et gérés; et ce formulaire serait généralement utilisé pour une intervention de Niveau 1. Le formulaire SCI 201-5 peut être doté d'éléments d'appuis tels que la fiche signalétique du produit ainsi que d'autres documents, à la discrétion de l'OS. Dans une intervention de Niveau 1, l'OS peut passer au formulaire SCI 208 à sa discrétion.

Une intervention de Niveau 2 ferait typiquement usage de la fiche signalétique, du Plan de sécurité spécifique au site ICS 208 et des formulaires du plan médical. Le formulaire SCI 201-5 serait en place jusqu'à ce que l'équipe de sécurité de Niveau 2 transite avec l'équipe de Niveau 1. Le formulaire SCI 208 peut être doté d'éléments d'appuis tels que la fiche

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

signalétique du produit ainsi que du plan médical, à la discrétion de l'OS. Les fiches signalétiques sont situées à l'annexe 1. Lorsqu'une intervention est passée à la « phase de projet », le projet est habituellement remis à un groupe de projet de réhabilitation. À ce moment, un PSSS sera élaboré à partir des procédures de santé et de sécurité de l'entreprise.

Plan central
Section 2
Éléments du plan central

Nom du site :	Date/Heure :
A. Plan de surveillance	
➤	La surveillance de l'air sur le site de la fuite et des régions avoisinantes sera effectuée pour assurer la sécurité des travailleurs du site et de la communauté.
➤	La surveillance de l'air se fera durant les quarts de travail de la caractérisation du site et à chaque quart de travail au cours des activités de nettoyage jusqu'à ce que les résultats indiquent que la surveillance n'est plus nécessaire.
➤	L'ensemble de la surveillance effectuée sur le site du nettoyage sera documenté et les données seront conservées sur place par du personnel qualifié.
➤	La surveillance sera effectuée : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> lors de la mobilisation initiale sur le site et lors de la caractérisation; <input type="checkbox"/> si un nouveau risque potentiel d'inhalation est introduit dans l'espace de travail; <input type="checkbox"/> durant les activités de nettoyage, à chaque quart de travail; <input type="checkbox"/> si une nouvelle tâche est amorcée pouvant entraîner une exposition à une inhalation potentielle.
➤	La surveillance du bruit, la surveillance de la radiation, etc. seront effectuées lorsque requises.
B. Surveillance initiale du site	
➤	La surveillance sera menée lors de la mobilisation initiale. La surveillance inclura les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La surveillance d'une déficience en oxygène (O₂) à l'aide d'un oxygénomètre à lecture directe; <input type="checkbox"/> Atmosphère inflammable (%LIE) à l'aide d'un indicateur de gaz combustible; <input type="checkbox"/> Benzène, le sulfure d'hydrogène, des hydrocarbures et la combustion des sous-produits (SO₂, CO), au besoin, au moyen d'instruments à lecture directe, tubes indicateurs colorimétriques et/ou d'autres méthodes valides.
➤	Les instruments seront calibrés avant et après leur utilisation.
➤	L'ensemble des activités de surveillance sera documenté. (Section 4 – formulaires, ICP 006 : modèle de suivi de site)
C. Surveillance post-urgence (en continu)	
➤	Le suivi pour le benzène, le sulfure d'hydrogène, les hydrocarbures et les produits de combustion se fera au cours de chaque quart de travail de façon continue, selon les besoins. Répéter la surveillance initiale du site si des changements importants surviennent (c.-à-d. la température augmente, davantage de produit déversé, un changement de direction du vent, etc.)
➤	Des vérifications seront effectuées concernant le manque d'oxygène et la présence d'atmosphères inflammables si des espaces clos sont rencontrés, ou au besoin.
➤	La surveillance de l'exposition doit être effectuée si nécessaire. Des échantillons seront prélevés sur le personnel sous la direction du personnel de l'hygiène industrielle. Les échantillons seront analysés par un laboratoire accrédité.
➤	Les résultats de la surveillance du site seront mis à disposition des travailleurs du site pour informer tous les employés touchés. Les résultats seront rendus disponibles pour consultation par les organismes de réglementation au Centre de commandement.

Liste de contrôle pour l'évaluation du Plan de sécurité spécifique au site

Voir la Section 4 - Formulaires pour la liste de contrôle pour l'évaluation du PSSS.

Plan de surveillance des expositions sur le site

Voir la Section 4 – *Formulaires* pour le formulaire du plan de surveillance des expositions sur le site.

Information concernant l'hygiène industrielle avec les matières dangereuses – Formulaire de données de terrain

Voir la Section 4 - Formulaires concernant les informations concernant l'hygiène industrielle avec les matières dangereuses – Formulaire de données de terrain.

Voir la Section 4 - Formulaires pour des exemples de questions du NRC.

2.4.7 Protection, confinement et récupération

Le confinement et la récupération se réfèrent aux techniques ou méthodes qui peuvent être utilisées pour contenir et récupérer les fuites de pétrole sur l'eau ou le confinement des fuites de pétrole s'écoulant sur le sol. La récupération des fuites sur le sol est souvent très similaire, ou utilise les mêmes techniques que le nettoyage du littoral.

Les considérations suivantes doivent être prises en compte lors de la planification ou de la mise en œuvre des opérations de confinement et de récupération :

✓	Le confinement est plus efficace lorsqu'il est effectué près de la source du déversement où le pétrole ne s'est pas propagé sur une grande surface et où il est d'une épaisseur suffisante pour en permettre la récupération et/ou le nettoyage efficace.
✓	La faisabilité du confinement dépend généralement de la taille de la fuite, des moyens logistiques disponibles, de la durée de mise en œuvre et des conditions environnementales et de la nature du terrain dans la zone de la fuite.
✓	Le confinement aquatique (eau) est principalement réalisé grâce à l'utilisation de barrières de confinement pour les déversements de pétrole
✓	Les écrémeurs sont généralement le moyen le plus efficace pour la récupération des déversements aquatiques, bien que les pompes, les systèmes sous vide et les absorbants peuvent aussi être efficaces, surtout dans les petits cours d'eau
✓	Le confinement terrestre (terre) implique généralement des bermes ou d'autres barrières physiques.
✓	Le meilleur moyen pour récupérer du pétrole à partir de la surface du sol est d'utiliser des pompes, des sources sous vide et/ou des absorbants.

2.4.7.1 Guide tactique en cas de déversement terrestre

Le Guide tactique en cas de déversement terrestre est un document de la Compagnie qui peut être utilisé comme une référence rapide par les premiers répondants d'Enbridge pour sélectionner et mettre en œuvre des tactiques de confinement et de récupération avec l'équipement d'intervention d'Enbridge en cas de fuite de pétrole au cours des 72 premières heures de l'intervention. Il illustre de nombreuses tactiques d'intervention en cas de déversement terrestre d'un produit liquide, lesquelles peuvent être appliquées en utilisant les ressources disponibles jusqu'à ce que des ressources et du personnel supplémentaires arrivent sur place.



Sélection des techniques de protection et de confinement

Technique	Description	Exigence logistique primaire	Limitations de l'usage ¹	Effet potentiel sur l'environnement
Déversement terrestre				
A. Bermes de confinement/détournement	Construire des bermes en aval de la fuite afin de contenir le déversement ou de le détourner vers une zone de confinement.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale ou un ensemble d'outils à main <u>Personnel</u> 4-8 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Fortes pentes Substrat poreux 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation de la surface des sols et de la végétation Pénétration accrue du pétrole
B. Obstruction de l'égout pluvial	Bloquer l'ouverture de l'égout avec des sédiments, des feuilles plastiques, des planches, etc. et empêcher le pétrole de pénétrer dans les égouts.	<u>Équipement*</u> Outils à main divers, planches, bâche de plastique, treillis, etc. <u>Personnel</u> 1-2 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Fortes précipitations 	<ul style="list-style-type: none"> Pénétration accrue du pétrole Le pétrole peut se déplacer vers d'autres endroits
C. Barrages	Construire un barrage dans la couche drainante/lit du cours d'eau pour bloquer et contenir du pétrole qui coule. Couvrir avec des bâches en plastique. Si l'eau coule, installer des tuyaux inclinés sous le barrage lors de la construction afin de faire passer l'eau sous celui-ci.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou un ensemble d'outils à main, 1 bâche de plastique <u>Personnel</u> 4-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'entreposage en amont Écoulement de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Pénétration accrue du pétrole Augmentation des sédiments en suspension Écoulement de l'eau en aval peut être redirigé
D. Obstruction des ponceaux	Obstruer l'ouverture du ponceau avec du contreplaqué, des sédiments, des sacs de sable, etc. pour empêcher le pétrole de pénétrer sous le ponceau	<u>Équipement*</u> Outils à main divers, contreplaqué divers, sacs de sable, etc. <u>Personnel</u> 3-4 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'entreposage en amont Écoulement de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Pénétration accrue du pétrole Écoulement de l'eau en aval peut être redirigé

	Plan central Section 2 Éléments du plan central
---	--

E. Tranchée d'interception	Excaver en aval de la fuite afin de contenir le déversement. Recouvrir le fond et la paroi de la pente en aval.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse ou un ensemble d'outils à main, outils, diverses bâches de plastique <u>Personnel</u> 3-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pente • Profondeur jusqu'à l'écoulement près de la surface 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration accrue du pétrole • Perturbation de la surface des sols et de la végétation • Potentiel d'impact sur l'eau souterraine
----------------------------	---	---	---	--

Sélection des techniques de protection et de confinement

Technique	Description	Exigence logistique primaire	Limitations de l'usage ¹	Effet potentiel sur l'environnement
Déversement sur l'eau				
F. Barrages de détournement	Les barrages sont déployés en angle à partir de la rive vers la nappe qui approche et sont ancrés ou maintenus en place avec un bateau de travail. Le pétrole est détourné vers le rivage pour être récupéré.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, 3 systèmes d'ancrage (min), barrage de 100 pieds (min) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et l'équipage du bateau	<ul style="list-style-type: none"> • Courants >2-3 nd • Vagues > 1-2 pi. • Profondeur d'eau >50 pieds (ancrage) • Littoraux sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat aux points d'ancrage • Quantité importante de pétrole au point d'ancrage sur le littoral
G. Barrages de confinement pour cours d'eau étroit	Le barrage est déployé en angle en travers toute la largeur du cours d'eau afin de confiner le pétrole s'écoulant sur celui-ci.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, véhicule, ou treuil; 1-2 barrages (1,2 x largeur du cours d'eau chacun); 2-10 systèmes d'ancrage <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Courants >2-3 nd • Profondeur d'eau >50 pi (ancrage) • Littoraux sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat aux points d'ancrage • Quantité importante de pétrole au point d'ancrage situé en aval sur le littoral



Plan central
Section 2
Éléments du plan central

<p>H. Barrières absorbantes</p>	<p>Une barrière est construite par l'installation de deux lignes parallèles de piquets à travers un cours d'eau, la mise en place d'un grillage fixé à ces piquets et l'ajout d'absorbants sur le grillage.</p>	<p><u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière): divers outils à main, 1 bateau, 20 poteaux de clôture, 200 pi de grillage métallique, 200 pi² d'absorbants, diverses attaches, lignes de support, piquets additionnels, etc.</p> <p><u>Personnel</u> 2-3 travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pi • Courants >0,5 nd • Substrats souples 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat au point d'enfoncement des piquets et d'attache des barrières sur le littoral • Perturbation élevée du substrat si un bateau n'est pas utilisé
<p>I. Barrages d'exclusion</p>	<p>Le barrage est déployé sur ou autour des zones sensibles et ancré en place. Le pétrole qui approche est exclu de la zone.</p>	<p><u>Équipement*</u> (par 500 pi de barrage): 1 bateau, 6 systèmes d'ancrage, 750 pi de barrage (min)</p> <p><u>Personnel</u> 3 travailleurs et l'équipage du bateau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Courants >1-2 nd • Vagues >1-2 pi • Profondeur d'eau >50 pi (ancrage) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat aux points d'ancrage

Sélection des techniques de protection d'isolation

Technique	Description	Exigence logistique primaire	Limitations de l'usage ¹	Effet potentiel sur l'environnement
Déversement sur l'eau (suite)				
<p>J. Barrage de déviation</p>	<p>Le barrage est déployé à partir du rivage en s'éloignant de la nappe qui s'approche et il est ancré ou maintenu en place avec un bateau de travail. Le pétrole est dévié loin du rivage.</p>	<p><u>Équipement*</u> 1 bateau, 5 systèmes d'ancrage, barrage (200 pieds)</p> <p><u>Personnel</u> 3 travailleurs et l'équipage du bateau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Courants >2-3 nd • Vagues >1-2 pieds • Profondeur d'eau >50 pieds (ancrage) • Vent du large 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat aux points d'ancrage • Le pétrole n'est pas confiné et peut toucher d'autres rivages



Plan central
 Section 2
 Éléments du plan central

<p>K. Barrage d'une prise d'eau</p>	<p>Un barrage est construit en travers de la prise d'eau à l'aide des sédiments locaux du littoral pour empêcher le pétrole d'y pénétrer. Le barrage peut être recouvert de plastique pour minimiser l'érosion.</p>	<p><u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou un ensemble d'outils à main, 1 rouleau de bâche en plastique</p> <p><u>Personnel</u> 2-6 travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Courant de débordement • Profondeur de la prise d'eau >5 pieds • Largeur excessive de la prise d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des sédiments et de la végétation aux endroits d'emprunts • Perturbation des substrats de la prise d'eau • Augmentation des sédiments en suspension • La prise d'eau peut devenir stagnante
<p>L. Exclusion des débris et de la glace</p>	<p>Installation d'une barrière en amont du site de confinement afin d'exclure les débris et la glace</p>	<p><u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière): divers outils à main, 1 bateau, 10 poteaux de clôture, 100 pieds de grillage métallique, diverses attaches, lignes de support, etc.</p> <p><u>Personnel</u> 2-3 travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pi • Courants >3-4 nd • Substrats souples 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation mineure du substrat aux points d'enfoncement des piquets

¹ En plus de la mise en œuvre et de l'accessibilité.
 * Nécessité d'établir un périmètre sécuritaire et de respecter les consignes de sécurité, le cas échéant, avant le début des travaux.



2.4.7.2 Sélection de la technique – Confinement et récupération terrestre

Les principaux facteurs qui influencent le confinement terrestre et la récupération	
✓	Taille - La plupart des techniques de confinement offrent une capacité d'entreposage limitée
✓	Pente – Les bermes et les obstacles sont généralement moins efficaces sur des pentes plus raides et l'accessibilité peut être limitée
✓	Texture de surface - Les surfaces rugueuses avec des crêtes et des dépressions naturelles améliorent le confinement et devraient être mises à profit lorsque possible
✓	Perméabilité du substrat – Les sédiments très perméables permettront une pénétration rapide du pétrole dans le substrat, ce qui complique le confinement et la récupération
✓	Zones de dépression topographique – Le pétrole est plus facilement contenu et récupéré s'il circule dans, ou s'il peut être détourné vers, des zones de dépression topographique naturelles ou artificielles existantes
✓	Eau de ruissellement – la présence d'eau de ruissellement exige généralement le confinement d'une plus grande quantité de liquide et complique la récupération du pétrole.

2.4.7.3 Sélection de la technique – Confinement et récupération aquatique

La sélection d'une technique de confinement, de protection et de récupération aquatique appropriée dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris ce qui	
✓	Vitesse du courant - Les courants de surface de plus de 1 nœud peuvent provoquer une défaillance des barrages ou l'emprisonnement du pétrole sous le barrage lorsque celui-ci est déployé perpendiculaire au courant. S'il est déployé en angle, il peut généralement être efficace jusqu'à 2-3 nœuds.
✓	Profondeur de l'eau - Des profondeurs supérieures à 50 pi (approximativement 15 m) peuvent compliquer le positionnement des ancrages des barrages, tandis que des profondeurs de moins de 2 pieds (approximativement 0,5 m) peuvent
✓	Largeur du canal - Des largeurs de plus de 200 (approximativement 60 m) à 300 pieds (approximativement 90 m) empêcheront généralement l'utilisation de barrages pour contenir complètement le pétrole flottant dans le cours d'eau, en
✓	Épaisseur de la nappe - L'efficacité de la récupération par les pompes/systèmes d'aspiration et par les écrémeurs décroît à mesure que l'épaisseur de la nappe de pétrole diminue, devenant relativement inefficace pour les nappes très fines ou des iridescences
✓	Accès aux rivages – La présence d'obstacles (roches, débris, structures artificielles, etc.) dans l'eau ou de rives abruptes ou avec végétation dense pourrait restreindre l'accès et présenter des problèmes opérationnels et de sécurité
✓	Points d'ancrage – Des substrats meubles souples peuvent compliquer le positionnement des ancrages des barrages
✓	Sécurité - Les courants et les vents forts, les gros obstacles et d'autres conditions dangereuses pourraient présenter des risques de sécurité et empêcher l'utilisation de certaines techniques



L'objectif de la récupération mécanique est de recueillir le pétrole confiné et concentré et de le transférer pour un entreposage temporaire en vue d'une élimination ultérieure. Les déversements ont été contenus par un barrage, une berme ou dans des fentes taillées dans de la glace qui peuvent être écrémées et pompées dans des conteneurs de stockage.

Trois types d'écrémeurs typiques peuvent être utilisés pour récupérer le pétrole :

- Systèmes mobiles
- Écrémeurs stationnaires
- Aspirateurs

Il existe une grande variété de principes de récupération et d'écrémeurs fixes sur le marché pouvant être utilisé pour récupérer des hydrocarbures à la surface de l'eau. Plusieurs facteurs opérationnels tels que la viscosité des hydrocarbures, l'épaisseur de la phase flottante, les débris et la température jouent tous un rôle important dans la sélection des écrémeurs. À des températures en dessous de zéro, la plupart des écrémeurs sont difficiles à opérer. Cependant, l'ajout de vapeur, d'eau chaude et de pression ou d'éléments de chauffage est parfois considéré pour les écrémeurs dans des conditions froides.

Les systèmes d'aspiration peuvent inclure des appareils aspirateurs portatifs ou un camion aspirateur classique avec une tête d'écrémeur. Les systèmes aspirateurs peuvent représenter une méthode rapide et efficace pour la récupération de grands volumes de pétrole et sont capables de traiter une large gamme de viscosités de fluide et une série de petits débris.

Les entrepreneurs engagés pour répondre dans chaque annexe géographique du PCI sont capables d'être sur place et d'assurer que les activités de confinement des déversements sont réalisées dans les temps d'intervention appropriés. Ils fourniront suffisamment de matériel de confinement pour s'assurer que la capacité de stockage nécessaire est disponible pour répondre au pire cas de fuite possible.

Pétrole submergé

Les tarifs d'Enbridge limitent les produits dans le système à ceux avec une densité ne dépassant pas 940 kg/m^3 . Tous les produits expédiés sur le réseau d'Enbridge sont des huiles flottantes, y compris les dilbits et les synbits.

Enbridge reconnaît que, dans certaines conditions environnementales, une fraction du pétrole rejetée dans une masse d'eau peut être entraînée dans la colonne d'eau, submergée ou sombrer dans des environnements d'eau douce. C'est le cas, indépendamment de si le produit est du bitume dilué, du brut synthétique ou du pétrole brut classique. Ce n'est pas une problématique qui se limite à du bitume dilué.

Les principaux mécanismes qui peuvent conduire à la submersion des produits pétroliers sont les suivants :



- Altération du produit – Il est à noter que les produits expédiés sur le réseau d'Enbridge ne devraient pas s'altérer à un point où leur densité serait supérieure à la densité de l'eau.
- Interactions et agglomération sur les sédiments qui peuvent causer des particules de pétrole qui plongent ou coulent.
- L'émulsification due aux propriétés dynamiques de la masse d'eau.

En pratique, pour les produits expédiés sur le système d'Enbridge, c'est la combinaison de ces procédés, dans des conditions environnementales spécifiques, qui peut faire en sorte qu'un pourcentage du produit rejeté coule ou soit submergé.

À moins que le produit déversé n'ait une densité > 1,0 (typique pour l'eau douce), il ne coulera pas en masse.

Enbridge envisage la possibilité que le pétrole coule ou devienne submergé dans le cadre de nos plans d'intervention d'urgence et dans l'exécution de ces plans. Dans l'éventualité peu probable d'une fuite, Enbridge travaillera avec les organismes de réglementation afin de déterminer l'intervention appropriée et les mesures correctives selon des circonstances spécifiques de l'événement. Cela comprend les décisions concernant l'intervention d'urgence à court terme ainsi que le nettoyage des quantités résiduelles de pétrole submergé.

Opérations terrestres et sur le littoral

Dans le cas où les sédiments terrestres deviennent huilés de pétrole ou si le pétrole entre en contact et s'échoue sur un rivage, des opérations de nettoyage doivent être mises en œuvre pour minimiser les effets environnementaux du pétrole. Dans la plupart des cas, les efforts de nettoyage ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de temps que les opérations de confinement, de récupération et de protection. En conséquence, une meilleure planification et une plus grande attention au détail sont possibles. L'exception est lorsqu'il y a une forte probabilité que le pétrole échoué se remobilise et migre vers des zones auparavant non touchées. Dans ce cas, les opérations de nettoyage devraient être mises en œuvre immédiatement.

Les points suivants devraient être examinés en détail :

✓	Documentation sur la localisation, le degré et/ou l'étendue de la présence de pétrole
✓	L'évaluation de tous les facteurs environnementaux, culturels, économiques et politiques
✓	Sélection de la technique de nettoyage
✓	Atténuation des dommages physiques et environnementaux associés à la mise en œuvre de la technique de nettoyage
✓	Rapport coût-efficacité.

Les littoraux ou les sols qui ont été touchés par une fuite de pétrole peuvent varier de ceux qui nécessitent un nettoyage immédiat et minutieux à des zones légèrement touchées où le fait de n'entreprendre aucune action peut être l'option la plus respectueuse de l'environnement. La quantité et le type de pétrole, la sensibilité du littoral, le type de substrat ou de littoral, la nature intrusive de l'écoulement directionnel et l'exposition du littoral sont



autant de facteurs qui influent sur la sélection de la technique dans les opérations de nettoyage des déversements.

Sélection de la technique de nettoyage – Littoral

Le choix d'une technique de nettoyage du littoral appropriée dépend principalement des facteurs suivants :

✓	Type de substrat - les techniques utilisées pour les sédiments à grains fins sont généralement différentes de celles utilisées pour les sédiments à grain grossier
✓	Conditions du pétrole – la présence de pétrole lourd et de grandes surfaces peuvent nécessiter des méthodes plus intrusives ou mécaniques, alors que des types de pétroles légers peuvent ne pas nécessiter de nettoyage. Par exemple – enlever des hydrocarbures légers dans un marécage ou un milieu humide peut causer plus de tort à l'environnement que de permettre l'atténuation naturelle et la biodégradation
✓	Pente du rivage – Les équipements lourds peuvent ne pas être utilisables sur les rives à pente abrupte
✓	Sensibilité des rivages - les techniques intrusives peuvent créer un impact plus important que le pétrole lui-même
✓	Profondeur d'infiltration du pétrole – Une infiltration importante peut réduire l'efficacité de plusieurs techniques

Sélections de la technique de nettoyage - Terrestre

Le choix d'une technique de nettoyage terrestre appropriée dépend principalement des facteurs suivants :

✓	Taille – Les grandes surfaces nécessitent généralement l'utilisation de méthodes mécaniques, alors que les techniques manuelles peuvent être utilisées pour les petites surfaces
✓	Pente - L'utilisation d'équipements lourds est souvent limitée à des surfaces présentant une pente progressive et les techniques manuelles peuvent être jugées dangereuses si elles sont utilisées sur un terrain escarpé
✓	Type de sol – La présence de sols plus mous peut réduire la capacité de circulation pour les équipements lourds tout comme la présence de sédiments grossiers et de roc peut aussi restreindre l'utilisation de certains types
✓	Profondeur d'infiltration du pétrole – Une infiltration importante peut nécessiter l'utilisation d'équipement lourd ou de techniques particulières de réhabilitation souterraine
✓	Eau souterraine contaminée - Des techniques particulières de réhabilitation souterraine seraient probablement nécessaires

Les entrepreneurs engagés pour intervenir sont situés dans chaque annexe 1 information sur l'établissement et la localisation géographique du PCI sont capables d'être sur place et de s'assurer que les activités de confinement des déversements sont réalisées dans les délais prescrits. Ils fourniront suffisamment de matériel de confinement pour s'assurer que la capacité de stockage nécessaire est disponible pour répondre au pire cas de fuite possible.



Options d'intervention non mécanique

Les options d'intervention non mécanique qui pourraient être utilisées pour répondre à une fuite comprennent :

✓	Traitement chimique/agents dispersants
✓	Bioréhabilitation
✓	Brûlage in situ

Bien que le contrôle physique et la récupération du pétrole déversé sont préconisés et généralement préférables, de telles actions ne sont pas toujours possibles ou pratiques en raison de certains facteurs, notamment les risques de sécurité, les sites de déversement en milieux isolés ou les conditions météorologiques. Lorsque des méthodes non mécaniques peuvent réduire les risques d'atteinte à la santé humaine ou à l'environnement, l'évaluation de leur utilisation est justifiée, mais il faudra une approbation réglementaire. Au Canada, les traitements chimiques/agents dispersants ne sont pas des techniques couramment utilisées sur les eaux intérieures et ne seront examinées qu'après consultation et approbation de Pêches et Océans Canada et autres intervenants réglementaires applicables.



Agents dispersants – Critères d'utilisation

Une évaluation pour l'utilisation des agents dispersants en cas de déversement doit tenir compte de tous les aspects de la situation, y compris :

✓	Nature du pétrole
✓	Ressources à risque
✓	Adéquation des techniques de nettoyage
✓	Dispersion naturelle
✓	Temps
✓	Logistique
✓	Aspects économiques
✓	Distributivité chimique du pétrole et
✓	Nature du mélange pétrole/agent dispersant

Des considérations particulières telles que les espèces menacées ou en voie de disparition, des habitats critiques, des sites historiques ou culturels et autres structures doivent également être pris en compte dans le processus de décision.



Processus d'approbation

Le confinement physique et la récupération du pétrole constituent les techniques de nettoyage privilégiées. Cependant, sous certaines conditions, les agents chimiques peuvent être un outil efficace. Cette liste d'agents chimiques approuvés est mise à jour sur une base mensuelle ou bimensuelle. Lorsque l'on considère l'utilisation d'agents dispersants, uniquement les produits apparaissant sur cette liste peuvent être utilisés sauf lors d'une situation d'urgence comme une menace immédiate pour la vie humaine. En raison de l'information toxicologique limitée sur les agents chimiques utilisés en eau douce, les agents dispersants et autres émulsifiants pour le pétrole ne sont pas susceptibles d'être autorisés. Aux États-Unis, l'équipe d'intervention régionale (EIR) sera informée par le FOSC de la part de la partie responsable dès qu'un agent chimique est à l'étude.

Brûlage sur place

Lorsque la récupération mécanique du déversement d'hydrocarbures n'est pas possible, le brûlage sur place devrait être considéré comme étant une option potentiellement viable. Le brûlage présente un risque potentiellement dangereux pour la santé et la pollution de l'air dans les environs. C'est pourquoi, les autorités de réglementation appropriées doivent approuver cette option.

Le brûlage sur place altère la composition des hydrocarbures ayant fui en éliminant de 90 à 99% du volume original d'hydrocarbures si celui-ci est contrôlé à l'aide d'une barrière résistante au feu ou tout autre système de confinement. Une portion des hydrocarbures est rejetée dans l'atmosphère sous forme de suies et d'émissions gazeuses. Les résidus solides et semi-solides restent généralement au sol mais, ils demeurent relativement faciles à récupérer. Ils peuvent être davantage réduits davantage avec des brûlages répétitifs, et sont finalement ramassés et retirés de l'environnement.

Évaluation

Le brûlage sur place génère une épaisse fumée noire qui contient principalement des particules en suspension, de la suie and divers gaz (dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, oxydes de nitrate et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)). Les composantes de la fumée sont similaires à celles provenant du tuyau d'échappement d'un véhicule. Parmi les constituants de cette fumée, de petites particules moins de 10 microns de diamètre, connues sous le nom de PM-10, (lesquelles pouvant être inhalées profondément dans les poumons) sont considérées comme posant les plus grands risques à la santé des humains et à la faune avoisinante. Chaque zone affectée doit être considérée au cas par cas.

Les décisions de brûler ou de ne pas brûler les hydrocarbures dans les zones considérées au cas par cas sont prises selon le potentiel que les êtres humains soient exposés au panache de fumée et à ses polluants associés. L'exposition aux PM-10 est généralement limitée à 150 microgrammes par mètre cube. La modélisation du panache de fumée est faite afin de prédire quelle zone pourrait être affectée. De plus, une intervention par brûlage in-situ nécessite un suivi sous le vent de la qualité de l'air pour connaître les concentrations de PM-10. Des survols aériens peuvent aussi être nécessaires avant d'initier le brûlage afin de minimiser la chance que les concentrations de mammifères, tortues et oiseaux se trouvent dans l'aire opérationnelle et qui pourraient en être affectés. Les protocoles de Surveillance spécifique pour technologies d'intervention appliquée aux interventions (SMART) sont alors utilisés. Ils recommandent que l'échantillonnage s'effectue sur les particules en suspension sur les sites touchés sous le vent avant le brûlage (afin de recueillir des données de fond) et une fois que le brûlage a débuté. Des données sur les concentrations en particules sont enregistrées et l'équipe de support scientifique transmet les données et les recommandations au CU.

Le brûlage réussi d'un déversement d'hydrocarbure dépend des connaissances et de l'expérience des responsables de l'évaluation du déversement. Une revue des conditions de déversement, ajoutée à la liste de contrôle ci-dessous, permettra de s'assurer que les éléments de sécurité, les retombées, et les impacts environnementaux ont été examinés avec précaution. Alors que des manœuvres peuvent être entreprises pour déplacer des équipements essentiels en position pour une possible brûlage, il ne peut y avoir aucun essai d'allumage du déversement sans l'autorisation des autorités fédérales, provinciales ou locales.

Avant qu'un déversement sur l'eau soit allumé, quelques facteurs doivent être considérés:

- Type d'hydrocarbure, quantité, conditions
- Conditions environnementales
- Disponibilité du personnel et des équipements
- Temps
- Sécurité des êtres humains
- Danger que le feu se répande
- Présence de vapeurs explosives
- Dommage à des habitats à proximité qui pourrait prolonger la récupération naturelle
- S'assurer que les permis de mise à feu ont été obtenus auprès des autorités et des pompiers et autres mesures de contrôle des incendies qui sont en place.

Procédure d'approbation et surveillance

Le confinement physique et la récupération des hydrocarbures est la technique de nettoyage préférée. Cependant, sous certaines conditions, le brûlage sur place peut s'avérer être un outil très efficace.

Lorsqu'une demande pour un brûlage sur place est faite:

- Le brûlage doit être à l'extérieur des limites générales d'une ville, sauf si les services d'incendie locaux jugent nécessaire de le faire.
- La direction des vents doit pousser la fumée loin de la ville et/ou des zones habitées.
- Le brûlage doit se faire à au moins 300 pieds de toute propriété adjacente.
- Le brûlage doit débuter entre 9h00 et 17h00 de la même journée.
- La vitesse du vent doit être entre 5 miles/h (environ 8 km/h) et 20 miles/h (environ 32 km/h) (recommandation de IAW SMART) pendant la période de brûlage.
- Le brûlage ne doit être effectué si des inversions de température de l'air persistantes.

Se référer au plan de brûlage sur place dans PCI section 4

En général, le protocole SMART est suivi lorsqu'il y a une préoccupation du fait que la population peut être exposée à la fumée provenant de l'incinération des hydrocarbures. Il s'en suit que qu'une surveillance accrue doit être organisée lorsque la trajectoire prédite du panache de fumée indique que celui-ci pourrait se diriger vers des centres urbains et que les concentrations de particules provenant de la fumée pourrait excéder les niveaux sécuritaires au sol. Lorsque les impacts ne sont pas anticipés, les niveaux de surveillance seront gérés par les autorités fédérales, provinciales et locales.

L'exécution du brûlage sur place n'a qu'un petit créneau pour sa réalisation. Il est impératif que les équipes de surveillance soient alertées de possibles brûlages sur place et des procédures SMART dès que l'incinération des hydrocarbures a été considérée, même si sa mise en œuvre est incertaine. Ceci augmente les probabilités que le processus de brûlage se fasse rapidement et de manière ordonnée.

Des équipes de surveillance sont déployées à des zones d'intérêt désignées afin de déterminer les concentrations ambiantes de particules en suspension avec que le brûlage ne commence. Pendant la combustion, l'échantillonnage se poursuit et les lectures sont enregistrées dans l'enregistreur de données de l'instrument et sont aussi documentées manuellement.

Une fois que le brûlage a cessé et que le panache de fumée se soit dissipé, les équipes restent en place pour quelque temps (15-30 minutes) et reprennent d'autres échantillons des concentrations ambiantes en particules. Pendant cet échantillonnage, il se peut que les lectures de concentrations obtenues varient grandement. En revanche, les calculs des moyennes pondérées dans le temps sont moins variables puisqu'elles représentent la moyenne des lectures obtenues lors de l'échantillonnage, et par conséquent, elles sont un meilleur indicateur de la tendance de la concentration des particules. Lorsque la moyenne pondérée dans le temps des lectures approche ou excède le niveau de préoccupation (NP), le chef d'équipe transmet l'information au superviseur du groupe de surveillance du brûlage sur place (SGS-BSP) qui la transmet au technicien spécialisé de la section de la planification (Coordonnateur de support scientifique, où applicable), qui révisé et interprète les données et les approuve pour les transférer avec les recommandations appropriées au CU.

Les activités SMART sont dirigées par le CSO dans le Système de Commandement d'Incident/Commandement Unifié (SCI/CU). Il est recommandé qu'un "groupe" soit formé par la section des opérations qui dirige les efforts de surveillance. Le chef de ce groupe est le superviseur du groupe de surveillance. Sous chaque groupe, il y a des équipes de surveillance. Au minimum, chaque équipe de surveillance est constituée de deux membres formés: un surveillant et un assistant-surveillant. Un membre supplémentaire pourrait être utilisé pour assister lors de l'échantillonnage et la prise en note des données. Le surveillant agit comme chef de l'équipe. Les équipes doivent se rapporter au superviseur du groupe de surveillance qui dirige et coordonne les opérations des équipes, sous le contrôle du CSO.

Procédure d'approbation et surveillance

Les résultats de la surveillance doivent être communiqués du terrain (superviseur du groupe de surveillance) jusqu'aux personnes au SCI/CU afin qu'ils puissent interpréter les résultats et utiliser ces données. Généralement, ceci devient la responsabilité du technicien spécialisé des brûlages sur place dans le secteur de planification de la structure de commandement. Les données d'observation et de surveillance sont transmises des équipes de surveillance vers le superviseur du groupe de surveillance. Le superviseur du groupe transmet les données au technicien spécialisé. Le technicien spécialisé ou son/sa représentant(e) examine les données et, le plus important, formule des recommandations basées sur les données recueillies. Le technicien spécialisé communique ces recommandations au SCI/CU. L'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité doivent être rigoureusement appliqués aux données à tous les niveaux. Le technicien spécialisé est le responsable des données pendant les opérations, mais ultimement ces données appartiennent aux dossiers des incidents du SCI/CU. Ceci permettra de s'assurer que les données sont correctement archivées, présentables et accessibles au bénéfice de futures opérations de surveillance.

Le tableau suivant a été développé et est basé sur l'étude de plusieurs feux dans le but d'obtenir un guide des distances sécuritaires pour la santé publique. À moins que la modélisation de la dispersion du panache de fumée soit exigée par la réglementation, ce tableau peut être utilisé pour déterminer les emplacements potentiels pour le brûlage où:

- Le vent n'excède pas 18 km/h (11 mph);
- Le terrain est relativement plat; et
- Il n'y a pas de présence d'inversions de température

Zone touchée par le brûlage	Rayon de sécurité	
	(km)	(mi)
>50 m ² (540 pi ²) ¹	0.02	0.01
100 m ² (1080 pi ²) ¹	0.03	0.02
150 m ² (1610 pi ²) ¹	0.04	0.02
200 m ² (2700 pi ²) ¹	0.06	0.04
250 m ² (2690 pi ²) ¹	0.08	0.05
300 m ² (3230 pi ²) ¹	0.12	0.08
400 m ² (4306 pi ²) ¹	0.245	0.15
500 m ² (5400 pi ²) ¹	0.50	0.30
600 m ² (6460 pi ²) ¹	1.05	0.65
700 m ² (6460 pi ²) ¹	2.16	1.4
750 m ² (8100 pi ²) ¹	3.2	2.0
>800 m ² (8610 pi ²) ²	4.5	3.0

Modélisation de la dispersion du panache

Il peut être nécessaire de réaliser une modélisation du panache au lieu d'utiliser le tableau ci-dessus pour déterminer les distances sécuritaires pour la santé publique, pour les raisons suivantes:

- La réglementation exige d'obtenir l'approbation avant de commencer le brûlage ;
- Le terrain n'est pas (relativement) plat;
- Les vents excèdent 18 km/h (11 mph);
- Des zones peuplées sont à proximité (pour des considérations de sécurité et de perception) ; et
- La présence de conditions météorologiques inhabituelles (les inversions de température par exemple)

La vitesse des vents de 35 km/h (21 mph) est la limite supérieure établie à laquelle le comportement des feux peut être géré de façon prévisible.

Caractéristiques des produits

- Les produits raffinés ou le pétrole brut léger à moyen brûleront plus efficacement et laisseront moins de résidus à récupérer en comparaison avec les produits plus lourds.
- Le pétrole lourd requiert des temps de chauffage plus longs et demande une flamme plus chaude en comparaison aux pétroles plus légers.
- Les produits qui sont relativement frais (moins de 3 jours d'exposition aux éléments) brûlent de façon plus efficace que les produits altérés
- Le temps de combustion peut être estimé selon des ratios de combustion connus pour différents types de produits (ex: 2,54 mm [1/10 po] de profondeur par minute pour du pétrole brut moyen)

Végétation et sol

Les sols saturés ou gelés réduisent l'étendue des dommages causés aux systèmes racinaires de la végétation et au sol lui-même dans les zones de confinement et dans les zones adjacentes. De façon optimale, les zones de confinement et adjacentes seront pour la plupart sans végétation (i.e., routes sèches, des fossés, cours d'eau à sec ou des terres non-cultivées).

La végétation herbacée (gazon) est généralement plus tolérante à un brûlage adjacent qu'une végétation boisée (arbustes et arbres), bien que quelques espèces boisées peuvent aussi être tolérantes à ces feux. En zone hautement végétalisée, des spécialistes forestiers et en comportement des incendies seront alors consultés.

La végétation dormante (pas en période de croissance) est généralement plus résiliente que la végétation en croissance active face aux dommages causés par les incendies. La végétation dense de milieu humide peut ralentir l'évaporation et augmenter les chances de réaliser un brûlage sur place efficace.

Milieux humides

Une couche d'eau d'au moins 2,5 mm à 10 mm (1 po à 4 po) sous le produit en combustion formera une protection aux systèmes racinaires contre le stress thermique.

Les zones incinérées ne devraient pas être inondées par de grandes quantités d'eau après le brûlage. Les systèmes racinaires restants requièrent de l'oxygène provenant de l'air ambiant ou du sol jusqu'à ce que la végétation repousse.

Sur l'eau (libre ou dans la glace fissurée)

Un confinement adéquat (murs pare-feu, glace ou digue) est nécessaire et doit permettre au produit de s'accumuler jusqu'à une profondeur minimale de 2-3mm (1/10 po) afin de maintenir la combustion. Les vagues qui excèdent 3 pi. peuvent provoquer des taux élevés d'émulsion et de rejaillissement, rendant le confinement plus difficile. Une combustion soutenue est plus probable si les hydrocarbures ne se sont pas émulsifiés de façon significative (<25%).

Sur la glace fissurée, une couverture de glace de 30 % à 65 % ralentira le mouvement de la nappe et pourra permettre l'essai de la combustion lente semi-confinée. Pour une couverture de glace de 65 % ou plus, la glace permettra de créer une barrière naturelle au contact des glaces. Un courant dépassant 1,4 km/h (0,9 mph) pourra engendrer une fuite du produit sous la glace.

Considérations et procédures d'allumage (suite)

- Après avoir complété toutes les exigences d'avant brûlage, le programme de brûlage sur place devrait être implanté en prenant soin de suivre les considérations suivantes:
- Chaque brûlage sur place est unique.
- Les procédures d'allumage varient selon les conditions dominantes et la disponibilité de l'équipement, de la main-d'œuvre et des ressources d'urgence.
- Une surveillance constante des conditions météorologiques locales et des prévisions à long terme est essentielle afin d'effectuer un brûlage sécuritaire et efficace.

Déterminer le temps et les conditions appropriés pour l'allumage du déversement.

- Demander l'aide de personnes expérimentées pour superviser les activités de brûlage et pour surveiller la plan de brûlage.
- La zone autour du site du déversement devrait être surveillée en utilisant un compteur de gaz toxique/explosif afin de déterminer tout danger de toxicité/explosivité.
- Les approches vers le déversement devraient se faire dans la même direction que le vent pendant toutes les phases de l'opération par du personnel qui possède le bon équipement et qui est formé pour superviser ces conditions.
- Surveiller constamment les conditions météorologiques.
 - La combustion devrait seulement se produire lorsque les vents sont faibles
 - Les conditions météorologiques devraient être stables
- L'allumage ne doit pas se faire tant que toute la zone n'est pas sécurisée.
- S'assurer que l'approvisionnement est suffisant pour les produits suivants au site (la quantité nécessaire sera déterminée selon les conditions du déversement):
 - Équipements pour combattre les incendies
 - Personnel (travailleurs et effectifs en matière d'urgence)
 - Approvisionnement en eau
- S'il existe un potentiel pour des feux secondaires, l'allumage devrait se faire dans la période de combustion faible (i.e. 1800 à 1000 hrs)
- Si le produit est composé de d'hydrocarbures lourds ou s'il est sévèrement altéré, il peut être avantageux de brûler le produit pendant la période chaude de la journée de façon à aider à son allumage, si cela peut se faire de façon sécuritaire.

Déterminer la meilleure méthode d'allumage tout en permettant une mise en place sécuritaire

- Les procédures d'allumage devraient être conçues afin de permettre à l'équipe d'intervention d'être à bonne distance du site lors de l'allumage du déversement. Chaque compagnie peut avoir ses propres procédures d'allumage basées sur le type de produit et les dispositifs d'allumage disponibles.
- S'assurer que les hydrocarbures déversés aient une épaisseur variant de 2-3 mm au point d'allumage afin de favoriser une combustion soutenue. La source d'allumage devrait générer suffisamment de chaleur sur une certaine période pour enflammer les hydrocarbures.
- Les déversements contenant des fractions légères vont probablement s'allumer sans l'assistance d'une source auxiliaire de carburant. Des fusées éclairantes tirées d'une distance sécuritaire devraient être suffisantes.
- Les déversements contenant un pourcentage élevé de fractions lourdes peuvent requérir l'utilisation d'une source auxiliaire de carburants ou un allume-feu plus puissant.
- Les carburants auxiliaires sont généralement du diesel, du kérosène et de l'essence, mais ils peuvent aussi être sous forme de pailles sèches, etc.
- Le diesel et le kérosène sont considérés comme étant les meilleurs allume-feux puisque leur température de flamme est plus élevée.
- Des produits plus légers, tels que l'essence, s'évaporent beaucoup plus rapidement que le diesel lequel résultant en un refroidissement plus rapide de la nappe d'hydrocarbures.
- La paille sèche peut être efficace, mais son application doit être réalisable de manière sécuritaire.
- Allumer le déversement à partir des bords extérieurs et permettre au feu de brûler vers le centre (aide à réduire les chances de migration des fluides).

Considérations et procédures d'allumage (suite)

Déterminer la meilleure méthode d'allumage tout en permettant une mise en place sécuritaire (suite)

- Utiliser des points d'allumage multiples, si possible, afin d'encourager la dispersion des flammes à travers la zone de déversement et d'améliorer l'efficacité de la combustion.
- Les dispositifs d'allumage peuvent inclure:
 - Fusées éclairantes
 - Essence gélifiée
 - Diesel ou kérosène
 - Carburants composés d'un mélange d'essence et de diesel
 - Pétrole brut
 - Matière organique telle que de la mousse de tourbe ou de la paille
 - Caissons d'allumage
 - Dispositif d'allumage aérien
 - Paille sèche
 - Torches au propane

Allumer le déversement.

- Déterminer l'inflammabilité/ la toxicité autour du déversement en utilisant un compteur de gaz toxique/explosif.
- Appliquer des carburants auxiliaires (si nécessaire) aux zones d'allumage déterminées.
- Approcher les points d'allumage dans la même direction que le vent.
- S'assurer que les travailleurs s'occupant de l'allumage sont dans une zone sécuritaire où les mélanges toxiques/explosifs sont constamment surveillés.
- Allumer tous les sites du déversement au même moment, en utilisant la méthode sélectionnée.
- Laisser la combustion initiale se compléter par elle-même sans faire l'ajout de carburant additionnel.

Surveiller le site du déversement pendant la période du brûlage afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dangers qui existent.

- Surveiller les conditions météorologiques sur une base régulière.
- Être prêt à implanter le plan d'urgence si les conditions changent pour le pire.
- S'assurer que les travailleurs sont dans une zone sécuritaire.
- Surveiller le déroulement des procédures de combustion lors de l'allumage et à la fin du brûlage.
- Pour de plus grands déversements, le brûlage peut s'étendre sur une période de temps plus longue incluant les conditions nocturnes.
- Maintenir la sécurité tant que tous les dangers ne sont pas totalement éliminés.
- Utiliser des agents de sécurité-incendie sur tout le périmètre qui vérifieront qu'aucun feu secondaire ne se déclenche.
- Surveiller le site pour de la fumée noire.
- S'assurer que les organismes de réglementations, les propriétaires des terres, les parties intéressées, le public et les médias sont tenus informés.
- Les programmes de surveillance de l'air ambiant devraient être implantés tel que requis.



2.4.7.5 Biorestauration

La biorestauration est une option difficile et ne sera considérée que lorsque des perturbations mécaniques ne sont pas justifiables ou qu'elles pourraient causer des dégâts supplémentaires selon une analyse des avantages environnementaux nets.

La biorestauration est le processus d'application de nutriments (engrais contenant de l'azote et du phosphore) ou de bactéries génétiquement modifiées à des zones terrestres ou à un littoral touchés par un déversement de pétrole afin d'accélérer le processus de biodégradation naturelle. Au cours de ce processus, les micro-organismes (bactéries) oxydent les hydrocarbures et les transforment en dioxyde de carbone et en eau. La biodégradation se produit principalement à l'interface pétrole/eau ou pétrole/air et est limitée par la disponibilité de l'oxygène, de l'humidité et des nutriments. Ce processus est également sensible à la température; plus la température ambiante est faible, plus le taux de dégradation sera faible. Si des éléments nutritifs sont utilisés, ils doivent être fournis d'une manière telle qu'ils ne seront pas emportés par la marée ou par tout ruissellement de l'eau.



Évaluation de la biorestauration

La décision d'utiliser un traitement de biorestauration devrait être basée sur le type de déversement, les caractéristiques de la zone touchée et l'autorité politique locale. Dans certains cas, d'autres formes de nettoyage peuvent être nécessaires en plus de l'ajout de nutriments pour obtenir le taux d'amélioration souhaité. Comme dans le cas d'autres produits chimiques utilisés en cas de déversement de pétrole, l'approbation doit être obtenue auprès du FOSC américain et du State On-Scene Commander (SOSC) américain ou des intervenants réglementaires canadiens applicables avant que les éléments nutritifs soient appliqués et les produits doivent être inscrits sur les annexes de produits du gouvernement, le cas échéant. Un expert devrait être consulté.

En vertu des PCZ et PCN régionaux américains, des options pour l'autorisation des agents biologiques sont présentées pour une utilisation sous certaines conditions et à certains endroits. Une consultation le FOSC devrait avoir lieu pour déterminer les exigences d'autorisation/autorisation préalables à des fins d'approbation.

Le CI sera responsable de fournir les informations spécifiques nécessaires par rapport à l'incident en vue de l'approbation de l'utilisation des opérations de biorestauration.

Approbation de la biorestauration

Le confinement physique et la récupération du pétrole sont les techniques de nettoyage privilégiées.



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Brûlage sur place

Lorsque la récupération mécanique du déversement d'hydrocarbures n'est pas possible, le brûlage sur place devrait être considéré comme étant une option potentiellement viable. Le brûlage présente un risque potentiellement dangereux pour la santé et la pollution de l'air des zones environnantes. C'est pourquoi, les autorités de réglementation appropriées doivent approuver cette option.

Le brûlage sur place altère la composition des hydrocarbures déversés en éliminant de 90 à 99 % du volume original d'hydrocarbures si celui-ci est contrôlé à l'aide d'une barrière résistante au feu ou tout autre système de confinement. Une portion des hydrocarbures est rejetée dans l'atmosphère sous forme de suies et d'émissions gazeuses. Les résidus solides et semi-solides restent généralement au sol mais, ils demeurent relativement faciles à récupérer. Ils peuvent être davantage réduits davantage avec des brûlages répétitifs, et sont finalement ramassés et retirés de l'environnement.

Évaluation

Le brûlage sur place génère une épaisse fumée noire qui contient principalement des particules en suspension, de la suie et divers gaz (dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, oxydes de nitrate et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)). Les composantes de la fumée sont similaires à celles provenant du tuyau d'échappement d'un véhicule. Parmi les constituants de cette fumée, de petites particules de moins de 10 microns de diamètre, connues sous le nom de PM-10, (lesquelles pouvant être inhalées profondément dans les poumons) sont considérées comme posant les plus grands risques pour la santé des humains et à la faune avoisinante. Chaque zone affectée doit être considérée au cas par cas.

Les décisions de brûler ou de ne pas brûler les hydrocarbures dans les zones considérées au cas par cas sont prises selon le potentiel que les êtres humains soient exposés au panache de fumée et à ses polluants associés. L'exposition aux PM-10 est généralement limitée à 150 microgrammes par mètre cube. La modélisation du panache de fumée est faite afin de prédire quelle zone pourrait être affectée. De plus, une intervention par brûlage in-situ nécessite un suivi sous le vent de la qualité de l'air pour connaître les concentrations de PM-10. Des survols aériens peuvent aussi être nécessaires avant d'initier le brûlage afin de minimiser le risque que les concentrations de mammifères, de tortues et d'oiseaux se trouvent dans l'aire opérationnelle et qui pourraient en être affectés. Les protocoles de Surveillance spécifique pour technologies d'intervention appliquée aux interventions (SMART) sont alors utilisés. Ils recommandent que l'échantillonnage s'effectue sur les particules en suspension sur les sites touchés sous le vent avant le brûlage (afin de recueillir des données de fond) et une fois que le brûlage a débuté. Des données sur les concentrations en particules sont enregistrées et l'équipe de support scientifique transmet les données et les recommandations au CU.

Le brûlage réussi d'un déversement d'hydrocarbure dépend des connaissances et de l'expérience des responsables de l'évaluation du déversement. Une revue des conditions de déversement, ajoutée à la liste de contrôle ci-dessous, permettra de s'assurer que les éléments de sécurité, les retombées, et les impacts environnementaux ont été examinés avec précaution. Alors que des manœuvres peuvent être entreprises pour déplacer des équipements essentiels en position pour un éventuel brûlage, il ne peut y avoir d'essai d'allumage du déversement sans l'autorisation des autorités fédérales, provinciales ou locales.

Avant qu'un déversement sur l'eau ne soit allumé, quelques facteurs doivent être pris en considération :

- Type d'hydrocarbure, quantité, conditions
- Conditions environnementales
- Disponibilité du personnel et des équipements
- Temps
- Sécurité des êtres humains
- Danger que le feu se répande
- Présence de vapeurs explosives
- Dommage à des habitats à proximité qui pourrait prolonger la récupération naturelle
- S'assurer que les permis de mise à feu ont été obtenus auprès des autorités et des pompiers et que d'autres mesures de contrôle des incendies qui sont en place.

Procédure d'approbation et surveillance

Le confinement physique et la récupération des hydrocarbures est la technique de nettoyage préférée. Cependant, sous certaines conditions, le brûlage sur place peut s'avérer être un outil très efficace.

Lorsqu'une demande pour un brûlage sur place est faite :

- Le brûlage doit être à l'extérieur des limites générales d'une ville, sauf si les services d'incendie locaux jugent nécessaire de le faire.
- La direction des vents doit pousser la fumée loin de la ville et/ou des zones habitées.
- Le brûlage doit se faire à au moins 300 pieds de toute propriété adjacente.
- Le brûlage doit débuter entre 9h00 et 17h00 de la même journée.
- La vitesse du vent doit être entre 5 miles/h (environ 8 km/h) et 20 miles/h (environ 32 km/h) (recommandation de IAW SMART) pendant la période de brûlage.
- Le brûlage ne doit pas être effectué pendant des inversions thermiques atmosphériques persistantes.

Se référer au plan de brûlage sur place dans PCI section 4

En général, le protocole SMART est suivi lorsqu'il y a une préoccupation du fait que la population peut être exposée à la fumée provenant de l'incinération des hydrocarbures. Il s'en suit que qu'une surveillance accrue doit être organisée lorsque la trajectoire prédite du panache de fumée indique que celle-ci pourrait se diriger vers des centres urbains et que les concentrations de particules provenant de la fumée pourraient excéder les niveaux sécuritaires au sol. Lorsque les impacts ne sont pas anticipés, les niveaux de surveillance seront gérés par les autorités fédérales, provinciales et locales.

L'exécution du brûlage sur place n'a qu'un petit créneau pour sa réalisation. Il est impératif que les équipes de surveillance soient alertées de possibles brûlages sur place et des procédures SMART dès que l'incinération des hydrocarbures a été considérée, même si sa mise en œuvre est incertaine. Ceci augmente les probabilités que le processus de brûlage se fasse rapidement et de manière ordonnée.

Des équipes de surveillance sont déployées dans des zones d'intérêt désignées afin de déterminer les concentrations ambiantes de particules ambiantes en suspension avec que le brûlage ne commence. Pendant la combustion, l'échantillonnage se poursuit et les lectures sont enregistrées dans l'enregistreur de données de l'instrument et sont aussi documentées manuellement.

Une fois que le brûlage a cessé et que le panache de fumée s'est dissipé, les équipes restent en place pendant quelque temps (15-30 minutes) et reprennent d'autres échantillons des concentrations de particules ambiantes. Pendant cet échantillonnage, il se peut que les lectures de concentrations obtenues varient grandement. En revanche, les calculs des moyennes pondérées dans le temps sont moins variables puisqu'elles représentent la moyenne des lectures obtenues lors de l'échantillonnage, et par conséquent, elles sont un meilleur indicateur de la tendance de la concentration des particules. Lorsque la moyenne pondérée dans le temps des lectures approche ou excède le niveau de préoccupation (NP), le chef d'équipe transmet l'information au superviseur du groupe de surveillance du brûlage sur place (SGS-BSP) qui la transmet au technicien spécialisé de la section de la planification (Coordonnateur de support scientifique, où applicable), qui révisé et interprète les données et les approuve pour les transférer avec les recommandations appropriées au CU.

Les activités SMART sont dirigées par le CSO dans le Système de Commandement d'Incident/Commandement Unifié (SCI/CU). Il est recommandé qu'un "groupe" soit formé par la section des opérations qui dirige les efforts de surveillance. Le chef de ce groupe est le superviseur du groupe de surveillance. Sous chaque groupe, il y a des équipes de surveillance. Au minimum, chaque équipe de surveillance est constituée de deux membres ayant reçu une formation : un surveillant et un assistant-surveillant. Un membre supplémentaire pourrait être utilisé pour assister lors de l'échantillonnage et la prise en note des données. Le surveillant agit comme chef de l'équipe. Les équipes doivent se rapporter au superviseur du groupe de surveillance qui dirige et coordonne les opérations des équipes, sous le contrôle du CSO.

Procédure d'approbation et surveillance

Les résultats de la surveillance doivent être communiqués du terrain (superviseur du groupe de surveillance) jusqu'aux personnes au SCI/CU afin qu'ils puissent interpréter les résultats et utiliser ces données. Généralement, ceci devient la responsabilité du technicien spécialisé des brûlages sur place dans le secteur de planification de la structure de commandement. Les données d'observation et de surveillance sont transmises des équipes de surveillance vers le superviseur du groupe de surveillance. Le superviseur du groupe transmet les données au technicien spécialisé. Le technicien spécialisé ou son/sa représentant(e) examine les données et, le plus important, formule des recommandations basées sur les données recueillies. Le technicien spécialisé communique ces recommandations au SCI/CU. L'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité doivent être rigoureusement appliqués aux données à tous les niveaux. Le technicien spécialisé est le responsable des données pendant les opérations, mais ultimement ces données appartiennent aux dossiers des incidents du SCI/CU. Ceci permettra de s'assurer que les données sont correctement archivées, présentables et accessibles au bénéfice de futures opérations de surveillance.

Le tableau suivant a été élaboré et est basé sur l'étude de plusieurs feux dans le but d'obtenir un guide des distances sécuritaires pour la santé publique. À moins que la modélisation de la dispersion du panache de fumée ne soit exigée par la réglementation, ce tableau peut être utilisé pour déterminer les emplacements potentiels pour le brûlage où :

- Le vent n'excède pas 18 km/h (11 mph);
- Le terrain est relativement plat; et
- Il n'y a pas de présence d'inversions de température

Zone touchée par le brûlage	Rayon de sécurité	
	(km)	(mi)
>50 m ² (540 pi ²) ¹	0,02	0,01
100 m ² (1080 pi ²) ¹	0,03	0,02
150 m ² (1610 pi ²) ¹	0,04	0,02
200 m ² (2700 pi ²) ¹	0,06	0,04
250 m ² (2690 pi ²) ¹	0,08	0,05
300 m ² (3230 pi ²) ¹	0,12	0,08
400 m ² (4306 pi ²) ¹	0,245	0,15
500 m ² (5400 pi ²) ¹	0,50	0,30
600 m ² (6460 pi ²) ¹	1,05	0,65
700 m ² (6460 pi ²) ¹	2,16	1,4
750 m ² (8100 pi ²) ¹	3,2	2,0
>800 m ² (8610 pi ²) ²	4,5	3,0

Modélisation de la dispersion du panache

Il peut être nécessaire de réaliser une modélisation du panache au lieu d'utiliser le tableau ci-dessus pour déterminer les distances sécuritaires pour la santé publique, pour les raisons suivantes:

- La réglementation exige d'obtenir l'approbation avant de commencer le brûlage ;
- Le terrain n'est pas (relativement) plat;
- Les vents excèdent 18 km/h (11 mph);
- Des zones peuplées sont à proximité (pour des considérations de sécurité et de perception) ; et
- La présence de conditions météorologiques inhabituelles (les inversions de température par exemple)

La vitesse des vents de 35 km/h (21 mph) est la limite supérieure établie à laquelle le comportement des feux peut être géré de façon prévisible.



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



2.5 DÉMOBILISATION

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



Plan central
Section 2:
Élément du Plan central

[Redacted content]



Plan central
Section 2:
Élément du Plan central

[Redacted content]



[Redacted]

Analyse post-incident:	
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]

[Redacted]

Critique de l'incident:	
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]
<input type="checkbox"/>	[Redacted]



THIS PAGE LEFT BLANK INTENTIONALLY



Section 3 – Table des matières	Page
3.1 FORMATION	1
3.2 FORMATION D'INTERVENTION	2
MATRICES DE FORMATION	3
3.3 SYSTÈME DE COMMANDEMENT DES INCIDENTS (SCI)	8
3.3.1 Cours de sensibilisation de l'intervenant de Enbridge.....	8
3.3.2 Cours de sensibilisation au Système de commandement des incidents (SCI)	8
3.3.3 Cours SCI 100/200	9
3.3.4 Cours SCI 300.....	9
3.3.5 Cours SCI 320.....	10
3.3.6 Cours IQ/CI	10
3.4 FORMATION OPÉRATIONNELLE	11
3.4.1 Cours de stratégies/intervention pour feu de réservoir.....	11
3.4.2 Cours de sauvetage près des réservoirs	12
3.5 FORMATION HAZWOPER	13
3.6 PROGRAMME D'EXERCICES D'INTERVENTION	17
3.6.1 Procédures et format de l'exercice.....	17
3.6.2 Exigences du terminal de la compagnie	18
3.6.3 Types d'exercices	18
3.6.4 Guide de conception de l'exercice	18
3.6.5 Cycle de l'exercice	19
3.6.6 Gestion régionale.....	20
3.6.7 Dossiers des exercices d'organisation en réponse au déversement d'huile (ORDH)....	20
3.6.8 Guide rapide de référence	21
3.6.9 Rapports des exercices d'intervention d'urgence	22
3.6.10 Exercices à l'interne.....	22
3.6.11 Exercices à l'externe.....	22
3.6.12 Reconnaissance des interventions réelles/exercices complétés	23
3.7 FORMATION DE SENSIBILISATION D'UNE TIERCE PARTIE.....	23
3.7.1 Tierce partie aux États-Unis	23
3.7.2 Tierce partie au Canada (voir annexe 2).....	24



3.1 Formation

Il est essentiel de compter sur des gens bien formés et possédant de l'expérience pour faire de la mise en place de ce PCI un succès. À l'embauche, tous les employés de la compagnie doivent assister à la formation « Directives de sécurité pour les nouveaux employés » où ils recevront de l'information sur :

- Le contenu du résumé d'information du PCI (Plan d'intervention);
- Leurs responsabilités dans le PCI (tel que décrit dans les matrices de formation ci-dessous);
- La formation de sécurité requise (tel qu'indiqué dans le programme de sécurité de la compagnie).

Il existe d'autres programmes de formation et de sensibilisation tels que :

- Campagnes de sensibilisation du public
- Programme « Info-Excavation »
- Bulletin annuel de la semaine de la préparation aux situations d'urgence
- Formation en ligne de sensibilisation au SCI
- Formation en ligne de sensibilisation à la sécurité

L'information spécifique qui est révisée lors de la formation inclut :

- Les procédures pour contacter les Centres de contrôle respectifs, dans leur secteur, 24 heures par jour.
- Aux États-Unis, le National Response Center (NRC) qui est le seul contact fédéral pour signaler des déversements chimiques ou d'hydrocarbures. Le NRC peut être rejoint sans frais au 1-800-424-8802 ou au 202-267-2675.
- Signalements au Canada – l'organisme de réglementation qui a autorité (*voir annexe 2*).

La formation contenue dans cette section complète le programme de formation de sécurité déjà en place.

Des exercices sont proposés pour vérifier l'efficacité de la formation, pour tester le Plan et pour mettre à jour les aptitudes et les connaissances acquises durant la formation. Une formation continue et des exercices sont effectués dans chaque zone d'intervention. En plus de la formation du PCI, le programme de formation et d'exercices fournit aux membres de l'EGD les connaissances de base, les aptitudes et l'expérience pratique nécessaire afin d'effectuer des opérations d'intervention sécuritaires et efficaces en cas de déversement, conformément au Plan.

Les coordonnateurs des intervenants en cas d'urgence (au besoin), les coordonnateurs en formation et le personnel pertinent concevront un plan et un horaire de formation selon les réglementations gouvernementales et les exigences spécifiques de la compagnie. Le plan de formation sera mis en place en collaboration avec les coopératives locales d'intervention lors de déversement d'hydrocarbures et les entrepreneurs sélectionnés. Les représentants des organismes gouvernementaux et autres partis intéressés peuvent être invités à observer ou à participer à ces activités, si cela est approprié.



3.2 Formation d'intervention

La compagnie a créé un programme de formation d'intervention aux installations.

Les coordonnateurs de formation régionaux sont responsables de coordonner toutes les formations d'intervention d'urgence présentées dans le tableau ci-dessous, y compris :

- Identifier annuellement les besoins de formation en intervention d'urgence;
- Planifier la formation en intervention d'urgence;
- S'assurer que les dossiers de formation sont complétés et à jour;
- S'assurer que si un employé a été absent à une formation, qu'elle soit replanifiée;
- Résumer annuellement aux employés la formation obligatoire en intervention d'urgence en comparant la formation prévue et la formation réellement reçue;
- Faire une révision de la formation avec les employés, au moins une fois par année civile.

Dossiers

Les coordonnateurs de formation régionaux garderont les dossiers de résumé de la formation annuelle au bureau régional en permanence et au système de gestion de l'apprentissage (LMS) de la compagnie.



Plan central
 Section 3 :
 Programme de formation/d'exercices

MATRICES DE FORMATION

PERSONNEL RÉGIONAL

<u>Titre du cours</u>	<u>Heures de formation estimées</u>	<u>Fréquence de la formation</u>	<u>Donnée par</u>	Tout le personnel ¹	Coord. en sécurité ²	Coord. de la conformité ²	Employés du terminal ³	EPL/employés de terrain ³	EGI régionale	Employés de bureau	Autre personnel d'intervention*
FORMATION SCI											
Sensibilisation SCI	1	Aux 3 ans	À l'interne	R							
SCI 100/200	8	Une fois	Fournisseur		O	R	O	O	R	O	
SCI 300	16	Une fois	Fournisseur		O	R	O	O	R	O	
SCI 320	24	Une fois	Fournisseur		O	O	O	O	O	O	
Individu qualifié (IQ)/Commandant d'intervention (CI)	4	Une fois	Fournisseur			R			(IQ/CI ² seul.)		
Commandant du lieu de l'incident	8	Une fois	Fournisseur						R		
Agent de sécurité	8	Une fois	Fournisseur						R		
Agent de liaison	8	Une fois	Fournisseur						R		
Agent d'information publique	8	Une fois	Fournisseur						R		
Conseiller juridique	8	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de la section Opérations	16	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de la section Planification	16	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de l'unité Situation	8	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de l'unité Ressource	8	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de l'unité Documentation	8	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de l'unité Environnement	8	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de la section Logistiques	16	Une fois	Fournisseur						R		
Chef de la section Finance/Admin	8	Une fois	Fournisseur						R		
Directeur de la zone de rassemblement	8	Une fois	Fournisseur						R		
Utilisateur de base du logiciel IAP	8	Une fois	Fournisseur						O		
Conception de l'exercice	16	Une fois	Fournisseur						O		
FORMATION HAZWOPER (É-U SEULEMENT) ¥											
HAZWOPER 24 h	24	Une fois	À l'interne ou fournisseur		R		N/D	N/D	O		
HAZWOPER 40 h	40	Une fois	À l'interne ou fournisseur		O		R	R	O		
HAZWOPER Commandant d'intervention « Sur place »	8	Une fois	À l'interne ou fournisseur		O		O	R	O		
HAZWOPER Mise à jour 8 h	8	Annuelle	À l'interne ou fournisseur		R		R	R	O		



Plan central
 Section 3 :
 Programme de formation/d'exercices

PERSONNEL RÉGIONAL

<u>Titre du cours</u>	<u>Heures de formation estimées</u>	<u>Fréquence de la formation</u>	<u>Donnée par</u>	Tout le personnel ¹	Coord. en sécurité ²	Coord. de la conformité ²	Employés du terminal ³	EPL/employés de terrain ³	EGI régionale	Employés de bureau	Autre personnel d'intervention*
FORMATION OPÉRATIONELLE/TACTIQUE											
Utilisation de base d'un bateau	3-4	Une fois	Fournisseur		R	O	O	R	O		
Diriger un bateau	8	Aux 3 ans	Fournisseur		R	O	O	R	O		
Déploiement de barrages flottants	8-16	Aux 3 ans	Fournisseur		R	O	R	R	O		
Sensibilisation de l'intervenant d'Enbridge	1	Aux 3 ans	À l'interne		R	O	R	R	N/D	O	
Allumage planifié de GNL	8	Aux 3 ans	À l'interne ou fournisseur		R	O	R	R	O		
Récupération de pétrole sous la glace (perforation de la glace)	12-16	Aux 3 ans	Fournisseur		R	O	O	R	O		
Utilisation de l'écrémeuse	6	Aux 3 ans	Fournisseur		R	O	O	R	O		
Sensibilisation aux incendies de réservoir	1	Annuelle	Fournisseur		R	O	R	O	O		
Secours en réservoirs	4	Annuelle	Fournisseur		R	O	R	R	O		
Opérateurs de radio VHF **Canada seulement**	6	Une fois	Fournisseur		O	O	O	O	O		
COURS D'INSTRUCTEUR/FORMATEUR											
Intervention pour déversement d'hydrocarbures sur terre	24-40	Une fois	Fournisseur		O	O	O	O	O		
Intervention pour déversement d'hydrocarbures par températures froides	24-40	Une fois	Fournisseur		O	O	O	O	O		



Plan central
Section 3 :
Programme de formation/d'exercices

NOTES: **R = Présence requise** (NOTE : La formation obligatoire peut ne pas s'appliquer à tous les employés dans une même catégorie d'emploi. La présence à cette formation est déterminée par la gestion régionale selon les exigences des fonctions du travail).

 ¥ = Requis uniquement pour les superviseurs de EPL qui seront chargés des opérations de nettoyage sur place

 ƒ =Requis pour tout le personnel des États-Unis, mais requis seulement pour le personnel du Canada qui peut avoir à intervenir aux États-Unis pour un déversement.

 O = Présence optionnelle – à déterminer par la gestion régionale ou de département.
 Les superviseurs sont présents à la même formation que les travailleurs selon leurs responsabilités respectives.

 * Autre personnel d'intervention, y compris les bénévoles et les travailleurs occasionnels. Ce groupe ne sera pas sollicité à moins qu'il n'y ait un besoin reconnu au moment de l'incident. S'ils sont nécessaires, ceux-ci seront formés sur le site selon les exigences des normes de l'OSHA et les normes canadiennes de santé et sécurité au travail.

Terminologie de réglementation :
 ¹ = Tout le personnel
 ² = Personnel de signalement
 ³ = Personnel d'intervention

Les dénominations des groupes sont d'un échelon supérieur et doivent être mises en rapport par chaque gestion de département et/ou régionale afin de déterminer si la présence est appropriée, selon les fonctions de l'employé lors d'une urgence. Les autres départements ou employés peuvent assister s'il est jugé qu'ils interviendront lors d'un incident.



Plan central
 Section 3 :
 Programme de formation/d'exercices

PERSONNEL DE SOUTIEN À L'ENTREPRISE

<u>Titre du cours</u>	<u>Heures de formation estimées</u>	<u>Fréquence de la formation</u>	<u>Donnée par</u>	Tout le personnel ¹	Santé et sécurité ³	Gestion des urgences	Conformité	Droit/Juridique	Environnement	Autre personnel d'intervention *
FORMATION SCI										
Sensibilisation SCI	1	Aux 3 ans	À l'interne	R						
SCI 100/200	8	Une fois	Fournisseur		O	R	O		R	
SCI 300	16	Une fois	Fournisseur		O	R	O		R	
SCI 320	24	Une fois	Fournisseur		O	O	O		O	
Chef de l'unité Environnement	8	Une fois	Fournisseur						R	
Conseiller juridique	8	Une fois	Fournisseur					R		
Agent de sécurité	8	Une fois	Fournisseur						R	
Agent de liaison	8	Une fois	Fournisseur						R	
Agent d'information publique	8	Une fois	Fournisseur						R	
Conseiller juridique	8	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de la section Opérations	16	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de la section Planification	16	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de l'unité Situation	8	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de l'unité Ressource	8	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de l'unité Documentation	8	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de l'unité Environnement	8	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de la section Logistiques	16	Une fois	Fournisseur						R	
Chef de la section Finance/Admin	8	Une fois	Fournisseur						R	
Directeur de la zone de rassemblement	8	Une fois	Fournisseur						R	
Utilisateur de base du logiciel IAP	8	Une fois	Fournisseur						O	
FORMATION HAZWOPER ¥										
HAZWOPER 24 h	24	Une fois	À l'interne ou fournisseur		O	N/D	O		O	
HAZWOPER 40 h	40	Une fois	À l'interne ou fournisseur		O	R	O		R	
HAZWOPER Commandant d'intervention « Sur place »	8	Une fois	À l'interne ou fournisseur		O	O	O		O	
HAZWOPER Mise à jour 8 h	8	Annuelle	À l'interne ou fournisseur		O	R	O		O	



Plan central
Section 3 :
Programme de formation/d'exercices

NOTES:

R = Présence requise (NOTE : La formation obligatoire peut ne pas s'appliquer à tous les employés dans une même catégorie d'emploi. La présence à cette formation est déterminée par la gestion régionale selon les exigences des fonctions du travail).

F = Requis pour tout le personnel des États-Unis, mais requis seulement pour le personnel du Canada qui peut avoir à intervenir aux États-Unis pour un déversement.

O = Présence optionnelle – à déterminer par la gestion régionale ou de département.

Les superviseurs sont présents à la même formation que les travailleurs selon leurs responsabilités respectives.

* Autre personnel d'intervention, y compris les bénévoles et les travailleurs occasionnels. Ce groupe ne sera pas sollicité à moins qu'il n'y ait un besoin reconnu au moment de l'incident. S'ils sont nécessaires, ceux-ci seront formés sur le site selon les exigences des normes de l'OSHA et les normes canadiennes de santé et sécurité au travail.

Terminologie de réglementation :

¹ = **Tout le personnel**

² = **Personnel de signalement**

³ = **Personnel d'intervention**

Les dénominations de groupes de la Compagnie, présentées dans le tableau ci-dessus, sont d'un échelon supérieur et doivent être mises en rapport par chaque gestion de département et/ou régionale afin de déterminer si la présence est appropriée, selon les fonctions de l'employé lors d'une urgence. Les autres départements ou employés peuvent assister s'il est jugé qu'ils interviendront lors d'un incident.



3.3 Système de commandement des incidents (SCI)

Le programme SCI de la compagnie se conforme au *National Incident Management System (NIMS)*.

3.3.1 Cours de sensibilisation de l'intervenant de Enbridge

Résumé	Ce cours fournit aux intervenants ciblés les directives et les outils nécessaires lorsqu'ils sont les premiers à arriver sur le site d'un incident potentiel.
Clientèle cible	Intervenants ciblés comme indiqué dans les matrices
Fréquence	Aux 3 ans
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenant et sécurité publique • Identification des dangers • Comment signaler un incident • Numéros de téléphone pour signalement à la compagnie et aux organismes réglementaires • Se familiariser avec le RIU régional • Comprendre les rôles et les responsabilités au sein de la compagnie • Documentation
Durée approximative	1 heure
Recertification	3 ans
Présentation/matériel	Interactif en ligne, test nécessitant 80 %, combiné de SCI 214 et SCI 201

3.3.2 Cours de sensibilisation au Système de commandement des incidents (SCI)

Résumé	Ce cours fournit une introduction aux employés du SCI et n'a pas pour but de remplacer le SCI 100/200. Ce cours passe en revue les fondements de la création du PCI. Ce programme peut être suivi en tant que mise à jour du SCI 100/200.
Clientèle cible	Tous les employés
Fréquence	Aux 3 ans
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions du SCI • Organisation du SCI • Rôles et responsabilités • Plan de contingence intégré • Gestion de crise • Documentation
Durée approximative	1 heure
Recertification	3 ans
Présentation/matériel	Interactif en ligne, test nécessitant 80 % et SCI 214 prérequis



3.3.3 Cours SCI 100/200

Résumé	Ce cours de niveau intermédiaire fournit aux intervenants ciblés une introduction au SCI
Clientèle cible	Intervenants ciblés comme indiqué dans les matrices
Fréquence	Une fois
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Installations et terminologie du SCI • Organisation du SCI • Outils du SCI • Trousse de breffage à un incident SCI 201
Durée approximative	8 heures
Recertification	3 ans (via le cours de sensibilisation SCI en ligne)
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, acétates PowerPoint fournis, test nécessitant 80 %, combiné au SCI 201, clé USB (avec formulaires SCI/phase réactive et proactive), Manuel de gestion d'intervention (MGI)

3.3.4 Cours SCI 300


Résumé	Ce cours de niveau intermédiaire a pour but de fournir aux intervenants ciblés une compréhension accrue du cours de base SCI 100/200 et fournit une description approfondie de la façon dont le Système de commandement et de gestion NIMS aide à gérer les incidents en expansion.
Clientèle cible	Intervenants ciblés comme indiqué dans les matrices
Fréquence	Une fois
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le cycle de planification • Créer une organisation pour l'intervention initiale • Réaliser une réunion de planification • Mettre en place un plan d'action détaillé de l'incident
Durée approximative	16 heures
Recertification	N/D
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, acétates PowerPoint fournis, exercices d'évaluation en classe, combiné au SCI 201, clé USB (avec formulaires SCI/phase réactive et proactive), MGI



3.3.5 Cours SCI 320

Résumé	Ce cours de niveau intermédiaire a pour but de faire comprendre aux intervenants ciblés le processus de planification du SCI lors d'un incident. Ce cours comprend l'intégration d'intervenants externes, d'organismes et d'organisations non gouvernementales.
Clientèle cible	Intervenants ciblés comme indiqué dans les matrices
Fréquence	Une fois
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Déroulement étape par étape de l'incident, de la phase réactive jusqu'à la phase proactive • Théorie intégrée du SCI, outils, déroulements et ateliers avec chaque étape du cycle de planification de l'incident • Résultats clés de chaque période de travail et de chaque réunion en parcourant toutes les phases de l'incident • Rôles et responsabilités de l'équipe de gestion de l'incident
Durée approximative	24 heures
Recertification	N/D
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, acétates PowerPoint fournis, exercices d'évaluation en classe, combiné au SCI 201, clé USB (avec formulaires SCI/phase réactive et proactive), MGI

3.3.6 Cours IQ/CI

Résumé	Ce cours fournit aux individus qualifiés et délégués les connaissances fondamentales et les aptitudes nécessaires afin de réaliser leurs tâches lors d'un incident, tel que spécifié dans la <i>Oil Pollution Act</i> de 1990 (OPA 1990), incluant le signalement réglementaire. Ce cours fournit également aux CI les connaissances et aptitudes pour utiliser les outils du SCI et le logiciel de plan d'action de l'incident afin de réaliser leurs tâches lors d'un incident.
	
Clientèle cible	Comme identifié dans les matrices, IQ et coordonnateurs à la conformité
Fréquence	Une fois
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'intervention d'urgence <ul style="list-style-type: none"> ○ Le résumé du plan d'intervention spécifique ○ Les avis spécifiques internes et externes de la compagnie ○ Signalement réglementaire incluant le numéro sans frais du NRC (800-424-8802) et révision du questionnaire NRC – É.-U. ○ Le processus de notification pour le NRC – É.-U. • Rôles et responsabilités du SCI • Interventions stratégiques pendant l'intervention initiale • Comprendre les outils et les modules faisant partie du logiciel du PAI qui peut être utilisé pour améliorer la planification et la documentation lors d'un incident. • Identifier les rôles et responsabilités du CI
Durée approximative	4 heures
Recertification	N/D
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, acétates PowerPoint fournis, exercices d'évaluation en classe, combiné au SCI 201, clé USB (avec formulaires SCI/phase réactive et proactive), MGI et formulaire du NRC (É.-U.).



3.4 Formation opérationnelle

Cette section porte sur la formation opérationnelle offerte par la compagnie en lien avec les normes de sécurité établies. La compagnie ne donne pas de formation pour l'extinction ni n'éteint les feux de réservoir. Les employés du terminal sont formés pour reconnaître les feux de réservoir et pour déclencher une intervention. Les descriptions de cours ci-dessous détaillent le contenu des formations de réservoir.

3.4.1 Cours de stratégies/intervention pour feu de réservoir

Résumé	Pour familiariser le personnel avec les stratégies, les équipements et les ressources d'intervention.
Clientèle cible	Tout le personnel de terrain qui pourrait intervenir dans le cas d'un feu de réservoir.
Fréquence	À tous les 3 ans
Description	<p>L'objectif de ce cours est de fournir au personnel les connaissances et les outils pour reconnaître les feux de réservoir et pour s'en occuper de façon sécuritaire, en se basant sur les directives établies par Enbridge. Les intervenants en cas de feu de réservoir doivent avoir les aptitudes pour reconnaître les dangers d'une situation d'urgence et reconnaître s'il n'est pas sécuritaire d'être sur les lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier au moins trois codes relatifs à la sécurité de la construction des réservoirs/en feu. • Identifier les conséquences d'une ventilation inadéquate d'un réservoir exposé à un feu. • Définir les termes liquides inflammables et combustibles. • Définir les points éclair, point de combustion, point d'allumage spontané, point d'ébullition, pression de vapeur, densité de vapeur et densité relative. • Définir débordement par bouillonnement, débordement d'écume, saut de feu, BLEVE. • Expliquer le lien entre LIE/LSE. • Décrire les différences entre les feux de tuyaux de ventilation, les feux de scellant, les feux généralisés et les feux de déversement. • Selon un certain type de réservoir, expliquer ses caractéristiques de sécurité en cas de feu et ses risques de feu. • Identifier au moins trois avantages de faire la planification propre à un site. • Identifier les cinq étapes concernant la pré-planification. • Expliquer les risques de feu potentiels associés à l'isolement de réservoir. • Expliquer les risques de feu potentiels associés à l'équipement auxiliaire d'un réservoir. • Définir les trois types de systèmes d'extinction de feu utilisés pour les incendies de réservoir. • En ayant un scénario d'incendie de réservoir et en utilisant le Plan de prévision des incendies propre au site, mettre en place le SCI de Enbridge. • En ayant un scénario d'incendie de réservoir, identifier le type et la méthode d'application de la mousse requise spécifiquement pour ce site.
Durée approximative	4 heures
Recertification	3 ans
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, manuel de l'étudiant, présentation PowerPoint, plan de prévision des incendies du terminal, feuillets d'information sur les réservoirs, fiche signalétique du produit, carte/dessin du terminal, Livre 2 – Zones d'évacuation



3.4.2 Cours de sauvetage près des réservoirs

Résumé	Pour s'assurer que les travailleurs qui font de la surveillance de la sécurité soient formés sur les systèmes élaborés et utilisés par Enbridge.
Clientèle cible	Employés opérationnels, de terrain et les employés sur appel
Fréquence	À tous les 3 ans
Description	<p>L'objectif de ce cours est de fournir au personnel les connaissances et les outils pour identifier le sauvetage près d'un réservoir et s'en occuper de façon sécuritaire en se basant sur les directives établies par Enbridge. Les intervenants doivent avoir la capacité de reconnaître les dangers d'une situation d'urgence et de reconnaître s'il n'est pas sécuritaire d'être sur les lieux.</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer une surveillance de sécurité pour extraire celui qui se rend sur les lieux• Planification préliminaire de sauvetage• Utiliser de manière sécuritaire l'équipement de sauvetage• Reconnaître et gérer les risques pendant un sauvetage• Utiliser une potence oscillante
Durée approximative	4 heures
Recertification	3 ans
Présentation/matériel	Donné par un instructeur, manuel de l'étudiant, présentation PowerPoint, formation pratique sur l'équipement de sauvetage



3.5 Formation HAZWOPER

La *Hazardous Waste Operations and Emergency Response* (É-U) de l'OSHA établit un minimum de formation et/ou d'exigences de compétences pour les intervenants exposés ou potentiellement exposés à des substances dangereuses, y compris les déchets dangereux. **Les employés du Canada devront suivre le cours de formation approprié selon leurs tâches potentielles à accomplir s'ils ont à intervenir de l'autre côté de la frontière.**

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des responsabilités du programme de formation.

Département de la gestion des urgences et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer et maintenir les normes HAZWOPER. • Approuver tous les fournisseurs et les formations internes conformément aux normes OSHA (29CFR§1910.120) et aux recommandations OSHA pour instructeurs (29CFR§1910.120); annexe E « <i>Training Curriculum Guidelines</i> ».
Département de la formation opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des dossiers de formation pour tous les participants. • Maintenir des modules de formation sur ordinateur. • Développer un programme d'enseignement pour la formation à l'interne.
Département Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un cours de mise à jour annuel en classe dans chaque région conjointement avec les coordonnateurs d'intervention d'urgence régionaux. Si aucun coordonnateur régional d'intervention d'urgence ne participe, la responsabilité de donner le cours revient au département de santé et sécurité.
Coordinateurs de formation régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les fournisseurs externes qui donnent la formation sont compétents. • S'assurer que les dossiers de formation sont maintenus et sont à jour. • Chaque année, identifier les employés qui doivent participer à la formation. • Planifier la formation HAZWOPER. • S'assurer que les employés qui sont absents à la formation prévue seront assignés de nouveau à cette formation. • Assurer la coordination complète de la réalisation du cours de HAZWOPER. • S'assurer que le programme de formation initial ne sera pas moins des 24 ou 40 heures exigées et qu'au moins le tiers des heures seront consacrées à la formation pratique. • Garder les dossiers de résumé des formations annuelles en permanence aux bureaux régionaux dans le SGA. Les cours doivent être nommés dans ledit SGA et dans les dossiers du bureau régional tel qu'inscrit ci-dessus dans la section description.



Le tableau ci-dessous donne un compte-rendu des responsabilités du personnel HAZWOPER.

Entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> Tous les entrepreneurs qui interviennent lors d'un déversement/une fuite qui implique la compagnie devront, tel que stipulé dans leur contrat, satisfaire aux exigences (29CFR§1910.120) de formation HAZWOPER pour leur poste.
Nouveaux employés	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux employés qui fournissent un certificat attestant qu'ils ont déjà complété un cours de HAZWOPER ne sont pas obligés de faire la formation initiale de nouveau. La formation déjà suivie doit avoir été donnée par une compagnie/institution qui donne toujours la formation.
Employés actuels	<ul style="list-style-type: none"> L'expérience de travail précédente et/ou une formation reconnue équivalente au cours de formation nécessaire pour cette norme doivent satisfaire aux exigences de formation initiales. Une formation équivalente peut consister en une formation que les employés actuels peuvent avoir acquise par expérience sur les lieux actuels de travail. Les employés actuels doivent tout de même être présents à la formation de mise à jour annuelle de 8 heures. L'approbation de l'expérience de travail antérieure et/ou de la formation est la responsabilité de la gestion ou délégué de l'IQ.
Ouvriers occasionnels	<ul style="list-style-type: none"> Les ouvriers occasionnels ne seront généralement pas engagés, mais plutôt à l'emploi des entrepreneurs d'intervention engagés par la compagnie ou par d'autres organismes d'intervention. Ces entrepreneurs seront responsables de donner la formation HAZWOPER adéquate à ces ouvriers avant qu'ils prennent part aux opérations d'intervention.
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> Habituellement, la compagnie n'engagera ni ne formera aucun bénévole pour aller sur les lieux d'intervention d'un incident de déversement de pétrole. La compagnie recommandera plutôt les bénévoles à des organisations ou organismes locaux et/ou provinciaux qui sont habilités à s'occuper de bénévoles. De plus, la Compagnie recommandera aussi les bénévoles aux organismes ou entrepreneurs appropriés qui font le sauvetage des animaux sauvages, tel que le Centre de recherche international pour le sauvetage des oiseaux, qui peut être engagé par la compagnie pour travailler au nettoyage d'un déversement. Dans le cas où la Gestion unifiée approuve des « bénévoles », ils seront inclus au PAI comme ressource avec un objectif de travaux, de la formation et l'EPP au besoin.
Employés spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> Les employés spécialisés sont des experts qui fournissent des conseils techniques ou des directions lors de l'intervention liée à un incident de déversement. Ces spécialistes peuvent être des chimistes, des biologistes, des hygiénistes industriels, des médecins ou autres personnes possédant des aptitudes utiles lors d'opérations d'intervention en cas de déversement. Ces personnes doivent posséder une formation adéquate ou démontrer leurs compétences dans leur spécialité annuellement. Il n'y a aucune exigence spécifique sur le contenu des formations ou les heures de formation pour ces personnes à l'exception qu'elles doivent nécessairement recevoir la formation pour maintenir à jour leurs compétences dans ce champ d'expertise spécifique. La formation et la démonstration des compétences pour le personnel de soutien spécialisé et les spécialistes devraient être documentées.
Formation pour la manutention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel des opérations de terrain reçoit une vaste formation requise par règlement de HAZWOPER, de HAZCOM, pour les interventions d'urgence, par exemple les pompiers et d'autres domaines, tel que décrit dans cette section. Les employés aux sites qui génèrent des déchets dangereux reçoivent des directives supplémentaires et une formation spécifique concernant les exigences réglementaires pour les déchets dangereux et l'intervention d'urgence pour les déchets dangereux. Les coordonnateurs d'urgence au site (individus qualifiés) reçoivent également une formation supplémentaire sur les systèmes de commandement des incidents.

3.5.1 Description du cours HAZWOPER

Le tableau de la page suivante décrit la vue globale des cours de HAZWOPER en plus des sujets de la mise à jour annuelle.



Plan central
Section 3:
Programme de formation/d'exercices

	COURS INITIAL DE 24 HEURES HAZWOPER	COURS INITIAL DE 40 HEURES HAZWOPER	COURS DU COMMANDANT DE L'INCIDENT SUR PLACE
Résumé	Cette classification est considérée être la formation du niveau de l'intervenant aux opérations de Enbridge. Les individus sont formés pour intervenir de façon défensive sans réellement essayer d'arrêter la fuite. Leur fonction est de contenir la fuite d'une distance sécuritaire, de l'empêcher de se propager et de prévenir les expositions.	Cette classification est considérée être la formation du niveau du technicien en matières dangereuses. Les individus ayant cette formation auront un rôle plus offensif qu'un intervenant de Enbridge au niveau des opérations par le fait qu'ils s'approchent du lieu de la fuite dans le but de colmater ou autrement d'arrêter la fuite d'une substance dangereuse.	Ce cours est conçu pour les personnes ayant des responsabilités de contrôle de gestion au site lors des interventions d'incident impliquant des matières dangereuses. Il est orienté vers le développement et la compréhension des concepts d'une gestion d'incident efficace et l'application d'un système de commandement d'incident pour les urgences concernant des matières dangereuses.
Cliantèle cible	Pour les individus qui interviennent lors de fuites ou de fuites potentielles de substances dangereuses, lors de l'intervention initiale sur le site, dans le but de protéger les gens, les propriétés ou l'environnement qui sont à proximité contre les répercussions de la fuite.	Pour les individus qui interviennent lors de fuites ou de fuites potentielles dans le but d'arrêter la fuite.	Les personnes de l'incident qui assumeront le contrôle des lieux de l'incident de matières dangereuses (ce cours ne remplace pas le cours IQ/CI). NOTE : les employés qui seront au site et superviseront les activités de nettoyage doivent suivre ce cours; ce cours n'est PAS pour les CI œuvrant au poste de CI ou au centre des opérations d'urgence.
Fréquence	Une fois	Une fois	Une fois
Description	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Droits légaux et responsabilités; • Vue d'ensemble réglementaire des matières dangereuses; • Principes de la toxicologie; • Évaluation du danger et du risque; • Classes de matières dangereuses et dangers physiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractéristiques et dangers d'un déversement pétrolier • Systèmes d'identification : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégies de contrôle et d'atténuation d'une fuite accidentelle (feu, explosion, toxicité, dommage environnemental, etc.) • Dangers physiques associés; • Protection respiratoire; • Équipement de protection personnelle; et • Principes de décontamination. 	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les sujets du programme de formation initial de 24 heures et; • La surveillance de l'air et de l'environnement; • Le contrôle du site, la supervision et la gestion de l'incident; • Les opérations d'intervention et sur le site; • Révision des conditions qui peuvent aggraver les urgences telles que le mauvais fonctionnement de l'installation ou des pannes et les actions correctives appropriées; • Pratique concrète minimalement de décontamination, de la manutention des matières, du contrôle de la source (obturation/colmatage/rétention secondaire, etc.) 	Devrait comprendre : <ol style="list-style-type: none"> a) Connaître et être capable de mettre en place le Système de commandement des incidents de l'employeur; b) Savoir comment mettre en place le Plan de contingence intégré de l'employeur; c) Connaître et comprendre les dangers et les risques reliés aux employés qui travaillent avec des vêtements de protection chimique; d) Savoir comment mettre en place le Plan d'intervention d'urgence local; e) Connaître le Plan d'intervention d'urgence provincial et l'équipe d'intervention fédérale régionale; f) Connaître et comprendre les procédures de décontamination.
Durée approx.	24 heures et comprend 1 journée de pratique sur le terrain dirigée par un superviseur formé et expérimenté.	40 heures et comprend 3 journées de pratique sur le terrain dirigées par un superviseur formé et expérimenté.	24 heures de formation équivalant au niveau de l'intervenant aux opérations de Enbridge.
Note	Journées supervisées pour la formation initiale : Le personnel qui complète la formation initiale soit de 24 heures soit de 40 heures doit remplir les journées supervisées spécifiées de travail sur le terrain. Ces journées doivent être consignées sur un formulaire créé et tenu par le Département de formation aux opérations et stockées dans la société LMS. Les activités qui peuvent être classées dans les journées supervisées peuvent être l'un des sujets énumérés dans chacun des thèmes du cours mentionnés ci-dessus.		



Plan central
Section 3:
Programme de formation/d'exercices

Recertifi- cation	<p>MISE À JOUR ANNUELLE</p> <p>Chaque employé est tenu d'assister à la mise à jour annuelle de huit (8) heures qui traite des sujets ci-dessous. Pas plus de trois sujets du cours initial de 40 heures ne peuvent être abordés de nouveau dans un cycle de formation de deux ans, à moins qu'un changement des opérations n'ait été effectué, par exemple un changement par rapport à la surveillance de l'air, à l'équipement de protection respiratoire ou auditive. La formation de mise à jour doit inclure, au minimum, les sujets et procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision et reformation sur des sujets pertinents abordés dans le cours de 40 heures; • Mise à jour des développements en respect à la matière abordée dans le cours de 40 heures; • Révision des changements à l'EPA ou aux normes et lois OSHA; • Introduction de sujets additionnels, si approprié; • Révision pratique des nouveaux EPP ou de ceux modifiés ou de l'équipement et des procédures de décontamination; • Révision de l'équipement nouvellement développé pour la surveillance de l'air et de contaminant, et • Critique des incidents de l'année antérieure qui peuvent servir d'exemples de formation lors de situations de travail futures.
Présentation/ matériel	TOUS LES COURS HAZWOPER : Donnés par un formateur, Manuel du participant, certification appropriée (évaluation en classe et sur le terrain)



3.6 Programme d'exercices d'intervention

Il est essentiel de compter sur des gens bien formés et possédant de l'expérience pour faire de la mise en place de cet ICP un succès. Le programme d'exercice a pour but de fournir aux employés de la compagnie les connaissances, les aptitudes et l'expérience pratique nécessaires fondamentales afin de réaliser des opérations d'intervention sécuritaires et efficaces lors d'un incident.

Le programme d'exercices d'intervention de la compagnie a été conçu pour se conformer aux exigences d'exercices telles que décrites dans les directives du PREP. La participation à ce programme fait en sorte que la compagnie réponde à toutes les exigences fédérales puisque ces lignes directrices sont suivies par Enbridge aux États-Unis et au Canada.

Les principaux éléments du programme d'exercices de la compagnie sont décrits plus loin dans le « *Guide rapide de référence* ».

Tous les exercices et interventions réelles seront revus par le directeur des exercices ou commandant de l'incident ou leur délégué. Si nécessaire, les informations recueillies du Compte-rendu Postaction/Plan d'amélioration (CRPA/PA) suivant l'exercice ou l'événement permettront de mettre à jour le PCI au besoin et les mises à jour seront envoyées au département de gestion des urgences et de la sécurité de la compagnie par les personnes mentionnées précédemment.

Une seule intervention réelle ou un seul exercice peut satisfaire aux exigences de plus d'un type d'exercice (ex : une intervention réelle peut être reconnue comme un exercice non prévu, un déploiement d'équipement, un avis interne et une notification d'individu qualifié).

Éléments-clés du programme :

- L'année des exercices pour toutes les installations de la compagnie sera du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Toutes les régions doivent réaliser les exercices des 15 composantes centrales décrites dans les directives du PREP au moins une fois tous les trois ans.
- S'assurer que l'analyse de sensibilité du site a été complétée.
- En conformité avec les exigences de l'ONE, Enbridge doit réaliser un exercice à échelle réelle tous les trois ans.
- *Les régions canadiennes mettront à jour leur information d'exercice dans la base de données d'exercice au moins 60 jours avant de conduire un exercice (en accord avec l'ordre de l'ONE SO-E101-003-2013) et ensuite à chaque trimestre pour toutes les régions.*

3.6.1 Procédures et format de l'exercice

Les exercices servent à évaluer la rigueur et l'efficacité de la composante d'intervention du PCI en l'évaluant dans des conditions simulées. Les exercices seront réalisés parallèlement aux directives du PREP.

Lors de la réalisation des exercices, il est fortement recommandé que l'équipe de planification des exercices invite des organisations externes pour observer et/ou participer aux exercices. Des exemples d'organisations sont mentionnés ci-dessous :



Voici une liste de suggestion des organisations qui devraient être invitées lors des exercices :	
✓	Organismes fédéraux qui ont une responsabilité juridique lors d'un déversement ou d'une urgence
✓	Organismes provinciaux, d'état ou territoriaux qui ont une responsabilité juridictionnelle lors d'un déversement ou d'une urgence
✓	Organismes locaux qui ont une responsabilité juridictionnelle lors d'un déversement ou d'une urgence
✓	Autres groupes intéressés qui peuvent avoir un rôle critique lors d'un déversement ou d'un feu (p. ex., premières nations, représentants tribaux, services publics locaux, autres compagnies de pipeline, entrepreneurs en déversements)
✓	Les observateurs font part d'observations impartiales sur l'exercice et documentent leurs observations en conséquence. Les observateurs devraient éviter d'interagir avec les participants de l'exercice. Ils peuvent être au sein de la compagnie ou de l'un des organismes mentionnés ci-dessus.

3.6.2 Exigences du terminal de la compagnie

L'exercice et les pratiques d'urgence et de sécurité pour des exigences de formation et réglementaires doivent être effectués aux établissements, comme indiqué dans les guides PREP que la compagnie suit : se référer au guide rapide de la section 3.6.8 pour le type et la fréquence des exercices requis.

3.6.3 Types d'exercices

	Type d'exercice	Description
Basés sur la Discussion	Séminaire	Offre une présentation des plans, ressources, stratégies, concepts, procédures et tactiques nouveaux ou actuels.
	Atelier	Atteint un but spécifique ou construit selon une politique ou une directive (ex. : objectifs de l'exercice, normes, politiques, plans).
	Exercice sur table (XT)	Permet de valider les plans et procédures et donne de l'expérience aux participants en se servant d'un scénario qui permet d'alimenter les discussions.
	Jeu	Permet d'explorer le processus de prise de décision et d'examiner les conséquences de ces décisions. Peu fréquemment utilisé par Enbridge.
Basés sur les opérations	Entraînement/Déploiement	Concentré sur une seule opération ou fonction d'un organisme ou de plusieurs organismes. Augmente les avantages d'une formation sur le terrain.
	Exercice fonctionnel (XF)	Permet d'évaluer les plans, les fonctions, les capacités et les employés du commandement de l'incident, du commandement unifié, des centres de renseignements ou d'autres centres de coordination regroupant plusieurs organismes (ex : centres d'opérations d'urgence, postes de commandement des incidents, etc.). Ce type d'exercice n'inclut PAS les activités de « présence sur le terrain ».
	Exercice à grand déploiement (XGD)	Identique au XF, mais avec le déploiement réel de personnel de terrain; inclue la mobilisation des ressources opérationnelles et de soutien, la réalisation d'opérations et d'éléments intégrés au déroulement de l'exercice.

3.6.4 Guide de conception de l'exercice

Ce document explique le processus suggéré pour concevoir n'importe quel exercice pour la compagnie. Des outils de travail qui peuvent être utilisés par les concepteurs d'exercices et des ensembles d'exemples d'exercices sont inclus. Il est attendu que ce guide sera utilisé pour tous les exercices peu importe leur ampleur ou complexité.



3.6.5 Cycle de l'exercice

La conception de l'exercice englobe la conception, le développement, la réalisation, l'évaluation et la documentation d'un seul exercice. Chacun des exercices passe par les cinq phases du cycle de l'exercice : création, concept et développement, réalisation, évaluation et le CRPA/PA. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du cycle de l'exercice.


Les phases suivantes devront être documentées pour chacun des exercices mentionnés ci-dessus qui seront soumis au registre d'exercice d'intervention d'urgence (REIU), en pièce jointe au besoin. Le directeur de l'exercice est chargé de s'assurer que toute la documentation est complétée et soumise adéquatement.

Cycle de l'exercice	
Création (Phase 1)	Le cycle de l'exercice débute avec la création. Lors de cette phase, l'équipe de planification de l'exercice est créée et commence à réviser les plans, l'évaluation post-exercice et les leçons tirées des exercices antérieurs ou d'opérations d'urgence en cours.
Concept et développement (Phase 2)	Ensuite, l'équipe de planification de l'exercice, y compris les EM de groupes participants, conçoit et développe l'exercice. Cette phase est la partie la plus longue du cycle de l'exercice pour ce qui est de la charge de travail (ex : les superviseurs du terminal, les organismes d'intervention locaux, le personnel d'entretien du pipeline peuvent former une équipe de planification).
Réalisation (Phase 3)	Les plans, les politiques, la conception et les capacités sont vérifiés lorsque l'exercice est réalisé. Les participants améliorent leur compréhension des plans d'intervention/d'urgence, du SCI et des mécanismes de coordination, des capacités des collègues, des limites, etc.
Évaluation (Phase 4)	Une fois l'exercice réalisé, les observations recueillies pendant le déroulement de l'exercice sont traduites en une évaluation écrite identifiant les forces et ce qui a lieu d'être amélioré.
Rapport d'après-action/Plan d'amélioration (Phase 5)	Le CRPA/PA contient des recommandations spécifiques d'amélioration identifiées lors de l'évaluation, une séance de rétroaction immédiate et des formulaires d'appréciation des participants. Tous les CRPA/PA qui indiquent des mises à jour nécessaires à ce plan doivent être envoyés au département de gestion des urgences et de la sécurité nonobstant les autres exigences de cette section.




3.6.6 Gestion régionale

La gestion régionale est chargée de s'assurer que les exercices d'intervention d'urgence suivants sont réalisés :

- Exercice sur table annuel par l'EGD (dont au moins un tous les trois ans sera un scénario d'un déversement catastrophe);
- Exercice annuel de déploiement de l'équipement par l'EGD;
- Exercice sur table annuel sans préavis ou de déploiement d'équipement;
- Exercice annuel sur table sur la sécurité;
- Exercice trimestriel de notification d'IQ (dont au moins un par année doit avoir lieu en dehors des heures de travail); et
-  • Participation à un exercice de secteur réalisé par une agence gouvernementale américaine (USCG, EPA, DOT/PHMSA) ou invité par une agence gouvernementale canadienne.

3.6.7 Dossiers des exercices d'organisation en réponse au déversement d'huile (ORDH)



 Le IQ/la gestion régionale ou son désigné doit contacter leur ORDH accréditée mandatée et s'assurer qu'ils ont réalisé l'une des actions suivantes :

- a. L'ORDH a complété le(s) exercice(s) requis selon son programme de classification ORDH et a fourni des copies dudit (desdits) exercice(s) à la gestion régionale, ou
- b. Si la compagnie a fait l'exercice au sein de l'ORDH en vertu des exigences minimales mises de l'avant dans la version la plus récente des directives du PREP. Il est attendu que chaque région doit faire un exercice avec son ORDH attirée au moins une fois aux trois ans.

La documentation fournie aux régions pour le(s) exercice(s) réalisé(s) par l'ORDH doit être conservée par le coordonnateur régional de la formation en permanence et être facilement accessible. Une copie de cette documentation doit être transférée au département de gestion des urgences et de la sécurité chaque année.



3.6.8 Guide rapide de référence

Type d'exercice	Fréquence de l'exercice	Participants suggérés
Notification d'individu qualifié	Aux trois mois – <i>Une notification annuelle doit être effectuée en dehors des heures de travail.</i>	Les individus qualifiés mentionnés dans le Plan de contingence intégré
Exercice sur table de gestion d'un déversement	Chaque année – <i>Un exercice aux trois ans doit être le scénario d'un déversement catastrophe.</i> <i>Chaque EGD (ex. : l'Équipe de gestion de déversement ou le groupe EPL) d'une région doit participer à un exercice sur table.</i>	Groupes d'EPL du secteur, équipe régionale de gestion de l'incident, personnel hors terrain nécessaire (ex. : IT, approvisionnement, environnement, ingénierie, etc.)
Exercice sans préavis	Chaque année – <i>N'importe quel exercice, sauf une notification d'individu qualifié, si fait sans préavis, peut satisfaire cette exigence.</i>	Tout le personnel nécessaire, y compris, mais sans s'y limiter, le groupe d'EPL, l'EGI régionale, le personnel hors-terrain, etc.
Déploiement de l'équipement	Chaque année – <i>En faisant appel à une ORDH/coopérative en cas de déversement et/ou à de l'équipement appartenant à Enbridge.</i>	Groupes d'EPL du secteur, environnement, ingénierie de la région, etc.
Exercice à grand déploiement	Aux trois ans – <i>Doit être planifié par le département de gestion des urgences et de la sécurité.</i>	Tout le personnel régional et de la compagnie nécessaire et les organismes d'urgence locaux.
Uniquement aux É.-U. 		
Exercice de secteur	Sur demande par un organisme de réglementation américain <i>Coordonné par le département de gestion des urgences et de la sécurité.</i>	Tout le personnel régional et de la compagnie nécessaire.
Uniquement au Canada 		
Plan d'urgence environnemental	Chaque année – <i>N'importe quel exercice pour évaluer le plan d'urgence.</i>	Le terminal d'Edmonton, les bassins de contact Hardisty, le terminal de Kerrobert, et le terminal d'Athabasca.

NOTE : Après un exercice de déploiement d'équipement, chaque pièce d'équipement est inspectée pour évaluer sa condition et pour déterminer si des réparations doivent y être effectuées. Un entretien préventif est effectué sur chaque pièce d'équipement conformément avec les recommandations du fabricant. L'équipement défectueux ou nécessitant des réparations sera réparé ou remplacé.

Les inspections et les entretiens sont répertoriés dans un registre d'inspection de l'équipement appartenant à l'installation qui se trouve à la section 4 du présent plan. Les dossiers sur l'inspection/entretien de l'équipement sont disponibles à l'installation.



3.6.9 Rapports des exercices d'intervention d'urgence

Conserver les rapports des exercices d'intervention d'urgence en permanence dans le REIU.

- **Rapport de la composante centrale du PREP**

Conserver les rapports des composantes centrales identifiées dans les directives du *National Preparedness for Response Exercise Program* qui se trouvent dans le REIU.

3.6.10 Exercices à l'interne

Les exercices à l'interne sont ceux qui sont réalisés entièrement au sein de la compagnie. Les exercices à l'interne évaluent les diverses composantes du plan d'intervention pour s'assurer que le plan respecte les exigences du guide PREP pour des interventions lors de déversement sous l'OPA 1990 aux États-Unis et dépassent les exigences des règlements des pipelines terrestres de l'ONE au Canada.



Tous les exercices à l'interne, à l'exception des exercices sans préavis à l'initiative du gouvernement des États-Unis (GIUE), seront auto évalués et auto certifiés.

3.6.11 Exercices à l'externe

Les exercices à l'externe sont réalisés à l'extérieur de la compagnie pour évaluer l'interaction des employés de la compagnie avec la communauté où se produit l'intervention. Les exercices à l'externe évalueront le plan en son entier et la coordination avec les membres de la communauté où se produit l'intervention qui sont nécessaires à la réalisation d'une intervention efficace à un incident de pollution.

Les exercices à l'externe comprennent les exercices de secteur et les exercices sans préavis initiés par le gouvernement.



Un exercice de secteur est réalisé par l'EPA, le USCG, le DOT/PHMSA et les industries qui travaillent en collaboration à l'exercice du PCI. Ceci est un exercice de grande ampleur qui est planifié et évalué par toutes les parties concernées. Tous les exercices de secteur seront coordonnés par le département de gestion des urgences et de la sécurité.



Les organismes de réglementation gouvernementaux ont le pouvoir d'orienter la compagnie à participer à un GIUE. La compagnie doit se conformer à moins que l'exercice n'entraîne des dangers pour la sécurité. Les coûts occasionnés par le GIUE sont la responsabilité de la compagnie.



3.6.12 Reconnaissance des interventions réelles/exercices complétés

La compagnie peut reconnaître les exercices à l'interne réalisés lors d'interventions à des déversements réels. L'intervention au déversement doit être évaluée en remplissant un CRPA/PA. La compagnie doit déterminer quels exercices ont été réalisés lors de l'intervention au déversement. Cette détermination doit être faite en considérant si l'effort d'intervention atteint les objectifs de l'exercice, tels que mentionnés dans les directives du PREP.

Le CI ou son désigné doit s'assurer que toute la documentation, incluant le CRPA/PA, est complétée et sauvegardée dans le REIU en permanence.

La documentation permettant de reconnaître un exercice comprend (mais ne se limite pas à) :


La documentation permettant de reconnaître un exercice comprend (notamment) :	
✓	Trousse SCI 201 <ul style="list-style-type: none">Type d'exercice/incidentDate et heureDescription de l'exercice/incidentObjectifs de l'exercice/incident
✓	Plan(s) d'action de l'incident (le cas échéant)
✓	Compte-rendu de la séance de rétroaction immédiate
✓	Formulaires d'opinion/critique du participant (intervenant) <ul style="list-style-type: none">Personnel de la compagniePersonnel de l'entrepreneur (si disponible)
✓	CRPA/PA <ul style="list-style-type: none">Répertoire des inspections des équipements appartenant à l'installation (entraînement et exercices à grand déploiement)
✓	Leçons apprises
✓	Feuille de travail de l'évaluation des composantes du PREP
✓	Signature du CI ou de son désigné ayant complété le rapport

3.7 Formation de sensibilisation d'une tierce partie

3.7.1 Tierce partie aux États-Unis

Le programme d'éducation de l'intervenant en urgence de Enbridge et de Vector Pipeline a été conçu pour améliorer la formation en industrie en étant interactive et conviviale pour les intervenants en urgence d'une tierce partie qui sont localisés près des secteurs d'opération des compagnies. Ce programme d'éducation a pour but de doter les intervenants de l'information nécessaire pour intervenir de façon efficace et sécuritaire lors d'une urgence sur un pipeline de Enbridge/Vector Pipeline ou à l'une de leurs installations.



Le contenu aborde les éléments de PR 1162 de l'API suivants :	
✓	Fiabilité et raison d'être du pipeline
✓	Sensibilisation aux dangers et aux mesures de prévention
✓	Communication dans le but d'être prêt pour une urgence
✓	Dangers potentiels
✓	Information de localisation du pipeline et disponibilité du National Mapping Pipeline System 
✓	Comment obtenir de l'information supplémentaire

Clientèle cible à l'intérieur des comtés en activité	
✓	Agents de formation et chefs des services d'incendie
✓	Agents de formation et chefs des services de police
✓	Agents de formation et chefs des services de shérif
✓	Agents de formation et chefs de la gestion des urgences du comté/Locaux
✓	Comités locaux de planification des urgences
✓	Centres de répartition du 911/Centres téléphoniques de sécurité publique (CTSP)

3.7.2 Tierce partie au Canada (voir annexe 2)

Les organismes d'intervention en cas d'urgence sont ceux qui peuvent avoir à intervenir à un incident ou une urgence impliquant une installation de Enbridge. Les organismes spécifiques ciblés comprennent les services d'incendie et de police, les intervenants en cas d'urgence, les hôpitaux, le SMU et les coordonnateurs municipaux d'intervention d'urgence.


Enbridge rencontre en personne ces parties concernées chaque année. Lors de ces rencontres, les conseillers en relation avec la communauté de Enbridge font une mise à jour des coordonnées des organisations municipales et de première intervention. De plus, à l'aide d'une liste de vérification, des informations importantes sont abordées et documentées. Lors de ces rencontres, les intervenants en cas d'urgence reçoivent une lettre de l'installation régionale, la brochure des intervenants en cas d'urgence de Enbridge, la brochure du programme d'éducation en ligne des intervenants en cas d'urgence, le dépliant du programme d'éducation en ligne des intervenants en cas d'urgence, des fiches de renseignements de l'hôpital (s'ils font partie d'un hôpital), la vidéo « *Pipeline to Safety* » et des articles de promotion avec les coordonnées nécessaires à la sécurité du pipeline.

Pendant ces rencontres en personne, la compagnie incite les intervenants en cas d'urgence à participer au programme d'éducation en ligne des intervenants en cas d'urgence, ainsi qu'à inciter d'autres intervenants de leur organisme à s'inscrire au cours. Enbridge est présentement en train de mettre en place un module de formation pour les répartiteurs du 911 qui sera offert à des répartiteurs du 911 au Canada.



Section 4 – Table des matières

Les formulaires suivants, lorsqu'applicables, devraient être utilisés lors des phases initiales d'une intervention d'urgence

PCI 001	Recueillir l'information lors d'une urgence
PCI 002	Liste de vérification du premier répondant
PCI 003	Information pour message d'avertissement
PCI 004	Formulaire général de déclaration d'incident
PCI 005	Liste de contrôle de menaces
PCI 006	Registre de surveillance du site
PCI 007	Plan de santé et sécurité spécifique au site
PCI 008	Liste de vérification Démobilisation
PCI 009	Plan de brûlage in situ
PCI 010	Registre d'inspection des équipements de l'installation
PCI 011	Questions du Centre national d'intervention 
PCI 012	Demande de Révision d'un formulaire PCI
PCI 013	PAI Page couverture
PCI 014	Rapport de statut des notifications
PCI 015	Rapport météorologique
SCI 201-1	Carte/Croquis résumé de l'incident
SCI 201-2	Sommaire des opérations en cours
SCI 201-3	Structure organisationnelle
SCI 201-4	Sommaire des ressources
SCI 201-5	Analyse de contrôle et de sécurité du site
SCI 202	Objectifs généraux de l'intervention
SCI 203	Affectations organisationnelles
SCI 204	Liste des affectations



Section 4 – Table des matières

SCI 205	Plan des communications
SCI 206	Plan médical
SCI 208	Plan de sécurité au site
SCI 209	Résumé de l'état de l'incident
SCI 210	Statut de changement
SCI 211p	Liste de contrôle (personnel)
SCI 211e	Liste de contrôle (équipement)
SCI 214	Registre d'unité
SCI 215	Feuille de travail pour planification opérationnelle
SCI 218	Inventaire des véhicules de soutien
SCI 220	Plan des opérations aéroportées
SCI 223	Message de santé et sécurité
SCI 224	Sommaire de l'unité environnementale
SCI 226	Feuille de travail pour planification à long terme
SCI 230	Horaire de réunion quotidienne
SCI 231	Sommaire de réunion
SCI 232a	Index du site PCZ
SCI 233	Rapport de suivi d'actions
SCI 234	Matrice d'analyse des travaux



Recueillir l'information lors d'une urgence

PCI 001

Utilisation : Doit être utilisé par tout employé qui reçoit de l'information urgente concernant un incident potentiel ou en guise de préparation à une intervention d'urgence à titre de premier répondant.	
Notification	
Date et heure de la notification :	
Nom de l'employé recevant l'appel :	
Émetteur	
Nom de l'émetteur :	
Emplacement de l'émetteur :	
No de téléphone de l'émetteur (2 prochaines heures) :	Domicile :
Adresse de l'émetteur :	
Description de l'urgence	
Conditions observées (déversement, nuage, odeur, etc.) :	
Établissement concerné, emplacement ou description du terrain :	
Date et heure auxquelles l'incident a été observé :	
Ville ou village le plus près :	
Itinéraire vers le site :	
Cours ou plan d'eau le plus près (direction et distance) :	
Autres renseignements pertinents (température, vent, routes, intérêts publics, blessures).	
Déclaration de l'urgence	
L'émetteur a-t-il avisé les services municipaux ou tout autre répondant de l'urgence :	(Heure de l'appel) :
D'autres services d'urgence sont-ils au site ou en route (précisez)	
Déclaration interne	
Si cette situation est une urgence potentielle et que vous êtes le premier point de contact d'Enbridge, contactez le centre de contrôle d'Edmonton au :	
Régions É-U 1-800-858-5253	Région EPSI 1-888-440-4357
Région CAN 1-877-420-8800	Centre de contrôle Cushing 1-918-223-2461
Région Athabasca 1-888-813-6844	Ligne médias Enbridge É-U 1-888-992-0997
Au Québec 1-780-420-8899	Ligne médias Enbridge CAN 1-800-858-5253
Région Dakota du Nord 1-888-838-4534	
Autre information	
Transmettre le message d'avertissement pour LGN/pétrole brut si requis (Voir formulaire B – Information pour avertissement)	



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

Utilisation : Doit être utilisée lors de l'inspection d'une urgence potentielle ou rapportée. Les lignes directrices qui suivent doivent être respectées afin d'assurer des pratiques de travail sécuritaires. L'ordre des différentes tâches peut varier selon la situation.	
EXPLORATION - Doit être révisée par le premier répondant avant d'entreprendre toute action immédiate.	
<input type="checkbox"/>	Déterminer la direction du vent et approcher prudemment dans le sens du vent
<input type="checkbox"/>	Explorer la zone où un déversement est soupçonné seulement si vous portez l'ÉPP approprié, en utilisant le système de compagnon lorsque cela est possible.
<input type="checkbox"/>	Assurer la sécurité du personnel dans la zone.
<input type="checkbox"/>	Évaluer les risques d'incendie, d'explosion et de vapeurs toxiques dangereuses.
<input type="checkbox"/>	Retirer ou fermer toute source potentielle de combustion.
<input type="checkbox"/>	Utiliser des équipements à sécurité intrinsèque (ex. : lampe de poche, appareil radio émetteur-récepteur, détecteur de gaz avec alarme audible).
<input type="checkbox"/>	Maintenir une communication régulière/planifiée avec le centre de contrôle et le responsable régional/de garde.
APPROCHE	
<input type="checkbox"/>	Vérifier la direction du vent et assurez-vous de demeurer dans le sens du vent.
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des blessés ou des personnes ensevelies?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des personnes de l'extérieur impliquées dans le sauvetage ou l'évacuation?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des indices de dangers potentiels tels :
<input type="checkbox"/>	Des fils électriques tombés ou au-dessus de la zone?
<input type="checkbox"/>	Des produits liquides ou solides visibles, non identifiés?
<input type="checkbox"/>	Des vapeurs visibles?
<input type="checkbox"/>	Des odeurs ou des dangers respiratoires évidents?
<input type="checkbox"/>	Des feux, des étincelles ou d'autres sources de combustion visibles?
<input type="checkbox"/>	Des trous, des cavernes, des fossés profonds, des rapides ou des falaises à proximité?
<input type="checkbox"/>	La circulation locale pose-t-elle problème?
<input type="checkbox"/>	Condition du sol (choisir) <input type="checkbox"/> Sec <input type="checkbox"/> Mouillé <input type="checkbox"/> Glacé
CONFIRMER ET CONTRÔLER	
<input type="checkbox"/>	Identifier le matériau déversé et vérifier la fiche signalétique.
<input type="checkbox"/>	Établir les risques associés au déversement, la sécurité du site et ses paramètres, soit : volume du déversement, étendue et direction d'écoulement.
<input type="checkbox"/>	Le ou les oléoducs ont-ils été fermés?
<input type="checkbox"/>	Si la zone est sur l'eau, consulter le point de contrôle et les cartes ZGC afin d'appliquer les stratégies d'intervention adéquates pour les différentes ressources à venir.
<input type="checkbox"/>	La direction du vent a-t-elle été confirmée et le manche à vent a-t-il été installé?
<input type="checkbox"/>	Le public est-il protégé ou la nécessité d'une évacuation a-t-elle été évaluée?
<input type="checkbox"/>	Toutes les sources de combustion ont-elles été éliminées?
<input type="checkbox"/>	Établir les zones d'exclusion et de travail sécuritaire (chaude, tiède et froide).
<input type="checkbox"/>	Les exigences de sécurité et de protection personnelle ont-elles été établies et communiquées?
<input type="checkbox"/>	L'équipement adéquat de lutte contre l'incendie est-il disponible et installé?
<input type="checkbox"/>	Les soupapes ont-elles été cadenassées si nécessaire?
<input type="checkbox"/>	Les équipements électriques des camions-citernes et des réservoirs ont-ils été adéquatement mis à la terre?
<input type="checkbox"/>	Les procédures de décontamination ont-elles été établies et les sites de décontamination identifiés?
<input type="checkbox"/>	Les événements et les activités sont-ils enregistrés et documentés?



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

COMMUNICATION	
<input type="checkbox"/>	Entreprandre les tâches de notification des agences gouvernementales, incluant les autorités des zones affectées ou à risque par le biais du centre de contrôle, le responsable régional ou son délégué.
<input type="checkbox"/>	Terminer les tâches de notification d'urgence, incluant les organismes de réglementation. Ceci doit être effectué par le responsable régional ou son désigné
<input type="checkbox"/>	Si des excavations doivent être entreprises, l'organise Info-Excavation a-t-il été avisé?
<input type="checkbox"/>	Un rapport préliminaire d'incident a-t-il été produit?
<input type="checkbox"/>	Un canal d'ondes radio a-t-il été établi pour les communications entre le site et le personnel de chantier?
CONSIDÉRATIONS	
<input type="checkbox"/>	Si approprié, demander une surveillance aérienne afin de confirmer : <ul style="list-style-type: none"> • L'envergure et la description de la nappe d'hydrocarbure • La direction du mouvement • Les coordonnées des bordures avant et arrière de la nappe d'hydrocarbure • Les zones sensibles menacées • Les zones habitées à risque.
<input type="checkbox"/>	Pour une meilleure connaissance de la situation, si possible, photographier la zone.
<input type="checkbox"/>	À l'arrivée des renforts, effectuer le transfert de commandement et commencer la préparation des réunions tactiques et de planification.



Information pour message d'avertissement

PIC 003

Utilisation : Doit être remis lorsque nécessaire aux intervenants d'urgence locaux, soit le service de police, le service d'incendie ou autres, lorsque requis.

Suivi d'incident, guide d'appel d'urgence aux intervenants locaux

« Ici Enbridge Pipelines (*précisez la région*) Inc., j'appelle de _____

Notre numéro de téléphone est le _____

On nous a rapporté une odeur de gaz ou de la vapeur de pétrole brut ou une légère fuite provenant de (description du site, station, etc.)

Du personnel de la Compagnie a été déployé afin de confirmer le rapport initial. Votre aide n'est pas requise pour le moment. Nous vous fournirons des renseignements plus précis dès qu'ils seront disponibles et vous confirmerons si nous avons besoin de votre assistance. »

(Donner les renseignements d'avertissement suivants concernant LGN/pétrole brut, le cas échéant.)

Information d'avertissement pour un incident LGN (intervenants d'urgence locaux)

Les liquides du gaz naturel sont des mélanges d'hydrocarbures; le composant principal est le propane.

Les vapeurs auront généralement l'apparence de nuages blancs. Elles sont extrêmement inflammables et s'accumuleront en zone de plus basse altitude. Garder toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite et du nuage de vapeurs. Faire preuve de grande prudence près de la fuite.

Information d'avertissement pour un incident de pétrole brut (Intervenants d'urgence locaux)

Le pétrole brut est inflammable et toxique.

Les vapeurs s'accumulent en zone de plus basse altitude

Faites preuve de grande prudence près de la fuite.

Gardez toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite.

Évitez les zones de plus basse altitude si vous ne portez pas d'appareil de protection respiratoire autonome.



Formulaire général de déclaration d'incident

PCI 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par : à :	
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur le pipeline et points de contact			
Nom du pipeline :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique au pipeline			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
P/L marqueur de déversement	Soupape de sectionnement la plus près en amont	Vanne de sectionnement la plus près en aval	
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée?	oui non	Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :	
Fissure, cratère :	Emplacement du cratère :	Dimension du cratère :	
Notes :			
Rapport général d'incident (pipeline)			



Formulaire général de déclaration d'incident

PIC 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par :	à :
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur l'installation et points de contact			
Nom de l'installation :			
Type d'installation :			
Nombre de personnes sur les lieux de l'installation :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique à l'installation			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :
Notes :			
Rapport général d'incident (installation)			



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

<p>[Redacted text]</p>	<p>[Redacted text]</p>
<p>[Redacted text]</p>	<p>[Redacted text]</p>
<p>[Redacted text]</p>	<p>[Redacted text]</p>



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

BRUITS DE FOND

Bruits de la rue :

Bruits de maison/domicile :

Avion :

Voix :

Musique :

Machinerie :

Bar ou taverne :

Autre :



Registre de Surveillance du Site

PCI 006

Date :		Heure :		Dir. vent.		Vitesse du vent		Température		
Description de l'événement :										
Description de la localisation	Heure	PDI/DIF	H2S	S02	CO	LIE	02	Benzène	Autre	Commentaires
1.										
2.										
3.										
4.										
5.										
6.										
7.										
8.										
9.										
10.										



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Les plans d'action pour les opérations d'intervention lors d'un déversement (contrairement à ceux qui découlent d'actions correctives) sont appelés à varier au fur et à mesure de la progression de l'intervention. Lors de la phase d'urgence initiale, les intervenants se fient à des plans d'intervention d'urgence génériques – Plans de contingence – en attendant que le plan spécifique au site soit élaboré. Lorsque l'intervention progresse vers la phase post-urgence d'opération de récupération, un plan de base propre au site est utilisé et sera très détaillé dans le cas de nettoyage prolongé ou de grande envergure. Finalement, une intervention lors d'un déversement peut se transformer en nettoyage de site parfaitement contrôlé (ex. Nettoyage de réhabilitation). Dans ce cas, un plan spécifique au site complet est élaboré, incluant des plans d'intervention d'urgence détaillés pour des situations d'urgence au site.

Général – Identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Risques pour chaque tâche du Plan de travail	<input type="checkbox"/>	Affectations de formation des employés
<input type="checkbox"/>	Équipement de protection pour chaque tâche/objectif	<input type="checkbox"/>	Exigences de surveillance médicale
<input type="checkbox"/>	Fréquence et type de surveillance de la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	Fréquence et types de surveillance du personnel
<input type="checkbox"/>	Techniques d'échantillonnage	<input type="checkbox"/>	Instruments de mesure de la qualité de l'air
<input type="checkbox"/>	Entretien et étalonnage des instruments	<input type="checkbox"/>	Mesures de contrôle de site
<input type="checkbox"/>	Carte du site	<input type="checkbox"/>	Zones de travail
<input type="checkbox"/>	Utilisation du système de compagnon	<input type="checkbox"/>	Méthodes d'alerte en cas d'urgence
<input type="checkbox"/>	Pratiques de travail sécuritaires	<input type="checkbox"/>	Assistance médicale la plus près
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination	<input type="checkbox"/>	Plan d'intervention d'urgence
<input type="checkbox"/>	Procédures d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/>	Plan de confinement des déversements
<input type="checkbox"/>	Réunions d'introduction	<input type="checkbox"/>	Provisions pour l'évaluation continue du Plan

Caractérisation et analyses du site :

Les sites de déversement doivent être évalués afin d'identifier les risques spécifiques au site et de déterminer les contrôles de santé et sécurité appropriés

Évaluation préliminaire – Exécutée par une personne qualifiée, avant de pénétrer sur le site, afin d'identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Méthodes de protection et de contrôle du site	<input type="checkbox"/>	Tout risque d'inhalation ou dermatologique
<input type="checkbox"/>	Localisation et dimensions approximatives du site	<input type="checkbox"/>	Description de l'activité d'intervention
<input type="checkbox"/>	Durée de l'intervention	<input type="checkbox"/>	Topographie et accessibilité du site (incluant l'accessibilité aérienne et terrestre)
<input type="checkbox"/>	Risques anticipés pour la santé et la sécurité	<input type="checkbox"/>	Voie de dispersion des substances dangereuses
<input type="checkbox"/>	État de l'intervention des unités d'urgence (sauvetage, incendie, matières dangereuses)		

Identification des risques

<input type="checkbox"/>	Les employés au site ont été informés des risques identifiés	<input type="checkbox"/>	Toute l'information que possède l'employeur concernant les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de chacune des substances est mise à la disposition de tous les intervenants
--------------------------	--	--------------------------	---

Évaluation détaillée

Une fois l'évaluation préliminaire terminée, une évaluation détaillée est effectuée afin d'établir les besoins de contrôles de sécurité et les protections requises

Surveillance

<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée lors de l'entrée initiale	<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée périodiquement
<input type="checkbox"/>	Surveillance du personnel effectuée		



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Exigences d'éclairage															
<input type="checkbox"/>	Les zones accessibles aux employés sont éclairées minimalement aux niveaux indiqués ci-après :														
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Pieds-bougies</th> <th>Zone ou opérations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>Zones générales du site.</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.</td> </tr> </tbody> </table>	Pieds-bougies	Zone ou opérations	5	Zones générales du site.	3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien	5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.	5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)	10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)	30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.
	Pieds-bougies	Zone ou opérations													
	5	Zones générales du site.													
	3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien													
	5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.													
	5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)													
10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)														
30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.														
Exigences de désinfection															
<input type="checkbox"/>	Eau potable/non-potable	<input type="checkbox"/>	Toilettes												
<input type="checkbox"/>	Installations de nettoyage	<input type="checkbox"/>	Douches et vestiaires												
L'objectif : être prêt pour toute urgence potentielle :															
<input type="checkbox"/>	Le plan est écrit et disponible pour inspection														
Éléments à préciser															
<input type="checkbox"/>	Planification pré-urgence														
<input type="checkbox"/>	Rôles du personnel et moyens de communication														
<input type="checkbox"/>	ÉPP et équipement d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Reconnaissance et prévention des urgences														
<input type="checkbox"/>	Distances sécuritaires et refuges														
<input type="checkbox"/>	Sécurité au site et contrôle														
<input type="checkbox"/>	Procédures et itinéraires d'évacuation														
<input type="checkbox"/>	Intervention médicale d'urgence et premiers soins														
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Procédures d'alerte et d'intervention en cas d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'intervention et suivi														
Éléments supplémentaires															
<input type="checkbox"/>	Topographie et aménagement du site et conditions météorologiques prévalentes														
<input type="checkbox"/>	Procédures de déclaration d'incident aux : organismes gouvernementaux municipaux, provinciaux/étatiques et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Un système d'alarme pour les employés est installé pour alerter le personnel en cas d'urgence														
Exigences supplémentaires, le plan d'intervention d'urgence doit être :															
<input type="checkbox"/>	Une section séparée du plan de santé et sécurité propre au site														
<input type="checkbox"/>	Compatible avec les plans municipaux, provinciaux/états et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Pratiqué lors des formations au site														
<input type="checkbox"/>	À jour														



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Employé Enbridge

Entrepreneur

Sous-Traitant

Section 1 : Information personnelle

Information personnelle générale			
Nom, Prénom		Date de début (JJ/MM/AA)	Date de fin (JJ/MM/AA)
Adresse courriel	Téléphone au site/Celulaire	Retour prévu (JJ/MM/AA)	Fin prévue (JJ/MM/AA)
Entrepreneur principal : S.O. <input type="checkbox"/>		Si vous êtes un sous-traitant, le nom de votre compagnie : S.O. <input type="checkbox"/>	
Emplacement des travaux effectués (site spécifique) :		Poste lors de l'exécution des travaux :	
Nom du remplaçant (si connu) :		No téléphone/celulaire du remplaçant.	Courriel du remplaçant
Date d'arrivée du remplaçant : (JJ/MM/AA):		Date de fin du remplacement :	

Équipe a travaillé sur ces points lors de l'intervention			
Logistique <input type="checkbox"/>	Environnement <input type="checkbox"/>	Operations aéroportées <input type="checkbox"/>	Sécurité <input type="checkbox"/>
Finance <input type="checkbox"/>	TI <input type="checkbox"/>	Réparations <input type="checkbox"/>	Liaison/Information publique <input type="checkbox"/>
Opérations <input type="checkbox"/>	Planification <input type="checkbox"/>	Logistique <input type="checkbox"/>	Conformité réglementaire <input type="checkbox"/>
Service de récupération <input type="checkbox"/>	Commandement d'incident <input type="checkbox"/>	Rassemblement <input type="checkbox"/>	Autre _____ <input type="checkbox"/>

Pour les employés de Enbridge seulement (non applicable pour les entrepreneurs ou sous-traitants)	
Succursale de travail (Ville/Région) :	Téléphone/Celulaire du bureau régulier
Citoyenneté : É-U <input type="checkbox"/> Canada <input type="checkbox"/> Avez-vous un Visa ? <input type="checkbox"/>	Division de services d'origine : LP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> EGD <input type="checkbox"/> GT <input type="checkbox"/> Corp <input type="checkbox"/>
Je possède une copie des codes DS pour compléter ma feuille de temps et mon compte de dépenses <input type="checkbox"/>	Je comprends les jours de repos <input type="checkbox"/>

Archivage : conserver dans la région de façon permanente



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Révision de la participation lors de l'incident

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui se sont bien déroulés lors de l'intervention ?

1.

2.

3.

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui auraient pu mieux se dérouler lors de cette intervention ?

1.

2.

3.

Section 2 : Documentation de démobilisation

Types de données	Récoltées		Nom du réseau où les documents sont sauvegardés	Tous les items sauvegardés sous Enbridge Network Folder		Inscrire la date si ce n'est pas la date actuelle (JJ/MM/AA)
	O	N		O	N	
Courriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fichiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Papiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres matériels électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commentaires :						



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Section 3 : Démobilisation des technologies de l'information

Portable prêté pour Incident Enbridge retourné	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Numéro de série du portable :
Nom d'utilisateur :	Mot de passe :	
Lister les autres appareils qui vous ont été prêtés :	Avez-vous utilisé des disques durs portables? SVP précisez.	

Section 4 : Démobilisation attestations et approbations

Section Opérations S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section planification S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Logistiques S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section de Commandement S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Finance S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Unité de Documentation S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Resources Humaines S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Technologies de l'Information S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____



Plan de brûlage in situ

PCI 009

APPROBATION DE BRÛLAGE IN SITU			
Autorité	Nom et organisme	Signature d'approbation (si verbal, identifier le destinataire)	Date
Autorité réglementaire			
Commandement unifié			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Je confirme que toutes les parties prenantes en autorité pour l'exécution d'un brûlage in situ sont énoncées ci-dessus et ont approuvé le brûlage

Nom (Commandant d'intervention Enbridge)	Signature	Date

CONTACTS

Département	Nom	Téléphone	Téléphone
Fédéral			
Provincial/État			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

INFORMATION sur l'INCIDENT			
Description générale de l'incident :			
Type de produit(s) :			
Description du produit (<i>Risques généraux et caractéristiques</i>) (GPS/LLD) :			
Fiche signalétique jointe?			OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Estimation du volume déversé :			
Date/Heure de la découverte de l'incident :			
Date/Heure (<i>estimées</i>) du début du déversement :			
LOCALISATION DU DÉVERSEMENT/TRAJECTOIRE			
Localisation d'origine du déversement et description générale de la zone affectée :			
Dimension estimée de la zone affectée :			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Évaluation du potentiel de migration et zone affectée finale	
Croquis du site joint? <i>(Revoir les registres d'incident pour composantes du croquis)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Carte aérienne/satellite jointe?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La trajectoire du déversement est-elle illustrée sur le croquis/carte?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
ÉVALUATION DU BRÛLAGE IN SITU	
Liste des considérations appuyant le choix d'un brûlage in situ à cet endroit plutôt que les options de récupération manuelle/mécanique et de nettoyage :	
Produit susceptible de brûler? <i>(effectuer un test de combustion si nécessaire)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'on anticipe que le pétrole demeurera inflammable (<i>frais, pas assez émulsionné [>25 %] ou altéré</i>)?	
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES	
Conditions météo favorables pour un brûlage in situ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Prévisions générales pour les prochaines 48 h : <i>(ex. : orage, clair, couvert, pluvieux, etc.)</i>	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12-48 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 24-48 h :	
Visibilité prévue pour les prochaines 48 h : <i>(visibilité suffisante pour les opérations/observation de brûlage est de >500 pieds, ½ mille horizontal)</i>	
FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE DU BRÛLAGE IN SITU	
Faisabilité opérationnelle?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan d'opérations (<i>stratégie, méthode, ressources</i>) et un plan de sécurité au site sont prêts ou en cours de production? (<i>joindre si disponible</i>)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Est-ce qu'un support aérien est requis? Disponible?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel est adéquatement formé, équipé avec de l'équipement de protection requis et inclus dans un plan de sécurité au site?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan de communication au site est disponible?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le déversement est contrôlé?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que tout l'équipement requis peut être mobilisé au moment de la période propice? (ex. confinement, allumeur, équipement de collecte de déchets, pare-feu)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être éteint ou contrôlé en toute sécurité? (Joindre le plan de contingence qui identifie et gère les impacts potentiels sur les zones environnantes dans l'éventualité où le brûlage devienne incontrôlable ou qu'un second foyer d'incendie apparaisse.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Estimation de la zone de brûlage proposée :	
Pièces jointes/Renseignements supplémentaires/Commentaires :	
CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ	
Y a-t-il un risque probable pour la sécurité du public?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Y a-t-il des impacts environnementaux probables?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être exécuté à distance sécuritaire des opérations d'intervention et des aires publiques, récréatives et commerciales?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le public peut être avisé adéquatement du brûlage? (Joindre avis/plan de communication)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que des évacuations sont nécessaires? (joindre le plan d'évacuation proposé)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un abri sur place doit être installé?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan de gestion des zones écosensibles (ex. impact sur la faune, l'utilisation des terres, l'eau souterraine) écrit ou en cours de production? (joindre si disponible)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)

PCI 011

CNI 24 h Déclaration d'incident (800) 424-8802 – 

Partie déclarante

Courriel :

Téléphone 1 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Nom :

Prénom :

Téléphone 2 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Téléphone 3 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Compagnie :

Type d'organisation : **Entreprise privée**

Adresse :

Ville :

État :

Code postal :

Appelez-vous au nom de la partie responsable? : OUI NON

Est-ce ce que vous ou votre entreprise êtes responsable du produit déversé? : OUI NON

Description de l'incident

Date de l'incident : JJ // MM// ANNÉE HEURE : S'est produit | A été découvert | Est prévu

Type d'incident : **PIPELINE**

Cause de l'incident : Déroulement d'un avion | Préméditation | Cyberattaque | Déraillement | Passager agité |
 Délestage de carburant | Accident de transport | Tremblement de terre | Bris d'équipement |
 Explosion | Inondation | Détournement | Ouragan | Phénomène naturel | Erreur d'opérateur |
 Autre | Surpression | Infraction à la sécurité | Suicide | Activité suspecte | Terrorisme | Tornade |
 Accident de transport | Intrus | Inconnu | Naufrage

Localisation de l'incident

Description de la localisation

Adresse :

État :

Comté :

Code postal :

Ville la plus près : Distance de la ville la plus près : Unité : Miles | Kilomètres

Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO

Rang : Section : Township :

Latitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Nord | Sud

Longitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Est | Ouest



**Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)**

PCI 011

Détails du pipeline	
Type de pipeline : Transfer Transport Transmission Distribution Service Collecteur En mer Latéral Liquide hautement volatil (LHV) Réservoir Station Ligne de charge Terminal Inconnu Autre	
Réglementé par le DOT : OUI NON Inconnu	
Sous l'eau : OUI NON	
Recouvert/Marqué : OUI NON Inconnu	
Hors-sol ou souterrain : HORS SOL/SOUTERRAIN	
Produit concerné	
Produit no 1	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Produit no 2	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Information sur le matériel dans l'eau	
Plan d'eau affecté :	En mer : OUI NON Borne milliaire de la rivière :
Affluent de :	Approvisionnement en eau contaminé : OUI NON Inconnu
Température de l'eau :	Unités : Fahrenheit Celsius
Échelle de la surface : Calme Belle Peu agitée Agitée Forte Très forte Grosse Très grosse Abruptes Croisées	
Vitesse : Nœuds MPH	
Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO	
Information sur l'iridescence	
Longueur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres
Largeur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres



Demande de révision d'un formulaire PCI

PCI 012

Priorité		
Requérant :	Dépt./Région :	Date :
<input type="checkbox"/> Non essentiel	<input type="checkbox"/> Essentiel (sélectionner une case) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Changement de commandant d'intervention/personne qualifiée <input type="checkbox"/> Changement réglementaire (constatation/mandaté/non-conformité) <input type="checkbox"/> Changement pouvant affecter <i>Worst-Case Discharge</i> (É-U seulement) <input type="checkbox"/> Département de gestion des urgences et de la sécurité/ <input type="checkbox"/> Constatation/changement mandaté par le Coordonnateur régional d'intervention d'urgence 	
Information Section/Annexe		
Section/ Annexe :	<input type="checkbox"/> Section 1 : Éléments d'introduction au Plan <input type="checkbox"/> Section 2 : Éléments centraux du Plan <input type="checkbox"/> Section 3 : Programme de Formation/Exercice <input type="checkbox"/> Section 4 : Formulaires	<input type="checkbox"/> Annexe 1 : Informations de l'installation & municipales <input type="checkbox"/> Annexe 2 : Procédures de notification <input type="checkbox"/> Annexe 3 : Information concernant les secteurs écosensibles <input type="checkbox"/> Annexe 4 : Référence croisée réglementaire <input type="checkbox"/> Annexe 5 : Administration <input type="checkbox"/> Annexe 6 : Plan d'intervention d'urgence
Section :		Titre de la sous-section :
Numéro(s) de page :		Version/Date de révision (au bas de la page):
Requête de révision		
Formulation actuelle (ou annotation ci-jointe) :		
Formulation proposée (ou annotation ci-jointe) :		
Motif du changement (svp, soyez précis) :		



PAI Page couverture

PCI 013

Nom de l'incident :	Période d'opérations couverte par le PAI : Période : (de / / à / /)
Approuvé par : FOSC : _____ SOSC/Prov : _____ PCIR : _____	
Plan d'action en cas d'incident	
Préparé par :	Préparé le Date/Heure :



Rapport de statut des notifications

PCI 014

Incident :				Préparé par :					à :
Période :				Nom de la version :					
Organisation notifiée	Téléphone	Date/heure de la notification	Personne contactée	Courriel de la personne contactée	Dossier no	Suivi	ETA au site	Notifié par	
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									



Rapport météorologique

PCI 015

Incident :		Préparé par :		à	
Période :		Nom de la version :			
Conditions actuelles					
Vitesse du vent :		Hauteur des vagues :			
Direction du vent à partir de :		Direction des vagues :			
Température de l'air :		Hauteur de la houle :			
Pression barométrique :		Intervalle de la houle :			
Humidité :		Vitesse actuelle :			
Visibilité :		Direction actuelle vers :			
Plafond :		Température de l'eau :			
Prochaine marée haute (heure) :		Prochaine marée basse (heure) :			
Prochaine marée haute (hauteur) :		Prochaine marée basse (hauteur) :			
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Notes :					
Prévisions 24 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					
Prévisions 48 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					



Carte/croquis résumé de l'incident

SCI 201-1

Incident :	Préparé par :	à :
Période du :	au :	Version :



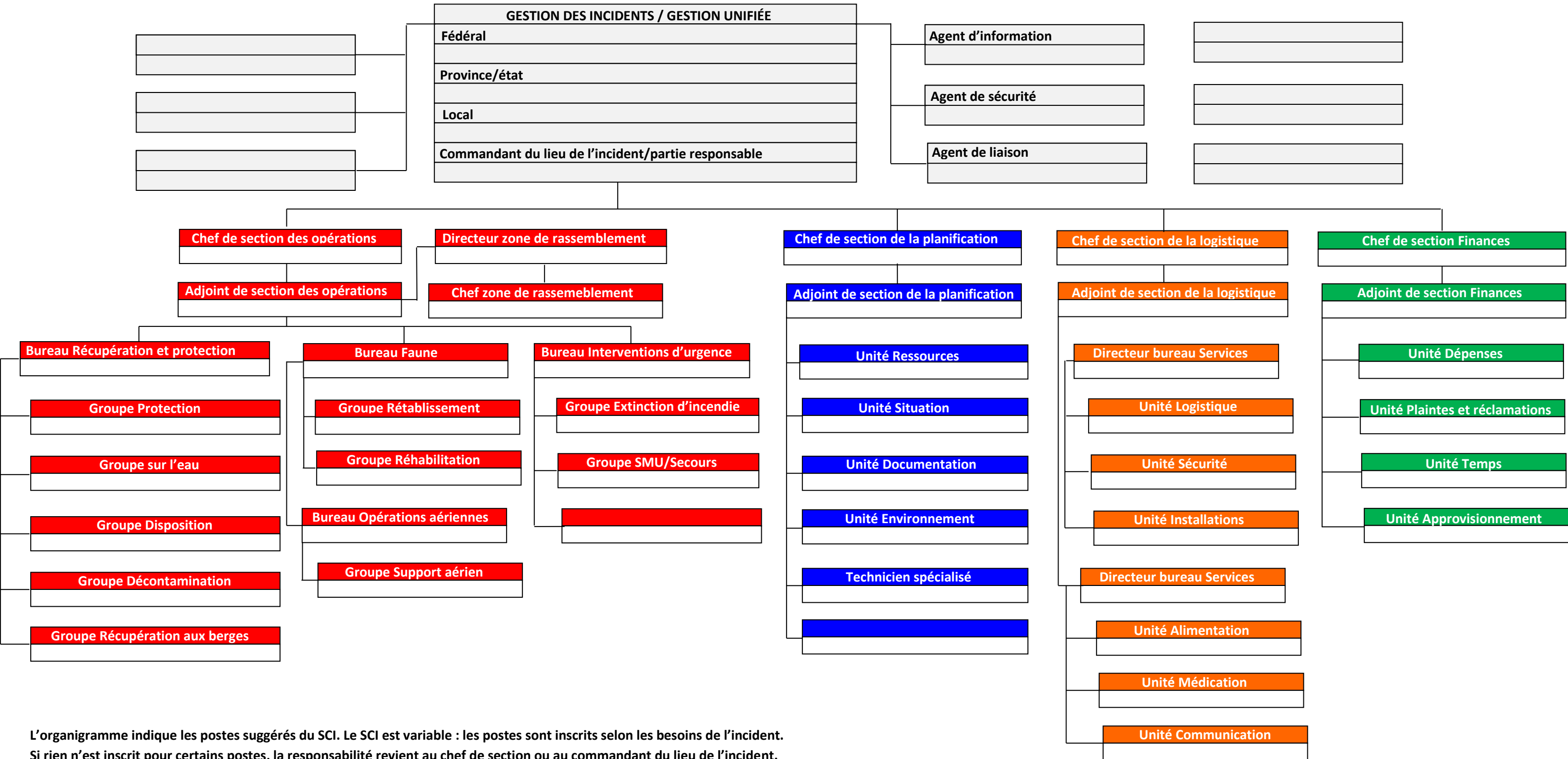
Sommaire des opérations en cours	SCI 201-2
---	------------------

Incident :		Préparé par :	à :
Période du :		Version :	
Information sur l'incident			
Objectifs initiaux d'intervention			
Sommaire des opérations en cours			
Date et heure	Notes sur les opérations		



Structure organisationnelle

SCI 201-3 / 207



L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.



Analyse du contrôle et de la sécurité du site

SCI 201-5

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Contrôle du site		
1. Le système de contrôle du site est-il en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Y a-t-il un poste de commandement sur le site? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
3. Le décompte du personnel a-t-il été effectué? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	Blessés : Disparus :	Morts : Ensevelis :
4. Y a-t-il des observateurs impliqués ou des opérations de sauvetage prévues? Observateurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Sauveteurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	5. Est-ce que les zones de décontamination sont en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
Identification des dangers, indices de danger immédiat (si oui, expliquer dans la section Remarques)		
1. Fils électriques tombés ou au-dessus de la zone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Produits visibles, non identifiés, liquides ou solides? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3. Direction du vent sur le site de l'incident <input type="checkbox"/> Vers votre position <input type="checkbox"/> À l'opposé de votre position Vitesse du vent :	4. Une approche sécuritaire est-elle possible? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Odeurs ou senteurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	6. Vapeurs visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
7. Trous, fossés profonds, des rapides ou falaises, etc. à proximité? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	8. Feux, étincelles ou sources de combustion visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
9. La circulation locale pose-t-elle problème? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	10. Plaque étiquette de produit, codes de couleur visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11. Autres dangers? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	12. En approchant de la scène, dos au vent, remarquez-vous un changement quelconque des points précédents? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
13. Remarques :		
Réduction des risques : avez-vous validé la nécessité des points suivants?		
1. Objectifs d'entrée :		
2. Panneau(x) avertisseur(s), barrières, codes de couleur en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3. Les matières dangereuses sont-elles sous surveillance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 3a. Équipement d'échantillonnage : 3b. Emplacements d'échantillonnage : 3c. Fréquence d'échantillonnage : 3d. Surveillance du niveau d'exposition individuel :		
4. Équipement/niveau de protection 4b. Appareil respiratoire : 4d. Bottes :	4a. Gants : 4c. Vêtements : 4e. Fréquence de remplacement de la cartouche chimique :	
5. Décontamination 5a. Instructions : 5b. Équipement et matériel de décontamination :		
6. L'itinéraire d'évacuation d'urgence est-il établi? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Itinéraire :		
7. Les intervenants au site ont-ils été informés des risques? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
8. Remarques :		



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :	
Période :	Version :		
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :	Statut
1. Assurer la sécurité des citoyens et du personnel d'intervention			
<input type="checkbox"/> 1a. Identifier les dangers du produit déversé			
<input type="checkbox"/> 1b. Établir le contrôle du site (zone chaude, zone tiède, zone froide et sécurité)			
<input type="checkbox"/> 1c. Considérer l'évacuation si nécessaire			
<input type="checkbox"/> 1d. Établir les restrictions aux navires et/ou avions			
<input type="checkbox"/> 1e. Surveiller la qualité de l'air dans les régions touchées			
<input type="checkbox"/> 1f. Préparer un plan de santé et sécurité au site et assurer la tenue des réunions de sécurité			
2. Contrôler la source du déversement			
<input type="checkbox"/> 2a. Exécuter l'arrêt d'urgence			
<input type="checkbox"/> 2b. Combattre l'incendie			
<input type="checkbox"/> 2c. Amorcer les réparations temporaires			
<input type="checkbox"/> 2d. Transférer et/ou alléger le produit			
<input type="checkbox"/> 2e. Effectuer les travaux de récupération, lorsque nécessaires			
3. Coordonner l'intervention coordonnée			
<input type="checkbox"/> 3a. Effectuer ou confirmer les notifications			
<input type="checkbox"/> 3b. Établir un système de commandement unifié et ses installations (poste de commande, etc.)			
<input type="checkbox"/> 3c. S'assurer que les responsables locaux et de la réserve sont inclus au sein de la force d'intervention			
<input type="checkbox"/> 3d. Lancer les Plans d'action en cas d'incident (PAI)			
<input type="checkbox"/> 3e. Assurer la mobilisation et le suivi des ressources et justifier le personnel et l'équipement requis			
<input type="checkbox"/> 3f. Documenter			
4. Maximiser la protection des zones écosensibles			
<input type="checkbox"/> 4a. Mettre en œuvre les stratégies d'intervention désignées à l'avance			
<input type="checkbox"/> 4b. Identifier les ressources à risques à proximité du déversement			
<input type="checkbox"/> 4c. Suivre le mouvement des hydrocarbures et extrapoler les trajectoires de la fuite			
<input type="checkbox"/> 4d. Effectuer des évaluations visuelles (ex. survol)			
<input type="checkbox"/> 4e. Développer et mettre en œuvre les tactiques de protection appropriées			



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :	
Période :	Version :		
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :	Statut
5. Contenir et récupérer le déversement			
<input type="checkbox"/> 5a. Déployer une barrière flottante au site du déversement et procéder à l'écumage de l'eau libre			
<input type="checkbox"/> 5b. Déployer la barrière flottante dans les zones de collecte appropriées			
<input type="checkbox"/> 5c. Évaluer les délais critiques des technologies d'intervention (ex. agents dispersants, brûlage in situ)			
<input type="checkbox"/> 5d. Établir le plan de gestion des rebuts			
6. Récupérer et soigner les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6a. Établir une ligne téléphonique d'urgence pour le signalement d'animaux souillés par les hydrocarbures			
<input type="checkbox"/> 6b. Superviser les opérations de recherche et sauvetage des animaux sauvages			
<input type="checkbox"/> 6c. Mettre en place une unité de soins primaires pour les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6d. Assurer le fonctionnement d'un centre de soins de la Faune			
<input type="checkbox"/> 6e. Amorcer l'action bénévole des citoyens pour la réhabilitation des oiseaux souillés par les hydrocarbures			
7. Retirer les hydrocarbures des régions touchées			
<input type="checkbox"/> 7a. Diriger le nettoyage approprié des berges			
<input type="checkbox"/> 7b. Nettoyer les structures souillées par les hydrocarbures (jetées, quais, etc.)			
<input type="checkbox"/> 7c. Nettoyer les navires souillés par les hydrocarbures			
8. Réduire les impacts économiques			
<input type="checkbox"/> 8a. Considérer l'impact sur le tourisme, la navigation et les impacts économiques locaux			
<input type="checkbox"/> 8b. Protéger les actifs publics et privés, tant que les ressources le permettent			
<input type="checkbox"/> 8c. Établir les procédures de demande d'indemnisation			
9. Garder le public et les parties prenantes informés du processus d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9a. Offrir une tribune pour obtenir les commentaires et préoccupations des parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9b. Donner les détails des opérations d'intervention aux parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9c. Identifier les préoccupations et les questions des parties prenantes, et y répondre si possible			
<input type="checkbox"/> 9d. Effectuer des annonces de sécurité en temps opportun			
<input type="checkbox"/> 9e. Établir un Centre d'information unifié (CIU)			
<input type="checkbox"/> 9f. Effectuer des points de presse ponctuels			
<input type="checkbox"/> 9g. Gérer l'accès des médias aux activités d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9h. Tenir des réunions publiques, au besoin			



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Personnel de commandement						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Fédéral (CFAS)						
Provincial (CPAS)						
PR(s)						
Commandant d'intervention						
Adjoint d'intervention						
Officier à la sécurité						
Officier à l'information						
Officier de liaison						
Officier aux renseignements						
Section des opérations						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des opérations						
Adjoint aux opérations						
Coordonnateur de la zone de rassemblement						
Service de récupération et protection						
Répondant aux urgences						
Directeur du service des opérations aéroportées						
Directeur du service de la faune						
Directeur du service						
Division/Groupe						
Groupe de gestion des déchets						
Section de la planification						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la planification						
Adjoint à la planification						
Chef d'unité de la situation						
Chef d'unité des ressources						



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Unité de la documentation						
Spécialiste technique						
Unité de démobilisation						
Contrôle d'entrée						
Section logistique						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la logistique						
Adjoint à la logistique						
Directeur des services						
Chef de l'unité médicale						
Chef de l'unité alimentaire						
Unité des communications						
Directeur du service de soutien						
Chef de l'unité logistique						
Chef de l'unité des installations						
Unité de soutien terrestre						
Unité de soutien maritime						
Section des finances						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des finances						
Adjoint aux finances						
Chef d'unité des horaires						
Unité des acquisitions						
Indemnisations/ Réclamations						
Chef d'unité des coûts						



Liste des affectations

SCI 204

Incident :		Service :
Période :		Division :
Préparé par – Signature :		Groupe de travail :
Approuvé par – Signature :		Groupe :
Objectif tactique		
Description des tâches		
Localisation du travail		
Affectation du personnel, instructions spéciales		
Équipement spécial/fournitures requises pour le travail		
Considérations environnementales particulières		
Considérations de sécurité spécifiques au site		
Considérations de l'équipe d'évaluation du nettoyage des rives (EENR)		
Préparé par (chef d'unité des ressources) :	Approuvé par (gestionnaire de la planification) :	Date/heure de l'approbation :



Plan des communications	SCI 205
--------------------------------	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Liste téléphonique					
Nom	Téléphone principal	Télécopieur	Autre no – Desc.	Autre no – Desc.	Radio

Utilisation de la radio					
Système	Canal	Fonction	Fréquence	Attribution	Notes



Plan médical	SCI 206
---------------------	----------------

Incident :		Préparé par :			à :
Période :		Version :			
Postes de premiers soins					
Nom	Emplacement	TMU (au site)	Téléphone	Radio	
Transport (terrestre et/ou services ambulanciers)					
Nom	Emplacement	TMU	Téléphone	Radio	
Ambulances aéroportées					
Nom	Emplacement	Docteur/Infirmier/TMU	Téléphone	Radio	
Hôpitaux					
Nom	Adresse	Centre des brûlés avec héli plate-forme	Téléphone	Radio	
Procédures pour urgences médicales particulières					



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Révision :		
S'applique au site :		
Produits : (joindre les fiches signalétiques)		
CARACTÉRISATION DU SITE		
Eau _____	Direction des vagues _____	
Hauteur des vagues _____	Direction du courant _____	
Vitesse du courant _____	Usage du terrain _____	
Sol _____	Température _____	
Météo _____	Direction du vent _____	
Vitesse du vent _____		
Trajectoires de dispersion :		
Risques associés au site :		
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Incendie, explosion, brûlage in situ	<input type="checkbox"/> Tuyau de pompage
<input type="checkbox"/> Risques chimiques	<input type="checkbox"/> Stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Glisser, trébucher, chuter
<input type="checkbox"/> Stress dû au froid	<input type="checkbox"/> Manœuvres d'hélicoptère	<input type="checkbox"/> Vapeur et eau chaude
<input type="checkbox"/> Espaces clos	<input type="checkbox"/> Levage	<input type="checkbox"/> Tranchée/Excavation
<input type="checkbox"/> Manutention de barils	<input type="checkbox"/> Véhicules motorisés	<input type="checkbox"/> Équipement de radiation UV
<input type="checkbox"/> Activités	<input type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Visibilité
<input type="checkbox"/> Activités électriques	<input type="checkbox"/> Services aériens ou souterrains	<input type="checkbox"/> Météo
<input type="checkbox"/> Fatigue	<input type="checkbox"/> Flore/Faune	<input type="checkbox"/> Travail près d'un plan d'eau
<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____
Surveillance de la qualité de l'air		
%O2 : _____	%LIE : _____	ppm benzène : _____
ppm H2S : _____	Autre (précisez) : _____	
MESURES DE CONTRÔLE		
Contrôles d'ingénierie		
<input type="checkbox"/> Origine du déversement	<input type="checkbox"/> Soupape(s) fermée(s)	<input type="checkbox"/> Source d'énergie verrouillée/cadenassée
<input type="checkbox"/> Site sécurisé	<input type="checkbox"/> Installation fermée	<input type="checkbox"/> Autre _____
Équipement de protection personnelle		
<input type="checkbox"/> Combinaison étanche	<input type="checkbox"/> Appareil respiratoire	<input type="checkbox"/> Gants
<input type="checkbox"/> Protection oculaire n	<input type="checkbox"/> Gants externes	<input type="checkbox"/> Vêtement de flottaison individuel
<input type="checkbox"/> Vêtements ignifuges	<input type="checkbox"/> Bottes	<input type="checkbox"/> Casques de protection
<input type="checkbox"/> Autre _____		
Mesures de contrôle supplémentaires		
<input type="checkbox"/> Décontamination	<input type="checkbox"/> Postes installés si requis (c.-à-d. sécurité ou décontamination)	
<input type="checkbox"/> Désinfection	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120n	
<input type="checkbox"/> Éclairage	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120m	
<input type="checkbox"/> Surveillance médicale	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120fq	



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :																								
Période :	Version :																									
PLAN DE TRAVAIL <input type="checkbox"/> Barrières flottantes <input type="checkbox"/> Écrémage <input type="checkbox"/> Camion-citerne <input type="checkbox"/> Pompage <input type="checkbox"/> Excavation <input type="checkbox"/> Équipement lourd <input type="checkbox"/> Tampons absorbants <input type="checkbox"/> Rapiéçage <input type="checkbox"/> Travail à chaud <input type="checkbox"/> Utilisation des permis appropriés used <input type="checkbox"/> Autre																										
FORMATION <input type="checkbox"/> Vérifier que les travailleurs au site ont reçu la formation OSHA 29 CFR 1920.120																										
ORGANISATION <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Titre</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Nom</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Téléphone/Radio</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commandant d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Adjoint d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier à la sécurité :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier des affaires publiques :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Autre :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> </tbody> </table>			<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>	Commandant d'intervention :	_____	_____	Adjoint d'intervention :	_____	_____	Officier à la sécurité :	_____	_____	Officier des affaires publiques :	_____	_____	Autre :	_____	_____						
<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>																								
Commandant d'intervention :	_____	_____																								
Adjoint d'intervention :	_____	_____																								
Officier à la sécurité :	_____	_____																								
Officier des affaires publiques :	_____	_____																								
Autre :	_____	_____																								
PLAN D'URGENCE <input type="checkbox"/> Système d'alarme: _____ <input type="checkbox"/> Plan d'évacuation: _____ <input type="checkbox"/> Poste de premiers _____																										
Notifications : <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Hôpitaux</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Air ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fire</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Law enforcement</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Emergency response/rescue</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> </tbody> </table>			<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____						
<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____																								
RÉUNION D'INFORMATION INITIALE <input type="checkbox"/> Réunion d'information initiale préparée pour chaque site																										
INCLUS PIÈCES JOINTES/ANNEXES <table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Pièces jointes</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Annexes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Carte du site</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Risques au site</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de surveillance</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de formation</td> <td><input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos</td> <td><input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Sécurité nautique</td> <td><input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Description EPP</td> <td><input type="checkbox"/> Système de suivi individuel</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Décontamination</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Communication et organisation</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>	<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site	<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie	<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses	<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI	<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel	<input type="checkbox"/> Décontamination		<input type="checkbox"/> Communication et organisation		<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site	
<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>																									
<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site																									
<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos																									
<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur																									
<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie																									
<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses																									
<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures																									
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI																									
<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel																									
<input type="checkbox"/> Décontamination																										
<input type="checkbox"/> Communication et organisation																										
<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site																										



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :	
Période :		Nom de la version :			
Type d'incident					
<input type="checkbox"/> Déversement d'hydrocarbures		<input type="checkbox"/> Matière(s) dangereuse(s)			
<input type="checkbox"/> Recherche et sauvetage		<input type="checkbox"/> Incident grave/Menace à la sécurité			
<input type="checkbox"/> Désastre naturel		<input type="checkbox"/> Incendie			
<input type="checkbox"/> Événement planifié		<input type="checkbox"/> Autre			
Résumé de la situation au moment du rapport					
Perspectives à venir / Objectifs / Besoins / problématiques					
État de la sécurité / Résumé des pertes de personnel					
Type de perte		Depuis le dernier rapport	Ajustement à la période d'op. précédente	Total	
Répondant blessé					
Répondant décédé					
Disparition au sein du public (recherche active)					
Disparition au sein du public (préssumé disparu)					
Personne non blessée au sein du public					
Personne blessée au sein du public					
Décès au sein du public					
Total des personnes impliquées au sein du public					
Sommaire des dommages à la propriété					
Type de propriété				Montant estimé des dommages	
Embarcation					
Cargo					
Installation					
Autre					



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :		
Période :		Nom de la version :				
État (estimé du déversement d'hydrocarbures ou de Matière dangereuse)						
Nom(s) commun (s) :						
Numéro O.N.U. :			État de l'origine : <input type="checkbox"/> Sécurisé <input type="checkbox"/> non sécurisé			
Numéro CAS :			Potentiel restant :			
			Débit du déversement :			
Tous les estimés sont en :						
	Ajustement à la période d'opérations précédente	Depuis le dernier rapport	Total			
Volume déversé/rejeté						
Bilan de masse – Estimation de budget de Mat. Dang./ Hydrocarbures						
Mat. Dang./ Hydrocarbures récupérés						
Évaporé/aéroporté						
Dispersion naturelle						
Dispersion chimique						
Brûlé						
Flottant, contrôlé						
Flottant, non contrôlé						
Vers le littoral						
Total de matière dangereuse/hydrocarbures comptabilisé :						
Commentaires :						
Gestion des déchets de Mat. Dang./ Hydrocarbure (est., depuis le dernier rapport)						
Type de déchets		Récupéré	Éliminé	Entreposé		
Hydrocarbures						
Liquide huileux						
Liquide						
Déchets solides huileux						
Déchets solides						
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur le littoral (estimé)						
Niveau de l'impact		Contaminé	Nettoyé	À nettoyer		
Très léger						
Léger						
Moyen						
Lourd						
Total :						
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur la Faune (depuis le dernier rapport)						
Type d'animaux	Capturé	Nettoyé	Relâché	Mort à l'arrivée	Mort dans l'installation	
					Euthanasié	Autre
Oiseau						
Mammifère						
Reptile						
Poisson						
Total :						
Commentaires :						



Statut de changement	SCI 210
-----------------------------	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Changement de ressource pour l'incident

ID	Fournisseur	Type de ressource	Description	Quantité	Taille	Localisation actuelle	Statut actuel

Nouveau statut ou localisation

Nouveau statut :
Nouvelle localisation :
Date/Heure du changement :

Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)



Feuille de travail pour planification opérationnelle

SCI 215

Incident :						Préparé par :					à :
Période :						Nom de la version :					
Branche/Division/ Secteur d'opération	Attributions de tâches	Ressource								Lieu de rapport	Arrivée requisse Date/Heure
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									



Plan des opérations aéroportées

SCI 220

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Nom de la version :				
Personnel et communications						
Titre/Rôle	Nom	Fréquence air/air	Fréquence air/sol	Téléphone		
Information de vol planifié						
Type d'appareil	Base d'opération	Compagnie aérienne	Capacité de passagers	Objet	Vols prévus	
Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)						



Message de santé et sécurité

SCI 223

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Principaux risques et dangers		
Message		
Signature :		



Sommaire de l'unité environnementale

ICS 224

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Données environnementales concernant le secteur		
Priorité de mitigation des impacts environnementaux et culturels		
Caractérisation et réhabilitation de la faune		
Permis (agents dispersants, brûlage et autres)		
Gestion des déchets		
Autres préoccupations environnementales		
Besoins sur le plan du soutien logistique		



Sommaire de réunion

SCI 231

Incident :		Préparé par :	à :
Période :		Nom de la version :	
Information sur la réunion			
Titre de la réunion :			
Date/Heure :			
Emplacement :			
Animateur de la réunion :			
Objectif et participants			
Objectif :			
Participants :			
Ordre du jour			
Compte-rendu			



Matrice d'analyse des travaux

SCI 234

Période :		Nom de la version :	
Objectifs			
Objectifs de l'opération	Stratégies optionnelles	Attributions tactiques/des travaux	



Annexe 1 – Table des matières

Page

1.0 PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT	3
1.1 OBJECTIF	3
1.2 INTERFACE AVEC LES PLANS DE COMPÉTENCE ET DE LA COMPAGNIE	3
1.2.1 Plans d'urgence et plans d'intervention tactique.....	3
1.3 CERTIFICATION DE LA GESTION.....	5
1.4 COMMANDANTS DE L'INCIDENT (INDIVIDUS QUALIFIÉS)	6
1.5 DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION (RÉSUMÉ DE L'INFORMATION).....	7
1.5.1 Région de l'Est	7
1.5.2 Information sur les pipelines	8
1.5.3 Information sur les terminaux et les stations.....	9
1.5.4 Tableau des réservoirs de la région	10
1.5.5 Frontière des comtés et des municipalités.....	11
1.6 INFORMATION SUR LES PIPELINES.....	17
1.6.1 Détection de déversement et procédures d'atténuation	17
1.6.2 Renseignements sur le produit dans la zone d'intervention de l'Est.....	17
1.7 ÉQUIPEMENT LOCAL D'INTERVENTION POUR UN DÉVERSEMENT	18
1.8 ÉVACUATION	33
1.9 CARTES DES DÉLAIS D'INTERVENTION D'URGENCE.....	34
1.9.1 Zone d'intervention de la Région de l'Est	34
1.9.2 Délais d'intervention de la compagnie	34
1.9.3 Cartes d'intervention d'urgence	35
1.10 FICHES SIGNALÉTIQUES.....	50



1.0 PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT

Le propriétaire et l'exploitant du réseau de pipelines est :

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	Enbridge Pipelines inc. 10 201 Jasper Ave. Edmonton, Alberta T5J 3N7 1-780-420-5210
------------------------------------	--

Contact 24 h : **1-888-813-6844** via le centre de contrôle d'Edmonton
1-781-420-8899 via le centre de contrôle du Québec

1.1 OBJECTIF

Cette annexe a été conçue afin de fournir au personnel de terrain l'information nécessaire pour intervenir à des incidents de façon sécuritaire et efficace dans la zone d'intervention de la région de l'Est, ci-après nommée Région de l'Est.

1.2 INTERFACE AVEC LES PLANS DE COMPÉTENCE ET DE LA COMPAGNIE

Ce plan a été préparé conformément aux plans d'urgence externes. Ces plans sont utilisés afin de fournir un cadre de travail pour la liaison et l'assistance lors d'une intervention d'urgence. Le degré de coordination entre les agences externes et l'utilisation de plans d'urgence variera selon les besoins des secteurs de préoccupation émergents du commandement unifié tels que :

- L'identification des secteurs environnementaux, culturels et économiques sensibles potentiellement touchés par un déversement.
- La description des stratégies et responsabilités d'intervention de la compagnie conformément aux plans d'intervention tactique d'Enbridge.
- L'intégration des efforts d'intervention de la compagnie à ceux d'organismes fédéraux, provinciaux, de l'état ou locaux.

1.2.1 Plans d'urgence et plans d'intervention tactique

Plans d'urgence

- Plan fédéral d'intervention d'urgence
- Les frontières terrestres combinées de l'Ontario avec les Régions 2 et 5 de l'EPA (New York, Minnesota, Michigan)
- Plan d'urgence de déversements en milieu marin
- Plan d'intervention d'urgence de l'Ontario
- Préparation aux situations d'urgence de la Commission des Grands Lacs
- Plan national d'intervention en cas d'urgences environnementales
- Directives environnementales pour l'emplacement, la construction, l'opération et l'installation de pipelines contenant des hydrocarbures en Ontario



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Plans d'intervention tactique

- Rivière Sainte-Claire
- Rivière des Prairies
- Rivière des Mille-Îles
- Rivière Don
- Rivière Grand
- Rivière Humber
- Rivière Trent
- Canal Rideau – Rivière Cataract



1.3 CERTIFICATION DE LA GESTION

Certification de la gestion

Ce plan est approuvé pour la mise en oeuvre comme indiqué ici. La main d'œuvre, l'équipement et le matériel seront fournis tel que requis conformément au plan. La compagnie se consacre à la protection de l'environnement et s'engage à mettre en place les mesures nécessaires, comme indiquées dans le plan, au besoin lors d'une urgence nécessitant une intervention en cas de déversement.

En plus de toutes les ressources qui ne font pas partie de la compagnie, y compris les arrangements d'aide mutuelle identifiés dans le présent plan, les ressources nécessaires en personnel et en équipement, appartenant au propriétaire ou à l'exploitant de l'installation ou exploitées par celui-ci, sont disponibles pour les interventions en cas de déversement dans un délai d'intervention opportun.

Le directeur régional a été nommé et s'acquitte du rôle de commandant de l'incident.

Je, le sousigné, atteste que les renseignements de ce Plan d'urgence intégré sont véridiques et basées sur les faits, au meilleur de mes connaissances. Les individus nommés dans la présente lettre sont considérés, en priorité de succession, comme des individus qualifiés et ont le pouvoir entier de prendre toutes les décisions nécessaires lors d'une situation d'urgence. Ces décisions incluent, mais ne sont pas limitées à, ce qui suit :

- Déclencher les alarmes internes et les systèmes de communication de danger;
- Mettre en branle le personnel, l'équipement et l'aide mutuelle des organisations d'intervention/tel que nécessaire;
- Identifier la nature, la source, la quantité et l'étendue de la fuite;
- Aviser les autorités fédérales, provinciales et locales appropriées et leur donner les renseignements;
- Évaluer l'interaction de la substance déversée avec l'eau et/ou les autres substances entreposées dans l'installation et aviser le personnel d'intervention présent sur les lieux;
- Évaluer les dangers possibles pour la santé humaine et l'environnement y compris les effets directs ou indirects de la fuite (c.-à-d. les effets de tout écoulement dangereux d'eau de surface provenant d'eau ou de produits chimiques utilisés pour contrôler un feu ou une explosion provoquée par la chaleur);
- Évaluer et mettre en place les actions de récupération immédiate et de confinement;
- Coordonner le sauvetage et les actions d'interventions avec le personnel d'intervention;
- Enclencher et diriger les activités de nettoyage avec les entrepreneurs en intervention d'urgence;
- Agir en tant que lien avec les autorités réglementaires; et
- Attribuer tous fonds requis afin de réaliser toutes les activités d'intervention en cas de déversement de pétrole et les mesures d'atténuation ou de nettoyage requises.

Ce plan a été préparé en conformité et en accord avec les plans d'urgence qui s'appliquent aux installations visées par le présent plan.

SIGNATURE DE LA CERTIFICATION :

SIGNATURE

Directeur, Région de l'Est

NOM ET TITRE

DATE



1.4 COMMANDANTS DE L'INCIDENT (INDIVIDUS QUALIFIÉS)

Le directeur régional a été nommé commandant de l'incident et assume le rôle de l'individu qualifié.

Les obligations minimales requises de l'IQ/CI ou son désigné comprennent :	
✓	Mettre en branle le personnel d'intervention et l'aide mutuelle des organisations d'intervention/tel que nécessaire.
✓	Aviser les autorités fédérales, provinciales, de l'état et locales appropriées et leur donner les renseignements concernant les rôles d'intervention désignés. Voir l'annexe 2 – Notifications.
✓	Évaluer les dangers possibles pour la santé humaine et pour l'environnement à la suite de la fuite. Cette évaluation doit prendre en considération autant les effets directs qu'indirects de la fuite (c.-à-d. les effets de n'importe quel écoulement dangereux d'eau de surface provenant d'eau ou de produits chimiques utilisés pour contrôler un feu ou une explosion provoquée par la chaleur).
✓	Évaluer et mettre en place les actions de confinement immédiat et ensuite récupérer la substance déversée.
✓	Coordonner le sauvetage et l'action d'intervention tel que prévu précédemment avec tout le personnel d'intervention.
✓	Utiliser son pouvoir pour avoir accès immédiatement aux fonds de la compagnie pour pouvoir déclencher l'intervention, les mesures d'atténuation ou les activités de nettoyage.

Région de l'Est- Individu qualifié :

	<u>Bureau</u>	<u>Cellulaire</u>	<u>Courriel</u>
			Jeff.Paetz@enbridge.com

Individus qualifiés subtituts :

			Kent.Nikel@enbridge.com
			Terry.McNally@enbridge.com



1.5 DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION (RÉSUMÉ DE L'INFORMATION)

1.5.1 Région de l'Est

La Région de l'Est appartient à Enbridge Pipelines inc. Cette zone d'intervention comprend neuf pipelines actifs et cinq pipelines inactifs qui cheminent de la frontière États-Unis/Canada à la rivière Ste-Claire, vers l'est jusqu'au terminal de Sarnia, à Sarnia en Ontario. À partir du terminal de Sarnia, les conduites continuent vers l'est jusqu'au terminal de Montréal, à Montréal au Québec. Une conduite chemine de Westover vers Nanticoke et vers le sud-est près de Niagara Falls, où elle traverse la frontière Canada/États-Unis. Il y a quatre terminaux dans la zone situés à Sarnia, Westover, Montréal et Clarkson (hors service).

On trouve dans les tableaux ci-dessous une liste des actifs de cette région, classés par pipeline, par station et par terminaux de réservoirs. Davantage de description suit pour chaque région.



Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité

1.5.2 Information sur les pipelines

La Région de l'Est comprend 9 pipelines dont la longueur de pipelines approximative est de 1 625 km (1 010 miles), et les tuyaux sont d'un diamètre allant de 12 pouces à 30 pouces.

Diamètre de la ligne	Section du pipeline	T	T	Début PM	Début PK	T	T	Fin PM	Fin PK
Ligne 5 (30" - PB, GNL)	De la frontière CA/ÉU (rivière Ste- Claire) au terminal de Sarnia	■	■	1735,32	2792,74	■	■	1741,94	2803,39
Ligne 6B (30" – PB)	De la frontière CA/ÉU (rivière Ste- Claire) au terminal de Sarnia	■	■	1849,58	2976,62	■	■	1741,94	2803,39
Ligne 7 (20" – PB)	De Sarnia, ON à la station Westover au nord (le segment entre la jonction de Millgrove et la jonction Bronte est inactif)	■	■	1742,68	2804,58	■	■	1862,56	2997,51
Ligne 8 (20" – PR)	De Sarnia, ON à la jonction de Millgrove qui croise Waterdown, ON (le segment entre la jonction de Millgrove et la jonction Bronte est inactif)	■	■	1742,69	2804,59	■	■	1873,17	3014,59
Ligne 9 (30" – PB)	De Sarnia, ON à Montréal, QC	■	■	1742,71	2804,63	■	■	2259,53	3636,37
Ligne 9C (20" – PB)	Du T.O. de Shell au terminal de Sarnia	■	■	1736,40	2794,48	■	■	1741,94	2803,39
Ligne 10 (12"/20" – PB)	De Westover, ON à la frontière CA/ÉU de Niagara Falls, ON (le segment de la jonction Nanticoke à West Niagara (12") est inactif)	■	■	1863,07	2998,33	■	■	1928,78	3104,08
Ligne 11 (20"/16" – PB)	De Westover, ON à Nanticoke, ON	■	■	1863,07	2998,33	■	■	1909,76	3073,47
Ligne 12 (16" – RA)	Jonction Bronte au terminal Bronte Inactif	■	■	1882,10	3028,96	■	■	1884,31	3032,51
Ligne 22 (24" – RA)	Pipeline latéral de Clarkson - Inactif	■	■	1887,00	3036,84	■	■	1878,53	3023,21

*PB- Pétrole brut *LGN- Gaz naturel liquide *PR- Produit raffiné *RA- Rempli d'azote *T.O- Take Off



Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité

1.5.3 Information sur les terminaux et les stations

La Région de l'Est possède 4 terminaux et 13 stations situés le long de son réseau de pipelines, tel que décrit ci-dessous.

Station de pompage	Conduites desservies			MP	PK		
Chemin LaSalle Ouest (T. O.Shell Canada)	L 5			1736,40	2794,47		
Station Bryantson	L 7, 8, 9			1803,86	2903,04		
Station Cardinal	L 9			M2131,55	3430,41		
Terminal Clarkson – Hors service	L 7, 8, 22			1895,53	3050,57		
Station Hilton	L 9			M1997,39	3214,50		
Station Keyser	L 7, 8, 9			1775,75	2857,80		
Chemin LaSalle Est (T. O.Suncor)	L 6B			1736,48	2794,60		
Station de jonction Millgrove	L 8, 9			1873,17	301 459		
Terminal de Montréal	L 9			M2259,65	3636,57		
Station de jonction Nanticoke	L 10, 11			N1883,52	3031,25		
Station North Westover	L 7, 8, 9			1862,56	2997,51		
T. O. Petrosar Nova	L 5			1737,92	2796,92		
Terminal de Sarnia	L 5, 6, 7, 8, 9, 9C			1741,94	2903,39		
Station Smithville	L 10			B1896,35	3051,89		
Station Terrebonne	L 9			M2247,75	3617,42		
Terminal Westover	L 7, 9, 10, 11			B1863,07	2998,33		
Station Wolverton	L 7, 8, 9			1840,37	2961,80		

*T.O – Take off



Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité

1.5.4 Tableau des réservoirs de la région

T		T	T	Capacité total en barils au terminal
				█
				█



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

1.5.5 Frontière des comtés et des municipalités

Le tableau ci-dessous énumère les frontières des provinces et des municipalités (comtés, cantons, etc.) et des bornes kilométriques, par ligne, à travers lesquelles les pipelines de la Région de l'Est passent.

Région de l'Est

Ontario

Comté	Conduite	PM du début	PM de la fin	PK du début	PK de la fin	
Canton de St. Clair	5	1,735	1,740	2792	2800	
Ville de Sarnia		1,740	1,743	2800	2805	
Canton de St. Clair	6B	1,736	1,740	2794	2800	
Ville de Sarnia		1,740	1,743	2800	2805	
Ville de Sarnia	9C	1,736	1,740	2794	2800	
Canton de St. Clair		1,740	1,742	2800	2803	
Ville de Sarnia	Latérale Suncor	1,736	1,737	2794	2795	
Première Nation Aamjiwnaang		1,737	1,737	2795	2795	
Ville de Sarnia	Latérale Shell	1,737	1,737	2795	2795	
Canton de St. Clair		1,736	1,736	2794	2794	
Ville de Sarnia	7, 8, 9	1,743	1,750	2805	2816	
Village de Plympton-Wyoming		1,750	1,762	2816	2836	
Village de Warwick		1,762	1,773	2836	2853	
Canton de Adelaide-Metcalf		1,773	1,779	2853	2863	
Municipalité de North Middlesex		1,779	1,787	2863	2876	
Municipalité de Middlesex Centre		1,787	1,804	2876	2903	
Municipalité de Thames Centre		1,804	1,810	2903	2912	
Canton de Zorra		1,810	1,823	2912	2934	
Canton de East Zorra-Tavistock		1,823	1,829	2934	2944	
Canton de Blandford-Blenheim		1,829	1,843	2944	2966	
Canton de North Dumfries		1,843	1,855	2966	2985	
Ville de Hamilton		1,855	1,863	2985	2998	
Ville de Hamilton		7	1,863	1,863	2998	2998
Ville de Hamilton		8, 9	1,863	1,873	2998	3014
Ville de Hamilton	9	1,873	1,874	3014	3016	
Ville de Burlington		1,874	1,879	3016	3024	
Village de Milton		1,879	1,881	3024	3027	
Village d'Oakville		1,881	1,883	3027	3030	
Village de Milton		1,883	1,887	3030	3037	
Ville de Mississauga		1,887	1,898	3037	3055	
Ville de Toronto		1,898	1,926	3055	3100	
Ville de Pickering		1,926	1,932	3100	3109	
Village de Ajax		1,932	1,936	3109	3116	
Village de Whitby		1,936	1,941	3116	3124	



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Région de l'Est
Ontario

Comté	Conduite	PM du début	PM de la fin	PK du début	PK de la fin
Ville d'Oshawa	9	1,941	1,946	3124	3132
Municipalité de Clarington		1,946	1,965	3132	3162
Municipalité de Port Hope		1,965	1,974	3162	3177
Canton de Hamilton		1,974	1,983	3177	3191
Canton de Alnwick/Haldimand		1,983	1,992	3191	3206
Canton de Cramahe		1,992	1,999	3206	3217
Municipalité de Brighton		1,999	2,005	3217	3227
Ville de Quinte West		2,005	2,020	3227	3251
Ville de Belleville		2,020	2,028	3251	3264
Canton de Tyendinaga		2,028	2,038	3264	3280
Village de Greater Napanee		2,038	2,047	3280	3294
Canton de Loyalist		2,047	2,058	3294	3312
Ville de Kingston		2,058	2,081	3312	3349
Canton de Leeds and the Thousand Islands		2,081	2,099	3349	3378
Canton de Front of Yonge		2,099	2,106	3378	3389
Canton de Elizabethtown-Kitley		2,106	2,116	3389	3405
Canton de Augusta		2,116	2,125	3405	3420
Canton de Edwardsburgh/Cardinal		2,125	2,135	3420	3436
Canton de South Dundas		2,135	2,153	3436	3465
Canton de South Stormont		2,153	2,172	3465	3496
Canton de South Glengarry	2,172	2,191	3496	3526	
Ville de Hamilton	10	1,863	1,891	2998	3043
Canton de West Lincoln		1,891	1,908	3043	3071
Village de Pelham		1,908	1,914	3071	3080
Ville de Thorold		1,914	1,920	3080	3090
Ville de Welland		1,920	1,920	3090	3090
Ville de Niagara Falls		1,920	1,929	3090	3104
Ville de Hamilton	11	1,863	1,887	2998	3037
Comté de Haldiman		1,887	1,910	3037	3074



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Région de l'Est

Ontario

Comté	Conduite	PM du début	PM de la fin	PK du début	PK de la fin
Sainte-Justine-de-Newton	9	2,191	2,199	3526	3539
Saint-Rédempteur		2,199	2,200	3539	3541
Rigaud		2,200	2,207	3541	3552
Pointe-Fortune		2,207	2,208	3552	3553
Rigaud		2,208	2,208	3553	3553
Saint-André-Est		2,208	2,211	3553	3558
Saint-André-d'Argenteuil		2,211	2,216	3558	3566
Mirabel		2,216	2,218	3566	3570
Saint-Placide		2,218	2,219	3570	3571
Mirabel		2,219	2,239	3571	3603
Sainte-Anne-des-Plaines		2,239	2,245	3603	3613
Terrebonne		2,245	2,254	3613	3627
Laval		2,254	2,257	3627	3632
Montréal-Est		2,257	2,260	3632	3637

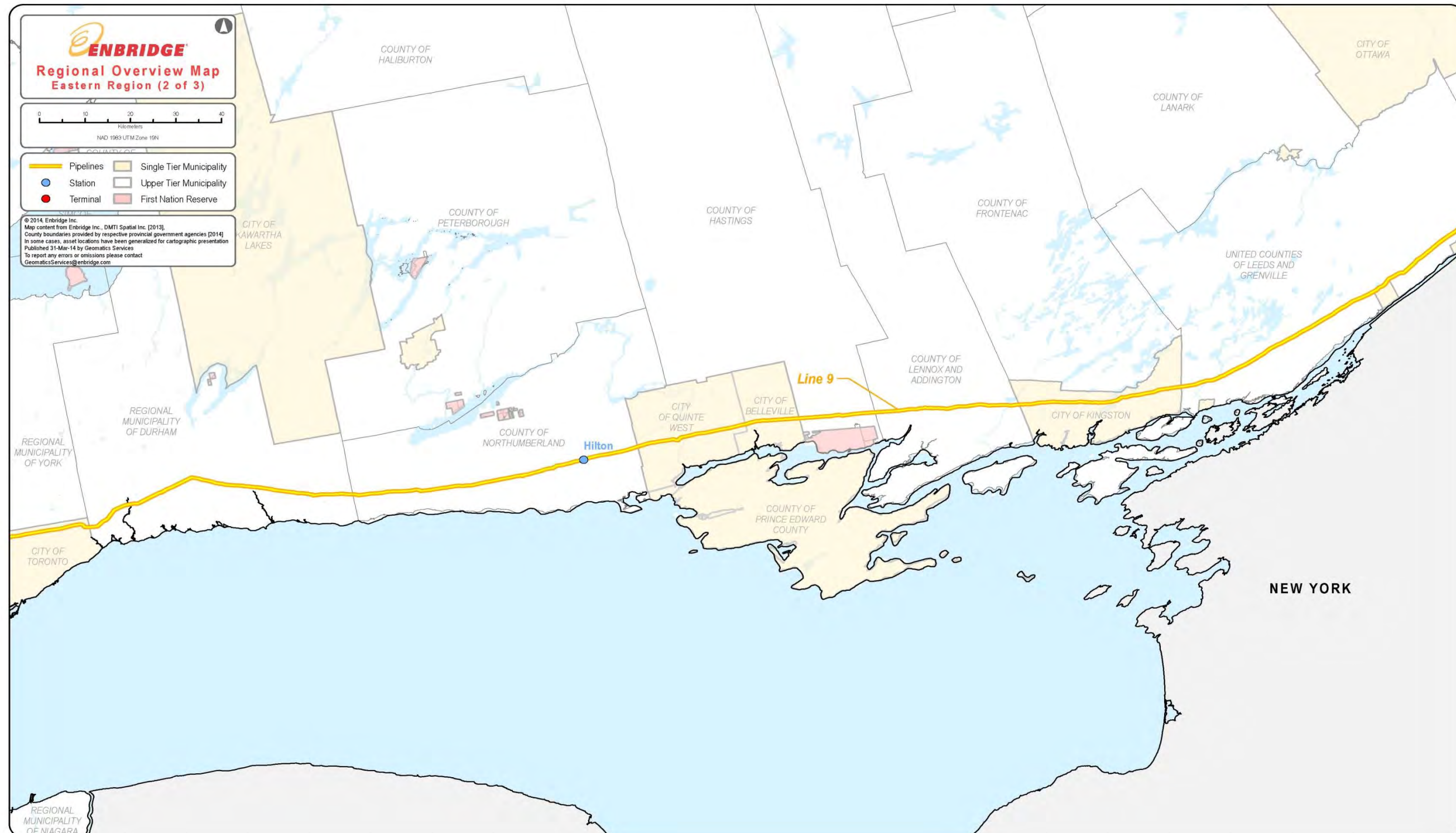


Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité



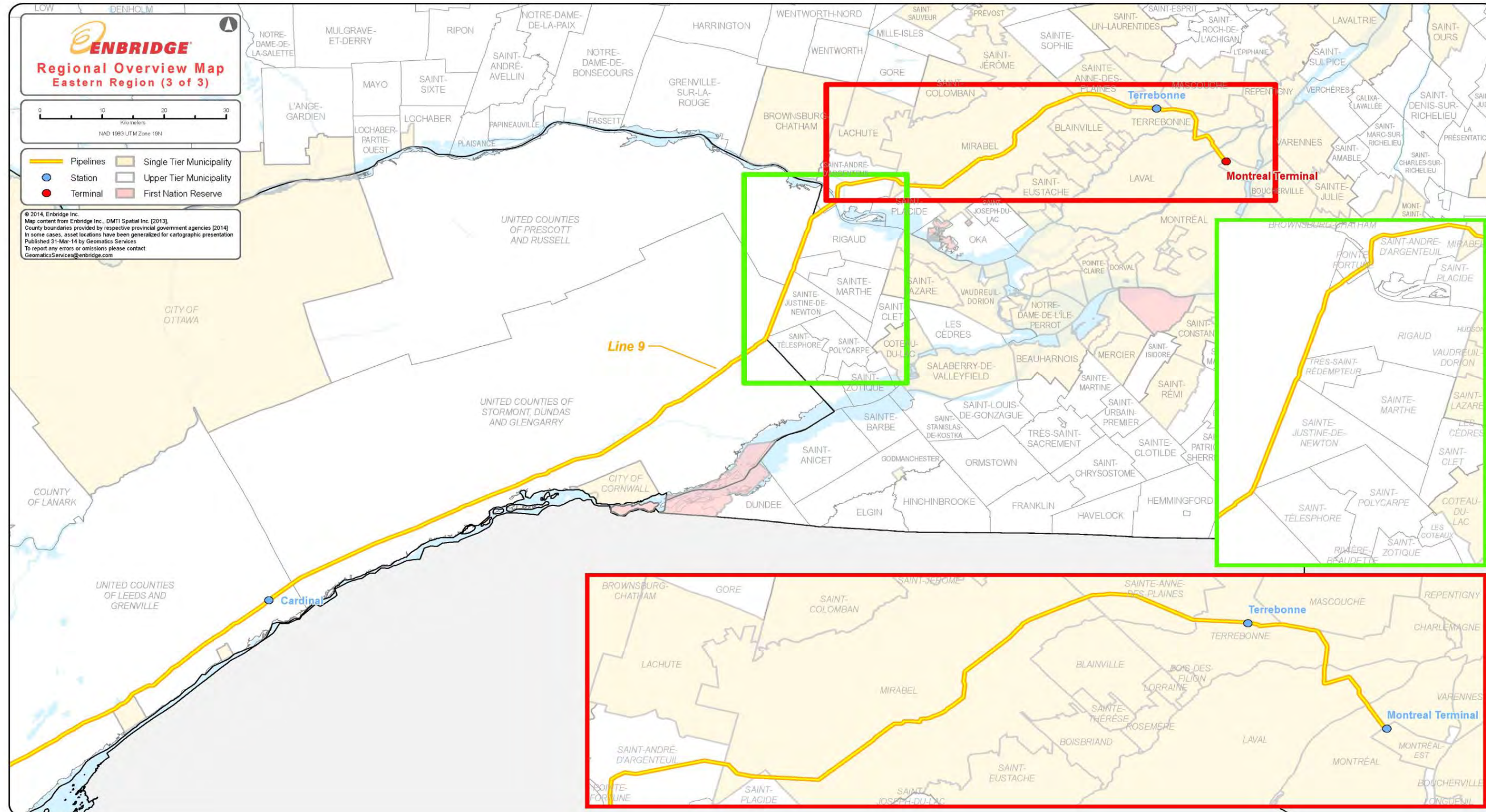


Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité





Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité





1.6 INFORMATION SUR LES PIPELINES

1.6.1 Détection de déversement et procédures d'atténuation

Tous les pipelines opérés par Enbridge sont équipés de capteurs de pression. Si un changement de la pression survient dans le pipeline, des signaux d'alarme sont transmis au centre de contrôle. Le centre de contrôle suivra alors son protocole pour les procédures d'intervention d'urgence. De plus, des inspections visuelles ainsi que des rapports de tierces parties sont effectués. Pour toutes les procédures de détection de déversement et d'atténuation, consulter la *Section 1* du PCI.

1.6.2 Renseignements sur le produit dans la zone d'intervention de l'Est

Toutes les informations reliées aux produits acheminés par Enbridge, incluant le nom du produit, une description, les caractéristiques physiques et chimiques, les dangers pour la santé et la sécurité, ainsi que la façon de gérer le déversement dès le départ ainsi que les méthodes d'extinction d'incendie, se trouvent à la *Section 1.10* du présent Annexe. Les fiches signalétiques appropriées sont aussi entreposées à chaque installation, dans un endroit facilement accessible par les exploitants et le personnel de l'installation.



1.7 ÉQUIPEMENT LOCAL D'INTERVENTION POUR UN DÉVERSEMENT

Il en va de la responsabilité de chaque superviseur de secteur/chef de l'équipe d'entretien de s'assurer que l'équipement d'intervention en cas de déversement est inventorié et renouvelé au fur et à mesure que les ressources sont utilisées.

Le tableau suivant présente une liste de l'équipement appartenant à Enbridge pour le rétablissement initial en cas de déversement ainsi que sa capacité. Les remorques d'intervention d'urgence contiennent des barrages durs, des barrages absorbants, des écrémeurs et des réservoirs portatifs ainsi que différents outils utiles lors d'interventions d'urgence, tant terrestres que marines.

La liste de l'équipement de la Société d'intervention Maritime, Est du Canada (« ECRC/SIMEC ») est également présentée ci-dessous, par catégorie. Pour un inventaire complet, visitez le http://www.ecrc.ca/en/about_ecrc/equipment.asp. De plus, la liste de l'équipement de David Brown Construction Ltd. est incluse puisque Enbridge bénéficie d'ententes formelles avec ces compagnies et utiliserait l'équipement pour gérer une intervention. Les emplacements de l'équipement sont indiqués sur les cartes d'intervention d'urgence du présent Annexe à la *Section 1.10*.

En tant que compagnie membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (« CEPA »), Enbridge Pipelines inc. et ses compagnies affiliées peuvent activer l'Entente d'aide mutuelle en cas d'urgence (« EAMU ») pour accéder à des ressources humaines et de l'équipement supplémentaire afin d'augmenter les capacités d'intervention. Consulter l'Annexe 2 pour savoir comment activer l'accord EAMU.

En cas d'incident, le centre de contrôle contacte le superviseur régional de garde qui a la possibilité de mobiliser du personnel et de l'équipement 24 heures sur 24.



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Liste d'équipement d'intervention d'urgence

Description					
Matelas de composite pour l'accès d'urgence à des secteurs boueux	■	■	■	■	■
Bateaux d'intervention d'urgence de 18' équipés de moteurs et de remorques	■	■	■	■	■
Bateaux d'intervention d'urgence de 24' équipés de moteurs et de remorques	■	■	■		
Remorques d'intervention d'urgence du poste de commandement	■	■	■		
Pompe de flèche en eau peu profonde	■			■	
Flèche de rivière avec remorque adaptée au lieu pour ranger et transporter la flèche	■			■	
Flèche de protection de la côte	■	■			
Flèche à air	■	■	■	■	■
Barrages	■	■	■	■	■
Écrémeuse mante géante rigide	■	■	■	■	■
Ensemble FasTank	■	■			
Remorque fermée pour transporter Argo, moteur hors-bord Yamaha pour Argo, génératrice 2 000 watt	■		■		
Écrémeuse à tambour à gorge équipée d'un distributeur hydraulique au diesel	■		■		
Remorque de décontamination	■	■			
Écrémeuse à dévesoir avec pompe à vis d'Archimède	■	■			
Contenant Sea Can #1 – Flèche jetable	■	■			
Contenant Sea Can #2 – Flèche jetable	■	■			
Contenant Sea Can #3 - Pom Poms	■	■			
Contenant Sea Can #4 - Pom Poms	■	■			
Contenant Sea Can #5 - Pom Poms	■	■			
Contenant Sea Can #6 - Pom Poms et citernes	■	■	■	■	■



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Liste d'équipement d'intervention d'urgence

Description						
Contenant Sea Can #7 - Pom Poms	█	█				
Contenant Sea Can #8 - Pom Poms	█	█				
Contenant Sea Can #9 – Matériel	█	█				
Contenant Sea Can #10 - Pom Poms	█	█				
Contenant Sea Can #11 – 1/3 flèche jetable\ 1/3 Pom Poms\ 1/3 tampons absorbants	█	█				
Contenant Sea Can #12 – 1/3 flèche jetable\ 1/3 Pom Poms \ 1/3 tampons absorbants	█		█			
Contenant Sea Can #13 - 1/3 flèche jetable\ 1/3 Pom Poms\ 1/3 tampons absorbants	█					█
Remorque 53' avec 10 000' de flèche solide	█					
Ensemble pour pétrole submergé dans une remorque 14'	█	█				
Citernes pour récupération de pétrole	█	█				
Remorque mortaiseuse de glace	█			█		
Remorques 24' de première réponse – avec flèche, écrémeuses et matériel	█	█	█	█		█
Manchons fendus PLIDCO 30"	█	█	█	█		█
Manchons fendus PLIDCO 24"	█					█
Manchons fendus PLIDCO 20"	█	█				█
Manchons fendus PLIDCO 16"	█	█				
Manchons fendus PLIDCO 12"	█	█				
Soudure+ extrémités 30"	█	█				
Soudure + extrémités 24"	█	█				
Soudure + extrémités 20"	█	█				
Soudure + extrémités 16"	█	█				
Soudure + extrémités 12"	█	█				



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

Liste d'équipement d'intervention d'urgence

Description						
T Stopple 24" avec/joint torique de verrouillage et brides pleines	1	2				
T Stopple 20" avec/joint torique de verrouillage et brides pleines	1	1				
T Stopple 16" avec/joint torique de verrouillage et brides pleines	1	1				
T Stopple 12" avec/joint torique de verrouillage et brides pleines	1	1				



Zone d'intervention de la région de l'Est
 Annexe 1 :
 Informations sur l'installation et la localité

Revêtement de réservoir <i>Port-a-Tank</i> (1 500 gallons)	■		■		■
ÉQUIPEMENT POUR RÉCUPÉRATION INITIALE EN CAS DE DÉVERSEMENT	■	■	■	■	■
■					
<i>Port-a-Tank</i> (915 gallons)		■			■
Tambour (45 gallons)			■		■
■					
Remorque à bateau (16')	■				■
Remorque à bateau (14')	■				■
Remorque à bateau			■		■
Remorque à estacade (53')			■		■
Remorque à cargo, Fermée (25')	■				■
Remorque à poste de commandement (25')			■		■
Remorque pour intervenants en urgence	■		■		■
Remorque pour l'unité Environnement (25')		■		■	■
Remorque pour premiers intervenants (25')		■		■	■
Remorque à plateau (25 tonnes)			■		■
Remorque en mousse			■		■
Remorque d'inventaire	■				■
Remorque <i>Kubota</i>			■		■
Remorque pour l'aménagement paysager		■			■
<i>Unit 100</i> pour déversement d'huile (16')			■		■
Remorque à deux essieux (20')	■				■
Remorque à deux essieux (20 tonnes)			■		■



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité



[Redacted Title]				
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted]

2455, rue Jetté, Montréal (QC) H1N 3C1
Téléphone : (514) 316-8685 Fax : (514) 313-5525



1.8 ÉVACUATION

Il est important de rappeler que les évacuations au-delà de la propriété de la compagnie devront être enclenchées et coordonnées par des organisations de gestion ou d'intervention d'urgence locales qui ont l'autorité légale d'ordonner le déplacement de personnes. Les autorités provinciales, des Premières Nations et locales ont la responsabilité et l'autorité prioritaires en ce qui a trait à la planification de l'évacuation et au transport, à l'hébergement, à la sécurité publique et à la sécurité des gens et des propriétés non fédérales au sein de leurs collectivités respectives. Les défis uniques auxquels peuvent être confrontés les gouvernements provincial, des Premières Nations et local lors d'une évacuation de masse peuvent nécessiter la demande d'une assistance supplémentaire, que ce soit de nature logistique ou opérationnelle, au sein de leur province ou d'autres provinces, conformément à des ententes d'assistance ou d'aide mutuelle, ou auprès du gouvernement fédéral.

Si le public est à risque, la gestion régionale contactera le département des affaires publiques pour obtenir une liste des propriétaires dans la zone de planification d'urgence afin de commencer les notifications.

Responsabilités de la compagnie :

- La compagnie doit s'assurer que les organisations de gestion ou d'intervention d'urgence locales reçoivent des recommandations claires quant à l'évacuation du public si elle est au courant d'une menace immédiate sur des vies ou en matière de sécurité à laquelle les premiers répondants ne peuvent intervenir.
- La compagnie agira seulement en tant que consultant lors d'un ordre d'évacuation et pourra apporter son aide pour la logistique de l'évacuation.
- La compagnie doit fournir le plus de renseignements possible sur le produit à toute organisation de gestion d'urgence qui coordonne l'évacuation. La dernière version du Guide des mesures d'urgence (GMU) doit être consultée afin de déterminer les distances sécuritaires d'évacuation. Voir le *Plan central II, Section 2.3.1 – Distance d'isolation/Tableau du Guide des mesures d'urgence 2012*.



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

[Redacted content]



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

[Redacted content]



FRENCH MAPS

REDACTED

DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



REDACTED

DRAFT



Zone d'intervention de la région de l'Est
Annexe 1 :
Informations sur l'installation et la localité

[Redacted content]



REDACTED

DRAFT



REDACTED

DRAFT



REDACTED

DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



DRAFT

REDACTED



1.10 FICHES SIGNALÉTIQUES

Table des matières

Access Western Blend
Shell Albion Heavy Synthetic Crude
Shell Albion Muskeg River Heavy
Shell Albion Resid I Blend
Shell Albion Vacuum Gas Oil Blend
Suncor BHB
Enbridge Condensate
Enbridge Crude Oil Heavy
Shell Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Synthetic
Cenovus Heavy Crude Oil/Diluent Mix
Enbridge US High Sweet Clearbrook (UHC) Crude Oil
Enbridge Synbit Blend
Imperial Kerosene
Imperial Kerosene type Aviation Turbine Fuel
Imperial Light Distillate
Imperial Udex Raffinate
Co-op Newgrade Synthetic Blend-Refinery Feedstock
Enbridge North Dakota Sweet Crude Oil
Statoil Cheecham Blend
BP Canadian Heavy Oil
Suncor OSC
Suncor OSH

French Version

Pétrole brut Esso
Pétrole brut synthétique
Azote
Distillats de pétrole
Carburéacteur d'aviation-kérosène
Kérosène
Liquides de gaz naturel



Annexe 2 – Table des matières	Page
2.0.1 Notification/Activation d'urgence.....	2
2.1 RESPONSABILITES - URGENCES.....	5
2.2 RAPPORTS D'INCIDENTS	6
2.2.1 Notifications requises	6
2.2.2 Équipe de Gestion d'Intervention.....	6
2.2.3 Organismes Externes et Ressources de soutien	6
2.2.3a Informations sur les Contacts d'Urgence	7
2.2.3b Diagramme des Rejets en Ontario.....	11
2.2.3c Diagramme des rejets au Québec	13
2.2.3d Rôles des Agences Fédérales Canadiennes	15
2.2.3e Diagramme du Rôle des Agences Provinciales Principales de l'Ontario	17
2.2.3f Diagramme du Rôle des Agences Provinciales Principales du Québec.....	18
2.2.3g Déversements sur le lac Ontario (secteur du St-Laurent)	19
2.2.3h Intervention d'urgence pour la Conduite 8 – produits raffinés	20
2.2.3i Intervention [REDACTED] école.....	24



2.0 Aperçu des notifications

Des actions immédiates sont requises au début d'une intervention en cas d'urgence afin de limiter l'étendue d'un rejet, de minimiser les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement et pour mettre en place une intervention efficace. Il est aussi important d'agir de façon décisive pour créer une atmosphère de travail professionnelle parmi le personnel et les parties intéressées de la Compagnie. Cette section sert à fournir des lignes directrices pour déterminer l'intervention initiale appropriée et les actions de notification qui devraient être réalisées dans le cas d'un rejet ou d'un autre incident d'urgence.

Cette section donne un aperçu des lignes directrices concernant les procédures et la séquence pour faire les notifications variées, soit internes ou externes, suite à la découverte d'une fuite d'un pipeline ou d'un autre incident d'urgence.

Les procédures internes de notification sont essentiellement les mêmes pour tous les incidents d'urgence. Cependant, les notifications externes vont varier selon le type d'incident, le type et la quantité de matériel déversé et leurs conséquences (blessures, décès et dommage à la propriété).

Le personnel de la Compagnie a l'autorité et l'obligation de terminer toute opération en réponse à une situation anormale, menaçante ou dangereuse.

2.0.1 Notification/Activation d'urgence

Le graphique sur la page suivante donne un aperçu des rôles joués par le personnel ou les groupes suite à la découverte initiale, qui communiqueront l'urgence pour activer les Équipes d'Intervention d'urgence afin de gérer une urgence.

Le graphique sur la page suivante donne un aperçu des rôles joués par le personnel ou les groupes suite à la découverte initiale, qui communiqueront l'urgence pour activer les Équipes d'Intervention d'Urgence afin de gérer une urgence.

Enclenchement – avis d'urgence



Version .4

Dernière mise à jour : 2014-07-07

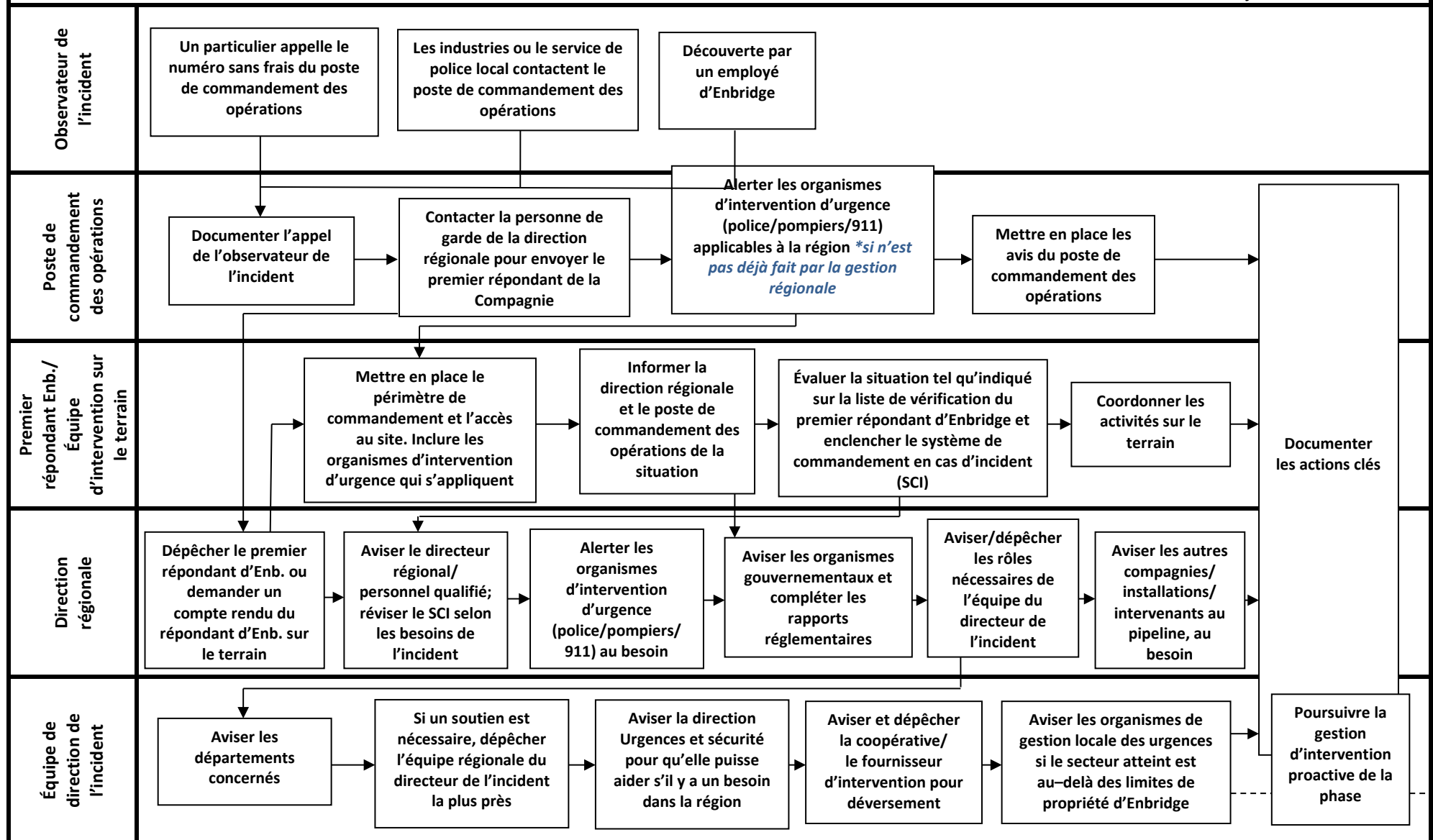
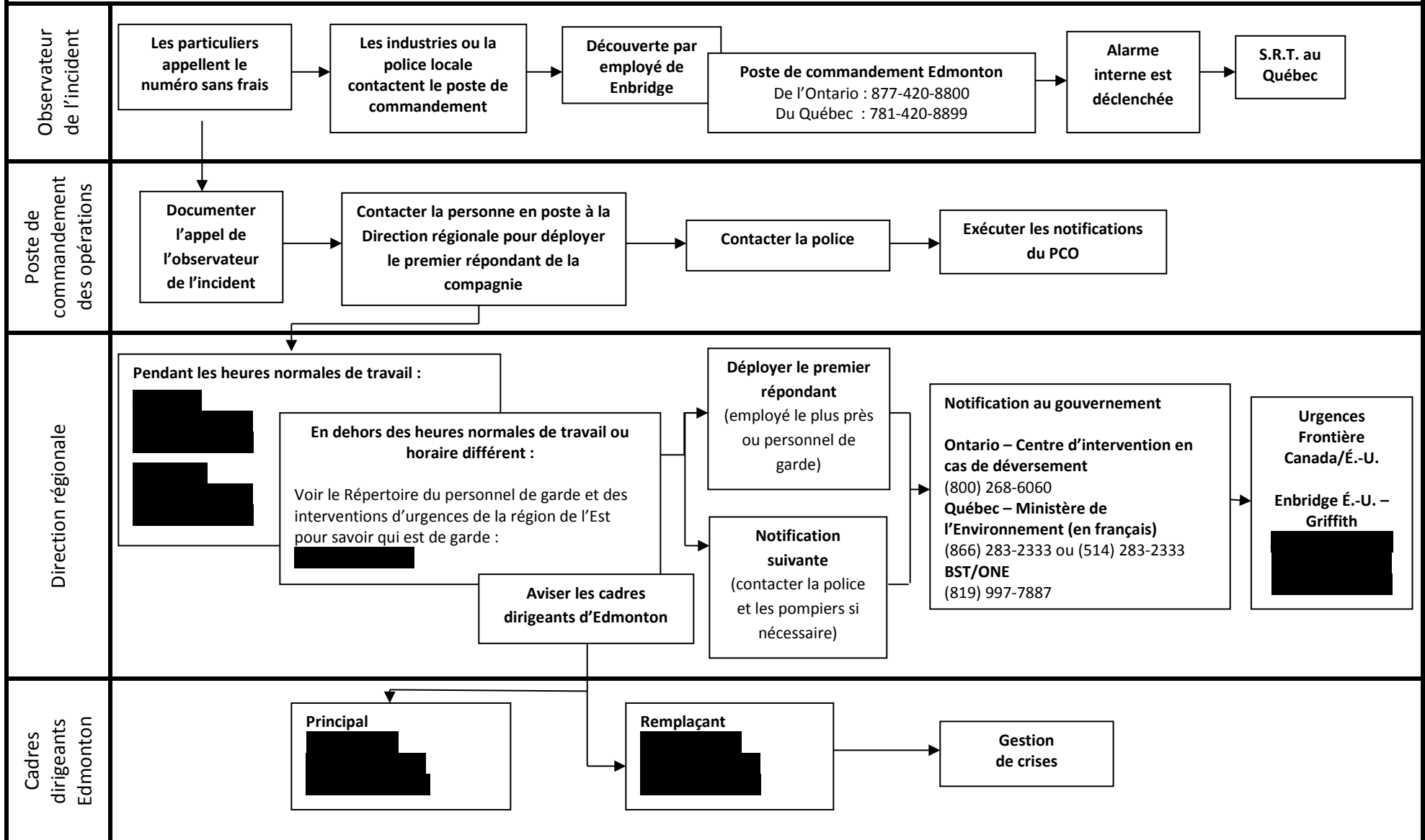


Tableau des Notifications – Région de l'Est



Version .1

Dernière mise à jour 2014-03-31





2.1 Responsabilités - Urgences

Tout le personnel	
L'élément le plus important est la sécurité individuelle de chacun!	
✓	Toujours penser avant d'intervenir.
✓	Ne jamais se dépêcher pour entrer sur le lieu d'un incident.
✓	Toujours évaluer la situation en premier et connaître les risques.
✓	Ne jamais effectuer une action qui met votre sécurité en danger.

Liste de contrôle de l'intervention initiale	
Le premier employé qui intervient sur les lieux d'une urgence devrait prendre les actions suivantes :	
✓	Pour les urgences communiquées ou observées, contacter le Centre de Contrôle et un superviseur de la région.
✓	Suite à la découverte initiale, les employés devraient aviser les services d'urgence locaux, si requis. Si quelqu'un est sérieusement blessé, ou si l'urgence dépasse les capacités de la Zone d'Intervention, communiquez immédiatement avec le 911 ou l'intervenant d'urgence local. Assurez-vous de donner votre nom, numéro de téléphone, la nature de l'urgence, l'emplacement exact et le nombre de blessés.
✓	Si c'est sécuritaire, prenez une action rapide pour éliminer tout danger.
✓	Si nécessaire, évacuez tous les gens de la zone dangereuse vers un lieu sécuritaire.
✓	Contactez un entrepreneur d'intervention en cas de déversement si du produit a été rejeté ou déversé.
✓	Décidez rapidement Si la situation d'urgence peut être tenue sous contrôle et si une action immédiate peut être prise. (Toujours utiliser l'ÉPP approprié)
✓	S'il y a un déversement, déployez le matériel local et les matières absorbantes nécessaires et débutez les procédures d'atténuation.
✓	Dirigez la phase initiale de contrôle, de confinement et d'intervention jusqu'à ce qu'un superviseur arrive sur les lieux.
✓	La Direction Régionale (ou son délégué) avise les intervenants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Personnel d'intervention initiale de la compagnie • Les ressources requises pour l'intervention (si ce n'est pas déjà fait) • Les organismes de réglementation applicables



2.2 Rapports d'Incidents

Utiliser le Formulaire Général de déclaration d'Incident de la section 4 – Formulaire du PCI du plan central, pour enregistrer toute information pertinente relative à l'intervention en cas d'incident dans la Zone d'Intervention de l'Est. En remplissant ce formulaire, essayer de fournir autant d'informations que possible. Des Lignes Directrices supplémentaires pour les Rapports d'Incident sont situées dans le Manuel de Référence pour la Conformité Générale situé sur le site internet de la Compagnie.

Une liste des coordonnées des contacts d'urgence, détaillant les notifications internes requises et les contacts des agences externes, se retrouve dans cette section. Ce qui suit est un résumé de qui contacter en cas d'urgence.

2.2.1 Notifications requises

- Le Centre de contrôle
- Direction Régionale
- Organismes de réglementation

2.2.2 Équipe de Gestion d'Intervention

La Région a du personnel désigné qui sera activé selon les besoins de l'incident, afin de remplir les rôles de commandement et de personnel général dans le Système de Commandement d'Intervention.

2.2.3 Organismes Externes et Ressources de soutien

Suite à l'évaluation initiale de la situation et aux déclarations réglementaires, appeler les agences externes pour obtenir du soutien. Se référer à la Liste des Contacts d'Urgence de cette annexe.

Services d'urgence de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Ambulance	911
Pompiers	911 ou contact des autorités locales
Hôpital	
Bluewater Health (Sarnia)	Admin : 519-464-4400
Hôpital Civique de Brampton	Admin : 905-494-2120
Hôpital Général de Brantford	Admin : 519-751-5544
Hôpital Général de Brockville	Admin : 613-345-5649
Hôpital Cambridge Memorial	Admin : 519-621-2330
Hôpital Communautaire de Cornwall	Admin : 613-938-4240
Hôpital Général de Hamilton	Admin : 905-521-2100
Hôpital Général de Kingston	613-548-2333
Lakeridge Health (Oshawa)	Admin : 905-576-8711
Centre des sciences de la santé de London	Admin : 519-663-3197
Hôpital Général de Montréal	Admin : 514-934-1934
Hôpital Général de Norfolk	Admin : 519-426-0130
Hôpital Général de North York	Admin : 416-756-6000
Hôpital Ste. Catherine	Admin : 905-378-4647
Hôpital Général de Ste. Marie (Kitchener)	Admin : 519-744-3311
Hôpital Général de Toronto	Admin : 416-340-3111
Centre de Santé Trillium (Mississauga)	Admin : 905-848-7100
Hôpital de Welland	Admin : 905-378-4647
Hôpital Général de Woodstock	Admin : 519-421-4211
Police Provinciale de l'Ontario (PPO)	911 888-310-1122

Services d'urgence de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

PROVINCE	
Gestion des situations d'urgences de l'Ontario (GSUO)	Comp. : 416-314-3723
Appuyez sur 1 pour l'Agent de service et rapporter une urgence	
Steve Beatty, Agent de terrain à St Clair	Comp. : 519-679-7055
Daphne Farrell, Agent de terrain du secteur Golden Horsehoe	Comp. : 905-812-7602
Vacant, Agent de terrain du secteur des lacs	Comp. : 705-932-2200
Lisa Harvey, Agent de terrain du secteur Loyalist	Comp. : 613-634-8616
Ministère de l'Environnement (MOE)	
Centre d'action en cas de déversements/urgences	En Ontario : 800-268-6060 Hors de la province : 416-325-3000
Ministère de la Sécurité Communautaire et des Services Correctionnels (MSCSC)	
Ministre adjoint de la Sécurité communautaire	866-517-0571 ou 416-326-5060
Ministère des Ressources Naturelles (MRN)	
Ligne d'urgence provinciale	Comp. : 866-898-7372
CCGT (Centre de Contrôle de GO Transit)	
Si des trains doivent être stoppés, appeler	416-601-2174
le Bureau du Prévôt des Incendies (BCI)	
Ted Wieclawek, Prévôt des Incendies de l'Ontario	Comp. : 416-325-3101

Principales agences de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

PROVINCE	
Ministère des Transports (MTO)	
Bureau régional	Comp. : 519-873-4100
Siège social	Comp. : 416-327-9200
Informations et fermeture des routes	519-783-4100
Ministère de la Santé et des soins de longue durée (MSSLD)	
Renseignements généraux	911 ou 866-797-0000 Comp. : 866-532-3161
Branche des services de santé d'urgence	En Ontario : 800-461-6431
Ministère du Travail (MDT)	
Centre de contact de santé et de sécurité	911 ou 877-202-0008
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)	
Siège social (Toronto)	Comp. : 800-387-0750 416-344-1000
Contrôle des rivières par Ontario Power Generation (Barrage de contrôle international)	
	905-357-6702 Comp. : 905-357-6700
Système formé par les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent	
	Comp. : 613-932-5170
Normes techniques et autorité de sécurité Branche de la sécurité des combustibles	
	877-682-8772 Zone de Toronto : 416-734-3300
Ville de Toronto—Gestion des urgences	Admin : 416-392-4554
Ville de Toronto—Hydro	Admin : 416-542-8000 Appuyer sur 1
Ville de Toronto — Directeur du Traitement des eaux et Devoir d'approvisionnement	416-715-5178
Ville de Toronto — Directeur général des eaux	416-392-8200 ou 416-989-7360
Ville de Belleville	Admin : 613-962-2010
Ville de Burlington	Admin : 905-333-0772
Ville de Hamilton	905-546-2424 Poste 5787
Ville de Kingston	Admin : 613-546-0000
Ville de Mississauga	Admin : 905-615-4311
Ville de Niagara Falls	Admin : 905-356-7521
Ville d'Oshawa	Admin : 905-436-3311
Ville de Pickering	Admin : 905-683-7575
Ville de Quinte West	Admin : 613-392-2841
Ville de Sarnia	519-344-8861 Poste 0
Ville de Thorold	Admin : 905-227-6613 Poste 251
Ville de Welland	Admin : 905-735-1700

Principales agences de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Municipalité de Brighton	Admin : 613-475-1744
Municipalité de Clarington	Admin : 905-623-3379
Municipalité de Middlesex Centre	519-319-4906
Municipalité de Middlesex Nord	519-319-4906
Municipalité de Port Hope	Admin : 905-885-4544
Municipalité de Thames Centre	519-319-4906
Ville d'Ajax	Admin : 905-683-4550
Ville de Greater Napanee	Admin : 613-354-3351
Ville de Milton	Admin : 905-878-7252
Ville d'Oakville	Admin : 905-845-6601
Ville de Pelham	Admin : 905-892-2607
Ville de Plympton- Wyoming	Admin : 519-845-3939
Ville de Warwick	Admin : 519-849-3926
Ville de Whitby	Admin : 905-668-5803
Première Nation Aamjiwnaang	Admin : 519-336-8410
Canton d'Adelaide - Metcalfe	519-521-4173
Canton d'Alnwick / Haldimand	Admin : 905-349-2822 Ext. 25
Canton d'Augusta	Admin : 613-925-4231
Canton de Blandford - Blenheim	519-532-9766
Canton de Cramahe	Admin : 905-355-2821 Ext 225
Canton de Zorra Est - Tavistock	519-320-0921
Canton d'Edwardsburgh / Cardinal	Admin : 613-658-3055
Canton d'Elizabethtown - Kitley	Admin : 613-345-7480
Canton de Front of Yonge	Admin : 613-923-2251
Canton d'Hamilton	Admin : 905-342-2810
Canton d'Elizabethtown - Kitley	Admin : 613-345-7480
Canton de Front of Yonge	Admin : 613-923-2251
Canton d'Hamilton	Admin : 905-342-2810
Canton de Leeds et des Mille Îles	Admin : 613-659-2415
Canton de Loyalist	Admin : 613-386-7351
Canton de Dumfries Nord	519-580-1533
Canton de Dundas Sud	Admin : 613-543-2673
Canton de Glengarry Sud	Admin : 613-347-1166
Canton de Stormont Sud	Admin : 613-534-8889
Canton de St. Clair	519-333-1705
Canton de Tyendinaga	Admin : 613-396-1944
Canton de Lincoln Ouest	Admin : 905-957-3361
Canton de Zorra	519-617-4606

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



COMPAGNIE	N° TÉL. URGENCE UNIQUEMENT *
Air Products	519-332-1500 ext. 0
Cabot Canada	519-312-0681
	519-331-2907
Dow Chemical c/o MIG Engineering	519-464-9314
Société en commandite Dundee Energy (anciennement Torque)	1-800-263-2451
Enbridge Gas Storage Operations & Niagara Gas	519-862-1473
Enbridge Pipelines	1-877-420-8800
Imperial Oil Prod. Div.	519-339-5666
Lanxess (Bayer)	519-337-8251 x 4272
NOVA - Corunna	519-862-2002
NOVA - Moore	
NOVA - St. Clair Site	
Plains Midstream Canada	1-800-265-1423
Pembina Pipeline Corporation	519-862-3561

COMPAGNIE	N° TÉL. URGENCE UNIQUEMENT *
Praxair	519-332-1311 ext. 0
Canada Fuels Operations (C.F.O.) (anciennement Sarnia Products Pipe Line)	1-800-372-9597
Shell Canada y compris Chem Plant - anciennement Basell	519-862-2822
Spectra Energy/ Union Gas/St. Clair Pipelines/ Vector Pipe- lines Dawn Operations	1-800-265-5260
Sarnia	1-877-969-0999
Chatham	
St. Clair Energy/Invenergy	519-862-5900 Poste 2227
Styrolutions (formally Ineos)	519-339-7317
Sun Canadian Pipeline	1-800-263-6641
Suncor Energy	519-383-3640
NOVA - St Clair Ethanol	519-481-0552
Terra/CF Industries	519-867-2739 x 8
TransCanada PipeLines Limited	1-888-982-7222

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



Principales agences du Québec

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Ministère de la Sécurité Publique (Ministry of Public Security)	Bus :	866-644-6826
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks)	Au Québec :	800-561-1616
	Hors de la province :	418-521-3830
Ministère des Ressources Naturelles (Ministry of Natural Resources)	Bus :	418-627-8600
	En anglais :	866-248-6936
Bureau du Prévôt des Incendies (Office of Fire Marshal)		
M. Guy Laroche, Prévôt des Incendies du Québec	Bus :	418-643-3500
Transports Québec (Ministry of Transportation)		
Bureau régional	Au Québec :	511
Siège social	Hors de la province :	888-355-0511
Ministère de la Santé et des Services Sociaux (Ministry of Health and Social Services)	Admin :	418-644-4545
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (Ministry of Employment and Labour)	Admin :	418-644-4545
La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (Committee on Health and Safety Québec)		866-302-2778
Sûreté du Québec (Québec Safety or QPP)	Admin :	514-598-4141
	Au Québec :	310-4141
Municipalité de Saint-Placide	Admin :	450-258-2305
Daniel Lalonde, chef du service d'incendie	Cell. :	514-838-3344
Pointe Fortune	dmin :	450-451-5178
Jean-Pierre Daoust, Mayor	Cell. :	514-710-5178
Saint-André-d'Argenteuil	Admin :	450-537-3527
Sainte Justine de Newton	Admin :	450-764-3573
Ville de Laval		514-280-1616
Ville de Mirabel		450-475-1108
Ville de Montréal-Est		514-229-7340
Ville de Rigaud		450-451-0869
Ville de Ste-Anne-des-Plaines		450-478-0211
Ville de Terrebonne		450-961-2001

Principales agences fédérales

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Office national de l'énergie (ONE)		819-997-7887
Déclaration des urgences (pipelines)		403-807-9473
Bureau de la sécurité des transports	Gratuit :	1-800-387-3557
Environnement Canada		
Équipe d'urgence du milieu	Au Québec :	866-283-2333
	En Ontario :	800-565-1633
Pêches et Océans Canada		418-648-2239
Ressources humaines et Développement des compétences Canada		800-622-6232
CANUTEC (appel à frais virés)		613-996-6666
		*666 (cell.)
Informations	Admin :	613-992-4624
Santé Canada - Santé des Premières Nations et des Inuits.		780-218-9929
Wojciech Drobina, Environmental Health Officer	Bureau :	780-495-5412
Air Traffic Control – NAV Canada		866-992-7433
Canards Illimités		403-362-4827
Service canadien de la faune		800-668-6767
		Garde côtière canadienne
Sécurité marine et dangers de la Garde Côtière		
Ontario		613-925-4471
Québec		418-648-4427
Intervention marine de la Garde Côtière		
Centrale & Arctique		1-800-265-0231
Québec		1-800-363-4735
Des informations statistiques détaillées sur des incidents passés de déversement de carburant dans les eaux arctiques peuvent être fournies par la Garde Côtière canadienne. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :		
Joanne Munroe		
Environmental Response Intervention environnementale		
Canadian Coast Guard Garde côtière canadienne		
Central & Arctic Region Région du Centre et de l'Arctique		
Fisheries and Oceans Canada 520 Exmouth St, Sarnia, Ontario N7T 8B1		
Pêches et Océans Canada 520, rue Exmouth, Sarnia (Ontario) N7T 8B1		
Government of Canada Gouvernement du Canada		
(tél) 519.464.5126		
(fax) 519.337.2498		
ioanne.munroe@dfo-mpo.gc.ca		

Aide mutuelle

En tant que compagnie membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPÉ), Enbridge Pipelines, Inc. et ses sociétés affiliées peuvent activer l'Entente d'assistance mutuelle en cas d'urgence (MEAA) pour avoir accès à des ressources supplémentaires en hommes et en matériel, afin d'augmenter les capacités d'intervention.

Pour demander l'assistance d'urgence, la partie requérante ou ses affiliés contactent le représentant désigné de la partie répondante. Une demande formelle par écrit du représentant désigné de la partie requérante suivra de la manière prévue dans l'Annexe « B » dans les vingt-quatre (24) heures. Pour avoir accès à l'entente, rechercher les compagnies membres et trouver l'Annexe B - Formulaire de demande/confirmation d'assistance d'urgence, taper l'URL dans le navigateur :

<http://myteamsites.cnpl.enbridge.com/sites/EmergencySM/Mutual%20Aid/default.aspx>

Le Représentant Désigné signifie la ou les personnes autorisée(s) à demander ou rendre disponibles des ressources pour recevoir ou fournir une Assistance d'urgence comme demandé, ainsi qu'il est prévu dans la Liste de contact des représentants désignés.

Chaque compagnie a fourni des représentants primaire, secondaire et tertiaire par province.

Services de soutien

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Unités d'intervention d'Enbridge Région Est

Terminal de Sarnia	
Terminal de Westover	
Bureau de Belleville	
Terminal de Montréal	

Aide mutuelle

Société d'intervention maritime, Est du Canada 481 Polymoore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0 Coordonnées (X : 42.880596, Y : -82.421543)	613-930-9690
SIMEC ECRC 110 Montée Calixa - Lavallée, Verchères, QC, Coordonnées	450-583-5588
Quantum Murray LP 10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1 Coordonnées	1-877-378-7745
Construction SIMDEV-ECRC 2455 Rue Jetté, Montréal, Qc H1N 3C1 Coordonnées	514-316-8685 poste 101
CVECO- Zone de Sarnia - Services d'intervention d'urgence de la Chemical Valley Organisation de coordination (8h - 16h30) 107 London Rd Sarnia, ON N7S Coordonnées	1-519-332-2010
David Brown Construction Ltd. Maitre d'oeuvre de DBC Environmental Service Ltd 14855 Dafoe Road, Ingleside, ON Coordonnées	613-537-2255

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



INDUSTRIE DU PÉTROLE EN ONTARIO

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	Déversement (y compris dépôt, fuite ou émission) d'un polluant : <ul style="list-style-type: none"> Dans le milieu naturel (c.-à-d. : l'air, le sol ou l'eau, ou toute combinaison de ceux-ci). Provient ou sort d'une structure (incluant un pipeline), d'un véhicule ou d'un autre récipient Anormal en qualité et quantité dans les circonstances. Si toutes ces conditions sont réunies, la question constitue un événement qui doit être déclaré.	Verbale	Centre d'intervention de déversements 800-268-6060
AUTORITÉS LOCALES ET MUNICIPALES		Verbale	Les déversements doivent également être signalés au coordonnateur de la gestion d'urgence de la municipalité dans laquelle le déversement s'est produit.
PROPRIÉTAIRE DU POLLUANT DÉVERSÉ (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)		Verbale	Propriétaire du polluant déversé (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)
Environnement Canada (EC)	Équipe d'urgence du milieu si : <ul style="list-style-type: none"> L'urgence implique l'une des substances identifiées dans la Liste E2 d'Environnement Canada pour les substances réglementées. Note : EC n'a pas identifié des seuils de déclaration spécifiques; toutefois, EC a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables pour utilisation. 	Verbale	Centre d'intervention de déversements 800-268-6060
		Écrite	Dans les 30 jours
TRANSPORT CANADA	Substances réglementées par le Transport des matières dangereuses (TMD), si : <ul style="list-style-type: none"> Le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous. 	Verbale	Matières dangereuses 1-800-272-9600
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	800-268-6060
		Écrite	Dès que possible après l'événement ou après avoir appris le danger de l'événement.

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances où des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
I	Déversement approuvé : Autorisé par et conformément à un Certificat d'Approbation, un CA provisoire, un ordre, un permis, etc.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Doit avoir été en conformité avec tous les ordres ou autres exigences imposés en vertu des lois du ministère. Le déversement ne doit pas contrevenir à toute autre partie de la LCPE ni d'autres lois, y compris les règlements municipaux.
II	Décharge d'eau : L'eau des réservoirs formés par des barrages où le rejet est causé par des événements naturels, et qu'il s'agit d'un secteur d'eau potable.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE* y compris les déclarations et le nettoyage.	Aucune.
IV	Déversements prévus : Les déversements préautorisés ou inévitables impliquant des procédures prévues d'entretien pour les systèmes d'eau ou de déchets, ou les déversements préautorisés à des fins de recherche ou de formation.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**	Demande d'autorisation au ministère effectuée au moins 15 jours avant le rejet ou le déversement; les conséquences préjudiciables doivent être surveillées et un rapport doit être déposé auprès du ministère dans les 5 jours suivant le déversement. Concernant l'obtention du consentement préalable du ministère : Le ministère est tenu de donner son consentement si les risques potentiels et les effets secondaires sont jugés acceptables et le ministère peut imposer des conditions supplémentaires.
V	Refrigérants : Un déversement de moins de 100 kg d'une substance à laquelle le rég. O 189/94 s'applique.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**	Aucun effet indésirable n'aura lieu à l'emplacement de la décharge. Tenir des registres. ***
VI	Véhicules à moteur : Les déversements de 100 litres ou moins de liquides, autres que les liquides transportés par cargaison, provenant du carburant ou de d'autres systèmes d'exploitation de véhicules à moteur.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement.
VII	Services d'électricité : Les déversements de 100 litres ou moins d'huile minérale, excluant les BPC liquides, provenant de transformateurs ou de condensateurs appartenant aux services publics municipaux ou provinciaux.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité, le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement.

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances où des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
VIII	Secteur pétrolier : Un déversement d'essence ou de produits associés à un dépôt pétrolier, une marina, un détaillant privé ou de vente de 100 litres ou moins dans les zones réglementées pour l'accès au public, et de 25 litres ou moins dans les zones accessibles au public.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est pas susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres. ***
IX	Transport des matières dangereuses : Des biens ou des matières déversées, autrement régies par la loi fédérale et les règlements sur le TMD et la loi et les règlements provinciaux, à une quantité inférieure à la déclaration minimale tel que prévu par les règles fédérales relatives au transport.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est pas susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres.***
X	Plans d'urgence : Les déversements accidentels de matières sous les quantités déclarables, tel que spécifié dans un plan d'urgence qui répond au CSA et aux autres normes applicables. (A partir du 1er septembre 2008, tous les plans d'urgence doivent répondre aux exigences du Plan de prévention des déversements et du Plan d'urgence du ministère).	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le plan d'urgence est en vigueur avant le déversement. Le déversement implique un matériau et sa quantité associée est inférieure à la quantité à déclarer, prévue dans le plan. Le déversement ne pénètre pas ou n'est pas susceptible d'entrer dans les eaux (de surface ou souterraines). Le plan décrit le déversement comme non susceptible de causer des conséquences préjudiciables en se basant sur l'expérience. Le déversement n'était pas délibéré de la part du propriétaire ou de la personne aux commandes. Toute préoccupation du ministère au sujet du plan a été retirée par le ministère avant le déversement. Le plan se traduira par la prévention des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées et gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres. ***
XI	Déclaration à guichet unique : Les déversements à signaler à plus d'un organisme provincial ou fédéral.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère immédiatement, mais le ministère se réserve le droit de demander des informations. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement remplit toutes les conditions du protocole d'entente qui existe entre le ministère et une autre agence à l'égard de la résolution de double déclaration des déversements. Tenir des registres. ***

NUMÉROS DE CONTACT DES PRINCIPALES AGENCES :

Ministère de l'Environnement	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
Gestion des situations d'urgences de l'Ontario (GSUO)	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
Environnement Canada	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
CANUTEC	
Toutes les provinces	613-996-6666
Office national de l'énergie (ligne des incidents)	
Urgence pour un pipeline	819-997-7887
Autres urgences	403-807-9473

Liste des substances réglementées E2 pour l'environnement au Canada : <https://cepae2-lcpeue.ec.gc.ca/cepae2.cfm?Language=en&screen=Substances/SubstanceList>

Note :

** Le terme LCPE dans ce résumé se réfère à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, A.R.S. 1990, c. E. 19.

*** Détails des registres à préparer et à garder pendant deux ans (5 ans dans le cas de déversements de Classe X à partir de septembre 2008) tel qu'il est précisé dans la sec. 12 du Règ. O. 675/98. Ils doivent comprendre :

- la date, l'heure et la durée du rejet; l'identité et la qualité du polluant; les circonstances du rejet; les efforts de contention et de nettoyage employés;
- la méthode d'élimination et de réutilisation utilisée dans le cadre de la sec.96 de la LCPE; et les détails de tout effet nocif observé. Les registres pour les déversements de Classe 5, les réfrigérants, doivent contenir seulement : la date, l'heure, l'endroit
- et la durée du rejet; l'identité et la qualité du polluant; et les circonstances du déversement. Les déversements qui ne rentrent pas dans le cadre du Règ. O. 675/98 doivent être déclarés au Ministère, à
- la municipalité dans laquelle il a eu lieu et à d'autres (sec. 92 de la LCPE).



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE AU QUÉBEC

EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE DÉVERSEMENTS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes : 1) Faire cesser le déversement 2) Aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 3) Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Note: Sous réserve des dispositions de l'article 13 du Règlement sur les halocarbures (chapitre Q-2, r. 29), les obligations prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du rejet d'un halocarbure à l'état gazeux. O.C. 1310-97, s. 9; O.C. 1091-2004, s. 71.	Verbale	Centre d'appel 24 heures (866) 694-5454
Direction des Activités de protection de l'environnement (Environnement Canada)	Il y a des urgences environnementales si : 1) Le déversement atteint un rivage ou 2) L'urgence implique une quelconque substance identifiée dans la Liste E2 des substances réglementées d'Environnement Canada. Voir le lien du site web en bas de cette page pour plus d'informations. Note: La LCPE n'a pas identifié de seuils spécifiques de déclaration; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables.	Verbale	514-283-2333 ou 1-866-283-2333
		Écrite	Dans les 30 jours
Transports Canada	Les substances sont réglementées par le transport des matières dangereuses si le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous.	Verbale	613-996-6666
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	418-648-2239
Bureau de la sécurité des transports	Pour une urgence de pipeline	Verbale	Ligne d'urgence 24 heures 819-997-7887
Office national de l'énergie (ONÉ)	Pour toutes les autres situations d'urgence, veuillez appeler l'ONÉ au 403-807-9473.	Verbale	403-807-9473

Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de déclaration du TMD	Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de Déclaration du TMD
Substances liquides déversées	Huile hydraulique	200 L	Classe 5.1 Matières comburantes	Nitrate de calcium	Plus de 50 kg ou 50 L
	Méthanol			Nitrate d'ammonium	
	Gaz naturel			Agents de blanchiment	
	Pétrole brut ou émulsion		Classe 5.2 Peroxydes organiques	Méthyle éthyle	Plus de 1 kg ou 1 L
	Eau de procédé			Peroxyde de cétone	
	Glycol	Non réglementé par le TMD	Acide succinique		
Classe 1 Explosifs	Munitions Nitroglycérine	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou 50 kg	Classe 6.1 Substances toxiques	Arsenic	Plus de 5 kg ou 5 L
Classe 2.1 Gaz inflammables	Méthane Propane Butane H ₂ S Gaz naturel	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger ou tout déversement d'une durée de 10 minutes ou plus		Acétate de plomb	
Classe 2.2 Gaz ininflammables	Air comprimé O ₂ N ₂ CO ₂		Classe 6.2 Substances infectieuses	Substances infectieuses pour les humains et les animaux	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L
Classe 2.3 Gaz toxiques (toxiques ou corrosifs)	SO ₂ Cyanure d'hydrogène Acide nitrique		Classe 7 Substances radioactives	Uranium	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger
Classe 2.4 Gaz comprimés (corrosifs)	Ammoniac anhydre			Plutonium	
Classe 3 Liquides inflammables	Essence	Plus de 200 L	Classe 8 Corrosifs	Acides	Plus de 5 kg ou 5 L
	Diesel			Bases	
	Méthanol			Batteries	
	Désémulsifiants		Caustique		
Classe 4.1 Solides inflammables	Résinate de calcium	Plus de 25 kg	Classe 9 Divers Produits	Amiante	
	Naphtalène			Billes de polystyrène	
Classe 4.2 Combustible spontanément	Brut		Classe 9.1 Divers (sauf et avec des mélanges contenant des BPC)	Acide benzoïque	Plus de 25 kg ou 25 L
	Charbon activé			Acétate chromique	
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Sulfure de potassium	Classe 9.2 Toxique aquatique	Sulfate cuivrique		
	Soufre fondu	Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)			
Carbure de calcium					
Sodium					
Charbon activé					



THIS PAGE IS LEFT INTENTIONALLY BLANK

Canada Rôle des agences fédérales

Organisme	Avant l'incident	Pendant l'incident	Après l'incident
ENVIRO. CAN.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Environnement Canada peut exiger que des actions spécifiques soient réalisées conformément à la Loi sur les pêches et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement. <input type="checkbox"/> Donne des conseils relatifs aux implications environnementales des décisions opérationnelles, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement. <input type="checkbox"/> Désigne des inspecteurs où cela est adéquat. <input type="checkbox"/> Assiste lors de la surveillance de panaches. <input type="checkbox"/> Donne des conseils sur les caractéristiques des substances ainsi que sur les façons dont elles peuvent porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement; sur les prévisions météorologiques et sur la modélisation du déversement pour identifier où ces substances ont tendance à se déplacer dans l'environnement et pour le soutien à l'échantillonnage et aux analyses de laboratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Donne des conseils au sujet des technologies et techniques de nettoyage. <input type="checkbox"/> Peut développer une évaluation des dommages et des outils et techniques de réhabilitation.
*MPO	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> N'importe quelle quantité d'hydrocarbures qui pénètre dans une voie navigable habitée par des poissons ou par de la sauvagine est jugée contrevenir à la Loi fédérale sur la pêche et doit être rapportée au ministère des Pêches et des Océans. <input type="checkbox"/> Crée et développe des réglementations, des politiques, des stratégies et des outils qui s'y rapportent. <input type="checkbox"/> Passe en revue, évalue et surveille les activités liées à l'habitat du poisson pour s'assurer que celles-ci sont conformes à la Loi sur la pêche et à la Loi sur les espèces en péril. <input type="checkbox"/> Réalise des évaluations environnementales conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. <input type="checkbox"/> Crée, développe et met en place des stratégies de communication et d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement et peut être initialement avisé par Environnement Canada. <input type="checkbox"/> Peut envoyer du personnel sur le site s'il y a eu ou s'il peut potentiellement y avoir un impact sur le poisson ou l'habitat du poisson. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de près avec Environnement Canada, la Garde côtière canadienne et d'autres organismes provinciaux en environnement.
Transport Canada *CANUTEC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réglemente la manutention, l'offre de transport et le transport de matières dangereuses par tous les moyens dans le but d'assurer la sécurité publique. <input type="checkbox"/> Maintient un service téléphonique d'urgence 24 heures. <input type="checkbox"/> Les règlements fédéraux exigent que le CANUTEC soit contacté dans le cas d'un incident ou d'un accident impliquant des matières dangereuses et des substances infectieuses. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assiste le personnel d'intervention d'urgence en s'occupant des urgences relatives aux matières dangereuses y compris en donnant des conseils sur <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des matières dangereuses ainsi que les incompatibilités entre elles <input type="checkbox"/> les dangers pour la santé et les premiers soins <input type="checkbox"/> les risques de feu, d'explosion, de déversement ou de fuite <input type="checkbox"/> les actions de réhabilitation pour la protection de la vie, de la propriété et de l'environnement <input type="checkbox"/> les distances d'évacuation <input type="checkbox"/> l'équipement de protection personnelle et la décontamination <input type="checkbox"/> Le personnel du CANUTEC ne se présente pas sur le site de l'incident, cependant, si une assistance sur le site devait être requise, le CANUTEC peut venir en aide en déclenchant les plans d'intervention d'urgence de l'industrie. <input type="checkbox"/> Fournit les liens de communication avec l'industrie, le gouvernement ou les médecins spécialistes appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintient une communication verbale et des dossiers d'information écrits pendant deux ans pour la protection de toutes les parties.
Sécurité publique Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité publique Canada travaille avec les représentants provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les premiers intervenants ainsi que le personnel de gestion d'urgence soient bien préparés en fournissant l'enseignement, le soutien et des exercices. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité publique Canada héberge le Centre des opérations du gouvernement au sein du Système de gestion national des urgences. Celui-ci est un centre perfectionné pour la surveillance et la coordination des interventions fédérales lors d'urgences. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, où l'intervention et les coûts excèdent ce que chaque province et territoire peut raisonnablement prévoir de défrayer seul, la SP fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux par le biais des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). L'aide financière est distribuée à la province ou au territoire – pas directement aux individus ou à la communauté. En cas de catastrophe, les gouvernements provinciaux ou territoriaux conçoivent et développent l'assistance requise et transmettent l'aide financière selon la quantité et le type d'aide qui doit être fournie à ceux qui ont connus des pertes.
Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les exercices de préparation sont conçus pour vérifier à quel point les plans et les procédures fonctionnent bien lors de simulations de situations d'urgence. De tels exercices aident le gouvernement à identifier les forces ainsi que tout problème ou insuffisance de la préparation des plans et procédures afin que ceux-ci soient abordés avant, et non après, une réelle urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lors d'une urgence sanitaire ou d'une catastrophe, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada sont responsables de venir en aide aux services de santé et services sociaux d'urgence des provinces et des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour tester des façons d'améliorer le système de santé du Canada et d'assurer sa pérennité dans le futur.
Agence de la santé publique du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforce la collaboration intergouvernementale relativement à la santé publique et facilite les démarches nationales de politique et de planification relatives à la santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lors d'une situation d'urgence, le Bureau des services d'interventions d'urgence est responsable de venir en aide aux services de santé et sociaux d'urgence dans les provinces, les territoires ou à l'étranger. Il gère le Système de la réserve nationale d'urgence (SRNU) qui comprend des fournitures médicales et pharmaceutiques, et d'autres fournitures d'urgence connexes. Le Bureau est responsable des interventions fédérales dans le cas d'urgences qui ont des répercussions sur la santé et s'occupe du déploiement d'équipes d'intervention d'urgence en santé (EIUS). <input type="checkbox"/> Si une urgence de santé publique s'étend au-delà d'une province et/ou d'un territoire, l'Agence de la santé publique du Canada est généralement impliquée. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille avec Santé Canada pour tester des façons d'améliorer le système de santé du et d'assurer sa pérennité dans le futur.
*AADNC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Procure au gouvernement un leadership face aux urgences dans les mers de l'Arctique en lien avec l'exploration pétrolière et gazière et les activités de production. <input type="checkbox"/> S'assure que les services de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations soient comparables à ceux des Canadiens en pareilles situations. <input type="checkbox"/> Travaille à établir une démarche pour intervenir pour tous les dangers lors d'urgences qui frappent les communautés des Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténuation des impacts des urgences sur les réserves des Premières Nations dont le département détient la responsabilité légale, y compris pour arranger l'évacuation de la communauté et le logis temporaire, ainsi que pour procurer le soutien au territoire. <input type="checkbox"/> Coordination des aides fédérales et intervention aux urgences, à la demande des autorités gouvernementales du territoire, dans tous les cas où le mandat n'est pas clairement attribué à un autre ministère fédéral. <input type="checkbox"/> Assurer à la province que l'AADNC fournira les fonds pour couvrir les coûts relatifs à l'aide apportée lors d'une urgence dans les communautés des Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténue les effets d'une urgence sur les membres des Premières Nations du secteur. <input type="checkbox"/> Travaille avec le Chef et le conseil pour évaluer la situation, déterminer la méthode la plus efficace pour réparer les dommages et s'assurer de la mise en place des programmes et services pour la communauté.
*DGSPNI	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintient un service téléphonique d'urgence 24 heures. <input type="checkbox"/> Reçoit les plans d'intervention d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveille les effets de l'incident sur la santé des membres des Premières Nations du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assure que les données adéquates sont recueillies pour surveiller les effets de l'incident sur la santé. <input type="checkbox"/> Recommande d'autres investigations ou recherches une fois l'événement justifié.

Organisme	Rôle et responsabilités de l'Office national de l'énergie	Définitions	Mission du Bureau de la sécurité des transports
	<p>La principale priorité de l'ONE lors de toute urgence est de s'assurer que les gens sont sains et saufs, et que la propriété et l'environnement sont protégés. Chaque fois qu'un incident grave se produit, des inspecteurs de l'ONE peuvent se présenter sur le site pour surveiller l'intervention immédiate d'une compagnie. L'ONE exigera que toutes les actions raisonnables soient entreprises pour protéger les employés, le public et l'environnement. Ensuite, l'ONE vérifiera que la compagnie réglementaire procède à un nettoyage et à une réhabilitation qui soient adéquats et appropriés pour tout impact environnemental entraîné par l'incident.</p> <p>Et/ou</p> <p>En tant qu'organisme de réglementation principal, l'ONE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveille, observe et évalue l'efficacité globale de l'intervention d'urgence de la compagnie en termes de : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'urgence • Sécurité • Sûreté • Environnement • Intégrité des opérations et des installations; et • Approvisionnement énergétique. <input type="checkbox"/> Enquête sur l'événement, soit en collaboration avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada, conformément au Code canadien du travail, soit en conformité avec la Loi sur l'Office national de l'énergie ou la Loi sur les opérations pétrolières au Canada (selon celle qui s'applique) <input type="checkbox"/> Inspecte le pipeline ou l'installation <input type="checkbox"/> Examine l'intégrité du pipeline ou de l'installation <input type="checkbox"/> Exige que des méthodes de réparation appropriées soient utilisées <input type="checkbox"/> Exige qu'une réhabilitation environnementale adéquate des secteurs contaminés soit réalisée <input type="checkbox"/> Coordonne la rétroaction des parties concernées et de la communauté autochtone concernant le nettoyage environnemental et la réhabilitation <input type="checkbox"/> Confirme que la compagnie suit son (ses) Guide(s) des procédures d'urgence, ses engagements, plans, procédures, et les réglementations de l'ONE et identifie les non-conformités <input type="checkbox"/> Mets en œuvre les mesures coercitives si nécessaires <input type="checkbox"/> Autorise le recommencement des activités du pipeline. 	<p>INCIDENT un événement qui a pour résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la mort ou une blessure grave d'un individu; <input type="checkbox"/> un effet négatif important sur l'environnement; <input type="checkbox"/> un feu ou une explosion involontaire; <input type="checkbox"/> une fuite involontaire ou non confinée d'hydrocarbures à faible tension de vapeur de plus de 1,5 m³; <input type="checkbox"/> une fuite involontaire ou non confinée de gaz ou d'hydrocarbures à haute tension de vapeur; <input type="checkbox"/> de devoir opérer le pipeline d'une façon autre que dans les limites pour lequel il a été conçu conformément à la CSA Z662 ou la CSA Z276 ou n'importe quelle limite d'opération imposée par l'Office. (<i>incident</i>) <p>DÉVERSEMENT comprend le déchargement, la pulvérisation, la fuite, l'écoulement, le suintement, le transvidage, l'émission, le vidage et l'échappement.</p> <p>BLESSURE GRAVE comprend une blessure qui a pour résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la fracture d'un os important; <input type="checkbox"/> l'amputation d'un membre; <input type="checkbox"/> la perte de vision d'un ou des deux yeux; <input type="checkbox"/> une hémorragie interne; <input type="checkbox"/> des brûlures au troisième degré; <input type="checkbox"/> la perte de conscience, ou <input type="checkbox"/> la perte d'un membre ou du fonctionnement d'un membre. <p><i>Les définitions de l'Office national de l'énergie sont celles qui se retrouvent dans le « Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres »</i></p>	<p>La Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports établit les paramètres juridiques qui régissent les activités du BST. Sa mission consiste à promouvoir la sécurité du transport maritime, ferroviaire et aérien, ainsi que du transport par pipeline :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> en procédant à des enquêtes indépendantes, y compris des enquêtes publiques lorsque nécessaire, sur les événements de transport sélectionnés, afin d'en définir les causes et les facteurs y ayant contribué; <input type="checkbox"/> en identifiant les lacunes de la sécurité mises en évidence par de tels événements; <input type="checkbox"/> en faisant des recommandations sur les moyens d'éliminer ou de réduire ces lacunes de la sécurité; et <input type="checkbox"/> en publiant des rapports rendant compte de ces enquêtes et présentant les conclusions tirées de celles-ci. <p>Dans le cadre de ses enquêtes, le BST procède également à l'examen des développements liés à la sécurité des transports et identifie les risques dont le gouvernement et l'industrie des transports devraient tenir compte afin de réduire les blessures et les pertes.</p> <p>Pour favoriser la confiance du public à l'endroit du déroulement des enquêtes sur les accidents de transport, il est primordial que l'organisme d'enquête soit indépendant et libre de tout conflit d'intérêts lors de ses enquêtes, quand il identifie les lacunes de la sécurité et qu'il fait des recommandations sur la sécurité. La principale caractéristique du BST est son indépendance. Le Bureau relève du Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et il est indépendant des autres organismes gouvernementaux et des ministères. Notre indépendance assure la parfaite objectivité de nos constatations pour ce qui est des causes et des facteurs contributifs ainsi que de la formulation de recommandations en matière de sécurité des transports.</p> <p>Dans ses constatations, relativement aux causes et aux facteurs contributifs d'un incident lié au transport, le Bureau n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales. Par conséquent, ses conclusions doivent toutefois être complètes, quelles que soient les inférences que l'on puisse en tirer à cet égard. Les constatations du Bureau ne peuvent s'interpréter comme attribuant ou déterminant les responsabilités civiles ou pénales. Les conclusions du Bureau ne lient pas les parties à une procédure judiciaire, disciplinaire ou autre. http://www.tsb.gc.ca/fra/qui-about/mission-mandate.asp</p>

PENDANT L'INCIDENT

	TÂCHES COMMUNES
Ministère de l'Énergie	Tous les ministres provinciaux ont les responsabilités suivantes concernant les interventions d'urgence: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir un Groupe d'Action Ministériel (GAM) pour diriger l'intervention d'urgence ministérielle <input type="checkbox"/> Avoir un contact ministériel pour les interventions d'urgence disponible 24/7 <input type="checkbox"/> Établir un centre d'opération d'urgence qui peut être utilisé par le GAM pendant une urgence <input type="checkbox"/> Désigner un officier ministériel d'information aux urgences <input type="checkbox"/> Élaborer un plan d'opérations ministériel de continuité (POMC). Même si ceci n'est pas un plan d'urgence provincial, le POMC fait partie dans l'ensemble de l'intervention d'urgence provinciale <input type="checkbox"/> Être prêt, si désigné par le Premier Ministre, à exercer les pouvoirs conférés au Premier Ministre. De plus, tous les ministres sont supposés être prêts à: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir un représentant ministériel dans le CPOU si requis par la nature de l'urgence <input type="checkbox"/> Fournir du personnel au site pour aviser et aider les autorités locales, lorsqu'approprié <input type="checkbox"/> Fournir des services des ressources et du personnel pour appuyer les opérations d'urgence des autres ministères, si requis <input type="checkbox"/> Élaborer, réviser annuellement et mettre à jour selon les besoins, les plans d'intervention d'urgence ministériels
	Exécuter le plan d'urgence du ministère, qui peut inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre, en coordination avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), la transmission électrique et les compagnies de distribution locale, les compagnies de pétrole et de gaz naturel, les plans de mesures d'urgence d'approvisionnement en énergie pour assurer la sécurité, la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'Ontario <input type="checkbox"/> Maintenir un lien avec la Commission de l'énergie de l'Ontario spécialement concernant toutes déviations d'urgence nécessaires des directives ou politiques réglementaires établies <input type="checkbox"/> Fournir de l'information d'urgence au CPOU à travers la coordination avec le SIERE, les compagnies de pétrole et gaz naturel <input type="checkbox"/> Fournir de l'expertise professionnelle de toute nature concernant les sources d'énergie et l'énergie <input type="checkbox"/> Aviser le CPOU quand les conditions existantes pourrait justifier la déclaration d'une urgence provinciale d'approvisionnement en énergie <input type="checkbox"/> Servir de contact primaire concernant la disponibilité d'énergie et les problèmes de distribution pendant une urgence <input type="checkbox"/> Fournir des conseils et de l'aide concernant le contrôle de la distribution de l'approvisionnement énergétique <input type="checkbox"/> Aider le Ministère de l'environnement avec la gestion des problèmes de pollution concernant l'industrie de production de pétrole <input type="checkbox"/> Lorsque requis, fournir du personnel du ministère pour faire partie de toute équipe Provinciale de Liaison qui peut être réunie et déployée vers une zone d'urgence
Ministère des Services communautaires et des services correctionnels (MSCSC)	Toute urgence qui nécessite la coordination de la gestion d'urgence provinciale : Nucléaire et Radiologique; temps violent; Guerre et international; toute autre urgence en temps de paix non mentionnée ici; Effondrement structurel d'édifice: explosion et feu de structure; écrasement d'un objet spatial; Terrorisme; désordre civil. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aider les autorités locales lors des opérations d'intervention d'urgence y compris les opérations policières et l'évacuation de personnes et de propriétés <input type="checkbox"/> Coordonner et maintenir une liaison avec les ministères provinciaux et autres organismes pour pouvoir utiliser leur personnel et équipement disponible pour augmentation et missions spéciales, si nécessaire <input type="checkbox"/> Coopérer avec les agences du Gouvernement du Canada pour des ressources d'urgence, sauf pour l'aide requise contre un feu de forêt ou une situation où la police est de première juridiction <input type="checkbox"/> Développer des plans d'intervention d'urgence provinciaux pour les types d'urgences mentionnées plus haut <input type="checkbox"/> Fournir un support aux services de santé et médicaux pour l'identification de cadavres humains Gestion des situations d'urgence Ontario GSUO va mener l'intervention d'urgence dans les cas suivant de la liste ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toute urgence qui nécessite la coordination de la gestion d'urgence provinciale <input type="checkbox"/> Nucléaire et radiologique; <input type="checkbox"/> Temps violent; <input type="checkbox"/> Guerre et international; et <input type="checkbox"/> Toute autre urgence en temps de paix non mentionné ici Le Commandant du CPOU va augmenter le niveau d'intervention du CPOU en tenant compte de la situation actuelle ou imminente Le CPOU va coordonner l'intervention gouvernementale aux urgences Fournir des recommandations au gouvernement concernant la déclaration d'une urgence Préparer, coordonner et distribuer les rapports de situation gouvernementaux
	Division Services policiers <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faciliter la communication entre le Ministère et les services de police municipaux en cas d'urgence ainsi que fournir de l'aide, des conseils et un soutien concernant les politiques aux services policiers en Ontario Police Provinciale de l'Ontario <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner l'application de la loi et le contrôle de la circulation dans toute la province incluant la participation à tous les plans conjoints de contrôle de la circulation <input type="checkbox"/> Fournir le personnel pour renforcer les services de polices municipales, sur demande. <input type="checkbox"/> Faciliter les demandes d'actifs et de ressources auprès des Forces Canadiennes via les services de police municipaux. <input type="checkbox"/> Fournir des conseils techniques au CPOU. <input type="checkbox"/> Développer des plans de l'ordre public pour des événements de nature provinciale Office du commissaire des incendies <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner les ressources pour combattre et supprimer les incendies disponibles au travers du système d'entraide aux incendies <input type="checkbox"/> Fournir le personnel et l'équipement pour apporter son appui à la communication ainsi qu'aux opérations de matériaux dangereux, au transport à la recherche et au sauvetage tel que requis par les accords de partenariat avec les fournisseurs communautaires
Ministère de l'Environnement (MEO)	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir des données météorologiques et hydrologiques et les prévisions météorologiques au CPOU <input type="checkbox"/> Fournir des conseils techniques d'urgence environnementale au CPOU <input type="checkbox"/> Surveiller les eaux provinciales suspectées d'être contaminées à cause d'une urgence <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau potable, si requis <input type="checkbox"/> Fournir de l'assistance technique pour des problèmes d'eau souterraine, d'hydrologie et d'égouts <input type="checkbox"/> Répondre comme ministère provincial premier répondant pour une intervention d'urgence de pollution environnementale et pour l'enquête sur les causes. <input type="checkbox"/> Gérer la surveillance de pollution de l'air, de l'eau et du sol, les rapports et les activités de nettoyage <input type="checkbox"/> Répondre comme ministère provincial premier répondant pour des déchets et matériaux dangereux, y compris les substances suspectes <input type="checkbox"/> Coordonner et gérer l'effort provincial total pour détecter, identifier, contenir, nettoyer et éliminer ou minimiser le rejet d'huile ou matériaux dangereux <input type="checkbox"/> Gérer, avec l'aide du Ministère de l'énergie, les problèmes de pollution reliés à l'industrie pétrochimique <input type="checkbox"/> Fournir les évaluations des dommages dus au désastre, si requis <input type="checkbox"/> Fournir le personnel, les matériaux et les services d'urgence
	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les employeurs remplissent leurs obligations concernant la santé et la sécurité des travailleurs pendant une urgence <input type="checkbox"/> Fournir une aide pour la sécurité des travailleurs en cas d'urgence selon les plans d'intervention d'urgence du ministère du travail <input type="checkbox"/> Fournir des conseils pour la santé et la sécurité au travail pour les travailleurs déployés sur les sites d'urgence <input type="checkbox"/> Fournir des analyses de radiation d'échantillons, les interprétations et recommandations d'actions à prendre pour la sécurité publique en lien avec d'autres Ministères et d'agences locales pendant une urgence nucléaire et de radiation via le service de radioprotection du ministère
Ministère du Travail	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)
	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)
Ministère des Richesses Naturelles (MRN)	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)

RÔLES DES AGENCES PROVINCIALES PRINCIPALES



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ministère du Développement durable, de
 l'Environnement, de la Faune et des Parcs
 (MDDEFP)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP »), la principale agence pour la plupart des déversements. Conformément à sa mission et ses pouvoirs selon l'article 2, paragraphe C de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, le MDDEP a adopté un plan d'urgence ministériel. Ce document décrit la préparation et les structures d'intervention et mécanismes mis en place pour atténuer les impacts dus aux désastres environnementaux sur la communauté et ses résidents.

Le plan d'urgence définit une urgence environnementale comme suit :

« N'importe quelle situation qui menace, affecte ou qui est sur le point d'avoir un effet négatif sur la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats naturels ou de l'environnement qui soutient la vie humaine et qui requiert action immédiate. »

Les urgences environnementales surviennent habituellement après un événement soudain, un accident, un bris d'équipement ou une catastrophe naturelle.

Urgence Environnement Québec est l'organisation qui travaille sur les activités définies dans le plan d'urgence. Cela inclut un système d'alarme, des équipes régionales et deux équipes de support capables d'intervenir lors d'urgences environnementales à tout moment. Les responsabilités générales d'Urgence-Environnement Québec sont alignées avec la mission du MDDEP et peuvent être résumées comme suit :

« Minimiser les impacts de n'importe quelle urgence environnementale qui pourraient menacer la vie humaine, la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort; causer des dommages; ou avoir par ailleurs un effet négatif sur la qualité du sol, de la végétation, de la faune ou de la propriété. »

Ministère de la Sécurité Publique
 (MSP)

Au Québec, la gestion des incidents est coordonnée par le Ministère de la Sécurité Publique (« MSP », « Public Safety Québec ») et s'effectue grâce à un système d'étroite collaboration entre les agences gouvernementales, chacune possédant ses propres responsabilités en fonction du domaine d'expertise de l'agence. Québec a des protocoles mis en place pour des interventions nécessitant une participation et une consultation avec des agences à l'extérieur du Québec qui alignent des fonctions similaires à l'intérieur des systèmes respectifs.

Quand l'étendue d'une urgence environnementale nécessite l'intervention de plusieurs agences et départements gouvernementaux du Québec, le MSP est appelé pour fournir le leadership et pour coordonner les ressources gouvernementales via le Plan de Protection Civile Régional, ou le cas échéant, le Plan de Protection Civile National. Lors d'un désastre, les structures suivantes peuvent être mises en place :

Civil L'Organisation Municipale de Sécurité Civile (« OMSC ») est l'organisation responsable de la coordination de l'intervention municipale à l'événement. Son leadership est assuré par le coordonnateur municipal de sécurité civile. L'OMSC comprend des employés municipaux, des gérants ou des bénévoles capable d'identifier les risques et les dangers majeurs pour la communauté, de déployer des mesures d'atténuation des risques et de préparer le Plan Local d'Urgence. Pendant un désastre, l'OMSC a la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté, de déployer des mesures d'atténuation pour réduire ces risques et de préparer le Plan Local d'Urgence. Pendant un désastre, l'OMSC a la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté.

L'Organisation Régionale de Sécurité Civile (« ORSC ») regroupe des représentants des départements et agences du gouvernement du Québec par région. Le directeur régional de la sécurité civile du MSP coordonne l'implication de leurs ressources pour soutenir les municipalités qui n'ont pas les capacités suffisantes pour remédier à la situation.

L'Organisation de la Sécurité Civile du Québec (« OSCQ ») regroupe les coordonnateurs de la sécurité civile de chaque département et agence du gouvernement impliqués. L'OSCQ planifie les mesures de sécurité civile à travers le Québec et, lors d'un désastre majeur, coordonne les opérations effectuées par les chefs de chaque mission conformément au Plan national de sécurité civile (« PNSC », National Civil Protection Plan « NCPP »).

Le centre des opérations gouvernementales (« COG ») permet au gouvernement de maintenir sa conscience de la situation à travers une surveillance constante du territoire, et il alertera et informera les parties concernées en cas d'urgence. Lors d'un événement le COG supportera l'OSCQ, les bureaux régionaux de sécurité civile ainsi que n'importe quel autre partenaire gouvernemental qui a besoin de support.

Commission de la santé et de la
 sécurité du travail (CSST)

Le gouvernement du Québec a chargé la Commission de la santé et de la sécurité du travail (« CSST ») de son administration. À cet effet, les responsabilités de la CSST comprennent la surveillance de l'application de deux lois :

Une Loi sur la santé et la sécurité au travail, dont le but est d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et le bien-être physique des travailleurs ;

Une Loi concernant les accidents industriels et les maladies liées au travail, dont le but est de fournir des indemnités pour les accidents du travail et les conséquences qu'ils entraînent pour les travailleurs, ainsi que la collecte des fonds nécessaires à l'administration de la Loi auprès des employeurs.

Le mandat principal de la CSST est de soutenir les travailleurs et les employés dans le cadre des procédures prévues pour éliminer à leur source les dangers sur le lieu de travail, inspecter les lieux de travail, promouvoir la santé et la sécurité au travail et également indemniser et réadapter les travailleurs qui ont souffert un accident de travail.

Québec  RÔLE DES PRINCIPALES AGENCES PROVINCIALES



2.2.3g Déversements sur le lac Ontario (secteur du St-Laurent) Mobilisation de la Garde côtière canadienne (GCC)

La Garde côtière est l'organisme principal pour les sources de polluants suivants :

- Navire dans les eaux d'intérêt canadien, à moins d'être limité par une autre juridiction
- Déversement mystère dans les eaux d'intérêt canadien
- Toute source qui provient d'eaux étrangères au point où elle rencontre les eaux canadiennes
- Points d'amarrage au large des côtes si le déversement provient de l'équipement d'un navire
- Exploration pétrolière au large des côtes ou installation de production si la plateforme est en transit.

Les organismes suivants prendront la relève pour les sources de polluants indiqués.

Autorités de la Voie maritime du St-Laurent	Navire contrôlé par les autorités de la Voie maritime du St-Laurent à l'intérieur du canal Welland ou de ses écluses (de mur à mur) de la section Montréal-lac Ontario
Défense nationale	Navires exploités par la Défense nationale
Ministère de l'Environnement de la province ou du territoire et Environnement Canada (pour les installations fédérales)	Basé à terre
Ressources naturelles Canada et ministère des Ressources naturelles de l'Ontario	Exploration pétrolière au large des côtes ou installation de production pour une foreuse dans le lit des Grands Lacs
La ou les province(s)	Points d'amarrage au large des côtes pour un pipeline sous-marin ou autre équipement fourni par/de la rive.



2.2.3h Intervention d'urgence pour la Conduite 8 – produits raffinés

Introduction

La conduite 8 est un pipeline de 20 po qui appartient à Enbridge Pipelines Inc. Il transporte des produits pétroliers raffinés pour Imperial Oil, de leur raffinerie de Sarnia jusqu'à la Sarnia Products Pipelines à la Jonction de Milgrove (à l'extérieur de Waterdown, Ontario). Le débit moyen de cette conduite se situe entre 330 et 500 m³/h. Les types de produits transportés sont (fiches signalétiques jointes) :

- Du naphta catalytique décomposé léger
- Des distillats légers (incluant du mazout n° 1, du mazout n° 2, des diésels)
- Des raffinats
- De l'essence.




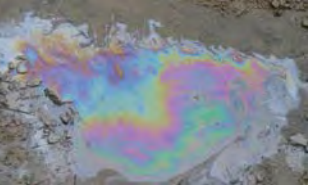


Premier répondant

Le personnel d'Enbridge sera assigné en tant que premier répondant si l'on soupçonne une fuite de la Conduite 8. Le premier répondant doit vérifier si une fuite s'est réellement produite, évaluer le secteur touché et agir en tant que premier commandant d'intervention jusqu'à ce qu'il soit adéquatement relevé de ses fonctions.

Note : Les procédures d'intervention d'urgence pour le type de produit de la Conduite 8 sont les mêmes que pour les fuites de pétrole brut sur les autres pipelines d'Enbridge, que ce soit sur terre ou dans un cours d'eau. (Se référer au tableau des premiers répondants à la section 2 pour de plus amples instructions).

Se référer à la liste des contacts d'urgence pour savoir comment rapporter les incidents comportant des produits raffinés.

Tableau de Calcul du Volume d'Hydrocarbures 6.3.2

	À peine perceptible	Irisation argentée	Légères colorations	Bandes de couleurs vives	Couleurs Mates	Brun Clair
						
Épaisseur approximative (mm)	4 x 10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	1.5 x 10 ⁻⁴	3 x 10 ⁻⁴	10 ⁻³	2 x 10 ⁻³
Surface (m ²)	Volume (litres)					
100	0.004	0.01	0.015	0.03	0.1	0.2
500	0.02	0.05	0.075	0.15	0.5	1.0
1 000	0.04	0.1	0.15	0.3	1.0	2.0
1 500	0.06	0.15	0.225	0.45	1.5	3.0
2 000	0.08	0.2	0.3	0.6	2	4
3 000	0.12	0.3	0.45	0.9	3.0	6.0
5 000	0.2	0.5	0.75	1.5	5.0	10.0
10 000	0.4	1.0	1.5	3.0	10.0	20.0
30 000	1.2	3.0	4.5	9.0	30.0	60.0
60 000	2.4	6.0	9.0	18.0	60.0	120.0
90 000	3.0	9.0	13.5	27.0	90.0	180.0
100 000	4.0	10.0	15.0	30.0	100.0	200.0
125 000	5.0	12.5	18.75	37.5	125.0	250.0
150 000	6.0	15.0	22.5	45.0	150.0	300.0
175 000	7.0	17.5	26.25	52.5	175.0	350.0
200 000	8.0	20.0	30.0	60.0	200.0	400.0
400 000	16.0	40.0	60.0	120.0	400.0	800.0
600 000	24.0	60.0	90.0	180.0	600.0	1 200.0
800 000	32.0	80.0	120.0	240.0	800.0	1 600.0
1 000 000	40.0	100.0	150.0	300.0	1 000.0	2 000.0



Zone d'Intervention de la Région de l'Est
Annexe 2 :
Procédures de Notification

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Information nécessaire pour l'appel de demande d'intervention

NUMÉRO D'URGENCE DU SIMEC : 613 930-9690

NOM DU CONTACT : _____

PROBLÈME : _____

ÉTAT ACTUEL : _____

CONDITIONS AU SITE DU DÉVERSEMENT : _____

CECI EST *(ENCERCLER)* UNE URGENCE UN EXERCICE UNE ALERTE

INTERVENTION R.O. DEMANDÉE PAR *(NOM DE LA PERSONNE)* _____

DE *(NOM DE LA COMPAGNIE)* _____ AU NOM DE

NAVIRE/INSTALLATION/TRANSPORTEUR *(NOM)* _____

LE PRODUIT EST _____

LE VOLUME DU DÉVERSEMENT EST *(ENCERCLER)* _____ gal./ litres /barils /tonnes

VOLUME TOTAL À RISQUE *(INDIQUER LES UNITÉS)* _____

SITUÉ À LA LATITUDE _____ LA LONGITUDE _____

OU SITUATION GÉOGRAPHIQUE _____

OU EST SITUÉ _____ km / milles (N / NE / E / SE / S / SO / O / NO)

DE *(NOM DE LA VILLE)* _____

L'AÉROPORT LE PLUS PRÈS EST _____

ON PEUT ME JOINDRE AU NUMÉRO SUIVANT :

TÉL: _____ CELL: _____ TÉLÉAVERT.: _____



Zone d'intervention de la région Est
Annexe 6
Plan d'action pour intervention d'urgence

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



Zone d'intervention de la région Est
Annexe 6
Plan d'action pour intervention d'urgence

[Redacted content]



Annexe 2 – Table des matières	Page
2.0.1 Notification/Activation d'urgence.....	2
2.1 RESPONSABILITES - URGENCES.....	5
2.2 RAPPORTS D'INCIDENTS	6
2.2.1 Notifications requises	6
2.2.2 Équipe de Gestion d'Intervention.....	6
2.2.3 Organismes Externes et Ressources de soutien	6
2.2.3a Informations sur les Contacts d'Urgence	7
2.2.3b Diagramme des Rejets en Ontario.....	11
2.2.3c Diagramme des rejets au Québec	13
2.2.3d Rôles des Agences Fédérales Canadiennes	15
2.2.3e Diagramme du Rôle des Agences Provinciales Principales de l'Ontario	17
2.2.3f Diagramme du Rôle des Agences Provinciales Principales du Québec.....	18
2.2.3g Déversements sur le lac Ontario (secteur du St-Laurent)	19
2.2.3h Intervention d'urgence pour la Conduite 8 – produits raffinés	20
2.2.3i Intervention d'urgence pour école.....	24



2.0 Aperçu des notifications

Des actions immédiates sont requises au début d'une intervention en cas d'urgence afin de limiter l'étendue d'un rejet, de minimiser les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement et pour mettre en place une intervention efficace. Il est aussi important d'agir de façon décisive pour créer une atmosphère de travail professionnelle parmi le personnel et les parties intéressées de la Compagnie. Cette section sert à fournir des lignes directrices pour déterminer l'intervention initiale appropriée et les actions de notification qui devraient être réalisées dans le cas d'un rejet ou d'un autre incident d'urgence.

Cette section donne un aperçu des lignes directrices concernant les procédures et la séquence pour faire les notifications variées, soit internes ou externes, suite à la découverte d'une fuite d'un pipeline ou d'un autre incident d'urgence.

Les procédures internes de notification sont essentiellement les mêmes pour tous les incidents d'urgence. Cependant, les notifications externes vont varier selon le type d'incident, le type et la quantité de matériel déversé et leurs conséquences (blessures, décès et dommage à la propriété).

Le personnel de la Compagnie a l'autorité et l'obligation de terminer toute opération en réponse à une situation anormale, menaçante ou dangereuse.

2.0.1 Notification/Activation d'urgence

Le graphique sur la page suivante donne un aperçu des rôles joués par le personnel ou les groupes suite à la découverte initiale, qui communiqueront l'urgence pour activer les Équipes d'Intervention d'urgence afin de gérer une urgence.

Le graphique sur la page suivante donne un aperçu des rôles joués par le personnel ou les groupes suite à la découverte initiale, qui communiqueront l'urgence pour activer les Équipes d'Intervention d'Urgence afin de gérer une urgence.

Enclenchement – avis d'urgence



Version .4

Dernière mise à jour : 2014-07-07

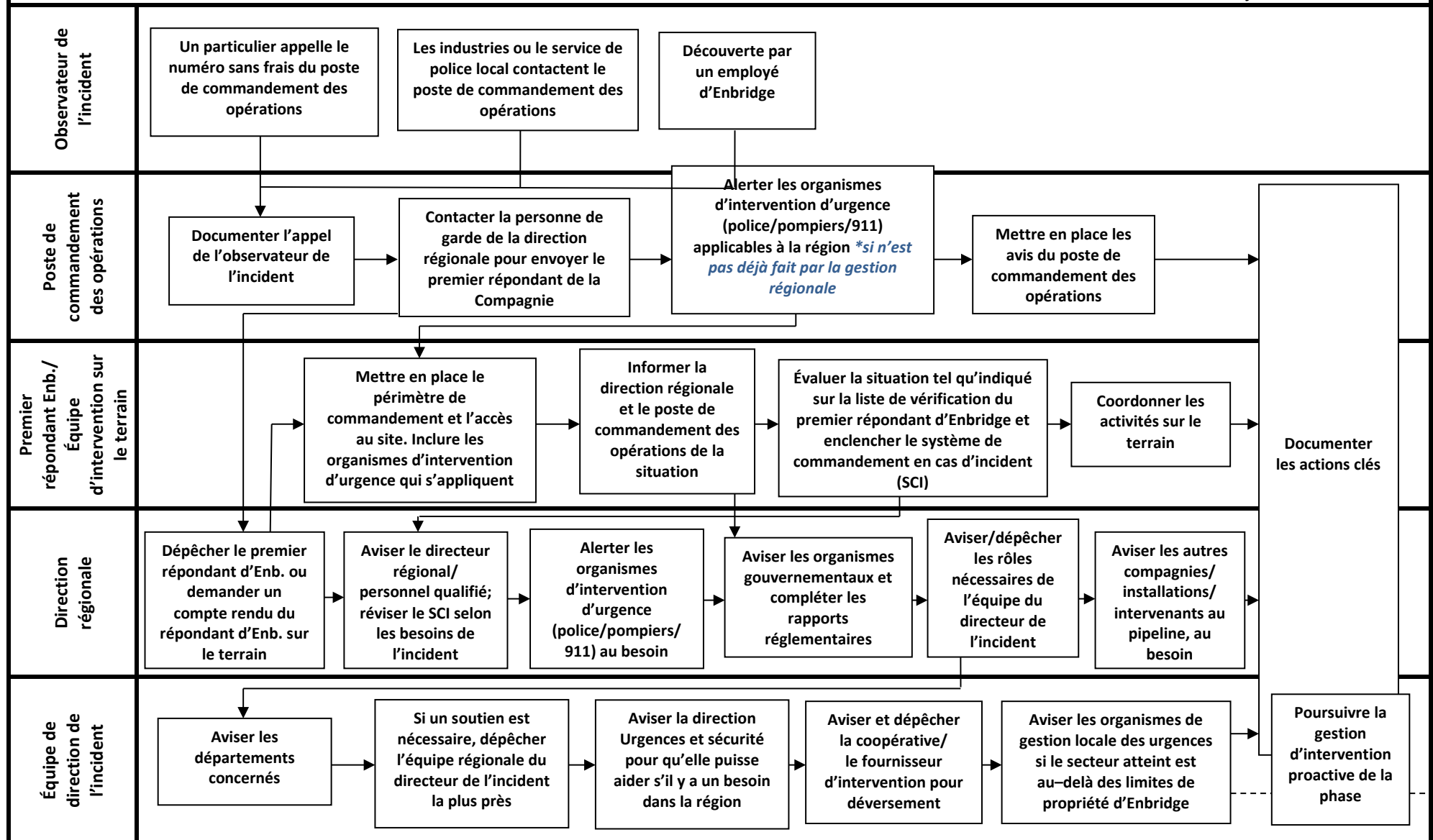
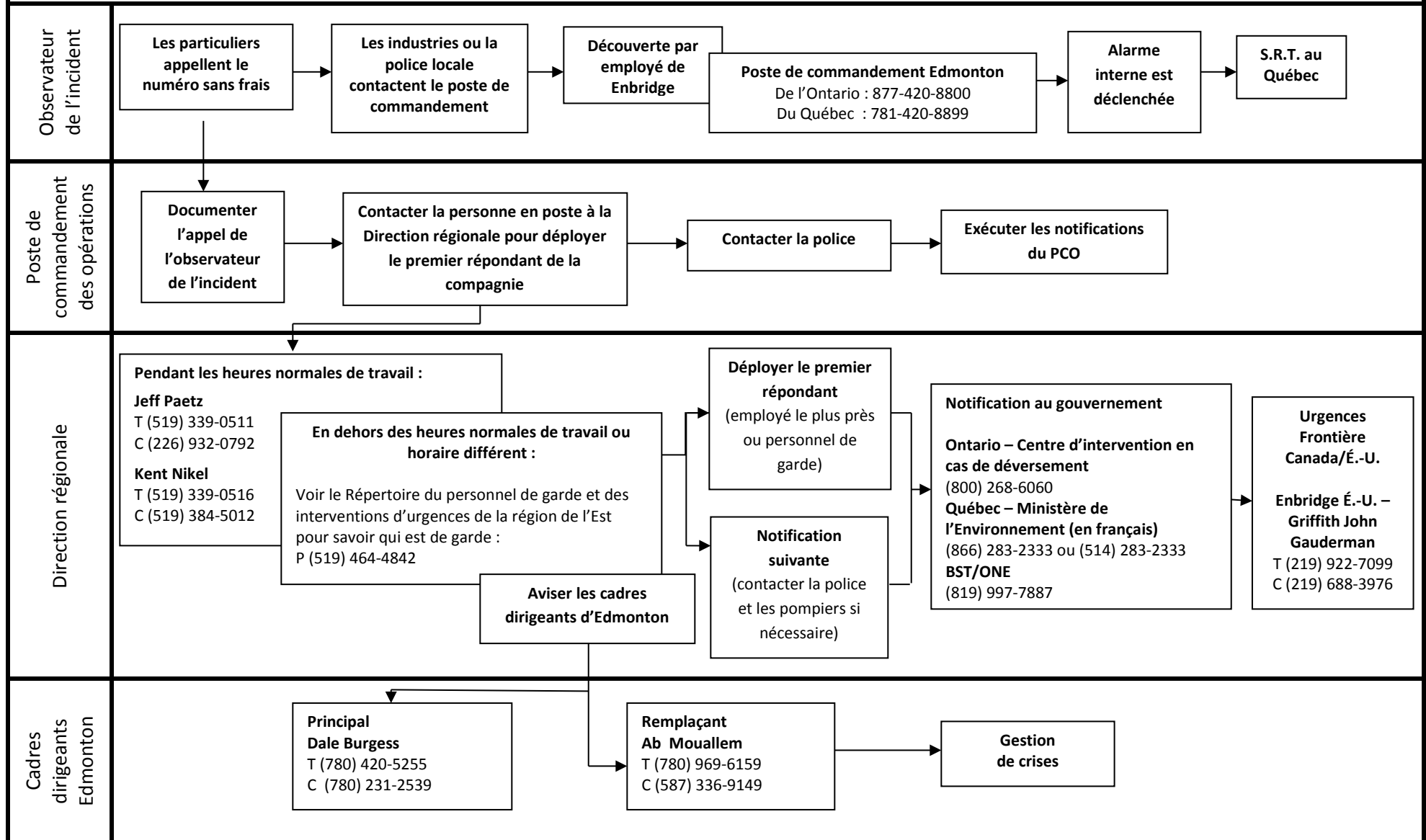


Tableau des Notifications – Région de l'Est



Version .1

Dernière mise à jour 2014-03-31





2.1 Responsabilités - Urgences

Tout le personnel	
L'élément le plus important est la sécurité individuelle de chacun!	
✓	Toujours penser avant d'intervenir.
✓	Ne jamais se dépêcher pour entrer sur le lieu d'un incident.
✓	Toujours évaluer la situation en premier et connaître les risques.
✓	Ne jamais effectuer une action qui met votre sécurité en danger.

Liste de contrôle de l'intervention initiale	
Le premier employé qui intervient sur les lieux d'une urgence devrait prendre les actions suivantes :	
✓	Pour les urgences communiquées ou observées, contacter le Centre de Contrôle et un superviseur de la région.
✓	Suite à la découverte initiale, les employés devraient aviser les services d'urgence locaux, si requis. Si quelqu'un est sérieusement blessé, ou si l'urgence dépasse les capacités de la Zone d'Intervention, communiquez immédiatement avec le 911 ou l'intervenant d'urgence local. Assurez-vous de donner votre nom, numéro de téléphone, la nature de l'urgence, l'emplacement exact et le nombre de blessés.
✓	Si c'est sécuritaire, prenez une action rapide pour éliminer tout danger.
✓	Si nécessaire, évacuez tous les gens de la zone dangereuse vers un lieu sécuritaire.
✓	Contactez un entrepreneur d'intervention en cas de déversement si du produit a été rejeté ou déversé.
✓	Décidez rapidement Si la situation d'urgence peut être tenue sous contrôle et si une action immédiate peut être prise. (Toujours utiliser l'ÉPP approprié)
✓	S'il y a un déversement, déployez le matériel local et les matières absorbantes nécessaires et débutez les procédures d'atténuation.
✓	Dirigez la phase initiale de contrôle, de confinement et d'intervention jusqu'à ce qu'un superviseur arrive sur les lieux.
✓	La Direction Régionale (ou son délégué) avise les intervenants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Personnel d'intervention initiale de la compagnie • Les ressources requises pour l'intervention (si ce n'est pas déjà fait) • Les organismes de réglementation applicables



2.2 Rapports d'Incidents

Utiliser le Formulaire Général de déclaration d'Incident de la section 4 – Formulaire du PCI du plan central, pour enregistrer toute information pertinente relative à l'intervention en cas d'incident dans la Zone d'Intervention de l'Est. En remplissant ce formulaire, essayer de fournir autant d'informations que possible. Des Lignes Directrices supplémentaires pour les Rapports d'Incident sont situées dans le Manuel de Référence pour la Conformité Générale situé sur le site internet de la Compagnie.

Une liste des coordonnées des contacts d'urgence, détaillant les notifications internes requises et les contacts des agences externes, se retrouve dans cette section. Ce qui suit est un résumé de qui contacter en cas d'urgence.

2.2.1 Notifications requises

- Le Centre de contrôle
- Direction Régionale
- Organismes de réglementation

2.2.2 Équipe de Gestion d'Intervention

La Région a du personnel désigné qui sera activé selon les besoins de l'incident, afin de remplir les rôles de commandement et de personnel général dans le Système de Commandement d'Intervention.

2.2.3 Organismes Externes et Ressources de soutien

Suite à l'évaluation initiale de la situation et aux déclarations réglementaires, appeler les agences externes pour obtenir du soutien. Se référer à la Liste des Contacts d'Urgence de cette annexe.

En cas d'urgence—24H/24 Contacts

Gratuit	1-800-858-5253
Centre de Commande d'Edmonton	Régions du Canada : 1-877-420-8800 Québec : 1-780-420-8899
Ligne infos-médias d'Enbridge	Canada : 1-888-992-0997

Individus qualifiés Enbridge Est

Titre du poste	Nom	N° du bureau	N° alternatif
Jeff Paetz	Directeur, Opérations pour la Région Est	519-339-0511	226-932-0792
Kent Nikel	Cadre sup. Services et développement régionaux	519-339-0516	519-384-5012
Terry McNally	Directeur Zone d'opérations de Sarnia	519-337-0924	519-490-4975

Équipe de gestion des incidents d'Enbridge Est

Position de l'équipe d'intervention	Titre normal du poste	Nom	Numéro du bureau
Personnel de commandement			
Commandant du lieu de l'incident (CI)	Directeur de la Région Est	Jeff Paetz	519-339-0511
CI suppléant	Directeur de la zone d'opérations de Sarnia	Terry McNally	519-337-0924
CI suppléant	Gestionnaire principal de R&D	Kent Nikel	519-339-0516
CI adjoint	Directeur de la zone d'opérations de Sarnia	Terry McNally	519-337-0924
CI adjoint	Superviseur du secteur de Westover	Franz Pruegger	905-659-2002
CI adjoint	S/O	S/O	S/O
Juriste	Conseiller juridique principal	Darrell Peterson	780-420-5397
Juriste suppléant	Conseiller juridique principal	Sean Carey	780-378-2211
Juriste suppléant	Conseiller juridique principal	Carrie Mymko	780-420-5309
Agent de sécurité (AS)	Coordinateur - Prévention des accidents	Tracy Vanderheyden	416-339-0506
AS suppléant	Coordinateur PLM pour Westover	Mike Dignam	905-659-2008
AS suppléant	Coordonnateur d'opérations du terminal pour Sarnia	Dave Kerwin	519-332-2101
Agent de liaison (ALN)	Coordinateur de la conformité	David Engleson	519-339-0507
Suppléant (ALN)	Gestionnaire principal de R&D	Kent Nikel	519-339-0516
Suppléant (ALN)	S/O	S/O	S/O
Officier des services d'information (OSI)	Conseiller en relations avec la communauté	Ken Hall	519-339-0325
OSI suppléant	Directeur, Région Est	Jeff Paetz	519-339-0511
OSI suppléant	Directeur, Zone d'opérations de Sarnia	Terry McNally	519-337-0924
Personnel général			
Chef du secteur des opérations (CSO)	Superviseur du secteur de Westover	Franz Pruegger	905-659-2002
CSO suppléant	Directeur, Zone d'opérations de Sarnia	Terry McNally	519-337-0924
CSO suppléant	S/O	S/O	S/O
CSO adjoint	Coordinateur E&M pour Westover	Jim Smith	905-659-2007
CSO adjoint	Coordinateur PLM pour Belleville	Leo MacDonald	613-966-1955 Poste 29

Équipe de gestion des incidents d'Enbridge Est, suite

Position de l'équipe d'intervention	Titre normal du poste	Nom	Numéro du bureau
Directeur de la zone d'étape	Ingénieur régional principal	Shawn Steffler	519-339-0509
Suppléant	Coordinateur de la zone des opérations	Denis Leblanc	514-643-4755 Ext. 225
Suppléant	Coordinateur E&M-Sarnia	Jeff Vandenheuvel	519-337-4043
Chef du secteur de la planification (CSP)	Gestionnaire principal de R&D	Kent Nikel	519-339-0516
Suppléant	Superviseur des services d'ingénierie	Dan Adams	519-339-0518
Suppléant	S/O	S/O	S/O
CSP adjoint	Superviseur des services d'ingénierie	Dan Adams	519-339-0518
CSP adjoint	Coordinateur de projet principal	Bill Ferris	519-339-0528
Situation Unit Leader (SITL)	Superviseur des services d'emprise	Ann Newman	519-339-0503
Suppléant	Terrains et emprises Administrateur	Amy Vandendool	519-339-0517
Chef de l'unité Informations sur la situation (CSIT)	Analyse de l'environnement principal	Jason Arsenaault	780-420-8765
CENV suppléant	Env. Intervention Préparation Coordinateur	Curtis Wakulchyk	780-392-4381
CENV suppléant	Superviseur de l'environnement, Canadien Opérations	Neil Reid	780-378-2231
CENV suppléant	Gestionnaire principal, Opérations de l'environnement	Greg Milne	780-420-8291
CENV suppléant	Directeur des programmes et projets sur l'environnement	Les Miskolzie	780-412-6415
Chef de l'unité Documentation (CDOC)	Coordinateur de formations	Louise Hutton	905-659-2011
CDOC suppléant	Maintenance Administrateur	Chris Richmond	519-339-0268
CDOC suppléant	S/O	S/O	S/O
Chef de l'unité Ressources (CRES)	Coordinateur de zone Opérations	Denis Leblanc	514-643-4755 Ext. 225
CRES suppléant	Coordinateur de projet	Bill Ferris	519-339-0528
CRES suppléant	Coordinateur de projet	Paul Toenders	519-339-0326
Chef du secteur Logistique (CSL)	Superviseur de projet Exécution	Todd Vollrath	905-659-2012
Suppléant	Superviseur du secteur de Westover	Franz Pruegger	905-659-2002
Suppléant	S/O	S/O	S/O
CSL adjoint	Coordinateur E&M, Sarnia	Jeff Vandenheuvel	519-337-4043
CSL adjoint suppléant	Coordinateur E&M, Westover	Jim Smith	905-659-2007
CSL adjoint suppléant	Coordinateur de projet principal	Vince Klein	905-659-2040
Chef de la section financière (CSF)	Comptable financier	Denise Menzies	519-339-0505
Suppléant	Assistant de comptable financier	Nicole Kirkland	519-339-0127
Suppléant	S/O	S/O	S/O

Intervention d'urgence Produits raffinés

Contrôle de pipeline

Le pipeline de la Ligne 8 est contrôlé par le Centre de commande à Calgary de Sarnia Products Pipeline (« SPPL ») et le Centre de commande d'Enbridge (« CCE ») à Edmonton a des facultés de fonctions prioritaires :

SPPL arrêtera et démarrera les unités de pompage.

- Si un arrêt d'urgence de ligne (« AU ») devient nécessaire et que le module de protection de ligne (« MPL ») n'a pas encore émis un AU, l'opérateur d'Enbridge peut retirer la permission de pompe des unités de SPPL et par conséquent arrêter leurs pompes.
- CCE aura un affichage d'état et le contrôle de l'arrêt seulement des unités de SPPL à Sarnia.
- Si un AU est engagé, Enbridge peut alors isoler et compartimenter selon les besoins. Enbridge ne peut pas ouvrir des valves à Sarnia ou à Millgrove à moins que les permissions de SPPL ne soient définies.
- Enbridge et SPPL utiliseront indépendamment chacun leurs propres programmes de détection des fuites pour la ligne. Des conditions d'alarme sur l'un ou l'autre système pourraient engager un arrêt de ligne si une condition de fuite ne peut être écartée dans les 10 minutes. Une consultation entre les salles de commande déterminera si un arrêt de la ligne est nécessaire.

Notification d'une urgence

Si une fuite ou un soupçon de fuite est rapporté par le public, un employé ou le logiciel Material Balance System (MBS) :

- Le CCE engagera les procédures d'urgence du CCE.
- L'opérateur du CCE appellera la Direction régionale ou la personne en charge pour déclencher l'envoi des premiers intervenants
- Voir l'onglet Premiers Intervenants pour les procédures à suivre une fois que la Direction régionale ou l'employé de service aura été contacté.
- Sarnia Products Pipelines préviendra leur Directeur de secteur ou le personnel de service qu'il y a une fuite potentielle.
- Le CCE et SPPL détermineront le type de produits raffinés qui se trouve dans la ligne et quel produit peut avoir fui de la ligne.

Intervention d'urgence Produits raffinés (suite)

Informations de contact pour Sarnia Products Pipelines

Centre de Commande de SPPL à Calgary	118809372298997
Directeur principal du secteur - Mike Dike	905684156560 (Tél. Comp.)
Directeur du secteur - Doug Gill	5199339922065 (Tél. Comp.)

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



Services d'urgence de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Ambulance	911
Pompiers	911 ou contact des autorités locales
Hôpital	
Bluewater Health (Sarnia)	Admin : 519-464-4400
Hôpital Civique de Brampton	Admin : 905-494-2120
Hôpital Général de Brantford	Admin : 519-751-5544
Hôpital Général de Brockville	Admin : 613-345-5649
Hôpital Cambridge Memorial	Admin : 519-621-2330
Hôpital Communautaire de Cornwall	Admin : 613-938-4240
Hôpital Général de Hamilton	Admin : 905-521-2100
Hôpital Général de Kingston	613-548-2333
Lakeridge Health (Oshawa)	Admin : 905-576-8711
Centre des sciences de la santé de London	Admin : 519-663-3197
Hôpital Général de Montreal	Admin : 514-934-1934
Hôpital Général de Norfolk	Admin : 519-426-0130
Hôpital Général de North York	Admin : 416-756-6000
Hôpital Ste. Catherine	Admin : 905-378-4647
Hôpital Général de Ste. Marie (Kitchener)	Admin : 519-744-3311
Hôpital Général de Toronto	Admin : 416-340-3111
Centre de Santé Trillium (Mississauga)	Admin : 905-848-7100
Hôpital de Welland	Admin : 905-378-4647
Hôpital Général de Woodstock	Admin : 519-421-4211
Police Provinciale de l'Ontario (PPO)	911 888-310-1122

Services d'urgence de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

PROVINCE	
Gestion des situations d'urgences de l'Ontario (GSUO)	Comp. : 416-314-3723
Appuyez sur 1 pour l'Agent de service et rapporter une urgence	
Steve Beatty, Agent de terrain à St Clair	Comp. : 519-679-7055
Daphne Farrell, Agent de terrain du secteur Golden Horsehoe	Comp. : 905-812-7602
Vacant, Agent de terrain du secteur des lacs	Comp. : 705-932-2200
Lisa Harvey, Agent de terrain du secteur Loyalist	Comp. : 613-634-8616
Ministère de l'Environnement (MOE)	
Centre d'action en cas de déversements/urgences	En Ontario : 800-268-6060 Hors de la province : 416-325-3000
Ministère de la Sécurité Communautaire et des Services Correctionnels (MSCSC)	
Ministre adjoint de la Sécurité communautaire	866-517-0571 ou 416-326-5060
Ministère des Ressources Naturelles (MRN)	
Ligne d'urgence provinciale	Comp. : 866-898-7372
CCGT (Centre de Contrôle de GO Transit)	
Si des trains doivent être stoppés, appeler	416-601-2174
le Bureau du Prévôt des Incendies (BCI)	
Ted Wieclawek, Prévôt des Incendies de l'Ontario	Comp. : 416-325-3101

Principales agences de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

PROVINCE	
Ministère des Transports (MTO)	
Bureau régional	Comp. : 519-873-4100
Siège social	Comp. : 416-327-9200
Informations et fermeture des routes	519-783-4100
Ministère de la Santé et des soins de longue durée (MSSLD)	
Renseignements généraux	911 ou 866-797-0000 Comp. : 866-532-3161
Branche des services de santé d'urgence	En Ontario : 800-461-6431
Ministère du Travail (MDT)	
Centre de contact de santé et de sécurité	911 ou 877-202-0008
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)	
Siège social (Toronto)	Comp. : 800-387-0750 416-344-1000
Contrôle des rivières par Ontario Power Generation (Barrage de contrôle international)	
	905-357-6702 Comp. : 905-357-6700
Système formé par les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent	
	Comp. : 613-932-5170
Normes techniques et autorité de sécurité Branche de la sécurité des combustibles	
	877-682-8772 Zone de Toronto : 416-734-3300
Ville de Toronto—Gestion des urgences	Admin : 416-392-4554
Ville de Toronto—Hydro	Admin : 416-542-8000 Appuyer sur 1
Ville de Toronto — Directeur du Traitement des eaux et Devoir d'approvisionnement	416-715-5178
Ville de Toronto — Directeur général des eaux	416-392-8200 ou 416-989-7360
Ville de Belleville	Admin : 613-962-2010
Ville de Burlington	Admin : 905-333-0772
Ville de Hamilton	905-546-2424 Poste 5787
Ville de Kingston	Admin : 613-546-0000
Ville de Mississauga	Admin : 905-615-4311
Ville de Niagara Falls	Admin : 905-356-7521
Ville d'Oshawa	Admin : 905-436-3311
Ville de Pickering	Admin : 905-683-7575
Ville de Quinte West	Admin : 613-392-2841
Ville de Sarnia	519-344-8861 Poste 0
Ville de Thorold	Admin : 905-227-6613 Poste 251
Ville de Welland	Admin : 905-735-1700

Principales agences de l'Ontario

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Municipalité de Brighton	Admin : 613-475-1744
Municipalité de Clarington	Admin : 905-623-3379
Municipalité de Middlesex Centre	519-319-4906
Municipalité de Middlesex Nord	519-319-4906
Municipalité de Port Hope	Admin : 905-885-4544
Municipalité de Thames Centre	519-319-4906
Ville d'Ajax	Admin : 905-683-4550
Ville de Greater Napanee	Admin : 613-354-3351
Ville de Milton	Admin : 905-878-7252
Ville d'Oakville	Admin : 905-845-6601
Ville de Pelham	Admin : 905-892-2607
Ville de Plympton- Wyoming	Admin : 519-845-3939
Ville de Warwick	Admin : 519-849-3926
Ville de Whitby	Admin : 905-668-5803
Première Nation Aamjiwnaang	Admin : 519-336-8410
Canton d'Adelaide - Metcalfe	519-521-4173
Canton d'Alnwick / Haldimand	Admin : 905-349-2822 Ext. 25
Canton d'Augusta	Admin : 613-925-4231
Canton de Blandford - Blenheim	519-532-9766
Canton de Cramahe	Admin : 905-355-2821 Ext 225
Canton de Zorra Est - Tavistock	519-320-0921
Canton d'Edwardsburgh / Cardinal	Admin : 613-658-3055
Canton d'Elizabethtown - Kitley	Admin : 613-345-7480
Canton de Front of Yonge	Admin : 613-923-2251
Canton d'Hamilton	Admin : 905-342-2810
Canton d'Elizabethtown - Kitley	Admin : 613-345-7480
Canton de Front of Yonge	Admin : 613-923-2251
Canton d'Hamilton	Admin : 905-342-2810
Canton de Leeds et des Mille Îles	Admin : 613-659-2415
Canton de Loyalist	Admin : 613-386-7351
Canton de Dumfries Nord	519-580-1533
Canton de Dundas Sud	Admin : 613-543-2673
Canton de Glengarry Sud	Admin : 613-347-1166
Canton de Stormont Sud	Admin : 613-534-8889
Canton de St. Clair	519-333-1705
Canton de Tyendinaga	Admin : 613-396-1944
Canton de Lincoln Ouest	Admin : 905-957-3361
Canton de Zorra	519-617-4606

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



COMPAGNIE	CONTACT (ENTREPRISE)	N° tél. Co. Entreprise	N° TÉL. URGENCE UNIQUEMENT *
Air Products	Mike Murray (519-332-7898), Superviseur de site, David Clark (519-402-0775), Dir. de site, ou Peter Kruba (519-381-0483)	519-332-1500	519-332-1500 ext. 0
Cabot Canada	Dean Pearson, Directeur Opérations	519-339-8250	519-312-0681
	Greg Findlay, Directeur de l'usine	519-339-8274	519-331-2907
Dow Chemical c/o MIG Engineering	Marty Raaymakers, N° cell. 519-330-9999	519-337-8000 Poste 405	519-464-9314
	Chris Johnston	519-337-8000 Poste 407	
Société en commandite Dundee Energy (anciennement Torque)	Dumont Security	905-708-6500	1-800-263-2451
	Jan Smith, Superviseur, Services d'entreprise	519-433-7710 Poste 29	
Enbridge Gas Storage Operations & Niagara Gas	Dean Dalpe, Directeur des Opérations de Gas Storage	519-862-6025	519-862-1473
	Barry Robbins, Chef opérateur	519-862-6004	
	Harald Brecht, Directeur, Opérations de stockage	519-862-6017	
Enbridge Pipelines	Kent Nikel, Directeur des Services & Développement Régionaux	519-339-0516	1-877-420-8800
Imperial Oil Prod. Div.	Surveillant d'équipe de la raffinerie	519-339-2993	519-339-5666
	Surveillant d'équipe - SPEP	519-339-5770	
	Kim Shane, Coordinateur de terrains	519-339-2012	
Lanxess (Bayer)	Teresa Morris, Ingénieur d'infrastructures principal	519-337-8251 Poste 4628	519-337-8251 x 4272
	Olefins, Surv. d'équipe, Localisation et surveillance sur le terrain des urgences	519-337-8251 Poste 4272	
NOVA - Corunna	Opérateur de la salle de contrôle du flux de matériaux	519-862-2911 Poste 2318	519-862-2002
	Mark Baxter, Coordinateur de pipeline n° cell. 519-339-6794	519-862-2911 Poste 2572	
NOVA - Moore	Phil Demoor, Superviseur des services publics	519-862-2961 Poste 5172	
NOVA - St. Clair Site	Jim Ellenor, Coordinateur de contrats/construction	519-862-2911 Poste 5544	
Plains Midstream Canada	Jim Sanger	519-383-3546	1-800-265-1423
Pembina Pipeline Corporation	Pat Mahoney, Contremaître, Opérations, Terminal Corunna	519-862-6787	519-862-3561
	Steve Vandenheuval	519-862-6774	

COMPAGNIE	CONTACT (ENTREPRISE)	N° tél. Co. Entreprise	N° TÉL. URGENCE UNIQUEMENT *
Praxair	Frank McCormick, Directeur des opérations du secteur, N2 & O2	519-332-1311	519-332-1311 ext. 0
	Steve Smith, Directeur d'usine, H2 & CO2	519-332-0253	
	Salle de commande	519-332-0253 ext. 0	
Canada Fuels Operations (C.F.O.) (anciennement Sarnia Products Pipe Line)	Doug Gill, Directeur de secteur, Pipelines, n° Cell. 519-384-8344	519-339-2205	1-800-372-9597
	Rob Mina, Emprises, Technicien, n° Cell. 519-330-3772	519-339-2466	
	Kirk Smoke, Spécialiste des terrains	Cell # 204-557-3485	
Shell Canada y compris Chem Plant - anciennement Basell	Mike Wedemire, Coordinateur des opérations - Pipelines	519-481-1243	519-862-2822
	Chef de l'équipe de traitement	519-481-1209	
Spectra Energy/ Union Gas/St. Clair Pipelines/ Vector Pipe- lines Dawn Operations	Steve Pardy, Conduites de distribution/Stg. Dir. - Dawn	519-683-3422	1-800-265-5260
	Dawn Control - Surveillant d'équipe	519-683-4468 Poste 279	
Sarnia	Greg Wagner - Directeur des services publics (Sarnia)	519-436-4600 Poste 5131002	1-877-969-0999
Chatham	Brigitte Jones, Directrice, Services des terrains n° cell. 519-365-3970	519-344-3676 Poste 5002737	
St. Clair Energy/Invenergy	Salle de commande	519-862-5900 Poste 2227	519-862-5900 Poste 2227
	Ron Kraayenbrink, Directeur	519-862-5900 Poste 2226	
Styrolutions (formally Ineos)	Coordinateur d'équipe	519-339-7317	519-339-7317
Sun Canadian Pipeline	Tony Waters, Directeur général	905-690-5601	1-800-263-6641
	Rob Steele, Coordinateur du secteur de Sarnia	519-337-1754	
	Randy Gartley, Coordinateur du secteur de Sarnia	519-337-1754	
Suncor Energy	Scott Fonger, Spécialiste - Fiabilité	519 346-2217	519-383-3640
	Surveillant d'équipe	519-383-3630 / 383-3640	
	Jamie Armstrong, Spécialiste intervention d'urgence	519-383-3664	
NOVA - St Clair Ethanol	Jack Wysman, Directeur, EHS (environnement, santé et sécurité)	519-481-0454 Poste 241	519-481-0552
Terra/CF Industries	William Deschamps, Directeur EH&S	519-867-2739 Poste 1316	519-867-2739 x 8
	Pour joindre la Sécurité en cas d'urgence		
TransCanada PipeLines Limited	Adam Sheldon, Représentant régional des terres, Région Est	905-832-7316	1-888-982-7222
	Ian Chisolm, Directeur, secteur Maple & Niagara, Région Est	905-832-7334	

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



Principales agences du Québec

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Ministère de la Sécurité Publique (Ministry of Public Security)	Bus :	866-644-6826
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks)	Au Québec :	800-561-1616
	Hors de la province :	418-521-3830
Ministère des Ressources Naturelles (Ministry of Natural Resources)	Bus :	418-627-8600
	En anglais :	866-248-6936
Bureau du Prévôt des Incendies (Office of Fire Marshal)		
M. Guy Laroche, Prévôt des Incendies du Québec	Bus :	418-643-3500
Transports Québec (Ministry of Transportation)		
Bureau régional	Au Québec :	511
Siège social	Hors de la province :	888-355-0511
Ministère de la Santé et des Services Sociaux (Ministry of Health and Social Services)	Admin :	418-644-4545
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (Ministry of Employment and Labour)	Admin :	418-644-4545
La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (Committee on Health and Safety Québec)		866-302-2778
Sûreté du Québec (Québec Safety or QPP)	Admin :	514-598-4141
	Au Québec :	310-4141
Municipalité de Saint-Placide	Admin :	450-258-2305
Daniel Lalonde, chef du service d'incendie	Cell. :	514-838-3344
Pointe Fortune	dmin :	450-451-5178
Jean-Pierre Daoust, Mayor	Cell. :	514-710-5178
Saint-André-d'Argenteuil	Admin :	450-537-3527
Sainte Justine de Newton	Admin :	450-764-3573
Ville de Laval		514-280-1616
Ville de Mirabel		450-475-1108
Ville de Montréal-Est		514-229-7340
Ville de Rigaud		450-451-0869
Ville de Ste-Anne-des-Plaines		450-478-0211
Ville de Terrebonne		450-961-2001

Principales agences fédérales

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Office national de l'énergie (ONE)		819-997-7887
Déclaration des urgences (pipelines)		403-807-9473
Bureau de la sécurité des transports	Gratuit :	1-800-387-3557
Environnement Canada		
Équipe d'urgence du milieu	Au Québec :	866-283-2333
	En Ontario :	800-565-1633
Pêches et Océans Canada		418-648-2239
Ressources humaines et Développement des compétences Canada		800-622-6232
CANUTEC (appel à frais virés)		613-996-6666
		*666 (cell.)
Informations	Admin :	613-992-4624
Santé Canada - Santé des Premières Nations et des Inuits.		780-218-9929
Wojciech Drobina, Environmental Health Officer	Bureau :	780-495-5412
Air Traffic Control – NAV Canada		866-992-7433
Canards Illimités		403-362-4827
Service canadien de la faune		800-668-6767
Garde côtière canadienne		
Sécurité marine et dangers de la Garde Côtière		
Ontario		613-925-4471
Québec		418-648-4427
Intervention marine de la Garde Côtière		
Centrale & Arctique		1-800-265-0231
Québec		1-800-363-4735
Des informations statistiques détaillées sur des incidents passés de déversement de carburant dans les eaux arctiques peuvent être fournies par la Garde Côtière canadienne. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :		
Joanne Munroe		
Environmental Response Intervention environnementale		
Canadian Coast Guard Garde côtière canadienne		
Central & Arctic Region Région du Centre et de l'Arctique		
Fisheries and Oceans Canada 520 Exmouth St, Sarnia, Ontario N7T 8B1		
Pêches et Océans Canada 520, rue Exmouth, Sarnia (Ontario) N7T 8B1		
Government of Canada Gouvernement du Canada		
(tél) 519.464.5126		
(fax) 519.337.2498		
ioanne.munroe@dfo-mpo.gc.ca		

Aide mutuelle

En tant que compagnie membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPÉ), Enbridge Pipelines, Inc. et ses sociétés affiliées peuvent activer l'Entente d'assistance mutuelle en cas d'urgence (MEAA) pour avoir accès à des ressources supplémentaires en hommes et en matériel, afin d'augmenter les capacités d'intervention.

Pour demander l'assistance d'urgence, la partie requérante ou ses affiliés contactent le représentant désigné de la partie répondante. Une demande formelle par écrit du représentant désigné de la partie requérante suivra de la manière prévue dans l'Annexe « B » dans les vingt-quatre (24) heures. Pour avoir accès à l'entente, rechercher les compagnies membres et trouver l'Annexe B - Formulaire de demande/confirmation d'assistance d'urgence, taper l'URL dans le navigateur :

<http://myteamsites.cnpl.enbridge.com/sites/EmergencySM/Mutual%20Aid/default.aspx>

Le Représentant Désigné signifie la ou les personnes autorisée(s) à demander ou rendre disponibles des ressources pour recevoir ou fournir une Assistance d'urgence comme demandé, ainsi qu'il est prévu dans la Liste de contact des représentants désignés.

Chaque compagnie a fourni des représentants primaire, secondaire et tertiaire par province.

Services de soutien

Note : Tous les numéros, sauf indication contraire, sont disponibles 24h/24.

Unités d'intervention d'Enbridge Région Est		
Terminal de Sarnia		519-337-0924
1010 Plank Road, Sarnia, ON, N7T 7H3		
Coordonnées (X : 42.952778, Y : -82.372222)		
Terminal de Westlover		905-659-2000
1430 6th Concession Road W., RR n°2, Branchton, ON N0B 1L0		
Coordonnées (X : 43.327778, Y : -80.091667)		
Bureau de Belleville		613-966-1955
325 Bell Blvd., Belleville, ON, K8P 4V2		
Coordonnées (X : 44.183600, Y : -77.414400)		
Terminal de Montréal		514-643-4755
8400 Broadway Ave N., Montréal, QC, H1B 5B6		
Coordonnées (X : 45.641944, Y : -73.552222)		
Aide mutuelle		
Société d'intervention maritime, Est du Canada		613-930-9690
481 Polymoore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0		
Coordonnées (X : 42.880596, Y : -82.421543)		
SIMEC ECRC		450-583-5588
110 Montée Calixa - Lavallée, Verchères, QC,		
Coordonnées (X : 45.771658, Y : -73.349751)		
Quantum Murray LP		1-877-378-7745
10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1		
Coordonnées (X : 43.220899, Y : -79.691928)		
Construction SIMDEV-ECRC		514-316-8685
		poste 101
2455 Rue Jetté, Montréal, Qc H1N 3C1		
Coordonnées (X : 45.580947, Y : -73.530118)		
CVECO- Zone de Sarnia - Services d'intervention d'urgence de la Chemical Valley		1-519-332-2010
Organisation de coordination (8h - 16h30)		
107 London Rd Sarnia, ON N7S		
Coordonnées (X : 42.980038, Y : -82.351152)		
David Brown Construction Ltd.		613-537-2255
Maitre d'oeuvre de DBC Environmental Service Ltd		
14855 Dafoe Road, Ingleside, ON		
Coordonnées (X : 45.012564, Y-74.999943)		

Informations de contact d'urgence - 2.2.3a



INDUSTRIE DU PÉTROLE EN ONTARIO

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	Déversement (y compris dépôt, fuite ou émission) d'un polluant : <ul style="list-style-type: none"> Dans le milieu naturel (c.-à-d. : l'air, le sol ou l'eau, ou toute combinaison de ceux-ci). Provient ou sort d'une structure (incluant un pipeline), d'un véhicule ou d'un autre récipient Anormal en qualité et quantité dans les circonstances. Si toutes ces conditions sont réunies, la question constitue un événement qui doit être déclaré.	Verbale	Centre d'intervention de déversements 800-268-6060
AUTORITÉS LOCALES ET MUNICIPALES		Verbale	Les déversements doivent également être signalés au coordonnateur de la gestion d'urgence de la municipalité dans laquelle le déversement s'est produit.
PROPRIÉTAIRE DU POLLUANT DÉVERSÉ (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)		Verbale	Propriétaire du polluant déversé (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)
Environnement Canada (EC)	Équipe d'urgence du milieu si : <ul style="list-style-type: none"> L'urgence implique l'une des substances identifiées dans la Liste E2 d'Environnement Canada pour les substances réglementées. Note : EC n'a pas identifié des seuils de déclaration spécifiques; toutefois, EC a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables pour utilisation. 	Verbale	Centre d'intervention de déversements 800-268-6060
		Écrite	Dans les 30 jours
TRANSPORT CANADA	Substances réglementées par le Transport des matières dangereuses (TMD), si : <ul style="list-style-type: none"> Le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous. 	Verbale	Matières dangereuses 1-800-272-9600
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	800-268-6060
		Écrite	Dès que possible après l'événement ou après avoir appris le danger de l'événement.

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances où des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
I	Déversement approuvé : Autorisé par et conformément à un Certificat d'Approbation, un CA provisoire, un ordre, un permis, etc.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Doit avoir été en conformité avec tous les ordres ou autres exigences imposés en vertu des lois du ministère. Le déversement ne doit pas contrevenir à toute autre partie de la LCPE ni d'autres lois, y compris les règlements municipaux.
II	Décharge d'eau : L'eau des réservoirs formés par des barrages où le rejet est causé par des événements naturels, et qu'il s'agit d'un secteur d'eau potable.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE* y compris les déclarations et le nettoyage.	Aucune.
IV	Déversements prévus : Les déversements préautorisés ou inévitables impliquant des procédures prévues d'entretien pour les systèmes d'eau ou de déchets, ou les déversements préautorisés à des fins de recherche ou de formation.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**	Demande d'autorisation au ministère effectuée au moins 15 jours avant le rejet ou le déversement; les conséquences préjudiciables doivent être surveillées et un rapport doit être déposé auprès du ministère dans les 5 jours suivant le déversement. Concernant l'obtention du consentement préalable du ministère : Le ministère est tenu de donner son consentement si les risques potentiels et les effets secondaires sont jugés acceptables et le ministère peut imposer des conditions supplémentaires.
V	Refrigérants : Un déversement de moins de 100 kg d'une substance à laquelle le rég. O 189/94 s'applique.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**	Aucun effet indésirable n'aura lieu à l'emplacement de la décharge. Tenir des registres. ***
VI	Véhicules à moteur : Les déversements de 100 litres ou moins de liquides, autres que les liquides transportés par cargaison, provenant du carburant ou de d'autres systèmes d'exploitation de véhicules à moteur.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement.
VII	Services d'électricité : Les déversements de 100 litres ou moins d'huile minérale, excluant les BPC liquides, provenant de transformateurs ou de condensateurs appartenant aux services publics municipaux ou provinciaux.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité, le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement.

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances où des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
VIII	Secteur pétrolier : Un déversement d'essence ou de produits associés à un dépôt pétrolier, une marina, un détaillant privé ou de vente de 100 litres ou moins dans les zones réglementées pour l'accès au public, et de 25 litres ou moins dans les zones accessibles au public.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est pas susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres. ***
IX	Transport des matières dangereuses : Des biens ou des matières déversées, autrement régies par la loi fédérale et les règlements sur le TMD et la loi et les règlements provinciaux, à une quantité inférieure à la déclaration minimale tel que prévu par les règles fédérales relatives au transport.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas et n'est pas susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées ou gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres.***
X	Plans d'urgence : Les déversements accidentels de matières sous les quantités déclarables, tel que spécifié dans un plan d'urgence qui répond au CSA et aux autres normes applicables. (A partir du 1er septembre 2008, tous les plans d'urgence doivent répondre aux exigences du Plan de prévention des déversements et du Plan d'urgence du ministère).	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministère. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le plan d'urgence est en vigueur avant le déversement. Le déversement implique un matériau et sa quantité associée est inférieure à la quantité à déclarer, prévue dans le plan. Le déversement ne pénètre pas ou n'est pas susceptible d'entrer dans les eaux (de surface ou souterraines). Le plan décrit le déversement comme non susceptible de causer des conséquences préjudiciables en se basant sur l'expérience. Le déversement n'était pas délibéré de la part du propriétaire ou de la personne aux commandes. Toute préoccupation du ministère au sujet du plan a été retirée par le ministère avant le déversement. Le plan se traduira par la prévention des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravelées et gazonnées. Des dispositions pour la remise en état sont prises immédiatement. Tenir des registres. ***
XI	Déclaration à guichet unique : Les déversements à signaler à plus d'un organisme provincial ou fédéral.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère immédiatement, mais le ministère se réserve le droit de demander des informations. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministère. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement remplit toutes les conditions du protocole d'entente qui existe entre le ministère et une autre agence à l'égard de la résolution de double déclaration des déversements. Tenir des registres. ***

NUMÉROS DE CONTACT DES PRINCIPALES AGENCES :

Ministère de l'Environnement	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
Gestion des situations d'urgences de l'Ontario (GSUO)	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
Environnement Canada	
Centre d'action en cas de déversement	1-800-268-6060
CANUTEC	
Toutes les provinces	613-996-6666
Office national de l'énergie (ligne des incidents)	
Urgence pour un pipeline	819-997-7887
Autres urgences	403-807-9473

Liste des substances réglementées E2 pour l'environnement au Canada : <https://cepae2-lcpeue.ec.gc.ca/cepae2.cfm?Language=en&screen=Substances/SubstanceList>

Note :

** Le terme LCPE dans ce résumé se réfère à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, A.R.S. 1990, c. E. 19.

*** Détails des registres à préparer et à garder pendant deux ans (5 ans dans le cas de déversements de Classe X à partir de septembre 2008) tel qu'il est précisé dans la sec. 12 du Règ. O. 675/98. Ils doivent comprendre :

- la date, l'heure et la durée du rejet; l'identité et la qualité du polluant; les circonstances du rejet; les efforts de contention et de nettoyage employés;
- la méthode d'élimination et de réutilisation utilisée dans le cadre de la sec.96 de la LCPE; et les détails de tout effet nocif observé. Les registres pour les déversements de Classe 5, les réfrigérants, doivent contenir seulement : la date, l'heure, l'endroit
- et la durée du rejet; l'identité et la qualité du polluant; et les circonstances du déversement. Les déversements qui ne rentrent pas dans le cadre du Règ. O. 675/98 doivent être déclarés au Ministère, à
- la municipalité dans laquelle il a eu lieu et à d'autres (sec. 92 de la LCPE).



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE AU QUÉBEC

EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE DÉVERSEMENTS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC)	Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes : 1) Faire cesser le déversement 2) Aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 3) Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Note: Sous réserve des dispositions de l'article 13 du Règlement sur les halocarbures (chapitre Q-2, r. 29), les obligations prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du rejet d'un halocarbure à l'état gazeux. O.C. 1310-97, s. 9; O.C. 1091-2004, s. 71.	Verbale	Centre d'appel 24 heures (866) 694-5454
Direction des Activités de protection de l'environnement (Environnement Canada)	Il y a des urgences environnementales si : 1) Le déversement atteint un rivage ou 2) L'urgence implique une quelconque substance identifiée dans la Liste E2 des substances réglementées d'Environnement Canada. Voir le lien du site web en bas de cette page pour plus d'informations. Note: La LCPE n'a pas identifié de seuils spécifiques de déclaration; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables.	Verbale	514-283-2333 ou 1-866-283-2333
		Écrite	Dans les 30 jours
Transports Canada	Les substances sont réglementées par le transport des matières dangereuses si le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous.	Verbale	613-996-6666
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	418-648-2239
Bureau de la sécurité des transports	Pour une urgence de pipeline	Verbale	Ligne d'urgence 24 heures 819-997-7887
Office national de l'énergie (ONÉ)	Pour toutes les autres situations d'urgence, veuillez appeler l'ONÉ au 403-807-9473.	Verbale	403-807-9473

Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de déclaration du TMD	Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de Déclaration du TMD
Substances liquides déversées	Huile hydraulique	200 L	Classe 5.1 Matières comburantes	Nitrate de calcium	Plus de 50 kg ou 50 L
	Méthanol			Nitrate d'ammonium	
	Gaz naturel			Agents de blanchiment	
	Pétrole brut ou émulsion		Classe 5.2 Peroxydes organiques	Méthyle éthyle	Plus de 1 kg ou 1 L
	Eau de procédé			Peroxyde de cétone	
	Glycol	Non réglementé par le TMD	Acide succinique		
Classe 1 Explosifs	Munitions Nitroglycérine	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou 50 kg	Classe 6.1 Substances toxiques	Arsenic Acétate de plomb Oxyde de mercure Pesticides toxiques	Plus de 5 kg ou 5 L
Classe 2.1 Gaz inflammables	Méthane Propane Butane H ₂ S Gaz naturel	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger ou tout déversement d'une durée de 10 minutes ou plus	Classe 6.2 Substances infectieuses	Substances infectieuses pour les humains et les animaux	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L
Classe 2.2 Gaz ininflammables	Air comprimé O ₂ N ₂ CO ₂		Classe 7 Substances radioactives	Uranium Plutonium Matières radioactives naturelles	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger
Classe 2.3 Gaz toxiques (toxiques ou corrosifs)	SO ₂ Cyanure d'hydrogène Acide nitrique		Classe 8 Corrosifs	Acides Bases Batteries Caustique Amine	Plus de 5 kg ou 5 L
Classe 2.4 Gaz comprimés (corrosifs)	Ammoniac anhydre		Classe 9 Divers Produits	BPC Amiante	Plus de 25 kg ou 25 L
Classe 3 Liquides inflammables	Essence Diesel Méthanol Désémulsifiants Antitartres	Substances et organismes, substances dangereuses pour l'environnement	Billes de polystyrène		
Classe 4.1 Solides inflammables	Résinate de calcium Naphtalène Brut		Filtres d'usine à gaz		
Classe 4.2 Combustible spontanément	Charbon activé Sulfure de potassium	Classe 9.1 Divers (sauf et avec des mélanges contenant des BPC)	Acide benzoïque Acétate chromique		
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Soufre fondu Carbure de calcium Sodium Charbon activé	Classe 9.2 Toxique aquatique	Sulfate cuivrique		
			Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)		



THIS PAGE IS LEFT INTENTIONALLY BLANK

Canada Rôle des agences fédérales

Organisme	Avant l'incident	Pendant l'incident	Après l'incident
ENVIRO. CAN.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Environnement Canada peut exiger que des actions spécifiques soit réalisées conformément à la Loi sur les pêches et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement. <input type="checkbox"/> Donne des conseils relatifs aux implications environnementales des décisions opérationnelles, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement. <input type="checkbox"/> Désigne des inspecteurs où cela est adéquat. <input type="checkbox"/> Assiste lors de la surveillance de panaches. <input type="checkbox"/> Donne des conseils sur les caractéristiques des substances ainsi que sur les façons dont elles peuvent porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement; sur les prévisions météorologiques et sur la modélisation du déversement pour identifier où ces substances ont tendance à se déplacer dans l'environnement et pour le soutien à l'échantillonnage et aux analyses de laboratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Donne des conseils au sujet des technologies et techniques de nettoyage. <input type="checkbox"/> Peut développer une évaluation des dommages et des outils et techniques de réhabilitation.
*MPO	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> N'importe quelle quantité d'hydrocarbures qui pénètre dans une voie navigable habitée par des poissons ou par de la sauvagine est jugée contrevenir à la Loi fédérale sur la pêche et doit être rapportée au ministère des Pêches et des Océans. <input type="checkbox"/> Crée et développe des réglementations, des politiques, des stratégies et des outils qui s'y rapportent. <input type="checkbox"/> Passe en revue, évalue et surveille les activités liées à l'habitat du poisson pour s'assurer que celles-ci sont conformes à la Loi sur la pêche et à la Loi sur les espèces en péril. <input type="checkbox"/> Réalise des évaluations environnementales conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. <input type="checkbox"/> Crée, développe et met en place des stratégies de communication et d'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de pair avec les organismes provinciaux de protection de l'environnement et peut être initialement avisé par Environnement Canada. <input type="checkbox"/> Peut envoyer du personnel sur le site s'il y a eu ou s'il peut potentiellement y avoir un impact sur le poisson ou l'habitat du poisson. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille de près avec Environnement Canada, la Garde côtière canadienne et d'autres organismes provinciaux en environnement.
Transport Canada *CANUTEC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réglemente la manutention, l'offre de transport et le transport de matières dangereuses par tous les moyens dans le but d'assurer la sécurité publique. <input type="checkbox"/> Maintient un service téléphonique d'urgence 24 heures. <input type="checkbox"/> Les règlements fédéraux exigent que le CANUTEC soit contacté dans le cas d'un incident ou d'un accident impliquant des matières dangereuses et des substances infectieuses. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assiste le personnel d'intervention d'urgence en s'occupant des urgences relatives aux matières dangereuses y compris en donnant des conseils sur <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des matières dangereuses ainsi que les incompatibilités entre elles <input type="checkbox"/> les dangers pour la santé et les premiers soins <input type="checkbox"/> les risques de feu, d'explosion, de déversement ou de fuite <input type="checkbox"/> les actions de réhabilitation pour la protection de la vie, de la propriété et de l'environnement <input type="checkbox"/> les distances d'évacuation <input type="checkbox"/> l'équipement de protection personnelle et la décontamination <input type="checkbox"/> Le personnel du CANUTEC ne se présente pas sur le site de l'incident, cependant, si une assistance sur le site devait être requise, le CANUTEC peut venir en aide en déclenchant les plans d'intervention d'urgence de l'industrie. <input type="checkbox"/> Fournit les liens de communication avec l'industrie, le gouvernement ou les médecins spécialistes appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintient une communication verbale et des dossiers d'information écrits pendant deux ans pour la protection de toutes les parties.
Sécurité publique Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité publique Canada travaille avec les représentants provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les premiers intervenants ainsi que le personnel de gestion d'urgence soient bien préparés en fournissant l'enseignement, le soutien et des exercices. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité publique Canada héberge le Centre des opérations du gouvernement au sein du Système de gestion national des urgences. Celui-ci est un centre perfectionné pour la surveillance et la coordination des interventions fédérales lors d'urgences. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, où l'intervention et les coûts excèdent ce que chaque province et territoire peut raisonnablement prévoir de défrayer seul, la SP fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux par le biais des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). L'aide financière est distribuée à la province ou au territoire – pas directement aux individus ou à la communauté. En cas de catastrophe, les gouvernements provinciaux ou territoriaux conçoivent et développent l'assistance requise et transmettent l'aide financière selon la quantité et le type d'aide qui doit être fournie à ceux qui ont connus des pertes.
Santé Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les exercices de préparation sont conçus pour vérifier à quel point les plans et les procédures fonctionnent bien lors de simulations de situations d'urgence. De tels exercices aident le gouvernement à identifier les forces ainsi que tout problème ou insuffisance de la préparation des plans et procédures afin que ceux-ci soit abordés avant, et non après, une réelle urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lors d'une urgence sanitaire ou d'une catastrophe, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada sont responsables de venir en aide aux services de santé et services sociaux d'urgence des provinces et des territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour tester des façons d'améliorer le système de santé du Canada et d'assurer sa pérennité dans le futur.
Agence de la santé publique du Canada	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforce la collaboration intergouvernementale relativement à la santé publique et facilite les démarches nationales de politique et de planification relatives à la santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lors d'une situation d'urgence, le Bureau des services d'interventions d'urgence est responsable de venir en aide aux services de santé et sociaux d'urgence dans les provinces, les territoires ou à l'étranger. Il gère le Système de la réserve nationale d'urgence (SRNU) qui comprend des fournitures médicales et pharmaceutiques, et d'autres fournitures d'urgence connexes. Le Bureau est responsable des interventions fédérales dans le cas d'urgences qui ont des répercussions sur la santé et s'occupe du déploiement d'équipes d'intervention d'urgence en santé (EIUS). <input type="checkbox"/> Si une urgence de santé publique s'étend au-delà d'une province et/ou d'un territoire, l'Agence de la santé publique du Canada est généralement impliquée. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travaille avec Santé Canada pour tester des façons d'améliorer le système de santé du et d'assurer sa pérennité dans le futur.
*AADNC	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Procure au gouvernement un leadership face aux urgences dans les mers de l'Arctique en lien avec l'exploration pétrolière et gazière et les activités de production. <input type="checkbox"/> S'assure que les services de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations soient comparables à ceux des Canadiens en pareilles situations. <input type="checkbox"/> Travaille à établir une démarche pour intervenir pour tous les dangers lors d'urgences qui frappent les communautés des Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténuation des impacts des urgences sur les réserves des Premières Nations dont le département détient la responsabilité légale, y compris pour arranger l'évacuation de la communauté et le logis temporaire, ainsi que pour procurer le soutien au territoire. <input type="checkbox"/> Coordination des aides fédérales et intervention aux urgences, à la demande des autorités gouvernementales du territoire, dans tous les cas où le mandat n'est pas clairement attribué à un autre ministère fédéral. <input type="checkbox"/> Assurer à la province que l'AADNC fournira les fonds pour couvrir les coûts relatifs à l'aide apportée lors d'une urgence dans les communautés des Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Atténue les effets d'une urgence sur les membres des Premières Nations du secteur. <input type="checkbox"/> Travaille avec le Chef et le conseil pour évaluer la situation, déterminer la méthode la plus efficace pour réparer les dommages et s'assurer de la mise en place des programmes et services pour la communauté.
*DGSPNI	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintient un service téléphonique d'urgence 24 heures. <input type="checkbox"/> Reçoit les plans d'intervention d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveille les effets de l'incident sur la santé des membres des Premières Nations du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assure que les données adéquates sont recueillies pour surveiller les effets de l'incident sur la santé. <input type="checkbox"/> Recommande d'autres investigations ou recherches une fois l'événement justifié.

Organisme	Rôle et responsabilités de l'Office national de l'énergie	Définitions	Mission du Bureau de la sécurité des transports
	<p>La principale priorité de l'ONE lors de toute urgence est de s'assurer que les gens sont sains et saufs, et que la propriété et l'environnement sont protégés. Chaque fois qu'un incident grave se produit, des inspecteurs de l'ONE peuvent se présenter sur le site pour surveiller l'intervention immédiate d'une compagnie. L'ONE exigera que toutes les actions raisonnables soient entreprises pour protéger les employés, le public et l'environnement. Ensuite, l'ONE vérifiera que la compagnie réglementaire procède à un nettoyage et à une réhabilitation qui soient adéquats et appropriés pour tout impact environnemental entraîné par l'incident.</p> <p>Et/ou</p> <p>En tant qu'organisme de réglementation principal, l'ONE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Surveille, observe et évalue l'efficacité globale de l'intervention d'urgence de la compagnie en termes de : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'urgence • Sécurité • Sûreté • Environnement • Intégrité des opérations et des installations; et • Approvisionnement énergétique. <input type="checkbox"/> Enquête sur l'événement, soit en collaboration avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada, conformément au Code canadien du travail, soit en conformité avec la Loi sur l'Office national de l'énergie ou la Loi sur les opérations pétrolières au Canada (selon celle qui s'applique) <input type="checkbox"/> Inspecte le pipeline ou l'installation <input type="checkbox"/> Examine l'intégrité du pipeline ou de l'installation <input type="checkbox"/> Exige que des méthodes de réparation appropriées soient utilisées <input type="checkbox"/> Exige qu'une réhabilitation environnementale adéquate des secteurs contaminés soit réalisée <input type="checkbox"/> Coordonne la rétroaction des parties concernées et de la communauté autochtone concernant le nettoyage environnemental et la réhabilitation <input type="checkbox"/> Confirme que la compagnie suit son (ses) Guide(s) des procédures d'urgence, ses engagements, plans, procédures, et les réglementations de l'ONE et identifie les non-conformités <input type="checkbox"/> Mets en œuvre les mesures coercitives si nécessaires <input type="checkbox"/> Autorise le recommencement des activités du pipeline. 	<p>INCIDENT un événement qui a pour résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la mort ou une blessure grave d'un individu; <input type="checkbox"/> un effet négatif important sur l'environnement; <input type="checkbox"/> un feu ou une explosion involontaire; <input type="checkbox"/> une fuite involontaire ou non confinée d'hydrocarbures à faible tension de vapeur de plus de 1,5 m³; <input type="checkbox"/> une fuite involontaire ou non confinée de gaz ou d'hydrocarbures à haute tension de vapeur; <input type="checkbox"/> de devoir opérer le pipeline d'une façon autre que dans les limites pour lequel il a été conçu conformément à la CSA Z662 ou la CSA Z276 ou n'importe quelle limite d'opération imposée par l'Office. <i>(incident)</i> <p>DÉVERSEMENT comprend le déchargement, la pulvérisation, la fuite, l'écoulement, le suintement, le transvidage, l'émission, le vidage et l'échappement.</p> <p>BLESSURE GRAVE comprend une blessure qui a pour résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la fracture d'un os important; <input type="checkbox"/> l'amputation d'un membre; <input type="checkbox"/> la perte de vision d'un ou des deux yeux; <input type="checkbox"/> une hémorragie interne; <input type="checkbox"/> des brûlures au troisième degré; <input type="checkbox"/> la perte de conscience, ou <input type="checkbox"/> la perte d'un membre ou du fonctionnement d'un membre. <p><i>Les définitions de l'Office national de l'énergie sont celles qui se retrouvent dans le « Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres »</i></p>	<p>La Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports établit les paramètres juridiques qui régissent les activités du BST. Sa mission consiste à promouvoir la sécurité du transport maritime, ferroviaire et aérien, ainsi que du transport par pipeline :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> en procédant à des enquêtes indépendantes, y compris des enquêtes publiques lorsque nécessaire, sur les événements de transport sélectionnés, afin d'en définir les causes et les facteurs y ayant contribué; <input type="checkbox"/> en identifiant les lacunes de la sécurité mises en évidence par de tels événements; <input type="checkbox"/> en faisant des recommandations sur les moyens d'éliminer ou de réduire ces lacunes de la sécurité; et <input type="checkbox"/> en publiant des rapports rendant compte de ces enquêtes et présentant les conclusions tirées de celles-ci. <p>Dans le cadre de ses enquêtes, le BST procède également à l'examen des développements liés à la sécurité des transports et identifie les risques dont le gouvernement et l'industrie des transports devraient tenir compte afin de réduire les blessures et les pertes.</p> <p>Pour favoriser la confiance du public à l'endroit du déroulement des enquêtes sur les accidents de transport, il est primordial que l'organisme d'enquête soit indépendant et libre de tout conflit d'intérêts lors de ses enquêtes, quand il identifie les lacunes de la sécurité et qu'il fait des recommandations sur la sécurité. La principale caractéristique du BST est son indépendance. Le Bureau relève du Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et il est indépendant des autres organismes gouvernementaux et des ministères. Notre indépendance assure la parfaite objectivité de nos constatations pour ce qui est des causes et des facteurs contributifs ainsi que de la formulation de recommandations en matière de sécurité des transports.</p> <p>Dans ses constatations, relativement aux causes et aux facteurs contributifs d'un incident lié au transport, le Bureau n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales. Par conséquent, ses conclusions doivent toutefois être complètes, quelles que soient les inférences que l'on puisse en tirer à cet égard. Les constatations du Bureau ne peuvent s'interpréter comme attribuant ou déterminant les responsabilités civiles ou pénales. Les conclusions du Bureau ne lient pas les parties à une procédure judiciaire, disciplinaire ou autre. http://www.tsb.gc.ca/fra/qui-About/mission-mandate.asp</p>

PENDANT L'INCIDENT

	TÂCHES COMMUNES
Ministère de l'Énergie	Tous les ministres provinciaux ont les responsabilités suivantes concernant les interventions d'urgence: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avoir un Groupe d'Action Ministériel (GAM) pour diriger l'intervention d'urgence ministérielle <input type="checkbox"/> Avoir un contact ministériel pour les interventions d'urgence disponible 24/7 <input type="checkbox"/> Établir un centre d'opération d'urgence qui peut être utilisé par le GAM pendant une urgence <input type="checkbox"/> Désigner un officier ministériel d'information aux urgences <input type="checkbox"/> Élaborer un plan d'opérations ministériel de continuité (POMC). Même si ceci n'est pas un plan d'urgence provincial, le POMC fait partie dans l'ensemble de l'intervention d'urgence provinciale <input type="checkbox"/> Être prêt, si désigné par le Premier Ministre, à exercer les pouvoirs conférés au Premier Ministre. De plus, tous les ministres sont supposés être prêts à: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir un représentant ministériel dans le CPOU si requis par la nature de l'urgence <input type="checkbox"/> Fournir du personnel au site pour aviser et aider les autorités locales, lorsqu'approprié <input type="checkbox"/> Fournir des services des ressources et du personnel pour appuyer les opérations d'urgence des autres ministères, si requis <input type="checkbox"/> Élaborer, réviser annuellement et mettre à jour selon les besoins, les plans d'intervention d'urgence ministériels
	Exécuter le plan d'urgence du ministère, qui peut inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre, en coordination avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), la transmission électrique et les compagnies de distribution locale, les compagnies de pétrole et de gaz naturel, les plans de mesures d'urgence d'approvisionnement en énergie pour assurer la sécurité, la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'Ontario <input type="checkbox"/> Maintenir un lien avec la Commission de l'énergie de l'Ontario spécialement concernant toutes déviations d'urgence nécessaires des directives ou politiques réglementaires établies <input type="checkbox"/> Fournir de l'information d'urgence au CPOU à travers la coordination avec le SIERE, les compagnies de pétrole et gaz naturel <input type="checkbox"/> Fournir de l'expertise professionnelle de toute nature concernant les sources d'énergie et l'énergie <input type="checkbox"/> Aviser le CPOU quand les conditions existantes pourrait justifier la déclaration d'une urgence provinciale d'approvisionnement en énergie <input type="checkbox"/> Servir de contact primaire concernant la disponibilité d'énergie et les problèmes de distribution pendant une urgence <input type="checkbox"/> Fournir des conseils et de l'aide concernant le contrôle de la distribution de l'approvisionnement énergétique <input type="checkbox"/> Aider le Ministère de l'environnement avec la gestion des problèmes de pollution concernant l'industrie de production de pétrole <input type="checkbox"/> Lorsque requis, fournir du personnel du ministère pour faire partie de toute équipe Provinciale de Liaison qui peut être réunie et déployée vers une zone d'urgence
Ministère des Services communautaires et des services correctionnels (MSCSC)	Toute urgence qui nécessite la coordination de la gestion d'urgence provinciale : Nucléaire et Radiologique; temps violent; Guerre et international; toute autre urgence en temps de paix non mentionnée ici; Effondrement structurel d'édifice: explosion et feu de structure; écrasement d'un objet spatial; Terrorisme; désordre civil. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aider les autorités locales lors des opérations d'intervention d'urgence y compris les opérations policières et l'évacuation de personnes et de propriétés <input type="checkbox"/> Coordonner et maintenir une liaison avec les ministères provinciaux et autres organismes pour pouvoir utiliser leur personnel et équipement disponible pour augmentation et missions spéciales, si nécessaire <input type="checkbox"/> Coopérer avec les agences du Gouvernement du Canada pour des ressources d'urgence, sauf pour l'aide requise contre un feu de forêt ou une situation où la police est de première juridiction <input type="checkbox"/> Développer des plans d'intervention d'urgence provinciaux pour les types d'urgences mentionnées plus haut <input type="checkbox"/> Fournir un support aux services de santé et médicaux pour l'identification de cadavres humains Gestion des situations d'urgence Ontario GSUO va mener l'intervention d'urgence dans les cas suivant de la liste ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toute urgence qui nécessite la coordination de la gestion d'urgence provinciale <input type="checkbox"/> Nucléaire et radiologique; <input type="checkbox"/> Temps violent; <input type="checkbox"/> Guerre et international; et <input type="checkbox"/> Toute autre urgence en temps de paix non mentionné ici Le Commandant du CPOU va augmenter le niveau d'intervention du CPOU en tenant compte de la situation actuelle ou imminente Le CPOU va coordonner l'intervention gouvernementale aux urgences Fournir des recommandations au gouvernement concernant la déclaration d'une urgence Préparer, coordonner et distribuer les rapports de situation gouvernementaux
	Division Services policiers <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faciliter la communication entre le Ministère et les services de police municipaux en cas d'urgence ainsi que fournir de l'aide, des conseils et un soutien concernant les politiques aux services policiers en Ontario Police Provinciale de l'Ontario <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner l'application de la loi et le contrôle de la circulation dans toute la province incluant la participation à tous les plans conjoints de contrôle de la circulation <input type="checkbox"/> Fournir le personnel pour renforcer les services de polices municipales, sur demande. <input type="checkbox"/> Faciliter les demandes d'actifs et de ressources auprès des Forces Canadiennes via les services de police municipaux. <input type="checkbox"/> Fournir des conseils techniques au CPOU. <input type="checkbox"/> Développer des plans de l'ordre public pour des événements de nature provinciale Office du commissaire des incendies <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner les ressources pour combattre et supprimer les incendies disponibles au travers du système d'entraide aux incendies <input type="checkbox"/> Fournir le personnel et l'équipement pour apporter son appui à la communication ainsi qu'aux opérations de matériaux dangereux, au transport à la recherche et au sauvetage tel que requis par les accords de partenariat avec les fournisseurs communautaires
Ministère de l'Environnement (MEO)	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fournir des données météorologiques et hydrologiques et les prévisions météorologiques au CPOU <input type="checkbox"/> Fournir des conseils techniques d'urgence environnementale au CPOU <input type="checkbox"/> Surveiller les eaux provinciales suspectées d'être contaminées à cause d'une urgence <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau potable, si requis <input type="checkbox"/> Fournir de l'assistance technique pour des problèmes d'eau souterraine, d'hydrologie et d'égouts <input type="checkbox"/> Répondre comme ministère provincial premier répondant pour une intervention d'urgence de pollution environnementale et pour l'enquête sur les causes. <input type="checkbox"/> Gérer la surveillance de pollution de l'air, de l'eau et du sol, les rapports et les activités de nettoyage <input type="checkbox"/> Répondre comme ministère provincial premier répondant pour des déchets et matériaux dangereux, y compris les substances suspectes <input type="checkbox"/> Coordonner et gérer l'effort provincial total pour détecter, identifier, contenir, nettoyer et éliminer ou minimiser le rejet d'huile ou matériaux dangereux <input type="checkbox"/> Gérer, avec l'aide du Ministère de l'énergie, les problèmes de pollution reliés à l'industrie pétrochimique <input type="checkbox"/> Fournir les évaluations des dommages dus au désastre, si requis <input type="checkbox"/> Fournir le personnel, les matériaux et les services d'urgence
	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> S'assurer que les employeurs remplissent leurs obligations concernant la santé et la sécurité des travailleurs pendant une urgence <input type="checkbox"/> Fournir une aide pour la sécurité des travailleurs en cas d'urgence selon les plans d'intervention d'urgence du ministère du travail <input type="checkbox"/> Fournir des conseils pour la santé et la sécurité au travail pour les travailleurs déployés sur les sites d'urgence <input type="checkbox"/> Fournir des analyses de radiation d'échantillons, les interprétations et recommandations d'actions à prendre pour la sécurité publique en lien avec d'autres Ministères et d'agences locales pendant une urgence nucléaire et de radiation via le service de radioprotection du ministère
Ministère du Travail	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)
	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)
Ministère des Richesses Naturelles (MRN)	Exécuter le plan d'intervention d'urgence du ministère, qui pourrait inclure entre autres les actions détaillées ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Évacuer et fermer les Parc Provinciaux si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les installations du ministère pour les utiliser comme lieux d'assemblée, de relocalisation et de zones d'assignation pour les opérations d'intervention d'urgence et de soins d'urgence temporaires et de logement <input type="checkbox"/> Gérer et coordonner les opérations pour le contrôle et la suppression de feux de broussailles <input type="checkbox"/> Gérer ou diriger l'enlèvement des débris, la réhabilitation de terrain et la reconstruction de route nécessaire pour soutenir les opérations d'intervention d'urgence sur le territoire de la Couronne selon les types d'urgence assignées <input type="checkbox"/> Coordonner l'acquisition de bouteurs, de camions et autre machinerie lourde pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Coordonner les dispositions de transport aérien pour l'équipement et le personnel d'urgence, pour les responsabilités de danger qui lui sont assignées ou si requis par le CPOU <input type="checkbox"/> Fournir les services de prévisions d'inondation et de débit d'eau et gérer les opérations de contrôle d'inondation avec les Autorités de Conservation où elles existent <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'eau si requis ou tel qu'exigé par le CPOU <input type="checkbox"/> Superviser l'application des techniques de télé-détection (géophysique) de 3e partie capable de détecter l'emplacement d'eau souterraine contaminée, de fuites d'hydrocarbures et de failles affaiblies remplies d'eau assujetties aux tremblements de terre et la distribution de panaches de radioactivité (naturelle, de réacteur ou de bombe sale)

RÔLES DES AGENCES PROVINCIALES PRINCIPALES



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ministère du Développement durable, de
 l'Environnement, de la Faune et des Parcs
 (MDDEFP)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP »), la principale agence pour la plupart des déversements. Conformément à sa mission et ses pouvoirs selon l'article 2, paragraphe C de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, le MDDEP a adopté un plan d'urgence ministériel. Ce document décrit la préparation et les structures d'intervention et mécanismes mis en place pour atténuer les impacts dus aux désastres environnementaux sur la communauté et ses résidents.

Le plan d'urgence définit une urgence environnementale comme suit :

« N'importe quelle situation qui menace, affecte ou qui est sur le point d'avoir un effet négatif sur la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats naturels ou de l'environnement qui soutient la vie humaine et qui requiert action immédiate. »

Les urgences environnementales surviennent habituellement après un événement soudain, un accident, un bris d'équipement ou une catastrophe naturelle.

Urgence Environnement Québec est l'organisation qui travaille sur les activités définies dans le plan d'urgence. Cela inclut un système d'alarme, des équipes régionales et deux équipes de support capables d'intervenir lors d'urgences environnementales à tout moment. Les responsabilités générales d'Urgence-Environnement Québec sont alignées avec la mission du MDDEP et peuvent être résumées comme suit :

« Minimiser les impacts de n'importe quelle urgence environnementale qui pourraient menacer la vie humaine, la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort; causer des dommages; ou avoir par ailleurs un effet négatif sur la qualité du sol, de la végétation, de la faune ou de la propriété. »

Ministère de la Sécurité Publique
 (MSP)

Au Québec, la gestion des incidents est coordonnée par le Ministère de la Sécurité Publique (« MSP », « Public Safety Québec ») et s'effectue grâce à un système d'étroite collaboration entre les agences gouvernementales, chacune possédant ses propres responsabilités en fonction du domaine d'expertise de l'agence. Québec a des protocoles mis en place pour des interventions nécessitant une participation et une consultation avec des agences à l'extérieur du Québec qui alignent des fonctions similaires à l'intérieur des systèmes respectifs.

Quand l'étendue d'une urgence environnementale nécessite l'intervention de plusieurs agences et départements gouvernementaux du Québec, le MSP est appelé pour fournir le leadership et pour coordonner les ressources gouvernementales via le Plan de Protection Civile Régional, ou le cas échéant, le Plan de Protection Civile National. Lors d'un désastre, les structures suivantes peuvent être mises en place :

Civil L'Organisation Municipale de Sécurité Civile (« OMSC ») est l'organisation responsable de la coordination de l'intervention municipale à l'événement. Son leadership est assuré par le coordonnateur municipal de sécurité civile. L'OMSC comprend des employés municipaux, des gérants ou des bénévoles capable d'identifier les risques et les dangers majeurs pour la communauté, de déployer des mesures d'atténuation des risques et de préparer le Plan Local d'Urgence. Pendant un désastre, l'OMSC a la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté, de déployer des mesures d'atténuation pour réduire ces risques et de préparer le Plan Local d'Urgence. Pendant un désastre, l'OMSC a la responsabilité d'assurer la sécurité de la communauté.

L'Organisation Régionale de Sécurité Civile (« ORSC ») regroupe des représentants des départements et agences du gouvernement du Québec par région. Le directeur régional de la sécurité civile du MSP coordonne l'implication de leurs ressources pour soutenir les municipalités qui n'ont pas les capacités suffisantes pour remédier à la situation.

L'Organisation de la Sécurité Civile du Québec (« OSCQ ») regroupe les coordonnateurs de la sécurité civile de chaque département et agence du gouvernement impliqués. L'OSCQ planifie les mesures de sécurité civile à travers le Québec et, lors d'un désastre majeur, coordonne les opérations effectuées par les chefs de chaque mission conformément au Plan national de sécurité civile (« PNSC », National Civil Protection Plan « NCPP »).

Le centre des opérations gouvernementales (« COG ») permet au gouvernement de maintenir sa conscience de la situation à travers une surveillance constante du territoire, et il alertera et informera les parties concernées en cas d'urgence. Lors d'un événement le COG supportera l'OSCQ, les bureaux régionaux de sécurité civile ainsi que n'importe quel autre partenaire gouvernemental qui a besoin de support.

Commission de la santé et de la
 sécurité du travail (CSST)

Le gouvernement du Québec a chargé la Commission de la santé et de la sécurité du travail (« CSST ») de son administration. À cet effet, les responsabilités de la CSST comprennent la surveillance de l'application de deux lois :

Une Loi sur la santé et la sécurité au travail, dont le but est d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et le bien-être physique des travailleurs ;

Une Loi concernant les accidents industriels et les maladies liées au travail, dont le but est de fournir des indemnités pour les accidents de travail et les conséquences qu'ils entraînent pour les travailleurs, ainsi que la collecte des fonds nécessaires à l'administration de la Loi auprès des employeurs.

Le mandat principal de la CSST est de soutenir les travailleurs et les employés dans le cadre des procédures prévues pour éliminer à leur source les dangers sur le lieu de travail, inspecter les lieux de travail, promouvoir la santé et la sécurité au travail et également indemniser et réadapter les travailleurs qui ont souffert un accident de travail.

Québec  RÔLE DES PRINCIPALES AGENCES PROVINCIALES



2.2.3g Déversements sur le lac Ontario (secteur du St-Laurent)
Mobilisation de la Garde côtière canadienne (GCC)

La Garde côtière est l'organisme principal pour les sources de polluants suivants :

- Navire dans les eaux d'intérêt canadien, à moins d'être limité par une autre juridiction
- Déversement mystère dans les eaux d'intérêt canadien
- Toute source qui provient d'eaux étrangères au point où elle rencontre les eaux canadiennes
- Points d'amarrage au large des côtes si le déversement provient de l'équipement d'un navire
- Exploration pétrolière au large des côtes ou installation de production si la plateforme est en transit.

Les organismes suivants prendront la relève pour les sources de polluants indiqués.

Autorités de la Voie maritime du St-Laurent	Navire contrôlé par les autorités de la Voie maritime du St-Laurent à l'intérieur du canal Welland ou de ses écluses (de mur à mur) de la section Montréal-lac Ontario
Défense nationale	Navires exploités par la Défense nationale
Ministère de l'Environnement de la province ou du territoire et Environnement Canada (pour les installations fédérales)	Basé à terre
Ressources naturelles Canada et ministère des Ressources naturelles de l'Ontario	Exploration pétrolière au large des côtes ou installation de production pour une foreuse dans le lit des Grands Lacs
La ou les province(s)	Points d'amarrage au large des côtes pour un pipeline sous-marin ou autre équipement fourni par/de la rive.



2.2.3h Intervention d'urgence pour la Conduite 8 – produits raffinés

Introduction

La conduite 8 est un pipeline de 20 po qui appartient à Enbridge Pipelines Inc. Il transporte des produits pétroliers raffinés pour Imperial Oil, de leur raffinerie de Sarnia jusqu'à la Sarnia Products Pipelines à la Jonction de Milgrove (à l'extérieur de Waterdown, Ontario). Le débit moyen de cette conduite se situe entre 330 et 500 m³/h. Les types de produits transportés sont (fiches signalétiques jointes) :

- Du naphta catalytique décomposé léger
- Des distillats légers (incluant du mazout n° 1, du mazout n° 2, des diésels)
- Des raffinats
- De l'essence.




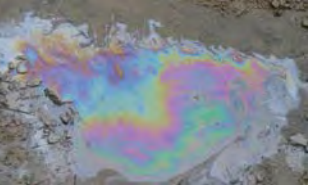


Premier répondant

Le personnel d'Enbridge sera assigné en tant que premier répondant si l'on soupçonne une fuite de la Conduite 8. Le premier répondant doit vérifier si une fuite s'est réellement produite, évaluer le secteur touché et agir en tant que premier commandant d'intervention jusqu'à ce qu'il soit adéquatement relevé de ses fonctions.

Note : Les procédures d'intervention d'urgence pour le type de produit de la Conduite 8 sont les mêmes que pour les fuites de pétrole brut sur les autres pipelines d'Enbridge, que ce soit sur terre ou dans un cours d'eau. (Se référer au tableau des premiers répondants à la section 2 pour de plus amples instructions).

Se référer à la liste des contacts d'urgence pour savoir comment rapporter les incidents comportant des produits raffinés.

Tableau de Calcul du Volume d'Hydrocarbures 6.3.2

	À peine perceptible	Irisation argentée	Légères colorations	Bandes de couleurs vives	Couleurs Mates	Brun Clair
						
Épaisseur approximative (mm)	4 x 10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	1.5 x 10 ⁻⁴	3 x 10 ⁻⁴	10 ⁻³	2 x 10 ⁻³
Surface (m ²)	Volume (litres)					
100	0.004	0.01	0.015	0.03	0.1	0.2
500	0.02	0.05	0.075	0.15	0.5	1.0
1 000	0.04	0.1	0.15	0.3	1.0	2.0
1 500	0.06	0.15	0.225	0.45	1.5	3.0
2 000	0.08	0.2	0.3	0.6	2	4
3 000	0.12	0.3	0.45	0.9	3.0	6.0
5 000	0.2	0.5	0.75	1.5	5.0	10.0
10 000	0.4	1.0	1.5	3.0	10.0	20.0
30 000	1.2	3.0	4.5	9.0	30.0	60.0
60 000	2.4	6.0	9.0	18.0	60.0	120.0
90 000	3.0	9.0	13.5	27.0	90.0	180.0
100 000	4.0	10.0	15.0	30.0	100.0	200.0
125 000	5.0	12.5	18.75	37.5	125.0	250.0
150 000	6.0	15.0	22.5	45.0	150.0	300.0
175 000	7.0	17.5	26.25	52.5	175.0	350.0
200 000	8.0	20.0	30.0	60.0	200.0	400.0
400 000	16.0	40.0	60.0	120.0	400.0	800.0
600 000	24.0	60.0	90.0	180.0	600.0	1 200.0
800 000	32.0	80.0	120.0	240.0	800.0	1 600.0
1 000 000	40.0	100.0	150.0	300.0	1 000.0	2 000.0



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Information nécessaire pour l'appel de demande d'intervention

NUMÉRO D'URGENCE DU SIMEC : 613 930-9690

NOM DU CONTACT : _____

PROBLÈME : _____

ÉTAT ACTUEL : _____

CONDITIONS AU SITE DU DÉVERSEMENT : _____

CECI EST *(ENCERCLER)* UNE URGENCE UN EXERCICE UNE ALERTE

INTERVENTION R.O. DEMANDÉE PAR *(NOM DE LA PERSONNE)* _____

DE *(NOM DE LA COMPAGNIE)* _____ AU NOM DE

NAVIRE/INSTALLATION/TRANSPORTEUR *(NOM)* _____

LE PRODUIT EST _____

LE VOLUME DU DÉVERSEMENT EST *(ENCERCLER)* _____ gal./ litres /barils /tonnes

VOLUME TOTAL À RISQUE *(INDIQUER LES UNITÉS)* _____

SITUÉ À LA LATITUDE _____ LA LONGITUDE _____

OU SITUATION GÉOGRAPHIQUE _____

OU EST SITUÉ _____ km / milles (N / NE / E / SE / S / SO / O / NO)

DE *(NOM DE LA VILLE)* _____

L'AÉROPORT LE PLUS PRÈS EST _____

ON PEUT ME JOINDRE AU NUMÉRO SUIVANT :

TÉL: _____ CELL: _____ TÉLÉAVERT.: _____



2.2.3i Intervention d'urgence pour école

Directives

Le plan spécifique du site de l'école a été élaboré par les représentants de l'école afin d'intervenir lors d'une urgence impliquant des liquides pétroliers ou des fuites de gaz naturel. Cette information est fournie à Enbridge afin de venir en aide aux intervenants d'urgence.

Emplacement de l'école : au coin des rues Confederation et Waterworks, à Sarnia
Téléphone : 519 383-7004

Procédure A – DEGRÉ D'URGENCE

1) Odeur isolée

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Le service de réparation approprié sera contacté. Pour une odeur de gaz naturel, on contactera Union Gas. Pour une odeur d'hydrocarbures, on contactera Enbridge. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

2) Odeur persistante

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Si l'odeur est perçue dans la cour, on contactera Enbridge. Si l'odeur provient de l'édifice, on contactera Union Gas. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

3) Flaque de produit pétrolier à la surface du sol

Le directeur ou son remplaçant contacte immédiatement
Enbridge ----- le service d'incendie ----- le service de police.
Numéro d'urgence d'Enbridge : 877-420-8800.

Le directeur ou son remplaçant donne les détails relatifs à l'urgence, tel qu'exigé par Enbridge.

Le service des transports de la commission scolaire du district Lambton-Kent

519 336-1500 (la composition rapide du 90 fonctionne seulement au 519 383-7005).

Le directeur ou son remplaçant demande qu'on envoie 7 autobus pour évacuer les enfants, le personnel et les visiteurs.

Directeur général ou directeur de l'enseignement

519 336-1500

Le directeur ou son remplaçant entre en contact et identifie son école, vérifie qui fait l'appel, indique que la situation est une urgence « pipeline », s'assure qu'Enbridge et le service des transports du conseil scolaire ont été contactés et détermine si des élèves ont été blessés. Le directeur général ou de l'enseignement sera chargé de communiquer avec les médias au besoin.

École secondaire St. Clair : 519 332-1140

Le directeur ou son remplaçant informe l'administration de l'école secondaire St. Clair que les élèves et le personnel sont en train d'être évacués vers l'école St. Clair, tel qu'indiqué en cas d'intervention d'urgence.



Employés à temps partiel et concierges de soir

Le directeur ou son remplaçant contacte les employés à temps partiel pour les aviser qu'ils ne doivent pas se présenter au travail. Le plan d'évacuation se poursuit simultanément à l'école.

Procédure B – ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

- 1) **Information sur les routes d'évacuation des élèves** - Le directeur ou son remplaçant utilise le système d'intercom pour aviser le personnel et les élèves qu'une évacuation de l'édifice est sur le point d'avoir lieu. Les employés et les élèves utilisent le plan d'évacuation « pipeline » pour sortir de l'édifice. En cas de catastrophe, tous les élèves sortent de l'édifice par les portes situées côté ouest et à l'avant. Toutes les classes se mettent en rang derrière les chiffres inscrits sur les trottoirs, sur l'aire gazonnée entre l'allée et la route. Tous les professeurs qui ne sont pas attirés à une classe spécifique doivent surveiller la fin des rangs et s'assurer qu'aucun élève ne se déplace vers la rue. Les professeurs prennent une liste des élèves en sortant de l'école. La secrétaire prend la liste des présences de la journée et quatre listes principales de toutes les familles ainsi que leur numéro de téléphone.
- 2) **Embarquement dans les autobus** - Les élèves montent dans les autobus, une classe à la fois, jusqu'à ce que tout le personnel et les élèves soient à bord de façon sécuritaire. La personne désignée pour superviser l'arrivée à l'école secondaire St. Clair prend place dans le premier autobus avec les élèves de sa classe. Le directeur ou son remplaçant supervise l'embarquement dans les autres autobus et monte dans le dernier autobus qui quitte l'école. Peu importe l'heure de la journée, tous les élèves seront évacués vers l'école secondaire St. Clair afin d'éviter de les envoyer à un endroit où les parents risqueraient d'avoir de la difficulté à les joindre plus tard.

Procédure C – GESTION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. CLAIR

- 1) **Faire rentrer les enfants dans l'école** - La personne responsable vérifie avec l'administration de l'école St. Clair qu'il n'y a aucun élève de l'école secondaire dans le gymnase C. Les élèves descendent des autobus dans le même ordre qu'ils y sont montés. Le professeur s'assure que tous les élèves sont présents. Les élèves sont amenés dans le gymnase C et regroupés par classe. On prend les présences de tous les élèves. Le personnel surveille les élèves regroupés. Les employés qui ne sont pas attirés à une classe surveillent les allées et venues des élèves aux salles de bain.
- 2) **Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher leur enfant** - La secrétaire de l'école et un autre employé désigné utilisent les téléphones du bureau de l'école secondaire afin d'informer les parents de la façon de procéder lorsqu'ils viendront chercher leur enfant.
- 3) **Suivi de la cueillette des élèves par leurs parents ou tuteurs** - Une table et deux chaises sont placées à l'entrée principale du gymnase C où s'installe le directeur ou son remplaçant afin de noter quel enfant est parti et avec qui. Le parent ou le tuteur qui vient chercher un enfant signe à côté du nom de chaque enfant qu'il est venu chercher.



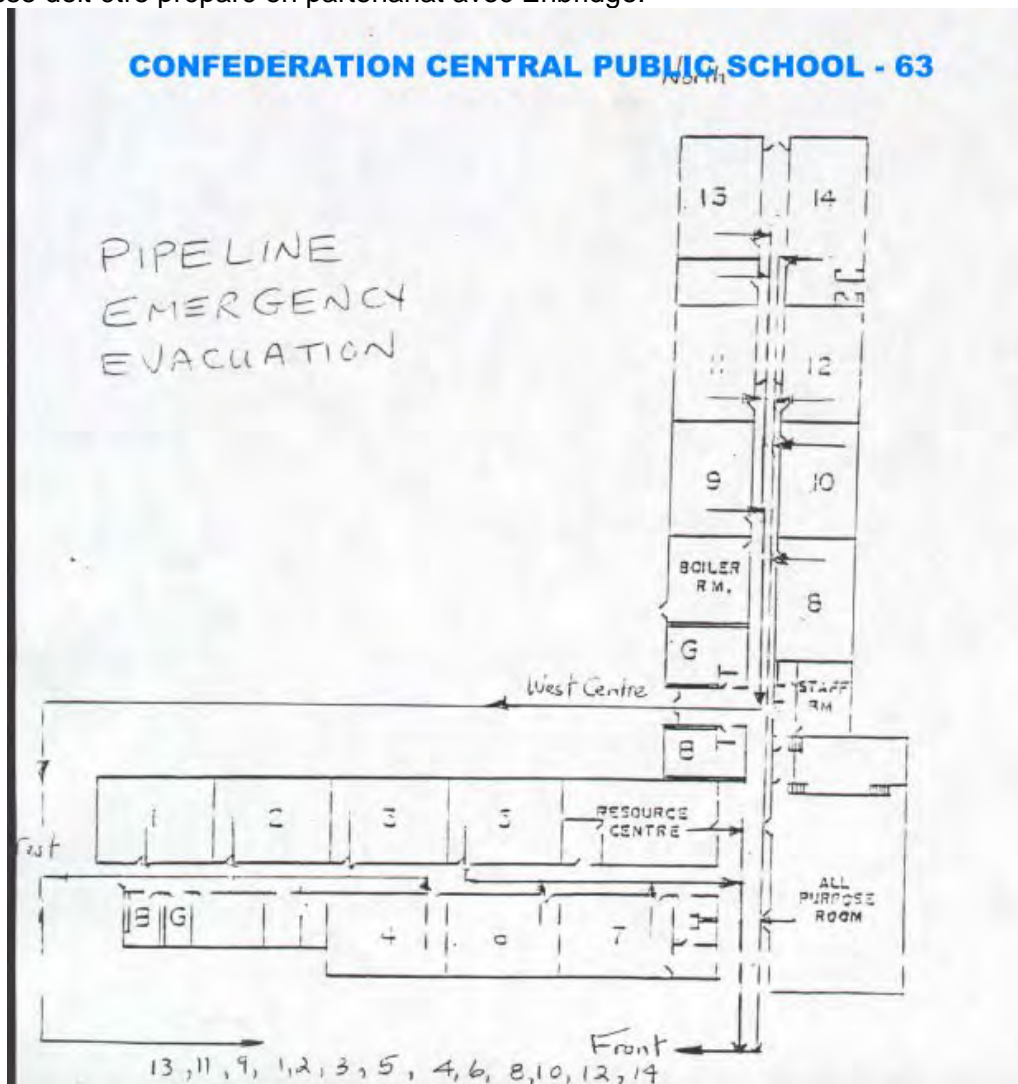
Procédure D – FIN DE L'INTERVENTION D'URGENCE

Les listes des élèves sont vérifiées afin de s'assurer que quelqu'un est venu chercher chacun des enfants.

Un transport est organisé pour conduire les employés à leur domicile ou à l'école afin d'aller chercher leur propre véhicule, selon l'état de l'urgence.

Procédure E – RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

Lorsque la fin de l'alerte est annoncée, le directeur de l'enseignement, le directeur général, le directeur de l'école et le porte-parole du conseil scolaire du district Lambton-Kent préparent un communiqué de presse. Si l'école doit être fermée pour plus d'une journée, le communiqué de presse doit être préparé en partenariat avec Enbridge.





Section 3 – Table des matières	Page
3.0 STRATÉGIES GÉNÉRALES D'INTERVENTION EN ZONE SENSIBLE.....	1
3.1 ZONES ÉCOSENSIBLES (ZE).....	1
3.2 SERVICES D'EAU PUBLICS / PRISES D'EAU (EP)	1
3.3 TERRITOIRES DES PREMIÈRES NATIONS.....	1
3.4 PARCS NATIONAUX / PROVINCIAUX.....	2
3.5 ÉCOLES.....	2
3.6 ZONES RÉSIDENTIELLES	2
3.7 COMMERCES	2
3.8 RESSOURCES EN EAU / LACS ET COURS D'EAU.....	3
3.9 SITES HISTORIQUES / ARCHÉOLOGIQUES	3
3.10 ZONES DE TRANSPORT	4
3.11 CARTE DES ZONES ANORMALEMENT SENSIBLES	5
3.12 TABLEAUX DES ZONES ANORMALEMENT SENSIBLE.....	7



3.0 STRATÉGIES GÉNÉRALES D'INTERVENTION EN ZONE SENSIBLE

Les Zones de grande conséquence (ZGC) et les Zones anormalement sensibles (ZAS) qui sont détaillées et définies pour ce plan sont une partie intégrante de la Zone d'Intervention de la région de l'est de Enbridge concernant les interventions d'urgence. En raison de l'ampleur de la cartographie impliquée, le livret de plans de Enbridge des ZGC de la région de l'est a été comprimé en format électronique et est accessible via les bureaux régionaux.

En cas d'incident, une revue de la colonne « type d'impact » des tableaux de *sections de conduite ZAS* à la *section 3.11* – alerterait les intervenants des ZAS de la zone pour les diriger vers la ZGC et les cartes et tableaux de points de contrôle (PC) afin de protéger les zones sensibles économiquement et écosensibles.

La région tient à jour des cartes identifiant les ZGC le long du pipeline, incluant :

- Zones densément peuplées (ZDP)
- Autres zones habitées (AZH)
- Voies maritimes commercialement navigables (VMCN)
- Zones écosensibles (ZE)
- Eau potable (EP)

Les régions maintiennent des jeux de cartes des points de contrôle qui identifient le confinement du produit et les sites de récupération (points de contrôle) sur les plans d'eau à haut risque qui pourraient être touchés par une fuite de pipeline. Le mécanisme de l'impact pourrait s'effectuer par traversée directe, par ruissellement ou par pulvérisation.

3.1 ZONES ÉCOSENSIBLES (ZE)

Les zones écosensibles des ZGC sont représentées dans le tableau – *Segments de la conduite en Zone Anormalement Sensible* dans la Section 3.11 de cette annexe.

3.2 SERVICES D'EAU PUBLICS / PRISES D'EAU (EP)

Les ZGC pour l'eau potable (EP) (puits municipaux d'eau potable et prises d'eau municipales) sont représentées dans les tableaux – *Segments de la conduite en Zone Anormalement Sensible*.

3.3 TERRITOIRES DES PREMIÈRES NATIONS

Il y a cinq territoires de communautés des Premières Nations situés à moins de cinq kilomètres du corridor de la zone d'intervention.

- Réserve d'Akwesasne (Mohawks d'Akwesasne)
- Réserve indienne de New Credit (Mississaugas de New Credit)
- Territoire Mohawk Tyendinaga (Mohawks de la Baie de Quinte)
- Réserve indienne des Six Nations (Six Nations de la rivière Grand)
- Réserve indienne de Sarnia (Première Nation Aamjiwnaang)



3.4 PARCS NATIONAUX / PROVINCIAUX

Il y a cinq parcs nationaux / parcs provinciaux / aires récréatives provinciales à moins de cinq kilomètres du corridor de la zone d'intervention.

- Parc national des Îles-du-Saint-Laurent-Îleses
- Parc Provincial Voyageur
- Parc Provincial Short Hills
- Parc Provincial Charleston Lake
- Parc Provincial Bronte Creek

3.5 ÉCOLES

Il y a 1477 écoles situées à moins d'un kilomètre du corridor de la zone d'intervention. Elles incluent autant des écoles rurales qu'urbaines et sont incluses dans la liste de diffusion d'information publique.

3.6 ZONES RÉSIDENIELLES

Il existe plusieurs zones résidentielles à l'intérieur du corridor de la zone d'intervention. Il est attendu que les résidents, situés dans le secteur d'un déversement, reçoivent l'information concernant ce dernier via les médias de communication publique. Les relations publiques d'Enbridge devraient informer les résidents dans le voisinage d'un déversement.

3.7 COMMERCES

En raison des différents types d'entreprises et de pipelines situés dans les zones longeant le tracé du pipeline de la région de l'est, les contacts pour ces entreprises n'ont pas été répertoriés. Il est attendu que les entreprises, situées dans le secteur d'un déversement, reçoivent l'information concernant ce dernier via les médias de communication publique. Sous le système de commandement du lieu de l'incident, l'officier des affaires publiques est responsable d'aviser les commerces à proximité d'un incident.



3.8 RESSOURCES EN EAU / LACS ET COURS D'EAU

Le tableau ci-dessous présente les cours d'eau d'une largeur minimale de 50 pieds ou 15,25 mètres ou les affluents qui mènent aux principales étendues d'eau :

Conduites	Cours d'eau traversé	Conduites	Cours d'eau traversé
9	Buells Creek	9	Rivière Salmon
9	Rivière Credit	9	Rivière Thames
9	Rivière Gananoque	9	Voie Navigable Trent-Severn
9	Millhaven Creek	9	Bras ouest de la rivière Don
9	Rivière Miora	10	Twenty Mile Creek
9	Rivière Napanee	10	Canal Welland
9	Rivière des Outaouais	10	Rivière Welland
9	Rivière Raisin	10	Bras ouest de la rivière Niagara
9	Canal Rideau	11	Lac Niapenco
9	Rivière Rigaud	6, 9	Rivière Sainte-Claire
9	Rivière des Mille-Îles	7-8	Rivière North Thames
9	Rivière des Prairies	7-9	Rivière Nith
9	Rivière du Nord	7-9, 11	Rivière Grand
9	Ruisseau Fraser	8,9	Rivière Black

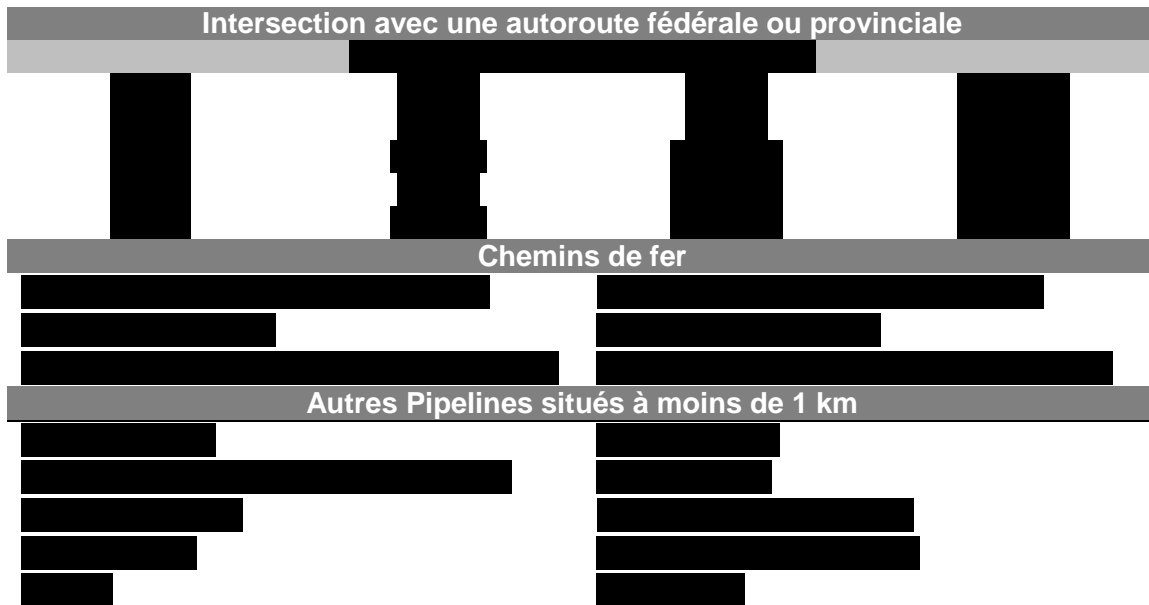
3.9 SITES HISTORIQUES / ARCHÉOLOGIQUES

Les impacts environnementaux sur un site historique/archéologique seront une préoccupation majeure et affecteraient les activités d'intervention. Des considérations seraient envisagées en créant le PAI pour tenir compte des zones sensibles autour des sites historiques/archéologiques. Avant d'entreprendre les activités d'intervention, communiquez avec le Bureau provincial de gestion des urgences.



3.10 ZONES DE TRANSPORT

Les tableaux ci-dessous représentent les différents vecteurs de transport situés le long du tracé du pipeline susceptibles d'être affectés au cours d'une intervention.





3.11 CARTE DES ZONES ANORMALEMENT SENSIBLES

Redacted



Zone d'intervention Région de l'est
Annexe 3 :
Information sur les zones sensibles

Redacted



3.12 TABLEAUX DES ZONES ANORMALEMENT SENSIBLE

Redacted
Page

Annexe 4 – Table des matières	Page
4.0 LOI DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L.R.O. 1990, CHAPITRE E.19 (ONTARIO)	1
4.1 RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES, CHAPITRE Q-2, R. 32 (QUÉBEC)	2
4.2 REGLEMENT SUR LE BUREAU DE LA SECURITE DES TRANSPORTS, DORS/2014-37 (FÉDÉRAL)	3
4.3 REGLEMENT SUR LE BUREAU DE LA SECURITE DES TRANSPORTS, DORS/2012-245 (FÉDÉRAL)	4
4.4 REGLEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE SUR LES PIPELINES TERRESTRES, DORS/99-294 (FÉDÉRAL)	4
4.5 LOI SUR LES PÊCHES, L.R.C., 1985, CH. F-14 (FÉDÉRAL).....	5
4.6 LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L.C. 1999, CH. 33 (FÉDÉRAL).....	6

4.0 Loi de protection de l'environnement, L.R.O. 1990, CHAPITRE E.19 (Ontario)

L.R.O. 1990, CHAPITRE E.19		
Article	Brève description	Localisation
15	Quiconque rejette un contaminant dans l'environnement naturel, en cause ou en permet le déversement, doit en aviser sans délai le ministère si un tel acte est accompli en dehors du cours normal des événements, s'il cause ou causera vraisemblablement une conséquence préjudiciable et si la personne qui l'accomplit n'est pas tenue par ailleurs d'aviser le ministère aux termes de l'article 92. 2005, chap. 12, par. 1 (6).	Annexe 2 (Tableau de déversement en Ontario et contacts d'urgence section 2.2.3a)
91.1	Quiconque fait partie d'une catégorie de personnes prescrite par règlement élabore et met en œuvre, conformément aux règlements, des plans à l'une ou l'autre des fins suivantes : a) empêcher le déversement de polluants ou en réduire le risque; b) empêcher, éliminer ou améliorer les conséquences préjudiciables qui résultent ou peuvent résulter de déversements de polluants, notamment, (i) des plans pour avertir le Ministère, les autres autorités publiques et les membres du public (ii) des plans pour s'assurer que l'équipement approprié, le matériel et le personnel sont disponibles pour intervenir lors d'un déversement. 2005, c.12, s.1 (14)	Section centrale 1.3 (Raison et objectif du plan) et 1.4 (Piliers de la gestion d'urgence)
92.1	Toute personne qui exerce un contrôle sur un polluant qui est déversé et toute personne qui déverse le polluant, en cause ou en permet le déversement doit aviser sans délai les personnes et les entités suivantes du déversement, des circonstances qui s'y rapportent et des mesures que la personne a prises ou qu'elle entend prendre à ce sujet a) le Ministère b) la municipalité où s'est produit le déversement c) lorsque la personne qui donne l'avis n'est pas le propriétaire du polluant d) lorsque la personne qui donne l'avis n'a pas le contrôle du polluant	Annexe 2 (Tableau de déversement en Ontario et contacts d'urgence section 2.2.3a)

4.1 Règlement sur les matières dangereuses, Chapitre Q-2, r. 32 (Québec)

Chapitre Q-2, r. 32 Loi sur la qualité de l'environnement		
Article	Brève description	Localisation
8	Il est interdit d'émettre, de déposer, de dégager ou de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, ou d'en permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet, à moins que l'opération ne soit réalisée en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).	Annexe 2 (tableau de rapport de déversement au Québec et contacts d'urgence section 2.2.3a)
9	Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes : (1) il doit faire cesser le déversement; (2) il doit aviser le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; (3) il doit récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.	

4.3 Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports, DORS/2012-245 (Fédéral)

SOR/2012-245		
Partie 8 Rapport de rejet accidentel et de rejet accidentel imminent		
Article	Brève description	Localisation
8.1 (1)	<p>8.1 Rapport immédiat</p> <p>(1) En cas de rejet accidentel de marchandises dangereuses d'un contenant, toute personne qui est en possession des marchandises dangereuses à ce moment en fait immédiatement rapport aux personnes énumérées au paragraphe (5) si le rejet accidentel vise une quantité de marchandises dangereuses ou une émission de rayonnement qui dépasse la quantité ou l'intensité indiquée au tableau suivant</p>	Annexe 2 (Contacts d'urgence section 2.2.3a et tableaux de rapport de déversement en Ontario et au Québec)

4.4 Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres, DORS/99-294 (Fédéral)

DORS/99-294 Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres		
Article	Brève description	Localisation
6.1	La compagnie établit des politiques et des objectifs documentés lui permettant de respecter les obligations prévues à l'article 6, y compris les objectifs en matière de prévention de ruptures, de rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence.	Section centrale 2 (2.0.1)
6.5 (1)	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55, d'établir et de mettre en œuvre un processus permettant d'élaborer des plans d'urgence pour se préparer aux événements anormaux pouvant se produire pendant les activités de construction, d'exploitation, d'entretien, de cessation d'exploitation ou lors de situations d'urgence.	Section centrale 1 (1.3)
32 (1)	La compagnie établit, met en œuvre et maintient un programme de gestion des situations d'urgence qui permet de prévoir, de prévenir, de gérer et d'atténuer les conditions pouvant avoir une incidence négative sur les biens, l'environnement ou la sécurité des travailleurs ou du public	Section centrale 1 (1.4) & 2.0.1)
33	La compagnie doit entrer et demeurer en communication avec les organismes qui peuvent devoir intervenir en cas d'urgence sur le pipeline; elle doit les consulter lorsqu'elle établit et met à jour le manuel des mesures d'urgence.	Annexe 2 (2.2.3a), Annexe 6 (6.3.1b), section centrale 2 (2.5, 2.4, 2.2)

DORS/99-294 Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres

Article	Brève description	Localisation
34	La compagnie doit prendre toutes les mesures raisonnables pour informer toutes les personnes qui peuvent être associées à une activité d'intervention en cas d'urgence sur le pipeline des pratiques et procédures en vigueur, et mettre à leur disposition des renseignements conformes à ceux précisés dans le manuel des mesures d'urgence.	Section centrale 3 (3.1 – 3.4 & 3.6)
36	La compagnie doit (a) disposer d'installations de communication permettant d'assurer l'exploitation sécuritaire et efficace du pipeline et pouvant servir dans des situations d'urgence.	Section centrale 2 (2.4.1.4 7 2.4.1.4)

4.5 Loi sur les pêches, L.R.C., 1985, ch. F-14 (Fédéral)

L.R.C., 1985, ch. F-14 Loi sur les pêches

Article	Brève description	Localisation
38 (4)	Les personnes mentionnées ci-après doivent aviser sans délai un inspecteur, un agent des pêches ou toute autre autorité désignée par règlement de tout événement — qui s'est produit ou qui est fort probable et imminent — entraînant des dommages sérieux à pêcherie commerciale, récréative ou autochtone, ou à tout poisson dont dépend une telle pêche, qui n'est pas autorisé sous le régime de la présente loi : (a) la personne qui est responsable, à titre de propriétaire ou autrement, de l'ouvrage, de l'entreprise ou de l'activité à l'origine des dommages, (b) celle qui est à l'origine des dommages, ou qui y contribue.	Annexe 2 (Contacts d'urgence section 2.2.3a et tableaux de rapport de déversement en Ontario et au Québec)
38 (5)	En cas de rejet ou d'immersion — effectif ou fort probable et imminent — d'une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons, qui n'est pas autorisé sous le régime de la présente loi et qui nuit — ou risque de nuire — aux poissons ou à leur habitat ou à l'utilisation du poisson par l'homme, les personnes mentionnées ci-après doivent aviser sans délai un inspecteur, un agent des pêches ou toute autre autorité désignée par règlement (a) la personne qui est responsable, à titre de propriétaire ou autrement, selon le cas, de la substance nocive ou de l'ouvrage, de l'entreprise ou de l'activité à l'origine du rejet ou de l'immersion, (b) celle qui est à l'origine du rejet ou de l'immersion ou qui y contribue.	

L.R.C., 1985, ch. F-14 Loi sur les pêches

Article	Brève description	Localisation
38 (6)	Toute personne visée aux alinéas (4)a) ou b) ou (5)a) ou b) est tenue de prendre, le plus tôt possible dans les circonstances, toutes les mesures nécessaires compatibles avec la sécurité publique et la conservation et la préservation du poisson et de son habitat afin d'empêcher l'événement mentionné aux paragraphes (4) ou (5) ou de neutraliser, d'atténuer ou de réparer les dommages qui en résultent ou qui pourraient normalement en résulter.	Section centrale 2 (2.2.1, 2.3.3.2, 2.4.2) Annexe 2 (2.2.3a)
38 (7)	Dès que possible après l'événement ou après avoir pris connaissance de la probabilité de l'événement, elle est tenue de produire un rapport écrit sur l'événement et de le communiquer à un inspecteur, à un agent des pêches ou à toute autre autorité désignée par règlement.	

4.6 Loi canadienne sur la protection de l'environnement, L.C. 1999, ch. 33 (Fédéral)

Loi Canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Partie 5

Article	Brève description	Localisation
95	(1) En cas de rejet dans l'environnement — effectif ou probable — d'une substance inscrite à la liste de l'Annexe 1 en violation d'un règlement en vertu des articles 92.1 ou 93 ou d'un arrêté en vertu de l'article 94, les intéressés sont tenus, dans les meilleurs délais possible : a) sous réserve du paragraphe (4) et des règlements d'application de l'alinéa 97b), de signaler le rejet à un agent de l'autorité ou à toute autre personne désignée par règlement et de lui fournir un rapport écrit sur la situation; b) de prendre toutes les mesures — compatibles avec la protection de l'environnement et la sécurité publique — indiquées pour prévenir la situation dangereuse ou, à défaut, pour y remédier, ou pour supprimer ou atténuer le danger résultant du rejet — ou pouvant résulter du rejet probable — pour l'environnement ou pour la vie ou la santé humaine; c) de s'efforcer d'avertir les membres du public auxquels le rejet pourrait causer un préjudice.	Annexe 2 (Contacts d'urgence section 2.2.3a et tableaux de rapport de déversement en Ontario et au Québec)

Loi Canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Partie 8

Article	Brève description	Localisation
169 (1)	<p>(1) En cas de rejet — effectif ou probable — dans l'atmosphère d'une substance en violation d'un règlement au titre de l'article 167, les intéressés sont tenus, dans les meilleurs délais possible :</p> <p>a) sous réserve du paragraphe (4) et des règlements, de signaler le rejet à un agent de l'autorité ou à toute autre personne désignée par règlement et de lui fournir un rapport écrit sur la situation;</p> <p>b) de prendre toutes les mesures — compatibles avec la protection de l'environnement et la sécurité publique — indiquées pour prévenir la situation dangereuse ou, à défaut, pour y remédier, ou pour supprimer ou atténuer le danger résultant du rejet — ou pouvant résulter du rejet probable — pour l'environnement ou la vie ou la santé humaine;</p> <p>c) de s'efforcer d'avertir les membres du public auxquels le rejet pourrait causer un préjudice.</p>	<p>Annexe 2 (Contacts d'urgence section 2.2.3a et tableaux de rapport de déversement en Ontario et au Québec)</p>
179. (1)	<p>En cas de rejet — effectif ou probable — dans l'eau d'une substance en violation d'un règlement pris au titre l'article 177, les intéressés sont tenus, dans les meilleurs délais possible :</p> <p>a) sous réserve du paragraphe (4) et des règlements, de signaler le rejet à un agent de l'autorité ou à toute autre personne désignée par règlement et de lui fournir un rapport écrit sur la situation</p> <p>b) de prendre toutes les mesures — compatibles avec la protection de l'environnement et la sécurité publique — indiquées pour prévenir la situation dangereuse ou, à défaut, pour y remédier, ou pour supprimer ou atténuer le danger résultant du rejet — ou pouvant résulter du rejet probable — pour l'environnement ou pour la vie ou la santé humaine;</p> <p>c) de s'efforcer d'avertir les membres du public auxquels le rejet pourrait causer un préjudice.</p>	

Loi Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE 1999) Partie 8		
Article	Brève description	Localisation
201	<p>L'article 201 de la LCPE 1999 exige que, en cas d'urgence environnementale mettant en cause une substance inscrite sur la liste établie en vertu des règlements ou arrêtés d'urgence, les intéressés sont tenus, dans les meilleurs délais possibles, signaler l'urgence à un agent de l'autorité ou à toute autre personne désignée par les règlements et fournir un rapport écrit.</p> <p>Dans le cadre de l'article 201 de la LCPE 1999,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une notification verbale doit être émise dès que possible dans les circonstances aux autorités identifiées dans le Règlement sur les avis de rejet ou d'urgence environnementale (Règlements sur les avis) en vertu de la LCPE 1999, qui fournit les communautés réglementées et le public avec le numéro de téléphone disponible 24 heures des autorités dans leurs provinces et territoires respectifs où les avis doivent être émis. • Un rapport écrit devrait être fourni, dans les meilleurs délais en fonction des circonstances, aux autorités concernées. 	<p>Annexe 2 (Contacts d'urgence section 2.2.3a et tableaux de rapport de déversement en Ontario et au Québec)</p>
212.(1)	<p>En cas de rejet dans l'environnement — effectif ou probable — d'une substance en violation d'un règlement, les intéressés sont tenus, dans les meilleurs délais possible :</p> <p>a) sous réserve des règlements, de signaler le rejet à un agent de l'autorité ou à toute autre personne désignée par règlement et de lui fournir un rapport écrit sur la situation;</p> <p>b) de prendre toutes les mesures — compatibles avec la protection de l'environnement et la sécurité publique — indiquées pour prévenir une situation dangereuse, y remédier ou pour atténuer le danger résultant du rejet — ou pouvant résulter du rejet probable — pour l'environnement ou pour la vie ou la santé humaine;</p> <p>c) de s'efforcer d'aviser toute personne à qui le rejet ou sa probabilité pourrait causer un préjudice</p>	



Annexe 5 – Table des matières	Page
5.0 LISTE DE DISTRIBUTION	1
5.1 PROCÉDURE DE RÉVISION	2
5.2 RELEVÉ DES MISES À JOUR.....	4



5.0 Liste de Distribution

Une liste de distribution actualisée est maintenue sur la page web *Emergency and Security Management SharePoint*. Pour obtenir une copie de la liste, veuillez envoyer un courriel à esm@enbridge.com



5.1 Procédure de révision

Le PCI sera revu annuellement ou lorsque toute modification substantielle aura lieu.

- La prolongation du pipeline existant;
- La construction d'un nouveau pipeline;
- L'individu qualifié ou son suppléant tel qu'identifié à *l'annexe 1* sera mis au courant si nécessaire afin de refléter l'obligation adéquate de rendre compte dans la région;
- De nouvelles procédures d'intervention, telles que les nouvelles tactiques privilégiées d'intervention, ou les fiches signalétiques qui modifieraient la façon dont Enbridge gère une intervention;

La procédure de révision annuelle des annexes du PCI veillera à ce que les versions les plus exactes des dessins et des références soient intégrées au Plan.

Dans l'éventualité d'une exigence de révision avant la révision annuelle, une demande de révision pour la mise à jour du plan principal et/ou de l'annexe régionale peut être soumise en complétant et en envoyant un Formulaire de demande de révision PCI (voir page suivante) au Détenteur du Manuel de ce Plan.

Le département de Gestion d'Urgence et de Sécurité est l'administrateur du PCI. Toute demande de révision doit être transmise à ce département. Le formulaire de demande de révision du PCI sera examiné et une fois la révision intégrée à la version électronique du PCI, des alertes électroniques seront envoyées à la ou aux région(s) et des mises à jour seront envoyées par courrier aux détenteurs des copies papier.



**Zone d'Intervention de la Région de l'Est
 Annexe 5 :
 Administration**

PRIORITÉ

Requérant :	Dépt./Région :	Date :
<input type="checkbox"/> Non-essentielle	<input type="checkbox"/> Essentielle (Sélectionner une catégorie) : <input type="checkbox"/> Changement de commandant d'incident/d'individu qualifié <input type="checkbox"/> Changement réglementaire (constatation/mandaté/non-conformité) <input type="checkbox"/> Changement peut affecter le pire cas de déversement (régions US seulement) <input type="checkbox"/> Département de gestion des urgences et de la sécurité <input type="checkbox"/> Coordonnateur régional d'IU constatation/changement mandaté	

Information sur la section/l'annexe

Section/annexe	<input type="checkbox"/> Section 1 : Éléments d'introduction au Plan <input type="checkbox"/> Section 2 : Éléments centraux du Plan <input type="checkbox"/> Section 3 : Programme de formation/exercice <input type="checkbox"/> Section 4: Formulaires	<input type="checkbox"/> Annexe 1 : Information relative à l'installation & la localité <input type="checkbox"/> Annexe 2 : Procédures de notification <input type="checkbox"/> Annexe 3 : Information concernant les secteurs écosensibles <input type="checkbox"/> Annexe 4 : Référence croisée réglementaire <input type="checkbox"/> Annexe 5 : Administration <input type="checkbox"/> Annexe 6 : Plan d'action des mesures d'Urgence
----------------	---	---

Section :	Titre de la sous-section :
Numéro(s) de page(s) :	Date de version/révision (au bas de la page) :

DEMANDE DE RÉVISION

Formulation actuelle (ou annotation ci-jointe) :

Formulation Proposée (ou annotation ci-jointe) :

Motif du changement (veuillez être précis) :



Avis de mise à jour

Plan de contingence Intégré (PCI) de la zone d'intervention de la région de l'Est

Pour tous les titulaires du PCI

Date : Avril 2014

Révision :

Vous trouverez ci-joint les pages révisées du PCI qui vous ont été assignées.
Veuillez mettre vos copies à jour avec ces révisions :

Section/Annexe	Page(s) Supprimée(s)	Page(s) de Remplacement(s)
Section centrale 1		
Section centrale 2		
Section centrale 3		
Section centrale 4		
Annexe 1		
Annexe 2		
Annexe 2		
Annexe 4		
Annexe 5		
Annexe 6		
Région de l'Est RZ PCI PCI CD		
Avis de mise à jour		



Plan d'action pour intervention d'urgence

Zone d'intervention de la région de l'Est



Date d'entrée en vigueur : *Préliminaire*
Version no : 1.0
Date de la version : 5-8-2014

©Enbridge Pipelines inc.

Ce document est protégé par droit d'auteur et est la propriété exclusive de Enbridge Pipelines inc. et de ses membres. Aucune distribution ou émission de ce document n'est autorisée sans le consentement écrit de Enbridge Pipelines inc. Toute demande afin d'utiliser une quelconque partie de ce document peut être adressée au Département de droit de Enbridge Pipelines inc. à : Enbridge Tower, 10201 Jasper Avenue, P.O. Box 398, Edmonton, Alberta T5J 2J9

Enbridge Pipelines inc. ne peut aucunement être tenue responsable si des erreurs ou omissions ont été faites dans ce document, ni pour des pertes ou dommages occasionnés directement, accidentellement ou à la suite de l'utilisation ou de la copie de ce document.

Annexe 6 – Table des matières		Page
6.0	ORIENTATION GÉNÉRALE	1
6.1	DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION (RÉSUMÉ D'INFORMATION)	1
6.1.2.	Cartes de la Région de l'est	5
6.2	DÉCOUVERTE ET DÉTECTION `	11
6.2.1.	Observation et détection	11
6.2.2.	Alarme de détection de fuite	11
6.2.3	Information du pipeline.....	12
6.3	PROCÉDURES DE NOTIFICATION.....	12
6.3.1	Notifications obligatoires	12
6.3.1a	Notifications sur le terrain.....	15
6.3.1b	Centre de contrôle.....	16
6.3.1c	Classification de l'incident.....	17
6.3.1d	Information de contact en cas d'urgence	19
6.3.1e	Exigences de rapport de déversements de l'Ontario.....	23
6.3.1f	Exigences de rapport de déversements du Québec	25
6.3.2	Intervention d'urgence – produits raffinés	27
6.3.2a	Déversements sur le lac Ontario (région du St-Laurent).....	27
6.3.2b	Intervention d'urgence pour école.....	30
6.4	RÉPONSE INITIALE	33
6.4.1	Distance d'isolement	33
6.4.2	Configuration des zones de travail.....	35
6.4.3	Évacuation	35
6.5	OPÉRATIONS	41
6.5.1	Système de commandement des incidents	41
6.5.2	Activation du SCI.....	41
6.5.3	Tableau d'organisation SCI 207	44
6.5.4	Responsabilités fréquentes	45
6.5.5	Estimation du volume du déversement.....	47
6.5.6	Procédure pour évacuation aéromédicale (Medevac).....	49
6.5.7	Gaz naturel et liquide du gaz naturel (LGN) Découverte, identification et gestion	51
6.5.8	Bombe et menace à la sécurité.....	53
6.5.9a	Déversement de pipeline	55

Annexe 6 – Table des matières		Page
6.5.9b	Bris d'un réservoir	56
6.5.9c	Fuites de gaz naturel/autres	57
6.5.9d	Feu ou explosion.....	59
6.5.9e	Feu de forêt.....	61
6.5.9f	Tremblement de terre.....	62
6.5.9g	Tempête ou inondation.....	63
6.5.9h	Bris de l'équip. de transfert.....	64
6.5.9i	Tornade.....	65
6.5.9j	Bris d'équipement.....	66
6.5.9k	Débordement d'un réservoir	67
6.6	ÉQUIPEMENT D'INTERVENTION.....	69
6.6.1	Organismes d'intervention en cas de déversement.....	69
6.6.2	Équipement d'intervention local.....	70
6.6.3a	Eastern Manned & Trailer Overview Map	77
6.6.3b	Eastern Mutual Aid Overview Map.....	78
6.7	INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE	79
6.7.1	Déversement dans l'eau souterraine.....	79
6.7.2	Gestion de la faune	83
6.7.3	Conformité environnementale	83
6.7.4	Documentation environnementale.....	84
6.7.5	Investigation du site et réhabilitation	85
6.8	PROTECTION, CONFINEMENT ET RÉCUPÉRATION	86
6.8.1	Sélection de la technique de protection par l'isolement	86
6.9	FICHES SIGNALÉTIQUES (FS/FTSS).....	92
6.10	FORMULAIRES	109

6.0 Orientation générale

L'objectif du Plan de Mesure d'Urgence est de fournir un accès rapide à des informations clés qui sont souvent requises au stade initial d'une situation d'urgence. Les informations fournies dans ce Plan de Mesure d'Urgence sont présentées avec plus de détails dans d'autres sections du plan.

Le PMU sera mis à jour et redistribué annuellement. La révision et la mise à jour du Plan de Mesure d'urgence doit être la responsabilité du Département de Gestion des Urgences et de la Sécurité.

Plans de tactiques d'intervention

Des plans de tactiques d'intervention ont été créés pour les zones de grandes conséquences suivantes :

- Rivière Ste-Claire
- Rivière des Prairies
- Rivière des Mille-Iles
- Rivière Don
- Rivière Grand
- Rivière Humber
- Rivière Trent
- Canal Rideau – rivière Cataract

6.1 Description de la Zone d'Intervention (Résumé d'Information)

La Région de l'Est est sous la propriété d'Enbridge Pipelines inc. Cette zone d'intervention comporte neuf pipelines actifs et cinq pipelines inactifs qui traversent à la frontière entre les États-Unis et le Canada à la rivière St. Clair à l'est du Terminal de Sarnia à Sarnia (Ontario). Du Terminal de Sarnia, les conduites continuent vers l'est jusqu'au Terminal de Montréal (Québec). Une conduite traverse de Westover vers Nanticoke et au sud-est vers la région de Niagara Falls où elle traverse la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Il y a quatre terminaux dans la région, localisés à Sarnia, Westover, Montréal et Clarkson (hors service).

Les tableaux suivants listent les actifs de cette région par pipeline, station et terminaux de réservoirs. D'autres descriptions régionales suivent.

La Région de l'Est comprend 9 pipelines totalisant approximativement 1010 milles de pipeline, avec des diamètres de tuyaux allant de 12 à 30 pouces.

Conduite (diamètre)	Section du pipeline	Début lat.	Début long.	Début PM	Début PK	Fin lat.	Fin long.	Fin PM	Fin PK
Conduite 5 (30" - PB, LGN)	Frontière CAN-États-Unis (rivière St. Clair) au terminal de Sarnia	42,9144	-82,4593	1735,32	2792,74	42,9538	-82,3759	1741,94	2803,39
Conduite 6B (30" - PB)	Frontière CAN-États-Unis (rivière St. Clair) au terminal de Sarnia	42,9144	-82,4603	1849,58	2976,62	42,9538	-82,3759	1741,94	2803,39
Conduite 7 (20" - PB)	Sarnia, ON à la station de North Westover	42,9521	-82,3709	1742,68	2804,58	43,3278	-80,0930	1862,56	2997,51
Conduite 8 (20" - PR)	Sarnia, ON à Milgrove Junction qui croise Waterdown, ON	42,9521	-82,3709	1742,69	2804,59	43,3671	-79,8986	1873,17	3014,59
Conduite 9 (30" - PB)	Sarnia, ON à Montréal, QC	42,9521	-82,3709	1742,71	2804,63	45,6420	-73,5518	2259,53	3636,37
Conduite 9C (20" - PB)	Shell T.O. au terminal de Sarnia	42,91216	-82,43887	1736,40	2794,48	42,94612	-82,37614	1741,94	2803,39
Conduite 10 (12"/20" - PB)	Westover, ON à la frontière CAN-États-Unis à Niagara Falls, ON	43,3263	-80,0926	1863,07	2998,33	43,0012	-79,0213	1928,78	3104,08
Conduite 11 (20"/16" - PB)	Westover, ON à Nanticoke, ON	43,3263	-80,0926	1863,07	2998,33	42,8414	-80,0558	1909,76	3073,47
Conduite 12 (16" - RA)	Bronte Junction au terminal de Bronte - hors service	43,4084	-79,7740	1882,10	3028,96	43,3948	-79,7445	1884,31	3032,51
Conduite 22 (24" - RA)	Clarkson Lateral - hors service	43,5256	-79,7318	1887,00	3036,84	43,5096	-79,6164	1878,53	3023,21

La Région de l'Est comprend 4 terminaux et 13 stations situés le long de leur réseau de pipeline, tel qu'indiqué ci-dessous.

Station de pompage	Conduites desservies	Numéro du site	Identificateur	PM	PK	Coordonnées	
LaSalle Road West (Shell Canada T.O.)	5	187	LS	1736,40	2794,47	42,91220	-82,43820
Station de Bryantson	7, 8, 9	200	BE	1803,86	2903,04	43,14444	-81,21222
Station de Cardinal	9	640	CD	M2131,55	3430,41	44,81028	-75,43889
Terminal de Clarkson hors service	7, 8, 22	225	KN	1895,53	3050,57	43,50000	-79,61667
Station de Hilton	9	620	HL	M1997,39	3214,50	44,09333	-77,84722
Station de Keyser	7, 8, 9	195 (D)	KE	1775,75	2857,80	43,04000	-81,74333
LaSalle Road East (Suncor T.O.)	6B	188	SU	1736,48	2794,60	42,91280	-82,43660
Station de Jonction de Millgrove	9	215	MJ	1873,17	3014,59	43,36722	-79,89917
Terminal de Montréal	9	660	ML	M2259,65	3636,57	45,64194	-73,55222
Station de Jonction de Nanticoke	10, 11	404	NN	N1883,52	3031,25	43,13889	-79,86611
Station de North Westover	7, 8, 9	210	NW	1862,56	2997,51	43,33639	-80,09722
Petrosar Nova T.O.	5	189	PS	1737,92	2796,92	42,91160	-82,41420
Terminal de Sarnia	5, 6, 7, 8, 9, 9C	190	RW	1741,94	2903,39	42,95278	-82,37222
Station de Smithville	10, 11	410 (D)	SE	B1896,35	3051,89	43,09640	-79,62040
Station de Terrebonne	9	655	TB	M2247,75	3617,42	45,72472	-73,70306
Terminal de Westover	7, 9	400	WS	B1863,07	2998,33	43,32778	-80,09167
Station de Wolverton	7, 8, 9	205 (D)	WO	1840,37	2961,80	43,27583	-80,55222

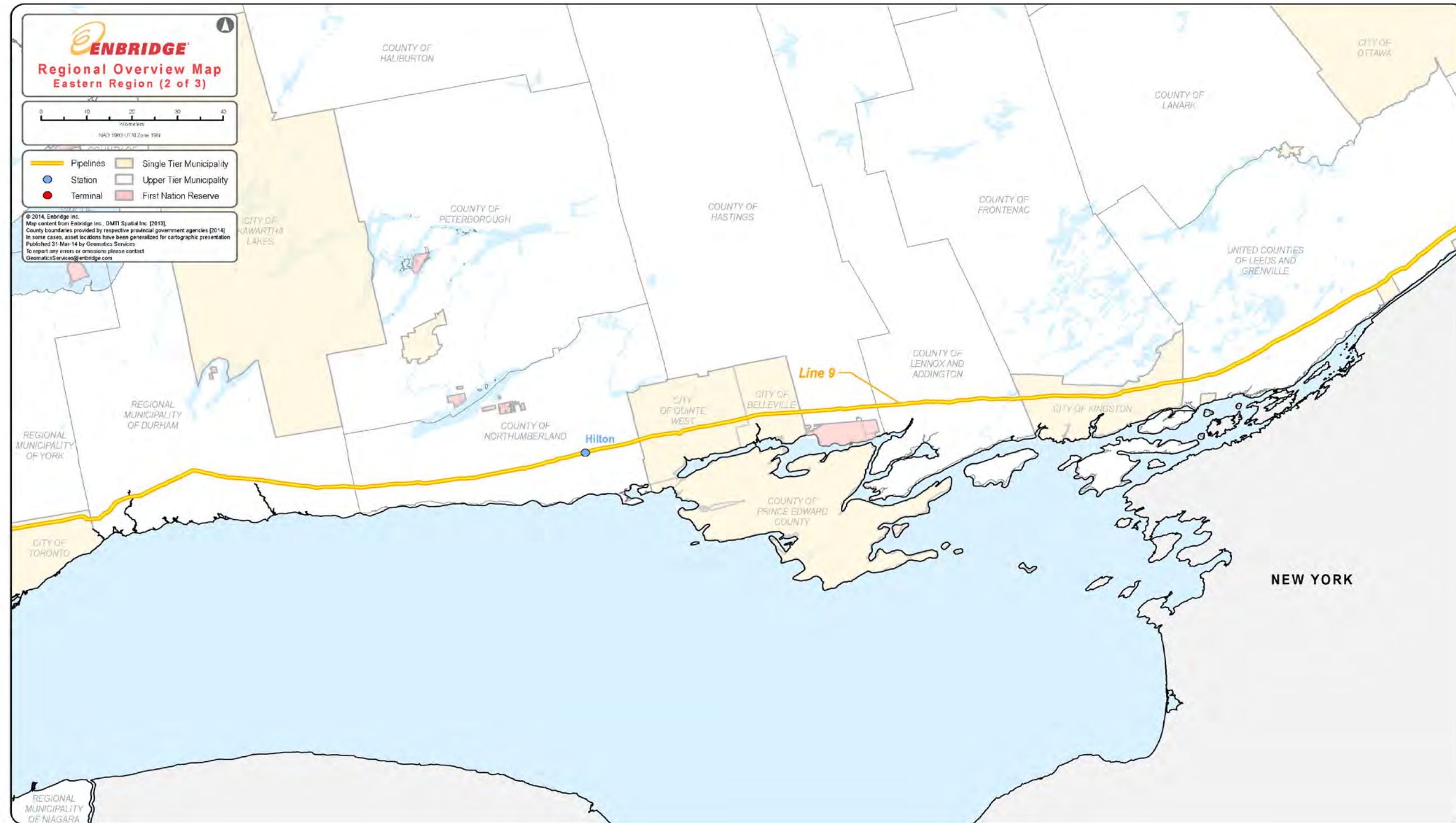
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est



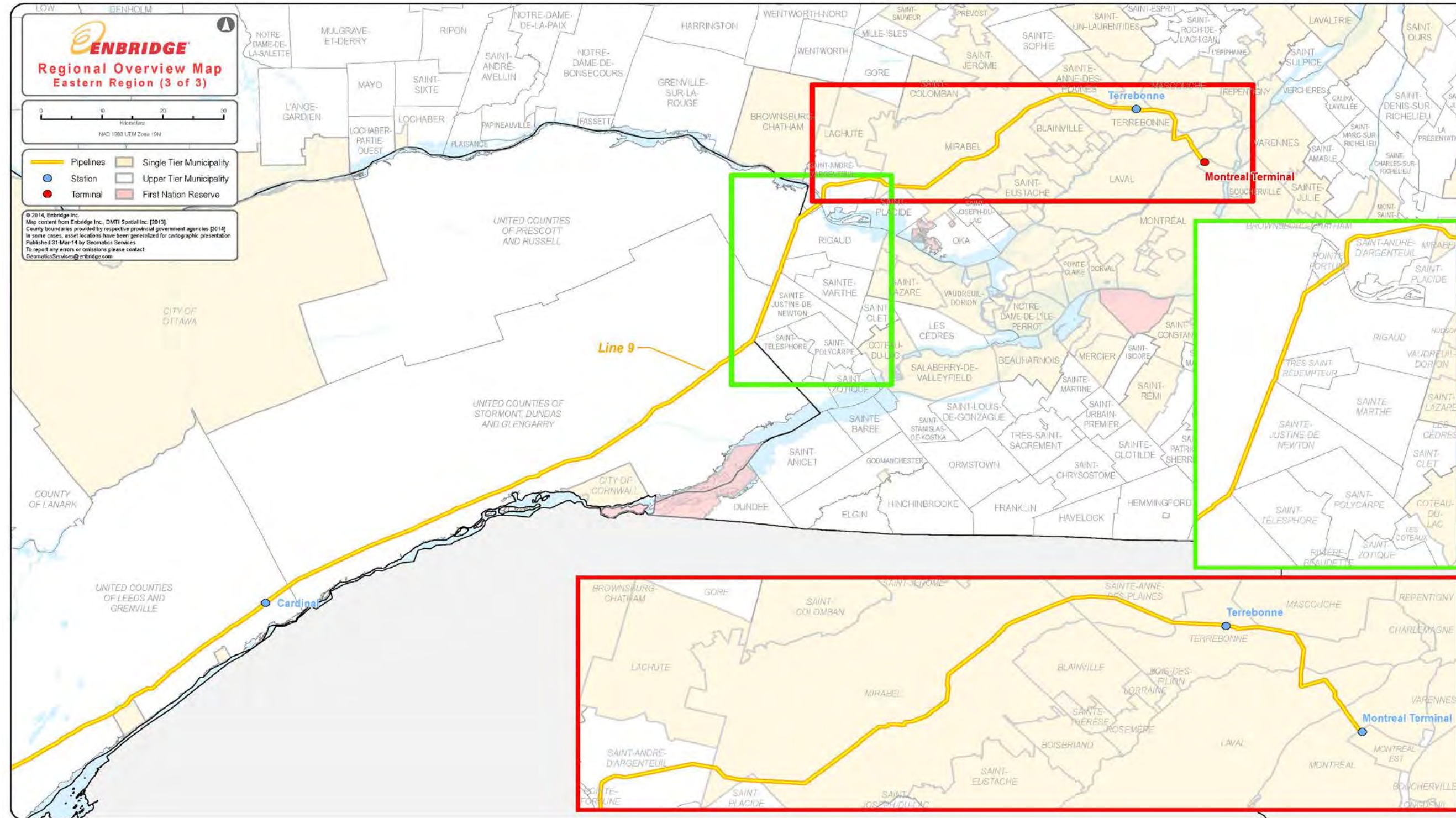
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est page 2



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est page 3



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.2 Découverte et détection `

6.2.1. Observation et détection

La détection d'une fuite du système de pipeline de la Compagnie peut se produire de plusieurs façons, incluant :

- Détection d'une fuite par le personnel de la Compagnie, les patrouilles de pipeline ou la population.
- Détection automatique d'une fuite par le système SCEAD au centre de contrôle qui surveille le débit et la pression sur la plupart des conduites, ainsi que les niveaux d'huile des réservoirs de dégagement.

6.2.2. Alarme de détection de fuite

Dans le cas d'un changement de pression au-delà d'une plage spécifique, l'opérateur sera averti par une alarme, ce qui pourra résulter en l'arrêt, par l'opérateur, du fonctionnement du pipeline ou de ses équipements connexes.

Procédures d'alarme du centre de contrôle	
✓	S'assurer que l'appareil de captage de la pression du pipeline fonctionne bien.
✓	Avertir le superviseur de toutes les opérations anormales durant les 10 minutes suivantes au minimum.
✓	Par suite du constat d'une fluctuation non résolue de la restriction de débit établi, la fermeture doit être effectuée par le personnel de supervision.
✓	Par suite de la décision de fermeture, du personnel sera assigné pour évaluer la situation.
✓	Le pipeline demeurera fermé jusqu'à l'approbation de sa réouverture par les autorités compétentes, après évaluation de la situation.
✓	Le superviseur demandera une inspection sur le terrain de la servitude du pipeline impliqué pour identifier la source de la fuite soupçonnée.
✓	Dans l'éventualité où une fuite d'huile est découverte le long du pipeline, ce Plan sera activé.
✓	Dans l'éventualité où une fuite n'est pas observée, la cause du changement de pression sera étudiée jusqu'à ce qu'elle soit déterminée.

Si une fuite est détectée, le personnel doit informer les autorités compétentes (voir Annexe 2 – Procédures de notifications).

Détection automatique d'une fuite

Les établissements d'Enbridge sont dotés d'alarmes de haut niveau, qui sonnent l'alerte localement au terminal. Le centre de contrôle reçoit également une alarme si ce « haut niveau » est atteint. Lorsque la Compagnie reçoit ces alarmes, un contact immédiat avec l'opérateur de l'installation en service est établi. L'alarme de haut niveau est réglée pour sonner avant le débordement du réservoir afin de s'assurer d'avoir le temps adéquat pour fermer la ligne avant qu'un débordement ne se produise.

6.2.3 Information du pipeline

6.2.3.1 Détection de déversement et procédures de mitigation

Tous les pipelines utilisés par Enbridge sont munis de détecteurs de pression. Dans l'éventualité d'un changement de pression de la conduite, des alarmes seront transmises au centre de contrôle. Le centre de contrôle suivra ses protocoles pour les procédures d'intervention d'urgence. De plus, il y aura des inspections visuelles et des rapports de tierce partie. Pour toutes les détections de déversement et les procédures de mitigation, se référer à la section 1 du plan de contingence intégré (« PCI »).

6.2.3.2 Données sur l'information du produit dans la zone d'intervention de la Région de l'est

Toute information sur les produits transportés par Enbridge, incluant le nom du produit, sa description, ses caractéristiques physiques et chimiques, les dangers de santé et sécurité et les méthodes initiales de manipulation et de combat d'incendie lors du déversement initial se trouve à la section 1.10 de l'annexe 1. Les fiches signalétiques appropriées sont incluses dans cette annexe et sont également entreposées dans chaque établissement, dans un lieu facilement accessible aux opérateurs et au personnel de l'établissement.

6.3 Procédures de notification

6.3.1 Notifications obligatoires

L'information fournie ici se concentre principalement sur les notifications et les rapports généraux. Les notifications internes et externes se retrouveront dans l'annexe Plan intégré de contingence (« PIC ») à géographie spécifique, avec toutes les listes de vérification des notifications pertinentes pour cette zone.

L'objectif de la procédure de notification est de:

- Protéger la sécurité de la population et des intervenants.
- Contrôler les effets potentiels sur l'environnement aussi efficacement et rapidement que possible.
- Répondre aux exigences réglementaires.

La procédure de notification est déclenchée lors d'une urgence réelle ou lorsque le Centre de Contrôle soupçonne une urgence ou encore qu'une urgence lui soit détectée, rapportée par la population, les entrepreneurs, les policiers ou un employé.

Enclenchement – avis d'urgence



Version .4

Dernière mise à jour : 2014-07-07

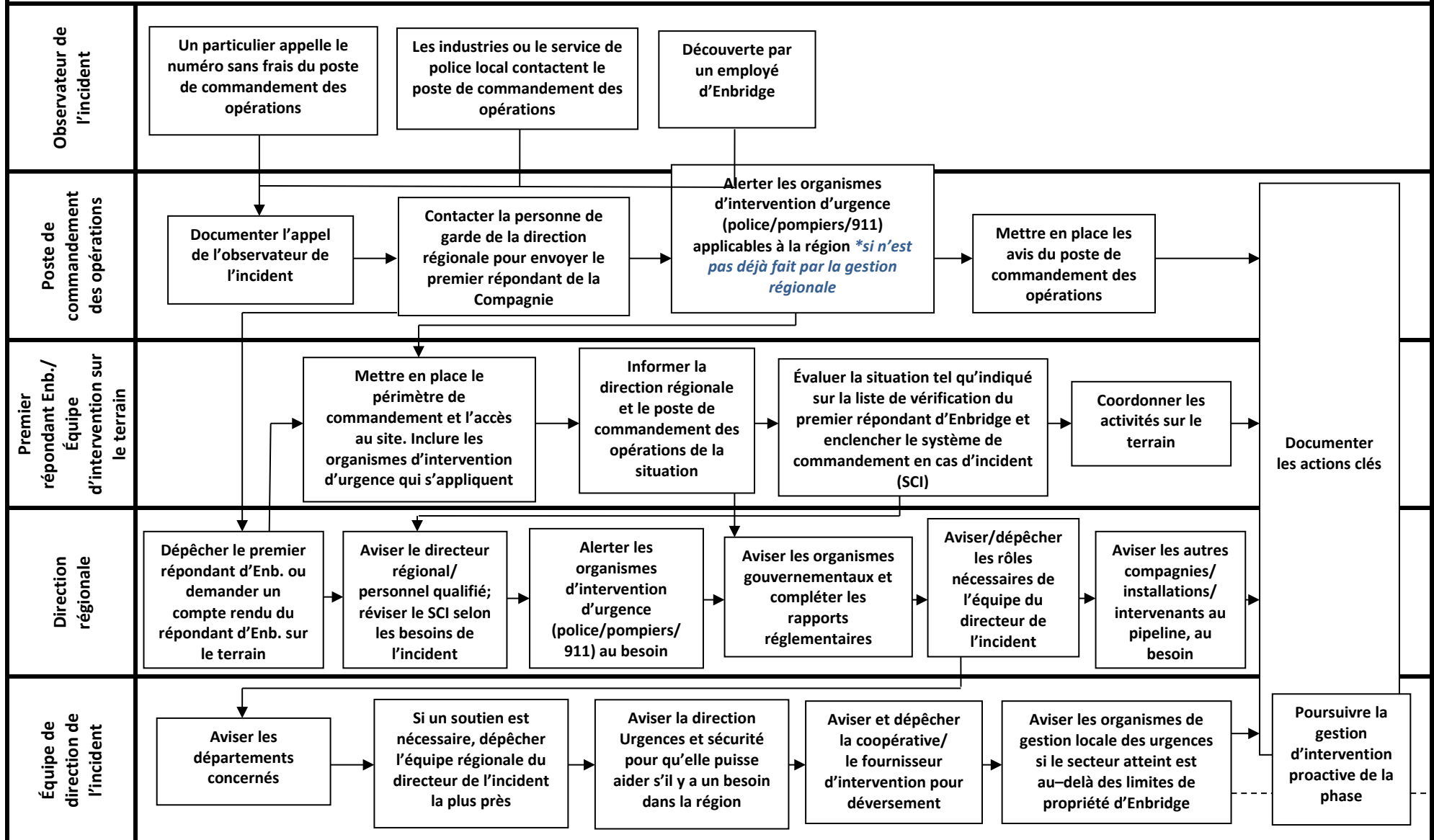
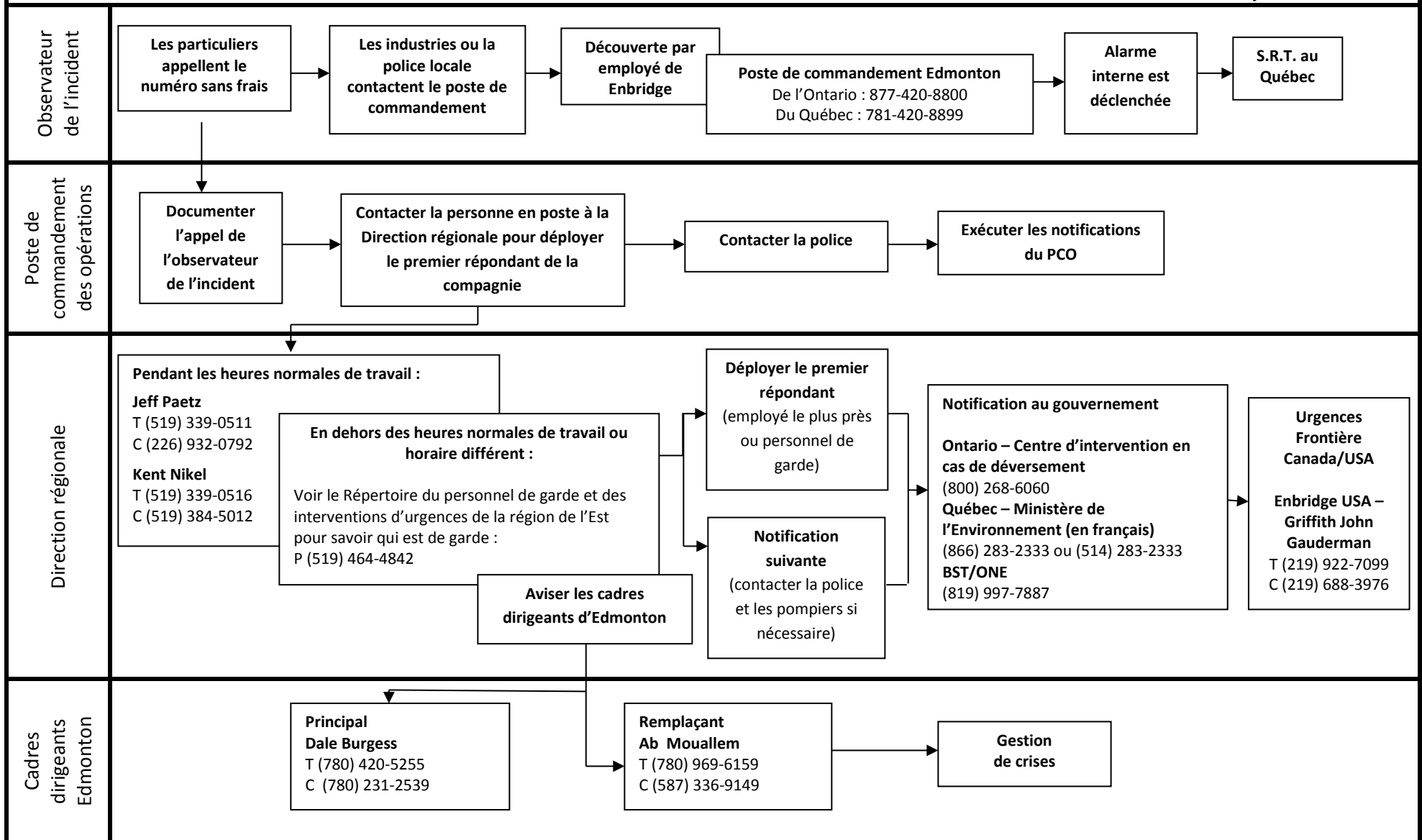




Tableau des Notifications – Région de l'Est

Version 1

Dernière mise à jour 2014-03-31



6.3.1a Notifications sur le terrain

Toute personne qui observe ou a connaissance d'une fuite doit immédiatement rapporter l'incident au centre de contrôle et de gestion régionale. L'information doit être documentée dans le formulaire de réception d'information d'urgence, qui se trouve à la Section 6.10 – Formulaires.

Premier intervenant d'Enbridge

L'intervenant d'Enbridge sur place devra :

- Agir pour contrôler et empêcher la situation de se dégrader, si cela peut se faire de façon sécuritaire.
- Informer immédiatement le centre de contrôle (ex : ce qui se passe, à quel endroit, personnel impliqué, mesures prises).
- Suivre les procédures de notifications à l'Annexe 2 pour mobiliser l'équipe régionale de gestion d'intervention (« EGI »)

Gestion et représentant régional

Le groupe de gestion régionale devra :

- Enregistrer les informations de l'appelant ou du centre de contrôle.
- Envoyer un intervenant d'Enbridge pour enquêter sur le rapport.
- Aviser le centre de contrôle si un intervenant d'Enbridge a été envoyé.
- Maintenir le contact avec l'intervenant d'Enbridge et tout autre membre du personnel pour connaître la situation actuelle à mesure qu'elle évolue.
- Selon les circonstances de l'urgence, envisager de faire décoller un aéronef pour s'enquérir de la situation.
- Appeler les agences d'intervention et les agences de nettoyage de déversements d'huile (consulter la liste des contacts d'urgence dans cette annexe).

6.3.1b Centre de contrôle

On attribuera un statut d'urgence à toute condition d'opération anormale détectée par le centre de contrôle, ou toute situation d'urgence rapportée, observée ou potentielle, jusqu'à ce que le rapport soit confirmé ou rejeté. Une enquête de suivi et une confirmation de déversement, ou de danger de déversement, sera effectuée immédiatement.

Le personnel du centre de contrôle avertira :

- Le service de police local
- Le représentant régional sur appel
- Les autres personnes identifiées dans les procédures d'opérations du centre de contrôle.

Le centre de contrôle et l'EGI confirmeront que les notifications supplémentaires ont été complétées, incluant ceux aux :

- Agences gouvernementales
- Autorités locales
- Entrepreneurs en intervention
- Communautés autochtones
- Autres parties concernées.

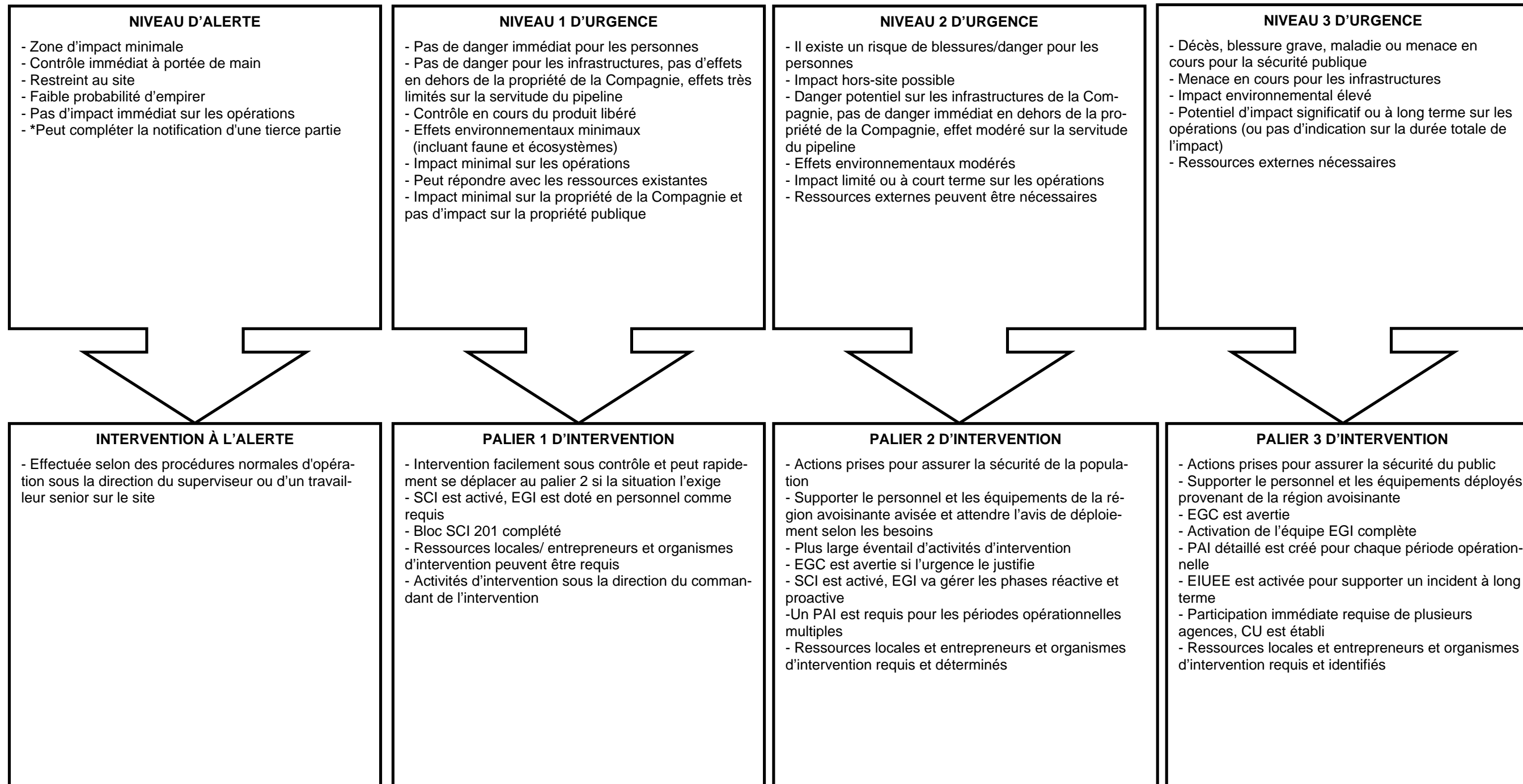
Contacts en cas d'urgence – 24 heures

Centre de contrôle à Edmonton	Régions du Canada : 1-877-420-8800 Au Québec : 1-780-420-8899
Ligne d'urgence d'Enbridge	Partout au Canada : 1-800-858-5253

Office national de l'énergie

Pour une **urgence de pipeline**, appeler la ligne d'urgence 24 heures du Bureau de la sécurité des transports du Canada au 1-819-997-7887.

Figure 1



Note:

- 1) Les niveaux de classification réglementaires peuvent ne pas correspondre avec les classifications d'Enbridge.
- 2) Dans la région de l'Est, les notifications en provenance d'une tierce partie seront déclarées pour les incidents avec niveau d'alerte.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

En cas d'urgence-24h. Contacts

Régions Control Center Edmonton

CDN: 1-877-420-8800
 Québec: 1-780-420-8899
 Canada: 1-888-992-0997

Enbridge Ligne info-médias au

Services d'urgence

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

Ambulance	911
Pompier	911 ou contacter les autorités locales
Hôpital	
Bluewater Health (Sarnia)	Admin: 519-464-4400
Brampton Civic Hospital	Admin: 905-494-2120
Branford General Hospital	Admin: 519-751-5544
Brockville General Hospital	Admin: 613-345-5649
Cambridge Memorial Hospital	Admin: 519-621-2330
Cornwall Community Hospital	Admin: 613-938-4240
Hamilton General Hospital	Admin: 905-521-2100
Kingston General Hospital	613-548-2333
Lakeridge Health (Oshawa)	Admin: 905-576-8711
London Health Sciences Centre	Admin: 519-663-3197
Montréal General Hospital	Admin: 514-934-1934
Norfolk General Hospital	Admin: 519-426-0130
North York General Hospital	Admin: 416-756-6000
St. Catharines Hospital	Admin: 905-378-4647
St. Mary's General Hospital (Kitchener)	Admin: 519-744-3311
Toronto General Hospital	Admin: 416-340-3111
Trillium Health Centre (Mississauga)	Admin: 905-848-7100
Welland Hospital	Admin: 905-378-4647
Woodstock General Hospital	Admin: 519-421-4211

Police Provinciale de l' Ontario (OPP)

911
 888-310-1122

Organismes responsables Ontario

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

PROVINCIAL

Gestion d'urgence Ontario (EMO)

Signaler #1 pour l'officier en service afin de déclarer une urgence
 Steve Beatty, St. Clair officier de terrain
 Daphne Farrell, Golden Horsehoe Officier de secteur, terrain
 Vacant, Lakes Sector Field Officer
 Lisa Harvey, Officier de terrain, Secteur Loyaliste

Bus: 416-314-3723
 Bus: 519-679-7055
 Bus: 905-812-7602
 Bus: 705-932-2200
 Bus: 613-634-8616

Ministère de l'Environnement (MOE)

Centre d'action Déversements/urgences

En Ontario: 800-268-6060
 Hors de l'Ontario: 416-325-3000

Ministère de la Sécurité Communautaire et des Services correctionnels (MCCSC)

Député Ministre de la Sécurité communautaire

866-517-0571
 ou
 416-326-5060

Ministère des Ressources Naturelles (MNR)

Ligne d'urgence provinciale

Bus: 866-898-7372

GTCC (GO Transit Control Centre)

Si un train doit être arrêté, contacter:

416-601-2174

Bureau du Commissaire des Incendies de l'Ontario (OFM)

Ted Wieclawek, Commissaire des incendies de l'Ontario

Bus: 416-325-3101

Ministère des Transports (MTO)

Bureau régional
 Bureau principal
 Information et fermetures routières

Bus: 519-873-4100
 Bus: 416-327-9200
 519-783-4100

Ministry de la Santé et des Soins de longue-durée (MOHLTC)

Renseignements généraux
 Service d'urgence Santé

911 ou
 Bus: 866-797-0000
 Bus: 866-532-3161
 En Ontario: 800-461-6431

Ministère du Travail (MOL)

Centre de Santé et Sécurité

911 ou
 877-202-0008

Sécurité du Travail et Commission des assurances de l'Ontario (WSIB)

Bureau principal (Toronto)

Bus: 800-387-0750
 416-344-1000

Contrôle des rivières Power Generation Ontario

(Barrage de régulation International)

Bus: 905-357-6702
 Bus: 905-357-6700

Réseau de la voie maritime des Grands Lacs et du St-Laurent

Bus: 613-932-5170

Standards Technique et autorité en matière de sécurité — Carburants

Services de sécurité

877-682-8772

Toronto et environs:
 416-734-3300

Première Nation Aanjiwaang

Admin: 519-336-8410

Ville de Belleville

Admin: 613-962-2010

Ville de Burlington

Admin: 905-333-0772

Ville de Hamilton

905-546-2424
 Poste 5787

Organismes responsables Ontario (suite)

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

Ville de Mississauga Admin: 905-615-4311

Ville de Niagara Falls Admin: 905-356-7521

Ville d'Oshawa Admin: 905-436-3311

Ville de Pickering Admin: 905-683-7575

Ville de Quinte West Admin: 613-392-2841

Ville de Sarnia 519-344-8861
 ex1.0

Ville de Thorold Admin: 905-227-6613
 ext. 251

Ville de Toronto Admin: 416-392-2489

Ville de Toronto—Gestion des urgences Admin: 416-392-4554

Ville de Toronto—Hydro Admin: 416-542-8000
 ex1.1

Ville de Toronto—Traitement de l'eau et directeur de l'approvisionnement

Ville de Toronto—Directeur général de l'eau 416-392-8200

416-989-7360

Admin: 905-735-1700

Admin: 613-475-1744

Admin: 905-623-3379

519-319-4906

519-319-4906

Admin: 905-885-4544

519-319-4906

Admin: 905-683-4550

Admin: 613-354-3351

Admin: 905-878-7252

Admin: 905-845-6601

Admin: 905-892-2607

Admin: 519-845-3939

Admin: 519-849-3926

Admin: 905-668-5803

519-521-4173

Admin: 905-349-2822
 Ext 25

Admin: 613-925-4231

519-532-9766

Admin: 905-355-2821
 Ext. 225

519-320-0921

Admin: 613-658-3055

Admin: 613-345-7480

Admin: 613-923-2251

Admin: 905-342-2810

Admin: 613-345-7480

Admin: 613-923-2251

Admin: 905-342-2810

Admin: 613-659-2415

Admin: 613-386-7351

519-580-1533

Admin: 613-543-2673

Admin: 613-347-1166

Admin: 613-534-8889

519-333-1705

Admin: 613-396-1944

Admin: 905-957-3361

519-617-4606

Organismes responsables du Québec

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Ministère de la Sécurité Publique {Ministry of Public Security}	Bus: 866-644-6826
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) {Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks}	Au Québec: 800-561-1616 Hors de la province: 418-521-3830
Bureau de sécurité Incendie {Office of Fire Marshal} M. Guy Laroche	Bus: 418-643-3500
Transports Québec {Ministry of Transportation} Bureau régional Bureau principal	Au Québec: 511 Hors de la province: 888-355-0511
Ministère de la Santé et des Services sociaux {Ministry of Health and Social Services}	Admin: 418-644-4545
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale {Ministry of Employment and Labour}	Admin: 418-644-4545
La Commission de la Santé et de la sécurité du travail du Québec {Committee on Health and Safety Quebec}	866-302-2778
Sureté du Québec (Quebec Safety or QPP)	Admin: 514-598-4141 Au Québec: 310-4141
Municipalité de Saint-Placide Daniel Lalonde, Chef du service d'incendie	Admin: 450-258-2305 Cell: 514-838-3344
Pointe Fortune Jean-Pierre Daoust, Maire	Admin: 450-451-5178 Cell: 514-710-5178
Saint André - D'Argenteuil	Admin: 450-537-3527
Ville de Laval	514-280-1616
Ville de Mirabel	450-475-1108
Ville de Montréal-Est	514-229-7340
Ville de Rigaud	450-451-0869
Ville de Ste-Anne-des-Plaines	450-478-0211
Ville de Terrebonne	450-961-2001

Assistance Mutuelle

En tant que compagnie membre de la Canadian Energy Pipeline Association's (CEPA), Enbridge Pipelines inc. et ses sociétés affiliées peut solliciter l'Accord d'Assistance Mutuelle d'Urgence (AAMU) afin d'obtenir des ressources additionnelles en personnel et matériels afin de maximiser sa capacité d'intervention.

Pour demander une Assistance d'urgence, la Partie Requérante ou sa société affiliée doit contacter le Représentant Désigné de la Partie Intimée. Une requête écrite formelle, énoncée dans l'Annexe "B", provenant du Représentant Désigné de la Partie Requérante, suivra dans les 24 heures de la requête. Le Représentant Désigné est la personne autorisée à requérir ou libérer les ressources de la compagnie pour recevoir ou fournir une Assistance d'urgence lorsque requise, telle qu'énoncée dans la liste de contacts des Représentants Désignés.

Chaque compagnie a fourni un Représentant Primaire, Secondaire et Tertiaire par province. Pour accéder à l'Accord, consulter les compagnies membres et repérer l'Annexe B - Requête/Formulaire de confirmation pour Assistance d'urgence

<http://myteamsites.cnpj.enbridge.com/sites/EmergencySMMMutual%20Aid/default.aspx>

Organismes Fédéraux responsables

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Office National de l'Énergie (ONE) Déclaration d'urgence (Pipelines)	819-997-7887 403-807-9473
Environnement Canada Équipe d'urgences environnementales	Au Québec: 866-283-2333 En Ontario: 800-565-1633
Pêches & Océans Canada	418-648-2239
Emplois et développement social Canada	800-622-6232
CANUTEC (Appel à frais vités)	613-996-6666 *666 (cell) Admin: 613-992-4624
Information	
Santé Canada - Santé des Premières Nations et des Inuits Wojciech Drobina, Agent en hygiène de l'environnement	Bureau: 780-218-9929 780-495-5412
Contrôle de la circulation aérienne - NAV Canada	866-992-7433
Canards Illimités	403-362-4827
Service Canadien de la Faune	800-668-6767
Garde Côtière Canadienne	
Garde Côtière - Sécurité et dangers maritimes	
Ontario	613-925-4471
Québec	418-648-4427
Garde Côtière Intervention Environnementale Centre & Arctique	1-800-265-0231

Detailed statistical information on past fuel spill incidents in arctic marine waters can be provided by the Canadian Coast Guard. Please contact the following for more information:

Joanne Munroe
Environmental Response | Intervention environnementale
Canadian Coast Guard | Garde côtière canadienne
Central & Arctic Region | Région du Centre et de l'Arctique
Fisheries and Oceans Canada | 520 Exmouth St. Sarnia, Ontario N7T 8B1
Pêches et Océans Canada | 520, rue Exmouth, Sarnia (Ontario) N7T 8B1
Government of Canada | Gouvernement du Canada
(tel) 519.464.5126
(fax) 519.337.2498
joanne.munroe@dfo-mpo.gc.ca

Québec

1-800-363-4735

Services d'Assistance

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Unités d'intervention Enbridge Région de l'Est Assistance Mutuelle

Corporation d'intervention de l'Est du Canada 481 Polymoore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0 SIMEC ECRC	613-930-9690 450-583-5588
110 Montée Calixa - Lavallée, Verchères, QC, Quantum Murray LP 10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1	1-877-378-7745
Construction SIMDEV-ECRC 2455 Rue Jetté, Montréal, Qc H1N 3C1	514-316-8685 poste 101
CVECO - Secteur Sarnia - Chemical Valley Emergency Coordinating Organization 107 London Rd Sarnia, ON N7S	1-519-332-2010 (08:00 - 16:30)
David Brown Construction Ltd. DBC Environmental Service Ltd. Contractors 14855 Datoe Road, Ingleside, ON	613-537-2255

COMPANY	CONTACT (BUSINESS)	Co. Business Phone No.	EMERGENCY ONLY PHONE NO. *
Air Products	Mike Murray (519-332-7898), Site Supervisor, David Clark (519-402-0775), Site Mgr. or Peter Kruba (519-381-0483)	519-332-1500	519-332-1500 x 0
Cabot Canada	Dean Pearson, Operations Manager	519-339-8250	519-312-0681
	Greg Findlay, Plant Manager	519-339-8274	519-331-2907
Dow Chemical c/o MIG Engineering	Marty Raaymakers, Cell # 519-330-9999	519-337-8000 x 405	519-464-9314
	Chris Johnston	519-337-8000 x 407	
Dundee Energy Limited Partnership (formerly Torque)	Dumont Security	905-708-6500	1-800-263-2451
	Jan Smith, Supervisor, Business Services	519-433-7710 x 29	
Enbridge Gas Storage Operations & Niagara Gas	Dean Dalpe, Director Gas Storage Operations	519-862-6025	519-862-1473
	Barry Robbins, Chief Operator	519-862-6004	
	Harald Brecht, Manager, Storage Operations	519-862-6017	
Enbridge Pipelines	Kent Nikel, Manager of Regional Services & Development	519-339-0516	1-877-420-8800
Imperial Oil Prod. Div.	Refinery Shift Supervisor	519-339-2993	519-339-5666
	Shift Supervisor - SPEP	519-339-5770	
	Kim Shane, Lands Co-ordinator	519-339-2012	
Lanxess (Bayer)	Teresa Morris, Sr. Infrastructure Engineer	519-337-8251 x 4628	519-337-8251 x 4272
	Olefins, Shift Super, Locates & Field Monitoring Emergencies	519-337-8251 x 4272	
NOVA - Corunna	Material Flow Control Room Operator	519-862-2911 x 2318	519-862-2002
	Mark Baxter, Pipeline Co-ordinator cell # 519-339-6794	519-862-2911 x 2572	
NOVA - Moore	Phil Demoor, Utilities Supervisor	519-862-2961 x 5172	
NOVA - St. Clair Site	Jim Ellenor, Contract/Construction Co-ordinator	519-862-2911 x 5544	
Plains Midstream Canada	Jim Sanger	519-383-3546	1-800-265-1423
Pembina Pipeline Corporation	Pat Mahoney, Foreman, Operations, Corunna Terminal	519-862-6787	519-862-3561
	Steve Vandenheuval	519-862-6774	

COMPANY	CONTACT (BUSINESS)	Co. Business Phone No.	EMERGENCY ONLY PHONE NO. *
Praxair	Frank McCormick, Area Ops Manager, N2 & O2	519-332-1311	519-332-1311 x 0
	Steve Smith, Plant Manager, H2 & CO2	519-332-0253	
	Control Room	519-332-0253 x 0	
Canada Fuels Operations (C.F.O.) (formerly Sarnia Products Pipe Line)	Doug Gill, Area Manager, Pipelines, Cell # 519-384-8344	519-339-2205	1-800-372-9597
	Rob Mina, ROW, Technician, Cell # 519-330-3772	519-339-2466	
	Kirk Smoke, Land Specialist	Cell # 204-557-3485	
Shell Canada Includes Chem Plant - former Basell	Mike Wedemire, Operations Co-ordinator - Pipelines	519-481-1243	519-862-2822
	Process Team Lead	519-481-1209	
Spectra Energy/ Union Gas/St. Clair Pipelines/ Vector Pipe- lines Dawn Operations	Steve Pardy, Transmission Pipelines/Stg. Mgr. - Dawn	519-683-3422	1-800-265-5260
	Dawn Control - Shift Supervisor	519-683-4468 x 279	
Sarnia	Greg Wagner - Utility Services Manager (Sarnia)	519-436-4600 x 5131002	1-877-969-0999
Chatham	Brigitte Jones, Manager, Lands Services Cell 519-365-3970	519-344-3676 x 5002737	
St. Clair Energy/Invenergy	Control Room	519-862-5900 x 2227	519-862-5900 x 2227
	Ron Kraayenbrink, Manager	519-862-5900 x 2226	
Styrolutions (formally Ineos)	Shift Co-ordinator	519-339-7317	519-339-7317
Sun Canadian Pipeline	Tony Waters, General Manager	905-690-5601	1-800-263-6641
	Rob Steele, Sarnia Area Co-Ordinator	519-337-1754	
	Randy Gartley, Sarnia Area Co-Ordinator	519-337-1754	
Suncor Energy	Scott Fonger, Specialist - Reliability	519 346-2217	519-383-3640
	Shift Supervisor	519-383-3630 / 383-3640	
	Jamie Armstrong, ER Specialist	519-383-3664	
Suncor - St. Clair Ethanol	Jack Wysman, Manager, EHS	519-481-0454 x 241	519-481-0552
Terra/CF Industries	William Deschamps, EH&S Manager	519-867-2739 x 1316	519-867-2739 x 8
	To reach Security in the event of an emergency		
TransCanada PipeLines Limited	Adam Sheldon, Regional Land Representative, Eastern Region	905-832-7316	1-888-982-7222
	Ian Chisolm, Manager, Maple & Niagara Area, Eastern Region	905-832-7334	

Emergency Contact Information 2.2.3a



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE EN ONTARIO EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE REJETS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE		DÉVERSEMENTS À SIGNALER		TYPE DE DÉCLARATION		SIGNALER À	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT				Verbale		Centre d'intervention de déversements 800-268-6060	
AUTORITÉS LOCALES ET MUNICIPALES		Déversement (y compris dépôt, fuite ou émission) d'un polluant: <ul style="list-style-type: none"> Dans le milieu naturel (c.-à-d. : l'air, le sol ou l'eau, ou toute combinaison de ceux-ci) Provient ou sort d'une structure (incluant un pipeline), d'un véhicule ou d'un autre réceptacle Anormal en qualité et quantité dans les circonstances. Si toutes ces conditions sont réunies, la question constitue un événement qui doit être déclaré.		Verbale		Les déversements doivent également être signalés au coordonnateur de la gestion d'urgence de la municipalité dans laquelle le déversement s'est produit.	
PROPRIÉTAIRE DU POLLUANT DÉVERSÉ (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)				Verbale		Propriétaire du polluant déversé (si Enbridge n'est pas le propriétaire du polluant)	
REGISTRE ENVIRONNEMENTAL DE LA LCPE		Urgences environnementales si: <ul style="list-style-type: none"> L'urgence implique n'importe quelle des substances identifiées dans la Liste E2 d'Environnement Canada pour les substances réglementées. Voir le lien du site internet au bas de cette page pour plus d'information. Remarque : la LCPE n'a pas identifié des seuils de déclaration spécifiques; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables pour utilisation. 		Verbale		Centre d'intervention de déversements 800-268-6060	
TRANSPORT CANADA		Substances réglementées par le Transport des matières dangereuses, si : <ul style="list-style-type: none"> Le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous. 		Écrite		Dans les 30 jours	
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS (MPO)		Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.		Verbale		Matières dangereuses 1-800-272-9600	

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances ou l'activité ou des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique	Classe de déversement	Nature du type de décharge, et les circonstances ou l'activité ou des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
I	Déversement approuvé: Autorisé par et conformément à un CA, un CA provisoire, un ordre, un permis, etc.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Doit avoir été en conformité avec tous les ordres ou autres exigences imposés en vertu des lois du ministre. Le déversement ne doit pas contrevioler avec tout autre partie de la LCPE ni d'autres lois, y compris les règlements municipaux.	VIII	Secteur pétrolier: Un déversement d'essence ou de produits associés à un dépôt pétrolier, une marina, un détaillant privé ou de vente de 100 litres ou moins dans les zones réglementées pour l'accès au public, et de 25 litres ou moins dans les zones accessibles au public.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées ou gazommées. Les arrangements pour la remise en état sont effectués immédiatement, et tenir des registres.
II	Décharge d'eau: L'eau des réservoirs formés par des barrages ou le rejet est causé par des événements naturels, et qu'il s'agit d'un secteur d'eau potable.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Aucune.	IX	Transport des matières dangereuses: Des biens ou des matières déversées, autrement régies par la loi et les règlements sur le TMD fédéral et la loi et les règlements provinciaux, à une quantité inférieure à la déclaration minimale tel que prévu par les règles fédérales relatives au transport.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées ou gazommées. Les arrangements pour la remise en état sont effectués immédiatement, et tenir des registres.
IV	Déversements prévus: Les déversements prévus ou inévitables impliquant des procédures prévues d'entretien pour les systèmes d'eau ou de déchets, ou les déversements prévus à des fins de recherche ou de formation.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**.	Demande d'autorisation au ministre effectuée au moins 15 jours avant le rejet ou le déversement. Les conséquences préjudiciables doivent être surveillées et un rapport doit être déposé auprès du ministre dans les 5 jours suivant le déversement. Concernant l'obtention du consentement préalable du ministre: le ministre est tenu de donner son consentement si les risques potentiels et les effets secondaires sont jugés acceptables et le ministre peut imposer des conditions supplémentaires.	X	Plans d'urgence: Les déversements accidentels de matières sous les quantités déclarables, tel que spécifié dans un plan d'urgence qui répond au CSA et aux autres normes applicables. (À partir du 1 ^{er} septembre 2008, tous les plans d'urgence doivent répondre aux exigences du règlement du Plan de prévention des déversements et du Plan d'urgence en cas de déversement du ministre).	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le plan d'urgence est en vigueur avant le déversement. Le déversement implique un matériau et sa quantité associée est inférieure à la quantité à déclarer, prévue dans le plan. Le déversement ne pénètre pas ou n'est pas susceptible d'entrer dans les eaux (de surface et souterraines). Le plan décrit le déversement comme non susceptible de causer des conséquences préjudiciables en se basant sur l'expérience. Le déversement n'était pas délibéré de la part du propriétaire ou de la personne en contrôle. Toute préoccupation du ministre au sujet du plan a été retirée par le ministre avant le déversement. Le plan se traduira par la prévention des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées et gazommées. Les modalités pour la remise en état sont effectuées immédiatement. Tenir des registres ***.
V	Réfrigérants: Un déversement de moins de 100 kg d'une substance à laquelle le rég. O 189/94 s'applique.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**.	Aucun effet indésirable n'aura lieu à l'emplacement de la décharge. Tenir des registres. ***	XI	Déclaration à quichet unique: Les déversements à signaler à plus d'un organisme provincial ou fédéral.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère immédiatement, mais le ministre se réserve le droit de demander des informations. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement remplit toutes les conditions du protocole d'entente qui existe entre le ministre et un organisme à l'égard de la résolution de double déclaration des déversements. Tenir des registres. ***
VI	Véhicules à moteur: Les déversements de 100 litres ou moins de liquides, autres que les liquides transportés par caraison, provenant du carburant ou de d'autres systèmes d'exploitation de véhicules à moteur.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministère et d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées ou gazommées adjacentes; et les modalités pour la remise en état sont effectuées immédiatement.				
VII	Services d'électricité: Les déversements de 100 litres ou moins d'huile minérale, excluant les BPC liquides, provenant de transformateurs ou de condensateurs appartenant aux services publics municipaux ou provinciaux.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité, le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées ou gazommées. Les arrangements pour la remise en état sont effectués immédiatement, et tenir des registres. ***				

Ministère de l'Environnement

Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
Gestion des situations d'urgence Ontario (EMO)	
Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
Environnement Canada	
Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
CANUTEC	
Toutes les provinces	613-996-6666
Office national de l'énergie (ligne des incidents)	
Urgence pour un pipeline	819-997-7887
Autres situations d'urgence	403-807-9473

Liste E2 des substances réglementées pour l'environnement au Canada: [https://cepaee2-](https://cepaee2-lcpeue.ec.gc.ca/cepaee2.cfm?Language=fr&screen=Substances/)

* DÉFINITION D'UNE CONSÉQUENCE PRÉJUDICIALE

Elle est définie par la Loi sur la protection de l'environnement comme « une déficience ou un dommage à l'environnement, à la santé, à la sécurité ou à la propriété. »

Aux fins de la déclaration, l'industrie doit utiliser les lignes directrices suivantes pour déterminer si le déversement peut causer, cause ou a causé une conséquence préjudiciable.

- ▶ Tout impact de tiers (hors bail), ex.: dommages aux cultures, à la végétation ou au bétail
- ▶ Les substances non récupérées susceptibles de contaminer les sols ou l'eau souterraine
- ▶ L'eau souterraine ou l'eau de surface contaminée
- ▶ Le rejet ou le déversement peut potentiellement générer des plaintes d'odeurs hors site
- ▶ Le rejet de substances toxiques ou inflammables dans l'air se déplaçant hors site.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE AU QUÉBEC

EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE REJETS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MIDDELCC)	Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes: 1) Faire cesser le déversement 2) Aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 3) Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Note: Sous réserve des dispositions de l'article 13 du Règlement sur les halocarbures (chapitre Q-2, r. 29), les obligations prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du rejet d'un halocarbure à l'état gazeux. O.C. 1310-97, s. 9; O.C. 1091-2004, s. 71.	Verbale	Centre d'appel 24 heures (866) 694-5454
Direction des Activités de protection de l'environnement (Environnement Canada)	Il y a des urgences environnementales si: 1) Le déversement atteint un rivage ou 2) L'urgence implique une quelconque substance identifiée dans la Liste E2 des substances réglementées d'Environnement Canada. Voir le lien du site web en bas de cette page pour plus d'informations. Note: La LCPE n'a pas identifié de seuils spécifiques de déclaration; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables.	Verbale Écrite	514-283-2333 ou 1-866-283-2333 Dans les 30 jours
Transports Canada	Les substances sont réglementées par le transport des matières dangereuses si le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous.	Verbale	613-996-6666
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	418-648-2239
Bureau de la sécurité des transports	Pour une urgence de pipeline	Verbale	Ligne d'urgence 24 heures 819-997-7887
Office national de l'énergie (ONÉ)	Pour toutes les autres situations d'urgence, veuillez appeler l'ONÉ au 403-807-9473.	Verbale	403-807-9473

Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de déclaration du TMD	Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de Déclaration du TMD
Substances liquides déversées	Huile hydraulique	200 L	Classe 5.1 Matières combustibles	Nitrate de calcium	Plus de 50 kg ou 50 L
	Méthanol			Nitrate d'ammonium	
	Gaz naturel			Agents de blanchiment	
Classe 1 Explosifs	Pétrole brut ou émulsion	Non réglementé par le TMD	Classe 5.2 Peroxydes organiques	Méthyle éthyle	Plus de 1 kg ou 1 L
	Eau de procédé			Peroxyde de cétone	
	Glycol			Acide succinique	
	Munitions			Peroxyde	
	Nitroglycérine			Arsenic	
Classe 2.1 Gaz inflammables	Méthane	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L	Classe 6.1 Substances toxiques	Acétate de plomb	Plus de 5 kg ou 5 L
	Propane			Oxyde de mercure	
	Butane			Pesticides toxiques	
	H ₂ S			Substances infectieuses pour les humains et les animaux	
Classe 2.2 Gaz inflammables	Gaz naturel	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L	Classe 6.2 Substances infectieuses	Uranium	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L
	Air comprimé			Plutonium	
	O ₂			Matières radioactives naturelles	
Classe 2.3 Gaz toxiques (toxiques ou corrosifs)	SO ₂	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger ou tout déversement d'une durée de 10 minutes ou plus	Classe 7 Substances radioactives	Acides	Plus de 5 kg ou 5 L
	Cyanure d'hydrogène			Bases	
	Acide nitrique			Batteries	
Classe 2.4 Gaz comprimés (corrosifs)	Ammoniac anhydre	Plus de 25 kg	Classe 8 Corrosifs	Cautique	Plus de 5 kg ou 5 L
	Essence			Amine	
Classe 3 Liquides inflammables	Diesel	Plus de 200 L	Classe 9 Divers Produits	BPC	Plus de 25 kg ou 25 L
	Méthanol			Amiante	
	Désémulsifiants			Billes de polystyrène	
Classe 4.1 Solides inflammables	Antitartres	Plus de 25 kg	Classe 9.1 Divers (sauf et avec des mélanges contenant des BPC)	Facteurs d'usure à gaz	Plus de 25 kg ou 25 L
	Résinate de calcium			Acide benzoïque	
Classe 4.2 Combustible spontanément	Naphtalène	Plus de 25 kg	Classe 9.2 Toxique aquatique	Acétate chromique	Plus de 25 kg ou 25 L
	Brut			Sulfate cuivrique	
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Charbon activé	Plus de 25 kg	Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)	Sulfate cuivrique	Plus de 25 kg ou 25 L
	Sulfure de potassium				
	Soufre fondu				
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Carbure de calcium	Plus de 25 kg	Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)		Plus de 25 kg ou 25 L
	Sodium				
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Charbon activé	Plus de 25 kg	Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)		Plus de 25 kg ou 25 L

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.3.2 Intervention d'urgence – produits raffinés

Introduction

La conduite 8 est un pipeline de 20 po qui appartient à Enbridge Pipelines Inc. Il transporte des produits pétroliers raffinés pour Imperial Oil, de leur raffinerie de Sarnia jusqu'à la Sarnia Products Pipelines à la Jonction de Milgrove (à l'extérieur de Waterdown, Ontario). Le débit moyen de cette conduite se situe entre 330 et 500 m³/h. Les types de produits transportés sont (fiches signalétiques jointes) :

- Du naphta catalytique décomposé léger
- Des distillats légers (incluant du mazout no 1, du mazout no 2, des diesels)
- Des raffinats
- De l'essence.

Premier répondant

Le personnel d'Enbridge sera assigné en tant que premier répondant si on soupçonne une fuite de la Conduite 8. Le premier répondant doit vérifier si une fuite s'est réellement produite, évaluer le secteur touché et agir en tant que premier commandant d'intervention jusqu'à ce qu'il soit adéquatement relevé de ses fonctions. Se référer à la liste des contacts d'urgence dans cette annexe pour rapporter les incidents au Centre de Contrôle.

Note : Les procédures d'intervention d'urgence pour le type de produit de la Conduite 8 sont les mêmes que pour les fuites de pétrole brut sur les autres pipelines d'Enbridge, que ce soit sur terre ou dans un cours d'eau. Se référer aux guides de référence rapide des équipes de premiers répondants dans cette annexe pour de plus amples instructions).

Se référer à la liste des contacts d'urgence de la section 6.3.1d sur la façon de rapporter des incidents impliquant des produits raffinés.

6.3.2a Déversements sur le lac Ontario (région du St-Laurent)

Activation de la Garde Côtière Canadienne (GCC)

La Garde Côtière Canadienne est l'agence principale pour les sources de pollution suivantes :

- Vaisseaux dans les eaux canadiennes, sauf si limité par une autre juridiction
- Déversement mystère dans les eaux canadiennes
- Toute source originaire d'eaux étrangères qui traverse en eaux territoriales canadiennes
- Points d'amarrage en mer si déversement d'équipement de bateau
- Exploration pétrolière au large ou installation de production si la plateforme est en transit

Les agences suivantes prendront la direction pour les sources de pollution suivantes :

Agence	Source de pollution
Autorité de la Voie maritime du St-Laurent	Vaisseaux contrôlés par l'autorité de la Voie maritime du Saint-Laurent dans le canal Welland ou dans les écluses (mur à mur) dans la section Montréal – lac Ontario
Défense nationale	Vaisseaux opérés par la Défense nationale
Province(s)/Territoire (MDDELCC) & Environnement Canada (pour les établissements fédéraux)	Basés à terre
Ressources naturelles Canada et Ministère des ressources naturelles de l'Ontario	Exploration pétrolière au large ou installation de production pour un engin de forage sur le lit dans les Grands Lacs
Province(s)	Points d'amarrage en mer pour pipeline sousmarin ou autre équipement fourni vers ou du large



Information nécessaire pour l'appel de demande d'intervention

NUMÉRO D'URGENCE DU SIMEC : 613 930-9690

NOM DU CONTACT _____

PROBLÈME _____

ÉTAT ACTUEL _____

CONDITIONS AU SITE DU DÉVERSEMENT _____

CECI EST *(ENCERCLER)* UNE URGENCE UN EXERCICE UNE ALERTE

INTERVENTION R.O. DEMANDÉE PAR *(NOM DE LA PERSONNE)* _____

DE *(NOM DE LA COMPAGNIE)* _____ AU NOM DE

NAVIRE/INSTALLATION/TRANSPORTEUR *(NOM)* _____

LE PRODUIT EST _____

LE VOLUME DU DÉVERSEMENT EST *(ENCERCLER)* _____ gal. / litres / barils / tonnes

VOLUME TOTAL À RISQUE *(INDIQUER LES UNITÉS)* _____

SITUÉ À LA LATITUDE _____ À LA LONGITUDE _____

OU SITUATION GÉOGRAPHIQUE _____

OU EST SITUÉ _____ km / milles (N / NE / E / SE / S / SO / O / NO)

DE *(NOM DE LA VILLE)* _____

L'AÉROPORT LE PLUS PRÈS EST _____

ON PEUT ME JOINDRE AU NUMÉRO SUIVANT :

TÉL _____ CELL _____ TÉLÉAVERT. _____

6.3.2b Intervention d'urgence pour école

Directives

Le plan spécifique du site d'école a été élaboré par les représentants de l'école afin d'intervenir lors d'une urgence impliquant des liquides pétroliers ou des fuites de gaz naturel. Cette information est fournie à Enbridge afin de venir en aide aux intervenants d'urgence.

Emplacement de l'école : au coin des rues Confederation et Waterworks, à Sarnia
Téléphone : 519 383-7004

Procédure A – DEGRÉ D'URGENCE

1) Odeur isolée

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Le service de réparation approprié sera contacté. Pour une odeur de gaz naturel, on contactera Union Gas. Pour une odeur d'hydrocarbures, on contactera Enbridge. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

2) Odeur persistante

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Si l'odeur est perçue dans la cour, on contactera Enbridge. Si l'odeur provient de l'édifice, on contactera Union Gas. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

3) Flaque de produit pétrolier à la surface du sol

Le directeur ou son remplaçant contacte immédiatement
Enbridge ----- le service d'incendie ----- le service de police.
Numéro d'urgence d'Enbridge : 877-420-8800.

Le directeur ou son remplaçant donne les détails relatifs à l'urgence, tel qu'exigé par Enbridge.

Le service des transports de la commission scolaire du district Lambton-Kent

519 336-1500 (la composition rapide du 90 fonctionne seulement au 519 383-7005).

Le directeur ou son remplaçant demande qu'on envoie 7 autobus pour évacuer les enfants, le personnel et les visiteurs.

Directeur général ou directeur de l'enseignement

519 336-1500

Le directeur ou son remplaçant entre en contact et identifie son école, vérifie qui fait l'appel, indique que la situation est une urgence « pipeline », s'assure qu'Enbridge et le service des transports du conseil scolaire ont été contactés et détermine si des élèves ont été blessés. Le directeur général ou de l'enseignement sera chargé de communiquer avec les médias au besoin.

École secondaire St. Clair : 519 332-1140

Le directeur ou son remplaçant informe l'administration de l'école secondaire St. Clair que les élèves et le personnel sont en train d'être évacués vers l'école St. Clair, tel qu'indiqué en cas d'intervention d'urgence.

6.3.2b Intervention d'urgence pour l'école Confederation (suite)

Employés à temps partiel et concierges de soir

Le directeur ou son remplaçant contacte les employés à temps partiel pour les aviser qu'ils ne doivent pas se présenter au travail. Le plan d'évacuation se poursuit simultanément à l'école.

Procédure B – ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

- 1) **Information sur les routes d'évacuation des élèves** - Le directeur ou son remplaçant utilise le système d'intercom pour aviser le personnel et les élèves qu'une évacuation de l'édifice est sur le point d'avoir lieu. Les employés et les élèves utilisent le plan d'évacuation « pipeline » pour sortir de l'édifice. En cas de catastrophe, tous les élèves sortent de l'édifice par les portes situées côté ouest et à l'avant. Toutes les classes se mettent en rang derrière les chiffres inscrits sur les trottoirs, sur l'aire gazonnée entre l'allée et la route. Tous les professeurs qui ne sont pas attirés à une classe spécifique doivent surveiller la fin des rangs et s'assurer qu'aucun élève ne se déplace vers la rue. Les professeurs prennent une liste des élèves en sortant de l'école. La secrétaire prend la liste des présences de la journée et quatre listes principales de toutes les familles ainsi que leur numéro de téléphone.
- 2) **Embarquement dans les autobus** - Les élèves montent dans les autobus, une classe à la fois, jusqu'à ce que tout le personnel et les élèves soient à bord de façon sécuritaire. La personne désignée pour superviser l'arrivée à l'école secondaire St. Clair prend place dans le premier autobus avec les élèves de sa classe. Le directeur ou son remplaçant supervise l'embarquement dans les autres autobus et monte dans le dernier autobus qui quitte l'école. Peu importe l'heure de la journée, tous les élèves seront évacués vers l'école secondaire St. Clair afin d'éviter de les envoyer à un endroit où les parents risqueraient d'avoir de la difficulté à les joindre plus tard.

Procédure C – GESTION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. CLAIR

- 1) **Faire rentrer les enfants dans l'école** - La personne responsable vérifie avec l'administration de l'école St. Clair qu'il n'y a aucun élève de l'école secondaire dans le gymnase C. Les élèves descendent des autobus dans le même ordre qu'ils y sont montés. Le professeur s'assure que tous les élèves sont présents. Les élèves sont amenés dans le gymnase C et regroupés par classe. On prend les présences de tous les élèves. Le personnel surveille les élèves regroupés. Les employés qui ne sont pas attirés à une classe surveillent les allées et venues des élèves aux salles de bain.
- 2) **Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher leur enfant** - La secrétaire de l'école et un autre employé désigné utilisent les téléphones du bureau de l'école secondaire afin d'informer les parents de la façon de procéder lorsqu'ils viendront chercher leur enfant.
- 3) **Suivi de la cueillette des élèves par leurs parents ou tuteurs** - Une table et deux chaises sont placées à l'entrée principale du gymnase C où s'installe le directeur ou son remplaçant afin de noter quel enfant est parti et avec qui. Le parent ou le tuteur qui vient chercher un enfant signe à côté du nom de chaque enfant qu'il est venu chercher.

6.3.2b Intervention d'urgence pour l'école Confederation (suite)

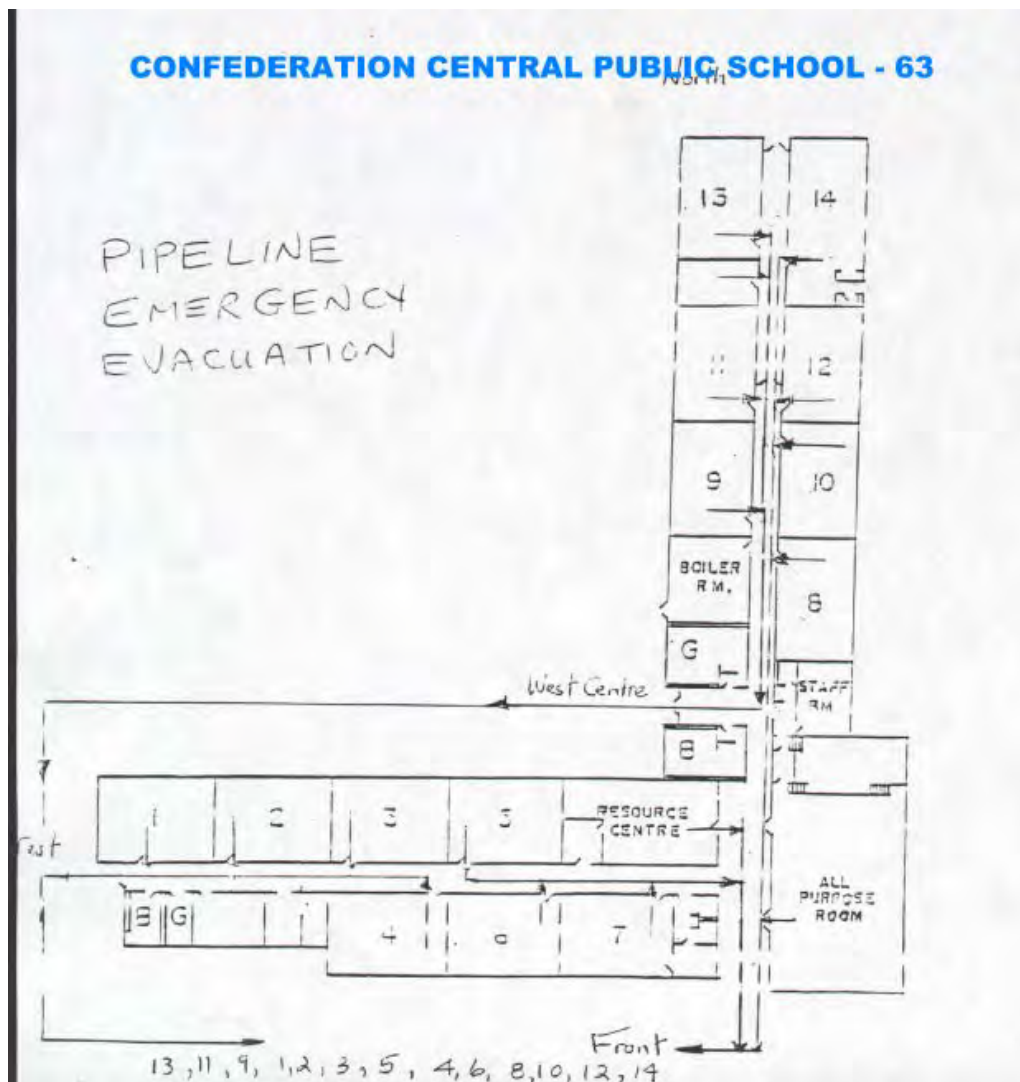
Procédure D – FIN DE L'INTERVENTION D'URGENCE

Les listes des élèves sont vérifiées afin de s'assurer que quelqu'un est venu chercher chacun des enfants.

Un transport est organisé pour conduire les employés à leur domicile ou à l'école afin d'aller chercher leur propre véhicule, selon l'état de l'urgence.

Procédure E – RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

Lorsque la fin de l'alerte est annoncée, le directeur de l'enseignement, le directeur général, le directeur de l'école et le porte-parole du conseil scolaire du district Lambton-Kent préparent un communiqué de presse. Si l'école doit être fermée pour plus d'une journée, le communiqué de presse doit être préparé en partenariat avec Enbridge.



6.4 Réponse initiale

6.4.1 Distance d'isolement

Établir le périmètre de contrôle initial sur la base des lignes directrices suivantes (figure 1) :

- Zone chaude : 25 mètres (82 pieds)
- Zone tiède : 100 mètres (320 pieds) – peut d'abord être considérée comme zone surélevée
- Zone froide : 305 mètres (1 000 pieds).

Mettre en place un poste de commandement, des aires de rassemblement et des stations de décontamination, tels que dictés par les circonstances.

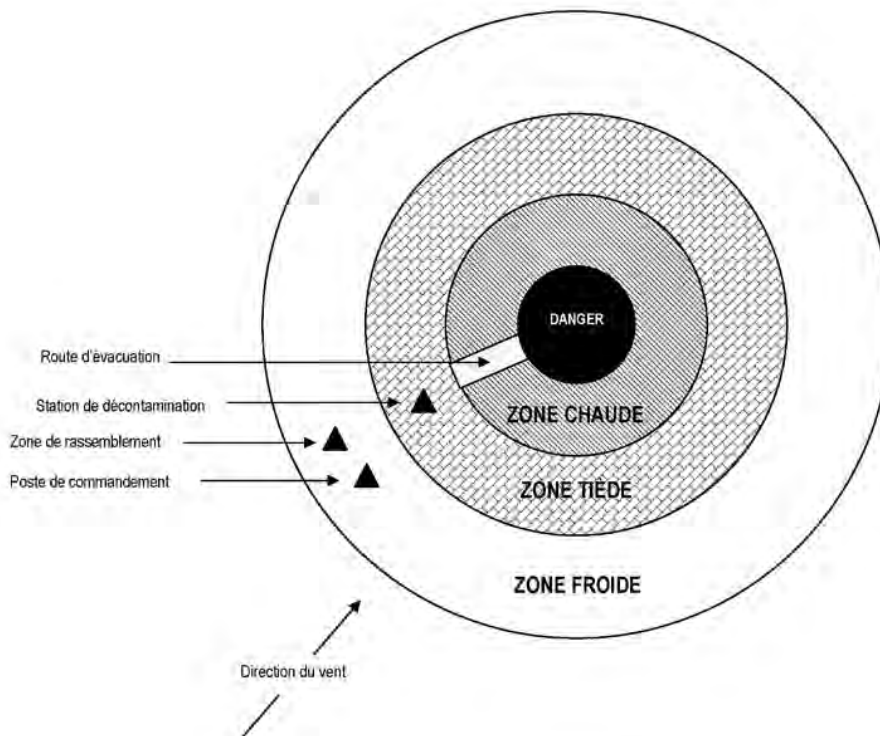


Figure 1
Zones de protection

6.4.1 Distance d'isolement (suite)

Distance d'isolement - guide du Plan d'urgence 2012

Produit	Guide #	# ID	Mesure d'évacuation et de précaution immédiate	Évacuation pour un déversement important	Évacuation en cas d'incendie
Condensat (diluant), gaz naturel, butane, éthane, méthane, propane, pentane	115	1971, 1011, 1075, 1035, 1078	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)	1600 mètres (1 mille)
Naphtalène brut	133	1334	25 mètres (75 pieds)	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut, produits pétroliers, hexane, heptane, octane, nonane, décane	128	1270, 1267, 1268, 1208, 1206, 1262, 1920, 2247	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut sulfureux, inflammable, toxique	131	3494	60 mètres (200 pieds)	800 mètres (½ mille)	800 mètres (½ mille)
Benzène, toluène, xylène	130	1114, 1294, 1307	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Gaz de sulfure d'hydrogène	117	1053	100 mètres (330 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	1600 mètres (1 mille)

* Un embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement par vent calme et conditions météo stables. Les feux en nappe devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement si les vents sont forts et que l'allumage est retardée (le produit s'est accumulé significativement). Ces dangers peuvent résulter en un front de déplacement de la flamme, de la surpression dommageable ou une exposition aux radiations thermiques. Ainsi, les intervenants devraient utiliser les distances identifiées pour « l'évacuation en cas d'incendie » même s'il n'y a pas de feu. En cas de rupture complète de la paroi où il y a un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur, ces distances devraient être doublées.

** Des conditions supplémentaires qui devraient être considérées lors de la détermination d'une zone d'évacuation incluent la météo, la rupture complète d'une paroi, la vitesse du vent, ciel couvert/ciel dégagé et jour/nuit.

6.4.2 Configuration des zones de travail

Le CI évaluera l'accessibilité du site et séparera le site en trois zones distinctes afin d'identifier clairement les zones à haut risque et ainsi réduire les risques pour les intervenants sur place. Les trois zones peuvent être définies comme zone dangereuse, zone de décontamination et zone de sécurité.

Zones de protection

Afin de minimiser la propagation de la contamination du site aux zones non touchées, l'agent de sécurité doit enregistrer des zones de protection (figure 1) sur le formulaire de sécurité et de contrôle du site SCI 201-5. Les zones de protection doivent identifier :

- Zone chaude
- Zone tiède
- Zone froide.

Zone chaude

La zone chaude est le site du déversement ou le site des opérations de nettoyage. Toute zone qui nécessite une protection respiratoire doit être incluse dans les limites d'une zone chaude désignée. L'accès à la zone chaude est restreinte au personnel d'intervention d'urgence formé et adéquatement équipé. Le personnel qui n'est pas impliqué dans les opérations d'urgence doit être autorisé à entrer et doit être escorté hors du site si nécessaire.

Zone tiède

La zone tiède est une zone de transition où l'équipement peut être nettoyé et les vêtements contaminés peuvent être enlevés, avant de quitter le site. On doit suivre le plan de décontamination établi. Un ÉPP approprié est nécessaire.

Zone froide

La zone froide est la plus grande zone et comprend toutes les zones qui ne sont pas immédiatement impliquées dans la situation d'urgence. On doit prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que la contamination ne se propage pas dans cette zone. La surveillance de l'air délimite le périmètre où les contaminants de l'air et les vapeurs combustibles cessent d'être détectées. La zone froide doit être établie à l'extérieur de ce périmètre. Le poste de commandement et la zone de rassemblement doivent être situés dans la zone froide.

6.4.3 Évacuation

6.4.3.1 Évacuation du personnel

Les plans d'évacuation seront situés dans l'établissement pertinent. Toutes les directives d'évacuation seront communiquées à l'aide d'un signal sonore, soit de vive voix par le surveillant désigné de l'entretien du pipeline (EPL) ou du terminal, le coordonnateur d'urgence désigné ou le superviseur de la zone, ou par l'activation d'un système d'alarme. Tout le personnel de l'établissement est régulièrement formé quant aux procédures d'intervention d'évacuation et de secours. L'établissement ne possède pas d'équipement essentiel que les employés doivent continuer à opérer après déclaration de l'avis d'évacuation.

Le but du plan d'évacuation est de fournir des indications dans l'éventualité où un arrêt ou une évacuation s'avèrent nécessaires. En cas d'incident, l'opérateur de l'installation arrêtera le débit du produit selon les procédures normales d'opération. Le superviseur de l'établissement

devra être avisé immédiatement de la situation d'urgence. Tout membre du personnel qui n'est pas formé comme technicien de matières dangereuses devra évacuer l'établissement. Le service d'incendie sera avisé en cas d'incendie.

Le personnel qui arrive, l'équipement et les ressources contre le feu seront rencontrés à la barrière principale de l'établissement, à moins que ce soit jugé dangereux de le faire. Le déploiement tactique des ressources dépendra de la situation.

L'évacuation du personnel doit s'effectuer de manière ordonnée. Le superviseur fera le décompte de tous les employés et organisera une aide médicale si nécessaire. Lorsque l'alarme sonne ou qu'un signal d'évacuation est donné, tout le personnel doit faire ce qui suit.

Liste d'évacuation	
	Cesser immédiatement les activités de travail.
	Vérifier la direction du vent.
	Se déplacer face au vent ou de travers au vent.
	Vérifier à nouveau le vent.
	Effectuer un dénombrement pour l'ensemble du personnel présent à l'installation.
	Aider à alerter et à accompagner le personnel, y compris les visiteurs et les entrepreneurs, au point d'évacuation approprié.
	Aviser le centre de contrôle.
	Prêter main-forte aux activités de contrôle des risques tel que demandé.
	Aider à rechercher et à secourir les personnes disparues.
	Les personnes blessées seront transportées vers le centre médical d'urgence le plus proche. Tous les autres membres du personnel resteront au point d'évacuation jusqu'à ce que le signal « hors de danger » soit donné.
Note : L'évacuation doit être effectuée de manière ordonnée. Le personnel doit marcher et NE DOIT PAS courir ou paniquer.	

La direction d'évacuation du personnel est en outre définie comme suit.

- **Les employés de l'établissement** – Tous les employés de la Compagnie qui ne sont pas directement impliqués dans la gestion ou l'atténuation de l'urgence seront immédiatement évacués de la zone d'urgence. Ils emprunteront une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement et resteront en mode « attente » jusqu'à ce que la direction de l'établissement donne d'autres directives. Si l'accès à la barrière principale est menacé par la situation d'urgence, ils devront se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence ou le superviseur de la zone de leurs allées et venues dès que possible.
- **Les entrepreneurs, livreurs de marchandise, fournisseurs et autres visiteurs** – Toutes les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'entreprise seront immédiatement évacuées de la zone lorsqu'une urgence est déclarée. Tout chargement et déchargement de matériel cessera. Le personnel empruntera une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement. Les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'entreprise sortiront immédiatement après approbation par la direction de l'établissement. Si l'accès à la barrière

principale est menacé par la situation d'urgence, ils devront se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence ou le superviseur de la zone de leurs allées et venues dès que possible.

Une fois l'évacuation du personnel ordonnée, les organismes d'intervention d'urgence et les équipes seront avisés (soit à partir du site ou hors du site immédiatement après l'évacuation) et des mesures d'intervention immédiates seront entreprises pour réduire les risques pour la santé humaine et à l'environnement.

6.4.3.2 Évacuation des collectivités

L'évacuation du public devrait s'effectuer seulement lorsque il est sécuritaire de le faire et UNIQUEMENT en coopération et coordination avec les services locaux d'urgence. Comme l'indique le cadre des plans d'intervention d'urgence de la collectivité, la responsabilité et la décision d'évacuer est du ressort de la collectivité. La Compagnie supportera l'évacuation et couvrira les coûts reliés à l'intervention.

Il est important de se rappeler que les évacuations au-delà de la propriété de l'entreprise devront être initiées et coordonnées par les organismes locaux d'intervention ou de gestion des mesures d'urgence, qui ont le pouvoir d'ordonner la circulation des personnes. Les autorités provinciales, locales et des Premières Nations ont la responsabilité première et l'autorité nécessaire pour planifier l'évacuation, ainsi que le transport, l'hébergement, la sécurité publique et la sécurité des personnes et des biens non fédéraux au sein de leurs juridictions respectives. Les défis uniques qui pourraient confronter les gouvernements provinciaux, locaux et des Premières Nations durant une évacuation massive pourraient les obliger à demander de l'aide additionnelle, de nature logistique ou opérationnelle, au sein de leur province, des autres provinces en vertu de l'entraide et des pactes d'assistance, ou encore du gouvernement Fédéral.

La Compagnie :

- Doit s'assurer que les organismes d'intervention ou de gestion des mesures d'urgence locaux sont informés, avec une recommandation claire d'évacuer la population si la Compagnie est informée d'un danger immédiat pour la vie et la sécurité qui pourrait ne pas être du ressort des premiers intervenants.
- Servira uniquement à titre consultatif lors d'un ordre d'évacuation et pourra aider à la logistique de l'évacuation.
- Doit fournir le plus d'informations possibles sur les produits à toutes les organisations de gestion des urgences qui coordonnent l'évacuation. La dernière version du Guide des mesures d'urgence (GMU) devrait être consultée afin de déterminer les distances d'évacuation sécuritaires.

La priorité pour tout le personnel de la Compagnie lors de toute urgence est de protéger le public et les intervenants.

La priorité pour l'ensemble du personnel de l'entreprise dans une situation d'urgence est de protéger la population et les intervenants.

On doit empêcher l'accès au site d'urgence à la population lorsqu'il y a danger d'explosion, d'incendie, de vapeurs dangereuses ou d'autres conditions dangereuses. On doit, par exemple :

- Bloquer les routes d'accès au site d'urgence et établir un périmètre de sécurité.
- Communiquer avec le service de police local pour mettre en place des barrages routiers à tous les points d'accès, le cas échéant.
- On peut utiliser les employés, les entrepreneurs, les policiers ou le personnel de sécurité, ainsi que des obstacles physiques (barricades, bandes réfléchissantes) pour contrôler l'accès aux zones dangereuses.

Coordonner avec les organismes externes d'intervention d'urgence (service de police, service d'incendie, services de SMU) pour établir des mesures d'intervention appropriées pour la protection de la population selon les besoins, y compris :

- La surveillance des atmosphères dangereuses
- L'évacuation des personnes de la zone (habitations et entreprises)
- L'élimination des sources de combustion à proximité du site de rejet
- La prévention, pour les sources de combustion, d'entrer au site de rejet
- L'arrêt de la circulation (sur les routes, les voies ferrées, les ponts), au besoin.

Dans le cas peu probable que les plans d'évacuation sont requis au-delà de la limite de l'établissement, le surveillant désigné de l'entretien du pipeline (EPL) ou du terminal, ou le coordonnateur d'urgence désigné, communiqueront d'autres directives. Ces plans comprendront des conseils sur l'endroit où déplacer les parties susceptibles d'être touchées, afin de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Cela s'effectuera en collaboration avec les responsables des services d'urgence locaux. Les mécanismes d'avis seront basés sur la surveillance de la qualité de l'air et sur d'autres événements ou circonstances qui pourraient survenir durant la situation d'urgence.

L'évacuation est recommandée pour les incidents dans lesquels le panache est visible et que sa trajectoire peut aller dans n'importe quelle direction hors du panache. Une décision d'évacuer doit être faite par des individus qualifiés (IQ) ayant accès aux moniteurs de LIE ou au suivi de la qualité de l'air.

Sous la direction de l'EGI, l'évacuation de la collectivité sera coordonnée avec les autorités locales. La décision d'évacuer sera celle du CI. Se référer au GIU à titre d'orientation pour le produit et l'évacuation.

Si la population doit être évacuée avant que les organismes d'intervention externes arrivent ou si ces organismes ne sont pas disponibles, le CI doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population (ex. : affecter des employés de l'entreprise pour commencer une évacuation en faisant du porte à porte), puis transférer ces fonctions à des organismes locaux dès que possible.

Pour les déversements à long terme, l'évacuation est préférable aux abris si la sécurité publique peut être assurée durant le processus d'évacuation. L'évacuation est une mesure de protection de la population valable dans les cas où :

- L'emplacement du panache est connu et des voies d'évacuation sécuritaires peuvent être assurées.
- Le déversement ne sera plus contenu dans un avenir proche.
- La visibilité et les conditions routières sont bonnes.
- Les résidents comprennent clairement leur itinéraire.
- Les résidents devraient également être évacués durant le brûlage ou la combustion si leur santé ou leur sécurité risque d'être affectée par l'opération.

Dans la planification de l'évacuation, les éléments suivants doivent être considérés :

- Taille et la durée prévue du rejet
- Voies d'évacuation
- Conditions météorologiques actuelles et prévisions
- Potentiel de combustion inattendu.

S'abriter est la première mesure de protection de la population pour les produits à pression de vapeur élevée et lorsque le danger est d'une durée limitée. S'abriter dans un bâtiment crée une zone tampon pour protéger les personnes affectées des concentrations plus élevées, et donc plus toxiques, qui pourraient être présentes à l'extérieur. L'objectif est de réduire la circulation de l'air à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice jusqu'à ce que le danger soit passé ou que d'autres actions d'urgence appropriées puissent être entreprises (telles que l'évacuation).

S'abriter à l'intérieur est une mesure de protection du public valable dans cas suivants :

- Le temps et les avertissements sont insuffisants pour évacuer de façon sécuritaire.
- Les résidents sont en attente pour de l'assistance lors de l'évacuation.
- Le rejet sera d'une taille ou d'une durée limitée.
- L'emplacement du rejet n'a pas été identifié.
- La population serait plus à risque si elle était évacuée.

En combinaison avec les stratégies d'abri sur place et d'évacuation, un rejet de gaz naturel peut être allumé à la source afin de réduire l'exposition de la population au danger. S'il y a risque immédiat pour la vie humaine et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour évacuer la zone de danger, le CI est autorisé à enflammer les hydrocarbures rejetés.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.5 Opérations

6.5.1 Système de commandement des incidents

Le SCI permet une réponse bien gérée et limite les effets d'une urgence par le déploiement rapide, efficace et coordonné des ressources. Le SCI est la procédure internationale standard pour la gestion des urgences et elle clarifie les rôles du personnel impliqué dans l'intervention d'urgence. Le SCI est efficace pour l'intervention d'urgence, car les informations et les ressources essentielles sont organisées selon une structure logique de planification et de mise en œuvre des actions nécessaires. Il fournit également une structure organisationnelle d'intervention d'urgence flexible et préétablie pour des incidents de toutes natures et de toutes ampleurs. La structure du SCI dépend de la nature et de la complexité de la situation d'urgence et elle est fondée sur les besoins plutôt que sur une structure organisationnelle rigide. Pour les situations d'urgence de niveau 1, un poste peut assumer plusieurs responsabilités, alors que dans les situations d'urgence de plus hauts niveaux (niveaux 2 et 3), plusieurs postes peuvent être nécessaires. L'EGI serait mobilisée, le cas échéant, pour remplir les rôles du SCI. Les fonctions de l'équipe d'intervention de terrain (EIT) en vertu de la section des opérations du SCI.

L'EIT est constituée de personnel entraîné qui interviendra pour tous les incidents d'urgence de la Compagnie. Des entrepreneurs externes formés et entraînés seront contactés afin de remplir les rôles de Système de commandement des incidents ou commandement unifié (SCI/CU) au besoin, y compris, mais sans s'y limiter, des postes dans les sections opérations, planification et logistique.

Les principales responsabilités de l'EIT sont harmonisées avec la structure organisationnelle du SCI (se référer à l'organigramme SCI 207).

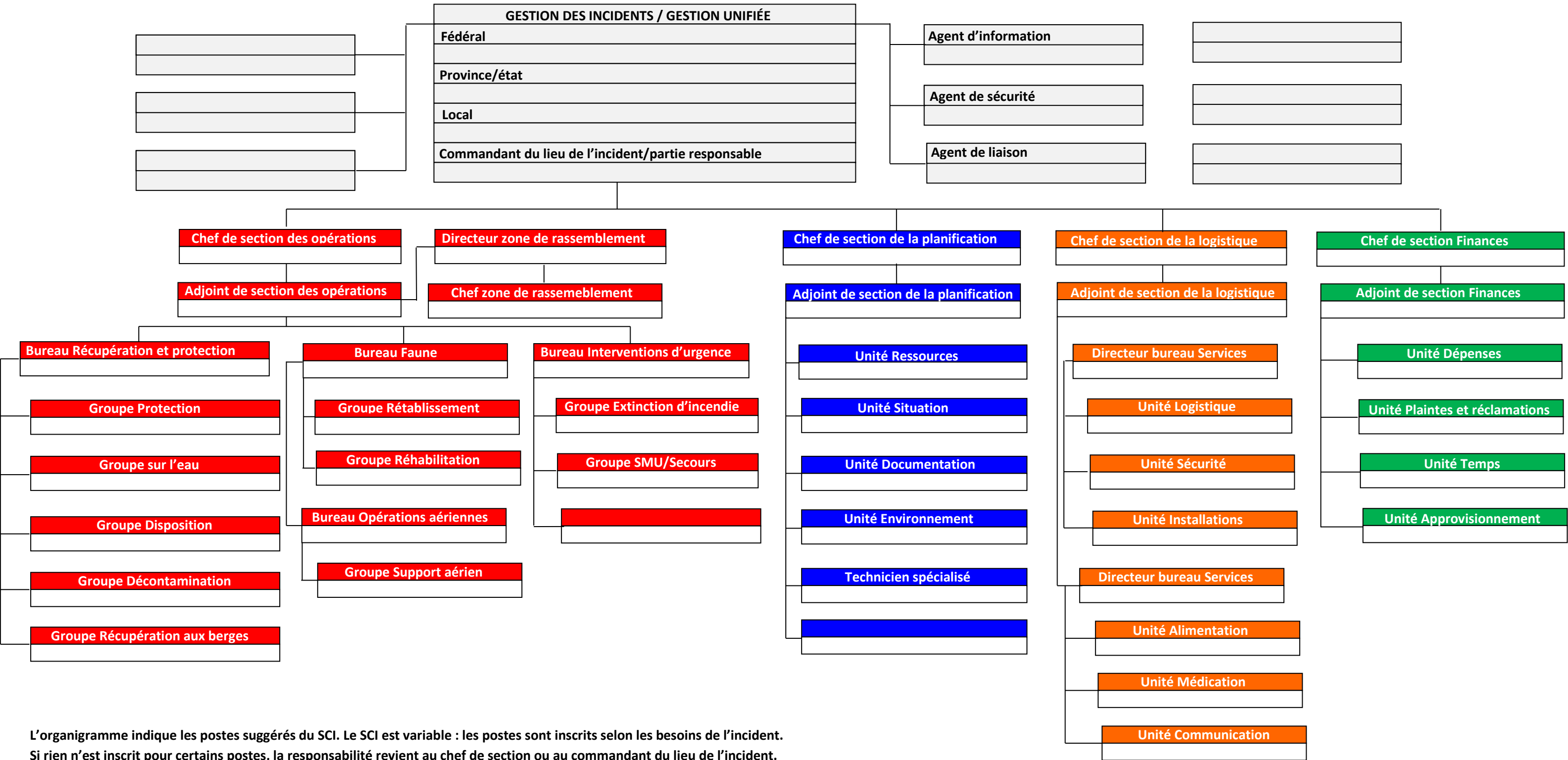
L'attribution des responsabilités dans le SCI commence avec la hiérarchie supérieure (c.-à-d., le CI) et se poursuit vers le bas, tel que requis. Le poste de CI doit être comblé à tout moment pendant la situation d'urgence. Le CI mobilisera les postes directement au-dessous de lui, au besoin. Lorsqu'un poste n'est pas mobilisé, la personne dans le poste juste au-dessus assumera les responsabilités. Lorsque le SCI est activé, il nécessite au minimum des postes de CI et d'officier de la sécurité.

On doit déterminer le niveau d'urgence et le niveau d'intervention nécessaires pour gérer efficacement la réponse. Se référer au tableau de classification d'urgence et de niveau d'intervention coordonnée de la Compagnie situé à la section 2.2- Procédures de notification.

6.5.2 Activation du SCI

Le SCI est adaptable et sera activé pour répondre aux besoins d'une urgence.	
Niveau 1	Le SCI est activé, l'équipe de gestion des incidents (EGI) est utilisée selon les besoins.
Niveau 2	Le SCI est activé; l'EGI est utilisée pour gérer les phases proactives et réactives. Le commandement et le personnel seront nécessaires, avec la possibilité d'occuper des postes supplémentaires. L'EGC sera avisée sur la base des critères importants de l'incident.
Niveau 3	L'EGI complet est activé, l'EGC est avisée.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

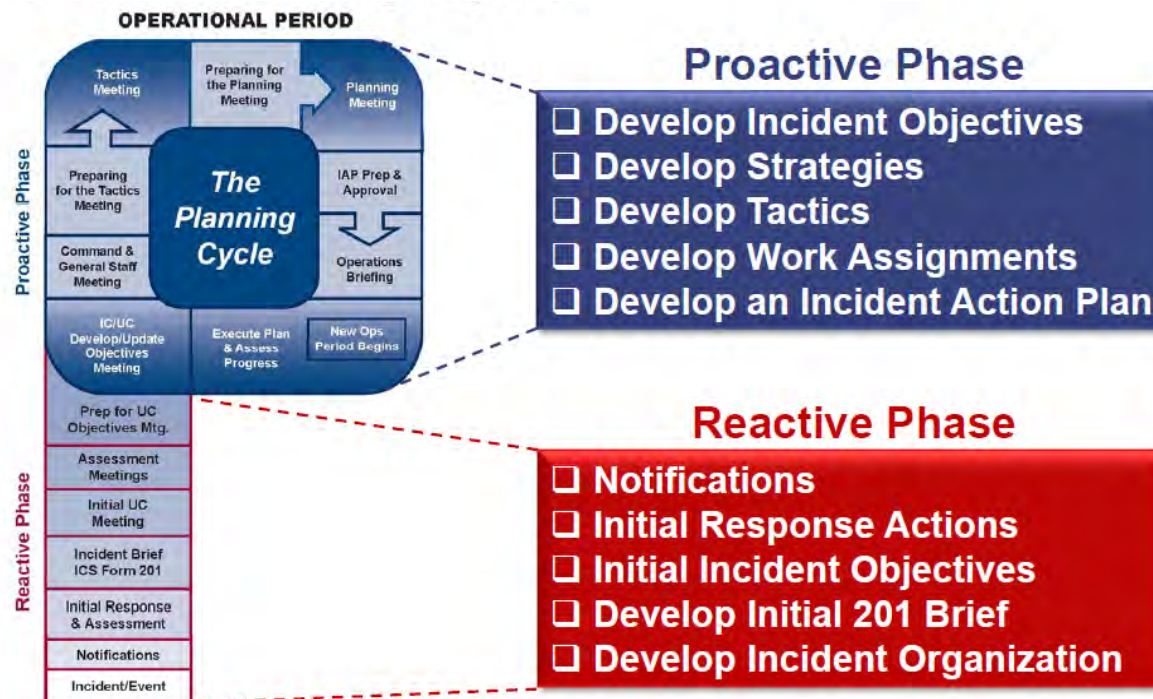


L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.

6.5.3 Tableau d'organisation SCI 207

Cycle de planification de période opérationnelle

Dans les urgences plus complexes de niveaux 2 et 3, la planification pour la prochaine période opérationnelle prendra place dans la phase proactive. Le passage de réactif à proactif sera spécifique à chaque situation et dépendra de l'incident, du niveau de compétence et du personnel disponible. Une fois l'échelle et le but de l'événement déterminés (une évaluation situationnelle est complétée et une image d'opération commune ont été établies), le CI devrait discuter avec l'EGI pour déterminer à quel moment un passage à la phase proactive serait approprié. Un plan d'action de l'incident (PAI) détaillé sera mis en place et des réunions seront par après menées pour s'assurer que tout le personnel a été informé des objectifs et qu'il a le plan de travail approprié en main.



6.5.4 Responsabilités fréquentes

Liste de contrôle des responsabilités	
Après notification initiale et avoir reçu votre assignation :	
✓	Revoir l'attribution des tâches (ex: Désignation la désignation de l'Équipe de Choc, le poste etc.).
✓	Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
✓	Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande. .
✓	Recevoir la déclaration de la localisation et du temps.
✓	Recevoir les instructions de transport.
✓	Recevoir toute instruction particulière de communication (ex: transport, fréquence radio).
✓	Surveiller les informations relatives à l'incident provenant des médias, internet, etc., si disponible.
✓	Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex: médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.). Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
✓	Informers les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
✓	Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
✓	Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée à l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et Hélicoptères. • Si vous êtes invités à rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
✓	Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
✓	Les Représentants d'agence provenant d'agences assistant ou coopérant se rapportent à l'OL au Poste de Commandement de l'Incident après l'enregistrement.
✓	Acquérir du matériel de travail.
✓	Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
✓	Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant Documents informatifs et actions clés.
✓	S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
✓	Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et le bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
✓	Organiser et informer les subordonnées.
✓	Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
✓	Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
✓	Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
✓	Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition du document sur l'incident comme dirigé par le Chef de l'Unité de

Liste de contrôle des responsabilités

Après notification initiale et avoir reçu votre assignation :

	Documentation (CUD).
✓	S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
✓	Signaler des signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, des blessures, de la fatigue ou de la maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
✓	Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
✓	Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
✓	Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
✓	Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
✓	Participer à des activités post-action tel que demandé.
✓	Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.

Directives de surveillance en cas de déversement

- La surveillance d'un déversement devrait commencer dès que possible pour aider le personnel d'intervention à évaluer l'ampleur du déversement, son mouvement et les lieux d'impacts potentiels.
- Les ombres des nuages, les sédiments, la matière organique flottante, les bancs de sable immergés, ou des figures sur l'eau causées par le vent peuvent ressembler à une nappe de pétrole lorsque vus de loin.
- Utiliser des bateaux de surface pour confirmer la présence de nappes d'hydrocarbures présumées sur l'eau, s'il est sécuritaire de le faire. Si possible, diriger les bateaux à partir d'un avion et photographier les bateaux à partir des airs pour montrer leur position et leur taille par rapport à la nappe.
- Il est difficile d'observer des hydrocarbures de façon adéquate sur l'eau à partir d'un bateau, d'un quai ou d'un rivage.
- La surveillance des déversements est mieux effectuée en utilisant des hélicoptères ou de petits avions. Les hélicoptères sont préférables en raison de leur visibilité et maniabilité supérieures.
- Si des avions sont utilisés, ceux avec un type d'ailes hautes offrent une meilleure visibilité que ceux avec un type d'ailes basses.
- Documenter toutes les observations par écrit et avec des photographies ou des vidéos.
- Décrire les dimensions approximatives de la nappe d'hydrocarbures en se basant sur les points de référence disponibles (c.-à-d. : bateaux, caractéristiques du littoral, installations, etc.). Utiliser un aéronef ou un bateau (s'il est sécuritaire de le faire) pour parcourir la longueur et la largeur de la nappe en chronométrant chaque passage. Calculer la taille et la zone approximatives de la nappe en multipliant la vitesse par le temps.
- Noter les observations aériennes sur des cartes détaillées.
- En cas de visibilité réduite, comme du brouillard dense ou un couvert nuageux, les bateaux peuvent être utilisés pour des patrouilles et pour documenter l'emplacement et les mouvements de la nappe. Les bateaux ne seront utilisés que si les conditions de sécurité sont présentes, y compris la température et les caractéristiques du produit sur les lieux.
- La surveillance est également nécessaire lors des opérations d'intervention en cas de déversement afin d'évaluer l'efficacité des opérations d'intervention, pour aider à localiser des écrémeurs et évaluer en permanence la taille, le mouvement et l'impact du déversement.

Estimation du volume du déversement et méthodes

Au début d'une réponse en cas de déversement, l'estimation du volume de déversement est nécessaire afin de :

- Signaler aux agences.
- Déterminer les exigences de récupération du liquide.
- Évaluer les besoins en personnel et en matériel.
- Déterminer les exigences de disposition et d'entreposage provisoire.
- Dans le cas où les volumes de déversement réels ne sont pas disponibles, il peut être nécessaire d'estimer ce volume (voir l'organigramme).

Sur l'eau :

L'observation visuelle et l'étalonnage avec le *Task Force on Oil Spill Cleanup, Committee for Air and Water Conservation's Spill Size Estimation Matrix Table* de l'API. Les méthodes qui peuvent être utilisées pour déterminer la taille et le volume du déversement incluent, mais, sans s'y limiter :

- Formules de capacité du navire/de la ligne
- Imagerie thermique infra-rouge.

Sur terre :

- Utiliser l'outil pour l'estimation du transport d'un déversement sur le sol
- CSEAD (calcul du centre de contrôle)
- Programme des données du réservoir.

Fuite sur l'eau - observation visuelle

Il est improbable d'utiliser seulement l'observation visuelle pour obtenir une estimation précise du volume de produit sur l'eau. Lorsque cela est possible, l'estimation doit être fondée sur l'une des méthodes ci-dessus (c.-à-d. : calculs des déversements de réservoirs ou de ligne principale avec l'apport du centre de contrôle). Le *National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)* fournit un outil de travail pour aider l'estimation visuelle du volume d'un déversement sur l'eau, mais il est utilisé de façon plus adéquate pour caractériser subjectivement et décrire le déversement. Il peut être trouvé au : <http://www.noaa.gov/> (site américain).

- Dans la boîte de recherche (Search Box) inscrivez : **Open Water Oil**
- Sélectionnez : **Open Water Oil Identification Job Aid**

Estimations initiales

Si elles sont disponibles... les informations fournies par le centre de contrôle peuvent être utilisées pour fournir une estimation initiale du volume du déversement. Le volume de déversement doit correspondre à la variation de la mesure de l'inventaire de la coupure.

Réservoirs

Si la source de la fuite peut être circonscrite à un réservoir, une estimation du volume initial de la fuite peut être déterminée comme suit :

Volume = le changement du niveau dans le réservoir X le volume par pouce que l'on trouve sur la table de barémage du réservoir

Déversements de la ligne principale

Un volume initial d'un déversement peut être calculé ainsi :

Volume = (le débit de la ligne principale X le temps pour l'isoler) + le volume qui va se vider jusqu'au prochain point haut de la ligne.

L'estimation du volume du déversement peut être vérifiée par la variation entre le débit d'injection et de livraison ou le changement de volume du réservoir. Dans les systèmes où des conduites ATMOS sont utilisées pour détecter les fuites (ex. : le système de collecte), l'estimation de la taille de la fuite est disponible à l'écran de l'utilisateur.

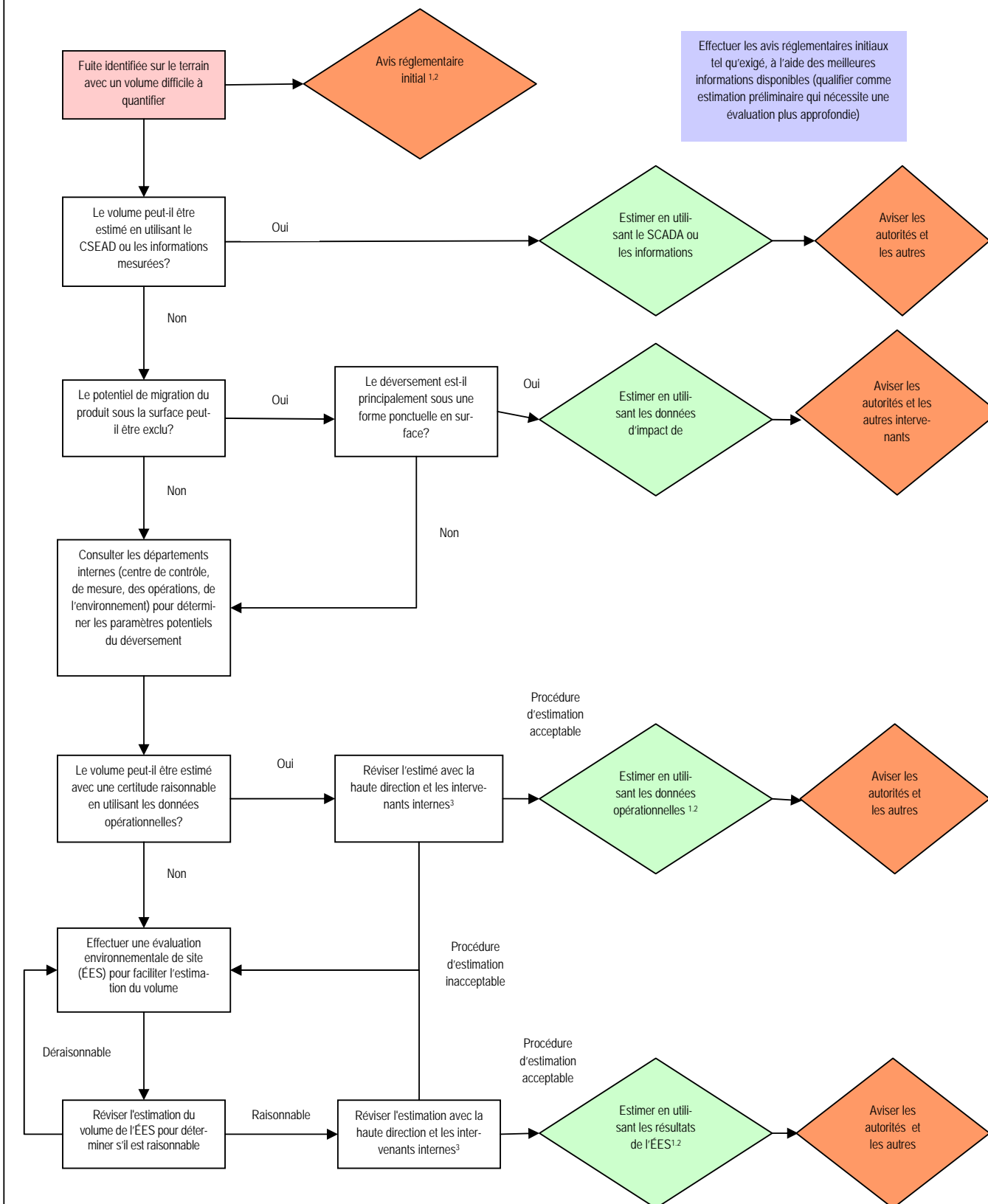
Déversement sur le sol - mesure sur le terrain

Pour estimer le volume d'un déversement à un endroit sur un terrain, le déversement est divisé en sections pour calculer une somme de surfaces. Le volume de chaque surface est calculé par la longueur X la largeur X la profondeur.

Conversions :

1 m³ = 6,29 barils
 1 pouce = 0,0254 mètre
 1 pi³ = 0,178 baril
 1 pouce = 0,0833 pi.

Organigramme des estimations de volume



Notes :

1. Les estimations doivent prendre en compte les incertitudes (telles que l'étendue de la contamination souterraine, la durée de la fuite, etc.).
2. Dans les situations où il y a des incertitudes importantes, il est préférable d'estimer en utilisant une gamme (cas faible, cas probable, cas élevé).
3. Les intervenants internes incluent généralement les opérations, les affaires publiques et gouvernementales, l'environnement et le juridique.

Estimation du volume du déversement 6.5.5



Estimation des trajectoires des déversements

Les trajectoires des déversements d'hydrocarbures et GNL peuvent être initialement estimées afin de prédire la direction et la vitesse du mouvement de la nappe. Les calculs de trajectoire donnent une idée de l'endroit où les nappes d'hydrocarbures peuvent avoir un impact sur les rivages ou d'autres zones sensibles, de même qu'une idée des endroits les plus probables pour la protection, le confinement et la récupération.

La méthode suivante peut être utilisée pour prédire le mouvement d'un déversement :

- Analyse vectorielle (en utilisant la vitesse et la direction du vent, les marées, ainsi que la vitesse et la direction du courant)
 - L'emplacement des régions des atmosphères dangereuses (ALOHA)
- Programmes de modélisation de trajectoire par ordinateur, incluant, mais sans s'y limiter :
 - Modèle mondial de déversement d'hydrocarbures (WOSM)
 - OilMap
 - Modélisation environnementale générale d'hydrocarbures de NOAA (GNOME)

La Compagnie utilisera les résultats des objets (SML) avec les consultants nécessaires pour effectuer l'analyse des trajectoires et la modélisation du sort et de l'effet.

Les variables d'entrée pour une modélisation appropriée incluent, mais sans s'y limiter :

- Le lieu de déversement, le volume et le temps de déversement
- La nature du déversement : incident en continu ou isolé
- La vitesse et la direction du vent
- La vitesse et la direction des mouvements de l'eau (courants)
- La température de l'eau
- La température atmosphérique
- Les caractéristiques des matériaux déversés.

Ces informations peuvent être obtenues à partir de nombreuses sources, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les rapports du personnel sur le site de déversement
- Les services météorologiques commerciaux
- NOAA
- Les bases de données internes de l'entreprise
- Le groupe d'intervention (LGI) de la trajectoire SIG.

Suivi du volume du produit

Une estimation de la quantité de produit récupéré. Afin de fournir des informations pertinentes, une procédure uniforme pour l'échantillonnage, l'analyse et le calcul de la quantité de produit récupéré des activités de réhabilitation à l'emplacement du déversement devrait être établie pour le site.

Le suivi du volume du produit nécessite l'identification de chaque type de déchet. Des exemples typiques de déchets provenant d'un déversement d'hydrocarbures incluent :

- Les sols ou les sédiments contaminés par le produit d'hydrocarbures (dangereux et non dangereux)
- Les débris (ex. : absorbants contaminés, barrières, tampons, plastique, ÉPP, végétation)
- L'eau (dangereuse et non dangereuse).




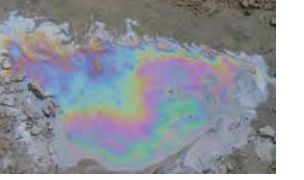
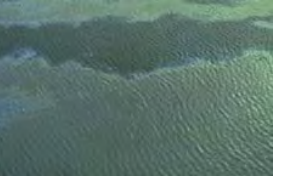

Un protocole d'échantillonnage sera établi pour chaque type de déchet et inclura :

- Le nombre d'échantillons requis par volume de déchets générés
- Les analyses de laboratoire requises
- Les exigences de la déclaration des données.

Dans le cas d'un déversement de pétrole brut, les données fournies par les entrepreneurs de disposition des déchets (ex. : les volumes convertis en masse) et les résultats d'analyse validés (huiles et graisses en mg/kg) peuvent être utilisés comme base de calcul de la quantité de pétrole brut récupéré par chargement de déchets. Ces calculs seront compilés dans une feuille de calcul, le Résumé quotidien des quantités de déchets.

Tableau de calcul du volume d'hydrocarbures

Couleur (voir au verso pour de plus grandes images)

	À peine visible	Irisation argentée	Légères colorations	Bandes de couleurs vives	Couleurs mates	Brun clair
						
Épaisseur approximative (mm)	4 x 10-5	10-4	1,5 x 10-4	3 x 10-4	10-3	2 x 10-3
Surface (m ²)	Volume (litres)					
100	0,004	0,01	0,015	0,03	0,1	0,2
500	0,02	0,05	0,075	0,15	0,5	1 0
1 000	0,04	0,1	0,15	0,3	1,0	2,0
1 500	0,06	0,15	0,225	0,45	1,5	3,0
2 000	0,08	0,2	0,3	0,6	2	4
3 000	0,12	0,3	0,45	0,9	3,0	6,0
5 000	0,2	0,5	0,75	1,5	5,0	10,0
10 000	0,4	1,0	1,5	3,0	10,0	20,0
30 000	1,2	3,0	4,5	9,0	30,0	60,0
60 000	2,4	6,0	9,0	18,0	60,0	120,0
90 000	3,0	9,0	13,5	27,0	90,0	180,0
100 000	4,0	10,0	15,0	30,0	100,0	200,0
125 000	5,0	12,5	18,75	37,5	125,0	250,0
150 000	6,0	15,0	22,5	45,0	150,0	300,0
175 000	7,0	17,5	26,25	52,5	175,0	350
200 000	8,0	20,0	30,0	60,0	200,0	400,0
400 000	16,0	40,0	60,0	120,0	400,0	800,0
600 000	24,0	60,0	90,0	180,0	600,0	1 200,0
800 000	32,0	80,0	120,0	240,0	800,0	1 600,0
1 000 000	40,0	100,0	150,0	300,0	1 000,0	2 000,0

Procédure pour évacuation aéromédicale (Medevac)

Section 6.5.6

A : ENVISAGER UNE MEDEVAC AÉRIENNE

- Envisager une MEDEVAC aérienne lorsque :**
- Le patient nécessite des soins d'urgence critiques pendant le transport, qui sont non disponibles localement.
 - L'état du patient détermine que le transport doit être le plus court possible.
 - Les délais du transport routier (obstacles ou conditions routières, circulation, distance) risquent d'aggraver l'état du patient.
 - Le patient est situé dans un endroit où le transport routier est inaccessible.
 - Le site ou le secteur n'aurait plus les ressources médicales adéquates en cas de transport médical.

B : DEMANDER UNE MEDEVAC

- Lors de la demande d'une MEDEVAC, donner les renseignements suivants :**
- L'emplacement du point de rendez-vous (installation, aéroport, intersection, GPS)?
 - Qui viendra à la rencontre de l'équipe de MEDEVAC (indicatif radio, fréquence, numéro de cellulaire)?
 - Le patient sera-t-il au point de rendez-vous avec l'équipe ou celle-ci devra-t-elle être conduite au patient?
 - Y a-t-il de l'équipement nécessaire (ventilateur, équipement de transport pour personnes lourdes, etc.)?
 - Aura-t-on besoin de personnel supplémentaire (médecin, infirmière)?
 - Y a-t-il un lieu spécifique où emmener le patient (hôpital, agglomération)?
 - Si oui, les services médicaux de cet endroit ont-ils été informés?
- Ne pas retarder le départ ou la répartition de la MEDEVAC et fournir les informations suivantes aussitôt disponibles :**
- Cause de la blessure (et quand elle s'est produite, si connu)
 - Blessure ou malaise maintenu
 - Symptômes et signes vitaux
 - Traitement fourni

C : SURVEILLANCE DE LA MEDEVAC

Lorsque vous demandez une MEDEVAC, assurez-vous de surveiller le transport et de savoir avec qui communiquer si des modifications au plan sont nécessaires.

QUAND LE TRANSPORT POUR LA MEDEVAC EST-IL PRÉVU ARRIVER?

QUEL NUMÉRO COMPOSER SI UNE MODIFICATION AU PLAN EST NÉCESSAIRE?

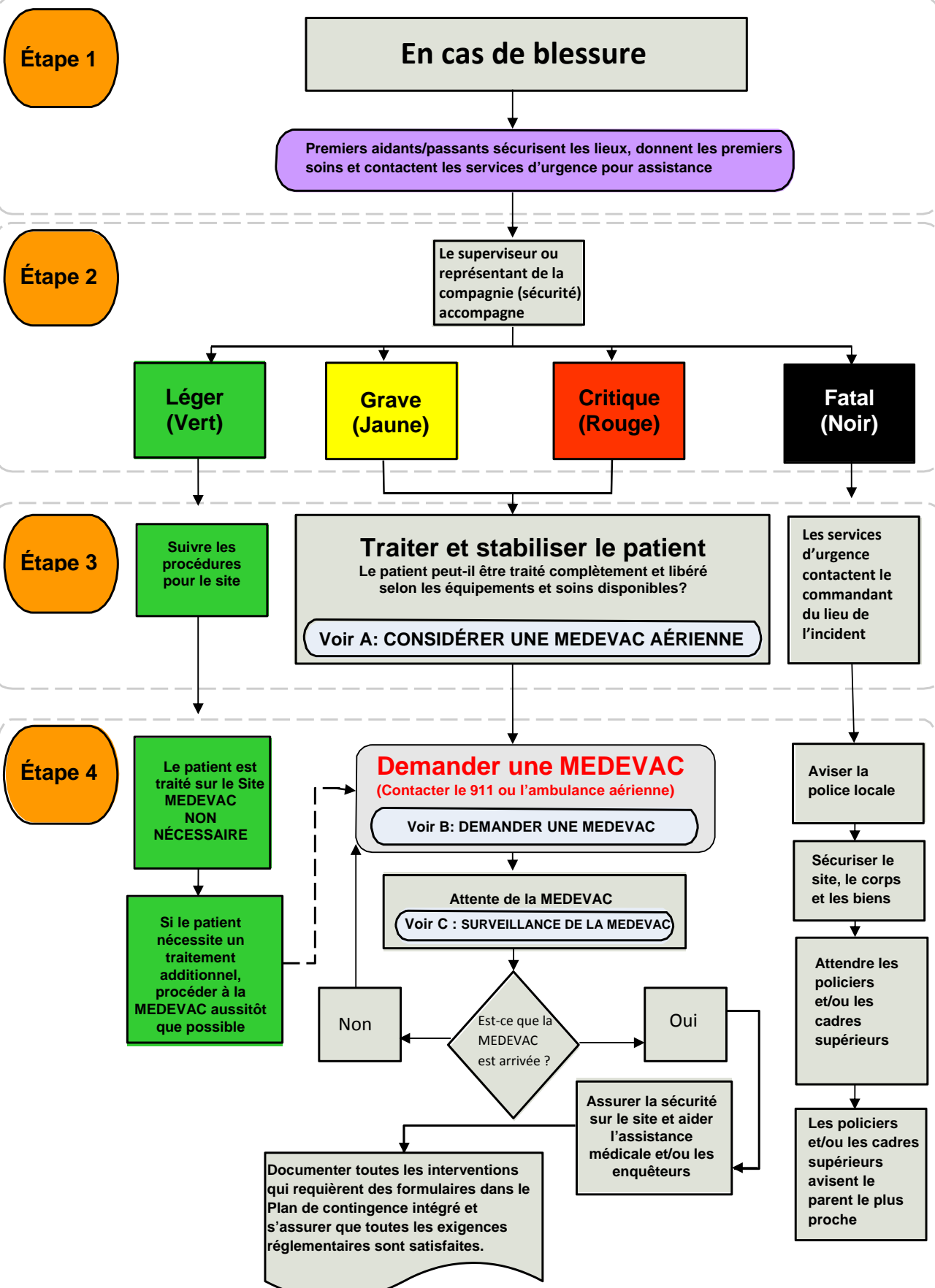
SI LE TRANSPORT N'ARRIVE PAS, OU S'IL N'Y A PAS DE MISE À JOUR OBTENUE, QUAND CONTACTER LA MEDEVAC POUR UNE MISE À JOUR?

MEDEVAC D'URGENCE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

AMBULANCE AÉRIENNE PROVINCIALE :

Alberta	800-661-3822
Colombie-Britannique	250-704-4335
Manitoba	800-689-6559
Saskatchewan	888-782-8247
Ontario (ORNGE)	800-387-4675

STARS (AB, BC, SK, MB) :
 Urgences 24 heures : 888-888-4567



DANS LE CAS DE N'IMPORTE QUELLE BLESSURE OU MALAISE, LES ÉTAPES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE SUIVIES :

1) OBSERVER LES LIEUX ET POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Est-il sécuritaire pour moi d'aider?
- Que s'est-il produit?
- Combien de personnes sont blessées?

2) APPELER DE L'AIDE :

- Activer les intervenants d'urgence et/ou 911
- Indiquer votre position
- Suivre les directives des services d'urgence et donner les premiers soins si nécessaire et si vous êtes habilités à le faire
- Répéter l'étape 1

CODE DE COULEURS DE PRIORITÉ DES PATIENTS

L'utilisation d'un code de couleurs est très utile pour classer les patients par priorité selon leur condition médicale. Le système du code de couleurs permet de facilement communiquer la condition du patient aux services médicaux et services de transport du patient.

Vert – Patients avec des blessures légères ou des malaises mais qui peuvent marcher. Les premiers soins peuvent être retardés de plus de 2 heures.

Par exemple :

- Brûlures mineures
- Entorses et foulures
- Symptômes du rhume et de la grippe

Jaune – Patients avec des blessures graves ou des malaises qui doivent être traités dès que possible.

Par exemple :

- Fractures ouvertes
- Grandes lacérations

Rouge – Patients souffrant de blessures critiques ou qui menacent leur vie ou des malaises qui nécessitent une intervention le plus rapidement possible.

Par exemple :

- Problèmes respiratoires
- Hémorragies graves
- Brûlures sévères
- Perte de signes vitaux

Noir – Mort évidente. NOTE : le traitement ou la réanimation doivent être maintenus à moins d'indication contraire directement de la part d'un fournisseur de soins médicaux qualifié. Attendre les policiers.

NOTE : Lorsque l'évacuation sanitaire est terminée, tout le personnel doit se rapporter au commandant du lieu de l'incident pour une séance de compte rendu.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Découverte et enquête

Le répondant d'Enbridge prendra des mesures pour atténuer la situation et prévenir l'aggravation s'il est sécuritaire de le faire. Pour l'action initiale, il est important de se rappeler ce qui suit.

- Ne pas essayer de contrôler une plus grande surface que celle qui peut être efficacement isolée et contrôlée.
- Plus il y a de temps, de distance et de protection entre le répondant d'Enbridge et le produit libéré, plus le risque diminue.
- Déterminer un signal d'évacuation d'urgence et identifier un point de rassemblement si une évacuation d'urgence est nécessaire.
- Assurer des niveaux appropriés d'EPI.
- Utiliser un système de jumelage avec le personnel de soutien.
- Ne jamais permettre au personnel d'intervention d'effectuer des activités dans les zones où des gaz ou des vapeurs non enflammées peuvent s'accumuler.
- Évaluer les risques liés à la fuite (sanitaires, physiques, chimiques ou autres).

Informez immédiatement le centre de contrôle; contactez le IQ et fournissez un rapport de situation. Évaluez le niveau d'urgence et activez les SCI en fonction des besoins.

Le répondant d'Enbridge le plus qualifié sur la scène assumera le rôle de CI et dirigera les activités d'intervention sur les lieux jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Identifier les rejets de LGN

Les indications d'un rejet de LGN comprennent :

- Nuage de vapeur ou de brume (causé par la condensation et l'humidité qui givre)
- Accumulation de glace sur le tuyau exposé ou du sol gelé autour d'un tuyau enfoui
- Végétation brune (indique la saturation du sol)
- Neige teintée jaune (peut indiquer une accumulation de LGN sous la neige)
- Odeur (qui est la fraction de condensat de LGN).

Consignes de sécurité standard

- Déterminer la direction du vent et s'approcher avec précaution dans le sens du vent.
- Stationner les véhicules dans des zones libres de vapeur et sur un terrain élevé dans le sens du vent, si possible.
- Arrêter les véhicules lorsqu'il ne sont pas utilisés.
- Éliminer ou couper toutes les sources potentielles de combustion dans la zone immédiate.
- Explorer à pied la zone de fuite soupçonnée seulement en portant l'EPI approprié et en utilisant si possible le système de jumelage.
- Ne pas transporter de sources de combustion.
- Ne pas tenter de marcher dans le produit rejeté ou ses vapeurs.
- Maintenir une communication constante ou planifiée avec le compagnon ou le personnel de soutien.
- Utiliser un équipement de sécurité intrinsèque (c.-à-d. : lampes de poche, radios bidirectionnelles, détecteurs de gaz avec alarmes sonores).

Évaluer le site pour les impacts potentiels, par exemple :

- Lignes électriques par terre ou en hauteur
- Liquide visible non identifié ou produits solides
- Vapeurs visibles
- Odeurs ou risques respiratoires.
- Feu, étincelles ou autres sources de combustion
- Trous, cavernes, fossés profonds, rapides ou pentes abruptes à proximité
- Circulation locale
- Conditions du sol (sec, humide ou gelé).

Consignes de sécurité standard (suite)

Il n'y a pas une seule barrière qui aura pour effet de combiner à la fois les protections chimique et thermique. De plus, tout type ou niveau de vêtements de protection imperméable crée un potentiel de blessures dues au stress thermique. Se rappeler que l'EPI est la PREMIÈRE ligne de défense. Des représentants d'Enbridge ont été sérieusement brûlés ou blessés parce qu'ils n'ont pas utilisé leur vêtements ou leur équipement de protection.

Les liquides et les gaz inflammables dégagent une énorme quantité de chaleur rayonnante. Les intervenants doivent en être conscients et protéger les zones exposées de façon appropriée. Aucune tentative ne devrait être faite pour éteindre un feu de gaz inflammable. Toujours contrôler ou isoler la source de la fuite du mieux possible. Si la source ne peut être isolée, tenter de réduire la pression d'opération du pipeline. Essayer et laisser l'incendie s'éteindre de lui-même, si possible, et consommer le carburant résiduel qui peut rester à l'intérieur ou à l'extérieur du pipeline.

En plus des précautions de sécurité standard, lorsque qu'il faut explorer à l'extérieur, utiliser un détecteur de gaz pour déterminer s'il y a présence de vapeurs. Le gaz naturel est inodore et incolore. Toutefois, qu'il y ait ou non une odeur, une concentration dangereuse peut être présente.

Un explosimètre ou un détecteur de gaz à ionisation de flamme (DIF) pourrait être utilisé pour déterminer les risques d'inflammabilité. La plupart des explosimètres et des détecteurs de gaz inflammables sont programmés pour déclencher une alarme à 10 % de la LIE du gaz à partir duquel le capteur est calibré (environ 4000 ppm). Dans le secteur du gaz naturel, pratiquement tous les capteurs d'explosimètres et de gaz inflammables sont calibrés pour le méthane.

Le gaz naturel peut suivre les sols remaniés et entrer dans les zones entourant la conduite ou à d'autres endroits. Le domaine d'inflammabilité du gaz naturel est de 4 % à 15 % dans l'air par volume. Le contrôle des sources de combustion est une priorité. Quelques exemples que vous pouvez ne pas avoir identifiés :

- Sonnettes de porte
- Lampes de poche
- Téléphones
- Systèmes d'alarme antivol
- Systèmes de chauffage
- Véhicules et camions
- Téléavertisseurs
- Interrupteurs d'éclairage
- Télécommandes de portes de garage.

Comme le gaz naturel est extrêmement inflammable, les éléments suivants devraient être pris en considération :

- Avec toute fuite, toujours anticiper et prévoir qu'une combustion va se produire.
- Le gaz naturel libéré à l'intérieur des bâtiments représente un des plus grands risques de combustion pour les intervenants d'urgence. Les bâtiments remplis de gaz naturel ne doivent être approchés qu'en cas de besoin avec une extrême prudence et un nombre minimum de personnes.
- Le gaz naturel ou méthane (UN1971) est plus léger que l'air et va monter.
- Ne pas fermer les soupapes principales ou n'importe quelle autre grosse soupape de transmission ou de distribution. Cela peut conduire à des problèmes sérieux ailleurs dans le système de pipeline de gaz naturel.
- Lors de l'inflammation, les vapeurs peuvent brûler à la source du gaz; par conséquent il faut s'assurer que la source est contrôlée.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou de l'asphyxie.
- Établir un périmètre sûr et efficace.
- Placer toute l'équipe de soutien hors de la zone de danger.
- Sécuriser les lieux et interdire l'accès.
- Si nécessaire, évacuer la population à une distance sécuritaire.
- Surveiller l'atmosphère en utilisant plusieurs moniteurs, où c'est possible.
- Surveiller les gaz s'éloignant de la source vers les expositions.
- Contrôler les sources d'inflammation (cigarettes, flammes nues, véhicules, moteurs à combustion interne et moteurs).
- Ne pas faire fonctionner des appareils électriques tels que des interrupteurs, etc. Les étincelles pourraient causer une inflammation.
- Si la sécurité le permet, aérer la pièce, en gardant à l'esprit que pendant ce processus, l'atmosphère inflammable est supérieure à la LSE, le gaz pourrait passer dans la plage d'inflammabilité de 4 % à 15 % de gaz dans l'air.

Gestion rapide et efficace de la fuite

Petite fuite

Si la fuite de LGN crée un risque pour la sécurité locale, le LGN peut alors être enflammé en suivant la procédure d'allumage du LGN (voir ci-dessous). Lorsque disponible, un brouillard d'eau peut être utilisé pour dissiper et disperser les petits nuages de vapeurs. Des soufflantes constituent également une méthode efficace pour fournir une circulation d'air dans des espaces confinés ou à l'intérieur de bâtiments.

Grande fuite

Si la fuite de LGN est importante ou si la fuite de LGN ne peut être pompée hors du site de la fuite, enflammer le LGN en suivant la procédure standard.

Si le panache de vapeur se dirige vers une zone peuplée, la zone sera évacuée. Si le nuage de vapeur ne peut pas être allumé et que les procédures de réparation doivent commencer, tout l'équipement et les véhicules devront être situés à un minimum de 0,5 mi (0,8 km) de la fuite en amont du vent. Surveiller en permanence le périmètre du nuage de vapeur et détecter tout changement dans le nuage de vapeur.

Isoler la section du pipeline

Lorsque le LGN s'échappe sans être contrôlé, la section du tuyau concernée sera immédiatement isolée en fermant les soupapes de sectionnement appropriées.

Dépressurisation

Utiliser l'une des méthodes suivantes pour dépressuriser la section du pipeline rejetant du LGN.

- Si du LGN est présent à la purge de la soupape, installer une conduite de refoulement et enflammer le LGN.
- Transférer le produit dans un récipient de confinement de pression nominale appropriée.
- Installer une pompe avec une soupape d'arrêt de décharge pour pomper dans la vanne de sectionnement en aval.
- Si l'élevation ne permet pas de se tenir debout dans la section isolée, une pompe de transfert connectée à la soupape de purge sera nécessaire pour remplir un récipient de confinement de pression nominale appropriée.

Évacuation et sécurité du site

En raison de la grande inflammabilité du LGN et la possibilité qu'un panache de vapeur se forme, il peut être nécessaire d'évacuer les travailleurs et les visiteurs de la région, et de sécuriser le site pour protéger le public et la propriété.

Creuser sur un site de fuite

Les opérations de réparation impliquant du LGN sont difficiles, lentes et dangereuses. Des poches de gaz peuvent être piégées dans le sol. De plus, si le LGN s'échappe depuis longtemps, le condensat peut avoir saturé le sol sur une distance considérable autour du site. Avant de commencer l'excavation ou la réparation de la ligne, les rejets actifs de LGN sont allumés ou sont laissés se consommer.

En creusant sur un site de fuite de LGN, les méthodes suivantes devront être utilisées :

- S'assurer que le liquide a remplacé le LGN au site de fuite.
- Respecter les normes appropriées de la Compagnie pour l'excavation du pipeline.
- S'assurer que le matériel d'extinction d'incendie est immédiatement à portée de main.
- Envisager d'obtenir des services et des équipements de lutte contre les incendies externes.
- S'il n'y a pas de vent, utiliser des soufflantes pour maintenir un mouvement de l'air au travers du chantier et à l'écart des travailleurs.
- Surveiller en permanence l'air à l'aide d'un détecteur de gaz.
- Surveiller en permanence la direction du vent.

Allumer un panache de LGN

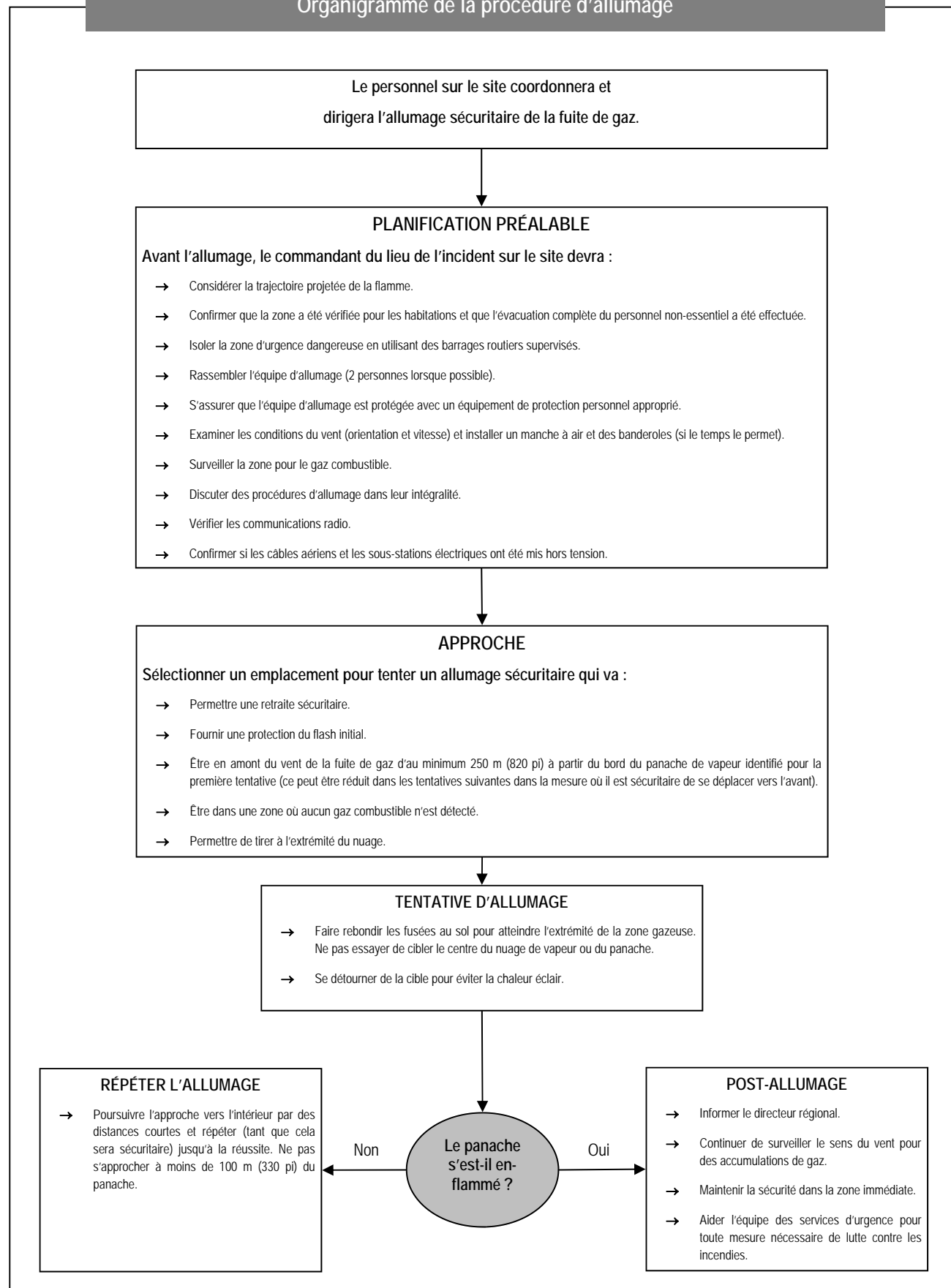
Avant d'allumer un panache de LGN :

- S'assurer que la zone où les gens se rassemblent est et demeure la zone froide, en utilisant des détecteurs de gaz.
- S'assurer d'avoir les permis nécessaires pour les armes à feu et l'allumage.
- S'assurer que la zone de panache de vapeur est maintenue libre de toute personne et de tout véhicule, et que personne ne puisse s'approcher de la zone.
- Évaluer l'impact potentiel sur les installations adjacentes.
- S'assurer que toutes les mesures pour obtenir l'autorisation de la direction régionale et du chef du service d'incendie municipal ont été prises.
- Réviser les procédures de manipulation sécuritaires du pistolet à fusées (les règles de compétence pour les armes à feu s'appliquent).
- S'assurer que le pistolet disponible est en bon état, vérifier le nombre de fusées disponibles et s'assurer qu'elles sont du bon type pour l'arme à feu.

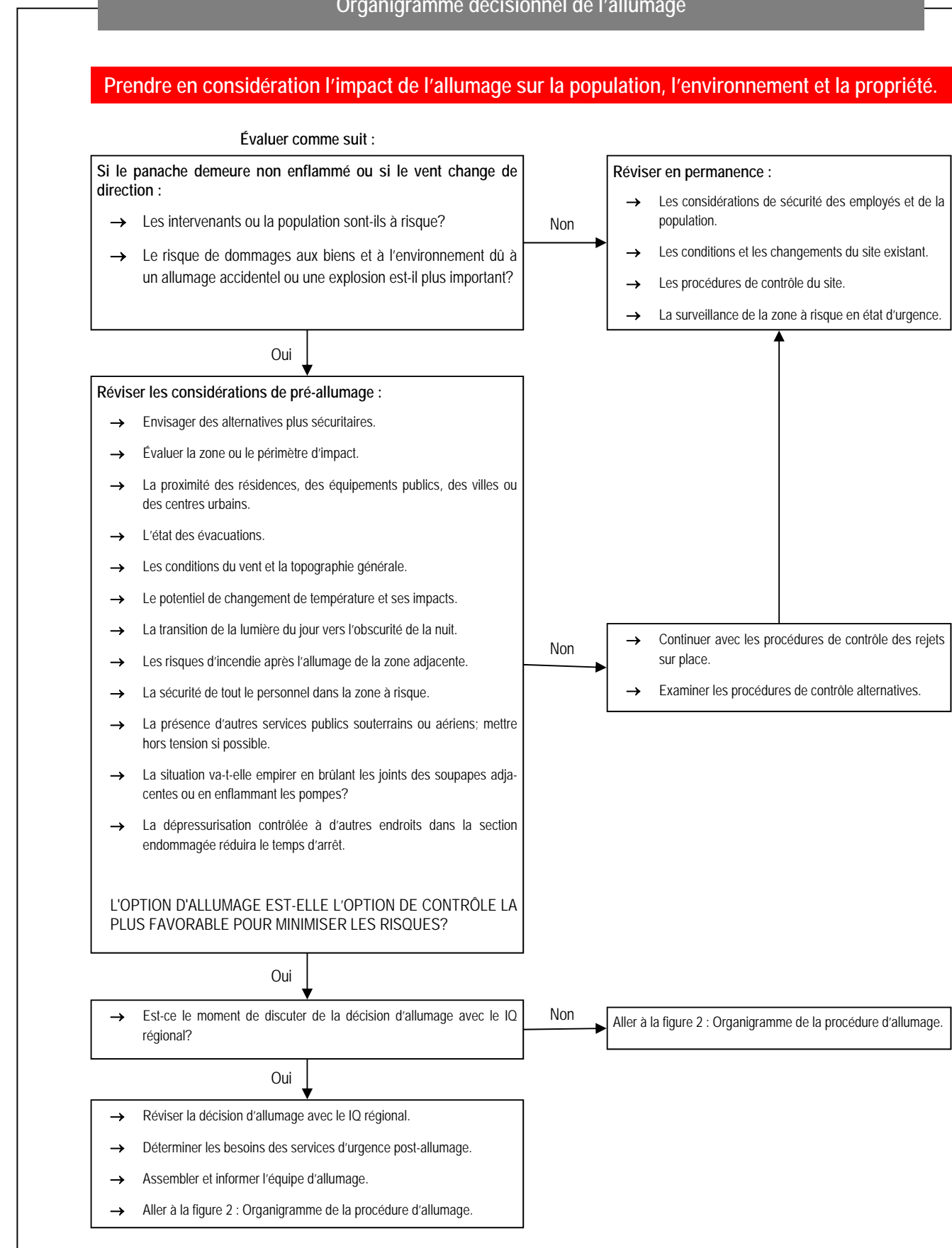
S'il n'est pas possible de contacter le IQ rapidement (par ex. : aucun réseau de téléphone cellulaire dans la zone ou pas de réponse définitive donnée) et qu'il y a un risque pour la population, le répondant d'Enbridge ou une personne désignée formée en allumage de LGN, familier avec la zone et autorisé à allumer le LGN après avoir obtenu le consensus des services d'urgence locaux, pourra procéder aux procédures d'allumage.

Le cas échéant, demander au service d'incendie local d'être les lieux avant toute tentative d'allumage. Réviser l'organigramme décisionnel de l'allumage à la page suivante.

Organigramme de la procédure d'allumage



Organigramme décisionnel de l'allumage



Gaz naturel et liquide du gaz naturel (LGN)
 Découverte, identification et gestion 6.5.7



Classification de sécurité

Security information is received from multiple sources. They include employees, industry, public, local policing, provincial/state, federal organizations or Enterprise Security. This intelligence, normally delivered via phone, email, mail and/or media channels is to be assessed by the LP Security. Once information is examined, subsequent advisories or notifications are issued globally or to the regions affected.

La sécurité de niveau 1 fournit des directives sur les exigences minimum dans les installations. Celles-ci comprennent le contrôle de l'accès, les clôtures, les portails, les gardes de sécurité, la prise de conscience des employés, les communications, l'éclairage de l'installation, la détection des intrus, un circuit fermé de vidéo et des politiques et pratiques générales.

La sécurité de niveau 2 fournit des directives au cas où les mesures de sécurité ont besoin d'être renforcées. Les changements comprennent en général un contrôle du périmètre plus rigoureux, des restrictions de visiteurs et une surveillance accrue du périmètre.

La sécurité de niveau 3 fournit des directives dans le cas où ces mesures de sécurité doivent être renforcées à la suite d'une menace crédible imminente. Les changements comprennent généralement la sécurité de niveau 2, plus des restrictions supplémentaires au personnel et aux véhicules, des contrôles du périmètre plus fréquents et aléatoires, des restrictions de travail et des restrictions opérationnelles potentielles.

Bien que la plupart des menaces pour la sécurité anonymes soient des canulars destinés à créer une atmosphère d'anxiété et de panique afin d'interrompre les opérations normales, toutes les menaces doivent être prises au sérieux.

Colis suspect

Si une menace est reçue par la poste, (a) placez toutes les lettres et les enveloppes associées au courrier dans un sac ou une grande enveloppe et (b) prévenez immédiatement la direction ou la personne en charge, ainsi que la police locale.

Les indicateurs de courrier/colis suspects peuvent inclure :

- Pas d'adresse de l'expéditeur ou une adresse de réexpédition qui n'a pas de sens;
- Une rigidité ou une masse inhabituelle ou des irrégularités;
- Des adresses ou des étiquettes mal écrites ou mal tapées;
- Des odeurs particulières, surtout les odeurs sucrées;
- Un excès de matériaux pour entourer, attacher ou lier;
- Un excès ou un manque d'affranchissement, ou pas d'affranchissement;
- Pas de correspondance entre le cachet de la poste et l'adresse de réexpédition;
- Une écriture, adresse ou affranchissement étrangers;
- Une orthographe incorrecte de noms, titres ou endroits communs;
- Des fuites ou des taches; et/ou
- Des fils métalliques, ficelle ou ruban qui dépassent.

Si un courrier/colis suspect est reçu par la poste ou remarqué dans les installations de l'entreprise :

- Prévenez immédiatement la direction ou la personne en charge qui à son tour devra notifier la police locale.
- Laissez le colis suspect là où il se trouve.
- N'ouvrez pas ni ne manipulez le paquet et ne permettez à personne de toucher ou de déplacer le paquet.
- N'utilisez pas de radios bidirectionnelles ou de téléphone mobile dans un rayon de 100 m autour du colis.
- Ne recouvrez pas le colis.

Activités suspectes

Si l'un des éléments suivants est remarqué dans les installations de l'entreprise, prévenez immédiatement la direction régionale ou la personne en charge :

- Personnel inconnu;
- Véhicules non identifiés ou véhicules conduits de manière anormale ;
- Paquets ou colis abandonnés; et/ou
- Activités suspectes (par ex. Rôdeur).

Manifestants

Manifestants

Ne vous approchez pas des manifestants s'ils semblent en colère ou violents de quelque façon que ce soit. Face à des manifestants :

- Montrez de l'intérêt pour leur cause.
- Soyez cordial.
- Soyez empathique.
- Dites-leur qu'ils recevront une réponse rapide.

Maintenez le contrôle de la foule en utilisant soit les gardiens de sécurité du site, soit en demandant l'intervention de la police. S'il n'y a pas de danger, parlez au chef pour rassembler des informations sur les manifestants. Donnez des informations à la police selon le cas. Avant de faire une déclaration d'intervention initiale, attendez de recevoir des directives des Affaires Publiques.

Évaluation d'une menace

En cas de notification d'alerte à la bombe ou autre menace pour la sécurité, la direction régionale ou la personne en charge est responsable de :

- Évaluer le sérieux de la menace;
- Déterminer le niveau de réponse adéquat ;
- Assurer que la police a été prévenue ;
- Pour évaluer le sérieux de la menace, prenez en compte :
 - L'information est-elle crédible (par ex. l'identité de l'appelant, la probabilité de l'accès à l'installation pour placer l'explosif) ?
 - L'information est-elle corroborée (par ex. des activités ou du personnel suspect ont-ils été remarqués)?
 - La menace est-elle spécifique (par ex. heure de détonation, emplacement, type d'engin explosif, cible prévue)?
- Quelles sont les conséquences potentielles?

Intervention initiale

En vous basant sur l'évaluation de la menace, considérez les options d'intervention initiale suivantes :

- Évacuation générale de l'installation (si la menace est confirmée ou si elle est considérée comme crédible et sérieuse).
- N'évacuez pas (si la menace est considérée comme un canular et non crédible).

Explosion d'une bombe, menace confirmée ou crédible

Si (a) une bombe explose ou (b) une menace à la sécurité est confirmée ou considérée comme crédible et sérieuse, la direction régionale/personne en charge est responsable de :

- Être proactive et d'activer le SCI.
- Évacuer les travailleurs et les visiteurs de la zone selon le Plan régional de procédures d'urgence et d'évacuation.
- Sécuriser la zone pour assurer la sécurité des travailleurs, des visiteurs et du public.
- Si la lutte contre l'incendie ou une autre intervention médicale devient nécessaire, activez le SCI et mobilisez le personnel et les équipements d'intervention.

L'entreprise a développé des procédures à employer pour répondre aux menaces à la bombe, identifier les étrangers sur le lieu de travail ou autres communications suspectes, parmi lesquelles certaines peuvent être liées aux actes de terrorisme ou aux enlèvements.

Procédures en cas d'appel de menace à la bombe

Les menaces de bombe seront généralement faites par téléphone : n'importe qui sur le site pourrait recevoir un tel appel. L'individu qui reçoit la menace de bombe doit essayer d'obtenir le plus d'informations possibles. L'emploi du formulaire d'informations en cas de menace à la bombe est fortement recommandé (voir section 4 – Formulaires)

- La personne qui reçoit l'appel doit, si possible, tenter de faire que quelqu'un d'autre aille prévenir le superviseur pendant l'appel.
- Restez calme; Gardez l'appelant en ligne le plus longtemps possible. Essayez de faire parler l'appelant pour en apprendre plus. NE RACCROCHEZ PAS, même si l'appelant le fait.
- Écoutez soigneusement, soyez poli et montrez de l'intérêt.
- Si votre téléphone possède un écran, copiez le numéro et/ou les lettres qui s'affichent.
- Une fois que l'appelant aura terminé l'appel, NE RACCROCHEZ PAS, mais informez immédiatement le superviseur depuis un autre appareil et attendez les instructions.
- Le superviseur prévendra les autorités locales et la direction de l'entreprise.
- Sécurisez l'accès et évacuez l'installation jusqu'à ce que les autorités locales permettent de revenir.
- Un dossier complet par écrit de chaque incident sera conservé par le superviseur et toutes photos ou preuves physiques seront préservées jusqu'à ce que l'entreprise traite l'incident.
- Le superviseur doit assurer qu'une enquête de suivi de l'incident ait lieu et que des mesures de sécurité supplémentaires appropriées, le cas échéant, soient établies et tous problèmes identifiés résolus.

Explosion d'une bombe, menace confirmée ou crédible (suite)

Menace de bombe reçue par note manuscrite (en plus des procédures ci-dessus)

- Contactez immédiatement votre superviseur.
- Manipulez la note le moins possible.

Menace de bombe reçue par courriel (en plus des procédures ci-dessus)

- Contactez immédiatement votre superviseur.
- Ne supprimez pas le message.

Menace non confirmée

S'il s'avère impossible de confirmer une menace à la sécurité, la direction régionale/personne en charge est responsable de prévenir les employés, la police et le centre de contrôle, et d'assurer le retour aux opérations normales.

Procédures

- Personne en charge – Appelez 911 et activez l'alarme incendie.
- Éliminez toutes les sources d'ignition.
- Mettez en route l'arrêt d'urgence si nécessaire.
- Si quelqu'un est blessé, reportez-vous à la liste des urgences médicales.
- Si un incendie est détecté dans l'une des installations, isolez la source si cela peut se faire en toute sécurité.
- Vérifiez la présence de tout le personnel de l'unité ou de la zone où le feu s'est déclaré.
- Évacuez tout le personnel non essentiel, si nécessaire.
- Établissez des communications. Contactez la personne en charge.
- Recherchez et portez secours au personnel manquant ou blessé selon les directives de l'autorité appropriée.
- Utilisez le système de surveillance mutuelle.
- Assurez-vous que les opérateurs de l'installation contrôlent le processus.
- Vérifiez la qualité de l'air pour assurer la sécurité du personnel et des EPP sont nécessaires pour intervenir. (Pour d'autres informations, voir le Plan de Sécurité et de Santé du site et/ou le coordinateur de la sécurité).
- Lutte initialement contre l'incendie à l'aide du personnel (formé à l'utilisation de l'équipement de lutte contre l'incendie et des EPP) ; Cela peut inclure l'emploi de moniteurs, de systèmes de rideau d'eau et d'extincteurs portatifs.
- Coordonnez l'évacuation des résidents proches avec les intervenants locaux. Coordinate evacuation of nearby residents with local responders.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Déversement de pipeline

OBJECTIFS

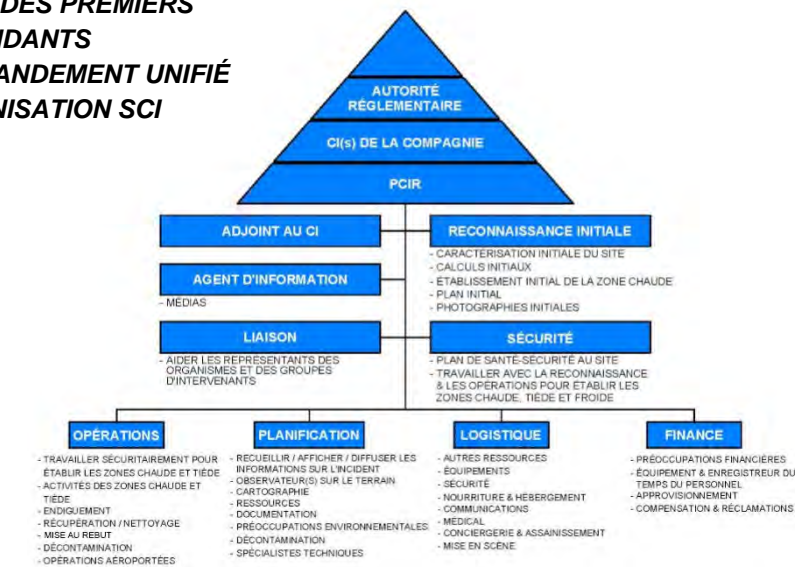
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Isoler la section qui fuit de la tuyauterie
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Placer un récipient sous la fuite et tenter de boucher temporairement le trou
- Initier le confinement du déversement (s'il est hors de la zone de confinement)
- Évacuer le contenu de la ligne avec une pompe d'aspiration ou rincer avec de l'eau pour enlever l'huile restante
- Bloquer et purger les équipements affectés
- Initier les actions de récupération et de nettoyage

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

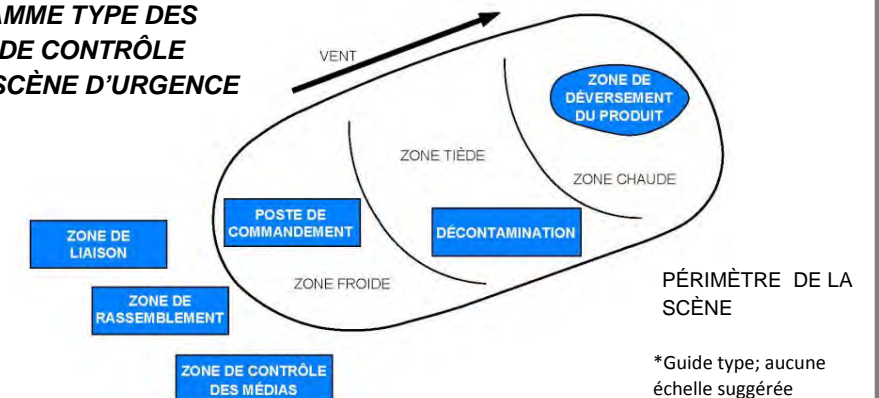
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type; aucune échelle suggérée

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Le chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devrait pas être indépendantes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Garantir un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (reffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'un réservoir

OBJECTIFS

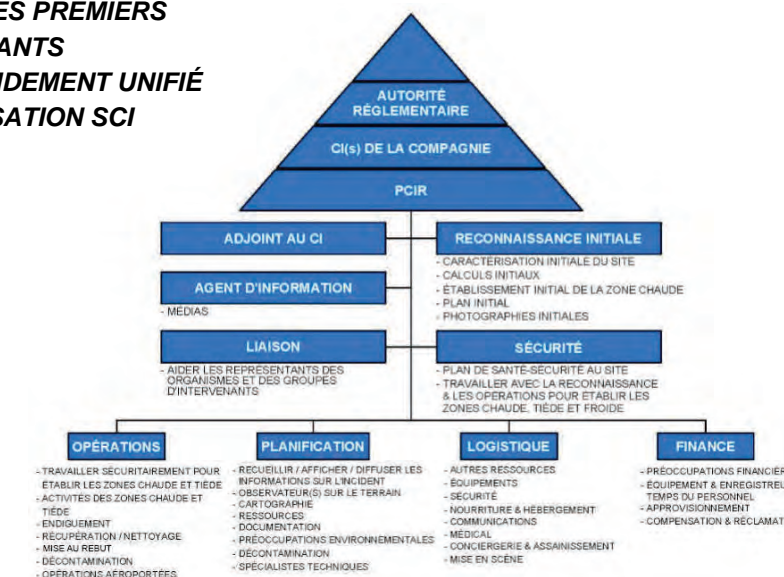
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités du travail
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse
- Arrêter le débit du réservoir
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en oeuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

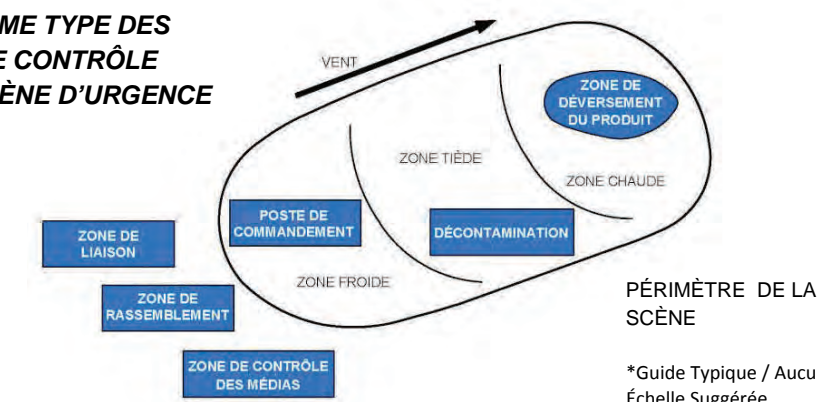
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH / compagnie de déversements travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être pigistes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Fuites de gaz naturel/autres

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter et isoler le débit
- Regarder et écouter pour tout signe de gaz qui fuit
- Évacuer la zone (personnes et bâtiments)
- Éteindre toutes les flammes
- Éliminer les sources de combustion (électriques)
- Déterminer la gravité de la fuite
- Tout équipement utilisé pour manipuler le produit doit être mis à la terre
- Ne pas entrer dans un bâtiment avec une fuite de gaz audible
- Pulvériser de l'eau peut réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur
- Après avoir coupé les sources de gaz, utiliser un indicateur ou un détecteur portatif de gaz combustible (explosimètre) pour tester l'environnement
- En cas d'exposition, enlever les vêtements et décontaminer puis envisager le protocole d'allumage

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- Assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

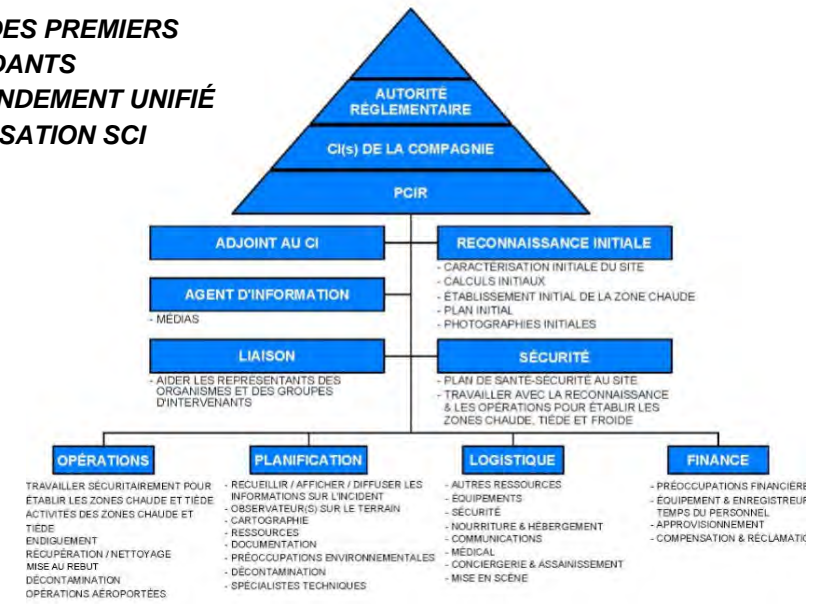
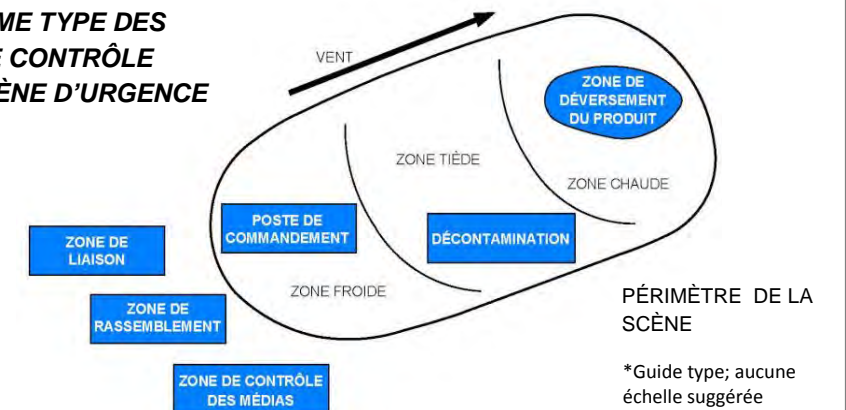


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (breffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 202
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 215

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

Se référer à la page suivante pour les actions liées aux événements suivants:

- Bâtiments avec systèmes de mousse à air comprimé
- Lutte contre un incendie standard
- Installations avec des systèmes fixes au CO₂
- Incendie du réseau principal
- Incendie de la tuyauterie ou des collecteurs de la station de triage
- Incendie de puisard
- Incendie de gaz naturel
- Incendie de BPC
- Incendie de réservoir de diesel
- Incendie de réservoir
- Incendie de véhicule

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

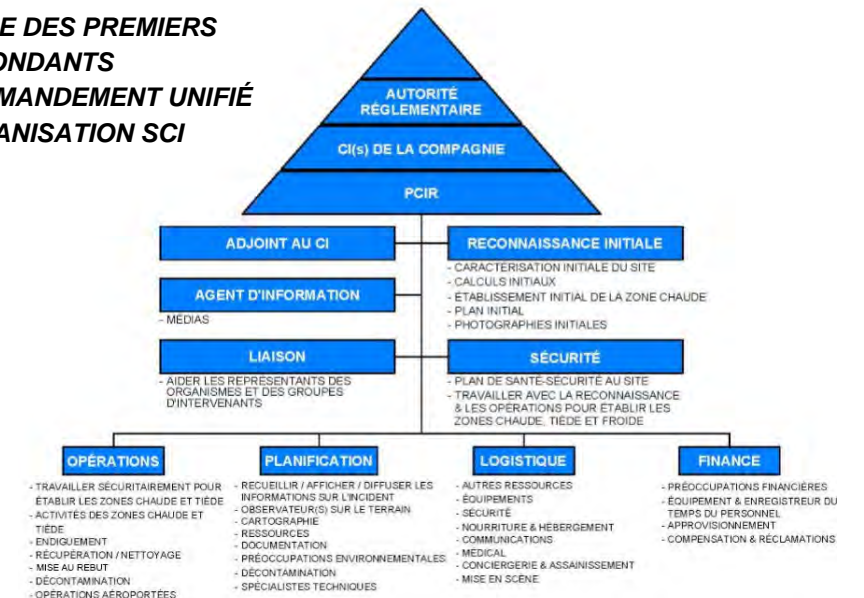
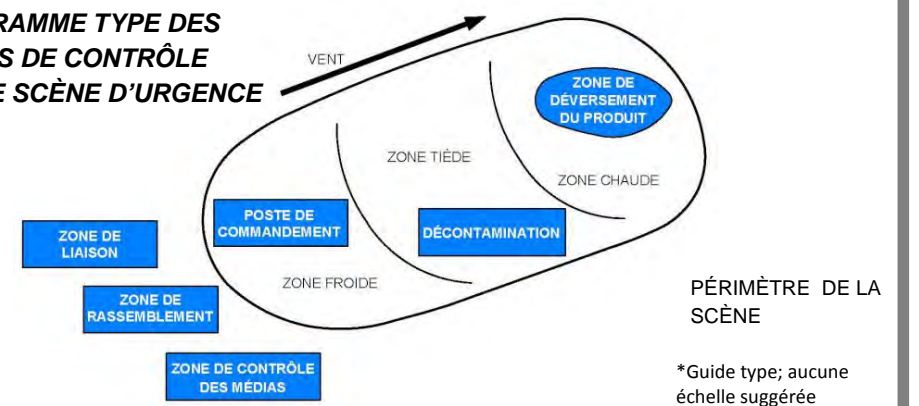


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (breffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion, page 2

BÂTIMENTS AVEC SYSTÈMES DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ

Si l'un des capteurs de détection d'incendie UV/IR du bâtiment du compresseur détecte un incendie:

1. La condition d'arrêt d'urgence (AU) est remplie, ce qui arrête automatiquement toutes les unités d'exploitation, isole la station de la ligne principale et évacue tout le gaz provenant de la station.
2. Une alarme de feu sonne.
3. La pompe à incendie s'enclenche, puise de l'eau dans les réservoirs de béton et la mélange avec l'agent moussant liquide.
4. La mousse est pompée à partir du bâtiment de contrôle vers le bâtiment du compresseur, où elle est éjectée à travers les gicleurs dans le plafond; cela se poursuit jusqu'à ce que l'incendie soit éteint ou que le système de mousse soit désactivé. Ne pas utiliser d'eau pour éteindre les incendies dans ou à proximité de l'appareillage électrique.

LUTTE CONTRE UN INCENDIE STANDARD

1. Regarder ou appeler pour de l'aide.
2. Avertir les pompiers.
3. Activer une alarme de feu, s'il y en a une de disponible.
4. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation.
5. S'il est sécuritaire de le faire, fermer les sources de combustibles et l'équipement électrique et éliminer les sources de combustion.
6. Arrêter le pompage seulement si c'est essentiel pour combattre ou contrôler l'incendie pour arrêter une fuite.
7. Signaler l'incendie au centre de contrôle et commencer le rapport.

INSTALLATIONS AVEC DES SYSTÈMES FIXES AU CO₂

Lorsqu'un système fixe se déclenche, un signal sonore de pré-décharge sonne comme avertissement que le système s'activera dans les 30 prochaines secondes. Dans les enclos de l'unité du compresseur, là où il n'y a pas de délai ou d'alarme sonore, il y a une indication visuelle pour indiquer que le système de CO₂ est activé.

1. Dès que l'incendie est détecté ou que le signal sonore de pré-décharge sonne, évacuer la zone protégée.
2. Si le système d'extinction ne se déclenche pas automatiquement, l'activer manuellement.
3. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.

INCENDIE DU RÉSEAU PRINCIPAL

1. Évaluer l'incendie.
2. Débuter la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide de plusieurs extincteurs portatifs simultanément, y compris les unités roulantes de 150 lb ou 350 lb.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité:
 - suivre la procédure de lutte contre un incendie standard
 - informer les locataires voisins, les propriétaires et les entreprises
 - mettre un coupe-feu autour du périmètre de l'incendie si possible.
 - Si l'incendie est près d'un pipeline et qu'il n'y a pas de fuite du pipeline, continuer de pomper pour le maintenir frais.

INCENDIE DE LA TUYAUTERIE OU DES COLLECTEURS DE LA STATION DE TRIAGE

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Tenter de contenir l'incendie avec des digues de terre ou une couverture en mousse, ou encore en atomisant avec de l'eau.
3. S'assurer que toutes les sources de combustion (ex.: courts-circuits électriques) ont été isolées ou éliminées.
4. Éteindre l'incendie avec des extincteurs à mousse ou à poudre.
5. Refroidir les conduites et les réservoirs en les arrosant avec de l'eau, si possible.

INCENDIE DE PUISARDS

1. Évaluer l'incendie.
2. Lancer la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique.
 - Pour empêcher l'incendie de se propager ou de se rallumer, utiliser l'eau disponible pour refroidir les bâtiments à proximité ou le métal du puisard.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité, suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
3. Isoler le puisard et fermer le couvercle si possible.

INCENDIE DE GAZ NATUREL

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Fermer les soupapes appropriées pour isoler la section de la conduite.
3. Considérer d'abaisser la pression dans un endroit sûr.
4. Laisser le feu brûler.
5. Ne pas éteindre un incendie de gaz naturel tant que le feu n'a pas terminé de brûler; le débit de gaz peut être arrêté et il n'y a aucune chance de rallumage.

INCENDIE DE BPC

1. Évacuer et sécuriser la zone.
2. Appeler le service d'incendie ou le responsable des matières dangereuses.
3. S'assurer que l'alimentation des équipements contenant des BPC est hors tension (ex.: transformateur ou condensateur).
4. Si l'incendie est dans un bâtiment fermé, fermer les entrées et sorties d'air et les accès au système de ventilation du bâtiment.
5. Aider les pompiers ou les employés des matières dangereuses à éteindre l'incendie.

INCENDIE DE RÉSERVOIR DE DIESEL

1. Si c'est possible et sécuritaire de le faire, isoler le réservoir de diesel en fermant les soupapes actionnées automatiquement ou manuellement.
2. Enlever tous les matériaux combustibles (ex.: bois, chiffons) situés près de l'incendie.
3. Laisser le réservoir se consumer.
4. Garder les autres installations dans le voisinage au frais en les arrosant avec de l'eau si possible.

INCENDIE DE RÉSERVOIR

1. Activer l'alarme d'incendie.
2. Évacuer la zone.
3. Aviser le centre de contrôle.
4. Informer le service d'incendie, le cas échéant.
5. À une distance sécuritaire, évaluer le type d'incendie.
6. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation
7. Activer le plan pré-feu du terminal pour:
 - les actions du premier répondant
 - les contacts des services d'incendie locaux et la liste des équipements
 - les fiches techniques santé-sécurité (SIMDUT)
 - les fiches techniques des réservoirs et des réservoir d'incendie.

INCENDIE DE VÉHICULE

1. Activer l'alarme d'incendie, le cas échéant.
2. Évaluer la situation.
3. Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique. Sinon, se retirer et sécuriser la zone.
4. Appeler les services d'urgence.



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu de forêt

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Alerter le personnel
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Activer l'alarme au besoin
- Informer le service d'incendie local
- Évacuer les personnes non essentielles
- Identifier la cause, la source, les matériaux impliqués
- Isoler et arrêter toutes les installations touchées, s'il est sécuritaire de le faire
- Considérer le potentiel d'escalade
- Protéger les expositions
- Pour les incendies majeurs ou importants, ne pas tenter d'éteindre

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

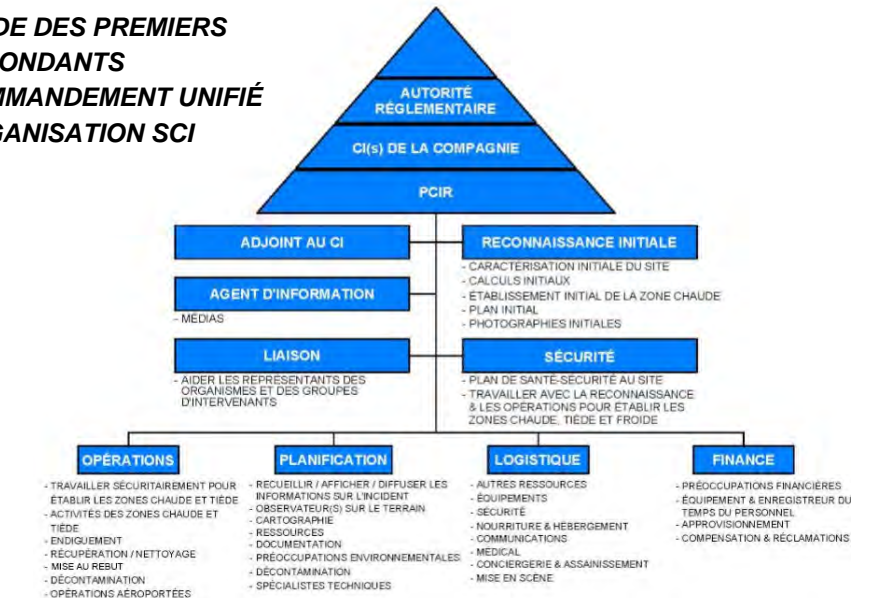
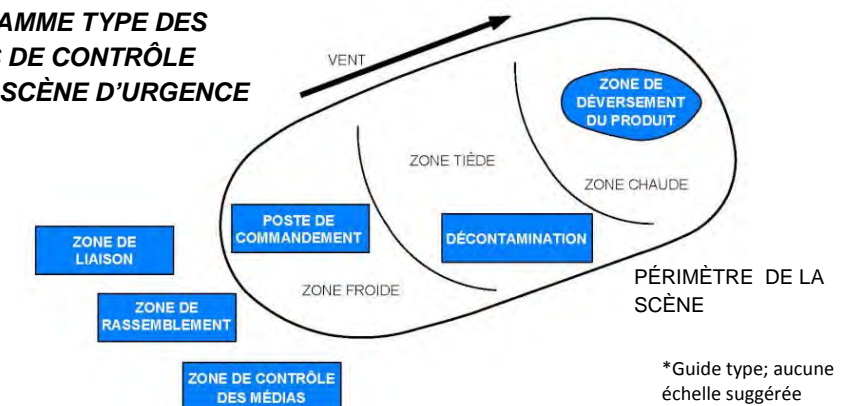


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type; aucune échelle suggérée

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire & notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tremblement de terre

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Rester à l'écart des bâtiments et des lignes électriques si à l'extérieur
- Activer l'alarme au besoin
- Choisir des lieux sûrs si à l'intérieur; il y a moins de risque de blessures
- Avertir les pompiers si nécessaire
- Se baisser, se couvrir et demeurer dans un endroit sécuritaire jusqu'à la fin des secousses
- Évacuer le personnel non essentiel
- Être à l'affût des incendies (risque le plus courant)
- Contenir les incendies, déversements, matériaux libres
- Alerter le personnel et aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Considérer les risques d'aggravation

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.
- Reconnaissance pour l'intégrité de l'infrastructure du bâtiment

PLAN D'ACTION

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

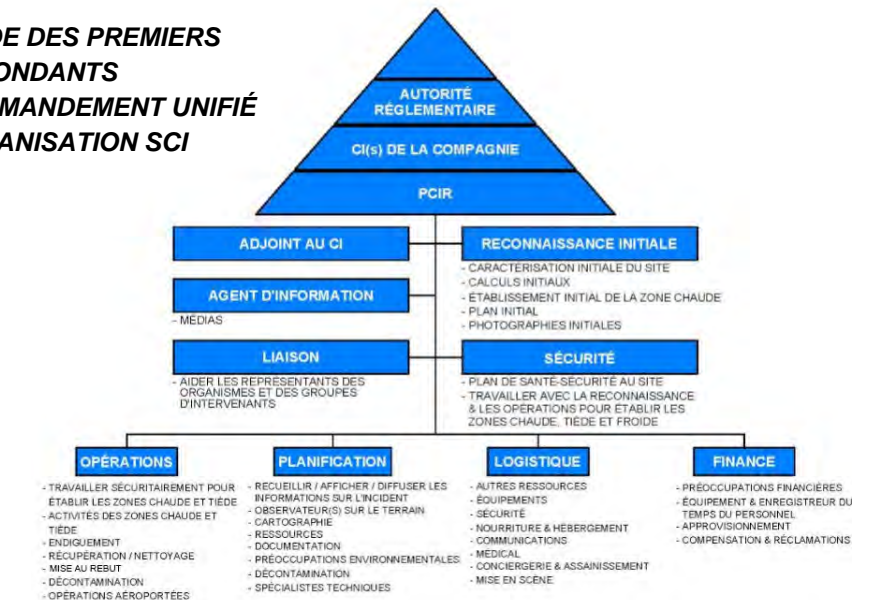
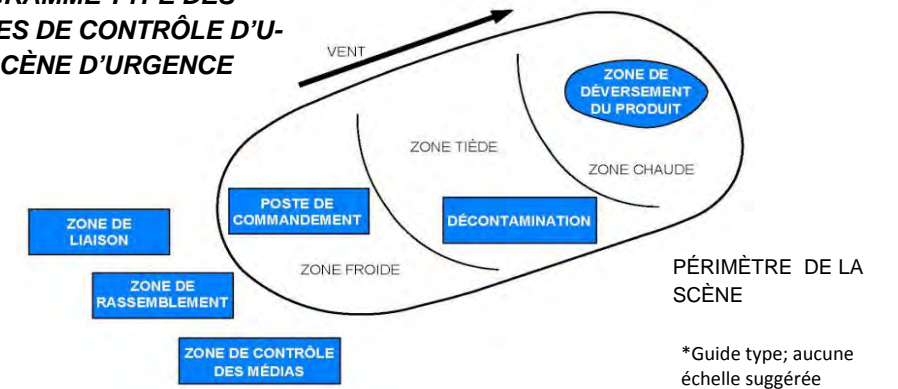


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tempête ou inondation

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Remplir les réservoirs hors sol à 25 % au-dessus de l'élévation des eaux de crue estimée ou prédite
- Arrêter le débit jusqu'aux réservoirs et avertir le centre de contrôle
- Fixer les réservoirs hors sol pour les empêcher de flotter
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sceller les drains dans les lots de réservoirs
- Activer l'alarme si requis
- Écrémer les produits présents dans les séparateurs et les puisards
- Évacuer le personnel non essentiel
- Attacher les barils et les cubes de lubrifiants

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité sur le site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore
- Reconnaissance pour l'intégrité des infrastructures du bâtiment

PLAN D'ACTION

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement de tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

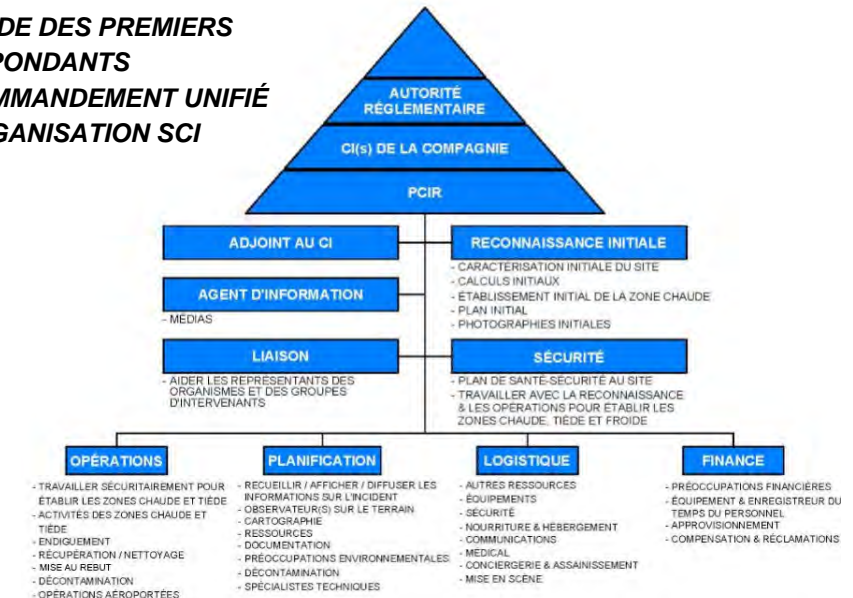
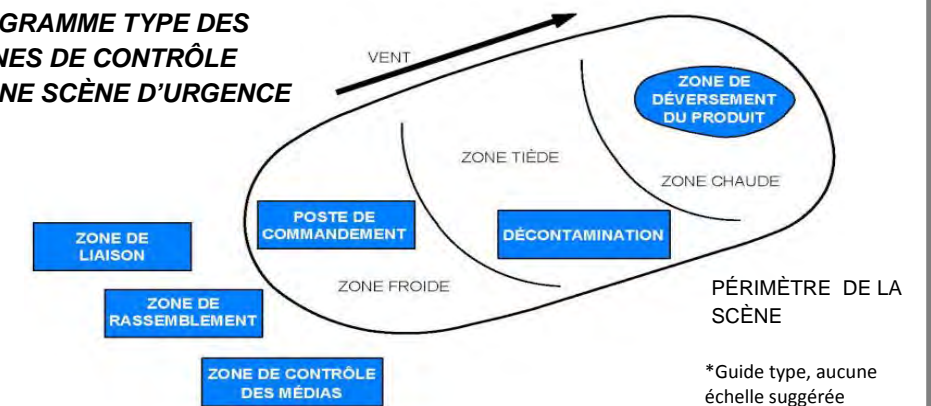


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type, aucune échelle suggérée

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité sur le site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Bris de l'équip. de transfert

OBJECTIFS

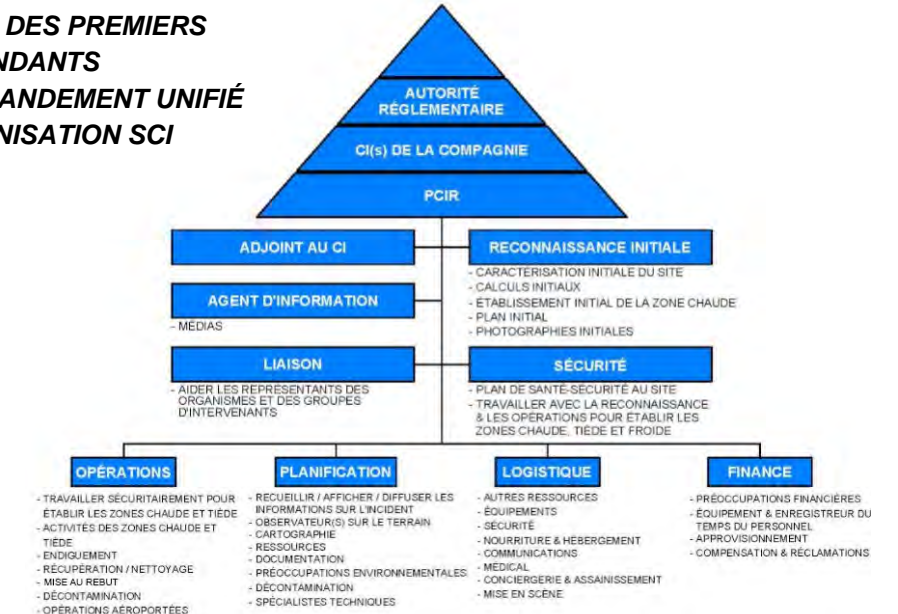
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

Personnes
Environnement
Actifs
Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter les pompes de transfert et fermer les vannes en-tête et du réservoir
- Aviser l'opérateur du terminal, gestionnaire, bateau
- Vider le reste du contenu dans les réservoirs du bateau
- Sécuriser la zone
- Initier des actions d'intervention

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

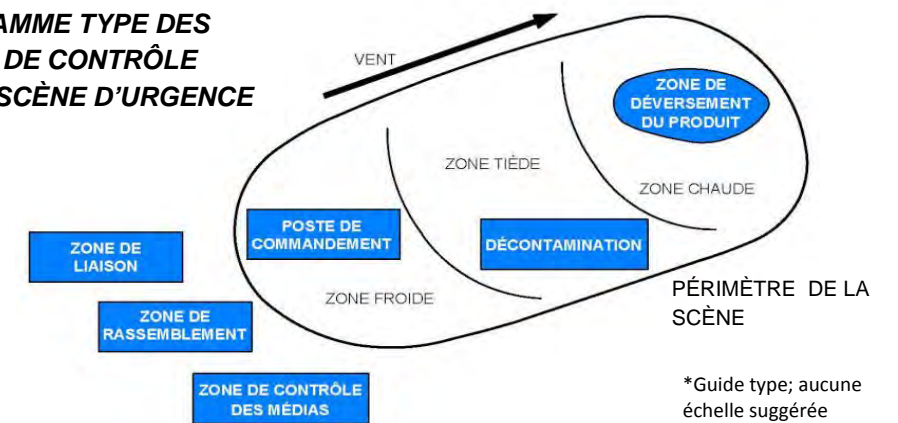
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tornade

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Faire sonner l'alarme, diriger le personnel vers les zones désignées
- En cas de dommage, fermer les soupapes de sectionnement les plus proches de chaque côté de l'emplacement endommagé
- Chercher refuge dans une pièce à l'intérieur et se protéger la tête et le cou
- Mener une inspection visuelle de la ou des lignes en utilisant une ou plusieurs méthodes
- L'éclaircie arrivée, faire le décompte du personnel et commencer la recherche et le sauvetage
- Évacuer la ligne pour un examen plus approfondi ou un test de pression avant de reprendre les opérations, si nécessaire
- Évaluer la situation et faire preuve de prudence
- Inspecter l'intégrité du système
- Effectuer un arrêt d'urgence si nécessaire et en informer le centre de contrôle
- Vérifier les zones hors site pour les dommages

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

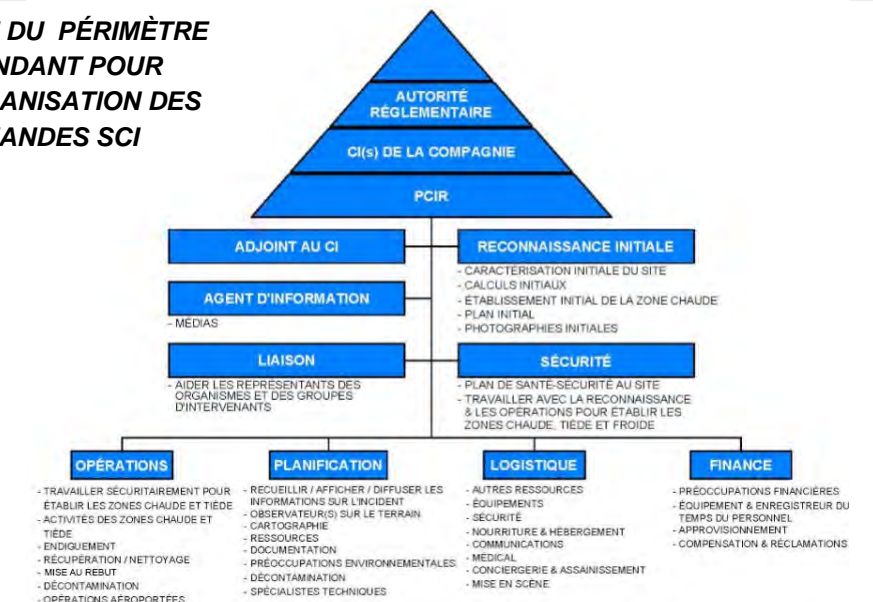
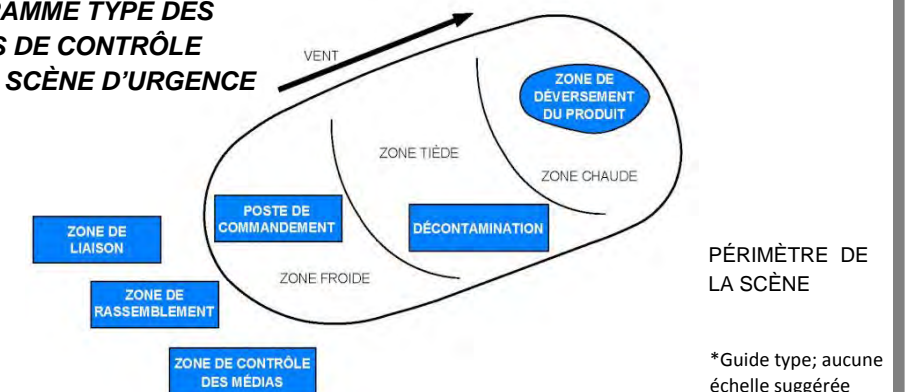


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'équipement

OBJECTIFS

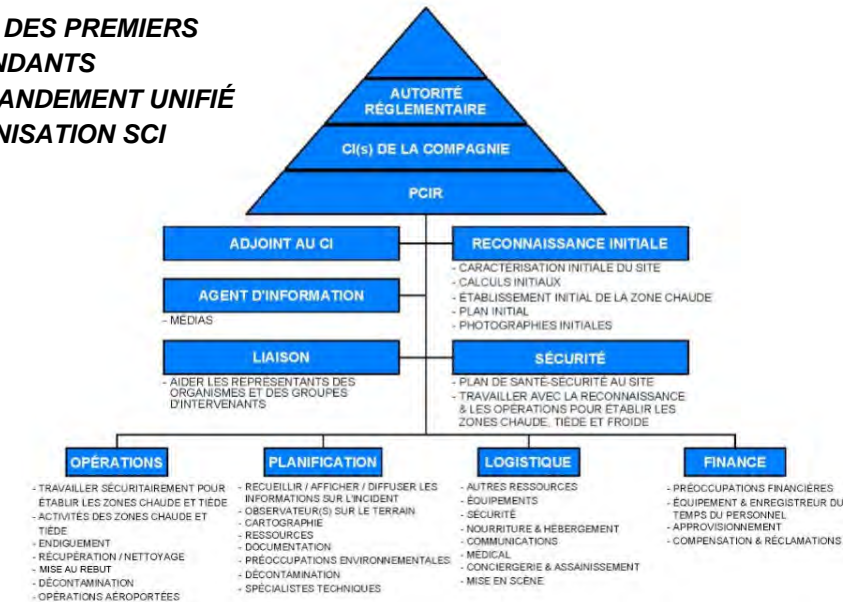
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Serrer la valve ou le joint qui fuit, si c'est sécuritaire
- Transférer le contenu du réservoir dans une citerne disponible

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

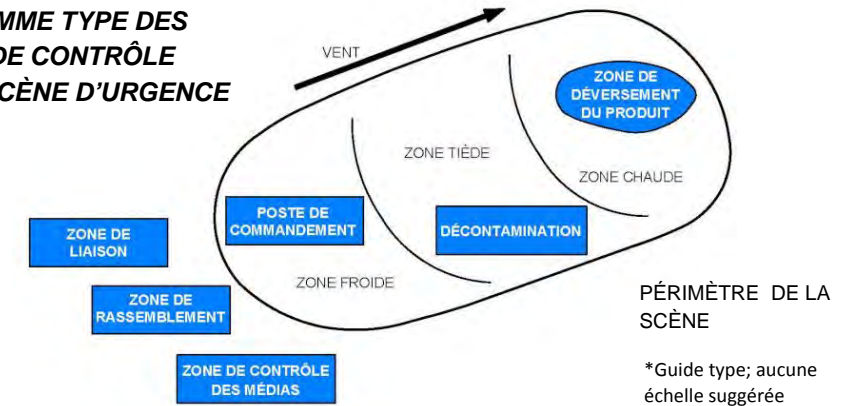
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/compagnie de nettoyage travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être indépendants

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (Journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Débordement d'un réservoir

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

Personnes
Environnement
Actifs
Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités
- Arrêter le débit du réservoir
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

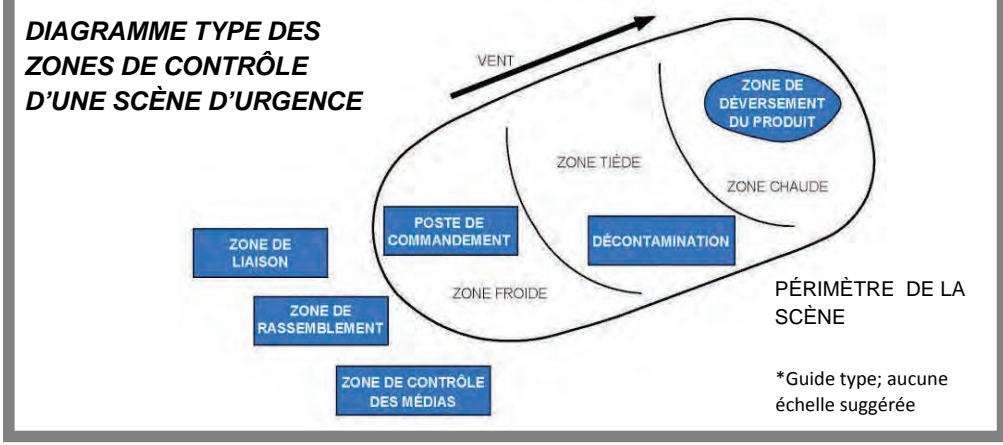
- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au Poste de Commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la Section des opérations et ne devraient pas être indépendants

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.6 Équipement d'intervention

6.6.1 Organismes d'intervention en cas de déversement

Emplacement des équipements	Numéro de téléphone d'urgence	Adresse	Coordonnées	
Unités d'intervention, région de l'Est				
Terminal de Sarnia	519-337-0924	1010 Plank Road, Sarnia, ON, N7T 7H3	42.952778	-82.372222
Terminal de Westover	905-659-2000	1430 6th Concession Road W., RR#2, Branchton, ON N0B 1L0	43.327778	-80.091667
Bureau de Belleville	613-966-1955	325 Bell Blvd., Belleville, ON, K8P 4V2	44.183600	-77.414400
Terminal de Montréal	514-643-4755	8400, ave. Broadway Nord., Montréal, QC, H1B 5B6	45.641944	-73.552222
Agences d'intervention				
Quantum Murray LP	1-877-378- 7745	10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1	43.220899°	79.691928°
David Brown Construction Ltd. DBC Environmental Service Ltd.	613-537-2255	14855 Dafoe Road, Ingleside, ON	45.012564	-74.999943
Eastern Canada Response Corporation	613-930-9690	481 Polymoore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0	42.880596	-82.421543
SIMEC-ECRC	450-583-5588	110 Montée Calixa-Lavallée, Verchères, QC,	45.771658	-73.349751
Construction SiMDEV-ECRC	514-316-8685 poste 101	2455 rue Jetté, Montréal, QC H1N 3C1	45.580947	-73.530118
CVECO- Sarnia Area- Chemical Valley Emergency Coordinating Organization	1-519-332- 2010 (08:00 – 16:30)	107 London Rd Sarnia, ON N7S	42.980038	-82.351152

6.6.2 Équipement d'intervention local

C'est la responsabilité de chaque superviseur de zone/chef d'équipe de l'entretien de s'assurer que l'inventaire du matériel d'intervention pour déversement est effectué annuellement et que les stocks soient renouvelés si les ressources augmentent.

Le tableau suivant fait la liste du matériel de récupération de déversement primaire appartenant à Enbridge et ses capacités. Les roulottes d'intervention d'urgence contiennent des barrages durs, des boudins absorbants, des écrémeurs et des réservoirs portatifs tout comme des outils variés pour l'intervention initiale d'urgence pour déversement sur terre et sur l'eau.

La liste d'équipement de la Société d'intervention Maritime, Est du Canada Ltée ("ECRC/SIMEC") est présentée plus bas, par catégories. Pour un inventaire complet, de référer à <http://www.ecrc.ca/fr/equipements/>. De plus, la liste d'équipement de David Brown Construction Ltd. est incluse puisque Enbridge a des ententes formelles avec ces compagnies et utiliserait cet équipement pour gérer l'intervention. Les emplacements des équipements sont notés sur les cartes d'intervention d'urgence de l'annexe 1 à la section 1.10.

En tant que compagnie membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE), Enbridge Pipelines Inc. et ses compagnies affiliées peuvent activer l'Entente d'aide mutuelle en cas d'urgence (EAMU) pour obtenir davantage de ressources humaines et matérielles, pour augmenter les capacités d'intervention. Voir l'annexe 2 pour obtenir de l'information sur la façon d'activer l'EAMU.

En cas d'incident, le centre de contrôle contacterait le superviseur régional sur appel qui a la capacité de mobiliser du personnel et du matériel 24 heures sur 24.

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Mississauga a Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
Matelas composites pour accès d'urgence à une zone marécageuse	300	125	75	75		25
Bateaux 18' IU complets avec moteurs et remorques	6	1	2	2		1
Bateaux 24' IU complets avec moteurs et remorques	2	1	1			
Remorques de poste de commandement IU	2	1	1			
Hâle-bas de bôme modèle d'eau peu profonde	1			1		
Barrage de rivière avec remorque de type tout-terrain dédiée pour entreposer et transporter le barrage	500'			1		
Barrage de protection des berges	6000'	6000'				
Barrage aérien	1500' x 4	1	1	1		1
Barrages à vanne	4 sets of 2	2	2	2		2
Écrémeuse rigide Manta Ray	4	1	1	1		1
Kit FasTank	8	8				
Remorque sèche pour tirer Argo, moteur hors-bord Yamaha pour Argo, génératrice 2000 watt	1		1			
Écrémeur en baril rainuré complet avec bloc d'alimentation hydraulique au diesel	1		1			
Remorque de décontamination	1	1				
Écrémeur Weir avec pompe à vis d'Archimède	1	1				
Sea Can #1 – barrage disposable	1	1				
Sea Can #2 - barrage disposable	1	1				
Sea Can #3 - pompons	1	1				
Sea Can #4 - pompons	1	1				
Sea Can #5 - pompons	1	1				
Sea Can #6 - pompons et citernes	1	1				

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Missauga Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
Sea Can #7 - pompons	1	1				
Sea Can #8 - pompons	1	1				
Sea Can #9 - Consommable	1	1				
Sea Can #10 - pompons	1	1				
Sea Can #11 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1	1				
Sea Can #12 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1		1			
Sea Can #13 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1					1
Remorque de 53' avec 10 000' de barrage dur	1	1				
Kit d'huile submerge dans une remorque de 14'	1	1				
Vessies de récupération d'huile	4 sets	4 sets				
Remorque d'encochement de la glace	1			1		
Remorques de 24' d'intervention initiale - complètes avec barrage, écrémeurs et consommables	8	2	2	2		2
30" PLIDCO manchons fendus	5	2	1	1		1
24" PLIDCO manchons fendus	1					1
20" PLIDCO manchons fendus	3	2				1
16" PLIDCO manchons fendus	4	4				
12" PLIDCO manchons fendus	2	2				
30" Weld Plus Ends	5	5				
24" Weld Plus Ends	2	2				
20" Weld Plus Ends	2	2				
16" Weld Plus Ends	2	2				
12" Weld Plus Ends	2	2				

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Mississauga Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
24" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
20" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
16" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
12" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines ges	2	2				

THIS PAGE LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.6.3 Cartes des temps d'intervention d'urgence

Zone d'intervention de la région de l'Est

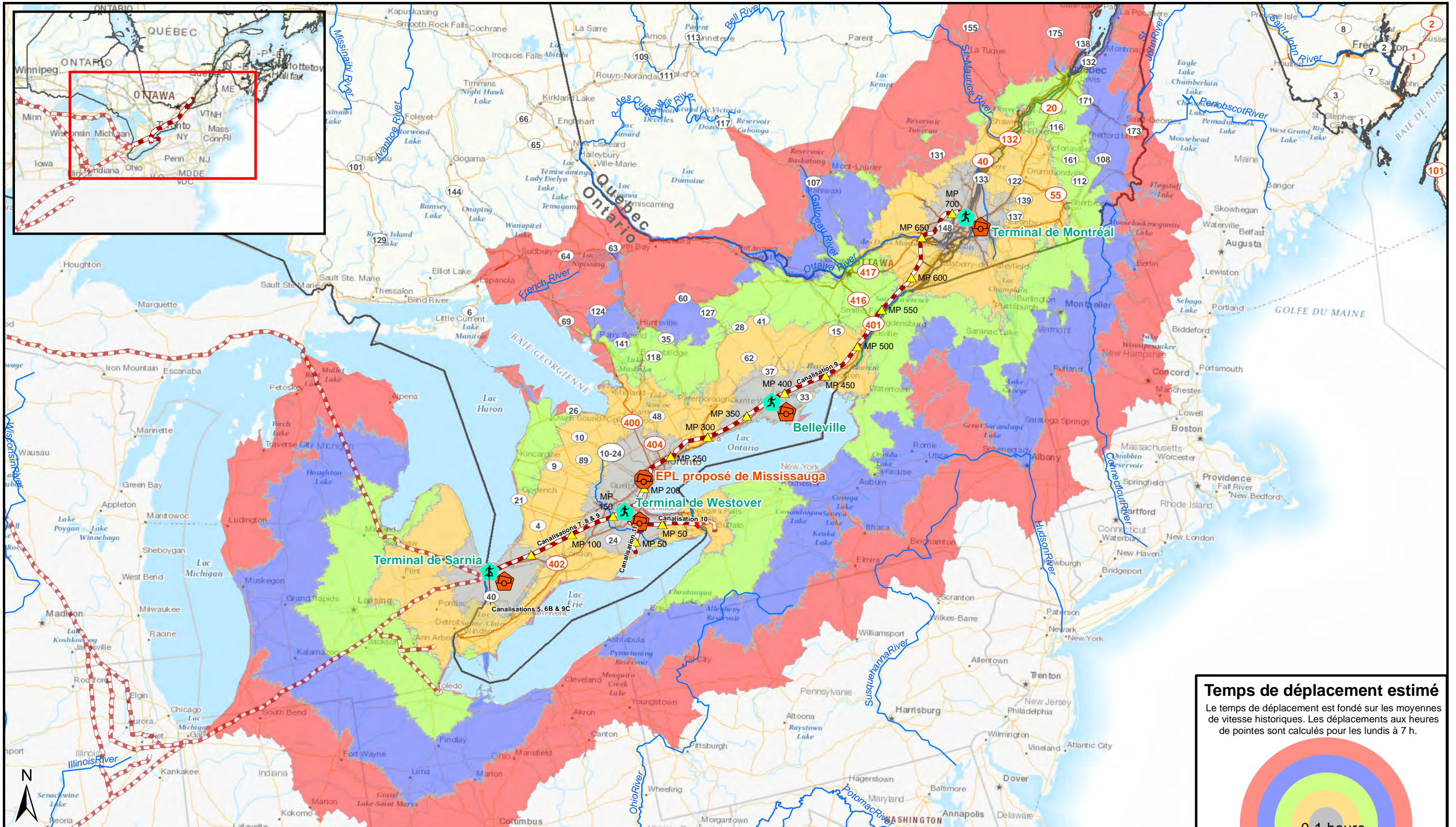
Les cartes des délais d'intervention d'urgence ont été créées en utilisant le logiciel ArcMap de ESRI (*Environmental Systems Research Institute*). Les délais ont été calculés en fonction des limites de vitesses réelles basées sur l'ensemble des données du réseau, créé à partir de la base de données *World Routing Service* d'ESRI, qui contient l'information routière de 2013. Les conditions aux heures de pointe ont été utilisées pour cette analyse. Le temps réel est sujet à changement, selon les routes locales, la circulation et les conditions météorologiques.

Ces cartes de délai d'intervention présentent des laps de temps considérés comme étant conventionnels pour le déplacement au site dans le cas d'un incident. Des références seront requises pour des cartes individuelles. Un temps additionnel (jusqu'à 2 heures) est requis pour la notification et le déploiement.

Délais d'intervention de la Compagnie

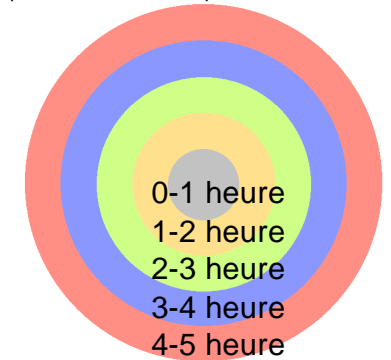
Les délais d'intervention au Canada varient en raison des accès éloignés et des conditions météorologiques et routières extrêmes. La sécurité des intervenants est de la plus haute importance et c'est pourquoi les délais d'intervention présentés dans les cartes de délais d'intervention d'urgence sont strictement des lignes directrices.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Temps de déplacement estimé

Le temps de déplacement est fondé sur les moyennes de vitesse historiques. Les déplacements aux heures de pointes sont calculés pour les lundis à 7 h.



ENBRIDGE

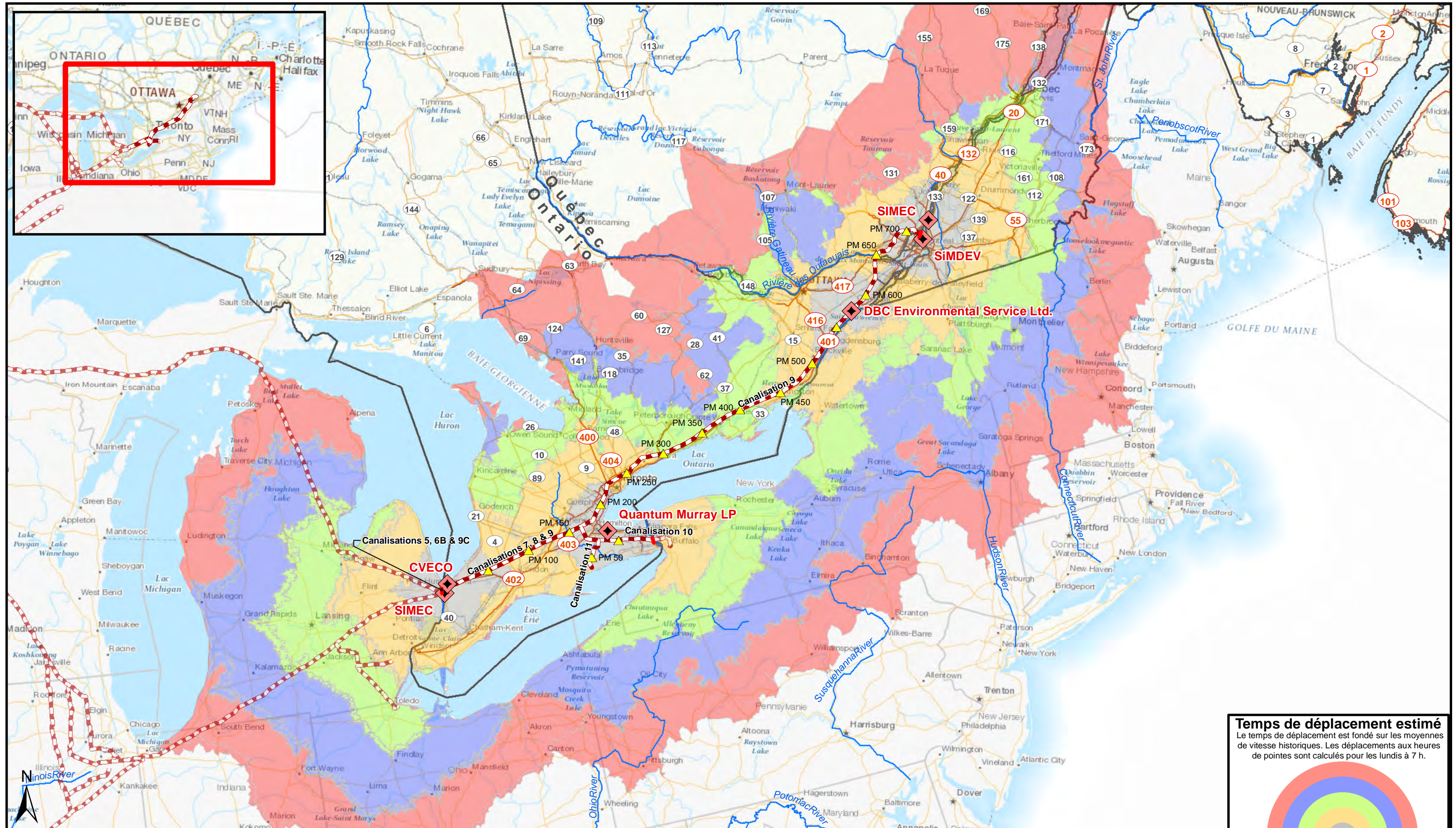
- Pipeline
- Périmètre de la région
- Poteau milliaire
- Remorque d'Enbridge
- Station dotée de personnel

Remorque d'intervention d'urgence et station dotée de personnel
 Aperçu de la région de l'Est

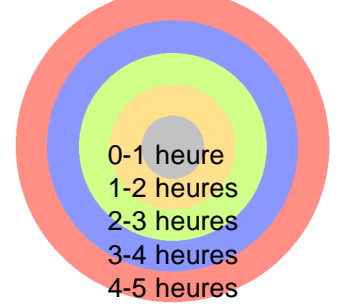
Milles 0 75 150 300

Date de publication: 3/18/2014
 Date de révision: 4/26/2014
 Dessiné par: JMH
 Échelle: 1 : 4 500 000
 Série de cartes : Carte générale

Natural Resources Engineering
 715-395-5680



Temps de déplacement estimé
 Le temps de déplacement est fondé sur les moyennes de vitesse historiques. Les déplacements aux heures de pointes sont calculés pour les lundis à 7 h.



- ◆ Assistance mutuelle
- ▲ Poteau milliaire
- Périmètre de la région
- - - Pipeline

Assistance mutuelle en cas d'intervention d'urgence
 Aperçu de la région de l'Est

0 125 250 500 Km

Date de publication: 3/18/2014
 Date de révision: 4/26/2014
 Dessiné par: JMH
 Échelle: 1 : 4 500 000
 Série de cartes : Carte générale

Natural Resources Engineering Co.
 715-395-5680

6.7 Intervention environnementale

Cette section fournit de l'information clé en ce qui concerne les actions environnementales associées à une intervention d'urgence en cas de fuite. L'existence d'une fuite antérieure (c.-à-d. une fuite qui s'est produite dans le passé et qui n'est pas considérée comme une nouvelle fuite ni comme une fuite en cours) peut nécessiter de mettre en œuvre certaines ou toutes les activités d'intervention décrites dans les sections suivantes de l'intervention environnementale.

Par précaution, l'unité ou le groupe environnemental de la Compagnie doit s'assurer que les organismes de réglementation en environnement, tant au niveau fédéral que provincial, ont été contactés. La liste des contacts appropriés se trouve à la section « Agences gouvernementales » dans le Répertoire des interventions d'urgence (RIU).

Dans le cas d'une fuite qui nécessite une intervention environnementale, l'unité environnementale de la Compagnie mobilisera immédiatement un ou des consultants. Le Service environnement de la Compagnie engagera le groupe environnemental au sein de la structure organisationnelle du SCI et dirigera au moins les interventions suivantes relativement à l'environnement :

- Déversements dans l'eau souterraine
- Surveillance et échantillonnage
- Gestion de la faune
- Conformité environnementale
- Documentation environnementale
- Investigation du site et réhabilitation
- Disposition des déchets.

6.7.1 Déversement dans l'eau souterraine

Les déversements sur des sols dénudés peuvent d'abord se propager à la surface pour ensuite migrer en profondeur dans le sol et, selon les circonstances ou divers facteurs, atteindre l'eau souterraine. Durant la migration verticale, le déversement peut se propager latéralement jusqu'à un certain point et une partie du pétrole peut être absorbée par les particules de sol et être emprisonnée dans de petits pores qui immobiliseront éventuellement le déversement.

En général, le pétrole peut continuer à migrer en profondeur jusqu'à ce que :	
✓	La saturation résiduelle soit atteinte (tout le pétrole est absorbé par le sol)
✓	Une couche impénétrable soit atteinte (silt, argile, grès, roc)
✓	L'eau souterraine soit atteinte.

Si un déversement atteint l'eau souterraine, le pétrole peut former un dépôt à la surface de l'eau et commencer à se propager de façon radiale, mais souvent dans la direction de l'écoulement de l'eau souterraine. En général, l'eau peut présenter les comportements suivants :

- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à grande vitesse, un panache étroit se prolongeant dans le sens de l'écoulement de l'eau souterraine peut se former.
- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à plus basse vitesse, le panache peut s'élargir et se propager en un tracé plus circulaire.

La durée du processus peut varier de plusieurs jours à quelques mois ou même des années, selon les circonstances du déversement, l'hydrogéologie spécifique du site et les actions de réhabilitation entreprises.

L'épaisseur du panache ou de la couche de pétrole peut diminuer en s'éloignant de la source du déversement. Comme pour la migration verticale, une partie du pétrole peut adhérer aux particules du sol et être emprisonnée dans de petits pores ou des pores remplis d'eau pour éventuellement s'immobiliser.

Action d'intervention

Dans le cas d'un déversement sur un sol dénudé, plusieurs actions devraient être mises en œuvre pour évaluer le déversement et, si l'eau souterraine est atteinte, débiter la récupération et limiter les impacts.

Confinement et récupération

Un confinement et une récupération rapides et efficaces du produit libre réduisent la possibilité des impacts sur l'eau souterraine ou les autres récepteurs environnementaux.

Évaluation initiale

Comme pour tous déversements, les premières actions d'intervention en cas de déversement sur un sol dénudé devraient inclure l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité. Voir le Plan santé et sécurité au site ainsi que les points suivants.

L'évaluation initiale doit inclure :	
✓	La profondeur d'accumulation du produit et la superficie du déversement (mare d'huile)
✓	Le type de produit (viscosité)
✓	Le type de sol et sa perméabilité
✓	La profondeur de l'eau souterraine
✓	L'estimation du temps d'intervention avant de pouvoir débiter la récupération.

Impacts possibles sur l'eau souterraine

Une fois l'évaluation initiale complétée, on doit évaluer les possibilités que le déversement ait des impacts sur l'eau souterraine sous-jacente. Cela demande généralement des connaissances de l'hydrogéologie locale, incluant le type et la perméabilité du sol ainsi que la profondeur et le sens d'écoulement de l'eau souterraine. Voici les facteurs les plus courants, accompagnés d'exemples, qui font qu'un déversement peut avoir des impacts plus ou moins importants sur l'eau souterraine.

Impacts importants	
✓	Eau souterraine peu profonde (généralement <20 pi/6 m)
✓	Huile de faible viscosité (essence)
✓	Sol sec avec une faible capacité de rétention de l'huile
✓	Sols grandement perméables (sables, graviers, sédiments mixtes à grains grossiers)
✓	Grande quantité
✓	Mare d'huile (produit une charge hydraulique qui accroît la pénétration)
✓	Temps d'intervention (plusieurs heures avant la récupération de la mare d'huile)

Impacts faibles	
✓	Eau souterraine profonde (généralement >20 pi/6 m)
✓	Huile de moyenne ou grande viscosité (mazout industriel, pétrole brut, lubrifiants, etc.)
✓	Sols saturés ou humides avec une grande capacité de rétention de l'huile
✓	Sols peu perméables (silts, argiles, sédiments mixtes à grains fins)
✓	Petite quantité
✓	Temps d'intervention (récupération rapide de la mare d'huile ou des sols saturés)

Évaluation supplémentaire

S'il y a possibilité qu'un déversement atteigne l'eau souterraine, des actions d'évaluation supplémentaires doivent être mises en œuvre pour confirmer si l'eau souterraine a été atteinte et, le cas échéant, en évaluer l'étendue des conséquences. L'unité environnement de la Compagnie, en collaboration avec des consultants tiers en environnement, réalisera les activités d'évaluation suivantes et fera la caractérisation des impacts, si nécessaire.

Ces activités incluent habituellement :	
✓	Rétrocaveuses ou excavatrices - Creuser fossés ou tranchées pour déterminer la profondeur de la pénétration et les impacts sur l'eau souterraine (prof. max. 10-20 pi/3-6 m).
✓	Tarière manuelle ou à moteur - Forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau et qui peut servir à aménager des puits temporaires (souvent limité à 15-30 pi/4-9 m).
✓	Foreuses pour forage par percussion - Forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau et qui peut être utilisé pour aménager des puits temporaires (souvent limité à 50-100 pi/15-30 m).
✓	Tarière évidée ou appareil de forage rotatif - Forer pour recueillir des échantillons de sol, aménager des puits pour échantillons d'eau (limité à 100-500 pi/30-150 m).

La méthode utilisée dépend souvent de la disponibilité de l'équipement, de la profondeur de l'eau souterraine et de l'accessibilité au secteur du déversement. Pour les endroits où l'eau souterraine est peu profonde et l'accessibilité facile, les rétrocaveuses et les excavatrices sont souvent les moyens indiqués pour déterminer la profondeur de la pénétration et les effets sur l'eau souterraine. Si l'accès est limité, comme dans le cas de dépôts pétroliers, le forage manuel ou la tarière à moteur peuvent être utilisés pour l'avancement du forage et pour recueillir les échantillons. Les foreuses par percussion (Geo-probe) peuvent être utilisées dans de nombreux endroits, mais celles-ci sont généralement montées sur un camion et nécessitent un accès routier. Pour les endroits faciles d'accès et où l'eau souterraine est profonde, les tarières évidées ou les foreuses rotatives sont souvent le meilleur équipement pour une évaluation subséquente. Si des effets sur l'eau souterraine sont observés ou anticipés, des points d'échantillonnage et des puits additionnels devraient être installés en s'éloignant latéralement du secteur du déversement, jusqu'à ce que le secteur dont l'eau souterraine est atteinte soit délimité.

Il est important de noter que si des activités d'intrusion (excavation, forage, tarière manuelle, etc.) sont nécessaires, une surveillance additionnelle de l'air sur les lieux de l'excavation et de la zone respiratoire autour des activités en cours doit être effectuée, afin de s'assurer que les travaux n'engendrent pas de risques supplémentaires. De plus, si des activités d'excavation sont effectuées et que des employés doivent pénétrer dans l'excavation, des autorisations pour espaces clos ou d'étalement, selon la réglementation, peuvent s'avérer nécessaires.

Des précautions doivent être prises lors de l'évaluation de l'eau souterraine afin de ne pas créer de chemins additionnels pour la migration des impacts. L'unité environnement et les consultants en environnement détermineront des méthodes d'évaluation adéquates et les emplacements.

Récupération et réhabilitation

Dans l'éventualité où un déversement atteint l'eau souterraine, les activités de récupération ou de réhabilitation peuvent devoir être effectuées afin d'atténuer les impacts. Ceux-ci peuvent être limités à de faibles concentrations d'hydrocarbures dissous dans l'eau souterraine ou, pour des déversements plus importants, peuvent prendre la forme d'une couche de pétrole/phase flottante (séparée ou non-aqueuse) d'hydrocarbures à la surface de l'eau souterraine, accompagnée de concentrations élevées d'hydrocarbures dissous (phase aqueuse) dans l'eau souterraine.

Les techniques courantes de réhabilitation de l'eau souterraine incluent :	
✓	Pompage et traitement
✓	Excavation
✓	Bioremédiation
✓	Barbotage à l'air/extraction des vapeurs
✓	Oxydation <i>in situ</i>
✓	Surveillance d'une atténuation naturelle

Le choix de la technique de réhabilitation appropriée dépendra d'un certain nombre de facteurs : type de produit, type de sol, profondeur de l'eau souterraine, accessibilité, étendue des impacts, utilisation actuelle de l'eau souterraine, etc. La Compagnie retiendra les services d'entrepreneurs expérimentés en réhabilitation afin de choisir et de mettre en œuvre la ou les techniques de réhabilitation les plus appropriées.

6.7.2 Gestion de la faune

Dans le cas d'une fuite où des impacts sur la faune sont appréhendés ou avérés, l'unité environnement mobilisera immédiatement un ou des consultants privilégiés pour une intervention sur la faune.

Les actions suivantes doivent être entreprises afin d'atténuer ou de prévenir tout impact additionnel sur la faune.

- Sécuriser immédiatement le secteur de la fuite et mettre en place des mesures de dissuasion appropriées afin de repousser les animaux sauvages hors du site.
- Effectuer une évaluation initiale de la faune et de son habitat dans le secteur de la fuite, afin d'établir l'impact potentiel sur celle-ci.
- Éviter de laisser les corps d'animaux morts ou blessés dans le secteur affecté (par le pétrole) afin de décourager les animaux charognards de s'aventurer dans les secteurs contaminés.
- Contacter l'organisme de réglementation approprié. Le secours des animaux et la réhabilitation peuvent être effectués uniquement sous la supervision d'un chef de l'unité environnement.

Une gestion de la faune spécifique et un plan d'intervention peuvent être établis pour le site. Le plan peut inclure, sans s'y limiter :

- Des stratégies additionnelles de dissuasion des animaux sauvages
- Des permis d'intervention auprès de la faune et des exigences d'approbation
- Des procédures d'évaluation de la faune
- Des procédures de recherche et de capture des animaux sauvages
- Des procédures de nettoyage des animaux sauvages et de réhabilitation
- Des protocoles d'identification.

Les animaux sauvages retrouvés morts ou blessés lors des opérations d'intervention doivent être pris en charge par un personnel spécialisé et autorisé, et le tout doit être clairement documenté.

6.7.3 Conformité environnementale

La conformité environnementale consiste, mais sans s'y limiter, à préparer et à soumettre les formulaires d'autorisation et à compléter les inspections de terrain pertinentes. Les autorisations et autres exigences de conformité qui peuvent être requises lors de l'intervention pour une fuite peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Les formulaires d'autorisation pour la disposition des eaux traitées, l'assèchement des tranchées, les eaux pluviales affectées par des travaux de construction dans certains états ou les eaux soumises à un essai hydraulique
- Les autorisations et les plans de milieux humides qui s'appliquent
- Les formulaires d'autorisation communs pour les perturbations des milieux humides
- Le permis et l'inventaire des émissions atmosphériques
- L'autorisation des autorités locales pour le contrôle de l'érosion du sol et des sédiments et les inspections appropriées
- Les permis des autorités locales pour les routes et les drains
- Le permis pour la recherche et la capture des animaux sauvages
- Le permis pour la réhabilitation de la faune
- Le formulaire « pétrole récupéré » vs. « essence récupérée » (exceptions ou exclusions)
- Les actions d'intervention d'urgence de la Loi sur la qualité de l'eau
- Les autorisations pour perturbations dans des secteurs à l'extérieur de l'emprise du site
- Les autres permis ou approbations nécessaires selon la nature des événements.

Les autorisations ou exigences de conformité réglementaire additionnelles seront déterminées selon la juridiction réglementaire et les circonstances spécifiques de la fuite.

6.7.4 Documentation environnementale

En plus des activités d'identification générale mentionnées à la section 2.0, la documentation environnementale inclut également la collecte et l'archivage des données au site, les travaux d'arpentage initiaux, la préparation de dessins du site et des rapports préliminaires. Les données du site incluent :

- Les carnets de chantier
- Les conditions météorologiques quotidiennes (incluant la direction et la vitesse du vent)
- Les informations initiales concernant la fuite :
 - Les caractéristiques de l'incident, les propriétés du produit, l'étendue des impacts et les conditions sur le site
 - Les opérations de récupération et de confinement du produit, incluant la quantité de produit récupérée, les techniques de récupération (barrières, récupération par aspiration, etc.), et leur emplacement
 - Les secteurs affectés par la fuite et les ressources naturelles menacées
 - Les préjudices et impacts sur la faune.

Communiqués réglementaires

- Les dossiers de toutes les notifications doivent inclure l'heure, la date, l'agence, le numéro de téléphone, le nom de la personne contactée et un résumé de la conversation.
- Mettre en place et distribuer un courriel général d'Enbridge, qui doit être copié dans tous les courriels transmis aux autorités de réglementation du pays, de la province (ou de l'état) et de la ville.
- Tenir un journal de bord du personnel des agences présent sur le site.

Photos

- Inclure une description du site et de la direction cardinale face au photographe lorsqu'il a pris la photo. Les photos prises avec un appareil photo équipé de ou synchronisé à un GPS sont préférables.

Données de laboratoire

- Mettre en place un protocole normalisé pour la nomenclature des échantillons au début de l'intervention (ex. : plan d'échantillonnage et d'analyse).
- Mettre en place un programme d'assurance de la qualité (AQ) et des objectifs de contrôle de la qualité (CQ).
- Inclure la chaîne de contrôle et les rapports de laboratoire.
- Recueillir et conserver les données GPS post-traitement de l'emplacement des échantillons.

Autre documentation

Une étude initiale du site peut inclure un relevé aérien ou terrestre du secteur affecté par la fuite et des secteurs environnants, avec vidéos et photographies afin d'identifier :

- L'étendue et le déplacement du produit
- Les priorités pour la protection des ressources naturelles
- Les ressources naturelles affectées et menacées par la fuite
- Les emplacements des échantillons et les lieux d'accès
- Les secteurs non affectés par la fuite (ex : conditions ambiantes, accès et rassemblement).

Les informations sur le site à obtenir dès le début du projet peuvent inclure :

- Emplacement du site ou de la fuite et accès au site (c.-à-d., emplacement de la fuite, étendue perceptible des impacts, routes d'accès, mises à l'eau, secteurs de déploiement des barrières flottantes, zones sécuritaires, clôtures de sécurité et d'entrée)
- Emplacement des milieux humides et des secteurs de ressources naturelles sensibles (ex : espèces menacées ou en voie d'extinction, voies navigables de grande importance) et ressources ayant une importance culturelle
- Relevé des récepteurs (peut inclure les puits résidentiels, commerciaux et industriels, les résidences, les prises d'eau de surface et les espèces menacées ou en voie de d'extinction).

Les activités de signalement préliminaire peuvent inclure :

- Une estimation du volume de la fuite
- Les activités d'intervention
- Une présentation des données.

6.7.5 Investigation du site et réhabilitation

Les investigations du site incluront généralement la détermination de l'étendue horizontale et verticale des impacts. Les équipements utilisés pour effectuer l'investigation du site incluent des outils manuels ainsi que de l'équipement de forage et de terrassement. L'échantillonnage de sols pour le dépistage sur le terrain et des analyses de laboratoire peuvent aussi être requis.

Selon les résultats de l'investigation du site, un plan d'action spécifique de réhabilitation du site peut être préparé pour aborder les impacts appréhendés. Le plan d'action de réhabilitation peut inclure :

- Une description des secteurs atteints
- Les critères de réhabilitation et les critères cibles
- La méthodologie de réhabilitation
- Les approbations et permis requis pour la réhabilitation
- La méthodologie de la réhabilitation du terrain.

6.8 Protection, confinement et récupération

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement

Les techniques de confinement et de récupération peuvent être utilisées pour confiner ou récupérer des déversements pétroliers sur l'eau ou pour confiner des déversements pétroliers qui s'écoulent sur le sol. La récupération de déversements terrestres est souvent très similaire ou utilise les mêmes techniques que le nettoyage des rivages.

Lors de la planification ou de la mise en place d'opérations de confinement et de récupération, il faut prendre en considération les aspects suivants :

✓	Le confinement est plus efficace lorsqu'il est effectué près de la source du déversement, là où le pétrole ne s'est pas répandu sur une grande superficie et où le pétrole confiné est suffisamment épais pour permettre la récupération ou le nettoyage.
✓	La faisabilité du confinement dépend généralement de l'ampleur du déversement, des ressources logistiques disponibles, du temps d'exécution, des conditions environnementales et de la nature du terrain dans le secteur du déversement.
✓	Le confinement aquatique est principalement réalisé à l'aide de barrières de confinement pour déversements pétroliers.
✓	Des écumoirs constituent généralement le moyen le plus efficace pour récupérer les déversements aquatiques bien que des pompes, des systèmes de succion et des absorbants peuvent aussi être efficaces, particulièrement dans les plus petites voies navigables.
✓	Le confinement terrestre implique généralement des bermes ou autres barrières physiques.
✓	Il est plus facile de récupérer du pétrole libre à la surface du sol en utilisant des pompes, des sources de succion ou des absorbants.

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
A. Confinement/bermes de détournement	Construire des bermes de terre en avant de la surface du déversement pour le confiner ou le diriger vers un endroit de confinement.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels <u>Personnel</u> 4-8 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pentes raides • Substrat poreux 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la surface du sol et de la végétation • Pénétration plus grande du pétrole
B. Blocage de collecteur d'eaux pluviales	Bloquer l'ouverture du drain avec des sédiments, du plastique en feuille, des planches, etc., et empêcher le pétrole de pénétrer dans le drain.	<u>Équipement*</u> Divers outils manuels, 1 planche, feuille de plastique, tapis, etc. <u>Personnel</u> 1-2 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Précipitations abondantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Le pétrole peut se propager à d'autres secteurs
C. Barrages	Construire un barrage dans le lit/écoulement pour bloquer et confiner le pétrole qui s'écoule. Recouvrir avec des feuilles de plastique. Si de l'eau s'écoule, installer des tuyaux inclinés lors de la construction du barrage pour que l'eau passe en-dessous.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels, 1 rouleau de feuille de plastique <u>Personnel</u> 4-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de stockage en amont • Eau vive 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Peut augmenter les sédiments en suspension • L'écoulement de l'eau en aval peut être restreint
D. Blocage de ponceau	Bloquer l'ouverture du ponceau avec du contreplaqué, des sédiments, des sacs de sable, etc., pour empêcher le pétrole de pénétrer dans le ponceau.	<u>Équipement*</u> Divers outils manuels, du contreplaqué, sacs de sable, etc. <u>Personnel</u> 3-4 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de stockage en amont • Eau vive 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • L'écoulement de l'eau en aval peut être restreint

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
E. Tranchée d'interception	Creuser avant/près de la surface de déversement pour confiner le pétrole. Recouvrir les bas-côtés et le fond avec du plastique.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, outils manuels, plusieurs feuilles de plastique <u>Personnel</u> 3-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pente • Profondeur de l'écoulement près de la surface 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Perturbation de la surface du sol et de la végétation • Peut affecter l'eau souterraine
F. Barrières de détournement	Une barrière est déployée à partir du rivage dans un angle en direction de la nappe de pétrole qui s'approche et est ancrée ou maintenue en place grâce à un bateau de travail. Le pétrole est dirigé vers le rivage afin d'être récupéré.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, 3 systèmes d'ancrage (min.), barrière de 100 pieds (min.) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et les membres de l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Vagues >1-2 pi • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Rivages sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Mazoutage important aux points d'ancrage du rivage
G. Barrière de confinement dans un canal étroit	Une rampe est déployée de part et d'autre du lit de la rivière dans un angle pouvant confiner le pétrole flottant qui s'écoule dans ce lit.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, véhicule, ou treuil; 1-2 rampes (1,2 x la largeur du lit chacune), 2-10 systèmes d'ancrage <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Rivages sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Mazoutage important du rivage aux points d'ancrage en aval
H. Barrières absorbantes	Une barrière est construite en installant deux lignes de pieux parallèles en travers du lit, en attachant un treillis métallique aux pieux et en remplissant l'espace entre les deux lignes d'absorbants.	<u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière) : outils manuels, 1 bateau, 20 poteaux de clôture, 200 pi de treillis métallique, 200 pi ² d'absorbant, attaches, lignes de support, pieux additionnels, etc. <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pieds • Courant >0,5 kts • Substrat mou 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage des poteaux et du rivage • Grande perturbation du substrat si un bateau n'est pas utilisé

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
I. Barrière d'exclusion	Une rampe est déployée en travers ou autour des secteurs sensibles et ancrée sur place. Le pétrole qui s'approche est exclu du secteur.	<u>Équipement*</u> (par 500 pi de barrière) : 1 bateau, 6 systèmes d'ancrage, 750 pi de rampe (min.) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >1-2 kts • Vagues >1-2 pieds • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage
J. Barrière de déviation	Une barrière est déployée à partir du rivage, loin de la nappe de pétrole qui approche, et est ancrée ou maintenue en place grâce à un bateau de travail. Le pétrole est dévié loin du rivage.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, 5 systèmes d'ancrage, barrière (200 pieds) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et les membres de l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Vagues >1-2 pieds • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Vents vers les côtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Le pétrole n'est pas confiné et peut atteindre d'autres rivages
K. Barrage à la prise d'eau	Un barrage est construit de part et d'autre de la prise d'eau ou du lit en utilisant des sédiments du rivage local pour empêcher le pétrole de pénétrer dans l'entrée. Le barrage peut être recouvert de plastique afin de minimiser l'érosion.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels, 1 rouleau de feuille de plastique <u>Personnel</u> 2-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Débit sortant • Profondeur d'entrée >5 pieds • Largeur d'entrée excessive 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des sédiments et de la végétation aux secteurs d'emprunt • Perturbation du substrat de l'entrée • Augmentation des sédiments en suspension • L'eau dans la prise peut devenir stagnante

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
L. Exclusion de débris et de glace	Installer une clôture ou une barrière en amont du site de confinement pour exclure les débris et la glace.	<u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière) : divers outils manuels, 1 bateau, 10 poteaux de clôture, 100 pieds de clôture cyclone, attaches, lignes de support, etc. <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pieds • Courant >3-4 kts • Substrat mou 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage et poteaux
¹ En plus de la mise en place et l'accessibilité. *Établir un périmètre de sécurité et prendre des précautions sécuritaires appropriées avant le début des travaux.				

6.8.2 Tableau de conversion impérial/métrique

D'impérial à métrique		De métrique à impérial	
Longueur			
1 pouce (po)	2,54 centimètres (cm)	1 cm	0,393 po
1 pied (pi)	0,3048 mètre (m)	1 m	3,28 pi
1 mille (SM)	1,609 kilomètre (km)	1 km	0,621 SM
1 mille marin (NM)	1,852 kilomètre (km)	1 km	0,540 NM
Superficie			
1 pied carré (pi/ca)	929 centimètres carrés (cm ²)	1 cm ²	0,0129 pi/ca
1 pied carré (pi/ca)	0,0929 mètre carré (m ²)	1 m ²	10,76 pi/ca
1 acre	4,047 mètres carrés (m ²)	1000 m ²	0,247
1 mille carré (SM ²)	2,59 kilomètres carrés (km ²)	1 km ²	0,386 NM ²
Volume			
1 gallon US (gal US)	3,785 litres (l)	1 l	0,264 gal US
1 gallon impérial (gal. imp.)	4,546 litres (l)	1 l	0,220 gal. Imp.
1 baril	159 litres (l)	1 l	0,00629 baril
Vitesse			
1 mille à l'heure (mi/h)	1,609 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,621 mi/h
1 noeud (kn)	1,852 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,54 kn
1 pied par seconde (pi/s)	0,3048 mètre par seconde (m/s)	1 m/s	3,28 pi/s
1 pied par seconde (pi/s)	1,097 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,911 pi/s
Poids			
1 livre (lb)	0,454 kilogramme (kg)	1 kg	2,205 lb
1 tonne courte	0,907 tonne (t)	1 t	1,102 tonne courte
1 tonne forte (tf)	1,016 tonne (t)	1 t	0,984 tf
Température			
F° = (C° (9) ÷ 5) ÷ 32			
Pression			
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,0689 bar	1 bar	14,504 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	6,89 kilopascals (kPa)	1 kPa	0,145 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,704 m/colonne d'eau (m/ce)	1 m/ce	1,42 lb/po ²
1 pouce de mercure	25,4 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 pouce de mercure
1 atmosphère (atm)	1,033 kg/cm ²	1 kg/cm ²	0,968 atm
1 atmosphère (atm)	760 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 atm
Débit			
1 gallon par minute (gal./m)	0,227 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	4,403 gal./m
1 pied cube/minute (PCM)	1,699 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	0,5856 PCM
1 baril/jour	0,1104 litre/minute (lb/m)	1 lb/m	9,057 barils/jour
Puissance			
1 horse-power (HP)	0,746 kilowatt (kw)	1 kw	1,341 HP



6.9 Fiches signalétiques (FS/FTSS)

Table des matières

Access Western Blend (AWB)
Shell Albian Heavy Synthetic Crude
Shell Albian Muskeg River Heavy
Shell Albian Resid I Blend
Shell Albian Vacuum Gas Oil Blend
Suncor BHB
Enbridge Condensate
Enbridge Crude Oil Heavy
Shell Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Synthetic
Cenovus Heavy Crude Oil/Diluent Mix
Enbridge US High Sweet Clearbrook (UHC) Crude Oil
Enbridge Synbit Blend
Imperial Kearn Dilbit/Kearn Blend
Imperial Kerosene
Imperial Kerosene Type Aviation Turbine Fuel
Imperial Light Distillate
Imperial Udex Raffinate
Co-op Newgrade Synthetic Blend-Refinery Feedstock
Enbridge North Dakota Sweet Crude Oil
Statoil Cheecham Blend
BP Canadian Heavy Oil
Suncor OSC
Suncor OSH

French Version

Pétrole brut Esso
Pétrole brut synthétique
Azote
Distillats de pétrole
Carburacteur d'aviation-kérosène
Kérosène
Liquides de gaz naturel

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date : 15-Oct-2013

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

I. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Azote	Appellation commerciale : Azote
Usage du produit : Plusieurs	
Nom chimique : Azote	Synonymes : Diazote
Formule chimique : N ₂	Famille chimique : Gaz inerte
N° de téléphone : Urgence : * 1-800-363-0042	Fournisseur /Fabricant : Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 N° de téléphone : 905-803-1600 N° de télécopieur : 905-803-1682

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas de déversements, de fuites, d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
1) Azote	100	7727-37-9	Sans objet.	Non disponible.	Asphyxiant simple.

3. Identification des risques

Vue d'ensemble des urgences

ATTENTION! Gaz haute pression. Peut provoquer une suffocation rapide. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respi rateur autonome.

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

INHALATION : Asphyxiant. Les effets sont causés par un manque d'oxygène. Des concentrations modérées peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de l'excitation, une salivation excessive, des vomissements et des évanouissements. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun effet nocif venant des vapeurs.

ABSORPTION CUTANÉE : Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

INGESTION : Ce produit est un gaz à température et pression normales.

CONTACT AVEC LES YEUX: Aucun effet prévu.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Aucun connu.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

La toxicologie disponible et les propriétés physiques et chimiques du produit laissent supposer que la surexposition ne risque guère d'aggraver les conditions médicales existantes.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée actuellement connue.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Aucun effet prévu.

INGESTION :

Ce produit est un gaz à température et pression normales.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

NOTES AU MÉDECIN :

Il n'existe pas d'antidote particulier. Le traitement d'une surexposition devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Non, **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet. **TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** Sans objet.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume :	SEUIL MINIMAL : Sans objet.	SEUIL MAXIMAL : Sans objet.
---	------------------------------------	------------------------------------

MOYENS D'EXTINCTION :

L'azote ne peut s'enflammer. Utiliser les moyens appropriés pour les incendies des environnements.

PROTECTION DES POMPIERS :

ATTENTION! Gaz haute pression. Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible et retirer les contenants de la zone de l'incendie si cela ne présente aucun danger.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Ce gaz ne peut s'enflammer. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. La plupart des contenants sont dotés d'un dispositif de sécurité conçu pour évacuer le contenu s'il y a exposition à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Aucun.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Sans objet.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et l'équipement complet de lutte contre les incendies.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par volume) :

INFÉRIEURE : Sans objet. SUPÉRIEURE : Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

ATTENTION! **Gaz haute pression.** Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes lorsque requis. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Avant de permettre au personnel d'entrer, vérifier la teneur en oxygène du secteur, particulièrement dans les espaces restreints.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Dissiper lentement dans l'atmosphère. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. En cas de besoin, communiquer avec votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks « premier arrivé, premier sorti ».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à couple pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P-1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz haute pression. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. **Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.** Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur,** s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation du produit, consulter la brochure NFPA 55 : *Standard for the Storage, Use and Handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders*, publiée par la National Fire Protection Association.

Voir aussi la publication P-14-153 de Praxair, *Guidelines for Handling Gas Cylinders and Containers*. On peut l'obtenir auprès du fournisseur local.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE ET LA SANTÉ (DIVS) :

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE : Utiliser un système de ventilation local, au besoin, afin d'assurer une alimentation suffisante en oxygène.

MÉCANIQUE (générale) : Acceptable si le système de ventilation peut assurer une alimentation suffisante en oxygène.

SPÉCIALE : Aucune.

AUTRES : Aucune.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter des appareils respiratoires à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être fait en fonction de la norme CSA Z94.4 courant e, « Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires ». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants de travail lors de la manutention des bouteilles.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, « Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

AUTRES PROTECTIONS : Des chaussures à support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Des vêtements de protection lorsque requis. Des pantalons sans revers doivent être portés à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme CSA Z195, « Chaussures de protection », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz	POINT DE CONGÉLATION :	-209,9 °C (-345,8 °F)	pH:	Sans objet.
POINT D'ÉBULLITION :	-195,8 °C (-320,4 °F)	TENSION DE VAPEUR :	Sans objet.	POIDS MOLÉCULAIRE :	28,01 g/mole
DENSITÉ RELATIVE : Eau = 1	Sans objet.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Négligeable.		
DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1)	0,97 g/ml @ 21,1 °C	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate butylique = 1) :	Sans objet.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Sans objet.
DENSITÉ DE VAPEUR :	0,00115 g/ml à 21,1 °C	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :	100 % (w/v).	SEUIL D'ODEUR :	Inodore.
APPARENCE ET ODEUR :	Incolore.		Inodore.		

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable.
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Températures élevées.
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Dans certaines situations, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (à plus de 800 °C) et le magnésium pour former des nitrures. À haute température, il peut se combiner à l'oxygène et l'hydrogène.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS À ÉVITER :	Aucune.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune.

11. Renseignements toxicologiques

EFFETS AIGUS : Aucun renseignement contenu dans notre base de données n'indique de s effets toxiques de ce produit sur l'humain.

RÉSULTATS DES ÉTUDES :
Aucun connu.

12. Renseignements écologiques

Aucun effet néfaste sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit de Classe I ou II appauvrissant la couche d'ozone. Ce matériel n'est pas classé comme polluant marin par les règlements TDG.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Azote comprimé

CLASSE DANGER : CLASSE 2.2: Gaz
: ininflammable, non-corrosif
et non-toxique.

N° D'IDENTIFICATION : UN1066

QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minute ou plus.

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique

PLAQUE (si exigée) : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées dans un camion bien aéré en position sta ble. Les bouteilles transportées dans un camion à conteneur clos et non ventilé peuvent constituer un danger.

Norm du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*, et la FTSS contient tous les renseignements requis par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SIMDUT (Canada) CLASS A: Gaz comprimé
Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

Réglementations Internationales

EINECS Non disponible.
DSCL (CEE) Ce produit n'est pas classé conformément aux règlements de l'UE.
Listes internationales Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

CLASSIFICATIONS HMIS :
SANTÉ 0
INFLAMMABILITÉ 0
DANGER PHYSIQUE 2

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : 0 - 3000 psig CGA-580
3001 - 5500 psig CGA-680
5501 - 7500 psig CGA-677

À FILETS : CGA-960

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : CGA-718

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité g ratuée dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221 Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, Téléphone : (703) 788-2700, Télécopieur : (703) 961-1831, Site Web : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas
G-10.1 Commodity Specification for Nitrogen
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Praxair demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé-sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date : 15-Oct-2013

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013
SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement
N° DE TÉLÉPHONE : 905-803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce figurant dans le présent document sont des marques de commerce ou des marques déposées qui sont la propriété de leur détenteur respectif.



Praxair Canada, Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2

Page 1 of 8



FICHE SIGNALÉTIQUE

RÉDIGÉ LE : 6 avril 2011
REPLACÉ : 10 mai 2010
NUMÉRO FS : 3277
Référence : ERC

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

NOM : PÉTROLE BRUT

SYNONYMES:01.BRUT
02.PÉTROLE BRUT CORROSIF (SULFURÉ)
03.PÉTROLE BRUT NON CORROSIF (PEU SULFURÉ)

APPLICATION ET DESCRIPTION :
Le pétrole brut est un mélange de paraffines, de naphtènes, d'hydrocarbures aromatiques et de petites quantités de composés sulfurés et azotés qu'on trouve à l'état naturel. Sa composition et ses propriétés varient considérablement selon son origine. Il est dit corrosif si sa teneur en soufre est supérieure à 0,5 % en masse, et non corrosif si elle y est inférieure.

NUMÉRO CAS : 8002-05-9

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE :

SIMDUT : Catégorie B, division 2 : Liquides inflammables
Catégorie D, division 1, subdivision A : Matières très toxiques
Catégorie D, division 2, subdivision B : Matières toxiques

Loi Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPA)
Les constituants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI) ou sont exempts

Renseignements TMD (transport terrestre)
TMD : Pétrole brut.

TMD PRIMAIRE : 3 N.I.P. : UN1267
TMD SECONDAIRE : GROUPE D'EMBALLAGE : II
TMD TERTIAIRE :
POLLUANT MARIN :

TÉL. EN CAS D'URGENCE : FABRICANT/FOURNISSEUR :

MSDS No: 03277

PÉTROLE BRUT

Page 2 of 8

Fourn : Pétrolière Impériale
Division Produits et Chimiques
Approvisionnement de Pétrole Brut
C.P. 2480 Succursale M
Calgary, Alberta
T2P 3M9
(403) 237-3883

SANTÉ : (866) 232 - 9563
TRANSPORT : (866) 232 - 9563

2. COMPOSANTS RÉGLEMENTÉS

Les données qui suivent sur les composants sont définies conformément aux sous-alinéas 13a) (i) à (iv) ou à l'alinéa 14a) de la Loi sur les produits dangereux.

COMPOSANTS	%	CAS NO.
PETROLE BRUT	100	(w/w) 8002-05-9 LD50: >4.3, g/kg, in LD50: >2, g/kg, skn, r

3. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
DENSITÉ : 0.7 à 0.95
ODOEUR/APPARANCE :
Voir NOTES, section 9.
SEUIL D'ODEUR : non disponible
TENSION DE VAPEUR : > 0.36 kPa @ 20 deg C
DENSITÉ DE VAPEUR : 3 à 5 (approx.)
TAUX D'ÉVAPORATION : non disponible
PLAGE/POINT D'ÉBULLITION : zero voir notes
POINT DE CONGÉLATION/DE FUSION -60 à -20 deg C
VISCOSITÉ : < 15 centistokes @ 20 deg C (for some)
PH : sans objet
SOLUBILITÉ : insoluble
COEFFICIENT DE
RÉPARTITION EAU/HUILE : <1
% VOLATILÉ : varies
FORMULE MOLÉCULAIRE : sans objet
MASSE MOLÉCULAIRE : sans objet

4. DANGERS POUR LA SANTÉ

NATURE DU DANGER

INHALATION :

MSDS No: 03277

PETROLE BRUT

Page 3 of 8

Les vapeurs très concentrées irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons; peuvent causer des maux de tête et des étourdissements; sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central, dont la mort.

Mise en garde : si le produit est surchauffé, en présence d'eau surtout, du sulfure d'hydrogène peut se dégager et causer de l'irritation, un arrêt respiratoire, le coma et la mort sans nécessairement dégager d'odeur perceptible au préalable.

Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Irrite mais ne cause pas de lésions oculaires.

Les éclaboussures chaudes causent des brûlures à l'oeil et des lésions permanentes.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Peu toxique. S'absorbe par la peau et a un ou plusieurs effets toxiques sur l'organisme.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une inflammation (dermatite).

L'exposition au produit chaud peut causer des brûlures thermiques.

Le benzène peut être absorbé par la peau lésée et causer des troubles et des lésions du sang et des organes où le sang se forme.

INGESTION :

Toxicité minime.

De petites quantités de ce liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent porter gravement atteinte à la santé (bronchopneumonie ou oedème pulmonaire).

TOXICITÉ CHRONIQUE :

Contient du benzène. Les études épidémiologiques sur l'homme indiquent que des surexpositions prolongé ou répétées au benzène peuvent causer des lésions des organes où le sang se forme (notamment la moelle osseuse) et de graves troubles sanguins, dont la leucémie. D'après l'expérimentation animale, le benzène ne cause pas de malformations mais il peut être toxique pour l'embryon et le fœtus. Il n'est pas démontré que ces résultats s'appliquent à l'homme. D'après les recherches le benzène est cancérigène pour l'homme.

Contient du n-hexane. Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer des lésions du système nerveux périphérique (doigts, pieds, bras, etc.).

Contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) comme le benzo-a-pyrène (BAP). Le benzo-a-pyrène est soupçonné d'être cancérigène pour l'homme. D'après l'expérimentation animale, des expositions prolongées ou répétées à certains HAP peuvent causer le cancer de la peau et des poumons, et d'autres formes de cancer.

Certaines recherches sur les animaux ont montré que de fortes expositions à xylène ont des effets sur le développement de l'embryon et du fœtus. Ces effets se sont souvent manifestés à des niveaux toxiques pour la mère. La portée de ces résultats pour l'être humain n'a pas été déterminée.

Page 4 of 8

Le rapport préliminaire ne dit pas si ces résultats s'appliquent. Ce produit contient de l'éthylbenzène. Le Centre international de recherche sur le cancer, après évaluation classé l'éthylbenzène dans les agents potentiellement cancérigènes pour les humains (groupe 2B), la preuve de sa cancérigénicité ayant été jugée suffisante pour les animaux de laboratoire mais insuffisante pour les humains y étant exposés. Contient du naphthalène. Le Centre international de recherche sur le cancer, a évalué et conclu qu'il y avait d'évidence suffisante de sa cancérigénicité dans les animaux de laboratoire mais insuffisante pour les humains y étant exposés. En conséquence, CIRC a classifié naphthalène dans les agents potentiellement cancérigènes pour les humains (groupe 2B).

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DL50 INGESTION : >4.3 g/kg rat
DL50 PEAU : >2 g/kg rat

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

RECOMMANDATION DE L'ACGIH :

Benzène : l'ACGIH recommande de ne pas dépasser 0.5ppm (1.6 mg/m³) et précise qu'il s'agit d'une substance confirmée d'être cancérigène pour l'homme.

Sulfure d'hydrogène : TWA de 1ppm et un STEL de 5 ppm.

n-Hexane (peau) : 50 ppm (176 mg/m³).

Éthylbenzène : 100 ppm (434 mg/m³) et substance cancérigène pour animal (A3) selon l'ACGIH.

Toluène (peau) 20 ppm (75 mg/m³) ; Xylène 100 ppm (434 mg/m³).

Isomères de l'hexane (à l'exclusion du n-hexane) : 500 ppm (1760 mg/m³).

Naphthalène : 10 ppm (52 mg/m³).

RECOMMANDATION DU FABRICANT :

Même si aucune norme d'hygiène précise n'existe, au travail, l'exposition aux particules totales doit être nettement inférieure à 0,1 mg/m³ (peau) de particules d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, dosées sous la forme de solubles dans le benzène.

5. PREMIERS SOINS

INHALATION :

Dans les situations d'urgence, porter l'équipement de protection respiratoire approprié. Retirer immédiatement la victime de la zone. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

CONTACT AVEC LES YEUX :

MSDS No: 03277

PETROLE BRUT

Page 5 of 8

Laver immédiatement et abondamment les yeux à l'eau durant au moins 15 minutes. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et si possible au savon. Ôter les vêtements souillés, chaussures comprises, après avoir commencé à se laver.

Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

Produit chaud : plonger immédiatement la partie affectée dans l'eau froide ou la laver abondamment à l'eau froide pour dissiper la chaleur. Couvrir d'une bande propre de coton ou de gaze et obtenir de l'aide médicale sans tarder.

Produit chaud : ne pas tenter de l'éliminer de la peau ni de retirer les vêtements souillés, car la chair lésée peut facilement se détacher. Transporter la personne en milieu hospitalier.

INGESTION :

NE PAS faire vomir étant donné qu'il est important que le produit ne pénètre pas dans les poumons (risques d'aspiration). Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

6. MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

PROTECTION PERSONNELLE :

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les conditions d'utilisation du produit.

Si des contacts avec la peau et les yeux sont peu probables mais possibles à la suite d'expositions courtes ou périodiques, porter de longues manches, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial.

Si des contacts prolongés ou répétés avec la peau et les yeux sont probables, porter des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une veste de protection contre les produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial.

Si des contacts du produit chaud avec la peau et les yeux sont peu probables mais possibles à la suite d'expositions courtes ou périodiques, porter des gants résistant à la chaleur, des manchettes et un écran facial.

Si les concentrations dans l'air menacent de dépasser les limites d'exposition en milieu de travail indiquées à la section 4 et que les méthodes de travail, les mesures d'ingénierie ou autres de réduire l'exposition sont insuffisantes, le port d'un respirateur homologué est à considérer pour éviter une surexposition par inhalation.

MÉCANISMES TECHNIQUES DE CONTRÔLE :

Le recours à une ventilation à aspiration locale est préconisé pour limiter les émissions à la source. Il est conseillé de manipuler les échantillons de laboratoire sous une hotte. En atmosphère confinée, assurer une ventilation mécanique.

Employer un appareillage de ventilation antidéflagrant.

MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION :

Garder les récipients fermés. Les manipuler et les ouvrir avec précaution.
Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à distance des matières incompatibles.
Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ni souder les récipients vides. Ne pas les réutiliser sans avoir procédé au préalable à leur remise en état ou à leur lavage industriel. Ne pas manipuler ni entreposer près de la flamme nue, d'une source de chaleur ou d'inflammation.
Le produit accumule des charges électrostatiques, ce qui peut provoquer une étincelle. L'accumulation d'électricité statique peut constituer une source d'inflammation. Procéder à la mise à la terre et à la masse comme il se doit.
Entreposer et charger à la température normale (jusqu'à 38 deg C) et à la pression atmosphérique.
Faire attention au cours du jaugeage de réservoir ou de manoeuvres similaires car, en cas de surchauffe, des concentrations létales de sulfure d'hydrogène peuvent s'accumuler dans l'espace vide du réservoir.

LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ET MESURES D'ÉLIMINATION :

Pour l'élimination du produit récupéré, consulter un spécialiste. S'assurer que l'élimination est faite en conformité avec les exigences gouvernementales et le règlement local d'élimination de déchets. Avertir sans tarder les autorités compétentes. Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et corriger les effets nuisibles du déversement.

DÉVERSEMENT SUR LE SOL :

Éliminer toute source d'inflammation. Éloigner les curieux. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer à se répandre

DÉVERSEMENT DANS L'EAU :

Éloigner les curieux et les navires. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer à se répandre.
Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Si les autorités locales et environnementales l'autorisent, utiliser, dans les eaux libres, des absorbants coulants ou des dispersants appropriés.

7. DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair et méthode : -20 à 93.3 deg C Flashpoint and Autoignition t
Pts d'éclair/d'autoinflammation varient selon l'origine du brut.
Point d'auto-inflammation : var. >400 deg C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% EN VOL.): LII: approx. 0.6 LSI : approx 15.0

DANGERS D'ORDRE GÉNÉRAL :

Extrêmement inflammable; le produit s'enflamme facilement à la température ambiante.
Liquide inflammable; peut dégager des vapeurs qui forment des mélanges inflammables à une température égale ou supérieure à son point d'éclair.

Page 7 of 8

Auto-réfrigérant; les conduites de vidange peuvent se boucher et les soupapes se bloquer à cause de la glace formée à la suite de l'expansion du gaz ou de l'évaporation du liquide.

Se décompose; des gaz toxiques et inflammables se forment à température élevée (par décomposition thermique).

La combustion forme des gaz toxiques.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Pulvériser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Couper l'arrivée de combustible au feu si c'est sans danger. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, pulvériser de l'eau pour en disperser les vapeurs.

Laisser brûler de façon contrôlée ou éteindre avec de la mousse ou de la poudre chimique sèche. Tenter de couvrir le liquide déversé de mousse.

Les pompiers doivent se protéger les yeux et les voies respiratoires.

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) pour lutter contre tous les incendies intérieurs et les grands incendies extérieurs. Pour les petits incendies à l'extérieur, faciles à éteindre avec un extincteur portatif, l'ARA peut être facultatif.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Oxydes de soufre, d'azote et de carbone, sulfure d'hydrogène.

8. RÉACTIVITÉ

Ce produit est stable.

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Chaleur, sources d'inflammation et oxydants.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :

Sulfure d'hydrogène, oxydes de soufre, d'azote et de carbone.

9. NOTES

La composition du pétrole brut varie selon son origine.

.

Le sulfure d'hydrogène se concentre en atmosphère confinée
Le sulfure d'hydrogène qui se dégage du produit peut réagir avec l'acier des réservoirs de stockage et des installations de traitement pour former des sulfures de fer qui, à l'état sec, peuvent brûler au contact de l'air (substance pyrophorique).

.

Section 3 (suite)

Odeur et apparence : odeur légère et agréable d'hydrocarbures à une odeur d'oeufs pourris (forte teneur en sulfure d'hydrogène). Apparence allant d'un liquide clair et transparent à celle d'un

Page 8 of 8

liquide noir et visqueux.
Plage de distillation : de <0 deg C à >1000 deg C.

10. RÉDACTION

PUBLIÉ PAR: L'Impériale, Hygiène
Industrielle et Sécurité des Produits
(416) 968-4940

Redige le: avril 6,2011
Remplace: mai 10,2010


MISE EN GARDE :Les renseignements ci-inclus ne s'appliquent qu au produit mentio-
-nné et peuvent être sans valeur s'il est combiné à un autre produit ou traitemen
Si ce produit n'est pas utilisé à des fins ou dans des conditions normales,
ces renseignements peuvent ne pas être complets ou n être plus valables.
Pour plus de certitude, prière de consulter le fournisseur au sujet
de toute utilisation qui ne figure pas sous la rubrique 'Applications' à la
Section 1. Ces renseignements sont basés sur les donnés disponibles au moment de
la réduction de la fiche. Cette fiche signalétique est à l'usage exclusif
des clients, salariés et agents d L'IMPÉRIALE. Toute autre distribution
est formellement interdite sans l autorisation écrite d L'IMPERIALE .

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Section 4 – Table des matières

Les formulaires suivants, lorsqu'applicables, devraient être utilisés lors des phases initiales d'une intervention d'urgence

PCI 001	Recueillir l'information lors d'une urgence
PCI 002	Liste de vérification du premier répondant
PCI 003	Information pour message d'avertissement
PCI 004	Formulaire général de déclaration d'incident
PCI 005	Liste de contrôle de menaces
PCI 006	Registre de surveillance du site
PCI 007	Plan de santé et sécurité spécifique au site
PCI 008	Liste de vérification Démobilisation
PCI 009	Plan de brûlage in situ
PCI 010	Registre d'inspection des équipements de l'installation
PCI 011	Questions du Centre national d'intervention 
PCI 012	Demande de Révision d'un formulaire PCI
PCI 013	PAI Page couverture
PCI 014	Rapport de statut des notifications
PCI 015	Rapport météorologique
SCI 201-1	Carte/Croquis résumé de l'incident
SCI 201-2	Sommaire des opérations en cours
SCI 201-3	Structure organisationnelle
SCI 201-4	Sommaire des ressources
SCI 201-5	Analyse de contrôle et de sécurité du site
SCI 202	Objectifs généraux de l'intervention
SCI 203	Affectations organisationnelles
SCI 204	Liste des affectations



Section 4 – Table des matières

SCI 205	Plan des communications
SCI 206	Plan médical
SCI 208	Plan de sécurité au site
SCI 209	Résumé de l'état de l'incident
SCI 210	Statut de changement
SCI 211p	Liste de contrôle (personnel)
SCI 211e	Liste de contrôle (équipement)
SCI 214	Registre d'unité
SCI 215	Feuille de travail pour planification opérationnelle
SCI 218	Inventaire des véhicules de soutien
SCI 220	Plan des opérations aéroportées
SCI 223	Message de santé et sécurité
SCI 224	Sommaire de l'unité environnementale
SCI 226	Feuille de travail pour planification à long terme
SCI 230	Horaire de réunion quotidienne
SCI 231	Sommaire de réunion
SCI 232a	Index du site PCZ
SCI 233	Rapport de suivi d'actions
SCI 234	Matrice d'analyse des travaux



Recueillir l'information lors d'une urgence

PCI 001

Utilisation : Doit être utilisé par tout employé qui reçoit de l'information urgente concernant un incident potentiel ou en guise de préparation à une intervention d'urgence à titre de premier répondant.	
Notification	
Date et heure de la notification :	
Nom de l'employé recevant l'appel :	
Émetteur	
Nom de l'émetteur :	
Emplacement de l'émetteur :	
No de téléphone de l'émetteur (2 prochaines heures) :	Domicile :
Adresse de l'émetteur :	
Description de l'urgence	
Conditions observées (déversement, nuage, odeur, etc.) :	
Établissement concerné, emplacement ou description du terrain :	
Date et heure auxquelles l'incident a été observé :	
Ville ou village le plus près :	
Itinéraire vers le site :	
Cours ou plan d'eau le plus près (direction et distance) :	
Autres renseignements pertinents (température, vent, routes, intérêts publics, blessures).	
Déclaration de l'urgence	
L'émetteur a-t-il avisé les services municipaux ou tout autre répondant de l'urgence :	(Heure de l'appel) :
D'autres services d'urgence sont-ils au site ou en route (précisez)	
Déclaration interne	
Si cette situation est une urgence potentielle et que vous êtes le premier point de contact d'Enbridge, contactez le centre de contrôle d'Edmonton au :	
Régions É-U 1-800-858-5253	Région EPSI 1-888-440-4357
Région CAN 1-877-420-8800	Centre de contrôle Cushing 1-918-223-2461
Région Athabasca 1-888-813-6844	Ligne médias Enbridge É-U 1-888-992-0997
Au Québec 1-780-420-8899	Ligne médias Enbridge CAN 1-800-858-5253
Région Dakota du Nord 1-888-838-4534	
Autre information	
Transmettre le message d'avertissement pour LGN/pétrole brut si requis (Voir formulaire B – Information pour avertissement)	



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

Utilisation : Doit être utilisée lors de l'inspection d'une urgence potentielle ou rapportée. Les lignes directrices qui suivent doivent être respectées afin d'assurer des pratiques de travail sécuritaires. L'ordre des différentes tâches peut varier selon la situation.	
EXPLORATION - Doit être révisée par le premier répondant avant d'entreprendre toute action immédiate.	
<input type="checkbox"/>	Déterminer la direction du vent et approcher prudemment dans le sens du vent
<input type="checkbox"/>	Explorer la zone où un déversement est soupçonné seulement si vous portez l'ÉPP approprié, en utilisant le système de compagnon lorsque cela est possible.
<input type="checkbox"/>	Assurer la sécurité du personnel dans la zone.
<input type="checkbox"/>	Évaluer les risques d'incendie, d'explosion et de vapeurs toxiques dangereuses.
<input type="checkbox"/>	Retirer ou fermer toute source potentielle de combustion.
<input type="checkbox"/>	Utiliser des équipements à sécurité intrinsèque (ex. : lampe de poche, appareil radio émetteur-récepteur, détecteur de gaz avec alarme audible).
<input type="checkbox"/>	Maintenir une communication régulière/planifiée avec le centre de contrôle et le responsable régional/de garde.
APPROCHE	
<input type="checkbox"/>	Vérifier la direction du vent et assurez-vous de demeurer dans le sens du vent.
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des blessés ou des personnes ensevelies?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des personnes de l'extérieur impliquées dans le sauvetage ou l'évacuation?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des indices de dangers potentiels tels :
<input type="checkbox"/>	Des fils électriques tombés ou au-dessus de la zone?
<input type="checkbox"/>	Des produits liquides ou solides visibles, non identifiés?
<input type="checkbox"/>	Des vapeurs visibles?
<input type="checkbox"/>	Des odeurs ou des dangers respiratoires évidents?
<input type="checkbox"/>	Des feux, des étincelles ou d'autres sources de combustion visibles?
<input type="checkbox"/>	Des trous, des cavernes, des fossés profonds, des rapides ou des falaises à proximité?
<input type="checkbox"/>	La circulation locale pose-t-elle problème?
<input type="checkbox"/>	Condition du sol (choisir) <input type="checkbox"/> Sec <input type="checkbox"/> Mouillé <input type="checkbox"/> Glacé
CONFIRMER ET CONTRÔLER	
<input type="checkbox"/>	Identifier le matériau déversé et vérifier la fiche signalétique.
<input type="checkbox"/>	Établir les risques associés au déversement, la sécurité du site et ses paramètres, soit : volume du déversement, étendue et direction d'écoulement.
<input type="checkbox"/>	Le ou les oléoducs ont-ils été fermés?
<input type="checkbox"/>	Si la zone est sur l'eau, consulter le point de contrôle et les cartes ZGC afin d'appliquer les stratégies d'intervention adéquates pour les différentes ressources à venir.
<input type="checkbox"/>	La direction du vent a-t-elle été confirmée et le manche à vent a-t-il été installé?
<input type="checkbox"/>	Le public est-il protégé ou la nécessité d'une évacuation a-t-elle été évaluée?
<input type="checkbox"/>	Toutes les sources de combustion ont-elles été éliminées?
<input type="checkbox"/>	Établir les zones d'exclusion et de travail sécuritaire (chaude, tiède et froide).
<input type="checkbox"/>	Les exigences de sécurité et de protection personnelle ont-elles été établies et communiquées?
<input type="checkbox"/>	L'équipement adéquat de lutte contre l'incendie est-il disponible et installé?
<input type="checkbox"/>	Les soupapes ont-elles été cadenassées si nécessaire?
<input type="checkbox"/>	Les équipements électriques des camions-citernes et des réservoirs ont-ils été adéquatement mis à la terre?
<input type="checkbox"/>	Les procédures de décontamination ont-elles été établies et les sites de décontamination identifiés?
<input type="checkbox"/>	Les événements et les activités sont-ils enregistrés et documentés?



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

COMMUNICATION	
<input type="checkbox"/>	Entreprandre les tâches de notification des agences gouvernementales, incluant les autorités des zones affectées ou à risque par le biais du centre de contrôle, le responsable régional ou son délégué.
<input type="checkbox"/>	Terminer les tâches de notification d'urgence, incluant les organismes de réglementation. Ceci doit être effectué par le responsable régional ou son désigné
<input type="checkbox"/>	Si des excavations doivent être entreprises, l'organise Info-Excavation a-t-il été avisé?
<input type="checkbox"/>	Un rapport préliminaire d'incident a-t-il été produit?
<input type="checkbox"/>	Un canal d'ondes radio a-t-il été établi pour les communications entre le site et le personnel de chantier?
CONSIDÉRATIONS	
<input type="checkbox"/>	Si approprié, demander une surveillance aérienne afin de confirmer : <ul style="list-style-type: none">• L'envergure et la description de la nappe d'hydrocarbure• La direction du mouvement• Les coordonnées des bordures avant et arrière de la nappe d'hydrocarbure• Les zones sensibles menacées• Les zones habitées à risque.
<input type="checkbox"/>	Pour une meilleure connaissance de la situation, si possible, photographier la zone.
<input type="checkbox"/>	À l'arrivée des renforts, effectuer le transfert de commandement et commencer la préparation des réunions tactiques et de planification.



Information pour message d'avertissement

PIC 003

Utilisation : Doit être remis lorsque nécessaire aux intervenants d'urgence locaux, soit le service de police, le service d'incendie ou autres, lorsque requis.

Suivi d'incident, guide d'appel d'urgence aux intervenants locaux

« Ici Enbridge Pipelines (*précisez la région*) Inc., j'appelle de _____

Notre numéro de téléphone est le _____

On nous a rapporté une odeur de gaz ou de la vapeur de pétrole brut ou une légère fuite provenant de (description du site, station, etc.)

Du personnel de la Compagnie a été déployé afin de confirmer le rapport initial. Votre aide n'est pas requise pour le moment. Nous vous fournirons des renseignements plus précis dès qu'ils seront disponibles et vous confirmerons si nous avons besoin de votre assistance. »

(Donner les renseignements d'avertissement suivants concernant LGN/pétrole brut, le cas échéant.)

Information d'avertissement pour un incident LGN (intervenants d'urgence locaux)

Les liquides du gaz naturel sont des mélanges d'hydrocarbures; le composant principal est le propane.

Les vapeurs auront généralement l'apparence de nuages blancs. Elles sont extrêmement inflammables et s'accumuleront en zone de plus basse altitude. Garder toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite et du nuage de vapeurs. Faire preuve de grande prudence près de la fuite.

Information d'avertissement pour un incident de pétrole brut (Intervenants d'urgence locaux)

Le pétrole brut est inflammable et toxique.

Les vapeurs s'accumulent en zone de plus basse altitude

Faites preuve de grande prudence près de la fuite.

Gardez toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite.

Évitez les zones de plus basse altitude si vous ne portez pas d'appareil de protection respiratoire autonome.



Formulaire général de déclaration d'incident

PCI 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par : à :	
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur le pipeline et points de contact			
Nom du pipeline :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique au pipeline			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
P/L marqueur de déversement	Soupape de sectionnement la plus près en amont	Vanne de sectionnement la plus près en aval	
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée? oui non		Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :	
Fissure, cratère :	Emplacement du cratère :	Dimension du cratère :	
Notes :			
Rapport général d'incident (pipeline)			



Formulaire général de déclaration d'incident

PIC 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par : _____ à : _____	
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur l'installation et points de contact			
Nom de l'installation :			
Type d'installation :			
Nombre de personnes sur les lieux de l'installation :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique à l'installation			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :
Notes :			
Rapport général d'incident (installation)			



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

<p>Date : _____</p> <p>Personne recevant la menace/le colis suspect : _____</p> <p>Heure reçue : _____</p> <p>Si par téléphone, heure de fin de l'appel : _____</p> <p>Numéro de téléphone inscrit sur l'afficheur : _____</p> <p>Lieu de travail de la personne recevant la menace/le colis suspect : _____</p>	<p>COLIS/COURRIER SUSPECT</p> <p>Heure de la livraison/découverte : _____</p> <p>Emplacement de la livraison/découverte : _____</p> <p>Qui a fait la livraison ou découvert le colis/courrier/comment le colis/courrier a-t-il été livré : _____</p> <p>Caractéristiques du colis/courrier (encercler tout ce qui s'applique)</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Message de menace réelle</td> <td>Affranchissement excessif</td> </tr> <tr> <td>Étiquetage menaçant</td> <td>Poids excessif</td> </tr> <tr> <td>Étiquetage inapproprié ou inhabituel</td> <td>Tic-tac</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Mots usuels mal orthographiés</td> </tr> <tr> <td colspan="2">La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tâches huileuses, décoloration ou odeur</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Titres incorrects ou titre sans nom</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse écrite à la main ou mal tapée</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Câbles ou papier d'aluminium saillants</td> </tr> </table>	Message de menace réelle	Affranchissement excessif	Étiquetage menaçant	Poids excessif	Étiquetage inapproprié ou inhabituel	Tic-tac	Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante		Mots usuels mal orthographiés		La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur		Tâches huileuses, décoloration ou odeur		Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal		Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif		Titres incorrects ou titre sans nom		Adresse écrite à la main ou mal tapée		Câbles ou papier d'aluminium saillants	
Message de menace réelle	Affranchissement excessif																								
Étiquetage menaçant	Poids excessif																								
Étiquetage inapproprié ou inhabituel	Tic-tac																								
Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante																									
Mots usuels mal orthographiés																									
La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur																									
Tâches huileuses, décoloration ou odeur																									
Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal																									
Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif																									
Titres incorrects ou titre sans nom																									
Adresse écrite à la main ou mal tapée																									
Câbles ou papier d'aluminium saillants																									
<p>FORMULATION EXACTE DE LA MENACE</p>	<p>QUESTIONNÀIRE À POSER LORS D'UNE MENACE À LA BOMBE</p> <p>Quand la bombe va-t-elle exploser?</p> <p>Où avez-vous placé la bombe?</p> <p>Où est-elle en ce moment?</p> <p>Avez-vous posé la bombe? Pourquoi?</p> <p>Savez-vous qui a posé la bombe?</p> <p>De quoi a-t-elle l'air?</p> <p>Quelle sorte de bombe est-ce?</p> <p>Qu'est-ce qui causera l'explosion?</p> <p>Quel est votre nom?</p> <p>D'où appelez-vous?</p> <p>Quelle est votre adresse?</p> <p>Avez-vous avisé quelqu'un d'autre?</p> <p>Qui représentez-vous?</p> <p>Savez-vous que des gens innocents sont présentement dans l'édifice et qu'ils pourraient être blessés ou tués? Oui Non</p> <p>(encercler l'une des deux réponses)</p>																								
<p>VOIX ET DESCRIPTION DE CELUI QUI APPELLE/SUSPECTE (encercler tout ce qui s'applique)</p> <p>Sexe : Homme Femme</p> <p>Âge : Enfant Adolescent 20-29 30-39</p> <p> 40-49 50-59 Personne âgée</p> <p>Caractéristiques de la voix : Forte Douce Profonde</p> <p> Murmure Bégaiement Zézaïement</p> <p> Rapide Lente Normale Nasillarde</p> <p> Empâtée Saccadée Déguisée Criarde</p> <p>Accent : Autre :</p> <p>Attitude : Colérique Excité Rires nerveux Pleurs</p> <p> Sincère Stressé Calme</p> <p>Langage : Parle bien Incohérent Irrationnel</p> <p> Enregistré? Abusif Fautif</p> <p>La voix semblait-elle familière? Oui Non</p> <p>Interlocuteur connu sous le nom de : _____</p>																									



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

BRUITS DE FOND

Bruits de la rue :

Bruits de maison/domicile :

Avion :

Voix :

Musique :

Machinerie :

Bar ou taverne :

Autre :



Registre de Surveillance du Site

PCI 006

Date :		Heure :		Dir. vent.		Vitesse du vent		Température		
Description de l'événement :										
Description de la localisation	Heure	PDI/DIF	H2S	S02	CO	LIE	02	Benzène	Autre	Commentaires
1.										
2.										
3.										
4.										
5.										
6.										
7.										
8.										
9.										
10.										



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Les plans d'action pour les opérations d'intervention lors d'un déversement (contrairement à ceux qui découlent d'actions correctives) sont appelés à varier au fur et à mesure de la progression de l'intervention. Lors de la phase d'urgence initiale, les intervenants se fient à des plans d'intervention d'urgence génériques – Plans de contingence – en attendant que le plan spécifique au site soit élaboré. Lorsque l'intervention progresse vers la phase post-urgence d'opération de récupération, un plan de base propre au site est utilisé et sera très détaillé dans le cas de nettoyage prolongé ou de grande envergure. Finalement, une intervention lors d'un déversement peut se transformer en nettoyage de site parfaitement contrôlé (ex. Nettoyage de réhabilitation). Dans ce cas, un plan spécifique au site complet est élaboré, incluant des plans d'intervention d'urgence détaillés pour des situations d'urgence au site.

Général – Identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Risques pour chaque tâche du Plan de travail	<input type="checkbox"/>	Affectations de formation des employés
<input type="checkbox"/>	Équipement de protection pour chaque tâche/objectif	<input type="checkbox"/>	Exigences de surveillance médicale
<input type="checkbox"/>	Fréquence et type de surveillance de la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	Fréquence et types de surveillance du personnel
<input type="checkbox"/>	Techniques d'échantillonnage	<input type="checkbox"/>	Instruments de mesure de la qualité de l'air
<input type="checkbox"/>	Entretien et étalonnage des instruments	<input type="checkbox"/>	Mesures de contrôle de site
<input type="checkbox"/>	Carte du site	<input type="checkbox"/>	Zones de travail
<input type="checkbox"/>	Utilisation du système de compagnon	<input type="checkbox"/>	Méthodes d'alerte en cas d'urgence
<input type="checkbox"/>	Pratiques de travail sécuritaires	<input type="checkbox"/>	Assistance médicale la plus près
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination	<input type="checkbox"/>	Plan d'intervention d'urgence
<input type="checkbox"/>	Procédures d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/>	Plan de confinement des déversements
<input type="checkbox"/>	Réunions d'introduction	<input type="checkbox"/>	Provisions pour l'évaluation continue du Plan

Caractérisation et analyses du site :

Les sites de déversement doivent être évalués afin d'identifier les risques spécifiques au site et de déterminer les contrôles de santé et sécurité appropriés

Évaluation préliminaire – Exécutée par une personne qualifiée, avant de pénétrer sur le site, afin d'identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Méthodes de protection et de contrôle du site	<input type="checkbox"/>	Tout risque d'inhalation ou dermatologique
<input type="checkbox"/>	Localisation et dimensions approximatives du site	<input type="checkbox"/>	Description de l'activité d'intervention
<input type="checkbox"/>	Durée de l'intervention	<input type="checkbox"/>	Topographie et accessibilité du site (incluant l'accessibilité aérienne et terrestre)
<input type="checkbox"/>	Risques anticipés pour la santé et la sécurité	<input type="checkbox"/>	Voie de dispersion des substances dangereuses
<input type="checkbox"/>	État de l'intervention des unités d'urgence (sauvetage, incendie, matières dangereuses)		

Identification des risques

<input type="checkbox"/>	Les employés au site ont été informés des risques identifiés	<input type="checkbox"/>	Toute l'information que possède l'employeur concernant les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de chacune des substances est mise à la disposition de tous les intervenants
--------------------------	--	--------------------------	---

Évaluation détaillée

Une fois l'évaluation préliminaire terminée, une évaluation détaillée est effectuée afin d'établir les besoins de contrôles de sécurité et les protections requises

Surveillance

<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée lors de l'entrée initiale	<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée périodiquement
<input type="checkbox"/>	Surveillance du personnel effectuée		



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Exigences d'éclairage															
Les zones accessibles aux employés sont éclairées minimalement aux niveaux indiqués ci-après :															
<input type="checkbox"/>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pieds-bougies</th> <th>Zone ou opérations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>Zones générales du site.</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.</td> </tr> </tbody> </table>	Pieds-bougies	Zone ou opérations	5	Zones générales du site.	3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien	5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.	5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)	10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)	30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.
Pieds-bougies	Zone ou opérations														
5	Zones générales du site.														
3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien														
5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.														
5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)														
10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)														
30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.														
Exigences de désinfection															
<input type="checkbox"/>	Eau potable/non-potable														
<input type="checkbox"/>	Installations de nettoyage														
<input type="checkbox"/>	Toilettes														
<input type="checkbox"/>	Douches et vestiaires														
L'objectif : être prêt pour toute urgence potentielle :															
<input type="checkbox"/>	Le plan est écrit et disponible pour inspection														
Éléments à préciser															
<input type="checkbox"/>	Planification pré-urgence														
<input type="checkbox"/>	Rôles du personnel et moyens de communication														
<input type="checkbox"/>	ÉPP et équipement d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Reconnaissance et prévention des urgences														
<input type="checkbox"/>	Distances sécuritaires et refuges														
<input type="checkbox"/>	Sécurité au site et contrôle														
<input type="checkbox"/>	Procédures et itinéraires d'évacuation														
<input type="checkbox"/>	Intervention médicale d'urgence et premiers soins														
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Procédures d'alerte et d'intervention en cas d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'intervention et suivi														
Éléments supplémentaires															
<input type="checkbox"/>	Topographie et aménagement du site et conditions météorologiques prévalentes														
<input type="checkbox"/>	Procédures de déclaration d'incident aux : organismes gouvernementaux municipaux, provinciaux/étatiques et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Un système d'alarme pour les employés est installé pour alerter le personnel en cas d'urgence														
Exigences supplémentaires, le plan d'intervention d'urgence doit être :															
<input type="checkbox"/>	Une section séparée du plan de santé et sécurité propre au site														
<input type="checkbox"/>	Compatible avec les plans municipaux, provinciaux/états et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Pratiqué lors des formations au site														
<input type="checkbox"/>	À jour														



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Employé Enbridge

Entrepreneur

Sous-Traitant

Section 1 : Information personnelle

Information personnelle générale			
Nom, Prénom		Date de début (JJ/MM/AA)	Date de fin (JJ/MM/AA)
Adresse courriel	Téléphone au site/Celulaire	Retour prévu (JJ/MM/AA)	Fin prévue (JJ/MM/AA)
Entrepreneur principal : S.O. <input type="checkbox"/>		Si vous êtes un sous-traitant, le nom de votre compagnie : S.O. <input type="checkbox"/>	
Emplacement des travaux effectués (site spécifique) :		Poste lors de l'exécution des travaux :	
Nom du remplaçant (si connu) :		No téléphone/cellulaire du remplaçant.	Courriel du remplaçant
Date d'arrivée du remplaçant : (JJ/MM/AA):		Date de fin du remplacement :	

Équipe a travaillé sur ces points lors de l'intervention			
Logistique <input type="checkbox"/>	Environnement <input type="checkbox"/>	Operations aéroportées <input type="checkbox"/>	Sécurité <input type="checkbox"/>
Finance <input type="checkbox"/>	TI <input type="checkbox"/>	Réparations <input type="checkbox"/>	Liaison/Information publique <input type="checkbox"/>
Opérations <input type="checkbox"/>	Planification <input type="checkbox"/>	Logistique <input type="checkbox"/>	Conformité réglementaire <input type="checkbox"/>
Service de récupération <input type="checkbox"/>	Commandement d'incident <input type="checkbox"/>	Rassemblement <input type="checkbox"/>	Autre _____ <input type="checkbox"/>

Pour les employés de Enbridge seulement (non applicable pour les entrepreneurs ou sous-traitants)	
Succursale de travail (Ville/Région) :	Téléphone/Celulaire du bureau régulier
Citoyenneté : É-U <input type="checkbox"/> Canada <input type="checkbox"/> Avez-vous un Visa ? <input type="checkbox"/>	Division de services d'origine : LP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> EGD <input type="checkbox"/> GT <input type="checkbox"/> Corp <input type="checkbox"/>
Je possède une copie des codes DS pour compléter ma feuille de temps et mon compte de dépenses <input type="checkbox"/>	Je comprends les jours de repos <input type="checkbox"/>

Archivage : conserver dans la région de façon permanente



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Révision de la participation lors de l'incident

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui se sont bien déroulés lors de l'intervention ?

1.

2.

3.

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui auraient pu mieux se dérouler lors de cette intervention ?

1.

2.

3.

Section 2 : Documentation de démobilisation

Types de données	Récoltées		Nom du réseau où les documents sont sauvegardés (ex. : LiveLink, Enbridge Email, Network Drive, SharePoint, File Room, Portable drive)	Tous les items sauvegardés sous Enbridge Network Folder		Inscrire la date si ce n'est pas la date actuelle (JJ/MM/AA)
	O	N		O	N	
Courriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fichiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Papiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres matériels électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Commentaires :



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Section 3 : Démobilisation des technologies de l'information

Portable prêté pour Incident Enbridge retourné	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Numéro de série du portable :
Nom d'utilisateur :	Mot de passe :	
Lister les autres appareils qui vous ont été prêtés :	Avez-vous utilisé des disques durs portables? SVP précisez.	

Section 4 : Démobilisation attestations et approbations

Section Opérations S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section planification S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Logistiques S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section de Commandement S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Finance S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Unité de Documentation S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Resources Humaines S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Technologies de l'Information S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____



Plan de brûlage in situ

PCI 009

APPROBATION DE BRÛLAGE IN SITU			
Autorité	Nom et organisme	Signature d'approbation (si verbal, identifier le destinataire)	Date
Autorité réglementaire			
Commandement unifié			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Je confirme que toutes les parties prenantes en autorité pour l'exécution d'un brûlage in situ sont énoncées ci-dessus et ont approuvé le brûlage

Nom (Commandant d'intervention Enbridge)	Signature	Date

CONTACTS

Département	Nom	Téléphone	Téléphone
Fédéral			
Provincial/État			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

INFORMATION sur l'INCIDENT			
Description générale de l'incident :			
Type de produit(s) :			
Description du produit (<i>Risques généraux et caractéristiques</i>) (GPS/LLD) :			
Fiche signalétique jointe?			OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Estimation du volume déversé :			
Date/Heure de la découverte de l'incident :			
Date/Heure (<i>estimées</i>) du début du déversement :			
LOCALISATION DU DÉVERSEMENT/TRAJECTOIRE			
Localisation d'origine du déversement et description générale de la zone affectée :			
Dimension estimée de la zone affectée :			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Évaluation du potentiel de migration et zone affectée finale	
Croquis du site joint? (Revoir les registres d'incident pour composantes du croquis)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Carte aérienne/satellite jointe?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La trajectoire du déversement est-elle illustrée sur le croquis/carte?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
ÉVALUATION DU BRÛLAGE IN SITU	
Liste des considérations appuyant le choix d'un brûlage in situ à cet endroit plutôt que les options de récupération manuelle/mécanique et de nettoyage :	
Produit susceptible de brûler? (effectuer un test de combustion si nécessaire)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'on anticipe que le pétrole demeurera inflammable (<i>frais, pas assez émulsionné [>25 %] ou altéré</i>)?	
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES	
Conditions météo favorables pour un brûlage in situ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Prévisions générales pour les prochaines 48 h : (ex. : orage, clair, couvert, pluvieux, etc.)	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12-48 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 24-48 h :	
Visibilité prévue pour les prochaines 48 h : (<i>visibilité suffisante pour les opérations/observation de brûlage est de >500 pieds, ½ mille horizontal</i>)	
FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE DU BRÛLAGE IN SITU	
Faisabilité opérationnelle?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan d'opérations (<i>stratégie, méthode, ressources</i>) et un plan de sécurité au site sont prêts ou en cours de production? (<i>joindre si disponible</i>)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Est-ce qu'un support aérien est requis? Disponible?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel est adéquatement formé, équipé avec de l'équipement de protection requis et inclus dans un plan de sécurité au site?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan de communication au site est disponible?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le déversement est contrôlé?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que tout l'équipement requis peut être mobilisé au moment de la période propice? (ex. confinement, allumeur, équipement de collecte de déchets, pare-feu)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être éteint ou contrôlé en toute sécurité? (Joindre le plan de contingence qui identifie et gère les impacts potentiels sur les zones environnantes dans l'éventualité où le brûlage devienne incontrôlable ou qu'un second foyer d'incendie apparaisse.)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Estimation de la zone de brûlage proposée :	
Pièces jointes/Renseignements supplémentaires/Commentaires :	
CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ	
Y a-t-il un risque probable pour la sécurité du public?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Y a-t-il des impacts environnementaux probables?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être exécuté à distance sécuritaire des opérations d'intervention et des aires publiques, récréatives et commerciales?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que le public peut être avisé adéquatement du brûlage? (Joindre avis/plan de communication)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que des évacuations sont nécessaires? (joindre le plan d'évacuation proposé)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un abri sur place doit être installé?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan de gestion des zones écosensibles (ex. impact sur la faune, l'utilisation des terres, l'eau souterraine) écrit ou en cours de production? (joindre si disponible)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)

PCI 011

CNI 24 h Déclaration d'incident (800) 424-8802 – 

Partie déclarante

Courriel :

Téléphone 1 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Nom :

Prénom :

Téléphone 2 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Téléphone 3 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Compagnie :

Type d'organisation : **Entreprise privée**

Adresse :

Ville :

État :

Code postal :

Appelez-vous au nom de la partie responsable? : OUI NON

Est-ce ce que vous ou votre entreprise êtes responsable du produit déversé? : OUI NON

Description de l'incident

Date de l'incident : JJ // MM// ANNÉE HEURE : S'est produit | A été découvert | Est prévu

Type d'incident : **PIPELINE**

Cause de l'incident : Déroulement d'un avion | Préméditation | Cyberattaque | Déraillement | Passager agité |
 Délestage de carburant | Accident de transport | Tremblement de terre | Bris d'équipement |
 Explosion | Inondation | Détournement | Ouragan | Phénomène naturel | Erreur d'opérateur |
 Autre | Surpression | Infraction à la sécurité | Suicide | Activité suspecte | Terrorisme | Tornade |
 Accident de transport | Intrus | Inconnu | Naufrage

Localisation de l'incident

Description de la localisation

Adresse :

État :

Comté :

Code postal :

Ville la plus près : Distance de la ville la plus près : Unité : Miles | Kilomètres

Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO

Rang : Section : Township :

Latitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Nord | Sud

Longitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Est | Ouest



**Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)**

PCI 011

Détails du pipeline	
Type de pipeline : Transfer Transport Transmission Distribution Service Collecteur En mer Latéral Liquide hautement volatil (LHV) Réservoir Station Ligne de charge Terminal Inconnu Autre	
Réglementé par le DOT : OUI NON Inconnu	
Sous l'eau : OUI NON	
Recouvert/Marqué : OUI NON Inconnu	
Hors-sol ou souterrain : HORS SOL/SOUTERRAIN	
Produit concerné	
Produit no 1	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Produit no 2	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Information sur le matériel dans l'eau	
Plan d'eau affecté :	En mer : OUI NON Borne milliaire de la rivière :
Affluent de :	Approvisionnement en eau contaminé : OUI NON Inconnu
Température de l'eau :	Unités : Fahrenheit Celsius
Échelle de la surface : Calme Belle Peu agitée Agitée Forte Très forte Grosse Très grosse Abruptes Croisées	
Vitesse : Nœuds MPH	
Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO	
Information sur l'iridescence	
Longueur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres
Largeur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres



Demande de révision d'un formulaire PCI

PCI 012

Priorité		
Requérant :	Dépt./Région :	Date :
<input type="checkbox"/> Non essentiel	<input type="checkbox"/> Essentiel (sélectionner une case) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Changement de commandant d'intervention/personne qualifiée <input type="checkbox"/> Changement réglementaire (constatation/mandaté/non-conformité) <input type="checkbox"/> Changement pouvant affecter <i>Worst-Case Discharge</i> (É-U seulement) <input type="checkbox"/> Département de gestion des urgences et de la sécurité/ <input type="checkbox"/> Constatation/changement mandaté par le Coordonnateur régional d'intervention d'urgence 	
Information Section/Annexe		
Section/ Annexe :	<input type="checkbox"/> Section 1 : Éléments d'introduction au Plan <input type="checkbox"/> Section 2 : Éléments centraux du Plan <input type="checkbox"/> Section 3 : Programme de Formation/Exercice <input type="checkbox"/> Section 4 : Formulaires	<input type="checkbox"/> Annexe 1 : Informations de l'installation & municipales <input type="checkbox"/> Annexe 2 : Procédures de notification <input type="checkbox"/> Annexe 3 : Information concernant les secteurs écosensibles <input type="checkbox"/> Annexe 4 : Référence croisée réglementaire <input type="checkbox"/> Annexe 5 : Administration <input type="checkbox"/> Annexe 6 : Plan d'intervention d'urgence
Section :		Titre de la sous-section :
Numéro(s) de page :		Version/Date de révision (au bas de la page):
Requête de révision		
Formulation actuelle (ou annotation ci-jointe) :		
Formulation proposée (ou annotation ci-jointe) :		
Motif du changement (svp, soyez précis) :		



Rapport de statut des notifications

PCI 014

Incident :				Préparé par :					à :
Période :				Nom de la version :					
Organisation notifiée	Téléphone	Date/heure de la notification	Personne contactée	Courriel de la personne contactée	Dossier no	Suivi	ETA au site	Notifié par	
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									



Rapport météorologique

PCI 015

Incident :		Préparé par :		à	
Période :		Nom de la version :			
Conditions actuelles					
Vitesse du vent :		Hauteur des vagues :			
Direction du vent à partir de :		Direction des vagues :			
Température de l'air :		Hauteur de la houle :			
Pression barométrique :		Intervalle de la houle :			
Humidité :		Vitesse actuelle :			
Visibilité :		Direction actuelle vers :			
Plafond :		Température de l'eau :			
Prochaine marée haute (heure) :		Prochaine marée basse (heure) :			
Prochaine marée haute (hauteur) :		Prochaine marée basse (hauteur) :			
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Notes :					
Prévisions 24 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					
Prévisions 48 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					



Carte/croquis résumé de l'incident

SCI 201-1

Incident :	Préparé par :	à :
Période du :	au :	Version :



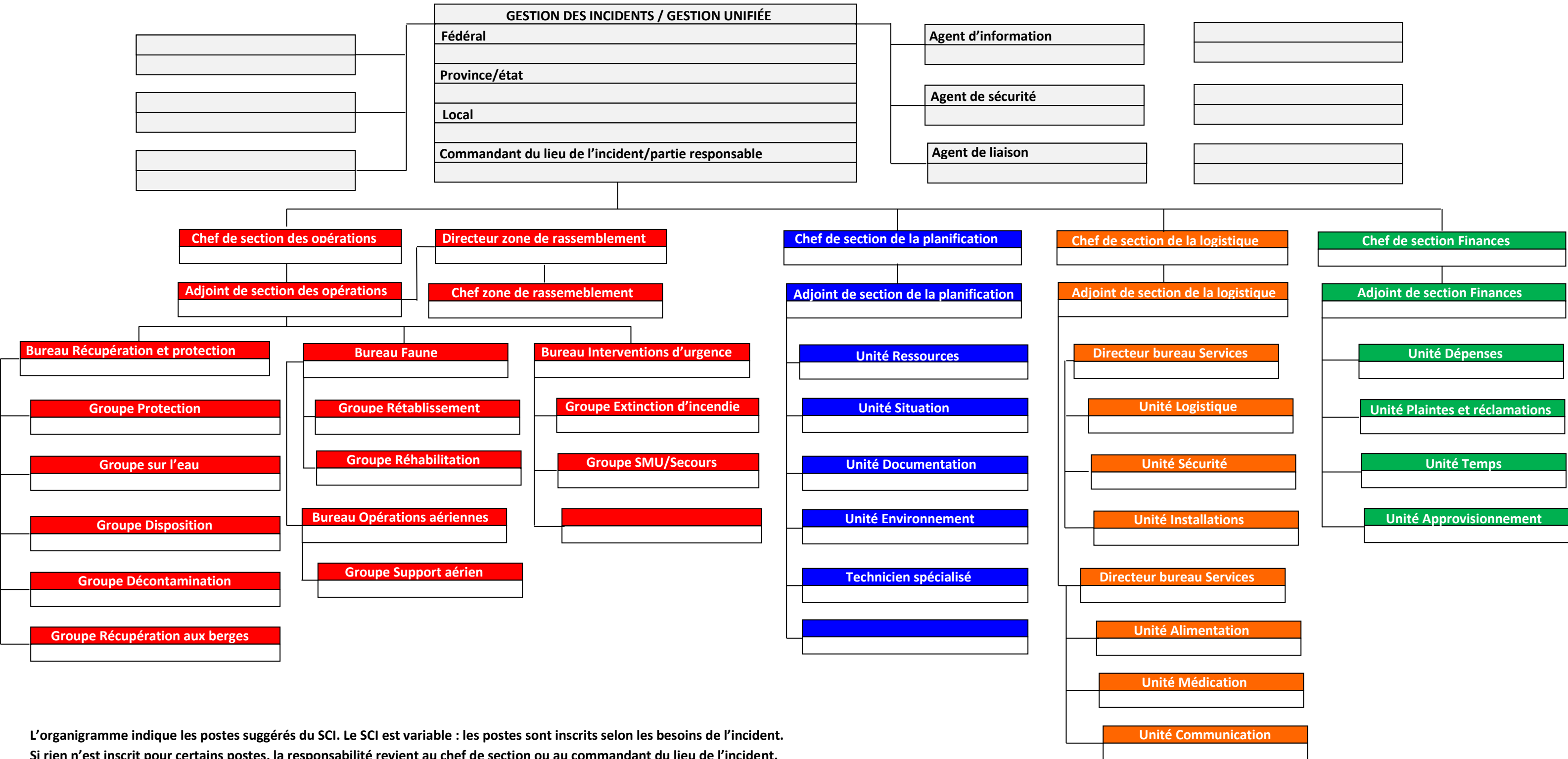
Sommaire des opérations en cours	SCI 201-2
---	------------------

Incident :		Préparé par :	à :
Période du :		Version :	
Information sur l'incident			
Objectifs initiaux d'intervention			
Sommaire des opérations en cours			
Date et heure	Notes sur les opérations		



Structure organisationnelle

SCI 201-3 / 207



L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.



Analyse du contrôle et de la sécurité du site

SCI 201-5

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Contrôle du site		
1. Le système de contrôle du site est-il en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Y a-t-il un poste de commandement sur le site? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
3. Le décompte du personnel a-t-il été effectué? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	Blessés : Disparus :	Morts : Ensevelis :
4. Y a-t-il des observateurs impliqués ou des opérations de sauvetage prévues? Observateurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Sauveteurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	5. Est-ce que les zones de décontamination sont en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
Identification des dangers, indices de danger immédiat (si oui, expliquer dans la section Remarques)		
1. Fils électriques tombés ou au-dessus de la zone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Produits visibles, non identifiés, liquides ou solides? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3. Direction du vent sur le site de l'incident <input type="checkbox"/> Vers votre position <input type="checkbox"/> À l'opposé de votre position Vitesse du vent :	4. Une approche sécuritaire est-elle possible? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Odeurs ou senteurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	6. Vapeurs visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
7. Trous, fossés profonds, des rapides ou falaises, etc. à proximité? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	8. Feux, étincelles ou sources de combustion visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
9. La circulation locale pose-t-elle problème? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	10. Plaque étiquette de produit, codes de couleur visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11. Autres dangers? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	12. En approchant de la scène, dos au vent, remarquez-vous un changement quelconque des points précédents? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
13. Remarques :		
Réduction des risques : avez-vous validé la nécessité des points suivants?		
1. Objectifs d'entrée :		
2. Panneau(x) avertisseur(s), barrières, codes de couleur en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3. Les matières dangereuses sont-elles sous surveillance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 3a. Équipement d'échantillonnage : 3b. Emplacements d'échantillonnage : 3c. Fréquence d'échantillonnage : 3d. Surveillance du niveau d'exposition individuel :		
4. Équipement/niveau de protection 4b. Appareil respiratoire : 4d. Bottes :	4a. Gants : 4c. Vêtements : 4e. Fréquence de remplacement de la cartouche chimique :	
5. Décontamination 5a. Instructions : 5b. Équipement et matériel de décontamination :		
6. L'itinéraire d'évacuation d'urgence est-il établi? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Itinéraire :		
7. Les intervenants au site ont-ils été informés des risques? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
8. Remarques :		



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :
Statut		
1. Assurer la sécurité des citoyens et du personnel d'intervention		
<input type="checkbox"/> 1a. Identifier les dangers du produit déversé		
<input type="checkbox"/> 1b. Établir le contrôle du site (zone chaude, zone tiède, zone froide et sécurité)		
<input type="checkbox"/> 1c. Considérer l'évacuation si nécessaire		
<input type="checkbox"/> 1d. Établir les restrictions aux navires et/ou avions		
<input type="checkbox"/> 1e. Surveiller la qualité de l'air dans les régions touchées		
<input type="checkbox"/> 1f. Préparer un plan de santé et sécurité au site et assurer la tenue des réunions de sécurité		
2. Contrôler la source du déversement		
<input type="checkbox"/> 2a. Exécuter l'arrêt d'urgence		
<input type="checkbox"/> 2b. Combattre l'incendie		
<input type="checkbox"/> 2c. Amorcer les réparations temporaires		
<input type="checkbox"/> 2d. Transférer et/ou alléger le produit		
<input type="checkbox"/> 2e. Effectuer les travaux de récupération, lorsque nécessaires		
3. Coordonner l'intervention coordonnée		
<input type="checkbox"/> 3a. Effectuer ou confirmer les notifications		
<input type="checkbox"/> 3b. Établir un système de commandement unifié et ses installations (poste de commande, etc.)		
<input type="checkbox"/> 3c. S'assurer que les responsables locaux et de la réserve sont inclus au sein de la force d'intervention		
<input type="checkbox"/> 3d. Lancer les Plans d'action en cas d'incident (PAI)		
<input type="checkbox"/> 3e. Assurer la mobilisation et le suivi des ressources et justifier le personnel et l'équipement requis		
<input type="checkbox"/> 3f. Documenter		
4. Maximiser la protection des zones écosensibles		
<input type="checkbox"/> 4a. Mettre en œuvre les stratégies d'intervention désignées à l'avance		
<input type="checkbox"/> 4b. Identifier les ressources à risques à proximité du déversement		
<input type="checkbox"/> 4c. Suivre le mouvement des hydrocarbures et extrapoler les trajectoires de la fuite		
<input type="checkbox"/> 4d. Effectuer des évaluations visuelles (ex. survol)		
<input type="checkbox"/> 4e. Développer et mettre en œuvre les tactiques de protection appropriées		



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :	
Période :	Version :		
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :	Statut
5. Contenir et récupérer le déversement			
<input type="checkbox"/> 5a. Déployer une barrière flottante au site du déversement et procéder à l'écumage de l'eau libre			
<input type="checkbox"/> 5b. Déployer la barrière flottante dans les zones de collecte appropriées			
<input type="checkbox"/> 5c. Évaluer les délais critiques des technologies d'intervention (ex. agents dispersants, brûlage in situ)			
<input type="checkbox"/> 5d. Établir le plan de gestion des rebuts			
6. Récupérer et soigner les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6a. Établir une ligne téléphonique d'urgence pour le signalement d'animaux souillés par les hydrocarbures			
<input type="checkbox"/> 6b. Superviser les opérations de recherche et sauvetage des animaux sauvages			
<input type="checkbox"/> 6c. Mettre en place une unité de soins primaires pour les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6d. Assurer le fonctionnement d'un centre de soins de la Faune			
<input type="checkbox"/> 6e. Amorcer l'action bénévole des citoyens pour la réhabilitation des oiseaux souillés par les hydrocarbures			
7. Retirer les hydrocarbures des régions touchées			
<input type="checkbox"/> 7a. Diriger le nettoyage approprié des berges			
<input type="checkbox"/> 7b. Nettoyer les structures souillées par les hydrocarbures (jetées, quais, etc.)			
<input type="checkbox"/> 7c. Nettoyer les navires souillés par les hydrocarbures			
8. Réduire les impacts économiques			
<input type="checkbox"/> 8a. Considérer l'impact sur le tourisme, la navigation et les impacts économiques locaux			
<input type="checkbox"/> 8b. Protéger les actifs publics et privés, tant que les ressources le permettent			
<input type="checkbox"/> 8c. Établir les procédures de demande d'indemnisation			
9. Garder le public et les parties prenantes informés du processus d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9a. Offrir une tribune pour obtenir les commentaires et préoccupations des parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9b. Donner les détails des opérations d'intervention aux parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9c. Identifier les préoccupations et les questions des parties prenantes, et y répondre si possible			
<input type="checkbox"/> 9d. Effectuer des annonces de sécurité en temps opportun			
<input type="checkbox"/> 9e. Établir un Centre d'information unifié (CIU)			
<input type="checkbox"/> 9f. Effectuer des points de presse ponctuels			
<input type="checkbox"/> 9g. Gérer l'accès des médias aux activités d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9h. Tenir des réunions publiques, au besoin			



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Personnel de commandement						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Fédéral (CFAS)						
Provincial (CPAS)						
PR(s)						
Commandant d'intervention						
Adjoint d'intervention						
Officier à la sécurité						
Officier à l'information						
Officier de liaison						
Officier aux renseignements						
Section des opérations						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des opérations						
Adjoint aux opérations						
Coordonnateur de la zone de rassemblement						
Service de récupération et protection						
Répondant aux urgences						
Directeur du service des opérations aéroportées						
Directeur du service de la faune						
Directeur du service						
Division/Groupe						
Groupe de gestion des déchets						
Section de la planification						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la planification						
Adjoint à la planification						
Chef d'unité de la situation						
Chef d'unité des ressources						



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Unité de la documentation						
Spécialiste technique						
Unité de démobilisation						
Contrôle d'entrée						
Section logistique						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la logistique						
Adjoint à la logistique						
Directeur des services						
Chef de l'unité médicale						
Chef de l'unité alimentaire						
Unité des communications						
Directeur du service de soutien						
Chef de l'unité logistique						
Chef de l'unité des installations						
Unité de soutien terrestre						
Unité de soutien maritime						
Section des finances						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des finances						
Adjoint aux finances						
Chef d'unité des horaires						
Unité des acquisitions						
Indemnités/ Réclamations						
Chef d'unité des coûts						



Liste des affectations

SCI 204

Incident :		Service :
Période :		Division :
Préparé par – Signature :		Groupe de travail :
Approuvé par – Signature :		Groupe :
Objectif tactique		
Description des tâches		
Localisation du travail		
Affectation du personnel, instructions spéciales		
Équipement spécial/fournitures requises pour le travail		
Considérations environnementales particulières		
Considérations de sécurité spécifiques au site		
Considérations de l'équipe d'évaluation du nettoyage des rives (EENR)		
Préparé par (chef d'unité des ressources) :	Approuvé par (gestionnaire de la planification) :	Date/heure de l'approbation :



Plan des communications	SCI 205
--------------------------------	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Liste téléphonique					
Nom	Téléphone principal	Télécopieur	Autre no – Desc.	Autre no – Desc.	Radio

Utilisation de la radio					
Système	Canal	Fonction	Fréquence	Attribution	Notes



Plan médical	SCI 206
---------------------	----------------

Incident :		Préparé par :			à :	
Période :		Version :				
Postes de premiers soins						
Nom	Emplacement	TMU (au site)	Téléphone	Radio		
Transport (terrestre et/ou services ambulanciers)						
Nom	Emplacement	TMU	Téléphone	Radio		
Ambulances aéroportées						
Nom	Emplacement	Docteur/Infirmier/TMU	Téléphone	Radio		
Hôpitaux						
Nom	Adresse	Centre des brûlés avec héli plate-forme	Téléphone	Radio		
Procédures pour urgences médicales particulières						



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Révision :		
S'applique au site :		
Produits : (joindre les fiches signalétiques)		
CARACTÉRISATION DU SITE		
Eau _____	Direction des vagues _____	
Hauteur des vagues _____	Direction du courant _____	
Vitesse du courant _____	Usage du terrain _____	
Sol _____	Température _____	
Météo _____	Direction du vent _____	
Vitesse du vent _____		
Trajectoires de dispersion :		
Risques associés au site :		
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Incendie, explosion, brûlage in situ	<input type="checkbox"/> Tuyau de pompage
<input type="checkbox"/> Risques chimiques	<input type="checkbox"/> Stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Glisser, trébucher, chuter
<input type="checkbox"/> Stress dû au froid	<input type="checkbox"/> Manœuvres d'hélicoptère	<input type="checkbox"/> Vapeur et eau chaude
<input type="checkbox"/> Espaces clos	<input type="checkbox"/> Levage	<input type="checkbox"/> Tranchée/Excavation
<input type="checkbox"/> Manutention de barils	<input type="checkbox"/> Véhicules motorisés	<input type="checkbox"/> Équipement de radiation UV
<input type="checkbox"/> Activités	<input type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Visibilité
<input type="checkbox"/> Activités électriques	<input type="checkbox"/> Services aériens ou souterrains	<input type="checkbox"/> Météo
<input type="checkbox"/> Fatigue	<input type="checkbox"/> Flore/Faune	<input type="checkbox"/> Travail près d'un plan d'eau
<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____
Surveillance de la qualité de l'air		
%O2 : _____	%LIE : _____	ppm benzène : _____
ppm H2S : _____	Autre (précisez) : _____	
MESURES DE CONTRÔLE		
Contrôles d'ingénierie		
<input type="checkbox"/> Origine du déversement	<input type="checkbox"/> Soupape(s) fermée(s)	<input type="checkbox"/> Source d'énergie verrouillée/cadenassée
<input type="checkbox"/> Site sécurisé	<input type="checkbox"/> Installation fermée	<input type="checkbox"/> Autre _____
Équipement de protection personnelle		
<input type="checkbox"/> Combinaison étanche	<input type="checkbox"/> Appareil respiratoire	<input type="checkbox"/> Gants
<input type="checkbox"/> Protection oculaire n	<input type="checkbox"/> Gants externes	<input type="checkbox"/> Vêtement de flottaison individuel
<input type="checkbox"/> Vêtements ignifuges	<input type="checkbox"/> Bottes	<input type="checkbox"/> Casques de protection
<input type="checkbox"/> Autre _____		
Mesures de contrôle supplémentaires		
<input type="checkbox"/> Décontamination	<input type="checkbox"/> Postes installés si requis (c.-à-d. sécurité ou décontamination)	
<input type="checkbox"/> Désinfection	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120n	
<input type="checkbox"/> Éclairage	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120m	
<input type="checkbox"/> Surveillance médicale	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120fq	



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :																								
Période :	Version :																									
PLAN DE TRAVAIL <input type="checkbox"/> Barrières flottantes <input type="checkbox"/> Écrémage <input type="checkbox"/> Camion-citerne <input type="checkbox"/> Pompage <input type="checkbox"/> Excavation <input type="checkbox"/> Équipement lourd <input type="checkbox"/> Tampons absorbants <input type="checkbox"/> Rapiéçage <input type="checkbox"/> Travail à chaud <input type="checkbox"/> Utilisation des permis appropriés used <input type="checkbox"/> Autre																										
FORMATION <input type="checkbox"/> Vérifier que les travailleurs au site ont reçu la formation OSHA 29 CFR 1920.120																										
ORGANISATION <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Titre</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Nom</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Téléphone/Radio</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commandant d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Adjoint d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier à la sécurité :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier des affaires publiques :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Autre :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> </tbody> </table>			<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>	Commandant d'intervention :	_____	_____	Adjoint d'intervention :	_____	_____	Officier à la sécurité :	_____	_____	Officier des affaires publiques :	_____	_____	Autre :	_____	_____						
<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>																								
Commandant d'intervention :	_____	_____																								
Adjoint d'intervention :	_____	_____																								
Officier à la sécurité :	_____	_____																								
Officier des affaires publiques :	_____	_____																								
Autre :	_____	_____																								
PLAN D'URGENCE <input type="checkbox"/> Système d'alarme: _____ <input type="checkbox"/> Plan d'évacuation: _____ <input type="checkbox"/> Poste de premiers _____																										
Notifications : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Hôpitaux</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Air ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fire</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Law enforcement</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Emergency response/rescue</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> </tbody> </table>			<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____						
<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____																								
RÉUNION D'INFORMATION INITIALE <input type="checkbox"/> Réunion d'information initiale préparée pour chaque site																										
INCLUS PIÈCES JOINTES/ANNEXES <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Pièces jointes</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Annexes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Carte du site</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Risques au site</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de surveillance</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de formation</td> <td><input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos</td> <td><input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Sécurité nautique</td> <td><input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Description EPP</td> <td><input type="checkbox"/> Système de suivi individuel</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Décontamination</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Communication et organisation</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>	<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site	<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie	<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses	<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI	<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel	<input type="checkbox"/> Décontamination		<input type="checkbox"/> Communication et organisation		<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site	
<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>																									
<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site																									
<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos																									
<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur																									
<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie																									
<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses																									
<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures																									
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI																									
<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel																									
<input type="checkbox"/> Décontamination																										
<input type="checkbox"/> Communication et organisation																										
<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site																										



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :	
Période :		Nom de la version :			
Type d'incident					
<input type="checkbox"/> Déversement d'hydrocarbures		<input type="checkbox"/> Matière(s) dangereuse(s)			
<input type="checkbox"/> Recherche et sauvetage		<input type="checkbox"/> Incident grave/Menace à la sécurité			
<input type="checkbox"/> Désastre naturel		<input type="checkbox"/> Incendie			
<input type="checkbox"/> Événement planifié		<input type="checkbox"/> Autre			
Résumé de la situation au moment du rapport					
Perspectives à venir / Objectifs / Besoins / problématiques					
État de la sécurité / Résumé des pertes de personnel					
Type de perte		Depuis le dernier rapport	Ajustement à la période d'op. précédente	Total	
Répondant blessé					
Répondant décédé					
Disparition au sein du public (recherche active)					
Disparition au sein du public (préssumé disparu)					
Personne non blessée au sein du public					
Personne blessée au sein du public					
Décès au sein du public					
Total des personnes impliquées au sein du public					
Sommaire des dommages à la propriété					
Type de propriété				Montant estimé des dommages	
Embarcation					
Cargo					
Installation					
Autre					



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :		
Période :		Nom de la version :				
État (estimé du déversement d'hydrocarbures ou de Matière dangereuse)						
Nom(s) commun (s) :						
Numéro O.N.U. :			État de l'origine : <input type="checkbox"/> Sécurisé <input type="checkbox"/> non sécurisé			
Numéro CAS :			Potentiel restant :			
			Débit du déversement :			
Tous les estimés sont en :						
	Ajustement à la période d'opérations précédente	Depuis le dernier rapport	Total			
Volume déversé/rejeté						
Bilan de masse – Estimation de budget de Mat. Dang./ Hydrocarbures						
Mat. Dang./ Hydrocarbures récupérés						
Évaporé/aéroporté						
Dispersion naturelle						
Dispersion chimique						
Brûlé						
Flottant, contrôlé						
Flottant, non contrôlé						
Vers le littoral						
			Total de matière dangereuse/hydrocarbures comptabilisé :			
Commentaires :						
Gestion des déchets de Mat. Dang./ Hydrocarbure (est., depuis le dernier rapport)						
Type de déchets		Récupéré	Éliminé	Entreposé		
Hydrocarbures						
Liquide huileux						
Liquide						
Déchets solides huileux						
Déchets solides						
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur le littoral (estimé)						
Niveau de l'impact		Contaminé	Nettoyé	À nettoyer		
Très léger						
Léger						
Moyen						
Lourd						
		Total :				
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur la Faune (depuis le dernier rapport)						
Type d'animaux	Capturé	Nettoyé	Relâché	Mort à l'arrivée	Mort dans l'installation	
					Euthanasié	Autre
Oiseau						
Mammifère						
Reptile						
Poisson						
	Total :					
Commentaires :						



Statut de changement	SCI 210
-----------------------------	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Changement de ressource pour l'incident

ID	Fournisseur	Type de ressource	Description	Quantité	Taille	Localisation actuelle	Statut actuel

Nouveau statut ou localisation

Nouveau statut :
Nouvelle localisation :
Date/Heure du changement :

Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)



Feuille de travail pour planification opérationnelle

SCI 215

Incident :						Préparé par :					à :
Période :						Nom de la version :					
Branche/Division/ Secteur d'opération	Attributions de tâches	Ressource								Lieu de rapport	Arrivée requisse Date/Heure
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									
		Réquisitionné									
		En possession									
		En a besoin									



Plan des opérations aéroportées	SCI 220
--	----------------

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Nom de la version :				
Personnel et communications						
Titre/Rôle	Nom	Fréquence air/air	Fréquence air/sol	Téléphone		
Information de vol planifié						
Type d'appareil	Base d'opération	Compagnie aérienne	Capacité de passagers	Objet	Vols prévus	
Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)						



Message de santé et sécurité

SCI 223

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Principaux risques et dangers		
Message		
Signature :		



Sommaire de l'unité environnementale

ICS 224

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Données environnementales concernant le secteur		
Priorité de mitigation des impacts environnementaux et culturels		
Caractérisation et réhabilitation de la faune		
Permis (agents dispersants, brûlage et autres)		
Gestion des déchets		
Autres préoccupations environnementales		
Besoins sur le plan du soutien logistique		



Sommaire de réunion

SCI 231

Incident :		Préparé par :	à :
Période :		Nom de la version :	
Information sur la réunion			
Titre de la réunion :			
Date/Heure :			
Emplacement :			
Animateur de la réunion :			
Objectif et participants			
Objectif :			
Participants :			
Ordre du jour			
Compte-rendu			



Matrice d'analyse des travaux

SCI 234

Période :		Nom de la version :	
Objectifs			
Objectifs de l'opération	Stratégies optionnelles	Attributions tactiques/des travaux	



Plan d'action pour intervention d'urgence

Zone d'intervention de la région de l'Est



©Enbridge Pipelines inc.

Ce document est protégé par droit d'auteur et est la propriété exclusive de Enbridge Pipelines inc. et de ses membres. Aucune distribution ou émission de ce document n'est autorisée sans le consentement écrit de Enbridge Pipelines inc. Toute demande afin d'utiliser une quelconque partie de ce document peut être adressée au Département de droit de Enbridge Pipelines inc. à : Enbridge Tower, 10201 Jasper Avenue, P.O. Box 398, Edmonton, Alberta T5J 2J9

Enbridge Pipelines inc. ne peut aucunement être tenue responsable si des erreurs ou omissions ont été faites dans ce document, ni pour des pertes ou dommages occasionnés directement, accidentellement ou à la suite de l'utilisation ou de la copie de ce document.

Annexe 6 – Table des matières		Page
6.0	ORIENTATION GÉNÉRALE	1
6.1	DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION (RÉSUMÉ D'INFORMATION)	1
6.1.2.	Cartes de la Région de l'est	5
6.2	DÉCOUVERTE ET DÉTECTION `	11
6.2.1.	Observation et détection	11
6.2.2.	Alarme de détection de fuite	11
6.2.3	Information du pipeline.....	12
6.3	PROCÉDURES DE NOTIFICATION.....	12
6.3.1	Notifications obligatoires	12
6.3.1a	Notifications sur le terrain.....	15
6.3.1b	Centre de contrôle.....	16
6.3.1c	Classification de l'incident	17
6.3.1d	Information de contact en cas d'urgence	19
6.3.1e	Exigences de rapport de déversements de l'Ontario.....	23
6.3.1f	Exigences de rapport de déversements du Québec	25
6.3.2	Intervention d'urgence – produits raffinés	27
6.3.2a	Déversements sur le lac Ontario (région du St-Laurent).....	27
6.3.2b	Intervention d'urgence pour école.....	30
6.4	RÉPONSE INITIALE	33
6.4.1	Distance d'isolement	33
6.4.2	Configuration des zones de travail.....	35
6.4.3	Évacuation	35
6.5	OPÉRATIONS	41
6.5.1	Système de commandement des incidents	41
6.5.2	Activation du SCI.....	41
6.5.3	Tableau d'organisation SCI 207	44
6.5.4	Responsabilités fréquentes	45
6.5.5	Estimation du volume du déversement.....	47
6.5.6	Procédure pour évacuation aéromédicale (Medevac).....	49
6.5.7	Gaz naturel et liquide du gaz naturel (LGN) Découverte, identification et gestion	51
6.5.8	Bombe et menace à la sécurité.....	53
6.5.9a	Déversement de pipeline	55

Annexe 6 – Table des matières		Page
6.5.9b	Bris d'un réservoir	56
6.5.9c	Fuites de gaz naturel/autres	57
6.5.9d	Feu ou explosion.....	59
6.5.9e	Feu de forêt.....	61
6.5.9f	Tremblement de terre.....	62
6.5.9g	Tempête ou inondation.....	63
6.5.9h	Bris de l'équip. de transfert.....	64
6.5.9i	Tornade.....	65
6.5.9j	Bris d'équipement.....	66
6.5.9k	Débordement d'un réservoir	67
6.6	ÉQUIPEMENT D'INTERVENTION.....	69
6.6.1	Organismes d'intervention en cas de déversement.....	69
6.6.2	Équipement d'intervention local.....	70
6.6.3a	Eastern Manned & Trailer Overview Map	77
6.6.3b	Eastern Mutual Aid Overview Map.....	78
6.7	INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE	79
6.7.1	Déversement dans l'eau souterraine.....	79
6.7.2	Gestion de la faune	83
6.7.3	Conformité environnementale	83
6.7.4	Documentation environnementale.....	84
6.7.5	Investigation du site et réhabilitation	85
6.8	PROTECTION, CONFINEMENT ET RÉCUPÉRATION	86
6.8.1	Sélection de la technique de protection par l'isolement	86
6.9	FICHES SIGNALÉTIQUES (FS/FTSS).....	92
6.10	FORMULAIRES	109

6.0 Orientation générale

L'objectif du Plan de Mesure d'Urgence est de fournir un accès rapide à des informations clés qui sont souvent requises au stade initial d'une situation d'urgence. Les informations fournies dans ce Plan de Mesure d'Urgence sont présentées avec plus de détails dans d'autres sections du plan.

Le PMU sera mis à jour et redistribué annuellement. La révision et la mise à jour du Plan de Mesure d'urgence doit être la responsabilité du Département de Gestion des Urgences et de la Sécurité.

Plans de tactiques d'intervention

Des plans de tactiques d'intervention ont été créés pour les zones de grandes conséquences suivantes :

- Rivière Ste-Claire
- Rivière des Prairies
- Rivière des Mille-Iles
- Rivière Don
- Rivière Grand
- Rivière Humber
- Rivière Trent
- Canal Rideau – rivière Cataraqui

6.1 Description de la Zone d'Intervention (Résumé d'Information)

La Région de l'Est est sous la propriété d'Enbridge Pipelines inc. Cette zone d'intervention comporte neuf pipelines actifs et cinq pipelines inactifs qui traversent à la frontière entre les États-Unis et le Canada à la rivière St. Clair à l'est du Terminal de Sarnia à Sarnia (Ontario). Du Terminal de Sarnia, les conduites continuent vers l'est jusqu'au Terminal de Montréal (Québec). Une conduite traverse de Westover vers Nanticoke et au sud-est vers la région de Niagara Falls où elle traverse la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Il y a quatre terminaux dans la région, localisés à Sarnia, Westover, Montréal et Clarkson (hors service).

Les tableaux suivants listent les actifs de cette région par pipeline, station et terminaux de réservoirs. D'autres descriptions régionales suivent.

La Région de l'Est comprend 9 pipelines totalisant approximativement 1010 milles de pipeline, avec des diamètres de tuyaux allant de 12 à 30 pouces.

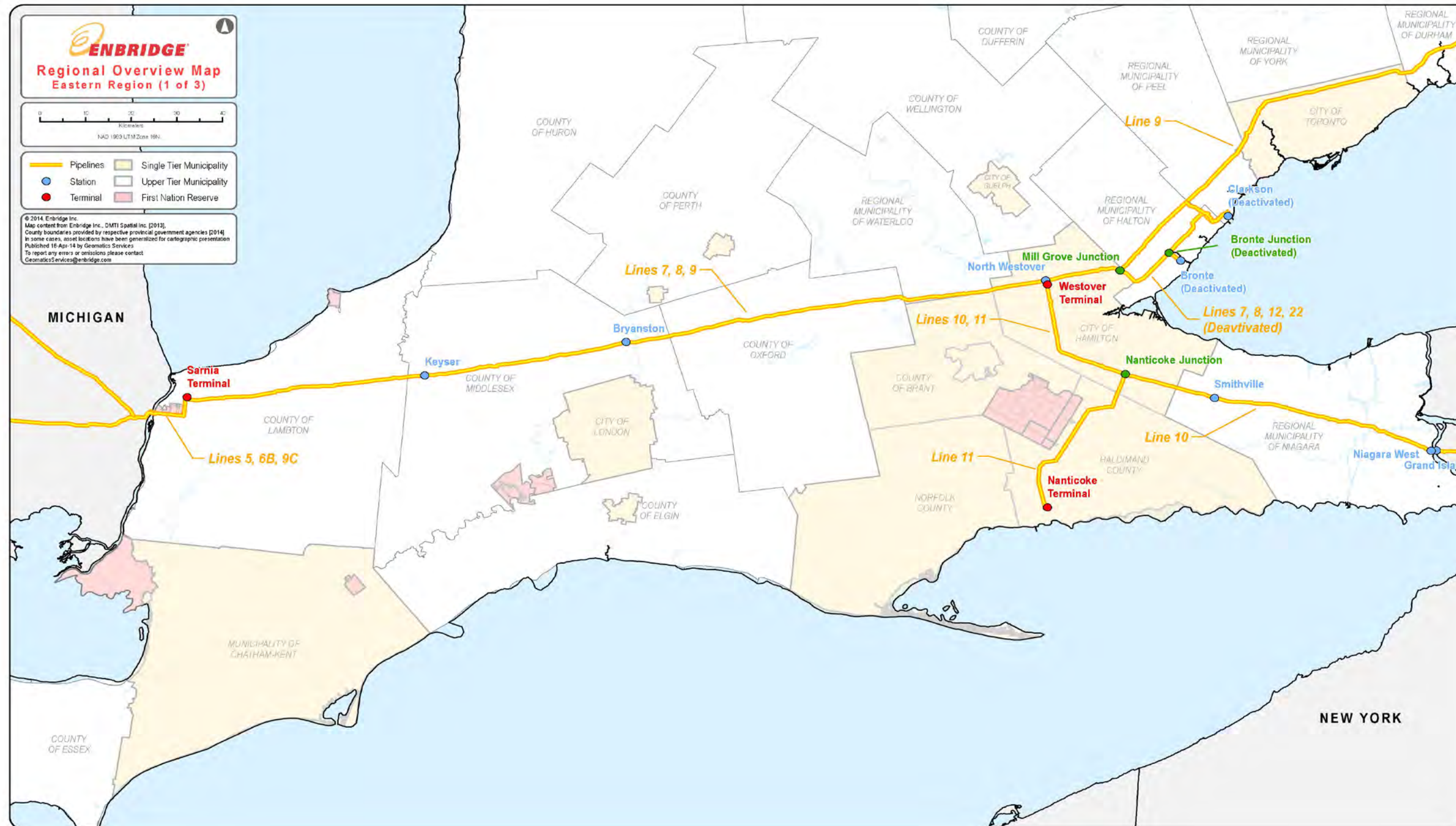
Conduite (diamètre)	Section du pipeline	Début lat.	Début long.	Début PM	Début PK	Fin lat.	Fin long.	Fin PM	Fin PK
Conduite 5 (30" - PB, LGN)	Frontière CAN-États-Unis (rivière St. Clair) au terminal de Sarnia	42,9144	-82,4593	1735,32	2792,74	42,9538	-82,3759	1741,94	2803,39
Conduite 6B (30" - PB)	Frontière CAN-États-Unis (rivière St. Clair) au terminal de Sarnia	42,9144	-82,4603	1849,58	2976,62	42,9538	-82,3759	1741,94	2803,39
Conduite 7 (20" - PB)	Sarnia, ON à la station de North Westover	42,9521	-82,3709	1742,68	2804,58	43,3278	-80,0930	1862,56	2997,51
Conduite 8 (20" - PR)	Sarnia, ON à Milgrove Junction qui croise Waterdown, ON	42,9521	-82,3709	1742,69	2804,59	43,3671	-79,8986	1873,17	3014,59
Conduite 9 (30" - PB)	Sarnia, ON à Montréal, QC	42,9521	-82,3709	1742,71	2804,63	45,6420	-73,5518	2259,53	3636,37
Conduite 9C (20" - PB)	Shell T.O. au terminal de Sarnia	42,91216	-82,43887	1736,40	2794,48	42,94612	-82,37614	1741,94	2803,39
Conduite 10 (12"/20" - PB)	Westover, ON à la frontière CAN-États-Unis à Niagara Falls, ON	43,3263	-80,0926	1863,07	2998,33	43,0012	-79,0213	1928,78	3104,08
Conduite 11 (20"/16" - PB)	Westover, ON à Nanticoke, ON	43,3263	-80,0926	1863,07	2998,33	42,8414	-80,0558	1909,76	3073,47
Conduite 12 (16" - RA)	Bronte Junction au terminal de Bronte - hors service	43,4084	-79,7740	1882,10	3028,96	43,3948	-79,7445	1884,31	3032,51
Conduite 22 (24" - RA)	Clarkson Lateral - hors service	43,5256	-79,7318	1887,00	3036,84	43,5096	-79,6164	1878,53	3023,21

La Région de l'Est comprend 4 terminaux et 13 stations situés le long de leur réseau de pipeline, tel qu'indiqué ci-dessous.

Station de pompage	Conduites desservies	Numéro du site	Identificateur	PM	PK	Coordonnées	
LaSalle Road West (Shell Canada T.O.)	5	187	LS	1736,40	2794,47	42,91220	-82,43820
Station de Bryantson	7, 8, 9	200	BE	1803,86	2903,04	43,14444	-81,21222
Station de Cardinal	9	640	CD	M2131,55	3430,41	44,81028	-75,43889
Terminal de Clarkson hors service	7, 8, 22	225	KN	1895,53	3050,57	43,50000	-79,61667
Station de Hilton	9	620	HL	M1997,39	3214,50	44,09333	-77,84722
Station de Keyser	7, 8, 9	195 (D)	KE	1775,75	2857,80	43,04000	-81,74333
LaSalle Road East (Suncor T.O.)	6B	188	SU	1736,48	2794,60	42,91280	-82,43660
Station de Jonction de Millgrove	9	215	MJ	1873,17	3014,59	43,36722	-79,89917
Terminal de Montréal	9	660	ML	M2259,65	3636,57	45,64194	-73,55222
Station de Jonction de Nanticoke	10, 11	404	NN	N1883,52	3031,25	43,13889	-79,86611
Station de North Westover	7, 8, 9	210	NW	1862,56	2997,51	43,33639	-80,09722
Petrosar Nova T.O.	5	189	PS	1737,92	2796,92	42,91160	-82,41420
Terminal de Sarnia	5, 6, 7, 8, 9, 9C	190	RW	1741,94	2903,39	42,95278	-82,37222
Station de Smithville	10, 11	410 (D)	SE	B1896,35	3051,89	43,09640	-79,62040
Station de Terrebonne	9	655	TB	M2247,75	3617,42	45,72472	-73,70306
Terminal de Westover	7, 9	400	WS	B1863,07	2998,33	43,32778	-80,09167
Station de Wolverton	7, 8, 9	205 (D)	WO	1840,37	2961,80	43,27583	-80,55222

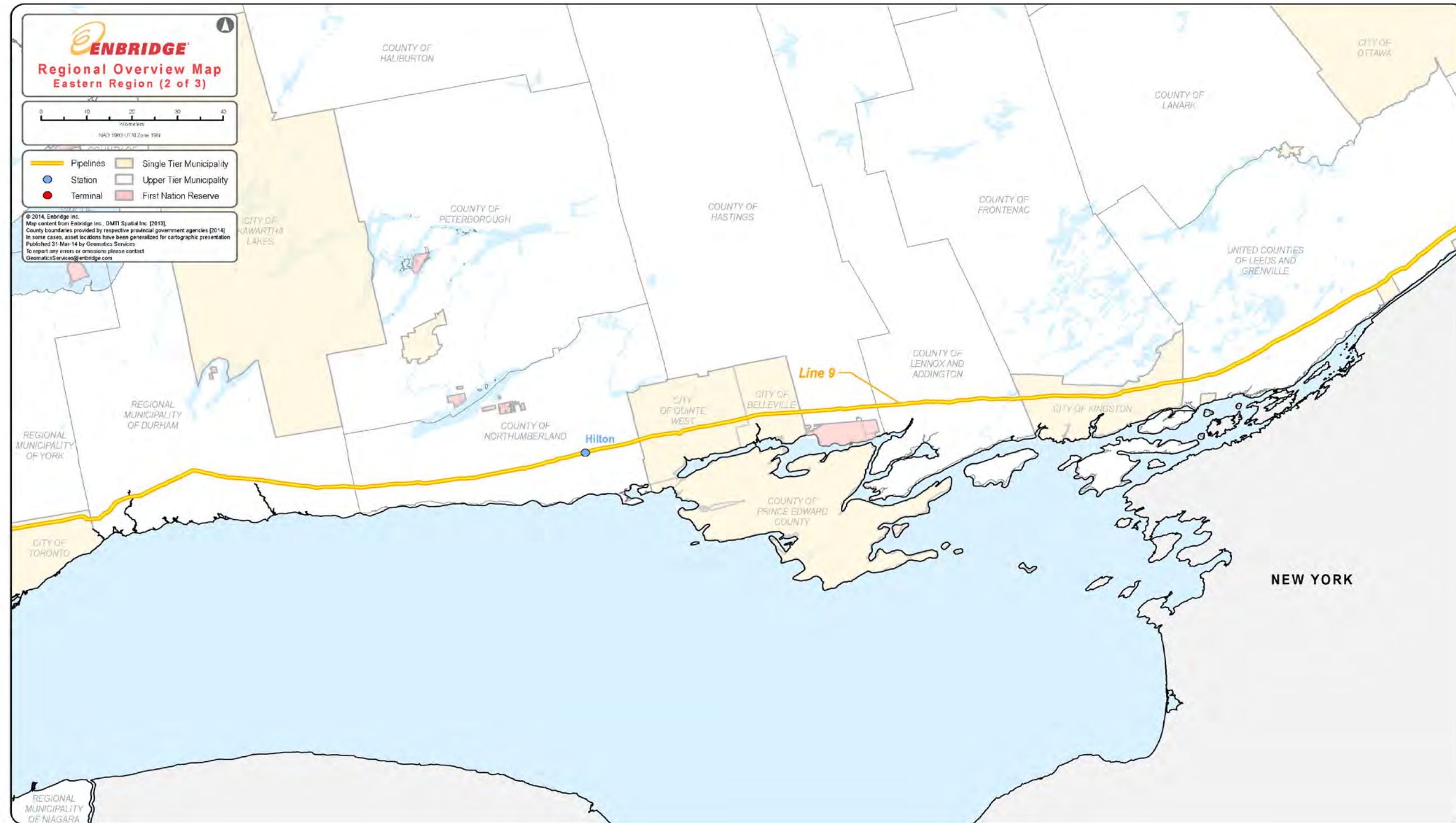
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est



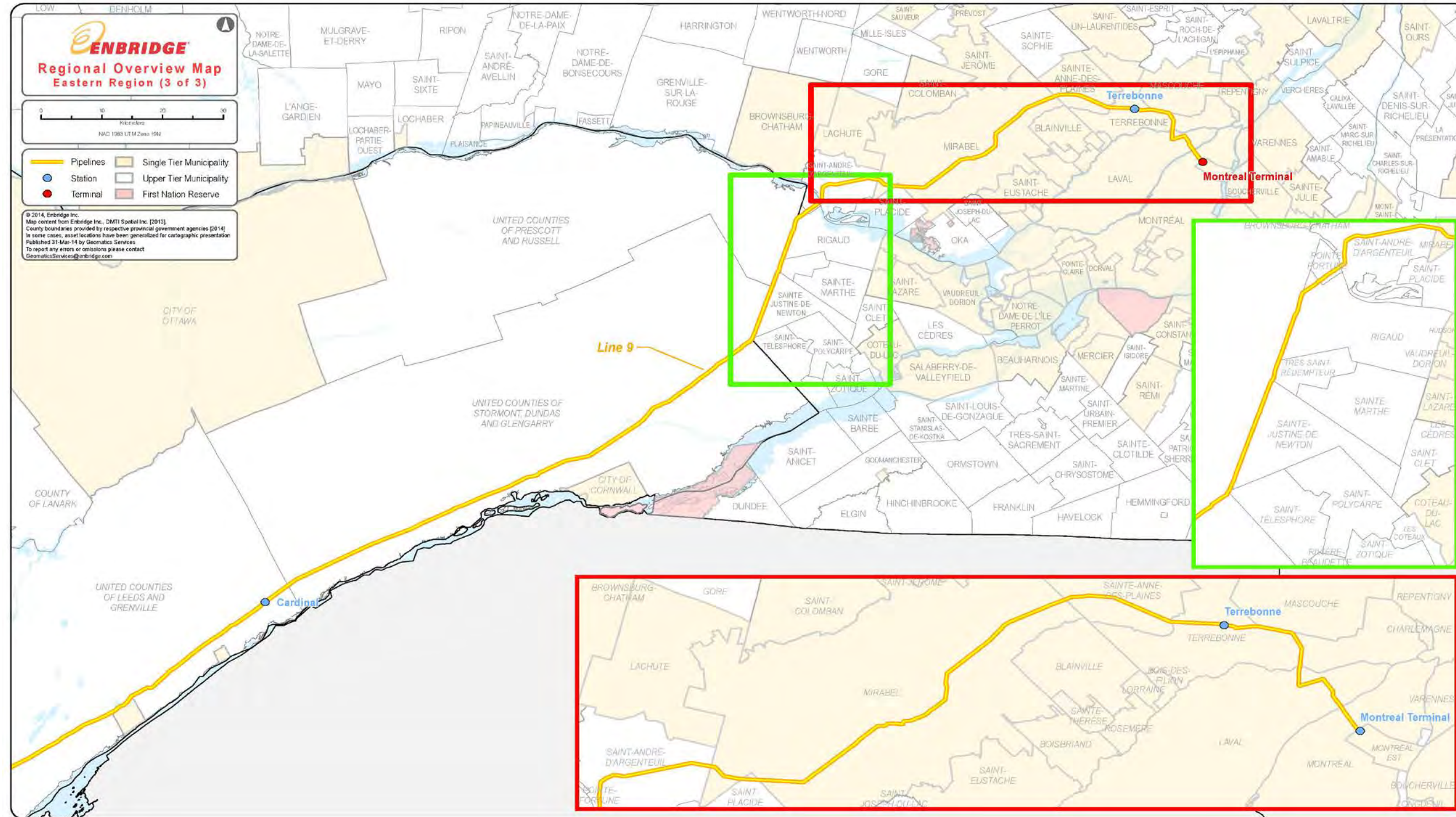
THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est page 2



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.1.2. Cartes de la Région de l'est page 3



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.2 Découverte et détection `

6.2.1. Observation et détection

La détection d'une fuite du système de pipeline de la Compagnie peut se produire de plusieurs façons, incluant :

- Détection d'une fuite par le personnel de la Compagnie, les patrouilles de pipeline ou la population.
- Détection automatique d'une fuite par le système SCEAD au centre de contrôle qui surveille le débit et la pression sur la plupart des conduites, ainsi que les niveaux d'huile des réservoirs de dégagement.

6.2.2. Alarme de détection de fuite

Dans le cas d'un changement de pression au-delà d'une plage spécifique, l'opérateur sera averti par une alarme, ce qui pourra résulter en l'arrêt, par l'opérateur, du fonctionnement du pipeline ou de ses équipements connexes.

Procédures d'alarme du centre de contrôle	
✓	S'assurer que l'appareil de captage de la pression du pipeline fonctionne bien.
✓	Avertir le superviseur de toutes les opérations anormales durant les 10 minutes suivantes au minimum.
✓	Par suite du constat d'une fluctuation non résolue de la restriction de débit établi, la fermeture doit être effectuée par le personnel de supervision.
✓	Par suite de la décision de fermeture, du personnel sera assigné pour évaluer la situation.
✓	Le pipeline demeurera fermé jusqu'à l'approbation de sa réouverture par les autorités compétentes, après évaluation de la situation.
✓	Le superviseur demandera une inspection sur le terrain de la servitude du pipeline impliqué pour identifier la source de la fuite soupçonnée.
✓	Dans l'éventualité où une fuite d'huile est découverte le long du pipeline, ce Plan sera activé.
✓	Dans l'éventualité où une fuite n'est pas observée, la cause du changement de pression sera étudiée jusqu'à ce qu'elle soit déterminée.

Si une fuite est détectée, le personnel doit informer les autorités compétentes (voir Annexe 2 – Procédures de notifications).

Détection automatique d'une fuite

Les établissements d'Enbridge sont dotés d'alarmes de haut niveau, qui sonnent l'alerte localement au terminal. Le centre de contrôle reçoit également une alarme si ce « haut niveau » est atteint. Lorsque la Compagnie reçoit ces alarmes, un contact immédiat avec l'opérateur de l'installation en service est établi. L'alarme de haut niveau est réglée pour sonner avant le débordement du réservoir afin de s'assurer d'avoir le temps adéquat pour fermer la ligne avant qu'un débordement ne se produise.

6.2.3 Information du pipeline

6.2.3.1 Détection de déversement et procédures de mitigation

Tous les pipelines utilisés par Enbridge sont munis de détecteurs de pression. Dans l'éventualité d'un changement de pression de la conduite, des alarmes seront transmises au centre de contrôle. Le centre de contrôle suivra ses protocoles pour les procédures d'intervention d'urgence. De plus, il y aura des inspections visuelles et des rapports de tierce partie. Pour toutes les détections de déversement et les procédures de mitigation, se référer à la section 1 du plan de contingence intégré (« PCI »).

6.2.3.2 Données sur l'information du produit dans la zone d'intervention de la Région de l'est

Toute information sur les produits transportés par Enbridge, incluant le nom du produit, sa description, ses caractéristiques physiques et chimiques, les dangers de santé et sécurité et les méthodes initiales de manipulation et de combat d'incendie lors du déversement initial se trouve à la section 1.10 de l'annexe 1. Les fiches signalétiques appropriées sont incluses dans cette annexe et sont également entreposées dans chaque établissement, dans un lieu facilement accessible aux opérateurs et au personnel de l'établissement.

6.3 Procédures de notification

6.3.1 Notifications obligatoires

L'information fournie ici se concentre principalement sur les notifications et les rapports généraux. Les notifications internes et externes se retrouveront dans l'annexe Plan intégré de contingence (« PIC ») à géographie spécifique, avec toutes les listes de vérification des notifications pertinentes pour cette zone.

L'objectif de la procédure de notification est de:

- Protéger la sécurité de la population et des intervenants.
- Contrôler les effets potentiels sur l'environnement aussi efficacement et rapidement que possible.
- Répondre aux exigences réglementaires.

La procédure de notification est déclenchée lors d'une urgence réelle ou lorsque le Centre de Contrôle soupçonne une urgence ou encore qu'une urgence lui soit détectée, rapportée par la population, les entrepreneurs, les policiers ou un employé.

Enclenchement – avis d'urgence



Version .4

Dernière mise à jour : 2014-07-07

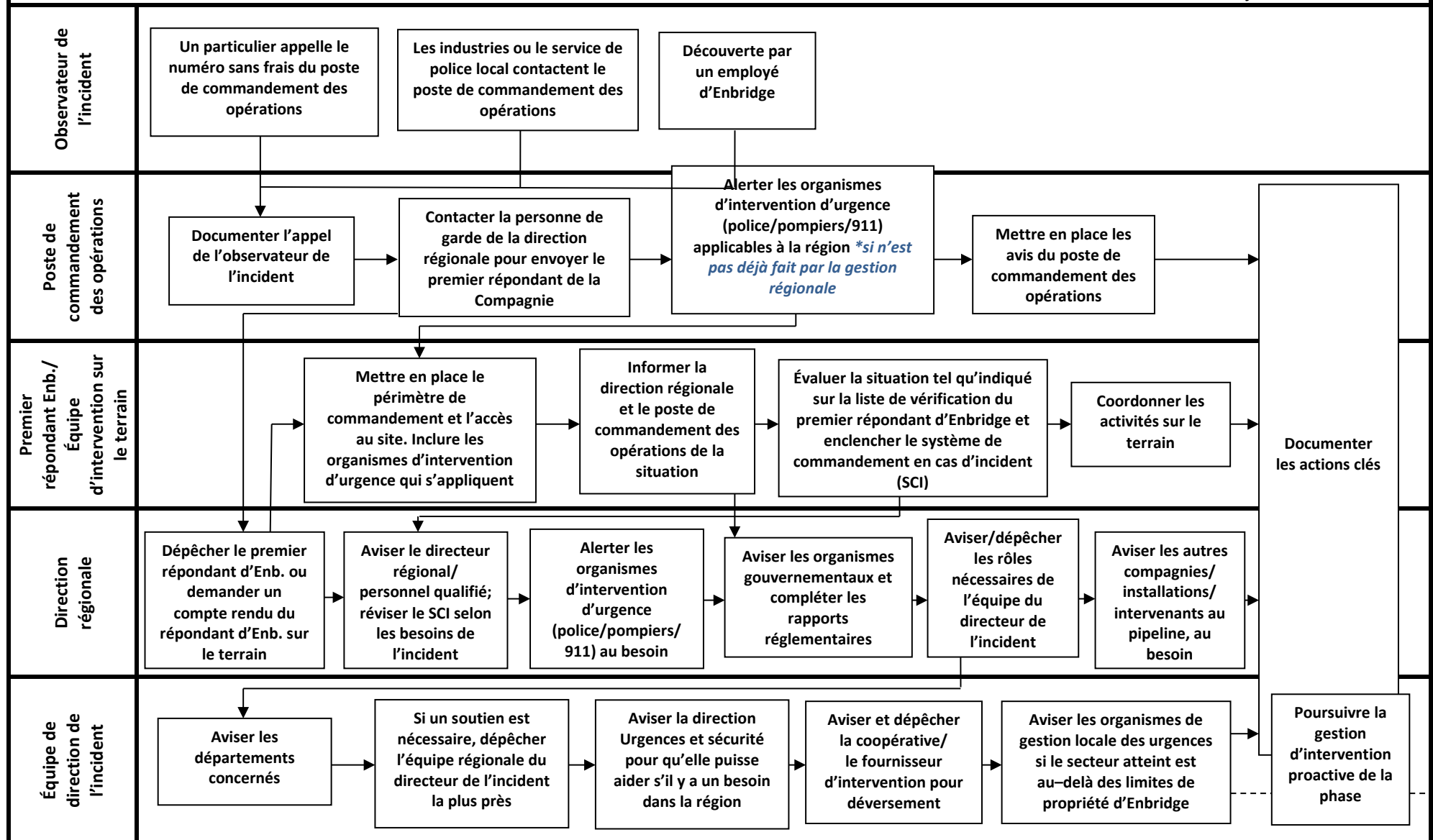
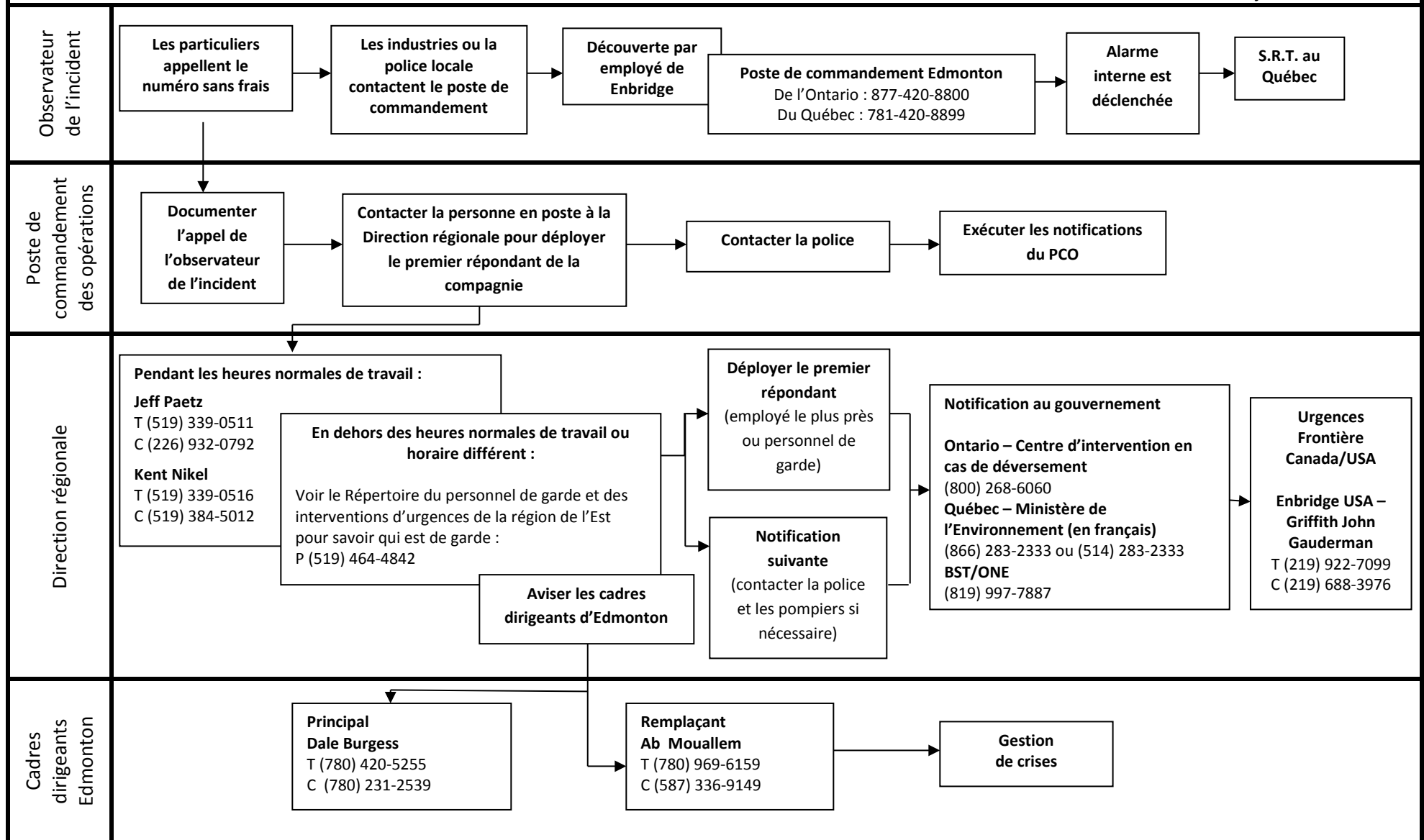


Tableau des Notifications – Région de l'Est



Version 1

Dernière mise à jour 2014-03-31



6.3.1a Notifications sur le terrain

Toute personne qui observe ou a connaissance d'une fuite doit immédiatement rapporter l'incident au centre de contrôle et de gestion régionale. L'information doit être documentée dans le formulaire de réception d'information d'urgence, qui se trouve à la Section 6.10 – Formulaires.

Premier intervenant d'Enbridge

L'intervenant d'Enbridge sur place devra :

- Agir pour contrôler et empêcher la situation de se dégrader, si cela peut se faire de façon sécuritaire.
- Informer immédiatement le centre de contrôle (ex : ce qui se passe, à quel endroit, personnel impliqué, mesures prises).
- Suivre les procédures de notifications à l'Annexe 2 pour mobiliser l'équipe régionale de gestion d'intervention (« EGI »)

Gestion et représentant régional

Le groupe de gestion régionale devra :

- Enregistrer les informations de l'appelant ou du centre de contrôle.
- Envoyer un intervenant d'Enbridge pour enquêter sur le rapport.
- Aviser le centre de contrôle si un intervenant d'Enbridge a été envoyé.
- Maintenir le contact avec l'intervenant d'Enbridge et tout autre membre du personnel pour connaître la situation actuelle à mesure qu'elle évolue.
- Selon les circonstances de l'urgence, envisager de faire décoller un aéronef pour s'enquérir de la situation.
- Appeler les agences d'intervention et les agences de nettoyage de déversements d'huile (consulter la liste des contacts d'urgence dans cette annexe).

6.3.1b Centre de contrôle

On attribuera un statut d'urgence à toute condition d'opération anormale détectée par le centre de contrôle, ou toute situation d'urgence rapportée, observée ou potentielle, jusqu'à ce que le rapport soit confirmé ou rejeté. Une enquête de suivi et une confirmation de déversement, ou de danger de déversement, sera effectuée immédiatement.

Le personnel du centre de contrôle avertira :

- Le service de police local
- Le représentant régional sur appel
- Les autres personnes identifiées dans les procédures d'opérations du centre de contrôle.

Le centre de contrôle et l'EGI confirmeront que les notifications supplémentaires ont été complétées, incluant ceux aux :

- Agences gouvernementales
- Autorités locales
- Entrepreneurs en intervention
- Communautés autochtones
- Autres parties concernées.

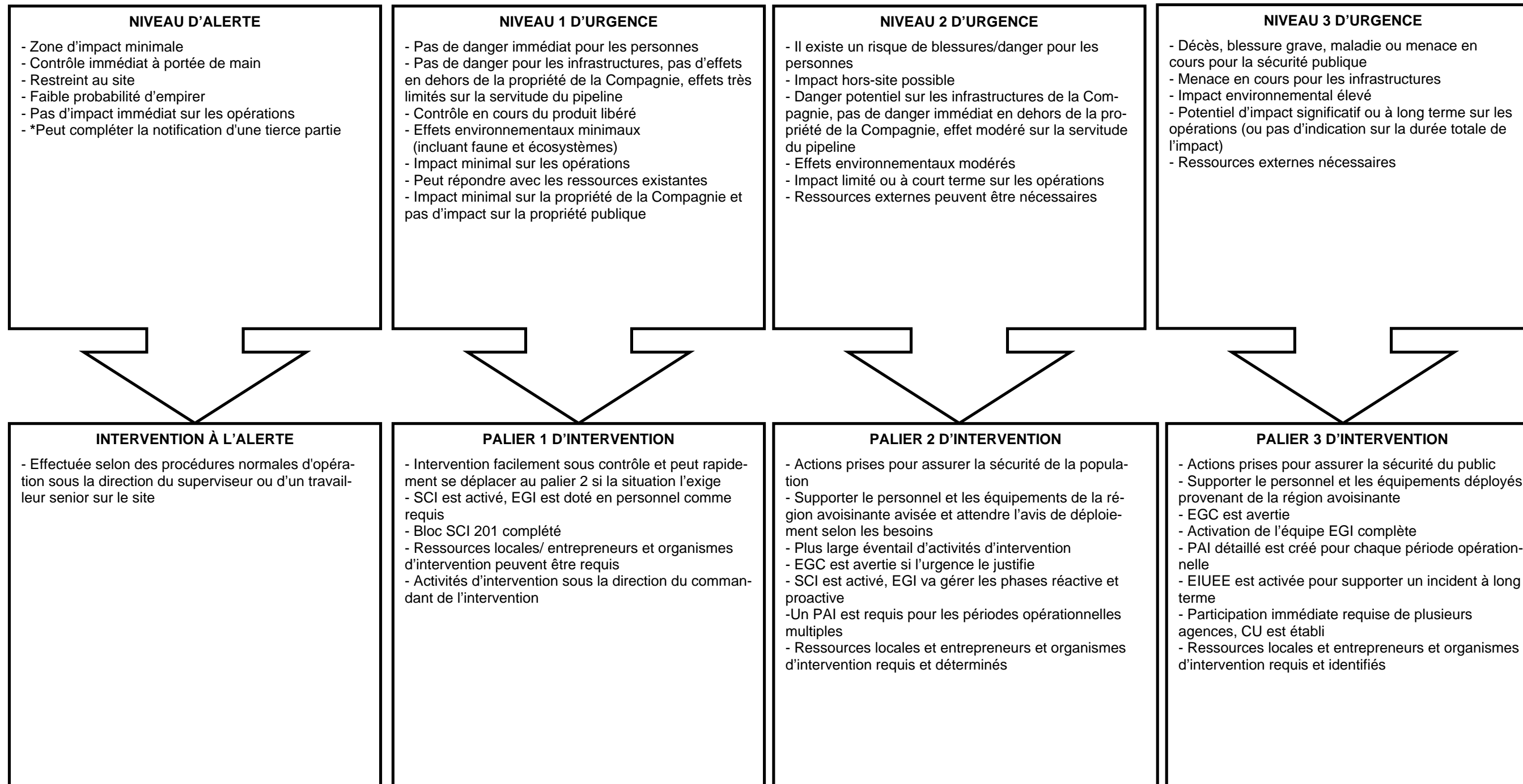
Contacts en cas d'urgence – 24 heures

Centre de contrôle à Edmonton	Régions du Canada : 1-877-420-8800 Au Québec : 1-780-420-8899
Ligne d'urgence d'Enbridge	Partout au Canada : 1-800-858-5253

Office national de l'énergie

Pour une **urgence de pipeline**, appeler la ligne d'urgence 24 heures du Bureau de la sécurité des transports du Canada au 1-819-997-7887.

Figure 1



Note:

- 1) Les niveaux de classification réglementaires peuvent ne pas correspondre avec les classifications d'Enbridge.
- 2) Dans la région de l'Est, les notifications en provenance d'une tierce partie seront déclarées pour les incidents avec niveau d'alerte.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

En cas d'urgence-24h. Contacts

Régions Control Center Edmonton

CDN: 1-877-420-8800
 Québec: 1-780-420-8899
 Canada: 1-888-992-0997

Enbridge Ligne info-médias au

Services d'urgence

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

Ambulance 911
Pompier 911 ou contacter les autorités locales

Hôpital

Bluewater Health (Sarnia)	Admin:	519-464-4400
Brampton Civic Hospital	Admin:	905-494-2120
Bramford General Hospital	Admin:	519-751-5544
Brockville General Hospital	Admin:	613-345-5649
Cambridge Memorial Hospital	Admin:	519-621-2330
Cornwall Community Hospital	Admin:	613-938-4240
Hamilton General Hospital	Admin:	905-521-2100
Kingston General Hospital	Admin:	613-548-2333
Lakeridge Health (Oshawa)	Admin:	905-576-8711
London Health Sciences Centre	Admin:	519-663-3197
Montréal General Hospital	Admin:	514-934-1934
Norfolk General Hospital	Admin:	519-426-0130
North York General Hospital	Admin:	416-756-6000
St. Catharines Hospital	Admin:	905-378-4647
St. Mary's General Hospital (Kitchener)	Admin:	519-744-3311
Toronto General Hospital	Admin:	416-340-3111
Trillium Health Centre (Mississauga)	Admin:	905-848-7100
Welland Hospital	Admin:	905-378-4647
Woodstock General Hospital	Admin:	519-421-4211

Police Provinciale de l' Ontario (OPP)

911
 888-310-1122

Organismes responsables Ontario

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

PROVINCIAL

Gestion d'urgence Ontario (EMO)

Signaler #1 pour l'officier en service afin de déclarer une urgence
 Steve Beatty, St. Clair officier de terrain Bus: 416-314-3723
 Daphne Farrell, Golden Horsehoe Officier de secteur, terrain Bus: 519-679-7055
 Vacant, Lakes Sector Field Officer Bus: 905-812-7602
 Lisa Harvey, Officier de terrain, Secteur Loyaliste Bus: 705-932-2200
 Bus: 613-634-8616

Ministère de l'Environnement (MOE)

Centre d'action Déversements/urgences En Ontario: 800-268-6060
 Hors de l'Ontario: 416-325-3000

Ministère de la Sécurité Communautaire et des Services correctionnels (MCSCS)

Député Ministre de la Sécurité communautaire 866-517-0571
 ou
 416-326-5060

Ministère des Ressources Naturelles (MNR)

Ligne d'urgence provinciale Bus: 866-898-7372

GTCC (GO Transit Control Centre)

Si un train doit être arrêté, contacter: 416-601-2174

Bureau du Commissaire des Incendies de l'Ontario (OFM)

Ted Wieclawek, Commissaire des incendies de l'Ontario Bus: 416-325-3101

Ministère des Transports (MTO)

Bureau régional Bus: 519-873-4100
 Bureau principal Bus: 416-327-9200
 Information et fermetures routières 519-783-4100

Ministry de la Santé et des Soins de longue-durée (MOHLTC)

Renseignements généraux 911 ou 866-797-0000
 Service d'urgence Santé Bus: 866-532-3161
 En Ontario: 800-461-6431

Ministère du Travail (MOL)

Centre de Santé et Sécurité 911 ou 877-202-0008

Sécurité du Travail et Commission des assurances de l'Ontario (WSIB)

Bureau principal (Toronto) Bus: 800-387-0750
 416-344-1000

Contrôle des rivières Power Generation Ontario

(Barrage de régulation International) Bus: 905-357-6702
 Bus: 905-357-6700

Réseau de la voie maritime des Grands Lacs et du St-Laurent

Bus: 613-932-5170

Standards Technique et autorité en matière de sécurité — Carburants

Services de sécurité Toronto et environs: 877-682-8772
 416-734-3300

Première Nation Aanjiwaang

Admin: 519-336-8410

Ville de Belleville

Admin: 613-962-2010

Ville de Burlington

Admin: 905-333-0772

Ville de Hamilton

905-546-2424
 Poste 5787

Organismes responsables Ontario (suite)

Note: Tous les numéros, sauf si l'incalton contraire, sont ouverts 24 heures.

Ville de Mississauga Admin: 905-615-4311

Ville de Niagara Falls Admin: 905-356-7521

Ville d'Oshawa Admin: 905-436-3311

Ville de Pickering Admin: 905-683-7575

Ville de Quinte West Admin: 613-392-2841

Ville de Sarnia 519-344-8861
 ex1.0

Ville de Thorold Admin: 905-227-6613
 ext. 251

Ville de Toronto Admin: 416-392-2489

Ville de Toronto—Gestion des urgences Admin: 416-392-4554

Ville de Toronto—Hydro Admin: 416-542-8000
 ex1.1

Ville de Toronto—Traitement de l'eau et directeur de l'approvisionnement

Ville de Toronto—Directeur général de l'eau 416-392-8200

416-989-7360

Admin: 905-735-1700

Ville de Welland Admin: 613-475-1744

Municipalité de Brighton Admin: 905-683-4550

Municipalité de Clarington Admin: 905-623-3379

Municipalité de Middlesex Centre 519-319-4906

Municipalité de North Middlesex 519-319-4906

Municipalité de Port Hope Admin: 905-885-4544

Municipalité de Thames Centre 519-319-4906

Ville de Ajax Admin: 905-683-4550

Ville de Greater Napanee Admin: 613-354-3351

Ville de Milton Admin: 905-878-7252

Ville de Oakville Admin: 905-845-6601

Ville de Pelham Admin: 905-892-2607

Ville de Plympton- Wyoming Admin: 519-845-3939

Ville de Warwick Admin: 519-849-3926

Ville de Whitby Admin: 905-668-5803

Village d'Adelaïde - Metcalfe 519-521-4173

Village d'Alnwick / Haldimand Admin: 905-349-2822
 Ext 25

Village d'Augusta Admin: 613-925-4231

Village de Blandford - Blenheim 519-532-9766

Village de Cramahe Admin: 905-355-2821
 Ext. 225

Village d'East Zorra - Tavistock 519-320-0921

Village d'Edwardsburgh / Cardinal Admin: 613-658-3055

Village d'Elizabethtown - Kitley Admin: 613-345-7480

Village de Front of Yonge Admin: 613-923-2251

Village de Hamilton Admin: 905-342-2810

Village d'Elizabethtown - Kitley Admin: 613-345-7480

Village de Front of Yonge Admin: 613-923-2251

Village de Hamilton Admin: 905-342-2810

Village de Leeds and the Thousand Islands Admin: 613-659-2415

Village de Loyalist Admin: 613-386-7351

Village de North Dumfries 519-580-1533

Village de South Dundas Admin: 613-543-2673

Village de South Glengarry Admin: 613-347-1166

Village de South Stormont Admin: 613-534-8889

Village de St. Clair 519-333-1705

Village de Tyendinaga Admin: 613-396-1944

Village de West Lincoln Admin: 905-957-3361

Village de Zorra 519-617-4606

Organismes responsables du Québec

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Ministère de la Sécurité Publique {Ministry of Public Security}	Bus: 866-644-6826
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) {Minister of Sustainable Development, Environment, Wildlife and Parks}	Au Québec: 800-561-1616 Hors de la province: 418-521-3830
Bureau de sécurité Incendie {Office of Fire Marshal} M. Guy Laroche	Bus: 418-643-3500
Transports Québec {Ministry of Transportation} Bureau régional Bureau principal	Au Québec: 511 Hors de la province: 888-355-0511
Ministère de la Santé et des Services sociaux {Ministry of Health and Social Services}	Admin: 418-644-4545
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale {Ministry of Employment and Labour}	Admin: 418-644-4545
La Commission de la Santé et de la sécurité du travail du Québec {Committee on Health and Safety Quebec}	866-302-2778
Sureté du Québec (Quebec Safety or QPP)	Admin: 514-598-4141 Au Québec: 310-4141
Municipalité de Saint-Placide Daniel Lalonde, Chef du service d'incendie	Admin: 450-258-2305 Cell: 514-838-3344
Pointe Fortune Jean-Pierre Daoust, Maire	Admin: 450-451-5178 Cell: 514-710-5178
Saint André - D'Argenteuil	Admin: 450-537-3527
Ville de Laval	514-280-1616
Ville de Mirabel	450-475-1108
Ville de Montréal-Est	514-229-7340
Ville de Rigaud	450-451-0869
Ville de Ste-Anne-des-Plaines	450-478-0211
Ville de Terrebonne	450-961-2001

Assistance Mutuelle

En tant que compagnie membre de la Canadian Energy Pipeline Association's (CEPA), Enbridge Pipelines inc. et ses sociétés affiliées peut solliciter l'Accord d'Assistance Mutuelle d'Urgence (AAMU) afin d'obtenir des ressources additionnelles en personnel et matériels afin de maximiser sa capacité d'intervention.

Pour demander une Assistance d'urgence, la Partie Requérante ou sa société affiliée doit contacter le Représentant Désigné de la Partie Intimée. Une requête écrite formelle, énoncée dans l'Annexe "B", provenant du Représentant Désigné de la Partie Requérante, suivra dans les 24 heures de la requête. Le Représentant Désigné est la personne autorisée à requérir ou libérer les ressources de la compagnie pour recevoir ou fournir une Assistance d'urgence lorsque requise, telle qu'énoncée dans la liste de contacts des Représentants Désignés.

Chaque compagnie a fourni un Représentant Primaire, Secondaire et Tertiaire par province. Pour accéder à l'Accord, consulter les compagnies membres et repérer l'Annexe B - Requête/Formulaire de confirmation pour Assistance d'urgence

<http://myteamsites.cnpj.enbridge.com/sites/EmergencySMMMutual%20Aid/default.aspx>

Organismes Fédéraux responsables

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Office National de l'Énergie (ONE) Déclaration d'urgence (Pipelines)	819-997-7887 403-807-9473
Environnement Canada Équipe d'urgences environnementales	Au Québec: 866-283-2333 En Ontario: 800-565-1633
Pêches & Océans Canada	418-648-2239
Emplois et développement social Canada	800-622-6232
CANUTEC (Appel à frais vités)	613-996-6666 *666 (cell) Admin: 613-992-4624
Information	
Santé Canada - Santé des Premières Nations et des Inuits Wojciech Drobina, Agent en hygiène de l'environnement	Bureau: 780-218-9929 780-495-5412
Contrôle de la circulation aérienne - NAV Canada	866-992-7433
Canards Illimités	403-362-4827
Service Canadien de la Faune	800-668-6767
Garde Côtière Canadienne	
Garde Côtière — Sécurité et dangers maritimes	
Ontario	613-925-4471
Québec	418-648-4427
Garde Côtière Intervention Environnementale Centre & Arctique	1-800-265-0231

Detailed statistical information on past fuel spill incidents in arctic marine waters can be provided by the Canadian Coast Guard. Please contact the following for more information:

Joanne Munroe
Environmental Response | Intervention environnementale
Canadian Coast Guard | Garde côtière canadienne
Central & Arctic Region | Région du Centre et de l'Arctique
Fisheries and Oceans Canada | 520 Exmouth St. Sarnia, Ontario N7T 8B1
Pêches et Océans Canada | 520, rue Exmouth, Sarnia (Ontario) N7T 8B1
Government of Canada | Gouvernement du Canada
(tel) 519.464.5126
(fax) 519.337.2498
joanne.munroe@dfo-mpo.gc.ca

Québec

1-800-363-4735

Services d'Assistance

Note: Tous les numéros, sauf indication contraire, sont accessibles 24 heures.

Unités d'intervention Enbridge Région de l'Est Assistance Mutuelle

Corporation d'intervention de l'Est du Canada 481 Polymore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0 SIMEC ECRC	613-930-9690 450-583-5588
110 Montée Calixa - Lavallée, Verchères, QC, Quantum Murray LP 10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1	1-877-378-7745
Construction SIMDEV-ECRC 2455 Rue Jetté, Montréal, Qc H1N 3C1	514-316-8685 poste 101
CVECO - Secteur Sarnia - Chemical Valley Emergency Coordinating Organization 107 London Rd Sarnia, ON N7S	1-519-332-2010 (08:00 - 16:30)
David Brown Construction Ltd. DBC Environmental Service Ltd. Contractors 14855 Datoe Road, Ingleside, ON	613-537-2255

COMPANY	CONTACT (BUSINESS)	Co. Business Phone No.	EMERGENCY ONLY PHONE NO. *
Air Products	Mike Murray (519-332-7898), Site Supervisor, David Clark (519-402-0775), Site Mgr. or Peter Kruba (519-381-0483)	519-332-1500	519-332-1500 x 0
Cabot Canada	Dean Pearson, Operations Manager	519-339-8250	519-312-0681
	Greg Findlay, Plant Manager	519-339-8274	519-331-2907
Dow Chemical c/o MIG Engineering	Marty Raaymakers, Cell # 519-330-9999	519-337-8000 x 405	519-464-9314
	Chris Johnston	519-337-8000 x 407	
Dundee Energy Limited Partnership (formerly Torque)	Dumont Security	905-708-6500	1-800-263-2451
	Jan Smith, Supervisor, Business Services	519-433-7710 x 29	
Enbridge Gas Storage Operations & Niagara Gas	Dean Dalpe, Director Gas Storage Operations	519-862-6025	519-862-1473
	Barry Robbins, Chief Operator	519-862-6004	
	Harald Brecht, Manager, Storage Operations	519-862-6017	
Enbridge Pipelines	Kent Nikel, Manager of Regional Services & Development	519-339-0516	1-877-420-8800
Imperial Oil Prod. Div.	Refinery Shift Supervisor	519-339-2993	519-339-5666
	Shift Supervisor - SPEP	519-339-5770	
	Kim Shane, Lands Co-ordinator	519-339-2012	
Lanxess (Bayer)	Teresa Morris, Sr. Infrastructure Engineer	519-337-8251 x 4628	519-337-8251 x 4272
	Olefins, Shift Super, Locates & Field Monitoring Emergencies	519-337-8251 x 4272	
NOVA - Corunna	Material Flow Control Room Operator	519-862-2911 x 2318	519-862-2002
	Mark Baxter, Pipeline Co-ordinator cell # 519-339-6794	519-862-2911 x 2572	
NOVA - Moore	Phil Demoor, Utilities Supervisor	519-862-2961 x 5172	
NOVA - St. Clair Site	Jim Ellenor, Contract/Construction Co-ordinator	519-862-2911 x 5544	
Plains Midstream Canada	Jim Sanger	519-383-3546	1-800-265-1423
Pembina Pipeline Corporation	Pat Mahoney, Foreman, Operations, Corunna Terminal	519-862-6787	519-862-3561
	Steve Vandenheuval	519-862-6774	

COMPANY	CONTACT (BUSINESS)	Co. Business Phone No.	EMERGENCY ONLY PHONE NO. *
Praxair	Frank McCormick, Area Ops Manager, N2 & O2	519-332-1311	519-332-1311 x 0
	Steve Smith, Plant Manager, H2 & CO2	519-332-0253	
	Control Room	519-332-0253 x 0	
Canada Fuels Operations (C.F.O.) (formerly Sarnia Products Pipe Line)	Doug Gill, Area Manager, Pipelines, Cell # 519-384-8344	519-339-2205	1-800-372-9597
	Rob Mina, ROW, Technician, Cell # 519-330-3772	519-339-2466	
	Kirk Smoke, Land Specialist	Cell # 204-557-3485	
Shell Canada Includes Chem Plant - former Basell	Mike Wedemire, Operations Co-ordinator - Pipelines	519-481-1243	519-862-2822
	Process Team Lead	519-481-1209	
Spectra Energy/ Union Gas/St. Clair Pipelines/ Vector Pipe- lines Dawn Operations	Steve Pardy, Transmission Pipelines/Stg. Mgr. - Dawn	519-683-3422	1-800-265-5260
	Dawn Control - Shift Supervisor	519-683-4468 x 279	
Sarnia	Greg Wagner - Utility Services Manager (Sarnia)	519-436-4600 x 5131002	1-877-969-0999
Chatham	Brigitte Jones, Manager, Lands Services Cell 519-365-3970	519-344-3676 x 5002737	
St. Clair Energy/Invenergy	Control Room	519-862-5900 x 2227	519-862-5900 x 2227
	Ron Kraayenbrink, Manager	519-862-5900 x 2226	
Styrolutions (formally Ineos)	Shift Co-ordinator	519-339-7317	519-339-7317
Sun Canadian Pipeline	Tony Waters, General Manager	905-690-5601	1-800-263-6641
	Rob Steele, Sarnia Area Co-Ordinator	519-337-1754	
	Randy Gartley, Sarnia Area Co-Ordinator	519-337-1754	
Suncor Energy	Scott Fonger, Specialist - Reliability	519 346-2217	519-383-3640
	Shift Supervisor	519-383-3630 / 383-3640	
	Jamie Armstrong, ER Specialist	519-383-3664	
Suncor - St. Clair Ethanol	Jack Wysman, Manager, EHS	519-481-0454 x 241	519-481-0552
Terra/CF Industries	William Deschamps, EH&S Manager	519-867-2739 x 1316	519-867-2739 x 8
	To reach Security in the event of an emergency		
TransCanada PipeLines Limited	Adam Sheldon, Regional Land Representative, Eastern Region	905-832-7316	1-888-982-7222
	Ian Chisolm, Manager, Maple & Niagara Area, Eastern Region	905-832-7334	

Emergency Contact Information 2.2.3a



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE EN ONTARIO EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE REJETS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE		DÉVERSEMENTS À SIGNALER		TYPE DE DÉCLARATION		SIGNALER À	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT		Déversement (y compris dépôt, fuite ou émission) d'un polluant: <ul style="list-style-type: none"> Dans le milieu naturel (c.-à-d.: l'air, le sol ou l'eau, ou toute combinaison de ceux-ci) Proviennent ou sort d'une structure (incluant un pipeline), d'un véhicule ou d'un autre réceptacle Anormal en qualité et quantité dans les circonstances. Si toutes ces conditions sont réunies, la question constitue un événement qui doit être déclaré.		Verbale		Centre d'intervention de déversements 800-268-6060	
AUTORITÉS LOCALES ET MUNICIPALES				Verbale		Les déversements doivent également être signalés au coordonnateur de la gestion d'urgence de la municipalité dans laquelle le déversement s'est produit.	
PROPRIÉTAIRE DU POLLUANT DÉVERSÉ (si Enbridge n'est pas propriétaire du polluant)				Verbale		Propriétaire du polluant déversé (si Enbridge n'est pas le propriétaire du polluant)	
REGISTRE ENVIRONNEMENTAL DE LA LCPE		Urgences environnementales si: <ul style="list-style-type: none"> L'urgence implique n'importe quelle des substances identifiées dans la Liste E2 d'Environnement Canada pour les substances réglementées. Voir le lien du site internet au bas de cette page pour plus d'information. Remarque : la LCPE n'a pas identifié des seuils de déclaration spécifiques; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables pour utilisation. 		Verbale		Centre d'intervention de déversements 800-268-6060	
TRANSPORT CANADA		Substances réglementées par le Transport des matières dangereuses, si : <ul style="list-style-type: none"> Le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous. 		Verbale		Matières dangereuses 1-800-272-9600	
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OcéANS (MPO)		Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.		Verbale		800-268-6060	
				Écrite		Dès que possible après l'événement ou après avoir appris le danger de l'événement.	

Classe de déversement	Nature du type de décharge et les circonstances ou l'activité ou des exemptions liées à la Partie X s'appliquent	Exemptions	Conditions qui doivent être remplies pour que l'exemption s'applique
I	Déversement approuvé: Autorisé par et conformément à un CA, un CA provisoire, un ordre, un permis, etc.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Doit avoir été en conformité avec tous les ordres ou autres exigences imposés en vertu des lois du ministre. Le déversement ne doit pas contrevvenir avec tout autre partie de la LCPE ni d'autres lois, y compris les règlements municipaux.
II	Décharge d'eau: L'eau des réservoirs formés par des barrages ou le rejet est causé par des événements naturels, et qu'il s'agit d'un secteur d'eau potable.	Exempté de toute la Partie X de la LCPE** y compris les déclarations et le nettoyage.	Aucune.
IV	Déversements prévus: Les déversements prévus ou inévitables impliquant des procédures prévues d'entretien pour les systèmes d'eau ou de déchets, ou les déversements prévus à des fins de recherche ou de formation.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**	Demande d'autorisation au ministre effectuée au moins 15 jours avant le rejet ou le déversement. Les conséquences préjudiciables doivent être surveillées et un rapport doit être déposé auprès du ministre dans les 5 jours suivant le déversement. Concernant l'obtention du consentement préalable du ministre: le ministre est tenu de donner son consentement si les risques potentiels et les effets secondaires sont jugés acceptables et le ministre peut imposer des conditions supplémentaires.
V	Réfrigérants: Un déversement de moins de 100 kg d'une substance à laquelle le rég. O 189/94 s'applique.	Exempté de toutes les exigences de déclaration de la Partie X de la LCPE**.	Aucun effet indésirable n'aura lieu à l'emplacement de la décharge. Tenir des registres. ***
VI	Véhicules à moteur: Les déversements de 100 litres ou moins de liquides, autres que les liquides transportés par caraison, provenant du carburant ou de d'autres systèmes d'exploitation de véhicules à moteur.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées ou gazomées.
VII	Services d'électricité: Les déversements de 100 litres ou moins d'huile minérale, excluant les BPC liquides, provenant de transformateurs ou de condensateurs appartenant aux services publics municipaux ou provinciaux.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité, le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé, le cas échéant, demeure.	Le déversement n'entre pas ou est susceptible d'entrer directement ou indirectement dans l'eau ou un cours d'eau. Le déversement ne cause pas et n'est pas susceptible de provoquer des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées et gazomées. Le plan décrit le déversement comme non susceptible de causer des conséquences préjudiciables en se basant sur l'expérience. Le déversement n'était pas délibéré de la part du propriétaire ou de la personne en contrôle. Toute préoccupation du ministre au sujet du plan a été retirée par le ministre avant le déversement. Le plan se traduira par la prévention des conséquences préjudiciables autres que celles qui sont facilement remédiables par le nettoyage et la restauration des surfaces pavées, gravellées et gazomées. Les modalités pour la remise en état sont effectuées immédiatement. Tenir des registres ***
VIII	Secteur pétrolier: Un déversement d'essence ou de produits associés à un dépôt pétrolier, une marina, un détaillant privé ou de vente de 100 litres ou moins dans les zones réglementées pour l'accès au public, et de 25 litres ou moins dans les zones accessibles au public.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Nature du type de décharge, et les circonstances ou l'activité ou des exemptions liées à la Partie X s'appliquent
IX	Transport des matières dangereuses: Des biens ou des matières déversées, autrement régies par la loi et les règlements sur le TMD fédéral et la loi et les règlements provinciaux, à une quantité inférieure à la déclaration minimale tel que prévu par les règles fédérales relatives au transport.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.
X	Plans d'urgence: Les déversements accidentels de matières sous les quantités déclarables, tel que spécifié dans un plan d'urgence qui répond au CSA et aux autres normes applicables. (À partir du 1er septembre 2008, tous les plans d'urgence doivent répondre aux exigences du règlement du Plan de prévention des déversements et du Plan d'urgence en cas de déversement du ministre).	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre et la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu. Aussi exempté d'avoir à fournir des informations supplémentaires au ministre. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.
XI	Déclaration à quichet unique: Les déversements à signaler à plus d'un organisme provincial ou fédéral.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre immédiatement, mais le ministre se réserve le droit de demander des informations. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.	Exempté de l'obligation d'aviser le ministre immédiatement, mais le ministre se réserve le droit de demander des informations. Les policiers et les autres fonctionnaires ne doivent pas informer le ministre. Le devoir d'aviser la municipalité dans laquelle le déversement a eu lieu ainsi que le propriétaire et la personne qui contrôle le polluant déversé demeure.

* DÉFINITION D'UNE CONSÉQUENCE PRÉJUDICIALE

Elle est définie par la Loi sur la protection de l'environnement comme « une déficience ou un dommage à l'environnement, à la santé, à la sécurité ou à la propriété. »

Aux fins de la déclaration, l'industrie doit utiliser les lignes directrices suivantes pour déterminer si le déversement peut causer, cause ou a causé une conséquence préjudiciable.

- ▶ Tout impact de tiers (hors bail), ex.: dommages aux cultures, à la végétation ou au bétail
- ▶ Les substances non récupérées susceptibles de contaminer les sols ou l'eau souterraine
- ▶ L'eau souterraine ou l'eau de surface contaminée
- ▶ Le rejet ou le déversement peut potentiellement générer des plaintes d'odeurs hors site
- ▶ Le rejet de substances toxiques ou inflammables dans l'air se déplaçant hors site.

Ministère de l'Environnement	
Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
Gestion des situations d'urgence Ontario (EMO)	
Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
Environnement Canada	
Centre d'intervention pour les déversements	1-800-268-6060
CANUTEC	
Toutes les provinces	613-996-6666
Office national de l'énergie (ligne des incidents)	
Urgence pour un pipeline	819-997-7887
Autres situations d'urgence	403-807-9473

Liste E2 des substances réglementées pour l'environnement au Canada: [https://cepaee2-](https://cepaee2-lcpeue.ec.gc.ca/cepaee2.cfm?Language=fr&screen=Substances/)

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

INDUSTRIE DU PÉTROLE AU QUÉBEC

EXIGENCES DES DÉCLARATIONS DE REJETS

Tous les déversements excédant les quotas de déversement ou de rejet indiqués dans le tableau ci-dessous doivent être immédiatement signalés à l'organisme réglementaire approprié.

AGENCE	DÉVERSEMENTS À SIGNALER	TYPE DE DÉCLARATION	SIGNALER À
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MIDDELCC)	Quiconque rejette accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement doit sans délai remplir les obligations suivantes: 1) Faire cesser le déversement 2) Aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 3) Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Note: Sous réserve des dispositions de l'article 13 du Règlement sur les halocarbures (chapitre Q-2, r. 29), les obligations prévues aux paragraphes 2 et 3 du premier alinéa ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit du rejet d'un halocarbure à l'état gazeux. O.C. 1310-97, s. 9; O.C. 1091-2004, s. 71.	Verbale	Centre d'appel 24 heures (866) 694-5454
Direction des Activités de protection de l'environnement (Environnement Canada)	Il y a des urgences environnementales si: 1) Le déversement atteint un rivage ou 2) L'urgence implique une quelconque substance identifiée dans la Liste E2 des substances réglementées d'Environnement Canada. Voir le lien du site web en bas de cette page pour plus d'informations. Note: La LCPE n'a pas identifié de seuils spécifiques de déclaration; toutefois, la LCPE a suggéré que les seuils de déclaration provinciaux existants ou les seuils de déclaration du TMD sont acceptables.	Verbale Écrite	514-283-2333 ou 1-866-283-2333 Dans les 30 jours
Transports Canada	Les substances sont réglementées par le transport des matières dangereuses si le rejet égale ou dépasse le seuil de déclaration de la colonne des exigences de déclaration du TMD dans le tableau Déclaration des seuils de rejets ci-dessous.	Verbale	613-996-6666
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Un rejet de toute substance nocive pour les poissons dans un plan d'eau poissonneux.	Verbale	418-648-2239
Bureau de la sécurité des transports	Pour une urgence de pipeline	Verbale	Ligne d'urgence 24 heures 819-997-7887
Office national de l'énergie (ONÉ)	Pour toutes les autres situations d'urgence, veuillez appeler l'ONÉ au 403-807-9473.	Verbale	403-807-9473

Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de déclaration du TMD	Classe chimique	Exemple de substance	Exigences de Déclaration du TMD
Substances liquides déversées	Huile hydraulique	200 L	Classe 5.1 Matières combustibles	Nitrate de calcium	Plus de 50 kg ou 50 L
	Méthanol			Nitrate d'ammonium	
	Gaz naturel			Agents de blanchiment	
Classe 1 Explosifs	Pétrole brut ou émulsion	Non réglementé par le TMD	Classe 5.2 Peroxydes organiques	Méthyle éthyle	Plus de 1 kg ou 1 L
	Eau de procédé			Peroxyde de cétone	
	Glycol			Acide succinique	
	Munitions			Peroxyde	
	Nitroglycérine			Arsenic	
Classe 2.1 Gaz inflammables	Méthane	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou 50 kg	Classe 6.1 Substances toxiques	Acétate de plomb	Plus de 5 kg ou 5 L
	Propane			Oxyde de mercure	
	Butane			Pesticides toxiques	
	H ₂ S			Substances infectieuses pour les humains et les animaux	
Classe 2.2 Gaz inflammables	Gaz naturel	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger ou plus de 1 kg ou 1 L	Classe 6.2 Substances infectieuses	Uranium	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger, ou plus de 1 kg ou 1 L
	Air comprimé			Plutonium	
	O ₂			Matières radioactives naturelles	
Classe 2.3 Gaz toxiques (toxiques ou corrosifs)	N ₂	Tous les déversements qui pourraient constituer un danger ou tout déversement d'une durée de 10 minutes ou plus	Classe 7 Substances radioactives	Acides	Plus de 5 kg ou 5 L
	CO ₂			Bases	
	SO ₂			Batteries	
Classe 2.4 Gaz comprimés (corrosifs)	Cyanure d'hydrogène	Plus de 200 L	Classe 8 Corrosifs	Cautique	Plus de 5 kg ou 5 L
	Acide nitrique			Amine	
Classe 3 Liquides inflammables	Ammoniac anhydre	Plus de 200 L	Classe 9 Divers Produits	BPC	Plus de 25 kg ou 25 L
	Essence			Amiante	
	Diesel			Substances et organismes, substances dangereuses pour l'environnement	
	Méthanol			Billes de polystyrène	
Classe 4.1 Solides inflammables	Désémulsifiants	Plus de 25 kg	Classe 9.1 Divers (sauf et avec des mélanges contenant des BPC)	Facteurs d'usine à gaz	Plus de 25 kg ou 25 L
	Antitartres			Acide benzoïque	
	Résinate de calcium			Acétate chromique	
Classe 4.2 Combustible spontanément	Naphtalène	Plus de 25 kg	Classe 9.2 Toxique aquatique	Sulfate cuivrique	Plus de 25 kg ou 25 L
	Brut			Charbon activé	
Classe 4.3 Dangereux lorsque Humide	Charbon activé	Plus de 25 kg	Classe 9.3 Déchets (toxique chronique)	Sulfate cuivrique	Plus de 25 kg ou 25 L
	Sulfure de potassium			Charbon activé	
	Soufre fondu			Charbon activé	

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.3.2 Intervention d'urgence – produits raffinés

Introduction

La conduite 8 est un pipeline de 20 po qui appartient à Enbridge Pipelines Inc. Il transporte des produits pétroliers raffinés pour Imperial Oil, de leur raffinerie de Sarnia jusqu'à la Sarnia Products Pipelines à la Jonction de Milgrove (à l'extérieur de Waterdown, Ontario). Le débit moyen de cette conduite se situe entre 330 et 500 m³/h. Les types de produits transportés sont (fiches signalétiques jointes) :

- Du naphta catalytique décomposé léger
- Des distillats légers (incluant du mazout no 1, du mazout no 2, des diesels)
- Des raffinats
- De l'essence.

Premier répondant

Le personnel d'Enbridge sera assigné en tant que premier répondant si on soupçonne une fuite de la Conduite 8. Le premier répondant doit vérifier si une fuite s'est réellement produite, évaluer le secteur touché et agir en tant que premier commandant d'intervention jusqu'à ce qu'il soit adéquatement relevé de ses fonctions. Se référer à la liste des contacts d'urgence dans cette annexe pour rapporter les incidents au Centre de Contrôle.

Note : Les procédures d'intervention d'urgence pour le type de produit de la Conduite 8 sont les mêmes que pour les fuites de pétrole brut sur les autres pipelines d'Enbridge, que ce soit sur terre ou dans un cours d'eau. Se référer aux guides de référence rapide des équipes de premiers répondants dans cette annexe pour de plus amples instructions).

Se référer à la liste des contacts d'urgence de la section 6.3.1d sur la façon de rapporter des incidents impliquant des produits raffinés.

6.3.2a Déversements sur le lac Ontario (région du St-Laurent)

Activation de la Garde Côtière Canadienne (GCC)

La Garde Côtière Canadienne est l'agence principale pour les sources de pollution suivantes :

- Vaisseaux dans les eaux canadiennes, sauf si limité par une autre juridiction
- Déversement mystère dans les eaux canadiennes
- Toute source originaire d'eaux étrangères qui traverse en eaux territoriales canadiennes
- Points d'amarrage en mer si déversement d'équipement de bateau
- Exploration pétrolière au large ou installation de production si la plateforme est en transit

Les agences suivantes prendront la direction pour les sources de pollution suivantes :

Agence	Source de pollution
Autorité de la Voie maritime du St-Laurent	Vaisseaux contrôlés par l'autorité de la Voie maritime du Saint-Laurent dans le canal Welland ou dans les écluses (mur à mur) dans la section Montréal – lac Ontario
Défense nationale	Vaisseaux opérés par la Défense nationale
Province(s)/Territoire (MDDELCC) & Environnement Canada (pour les établissements fédéraux)	Basés à terre
Ressources naturelles Canada et Ministère des ressources naturelles de l'Ontario	Exploration pétrolière au large ou installation de production pour un engin de forage sur le lit dans les Grands Lacs
Province(s)	Points d'amarrage en mer pour pipeline sousmarin ou autre équipement fourni vers ou du large



Information nécessaire pour l'appel de demande d'intervention

NUMÉRO D'URGENCE DU SIMEC : 613 930-9690

NOM DU CONTACT _____

PROBLÈME _____

ÉTAT ACTUEL _____

CONDITIONS AU SITE DU DÉVERSEMENT _____

CECI EST (ENCERCLER) UNE URGENCE UN EXERCICE UNE ALERTE

INTERVENTION R.O. DEMANDÉE PAR (NOM DE LA PERSONNE) _____

DE (NOM DE LA COMPAGNIE) _____ AU NOM DE

NAVIRE/INSTALLATION/TRANSPORTEUR (NOM) _____

LE PRODUIT EST _____

LE VOLUME DU DÉVERSEMENT EST (ENCERCLER) _____ gal. / litres / barils / tonnes

VOLUME TOTAL À RISQUE (INDIQUER LES UNITÉS) _____

SITUÉ À LA LATITUDE _____ À LA LONGITUDE _____

OU SITUATION GÉOGRAPHIQUE _____

OU EST SITUÉ _____ km / milles (N / NE / E / SE / S / SO / O / NO)

DE (NOM DE LA VILLE) _____

L'AÉROPORT LE PLUS PRÈS EST _____

ON PEUT ME JOINDRE AU NUMÉRO SUIVANT :

TÉL _____ CELL _____ TÉLÉAVERT. _____

6.3.2b Intervention d'urgence pour école

Directives

Le plan spécifique du site d'école a été élaboré par les représentants de l'école afin d'intervenir lors d'une urgence impliquant des liquides pétroliers ou des fuites de gaz naturel. Cette information est fournie à Enbridge afin de venir en aide aux intervenants d'urgence.

Emplacement de l'école : au coin des rues Confederation et Waterworks, à Sarnia
Téléphone : 519 383-7004

Procédure A – DEGRÉ D'URGENCE

1) Odeur isolée

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Le service de réparation approprié sera contacté. Pour une odeur de gaz naturel, on contactera Union Gas. Pour une odeur d'hydrocarbures, on contactera Enbridge. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

2) Odeur persistante

Les employés de l'école cherchent la provenance de l'odeur afin de savoir de quel secteur de l'école elle provient. Si l'odeur est perçue dans la cour, on contactera Enbridge. Si l'odeur provient de l'édifice, on contactera Union Gas. Aucune évacuation ne sera enclenchée sans qu'Enbridge ou Union Gas n'ait identifié la source de l'odeur.

3) Flaque de produit pétrolier à la surface du sol

Le directeur ou son remplaçant contacte immédiatement
Enbridge ----- le service d'incendie ----- le service de police.
Numéro d'urgence d'Enbridge : 877-420-8800.

Le directeur ou son remplaçant donne les détails relatifs à l'urgence, tel qu'exigé par Enbridge.

Le service des transports de la commission scolaire du district Lambton-Kent

519 336-1500 (la composition rapide du 90 fonctionne seulement au 519 383-7005).

Le directeur ou son remplaçant demande qu'on envoie 7 autobus pour évacuer les enfants, le personnel et les visiteurs.

Directeur général ou directeur de l'enseignement

519 336-1500

Le directeur ou son remplaçant entre en contact et identifie son école, vérifie qui fait l'appel, indique que la situation est une urgence « pipeline », s'assure qu'Enbridge et le service des transports du conseil scolaire ont été contactés et détermine si des élèves ont été blessés. Le directeur général ou de l'enseignement sera chargé de communiquer avec les médias au besoin.

École secondaire St. Clair : 519 332-1140

Le directeur ou son remplaçant informe l'administration de l'école secondaire St. Clair que les élèves et le personnel sont en train d'être évacués vers l'école St. Clair, tel qu'indiqué en cas d'intervention d'urgence.

6.3.2b Intervention d'urgence pour l'école Confederation (suite)

Employés à temps partiel et concierges de soir

Le directeur ou son remplaçant contacte les employés à temps partiel pour les aviser qu'ils ne doivent pas se présenter au travail. Le plan d'évacuation se poursuit simultanément à l'école.

Procédure B – ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

- 1) **Information sur les routes d'évacuation des élèves** - Le directeur ou son remplaçant utilise le système d'intercom pour aviser le personnel et les élèves qu'une évacuation de l'édifice est sur le point d'avoir lieu. Les employés et les élèves utilisent le plan d'évacuation « pipeline » pour sortir de l'édifice. En cas de catastrophe, tous les élèves sortent de l'édifice par les portes situées côté ouest et à l'avant. Toutes les classes se mettent en rang derrière les chiffres inscrits sur les trottoirs, sur l'aire gazonnée entre l'allée et la route. Tous les professeurs qui ne sont pas attirés à une classe spécifique doivent surveiller la fin des rangs et s'assurer qu'aucun élève ne se déplace vers la rue. Les professeurs prennent une liste des élèves en sortant de l'école. La secrétaire prend la liste des présences de la journée et quatre listes principales de toutes les familles ainsi que leur numéro de téléphone.
- 2) **Embarquement dans les autobus** - Les élèves montent dans les autobus, une classe à la fois, jusqu'à ce que tout le personnel et les élèves soient à bord de façon sécuritaire. La personne désignée pour superviser l'arrivée à l'école secondaire St. Clair prend place dans le premier autobus avec les élèves de sa classe. Le directeur ou son remplaçant supervise l'embarquement dans les autres autobus et monte dans le dernier autobus qui quitte l'école. Peu importe l'heure de la journée, tous les élèves seront évacués vers l'école secondaire St. Clair afin d'éviter de les envoyer à un endroit où les parents risqueraient d'avoir de la difficulté à les joindre plus tard.

Procédure C – GESTION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. CLAIR

- 1) **Faire rentrer les enfants dans l'école** - La personne responsable vérifie avec l'administration de l'école St. Clair qu'il n'y a aucun élève de l'école secondaire dans le gymnase C. Les élèves descendent des autobus dans le même ordre qu'ils y sont montés. Le professeur s'assure que tous les élèves sont présents. Les élèves sont amenés dans le gymnase C et regroupés par classe. On prend les présences de tous les élèves. Le personnel surveille les élèves regroupés. Les employés qui ne sont pas attirés à une classe surveillent les allées et venues des élèves aux salles de bain.
- 2) **Aviser les parents qu'ils doivent venir chercher leur enfant** - La secrétaire de l'école et un autre employé désigné utilisent les téléphones du bureau de l'école secondaire afin d'informer les parents de la façon de procéder lorsqu'ils viendront chercher leur enfant.
- 3) **Suivi de la cueillette des élèves par leurs parents ou tuteurs** - Une table et deux chaises sont placées à l'entrée principale du gymnase C où s'installe le directeur ou son remplaçant afin de noter quel enfant est parti et avec qui. Le parent ou le tuteur qui vient chercher un enfant signe à côté du nom de chaque enfant qu'il est venu chercher.

6.3.2b Intervention d'urgence pour l'école Confederation (suite)

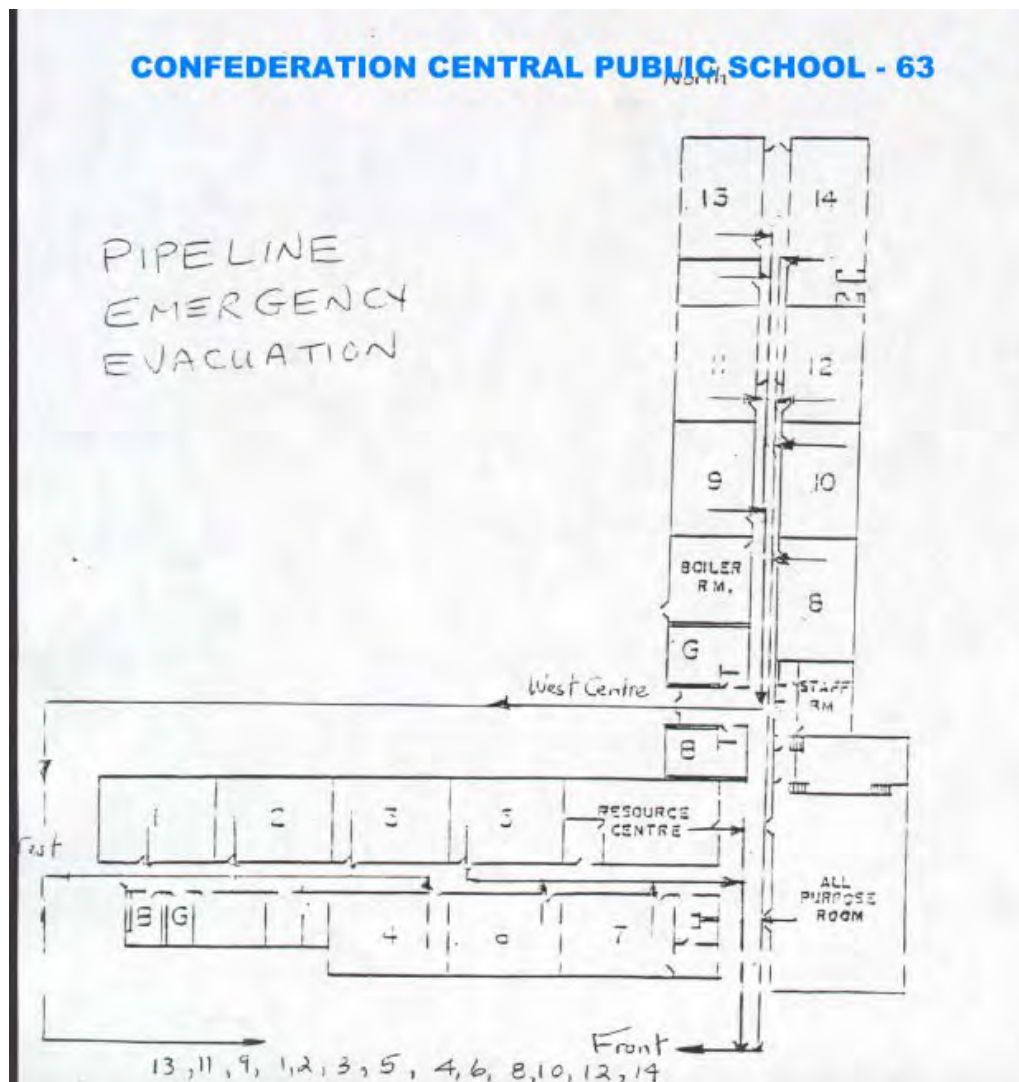
Procédure D – FIN DE L'INTERVENTION D'URGENCE

Les listes des élèves sont vérifiées afin de s'assurer que quelqu'un est venu chercher chacun des enfants.

Un transport est organisé pour conduire les employés à leur domicile ou à l'école afin d'aller chercher leur propre véhicule, selon l'état de l'urgence.

Procédure E – RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

Lorsque la fin de l'alerte est annoncée, le directeur de l'enseignement, le directeur général, le directeur de l'école et le porte-parole du conseil scolaire du district Lambton-Kent préparent un communiqué de presse. Si l'école doit être fermée pour plus d'une journée, le communiqué de presse doit être préparé en partenariat avec Enbridge.



6.4 Réponse initiale

6.4.1 Distance d'isolement

Établir le périmètre de contrôle initial sur la base des lignes directrices suivantes (figure 1) :

- Zone chaude : 25 mètres (82 pieds)
- Zone tiède : 100 mètres (320 pieds) – peut d'abord être considérée comme zone surélevée
- Zone froide : 305 mètres (1 000 pieds).

Mettre en place un poste de commandement, des aires de rassemblement et des stations de décontamination, tels que dictés par les circonstances.

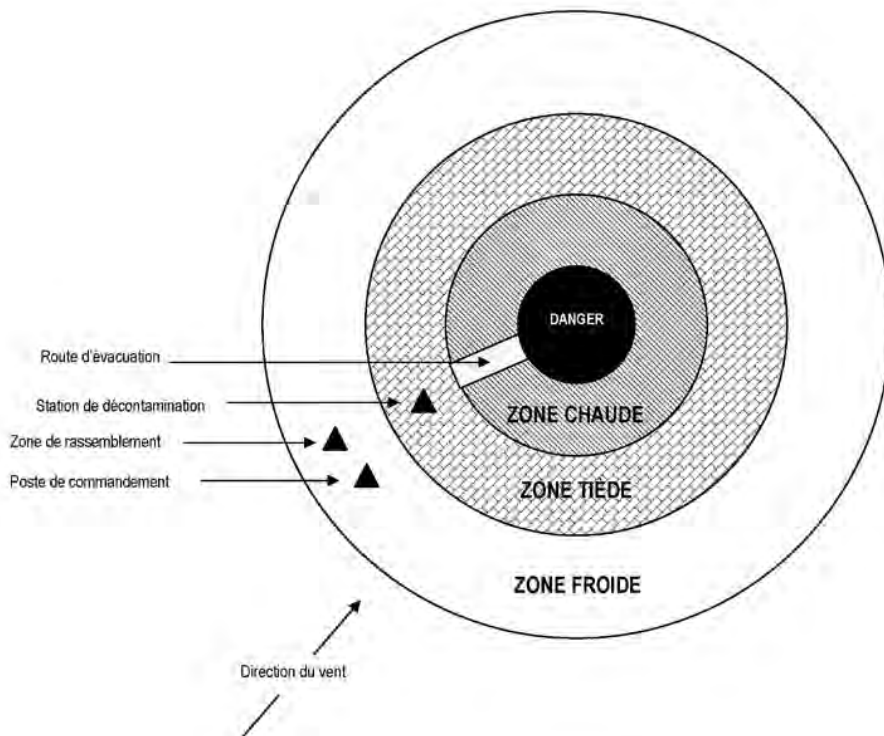


Figure 1
Zones de protection

6.4.1 Distance d'isolement (suite)

Distance d'isolement - guide du Plan d'urgence 2012

Produit	Guide #	# ID	Mesure d'évacuation et de précaution immédiate	Évacuation pour un déversement important	Évacuation en cas d'incendie
Condensat (diluant), gaz naturel, butane, éthane, méthane, propane, pentane	115	1971, 1011, 1075, 1035, 1078	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)	1600 mètres (1 mille)
Naphtalène brut	133	1334	25 mètres (75 pieds)	100 mètres (330 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut, produits pétroliers, hexane, heptane, octane, nonane, décane	128	1270, 1267, 1268, 1208, 1206, 1262, 1920, 2247	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Pétrole brut sulfureux, inflammable, toxique	131	3494	60 mètres (200 pieds)	800 mètres (½ mille)	800 mètres (½ mille)
Benzène, toluène, xylène	130	1114, 1294, 1307	50 mètres (150 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	800 mètres (½ mille)
Gaz de sulfure d'hydrogène	117	1053	100 mètres (330 pieds)	300 mètres (1000 pieds)	1600 mètres (1 mille)

* Un embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement par vent calme et conditions météo stables. Les feux en nappe devraient être considérés comme des dangers potentiels en zones structurellement condensées (zones urbaines denses) spécialement si les vents sont forts et que l'allumage est retardée (le produit s'est accumulé significativement). Ces dangers peuvent résulter en un front de déplacement de la flamme, de la surpression dommageable ou une exposition aux radiations thermiques. Ainsi, les intervenants devraient utiliser les distances identifiées pour « l'évacuation en cas d'incendie » même s'il n'y a pas de feu. En cas de rupture complète de la paroi où il y a un risque d'embrasement éclair ou une explosion de nuage de vapeur, ces distances devraient être doublées.

** Des conditions supplémentaires qui devraient être considérées lors de la détermination d'une zone d'évacuation incluent la météo, la rupture complète d'une paroi, la vitesse du vent, ciel couvert/ciel dégagé et jour/nuit.

6.4.2 Configuration des zones de travail

Le CI évaluera l'accessibilité du site et séparera le site en trois zones distinctes afin d'identifier clairement les zones à haut risque et ainsi réduire les risques pour les intervenants sur place. Les trois zones peuvent être définies comme zone dangereuse, zone de décontamination et zone de sécurité.

Zones de protection

Afin de minimiser la propagation de la contamination du site aux zones non touchées, l'agent de sécurité doit enregistrer des zones de protection (figure 1) sur le formulaire de sécurité et de contrôle du site SCI 201-5. Les zones de protection doivent identifier :

- Zone chaude
- Zone tiède
- Zone froide.

Zone chaude

La zone chaude est le site du déversement ou le site des opérations de nettoyage. Toute zone qui nécessite une protection respiratoire doit être incluse dans les limites d'une zone chaude désignée. L'accès à la zone chaude est restreinte au personnel d'intervention d'urgence formé et adéquatement équipé. Le personnel qui n'est pas impliqué dans les opérations d'urgence doit être autorisé à entrer et doit être escorté hors du site si nécessaire.

Zone tiède

La zone tiède est une zone de transition où l'équipement peut être nettoyé et les vêtements contaminés peuvent être enlevés, avant de quitter le site. On doit suivre le plan de décontamination établi. Un ÉPP approprié est nécessaire.

Zone froide

La zone froide est la plus grande zone et comprend toutes les zones qui ne sont pas immédiatement impliquées dans la situation d'urgence. On doit prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que la contamination ne se propage pas dans cette zone. La surveillance de l'air délimite le périmètre où les contaminants de l'air et les vapeurs combustibles cessent d'être détectées. La zone froide doit être établie à l'extérieur de ce périmètre. Le poste de commandement et la zone de rassemblement doivent être situés dans la zone froide.

6.4.3 Évacuation

6.4.3.1 Évacuation du personnel

Les plans d'évacuation seront situés dans l'établissement pertinent. Toutes les directives d'évacuation seront communiquées à l'aide d'un signal sonore, soit de vive voix par le surveillant désigné de l'entretien du pipeline (EPL) ou du terminal, le coordonnateur d'urgence désigné ou le superviseur de la zone, ou par l'activation d'un système d'alarme. Tout le personnel de l'établissement est régulièrement formé quant aux procédures d'intervention d'évacuation et de secours. L'établissement ne possède pas d'équipement essentiel que les employés doivent continuer à opérer après déclaration de l'avis d'évacuation.

Le but du plan d'évacuation est de fournir des indications dans l'éventualité où un arrêt ou une évacuation s'avèrent nécessaires. En cas d'incident, l'opérateur de l'installation arrêtera le débit du produit selon les procédures normales d'opération. Le superviseur de l'établissement

devra être avisé immédiatement de la situation d'urgence. Tout membre du personnel qui n'est pas formé comme technicien de matières dangereuses devra évacuer l'établissement. Le service d'incendie sera avisé en cas d'incendie.

Le personnel qui arrive, l'équipement et les ressources contre le feu seront rencontrés à la barrière principale de l'établissement, à moins que ce soit jugé dangereux de le faire. Le déploiement tactique des ressources dépendra de la situation.

L'évacuation du personnel doit s'effectuer de manière ordonnée. Le superviseur fera le décompte de tous les employés et organisera une aide médicale si nécessaire. Lorsque l'alarme sonne ou qu'un signal d'évacuation est donné, tout le personnel doit faire ce qui suit.

Liste d'évacuation	
	Cesser immédiatement les activités de travail.
	Vérifier la direction du vent.
	Se déplacer face au vent ou de travers au vent.
	Vérifier à nouveau le vent.
	Effectuer un dénombrement pour l'ensemble du personnel présent à l'installation.
	Aider à alerter et à accompagner le personnel, y compris les visiteurs et les entrepreneurs, au point d'évacuation approprié.
	Aviser le centre de contrôle.
	Prêter main-forte aux activités de contrôle des risques tel que demandé.
	Aider à rechercher et à secourir les personnes disparues.
	Les personnes blessées seront transportées vers le centre médical d'urgence le plus proche. Tous les autres membres du personnel resteront au point d'évacuation jusqu'à ce que le signal « hors de danger » soit donné.
Note : L'évacuation doit être effectuée de manière ordonnée. Le personnel doit marcher et NE DOIT PAS courir ou paniquer.	

La direction d'évacuation du personnel est en outre définie comme suit.

- **Les employés de l'établissement** – Tous les employés de la Compagnie qui ne sont pas directement impliqués dans la gestion ou l'atténuation de l'urgence seront immédiatement évacués de la zone d'urgence. Ils emprunteront une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement et resteront en mode « attente » jusqu'à ce que la direction de l'établissement donne d'autres directives. Si l'accès à la barrière principale est menacé par la situation d'urgence, ils devront se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence ou le superviseur de la zone de leurs allées et venues dès que possible.
- **Les entrepreneurs, livreurs de marchandise, fournisseurs et autres visiteurs** – Toutes les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'entreprise seront immédiatement évacuées de la zone lorsqu'une urgence est déclarée. Tout chargement et déchargement de matériel cessera. Le personnel empruntera une voie non menacée vers la barrière principale de l'établissement. Les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'entreprise sortiront immédiatement après approbation par la direction de l'établissement. Si l'accès à la barrière

principale est menacé par la situation d'urgence, ils devront se diriger vers un emplacement non menacé de l'établissement et aviser le coordonnateur d'urgence ou le superviseur de la zone de leurs allées et venues dès que possible.

Une fois l'évacuation du personnel ordonnée, les organismes d'intervention d'urgence et les équipes seront avisés (soit à partir du site ou hors du site immédiatement après l'évacuation) et des mesures d'intervention immédiates seront entreprises pour réduire les risques pour la santé humaine et à l'environnement.

6.4.3.2 Évacuation des collectivités

L'évacuation du public devrait s'effectuer seulement lorsque il est sécuritaire de le faire et UNIQUEMENT en coopération et coordination avec les services locaux d'urgence. Comme l'indique le cadre des plans d'intervention d'urgence de la collectivité, la responsabilité et la décision d'évacuer est du ressort de la collectivité. La Compagnie supportera l'évacuation et couvrira les coûts reliés à l'intervention.

Il est important de se rappeler que les évacuations au-delà de la propriété de l'entreprise devront être initiées et coordonnées par les organismes locaux d'intervention ou de gestion des mesures d'urgence, qui ont le pouvoir d'ordonner la circulation des personnes. Les autorités provinciales, locales et des Premières Nations ont la responsabilité première et l'autorité nécessaire pour planifier l'évacuation, ainsi que le transport, l'hébergement, la sécurité publique et la sécurité des personnes et des biens non fédéraux au sein de leurs juridictions respectives. Les défis uniques qui pourraient confronter les gouvernements provinciaux, locaux et des Premières Nations durant une évacuation massive pourraient les obliger à demander de l'aide additionnelle, de nature logistique ou opérationnelle, au sein de leur province, des autres provinces en vertu de l'entraide et des pactes d'assistance, ou encore du gouvernement Fédéral.

La Compagnie :

- Doit s'assurer que les organismes d'intervention ou de gestion des mesures d'urgence locaux sont informés, avec une recommandation claire d'évacuer la population si la Compagnie est informée d'un danger immédiat pour la vie et la sécurité qui pourrait ne pas être du ressort des premiers intervenants.
- Servira uniquement à titre consultatif lors d'un ordre d'évacuation et pourra aider à la logistique de l'évacuation.
- Doit fournir le plus d'informations possibles sur les produits à toutes les organisations de gestion des urgences qui coordonnent l'évacuation. La dernière version du Guide des mesures d'urgence (GMU) devrait être consultée afin de déterminer les distances d'évacuation sécuritaires.

La priorité pour tout le personnel de la Compagnie lors de toute urgence est de protéger le public et les intervenants.

La priorité pour l'ensemble du personnel de l'entreprise dans une situation d'urgence est de protéger la population et les intervenants.

On doit empêcher l'accès au site d'urgence à la population lorsqu'il y a danger d'explosion, d'incendie, de vapeurs dangereuses ou d'autres conditions dangereuses. On doit, par exemple :

- Bloquer les routes d'accès au site d'urgence et établir un périmètre de sécurité.
- Communiquer avec le service de police local pour mettre en place des barrages routiers à tous les points d'accès, le cas échéant.
- On peut utiliser les employés, les entrepreneurs, les policiers ou le personnel de sécurité, ainsi que des obstacles physiques (barricades, bandes réfléchissantes) pour contrôler l'accès aux zones dangereuses.

Coordonner avec les organismes externes d'intervention d'urgence (service de police, service d'incendie, services de SMU) pour établir des mesures d'intervention appropriées pour la protection de la population selon les besoins, y compris :

- La surveillance des atmosphères dangereuses
- L'évacuation des personnes de la zone (habitations et entreprises)
- L'élimination des sources de combustion à proximité du site de rejet
- La prévention, pour les sources de combustion, d'entrer au site de rejet
- L'arrêt de la circulation (sur les routes, les voies ferrées, les ponts), au besoin.

Dans le cas peu probable que les plans d'évacuation sont requis au-delà de la limite de l'établissement, le surveillant désigné de l'entretien du pipeline (EPL) ou du terminal, ou le coordonnateur d'urgence désigné, communiqueront d'autres directives. Ces plans comprendront des conseils sur l'endroit où déplacer les parties susceptibles d'être touchées, afin de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Cela s'effectuera en collaboration avec les responsables des services d'urgence locaux. Les mécanismes d'avis seront basés sur la surveillance de la qualité de l'air et sur d'autres événements ou circonstances qui pourraient survenir durant la situation d'urgence.

L'évacuation est recommandée pour les incidents dans lesquels le panache est visible et que sa trajectoire peut aller dans n'importe quelle direction hors du panache. Une décision d'évacuer doit être faite par des individus qualifiés (IQ) ayant accès aux moniteurs de LIE ou au suivi de la qualité de l'air.

Sous la direction de l'EGI, l'évacuation de la collectivité sera coordonnée avec les autorités locales. La décision d'évacuer sera celle du CI. Se référer au GIU à titre d'orientation pour le produit et l'évacuation.

Si la population doit être évacuée avant que les organismes d'intervention externes arrivent ou si ces organismes ne sont pas disponibles, le CI doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population (ex. : affecter des employés de l'entreprise pour commencer une évacuation en faisant du porte à porte), puis transférer ces fonctions à des organismes locaux dès que possible.

Pour les déversements à long terme, l'évacuation est préférable aux abris si la sécurité publique peut être assurée durant le processus d'évacuation. L'évacuation est une mesure de protection de la population valable dans les cas où :

- L'emplacement du panache est connu et des voies d'évacuation sécuritaires peuvent être assurées.
- Le déversement ne sera plus contenu dans un avenir proche.
- La visibilité et les conditions routières sont bonnes.
- Les résidents comprennent clairement leur itinéraire.
- Les résidents devraient également être évacués durant le brûlage ou la combustion si leur santé ou leur sécurité risque d'être affectée par l'opération.

Dans la planification de l'évacuation, les éléments suivants doivent être considérés :

- Taille et la durée prévue du rejet
- Voies d'évacuation
- Conditions météorologiques actuelles et prévisions
- Potentiel de combustion inattendu.

S'abriter est la première mesure de protection de la population pour les produits à pression de vapeur élevée et lorsque le danger est d'une durée limitée. S'abriter dans un bâtiment crée une zone tampon pour protéger les personnes affectées des concentrations plus élevées, et donc plus toxiques, qui pourraient être présentes à l'extérieur. L'objectif est de réduire la circulation de l'air à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice jusqu'à ce que le danger soit passé ou que d'autres actions d'urgence appropriées puissent être entreprises (telles que l'évacuation).

S'abriter à l'intérieur est une mesure de protection du public valable dans cas suivants :

- Le temps et les avertissements sont insuffisants pour évacuer de façon sécuritaire.
- Les résidents sont en attente pour de l'assistance lors de l'évacuation.
- Le rejet sera d'une taille ou d'une durée limitée.
- L'emplacement du rejet n'a pas été identifié.
- La population serait plus à risque si elle était évacuée.

En combinaison avec les stratégies d'abri sur place et d'évacuation, un rejet de gaz naturel peut être allumé à la source afin de réduire l'exposition de la population au danger. S'il y a risque immédiat pour la vie humaine et qu'il n'y a pas suffisamment de temps pour évacuer la zone de danger, le CI est autorisé à enflammer les hydrocarbures rejetés.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.5 Opérations

6.5.1 Système de commandement des incidents

Le SCI permet une réponse bien gérée et limite les effets d'une urgence par le déploiement rapide, efficace et coordonné des ressources. Le SCI est la procédure internationale standard pour la gestion des urgences et elle clarifie les rôles du personnel impliqué dans l'intervention d'urgence. Le SCI est efficace pour l'intervention d'urgence, car les informations et les ressources essentielles sont organisées selon une structure logique de planification et de mise en œuvre des actions nécessaires. Il fournit également une structure organisationnelle d'intervention d'urgence flexible et préétablie pour des incidents de toutes natures et de toutes ampleurs. La structure du SCI dépend de la nature et de la complexité de la situation d'urgence et elle est fondée sur les besoins plutôt que sur une structure organisationnelle rigide. Pour les situations d'urgence de niveau 1, un poste peut assumer plusieurs responsabilités, alors que dans les situations d'urgence de plus hauts niveaux (niveaux 2 et 3), plusieurs postes peuvent être nécessaires. L'EGI serait mobilisée, le cas échéant, pour remplir les rôles du SCI. Les fonctions de l'équipe d'intervention de terrain (EIT) en vertu de la section des opérations du SCI.

L'EIT est constituée de personnel entraîné qui interviendra pour tous les incidents d'urgence de la Compagnie. Des entrepreneurs externes formés et entraînés seront contactés afin de remplir les rôles de Système de commandement des incidents ou commandement unifié (SCI/CU) au besoin, y compris, mais sans s'y limiter, des postes dans les sections opérations, planification et logistique.

Les principales responsabilités de l'EIT sont harmonisées avec la structure organisationnelle du SCI (se référer à l'organigramme SCI 207).

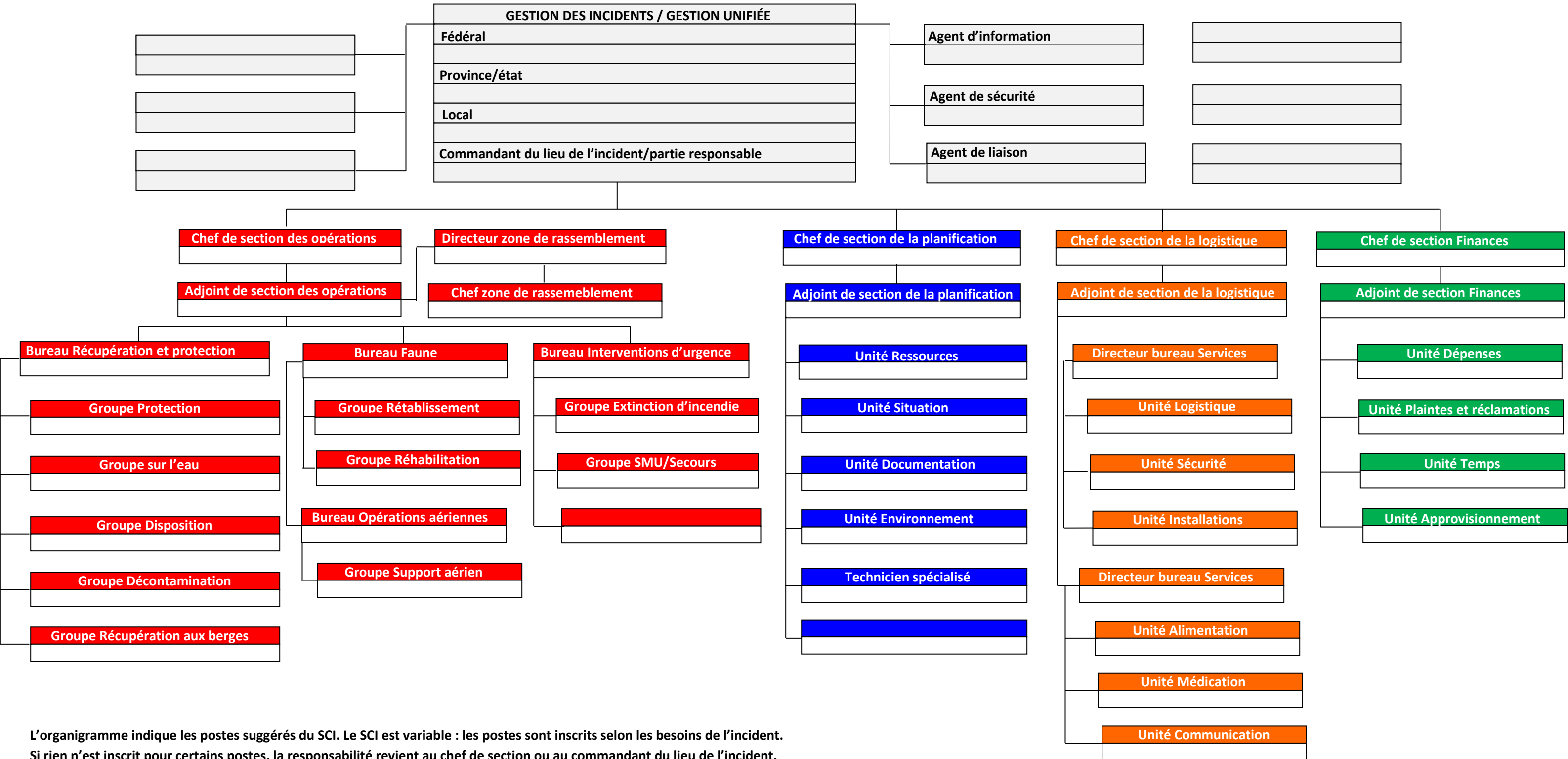
L'attribution des responsabilités dans le SCI commence avec la hiérarchie supérieure (c.-à-d., le CI) et se poursuit vers le bas, tel que requis. Le poste de CI doit être comblé à tout moment pendant la situation d'urgence. Le CI mobilisera les postes directement au-dessous de lui, au besoin. Lorsqu'un poste n'est pas mobilisé, la personne dans le poste juste au-dessus assumera les responsabilités. Lorsque le SCI est activé, il nécessite au minimum des postes de CI et d'officier de la sécurité.

On doit déterminer le niveau d'urgence et le niveau d'intervention nécessaires pour gérer efficacement la réponse. Se référer au tableau de classification d'urgence et de niveau d'intervention coordonnée de la Compagnie situé à la section 2.2- Procédures de notification.

6.5.2 Activation du SCI

Le SCI est adaptable et sera activé pour répondre aux besoins d'une urgence.	
Niveau 1	Le SCI est activé, l'équipe de gestion des incidents (EGI) est utilisée selon les besoins.
Niveau 2	Le SCI est activé; l'EGI est utilisée pour gérer les phases proactives et réactives. Le commandement et le personnel seront nécessaires, avec la possibilité d'occuper des postes supplémentaires. L'EGC sera avisée sur la base des critères importants de l'incident.
Niveau 3	L'EGI complet est activé, l'EGC est avisée.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

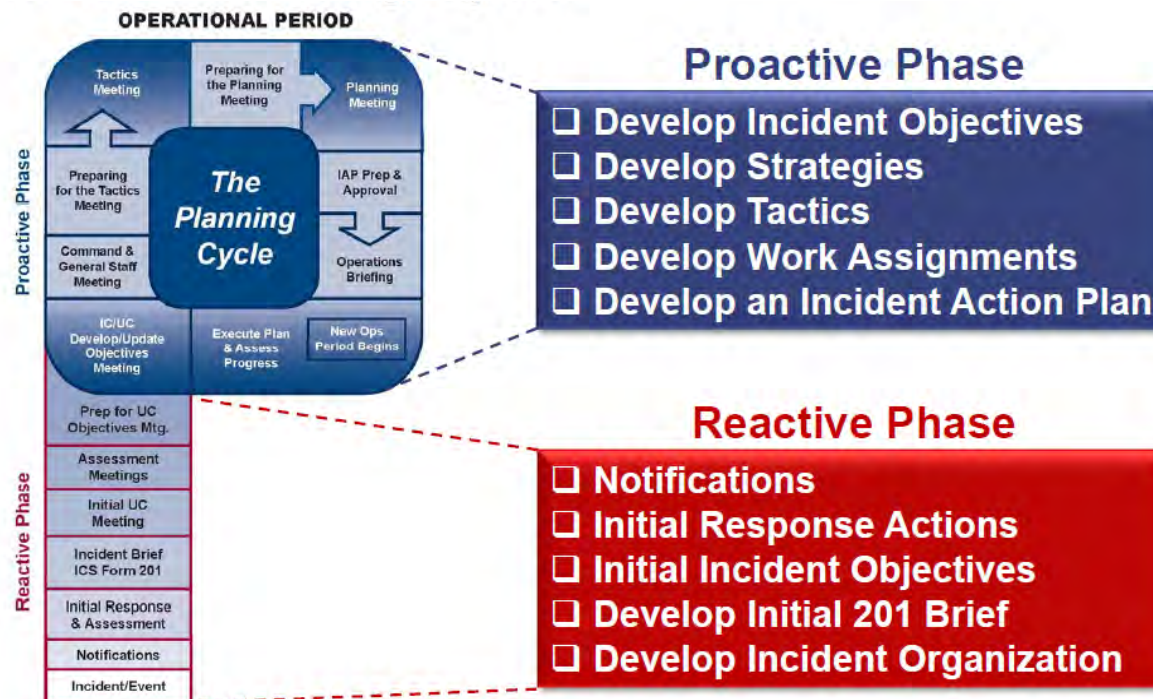


L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.

6.5.3 Tableau d'organisation SCI 207

Cycle de planification de période opérationnelle

Dans les urgences plus complexes de niveaux 2 et 3, la planification pour la prochaine période opérationnelle prendra place dans la phase proactive. Le passage de réactif à proactif sera spécifique à chaque situation et dépendra de l'incident, du niveau de compétence et du personnel disponible. Une fois l'échelle et le but de l'événement déterminés (une évaluation situationnelle est complétée et une image d'opération commune ont été établies), le CI devrait discuter avec l'EGI pour déterminer à quel moment un passage à la phase proactive serait approprié. Un plan d'action de l'incident (PAI) détaillé sera mis en place et des réunions seront par après menées pour s'assurer que tout le personnel a été informé des objectifs et qu'il a le plan de travail approprié en main.



6.5.4 Responsabilités fréquentes

Liste de contrôle des responsabilités	
Après notification initiale et avoir reçu votre assignation :	
✓	Revoir l'attribution des tâches (ex: Désignation la désignation de l'Équipe de Choc, le poste etc.).
✓	Recevoir un bref aperçu du type et de l'ampleur de l'incident.
✓	Recevoir le numéro d'ordre de la ressource et le numéro de la demande. .
✓	Recevoir la déclaration de la localisation et du temps.
✓	Recevoir les instructions de transport.
✓	Recevoir toute instruction particulière de communication (ex: transport, fréquence radio).
✓	Surveiller les informations relatives à l'incident provenant des médias, internet, etc., si disponible.
✓	Évaluer l'état de préparation de l'équipement personnel pour un incident ou un climat spécifique (ex: médicaments, argent, ordinateur, dossier médical, etc.). Maintenir la liste de contrôle des objets et si possible une trousse de survie personnelle.
✓	Informers les autres d'où vous allez et comment vous contacter.
✓	Revoir le manuel de gestion des incidents (MGI).
✓	Profiter d'un transport disponible pour se reposer avant l'arrivée. À l'arrivée à l'incident, s'enregistrer à l'emplacement d'enregistrement désigné. L'enregistrement peut se trouver à l'un des endroits suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Poste de commandement de l'incident, bases/camps, zones de rassemblement et Hélicoptères. • Si vous êtes invités à rendre compte directement à une affectation de conduite, s'enregistrer avec le superviseur de la division/groupe.
✓	Recevoir un résumé du superviseur immédiat.
✓	Les Représentants d'agence provenant d'agences assistant ou coopérant se rapportent à l'OL au Poste de Commandement de l'Incident après l'enregistrement.
✓	Acquérir du matériel de travail.
✓	Respecter le code d'éthique et de l'organisation.
✓	Participer à des réunions et à des séances d'informations de l'EGI, le cas échéant Documents informatifs et actions clés.
✓	S'assurer du respect de toutes les pratiques et procédures de sécurité. Signaler les conditions dangereuses à l'OS.
✓	Les superviseurs doivent maintenir la responsabilité de leur personnel affecté à l'égard de l'emplacement(s) et la sécurité personnelle et le bien-être, à tout moment, en particulier lorsque l'on travaille dans ou autour des opérations d'incident
✓	Organiser et informer les subordonnées.
✓	Le personnel de commandement et le personnel général veillent à ce que les succursales soient identifiées, mises en place et allouent les divisions et les groupes en leur sein selon la recommandation de contrôle (1 superviseur pour 4-7 personnes).
✓	Connaître vos méthodes et procédures de communication assignées pour votre zone de responsabilité et s'assurer que le matériel de communication fonctionne correctement.
✓	Utiliser un texte clair et la terminologie SCI/CU (sans codes) dans toutes les communications radio.
✓	Remplir les formulaires et les rapports exigés du poste assigné et assurer une bonne disposition du document sur l'incident comme dirigé par le Chef de l'Unité de

Liste de contrôle des responsabilités

Après notification initiale et avoir reçu votre assignation :

	Documentation (CUD).
✓	S'assurer que tout l'équipement est opérationnel avant chaque période de travail.
✓	Signaler des signes/symptômes de stress post-traumatique prolongés, des blessures, de la fatigue ou de la maladie pour vous-même ou vos collègues à votre superviseur.
✓	Répondre aux ordres de démobilisation et informer les subordonnés concernant la démobilisation.
✓	Préparer les effets personnels pour la démobilisation.
✓	Restituer le matériel affecté à l'emplacement approprié.
✓	Compléter le processus de démobilisation avant de retourner à la base
✓	Participer à des activités post-action tel que demandé.
✓	Effectuer tous les travaux tel qu'indiqué.

Directives de surveillance en cas de déversement

- La surveillance d'un déversement devrait commencer dès que possible pour aider le personnel d'intervention à évaluer l'ampleur du déversement, son mouvement et les lieux d'impacts potentiels.
- Les ombres des nuages, les sédiments, la matière organique flottante, les bancs de sable immergés, ou des figures sur l'eau causées par le vent peuvent ressembler à une nappe de pétrole lorsque vus de loin.
- Utiliser des bateaux de surface pour confirmer la présence de nappes d'hydrocarbures présumées sur l'eau, s'il est sécuritaire de le faire. Si possible, diriger les bateaux à partir d'un avion et photographier les bateaux à partir des airs pour montrer leur position et leur taille par rapport à la nappe.
- Il est difficile d'observer des hydrocarbures de façon adéquate sur l'eau à partir d'un bateau, d'un quai ou d'un rivage.
- La surveillance des déversements est mieux effectuée en utilisant des hélicoptères ou de petits avions. Les hélicoptères sont préférables en raison de leur visibilité et maniabilité supérieures.
- Si des avions sont utilisés, ceux avec un type d'ailes hautes offrent une meilleure visibilité que ceux avec un type d'ailes basses.
- Documenter toutes les observations par écrit et avec des photographies ou des vidéos.
- Décrire les dimensions approximatives de la nappe d'hydrocarbures en se basant sur les points de référence disponibles (c.-à-d. : bateaux, caractéristiques du littoral, installations, etc.). Utiliser un aéronef ou un bateau (s'il est sécuritaire de le faire) pour parcourir la longueur et la largeur de la nappe en chronométrant chaque passage. Calculer la taille et la zone approximatives de la nappe en multipliant la vitesse par le temps.
- Noter les observations aériennes sur des cartes détaillées.
- En cas de visibilité réduite, comme du brouillard dense ou un couvert nuageux, les bateaux peuvent être utilisés pour des patrouilles et pour documenter l'emplacement et les mouvements de la nappe. Les bateaux ne seront utilisés que si les conditions de sécurité sont présentes, y compris la température et les caractéristiques du produit sur les lieux.
- La surveillance est également nécessaire lors des opérations d'intervention en cas de déversement afin d'évaluer l'efficacité des opérations d'intervention, pour aider à localiser des écrémeurs et évaluer en permanence la taille, le mouvement et l'impact du déversement.

Estimation du volume du déversement et méthodes

Au début d'une réponse en cas de déversement, l'estimation du volume de déversement est nécessaire afin de :

- Signaler aux agences.
- Déterminer les exigences de récupération du liquide.
- Évaluer les besoins en personnel et en matériel.
- Déterminer les exigences de disposition et d'entreposage provisoire.
- Dans le cas où les volumes de déversement réels ne sont pas disponibles, il peut être nécessaire d'estimer ce volume (voir l'organigramme).

Sur l'eau :

L'observation visuelle et l'étalonnage avec le *Task Force on Oil Spill Cleanup, Committee for Air and Water Conservation's Spill Size Estimation Matrix Table* de l'API. Les méthodes qui peuvent être utilisées pour déterminer la taille et le volume du déversement incluent, mais, sans s'y limiter :

- Formules de capacité du navire/de la ligne
- Imagerie thermique infra-rouge.

Sur terre :

- Utiliser l'outil pour l'estimation du transport d'un déversement sur le sol
- CSEAD (calcul du centre de contrôle)
- Programme des données du réservoir.

Fuite sur l'eau - observation visuelle

Il est improbable d'utiliser seulement l'observation visuelle pour obtenir une estimation précise du volume de produit sur l'eau. Lorsque cela est possible, l'estimation doit être fondée sur l'une des méthodes ci-dessus (c.-à-d. : calculs des déversements de réservoirs ou de ligne principale avec l'apport du centre de contrôle). Le *National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)* fournit un outil de travail pour aider l'estimation visuelle du volume d'un déversement sur l'eau, mais il est utilisé de façon plus adéquate pour caractériser subjectivement et décrire le déversement. Il peut être trouvé au : <http://www.noaa.gov/> (site américain).

- Dans la boîte de recherche (Search Box) inscrivez : **Open Water Oil**
- Sélectionnez : **Open Water Oil Identification Job Aid**

Estimations initiales

Si elles sont disponibles... les informations fournies par le centre de contrôle peuvent être utilisées pour fournir une estimation initiale du volume du déversement. Le volume de déversement doit correspondre à la variation de la mesure de l'inventaire de la coupure.

Réservoirs

Si la source de la fuite peut être circonscrite à un réservoir, une estimation du volume initial de la fuite peut être déterminée comme suit :

Volume = le changement du niveau dans le réservoir X le volume par pouce que l'on trouve sur la table de barémage du réservoir

Déversements de la ligne principale

Un volume initial d'un déversement peut être calculé ainsi :

Volume = (le débit de la ligne principale X le temps pour l'isoler) + le volume qui va se vider jusqu'au prochain point haut de la ligne.

L'estimation du volume du déversement peut être vérifiée par la variation entre le débit d'injection et de livraison ou le changement de volume du réservoir. Dans les systèmes où des conduites ATMOS sont utilisées pour détecter les fuites (ex. : le système de collecte), l'estimation de la taille de la fuite est disponible à l'écran de l'utilisateur.

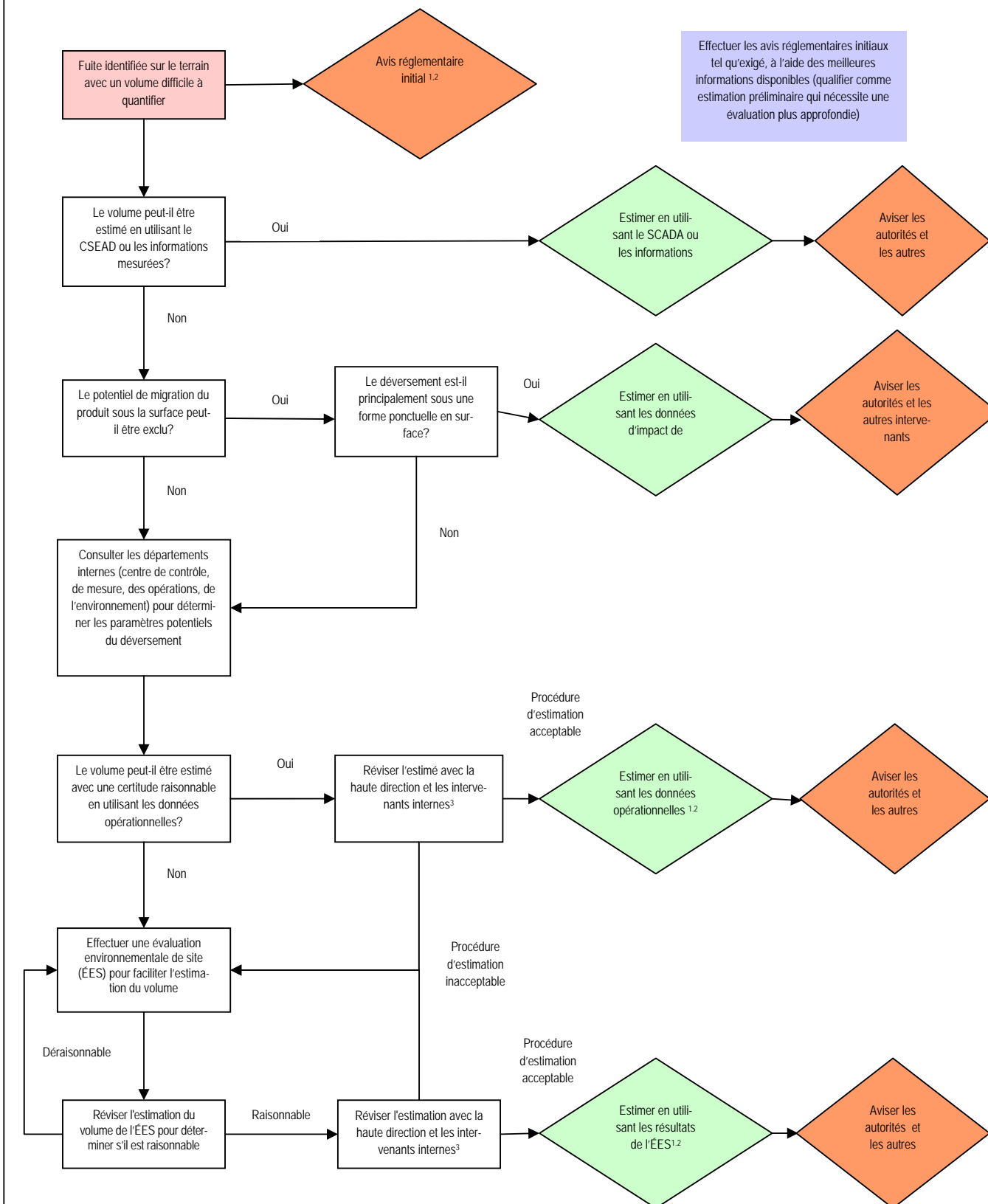
Déversement sur le sol - mesure sur le terrain

Pour estimer le volume d'un déversement à un endroit sur un terrain, le déversement est divisé en sections pour calculer une somme de surfaces. Le volume de chaque surface est calculé par la longueur X la largeur X la profondeur.

Conversions :

1 m³ = 6,29 barils
 1 pouce = 0,0254 mètre
 1 pi³ = 0,178 baril
 1 pouce = 0,0833 pi.

Organigramme des estimations de volume



Notes :
 1. Les estimations doivent prendre en compte les incertitudes (telles que l'étendue de la contamination souterraine, la durée de la fuite, etc.).
 2. Dans les situations où il y a des incertitudes importantes, il est préférable d'estimer en utilisant une gamme (cas faible, cas probable, cas élevé).
 3. Les intervenants internes incluent généralement les opérations, les affaires publiques et gouvernementales, l'environnement et le juridique.

Estimation du volume du déversement 6.5.5



Estimation des trajectoires des déversements

Les trajectoires des déversements d'hydrocarbures et GNL peuvent être initialement estimées afin de prédire la direction et la vitesse du mouvement de la nappe. Les calculs de trajectoire donnent une idée de l'endroit où les nappes d'hydrocarbures peuvent avoir un impact sur les rivages ou d'autres zones sensibles, de même qu'une idée des endroits les plus probables pour la protection, le confinement et la récupération.

La méthode suivante peut être utilisée pour prédire le mouvement d'un déversement :

- Analyse vectorielle (en utilisant la vitesse et la direction du vent, les marées, ainsi que la vitesse et la direction du courant)
 - L'emplacement des régions des atmosphères dangereuses (ALOHA)
- Programmes de modélisation de trajectoire par ordinateur, incluant, mais sans s'y limiter :
 - Modèle mondial de déversement d'hydrocarbures (WOSM)
 - OilMap
 - Modélisation environnementale générale d'hydrocarbures de NOAA (GNOME)

La Compagnie utilisera les résultats des objets (SML) avec les consultants nécessaires pour effectuer l'analyse des trajectoires et la modélisation du sort et de l'effet.

Les variables d'entrée pour une modélisation appropriée incluent, mais sans s'y limiter :

- Le lieu de déversement, le volume et le temps de déversement
- La nature du déversement : incident en continu ou isolé
- La vitesse et la direction du vent
- La vitesse et la direction des mouvements de l'eau (courants)
- La température de l'eau
- La température atmosphérique
- Les caractéristiques des matériaux déversés.

Ces informations peuvent être obtenues à partir de nombreuses sources, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les rapports du personnel sur le site de déversement
- Les services météorologiques commerciaux
- NOAA
- Les bases de données internes de l'entreprise
- Le groupe d'intervention (LGI) de la trajectoire SIG.

Suivi du volume du produit

Une estimation de la quantité de produit récupéré. Afin de fournir des informations pertinentes, une procédure uniforme pour l'échantillonnage, l'analyse et le calcul de la quantité de produit récupéré des activités de réhabilitation à l'emplacement du déversement devrait être établie pour le site.

Le suivi du volume du produit nécessite l'identification de chaque type de déchet. Des exemples typiques de déchets provenant d'un déversement d'hydrocarbures incluent :

- Les sols ou les sédiments contaminés par le produit d'hydrocarbures (dangereux et non dangereux)
- Les débris (ex. : absorbants contaminés, barrières, tampons, plastique, ÉPP, végétation)
- L'eau (dangereuse et non dangereuse).




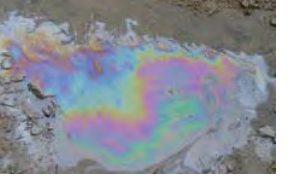
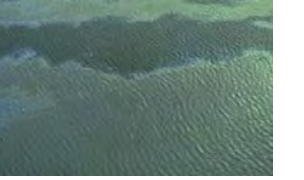

Un protocole d'échantillonnage sera établi pour chaque type de déchet et inclura :

- Le nombre d'échantillons requis par volume de déchets générés
- Les analyses de laboratoire requises
- Les exigences de la déclaration des données.

Dans le cas d'un déversement de pétrole brut, les données fournies par les entrepreneurs de disposition des déchets (ex. : les volumes convertis en masse) et les résultats d'analyse validés (huiles et graisses en mg/kg) peuvent être utilisés comme base de calcul de la quantité de pétrole brut récupéré par chargement de déchets. Ces calculs seront compilés dans une feuille de calcul, le Résumé quotidien des quantités de déchets.

Tableau de calcul du volume d'hydrocarbures

Couleur (voir au verso pour de plus grandes images)

	À peine visible	Irisation argentée	Légères colorations	Bandes de couleurs vives	Couleurs mates	Brun clair
						
Épaisseur approximative (mm)	4 x 10-5	10-4	1,5 x 10-4	3 x 10-4	10-3	2 x 10-3
Surface (m²)	Volume (litres)					
100	0,004	0,01	0,015	0,03	0,1	0,2
500	0,02	0,05	0,075	0,15	0,5	1 0
1 000	0,04	0,1	0,15	0,3	1,0	2,0
1 500	0,06	0,15	0,225	0,45	1,5	3,0
2 000	0,08	0,2	0,3	0,6	2	4
3 000	0,12	0,3	0,45	0,9	3,0	6,0
5 000	0,2	0,5	0,75	1,5	5,0	10,0
10 000	0,4	1,0	1,5	3,0	10,0	20,0
30 000	1,2	3,0	4,5	9,0	30,0	60,0
60 000	2,4	6,0	9,0	18,0	60,0	120,0
90 000	3,0	9,0	13,5	27,0	90,0	180,0
100 000	4,0	10,0	15,0	30,0	100,0	200,0
125 000	5,0	12,5	18,75	37,5	125,0	250,0
150 000	6,0	15,0	22,5	45,0	150,0	300,0
175 000	7,0	17,5	26,25	52,5	175,0	350
200 000	8,0	20,0	30,0	60,0	200,0	400,0
400 000	16,0	40,0	60,0	120,0	400,0	800,0
600 000	24,0	60,0	90,0	180,0	600,0	1 200,0
800 000	32,0	80,0	120,0	240,0	800,0	1 600,0
1 000 000	40,0	100,0	150,0	300,0	1 000,0	2 000,0

Procédure pour évacuation aéromédicale (Medevac)

Section 6.5.6

A : ENVISAGER UNE MEDEVAC AÉRIENNE

- Envisager une MEDEVAC aérienne lorsque :**
- Le patient nécessite des soins d'urgence critiques pendant le transport, qui sont non disponibles localement.
 - L'état du patient détermine que le transport doit être le plus court possible.
 - Les délais du transport routier (obstacles ou conditions routières, circulation, distance) risquent d'aggraver l'état du patient.
 - Le patient est situé dans un endroit où le transport routier est inaccessible.
 - Le site ou le secteur n'aurait plus les ressources médicales adéquates en cas de transport médical.

B : DEMANDER UNE MEDEVAC

- Lors de la demande d'une MEDEVAC, donner les renseignements suivants :**
- L'emplacement du point de rendez-vous (installation, aéroport, intersection, GPS)?
 - Qui viendra à la rencontre de l'équipe de MEDEVAC (indicatif radio, fréquence, numéro de cellulaire)?
 - Le patient sera-t-il au point de rendez-vous avec l'équipe ou celle-ci devra-t-elle être conduite au patient?
 - Y a-t-il de l'équipement nécessaire (ventilateur, équipement de transport pour personnes lourdes, etc.)?
 - Aura-t-on besoin de personnel supplémentaire (médecin, infirmière)?
 - Y a-t-il un lieu spécifique où emmener le patient (hôpital, agglomération)?
 - Si oui, les services médicaux de cet endroit ont-ils été informés?
- Ne pas retarder le départ ou la répartition de la MEDEVAC et fournir les informations suivantes aussitôt disponibles :**
- Cause de la blessure (et quand elle s'est produite, si connu)
 - Blessure ou malaise maintenu
 - Symptômes et signes vitaux
 - Traitement fourni

C : SURVEILLANCE DE LA MEDEVAC

Lorsque vous demandez une MEDEVAC, assurez-vous de surveiller le transport et de savoir avec qui communiquer si des modifications au plan sont nécessaires.

QUAND LE TRANSPORT POUR LA MEDEVAC EST-IL PRÉVU ARRIVER?

QUEL NUMÉRO COMPOSER SI UNE MODIFICATION AU PLAN EST NÉCESSAIRE?

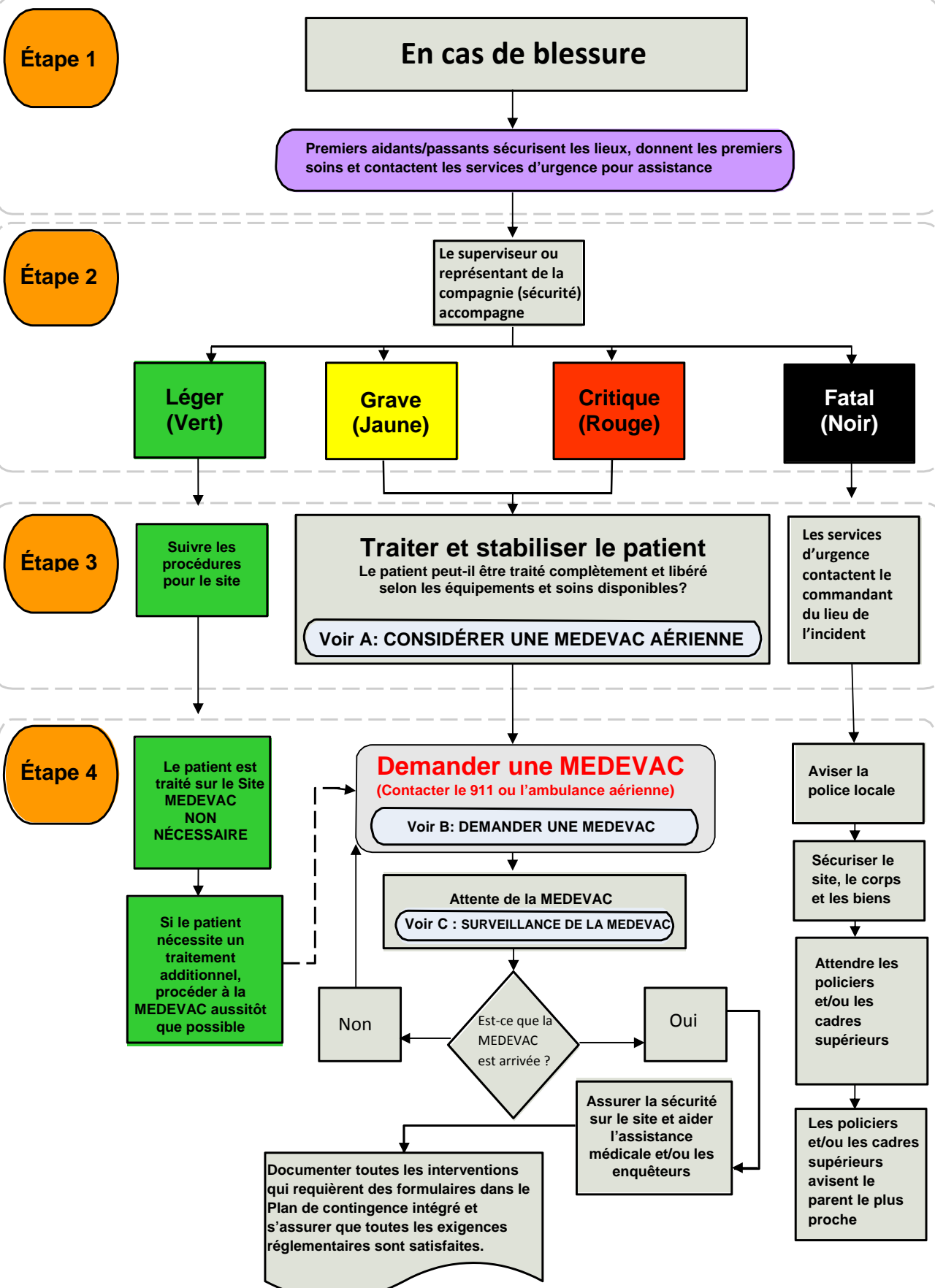
SI LE TRANSPORT N'ARRIVE PAS, OU S'IL N'Y A PAS DE MISE À JOUR OBTENUE, QUAND CONTACTER LA MEDEVAC POUR UNE MISE À JOUR?

MEDEVAC D'URGENCE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

AMBULANCE AÉRIENNE PROVINCIALE :

Alberta	800-661-3822
Colombie-Britannique	250-704-4335
Manitoba	800-689-6559
Saskatchewan	888-782-8247
Ontario (ORNGE)	800-387-4675

STARS (AB, BC, SK, MB) :
 Urgences 24 heures : 888-888-4567



DANS LE CAS DE N'IMPORTE QUELLE BLESSURE OU MALAISE, LES ÉTAPES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE SUIVIES :

1) OBSERVER LES LIEUX ET POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

- Est-il sécuritaire pour moi d'aider?
- Que s'est-il produit?
- Combien de personnes sont blessées?

2) APPELER DE L'AIDE :

- Activer les intervenants d'urgence et/ou 911
- Indiquer votre position
- Suivre les directives des services d'urgence et donner les premiers soins si nécessaire et si vous êtes habilités à le faire
- Répéter l'étape 1

CODE DE COULEURS DE PRIORITÉ DES PATIENTS

L'utilisation d'un code de couleurs est très utile pour classer les patients par priorité selon leur condition médicale. Le système du code de couleurs permet de facilement communiquer la condition du patient aux services médicaux et services de transport du patient.

Vert – Patients avec des blessures légères ou des malaises mais qui peuvent marcher. Les premiers soins peuvent être retardés de plus de 2 heures.

Par exemple :

- Brûlures mineures
- Entorses et foulures
- Symptômes du rhume et de la grippe

Jaune – Patients avec des blessures graves ou des malaises qui doivent être traités dès que possible.

Par exemple :

- Fractures ouvertes
- Grandes lacérations

Rouge – Patients souffrant de blessures critiques ou qui menacent leur vie ou des malaises qui nécessitent une intervention le plus rapidement possible.

Par exemple :

- Problèmes respiratoires
- Hémorragies graves
- Brûlures sévères
- Perte de signes vitaux

Noir – Mort évidente. NOTE : le traitement ou la réanimation doivent être maintenus à moins d'indication contraire directement de la part d'un fournisseur de soins médicaux qualifié. Attendre les policiers.

NOTE : Lorsque l'évacuation sanitaire est terminée, tout le personnel doit se rapporter au commandant du lieu de l'incident pour une séance de compte rendu.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Découverte et enquête

Le répondant d'Enbridge prendra des mesures pour atténuer la situation et prévenir l'aggravation s'il est sécuritaire de le faire. Pour l'action initiale, il est important de se rappeler ce qui suit.

- Ne pas essayer de contrôler une plus grande surface que celle qui peut être efficacement isolée et contrôlée.
- Plus il y a de temps, de distance et de protection entre le répondant d'Enbridge et le produit libéré, plus le risque diminue.
- Déterminer un signal d'évacuation d'urgence et identifier un point de rassemblement si une évacuation d'urgence est nécessaire.
- Assurer des niveaux appropriés d'EPI.
- Utiliser un système de jumelage avec le personnel de soutien.
- Ne jamais permettre au personnel d'intervention d'effectuer des activités dans les zones où des gaz ou des vapeurs non enflammées peuvent s'accumuler.
- Évaluer les risques liés à la fuite (sanitaires, physiques, chimiques ou autres).

Informez immédiatement le centre de contrôle; contactez le IQ et fournissez un rapport de situation. Évaluez le niveau d'urgence et activez les SCI en fonction des besoins.

Le répondant d'Enbridge le plus qualifié sur la scène assumera le rôle de CI et dirigera les activités d'intervention sur les lieux jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Identifier les rejets de LGN

Les indications d'un rejet de LGN comprennent :

- Nuage de vapeur ou de brume (causé par la condensation et l'humidité qui givre)
- Accumulation de glace sur le tuyau exposé ou du sol gelé autour d'un tuyau enfoui
- Végétation brune (indique la saturation du sol)
- Neige teintée jaune (peut indiquer une accumulation de LGN sous la neige)
- Odeur (qui est la fraction de condensat de LGN).

Consignes de sécurité standard

- Déterminer la direction du vent et s'approcher avec précaution dans le sens du vent.
- Stationner les véhicules dans des zones libres de vapeur et sur un terrain élevé dans le sens du vent, si possible.
- Arrêter les véhicules lorsqu'il ne sont pas utilisés.
- Éliminer ou couper toutes les sources potentielles de combustion dans la zone immédiate.
- Explorer à pied la zone de fuite soupçonnée seulement en portant l'EPI approprié et en utilisant si possible le système de jumelage.
- Ne pas transporter de sources de combustion.
- Ne pas tenter de marcher dans le produit rejeté ou ses vapeurs.
- Maintenir une communication constante ou planifiée avec le compagnon ou le personnel de soutien.
- Utiliser un équipement de sécurité intrinsèque (c.-à-d. : lampes de poche, radios bidirectionnelles, détecteurs de gaz avec alarmes sonores).

Évaluer le site pour les impacts potentiels, par exemple :

- Lignes électriques par terre ou en hauteur
- Liquide visible non identifié ou produits solides
- Vapeurs visibles
- Odeurs ou risques respiratoires.
- Feu, étincelles ou autres sources de combustion
- Trous, cavernes, fossés profonds, rapides ou pentes abruptes à proximité
- Circulation locale
- Conditions du sol (sec, humide ou gelé).

Consignes de sécurité standard (suite)

Il n'y a pas une seule barrière qui aura pour effet de combiner à la fois les protections chimique et thermique. De plus, tout type ou niveau de vêtements de protection imperméable crée un potentiel de blessures dues au stress thermique. Se rappeler que l'EPI est la PREMIÈRE ligne de défense. Des représentants d'Enbridge ont été sérieusement brûlés ou blessés parce qu'ils n'ont pas utilisé leur vêtements ou leur équipement de protection.

Les liquides et les gaz inflammables dégagent une énorme quantité de chaleur rayonnante. Les intervenants doivent en être conscients et protéger les zones exposées de façon appropriée. Aucune tentative ne devrait être faite pour éteindre un feu de gaz inflammable. Toujours contrôler ou isoler la source de la fuite du mieux possible. Si la source ne peut être isolée, tenter de réduire la pression d'opération du pipeline. Essayer et laisser l'incendie s'éteindre de lui-même, si possible, et consommer le carburant résiduel qui peut rester à l'intérieur ou à l'extérieur du pipeline.

En plus des précautions de sécurité standard, lorsque qu'il faut explorer à l'extérieur, utiliser un détecteur de gaz pour déterminer s'il y a présence de vapeurs. Le gaz naturel est inodore et incolore. Toutefois, qu'il y ait ou non une odeur, une concentration dangereuse peut être présente.

Un explosimètre ou un détecteur de gaz à ionisation de flamme (DIF) pourrait être utilisé pour déterminer les risques d'inflammabilité. La plupart des explosimètres et des détecteurs de gaz inflammables sont programmés pour déclencher une alarme à 10 % de la LIE du gaz à partir duquel le capteur est calibré (environ 4000 ppm). Dans le secteur du gaz naturel, pratiquement tous les capteurs d'explosimètres et de gaz inflammables sont calibrés pour le méthane.

Le gaz naturel peut suivre les sols remaniés et entrer dans les zones entourant la conduite ou à d'autres endroits. Le domaine d'inflammabilité du gaz naturel est de 4 % à 15 % dans l'air par volume. Le contrôle des sources de combustion est une priorité. Quelques exemples que vous pouvez ne pas avoir identifiés :

- Sonnettes de porte
- Lampes de poche
- Téléphones
- Systèmes d'alarme antivol
- Systèmes de chauffage
- Véhicules et camions
- Téléavertisseurs
- Interrupteurs d'éclairage
- Télécommandes de portes de garage.

Comme le gaz naturel est extrêmement inflammable, les éléments suivants devraient être pris en considération :

- Avec toute fuite, toujours anticiper et prévoir qu'une combustion va se produire.
- Le gaz naturel libéré à l'intérieur des bâtiments représente un des plus grands risques de combustion pour les intervenants d'urgence. Les bâtiments remplis de gaz naturel ne doivent être approchés qu'en cas de besoin avec une extrême prudence et un nombre minimum de personnes.
- Le gaz naturel ou méthane (UN1971) est plus léger que l'air et va monter.
- Ne pas fermer les soupapes principales ou n'importe quelle autre grosse soupape de transmission ou de distribution. Cela peut conduire à des problèmes sérieux ailleurs dans le système de pipeline de gaz naturel.
- Lors de l'inflammation, les vapeurs peuvent brûler à la source du gaz; par conséquent il faut s'assurer que la source est contrôlée.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou de l'asphyxie.
- Établir un périmètre sûr et efficace.
- Placer toute l'équipe de soutien hors de la zone de danger.
- Sécuriser les lieux et interdire l'accès.
- Si nécessaire, évacuer la population à une distance sécuritaire.
- Surveiller l'atmosphère en utilisant plusieurs moniteurs, où c'est possible.
- Surveiller les gaz s'éloignant de la source vers les expositions.
- Contrôler les sources d'inflammation (cigarettes, flammes nues, véhicules, moteurs à combustion interne et moteurs).
- Ne pas faire fonctionner des appareils électriques tels que des interrupteurs, etc. Les étincelles pourraient causer une inflammation.
- Si la sécurité le permet, aérer la pièce, en gardant à l'esprit que pendant ce processus, l'atmosphère inflammable est supérieure à la LSE, le gaz pourrait passer dans la plage d'inflammabilité de 4 % à 15 % de gaz dans l'air.

Gestion rapide et efficace de la fuite

Petite fuite

Si la fuite de LGN crée un risque pour la sécurité locale, le LGN peut alors être enflammé en suivant la procédure d'allumage du LGN (voir ci-dessous). Lorsque disponible, un brouillard d'eau peut être utilisé pour dissiper et disperser les petits nuages de vapeurs. Des soufflantes constituent également une méthode efficace pour fournir une circulation d'air dans des espaces confinés ou à l'intérieur de bâtiments.

Grande fuite

Si la fuite de LGN est importante ou si la fuite de LGN ne peut être pompée hors du site de la fuite, enflammer le LGN en suivant la procédure standard.

Si le panache de vapeur se dirige vers une zone peuplée, la zone sera évacuée. Si le nuage de vapeur ne peut pas être allumé et que les procédures de réparation doivent commencer, tout l'équipement et les véhicules devront être situés à un minimum de 0,5 mi (0,8 km) de la fuite en amont du vent. Surveiller en permanence le périmètre du nuage de vapeur et détecter tout changement dans le nuage de vapeur.

Isoler la section du pipeline

Lorsque le LGN s'échappe sans être contrôlé, la section du tuyau concernée sera immédiatement isolée en fermant les soupapes de sectionnement appropriées.

Dépressurisation

Utiliser l'une des méthodes suivantes pour dépressuriser la section du pipeline rejetant du LGN.

- Si du LGN est présent à la purge de la soupape, installer une conduite de refoulement et enflammer le LGN.
- Transférer le produit dans un récipient de confinement de pression nominale appropriée.
- Installer une pompe avec une soupape d'arrêt de décharge pour pomper dans la vanne de sectionnement en aval.
- Si l'élevation ne permet pas de se tenir debout dans la section isolée, une pompe de transfert connectée à la soupape de purge sera nécessaire pour remplir un récipient de confinement de pression nominale appropriée.

Évacuation et sécurité du site

En raison de la grande inflammabilité du LGN et la possibilité qu'un panache de vapeur se forme, il peut être nécessaire d'évacuer les travailleurs et les visiteurs de la région, et de sécuriser le site pour protéger le public et la propriété.

Creuser sur un site de fuite

Les opérations de réparation impliquant du LGN sont difficiles, lentes et dangereuses. Des poches de gaz peuvent être piégées dans le sol. De plus, si le LGN s'échappe depuis longtemps, le condensat peut avoir saturé le sol sur une distance considérable autour du site. Avant de commencer l'excavation ou la réparation de la ligne, les rejets actifs de LGN sont allumés ou sont laissés se consommer.

En creusant sur un site de fuite de LGN, les méthodes suivantes devront être utilisées :

- S'assurer que le liquide a remplacé le LGN au site de fuite.
- Respecter les normes appropriées de la Compagnie pour l'excavation du pipeline.
- S'assurer que le matériel d'extinction d'incendie est immédiatement à portée de main.
- Envisager d'obtenir des services et des équipements de lutte contre les incendies externes.
- S'il n'y a pas de vent, utiliser des soufflantes pour maintenir un mouvement de l'air au travers du chantier et à l'écart des travailleurs.
- Surveiller en permanence l'air à l'aide d'un détecteur de gaz.
- Surveiller en permanence la direction du vent.

Allumer un panache de LGN

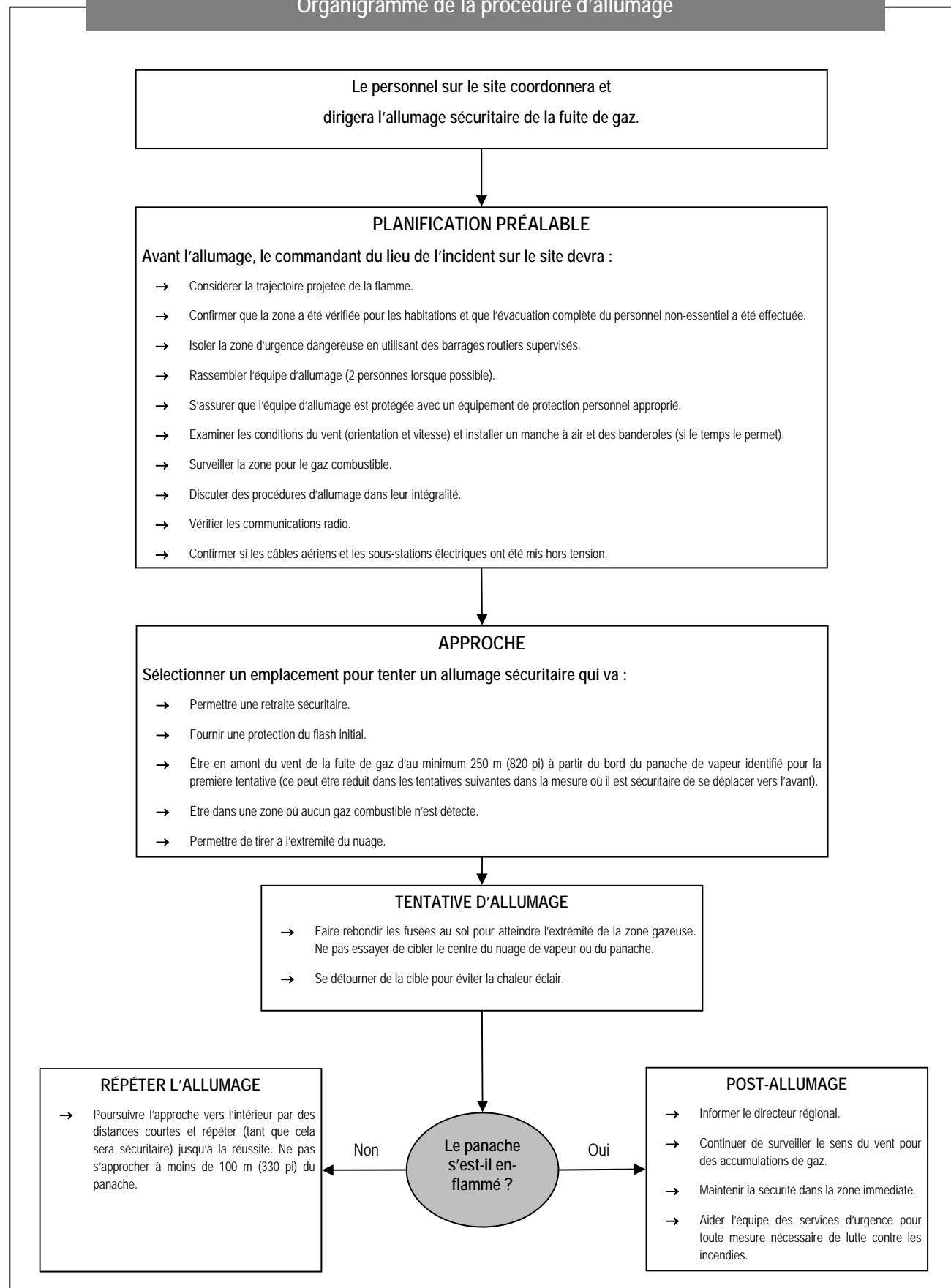
Avant d'allumer un panache de LGN :

- S'assurer que la zone où les gens se rassemblent est et demeure la zone froide, en utilisant des détecteurs de gaz.
- S'assurer d'avoir les permis nécessaires pour les armes à feu et l'allumage.
- S'assurer que la zone de panache de vapeur est maintenue libre de toute personne et de tout véhicule, et que personne ne puisse s'approcher de la zone.
- Évaluer l'impact potentiel sur les installations adjacentes.
- S'assurer que toutes les mesures pour obtenir l'autorisation de la direction régionale et du chef du service d'incendie municipal ont été prises.
- Réviser les procédures de manipulation sécuritaires du pistolet à fusées (les règles de compétence pour les armes à feu s'appliquent).
- S'assurer que le pistolet disponible est en bon état, vérifier le nombre de fusées disponibles et s'assurer qu'elles sont du bon type pour l'arme à feu.

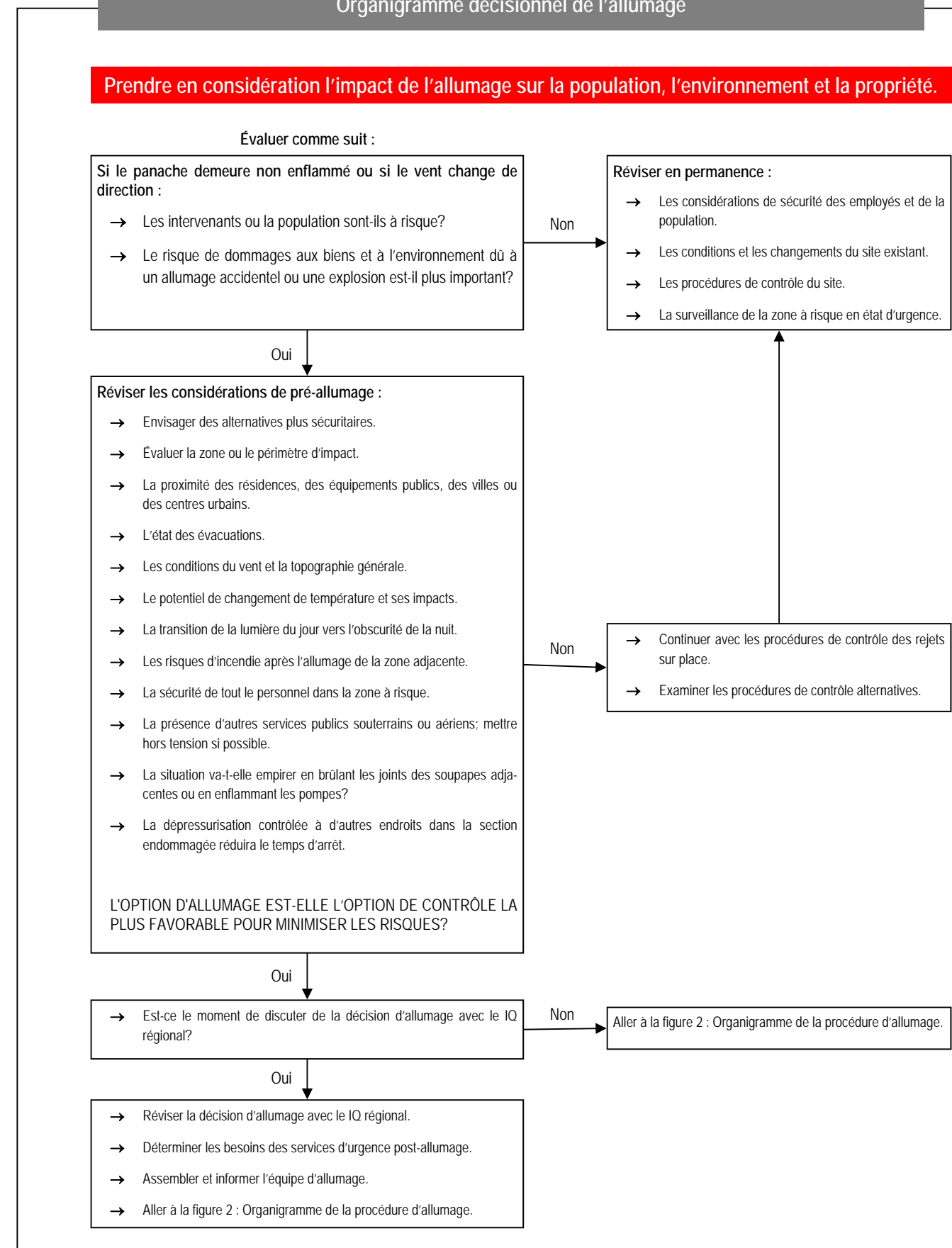
S'il n'est pas possible de contacter le IQ rapidement (par ex. : aucun réseau de téléphone cellulaire dans la zone ou pas de réponse définitive donnée) et qu'il y a un risque pour la population, le répondant d'Enbridge ou une personne désignée formée en allumage de LGN, familier avec la zone et autorisé à allumer le LGN après avoir obtenu le consensus des services d'urgence locaux, pourra procéder aux procédures d'allumage.

Le cas échéant, demander au service d'incendie local d'être les lieux avant toute tentative d'allumage. Réviser l'organigramme décisionnel de l'allumage à la page suivante.

Organigramme de la procédure d'allumage



Organigramme décisionnel de l'allumage



Classification de sécurité

Security information is received from multiple sources. They include employees, industry, public, local policing, provincial/state, federal organizations or Enterprise Security. This intelligence, normally delivered via phone, email, mail and/or media channels is to be assessed by the LP Security. Once information is examined, subsequent advisories or notifications are issued globally or to the regions affected.

La sécurité de niveau 1 fournit des directives sur les exigences minimum dans les installations. Celles-ci comprennent le contrôle de l'accès, les clôtures, les portails, les gardes de sécurité, la prise de conscience des employés, les communications, l'éclairage de l'installation, la détection des intrus, un circuit fermé de vidéo et des politiques et pratiques générales.

La sécurité de niveau 2 fournit des directives au cas où les mesures de sécurité ont besoin d'être renforcées. Les changements comprennent en général un contrôle du périmètre plus rigoureux, des restrictions de visiteurs et une surveillance accrue du périmètre.

La sécurité de niveau 3 fournit des directives dans le cas où ces mesures de sécurité doivent être renforcées à la suite d'une menace crédible imminente. Les changements comprennent généralement la sécurité de niveau 2, plus des restrictions supplémentaires au personnel et aux véhicules, des contrôles du périmètre plus fréquents et aléatoires, des restrictions de travail et des restrictions opérationnelles potentielles.

Bien que la plupart des menaces pour la sécurité anonymes soient des canulars destinés à créer une atmosphère d'anxiété et de panique afin d'interrompre les opérations normales, toutes les menaces doivent être prises au sérieux.

Colis suspect

Si une menace est reçue par la poste, (a) placez toutes les lettres et les enveloppes associées au courrier dans un sac ou une grande enveloppe et (b) prévenez immédiatement la direction ou la personne en charge, ainsi que la police locale.

Les indicateurs de courrier/colis suspects peuvent inclure :

- Pas d'adresse de l'expéditeur ou une adresse de réexpédition qui n'a pas de sens;
- Une rigidité ou une masse inhabituelle ou des irrégularités;
- Des adresses ou des étiquettes mal écrites ou mal tapées;
- Des odeurs particulières, surtout les odeurs sucrées;
- Un excès de matériaux pour entourer, attacher ou lier;
- Un excès ou un manque d'affranchissement, ou pas d'affranchissement;
- Pas de correspondance entre le cachet de la poste et l'adresse de réexpédition;
- Une écriture, adresse ou affranchissement étrangers;
- Une orthographe incorrecte de noms, titres ou endroits communs;
- Des fuites ou des taches; et/ou
- Des fils métalliques, ficelle ou ruban qui dépassent.

Si un courrier/colis suspect est reçu par la poste ou remarqué dans les installations de l'entreprise :

- Prévenez immédiatement la direction ou la personne en charge qui à son tour devra notifier la police locale.
- Laissez le colis suspect là où il se trouve.
- N'ouvrez pas ni ne manipulez le paquet et ne permettez à personne de toucher ou de déplacer le paquet.
- N'utilisez pas de radios bidirectionnelles ou de téléphone mobile dans un rayon de 100 m autour du colis.
- Ne recouvrez pas le colis.

Activités suspectes

Si l'un des éléments suivants est remarqué dans les installations de l'entreprise, prévenez immédiatement la direction régionale ou la personne en charge :

- Personnel inconnu;
- Véhicules non identifiés ou véhicules conduits de manière anormale ;
- Paquets ou colis abandonnés; et/ou
- Activités suspectes (par ex. Rôdeur).

Manifestants

Manifestants

Ne vous approchez pas des manifestants s'ils semblent en colère ou violents de quelque façon que ce soit. Face à des manifestants :

- Montrez de l'intérêt pour leur cause.
- Soyez cordial.
- Soyez empathique.
- Dites-leur qu'ils recevront une réponse rapide.

Maintenez le contrôle de la foule en utilisant soit les gardiens de sécurité du site, soit en demandant l'intervention de la police. S'il n'y a pas de danger, parlez au chef pour rassembler des informations sur les manifestants. Donnez des informations à la police selon le cas. Avant de faire une déclaration d'intervention initiale, attendez de recevoir des directives des Affaires Publiques.

Évaluation d'une menace

En cas de notification d'alerte à la bombe ou autre menace pour la sécurité, la direction régionale ou la personne en charge est responsable de :

- Évaluer le sérieux de la menace;
- Déterminer le niveau de réponse adéquat ;
- Assurer que la police a été prévenue ;
- Pour évaluer le sérieux de la menace, prenez en compte :
 - L'information est-elle crédible (par ex. l'identité de l'appelant, la probabilité de l'accès à l'installation pour placer l'explosif) ?
 - L'information est-elle corroborée (par ex. des activités ou du personnel suspect ont-ils été remarqués)?
 - La menace est-elle spécifique (par ex. heure de détonation, emplacement, type d'engin explosif, cible prévue)?
- Quelles sont les conséquences potentielles?

Intervention initiale

En vous basant sur l'évaluation de la menace, considérez les options d'intervention initiale suivantes :

- Évacuation générale de l'installation (si la menace est confirmée ou si elle est considérée comme crédible et sérieuse).
- N'évacuez pas (si la menace est considérée comme un canular et non crédible).

Explosion d'une bombe, menace confirmée ou crédible

Si (a) une bombe explose ou (b) une menace à la sécurité est confirmée ou considérée comme crédible et sérieuse, la direction régionale/personne en charge est responsable de :

- Être proactive et d'activer le SCI.
- Évacuer les travailleurs et les visiteurs de la zone selon le Plan régional de procédures d'urgence et d'évacuation.
- Sécuriser la zone pour assurer la sécurité des travailleurs, des visiteurs et du public.
- Si la lutte contre l'incendie ou une autre intervention médicale devient nécessaire, activez le SCI et mobilisez le personnel et les équipements d'intervention.

L'entreprise a développé des procédures à employer pour répondre aux menaces à la bombe, identifier les étrangers sur le lieu de travail ou autres communications suspectes, parmi lesquelles certaines peuvent être liées aux actes de terrorisme ou aux enlèvements.

Procédures en cas d'appel de menace à la bombe

Les menaces de bombe seront généralement faites par téléphone : n'importe qui sur le site pourrait recevoir un tel appel. L'individu qui reçoit la menace de bombe doit essayer d'obtenir le plus d'informations possibles. L'emploi du formulaire d'informations en cas de menace à la bombe est fortement recommandé (voir section 4 – Formulaires)

- La personne qui reçoit l'appel doit, si possible, tenter de faire que quelqu'un d'autre aille prévenir le superviseur pendant l'appel.
- Restez calme; Gardez l'appelant en ligne le plus longtemps possible. Essayez de faire parler l'appelant pour en apprendre plus. NE RACCROCHEZ PAS, même si l'appelant le fait.
- Écoutez soigneusement, soyez poli et montrez de l'intérêt.
- Si votre téléphone possède un écran, copiez le numéro et/ou les lettres qui s'affichent.
- Une fois que l'appelant aura terminé l'appel, NE RACCROCHEZ PAS, mais informez immédiatement le superviseur depuis un autre appareil et attendez les instructions.
- Le superviseur prévendra les autorités locales et la direction de l'entreprise.
- Sécurisez l'accès et évacuez l'installation jusqu'à ce que les autorités locales permettent de revenir.
- Un dossier complet par écrit de chaque incident sera conservé par le superviseur et toutes photos ou preuves physiques seront préservées jusqu'à ce que l'entreprise traite l'incident.
- Le superviseur doit assurer qu'une enquête de suivi de l'incident ait lieu et que des mesures de sécurité supplémentaires appropriées, le cas échéant, soient établies et tous problèmes identifiés résolus.

Explosion d'une bombe, menace confirmée ou crédible (suite)

Menace de bombe reçue par note manuscrite (en plus des procédures ci-dessus)

- Contactez immédiatement votre superviseur.
- Manipulez la note le moins possible.

Menace de bombe reçue par courriel (en plus des procédures ci-dessus)

- Contactez immédiatement votre superviseur.
- Ne supprimez pas le message.

Menace non confirmée

S'il s'avère impossible de confirmer une menace à la sécurité, la direction régionale/personne en charge est responsable de prévenir les employés, la police et le centre de contrôle, et d'assurer le retour aux opérations normales.

Procédures

- Personne en charge – Appelez 911 et activez l'alarme incendie.
- Éliminez toutes les sources d'ignition.
- Mettez en route l'arrêt d'urgence si nécessaire.
- Si quelqu'un est blessé, reportez-vous à la liste des urgences médicales.
- Si un incendie est détecté dans l'une des installations, isolez la source si cela peut se faire en toute sécurité.
- Vérifiez la présence de tout le personnel de l'unité ou de la zone où le feu s'est déclaré.
- Évacuez tout le personnel non essentiel, si nécessaire.
- Établissez des communications. Contactez la personne en charge.
- Recherchez et portez secours au personnel manquant ou blessé selon les directives de l'autorité appropriée.
- Utilisez le système de surveillance mutuelle.
- Assurez-vous que les opérateurs de l'installation contrôlent le processus.
- Vérifiez la qualité de l'air pour assurer la sécurité du personnel et des EPP sont nécessaires pour intervenir. (Pour d'autres informations, voir le Plan de Sécurité et de Santé du site et/ou le coordinateur de la sécurité).
- Lutte initialement contre l'incendie à l'aide du personnel (formé à l'utilisation de l'équipement de lutte contre l'incendie et des EPP) ; Cela peut inclure l'emploi de moniteurs, de systèmes de rideau d'eau et d'extincteurs portatifs.
- Coordonnez l'évacuation des résidents proches avec les intervenants locaux. Coordinate evacuation of nearby residents with local responders.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Déversement de pipeline

OBJECTIFS

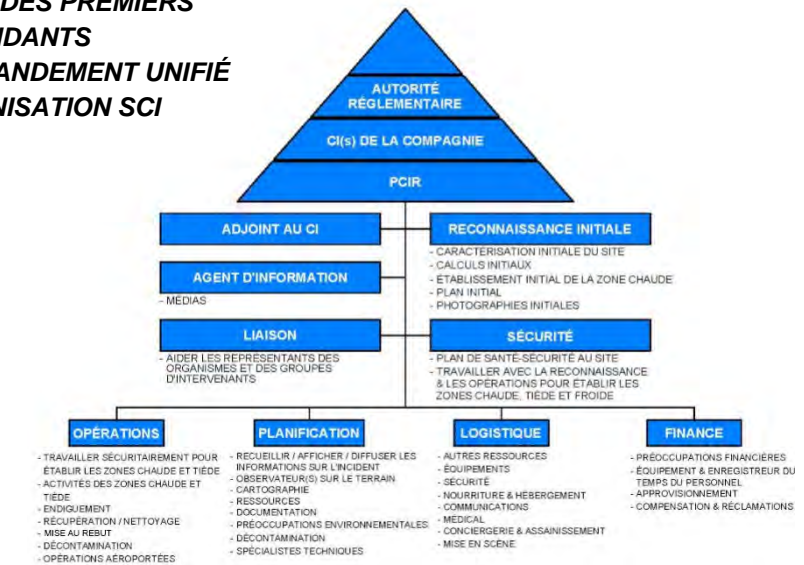
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Isoler la section qui fuit de la tuyauterie
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Placer un récipient sous la fuite et tenter de boucher temporairement le trou
- Initier le confinement du déversement (s'il est hors de la zone de confinement)
- Évacuer le contenu de la ligne avec une pompe d'aspiration ou rincer avec de l'eau pour enlever l'huile restante
- Bloquer et purger les équipements affectés
- Initier les actions de récupération et de nettoyage

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

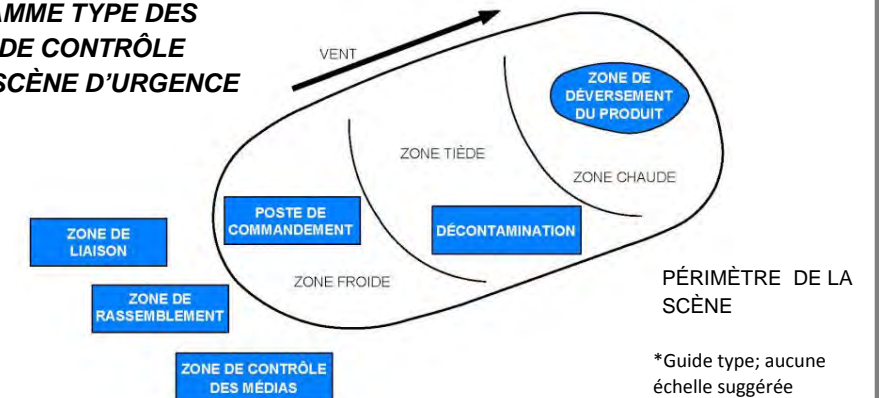
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type; aucune échelle suggérée

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Le chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devrait pas être indépendantes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Garantir un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (reffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'un réservoir

OBJECTIFS

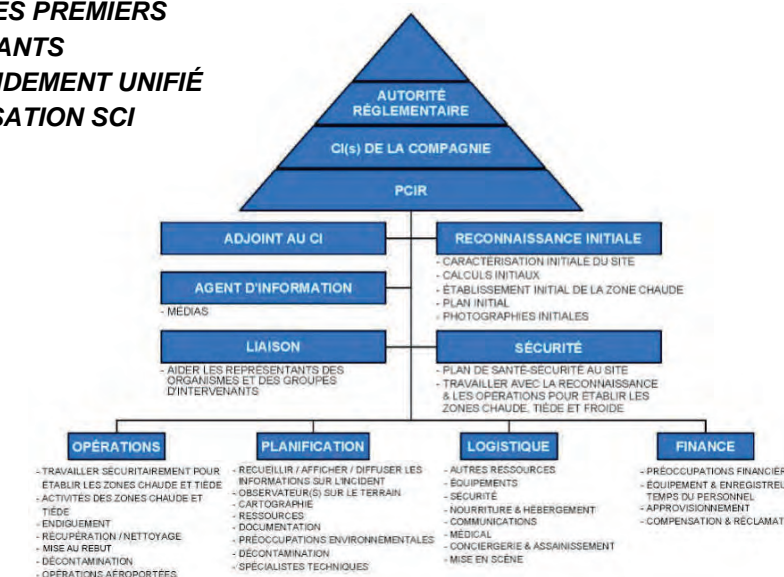
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités du travail
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse
- Arrêter le débit du réservoir
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en oeuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

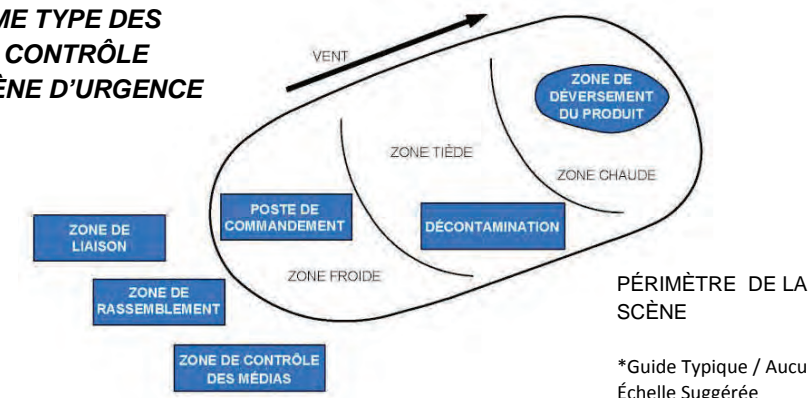
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide Typique / Aucune Échelle Suggérée

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH / compagnie de déversements travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être pigistes

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Fuites de gaz naturel/autres

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter et isoler le débit
- Regarder et écouter pour tout signe de gaz qui fuit
- Évacuer la zone (personnes et bâtiments)
- Éteindre toutes les flammes
- Éliminer les sources de combustion (électriques)
- Déterminer la gravité de la fuite
- Tout équipement utilisé pour manipuler le produit doit être mis à la terre
- Ne pas entrer dans un bâtiment avec une fuite de gaz audible
- Pulvériser de l'eau peut réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur
- Après avoir coupé les sources de gaz, utiliser un indicateur ou un détecteur portatif de gaz combustible (explosimètre) pour tester l'environnement
- En cas d'exposition, enlever les vêtements et décontaminer puis envisager le protocole d'allumage

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- Assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

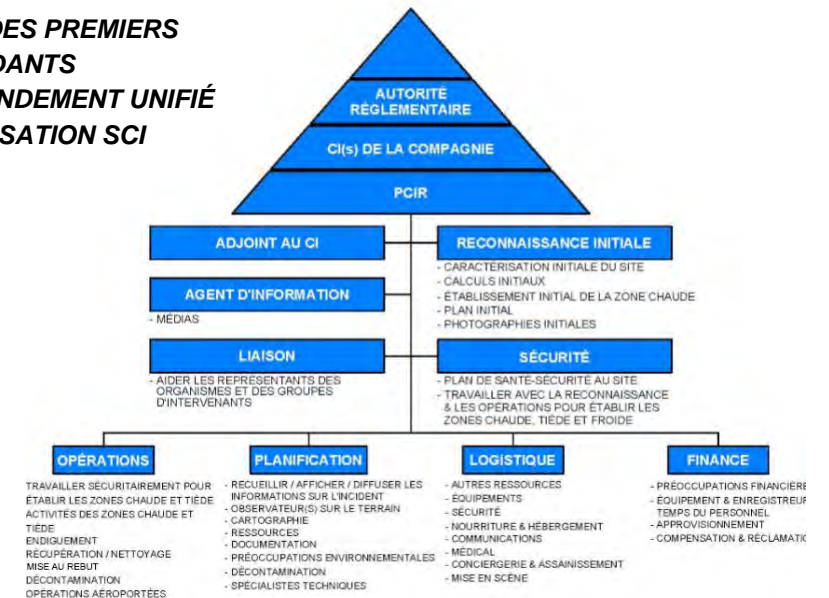
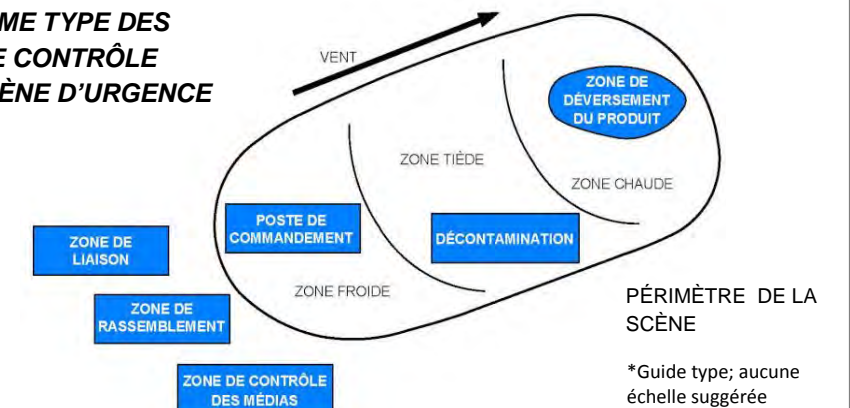


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (breffage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 202
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 215

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

Se référer à la page suivante pour les actions liées aux événements suivants:

- Bâtiments avec systèmes de mousse à air comprimé
- Lutte contre un incendie standard
- Installations avec des systèmes fixes au CO₂
- Incendie du réseau principal
- Incendie de la tuyauterie ou des collecteurs de la station de triage
- Incendie de puisard
- Incendie de gaz naturel
- Incendie de BPC
- Incendie de réservoir de diesel
- Incendie de réservoir
- Incendie de véhicule

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

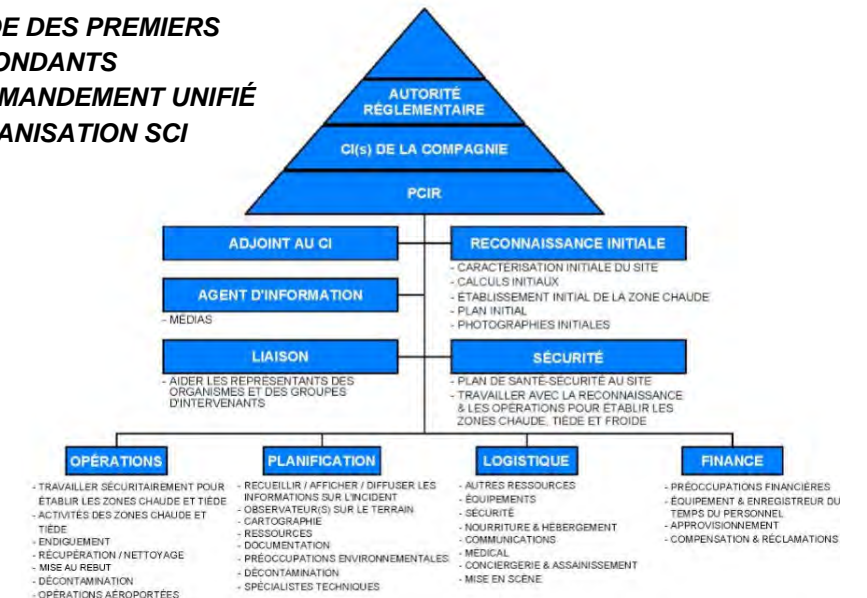
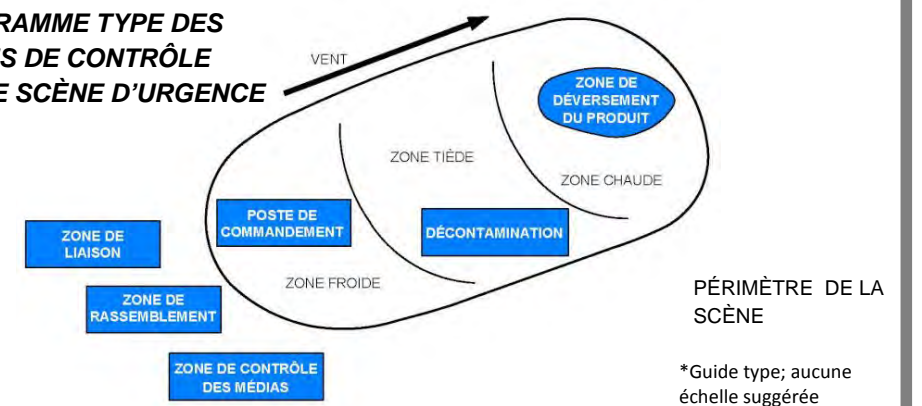


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu ou explosion, page 2

BÂTIMENTS AVEC SYSTÈMES DE MOUSSE À AIR COMPRIMÉ

Si l'un des capteurs de détection d'incendie UV/IR du bâtiment du compresseur détecte un incendie:

1. La condition d'arrêt d'urgence (AU) est remplie, ce qui arrête automatiquement toutes les unités d'exploitation, isole la station de la ligne principale et évacue tout le gaz provenant de la station.
2. Une alarme de feu sonne.
3. La pompe à incendie s'enclenche, puise de l'eau dans les réservoirs de béton et la mélange avec l'agent moussant liquide.
4. La mousse est pompée à partir du bâtiment de contrôle vers le bâtiment du compresseur, où elle est éjectée à travers les gicleurs dans le plafond; cela se poursuit jusqu'à ce que l'incendie soit éteint ou que le système de mousse soit désactivé. Ne pas utiliser d'eau pour éteindre les incendies dans ou à proximité de l'appareillage électrique.

LUTTE CONTRE UN INCENDIE STANDARD

1. Regarder ou appeler pour de l'aide.
2. Avertir les pompiers.
3. Activer une alarme de feu, s'il y en a une de disponible.
4. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation.
5. S'il est sécuritaire de le faire, fermer les sources de combustibles et l'équipement électrique et éliminer les sources de combustion.
6. Arrêter le pompage seulement si c'est essentiel pour combattre ou contrôler l'incendie pour arrêter une fuite.
7. Signaler l'incendie au centre de contrôle et commencer le rapport.

INSTALLATIONS AVEC DES SYSTÈMES FIXES AU CO₂

Lorsqu'un système fixe se déclenche, un signal sonore de pré-décharge sonne comme avertissement que le système s'activera dans les 30 prochaines secondes. Dans les enclos de l'unité du compresseur, là où il n'y a pas de délai ou d'alarme sonore, il y a une indication visuelle pour indiquer que le système de CO₂ est activé.

1. Dès que l'incendie est détecté ou que le signal sonore de pré-décharge sonne, évacuer la zone protégée.
2. Si le système d'extinction ne se déclenche pas automatiquement, l'activer manuellement.
3. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.

INCENDIE DU RÉSEAU PRINCIPAL

1. Évaluer l'incendie.
2. Débuter la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide de plusieurs extincteurs portatifs simultanément, y compris les unités roulantes de 150 lb ou 350 lb.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité:
 - suivre la procédure de lutte contre un incendie standard
 - informer les locataires voisins, les propriétaires et les entreprises
 - mettre un coupe-feu autour du périmètre de l'incendie si possible.
 - Si l'incendie est près d'un pipeline et qu'il n'y a pas de fuite du pipeline, continuer de pomper pour le maintenir frais.

INCENDIE DE LA TUYAUTERIE OU DES COLLECTEURS DE LA STATION DE TRIAGE

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Tenter de contenir l'incendie avec des digues de terre ou une couverture en mousse, ou encore en atomisant avec de l'eau.
3. S'assurer que toutes les sources de combustion (ex.: courts-circuits électriques) ont été isolées ou éliminées.
4. Éteindre l'incendie avec des extincteurs à mousse ou à poudre.
5. Refroidir les conduites et les réservoirs en les arrosant avec de l'eau, si possible.

INCENDIE DE PUISARDS

1. Évaluer l'incendie.
2. Lancer la lutte contre l'incendie.
 - Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique.
 - Pour empêcher l'incendie de se propager ou de se rallumer, utiliser l'eau disponible pour refroidir les bâtiments à proximité ou le métal du puisard.
 - Si l'incendie est important ou à pleine capacité, suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
3. Isoler le puisard et fermer le couvercle si possible.

INCENDIE DE GAZ NATUREL

1. Suivre la procédure de lutte contre un incendie standard.
2. Fermer les soupapes appropriées pour isoler la section de la conduite.
3. Considérer d'abaisser la pression dans un endroit sûr.
4. Laisser le feu brûler.
5. Ne pas éteindre un incendie de gaz naturel tant que le feu n'a pas terminé de brûler; le débit de gaz peut être arrêté et il n'y a aucune chance de rallumage.

INCENDIE DE BPC

1. Évacuer et sécuriser la zone.
2. Appeler le service d'incendie ou le responsable des matières dangereuses.
3. S'assurer que l'alimentation des équipements contenant des BPC est hors tension (ex.: transformateur ou condensateur).
4. Si l'incendie est dans un bâtiment fermé, fermer les entrées et sorties d'air et les accès au système de ventilation du bâtiment.
5. Aider les pompiers ou les employés des matières dangereuses à éteindre l'incendie.

INCENDIE DE RÉSERVOIR DE DIESEL

1. Si c'est possible et sécuritaire de le faire, isoler le réservoir de diesel en fermant les soupapes actionnées automatiquement ou manuellement.
2. Enlever tous les matériaux combustibles (ex.: bois, chiffons) situés près de l'incendie.
3. Laisser le réservoir se consumer.
4. Garder les autres installations dans le voisinage au frais en les arrosant avec de l'eau si possible.

INCENDIE DE RÉSERVOIR

1. Activer l'alarme d'incendie.
2. Évacuer la zone.
3. Aviser le centre de contrôle.
4. Informer le service d'incendie, le cas échéant.
5. À une distance sécuritaire, évaluer le type d'incendie.
6. Mettre en œuvre les procédures d'urgence et le plan d'évacuation
7. Activer le plan pré-feu du terminal pour:
 - les actions du premier répondant
 - les contacts des services d'incendie locaux et la liste des équipements
 - les fiches techniques santé-sécurité (SIMDUT)
 - les fiches techniques des réservoirs et des réservoir d'incendie.

INCENDIE DE VÉHICULE

1. Activer l'alarme d'incendie, le cas échéant.
2. Évaluer la situation.
3. Si l'incendie est mineur et dans les premiers stades, et qu'il est sécuritaire de le faire, essayer de l'éteindre à l'aide d'extincteurs à poudre chimique. Sinon, se retirer et sécuriser la zone.
4. Appeler les services d'urgence.



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Feu de forêt

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Alerter le personnel
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Activer l'alarme au besoin
- Informer le service d'incendie local
- Évacuer les personnes non essentielles
- Identifier la cause, la source, les matériaux impliqués
- Isoler et arrêter toutes les installations touchées, s'il est sécuritaire de le faire
- Considérer le potentiel d'escalade
- Protéger les expositions
- Pour les incendies majeurs ou importants, ne pas tenter d'éteindre

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

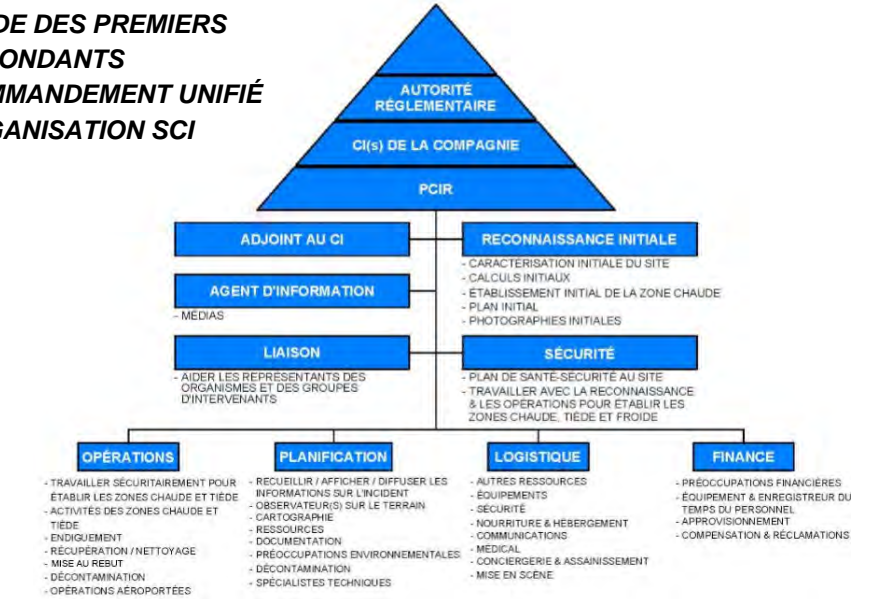
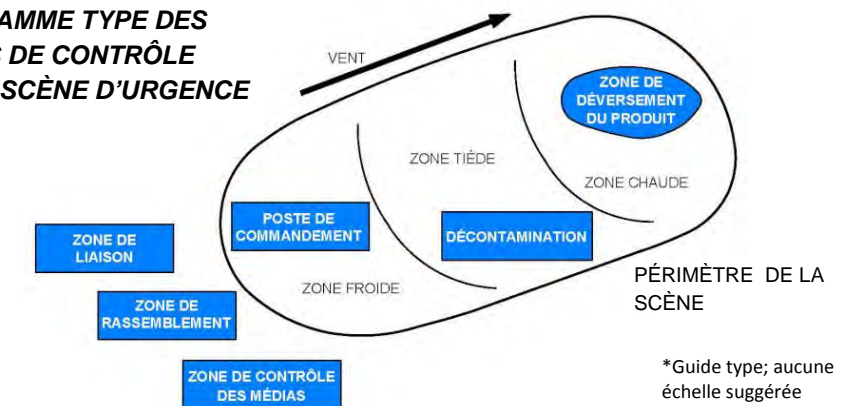


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type; aucune échelle suggérée

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire & notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tremblement de terre

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Rester à l'écart des bâtiments et des lignes électriques si à l'extérieur
- Activer l'alarme au besoin
- Choisir des lieux sûrs si à l'intérieur; il y a moins de risque de blessures
- Avertir les pompiers si nécessaire
- Se baisser, se couvrir et demeurer dans un endroit sécuritaire jusqu'à la fin des secousses
- Évacuer le personnel non essentiel
- Être à l'affût des incendies (risque le plus courant)
- Contenir les incendies, déversements, matériaux libres
- Alerter le personnel et aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Considérer les risques d'aggravation

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.
- Reconnaissance pour l'intégrité de l'infrastructure du bâtiment

PLAN D'ACTION

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

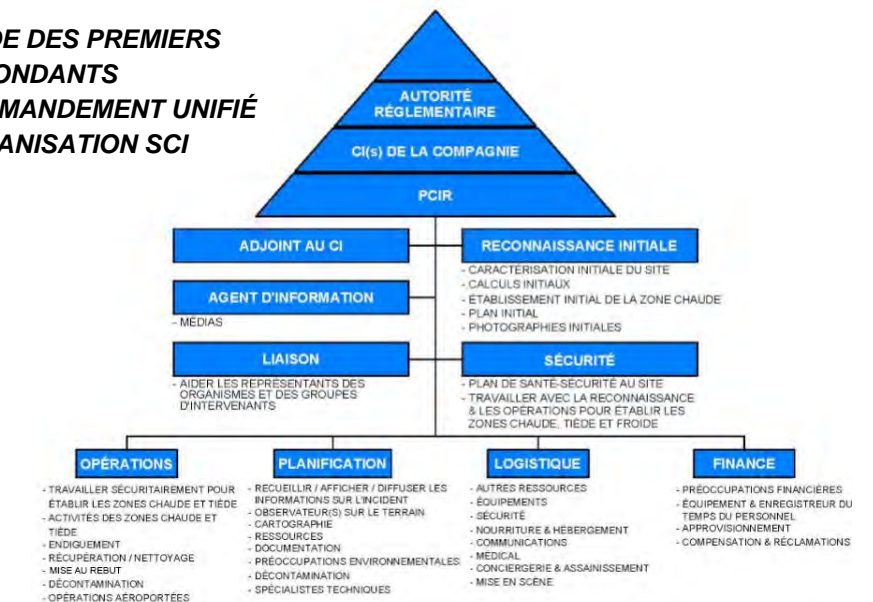
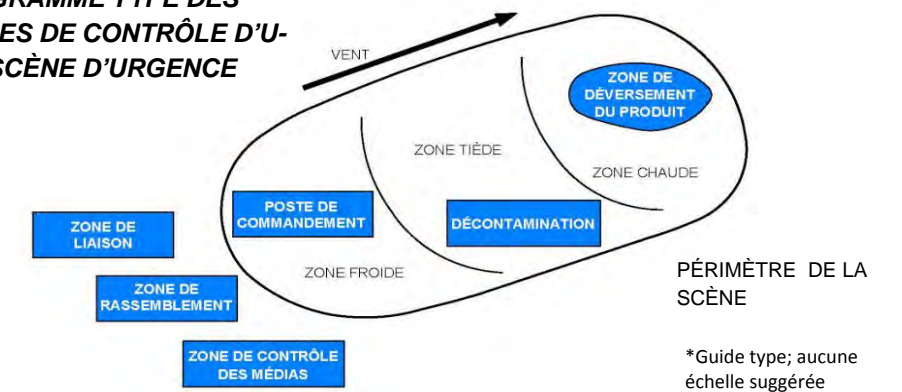


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tempête ou inondation

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Remplir les réservoirs hors sol à 25 % au-dessus de l'élévation des eaux de crue estimée ou prédite
- Arrêter le débit jusqu'aux réservoirs et avertir le centre de contrôle
- Fixer les réservoirs hors sol pour les empêcher de flotter
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Sceller les drains dans les lots de réservoirs
- Activer l'alarme si requis
- Écrémer les produits présents dans les séparateurs et les puisards
- Évacuer le personnel non essentiel
- Attacher les barils et les cubes de lubrifiants

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité sur le site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore
- Reconnaissance pour l'intégrité des infrastructures du bâtiment

PLAN D'ACTION

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement de tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

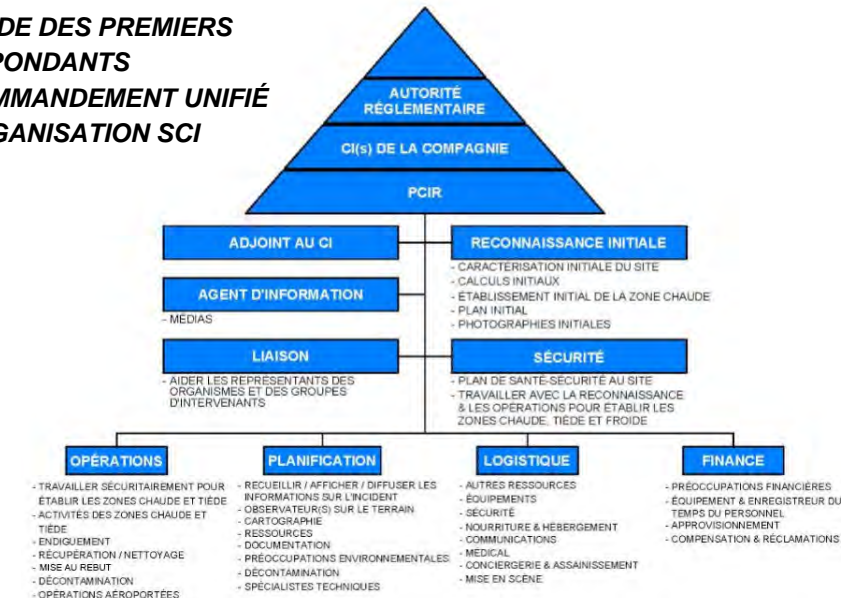
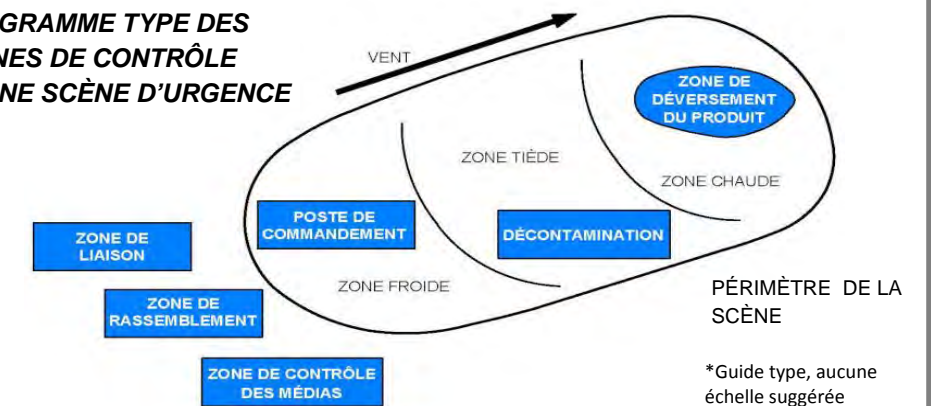


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type, aucune échelle suggérée

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité sur le site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Bris de l'équip. de transfert

OBJECTIFS

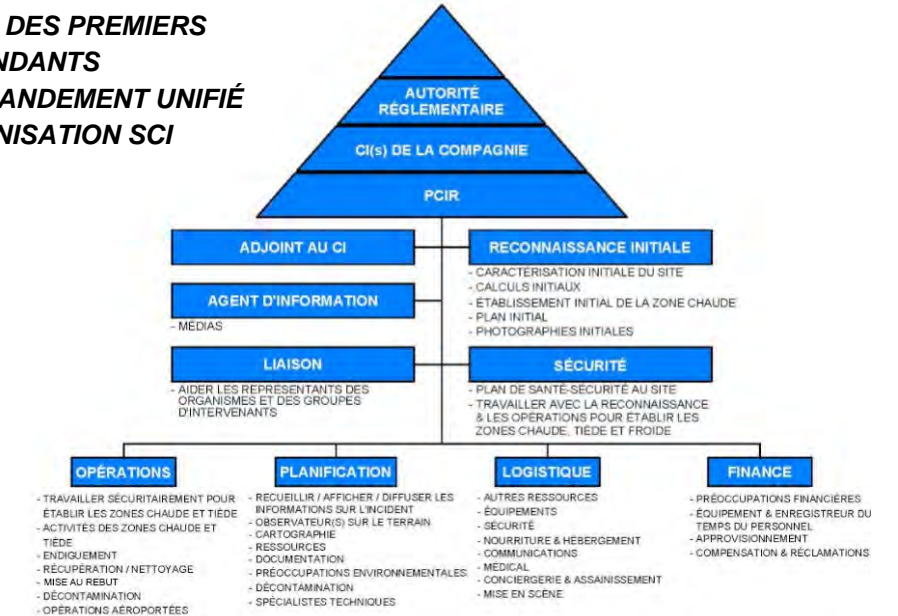
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

Personnes
Environnement
Actifs
Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter les pompes de transfert et fermer les vannes en-tête et du réservoir
- Aviser l'opérateur du terminal, gestionnaire, bateau
- Vider le reste du contenu dans les réservoirs du bateau
- Sécuriser la zone
- Initier des actions d'intervention

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

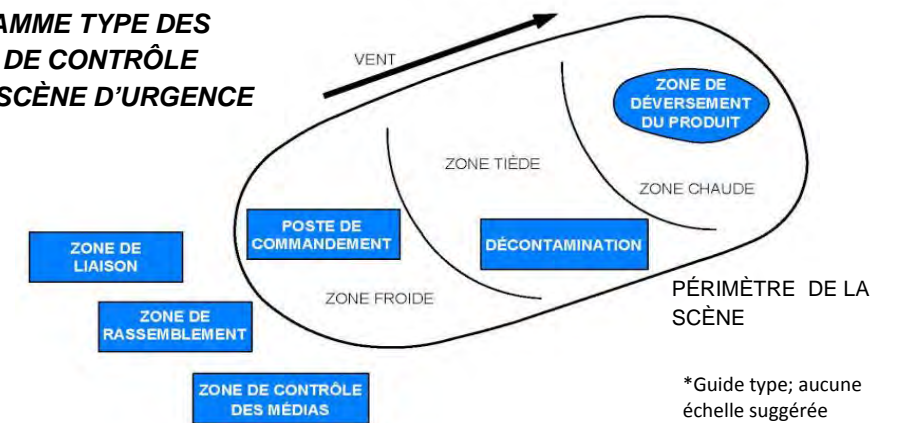
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



*Guide type; aucune échelle suggérée

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Tornade

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Faites de la reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contactez votre superviseur
- Contactez le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contactez l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'ÉPP
- S'assurer que l'ÉPP respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Faire sonner l'alarme, diriger le personnel vers les zones désignées
- En cas de dommage, fermer les soupapes de sectionnement les plus proches de chaque côté de l'emplacement endommagé
- Chercher refuge dans une pièce à l'intérieur et se protéger la tête et le cou
- Mener une inspection visuelle de la ou des lignes en utilisant une ou plusieurs méthodes
- L'éclaircie arrivée, faire le décompte du personnel et commencer la recherche et le sauvetage
- Évacuer la ligne pour un examen plus approfondi ou un test de pression avant de reprendre les opérations, si nécessaire
- Évaluer la situation et faire preuve de prudence
- Inspecter l'intégrité du système
- Effectuer un arrêt d'urgence si nécessaire et en informer le centre de contrôle
- Vérifier les zones hors site pour les dommages

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le Plan d'Action de l'Incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un ÉPP approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons

GUIDE DU PÉRIMÈTRE RÉPONDANT POUR L'ORGANISATION DES COMMANDES SCI

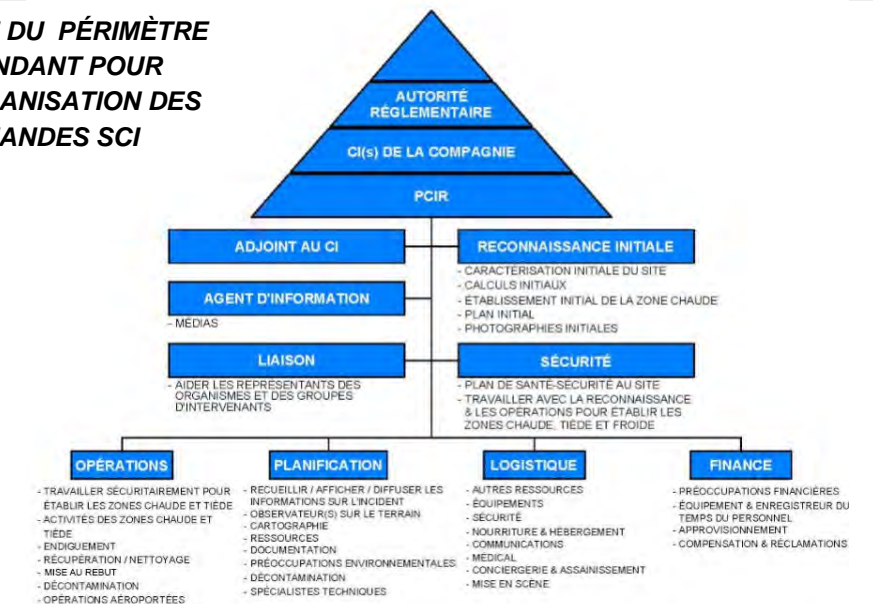
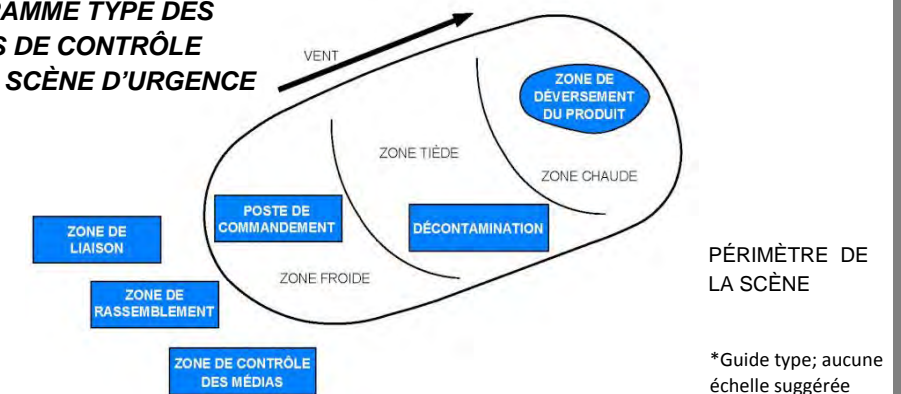


DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefpage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain

Bris d'équipement

OBJECTIFS

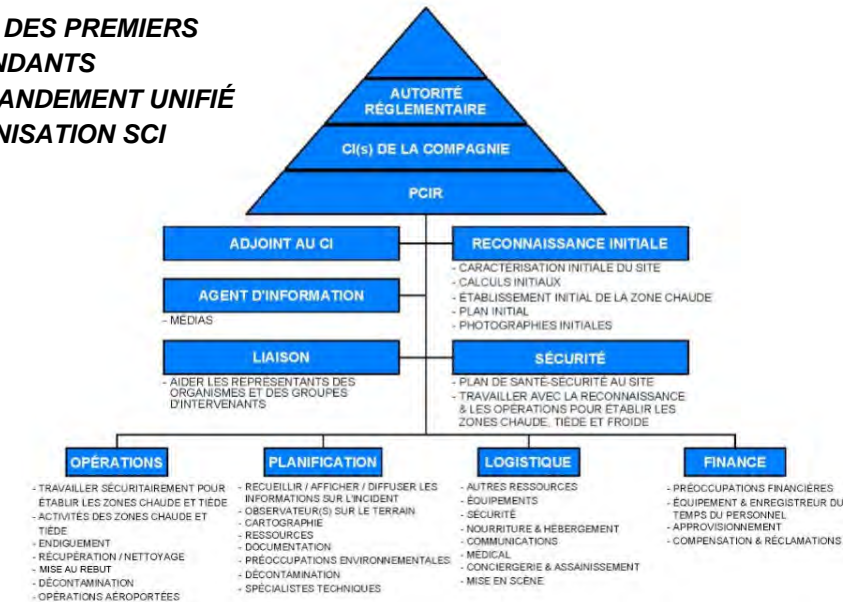
Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

- Personnes
- Environnement
- Actifs
- Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Arrêter le débit
- Aviser le superviseur, le gestionnaire ou la personne désignée
- Serrer la valve ou le joint qui fuit, si c'est sécuritaire
- Transférer le contenu du réservoir dans une citerne disponible

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI



SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au poste de commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité au site

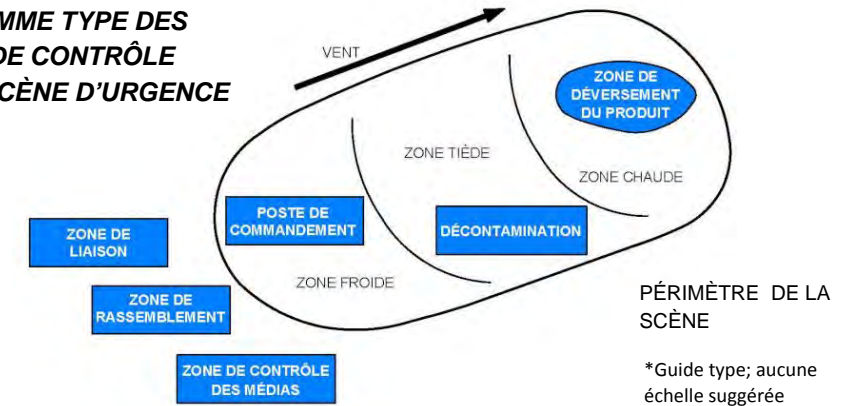
IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident

DIAGRAMME TYPE DES ZONES DE CONTRÔLE D'UNE SCÈNE D'URGENCE



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSSI)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise le déploiement du confinement et du contrôle tactique
- L'ORDH/compagnie de nettoyage travaillent sous la supervision de la section des opérations et ne devraient pas être indépendants

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

MISE AU REBUT

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSSI
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Fax de notification
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (Journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSSI)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence	128
Diesel	128
Pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
Pétrole brut sulfureux	131



Guide d'intervention d'urgence - équipe terrain Débordement d'un réservoir

OBJECTIFS

Nous répondrons avec grande prudence à tout incident selon les priorités suivantes :

Personnes
Environnement
Actifs
Réputation

ÉQUIPEMENT D'ATTÉNUATION ET ACTIONS DE PROTECTION

- Cesser immédiatement les activités
- Arrêter le débit du réservoir
- Si cela ne pose aucun risque, s'assurer que les drains de digue sont fermés
- Commencer le transfert du contenu vers d'autres réservoirs
- Aviser le superviseur ou le gestionnaire du terminal
- Sécuriser la zone
- Initier les actions de réponse

GUIDE DES PREMIERS RÉPONDANTS COMMANDEMENT UNIFIÉ ORGANISATION SCI

SÉCURITÉ

- Prioriser votre sécurité avant tout et ensuite la sécurité des autres
- Rester en dehors de la zone de danger
- Effectuer une reconnaissance, au vent, en hauteur et en amont
- Déterminer la zone chaude immédiate

ISOLER ET INTERDIRE L'ACCÈS

- Évacuer la zone immédiate
- Interdire l'accès à la zone immédiate
- Demander de l'aide pour interdire l'accès à la zone immédiate
- Si vous êtes sur les lieux, demander de l'aide aux ressources de l'agence pour interdire l'accès à la zone de chantier

NOTIFICATIONS

- Contacter votre superviseur
- Contacter le centre de contrôle
- Composer le 911 si l'assistance d'une ambulance, des policiers ou des pompiers est nécessaire
- Contacter l'ORDH local / compagnie de déversements (Section de notifications de ce plan A2)
- Suivre les procédures de notification (Section de notifications de ce plan A2)

GESTION DES COMMANDES

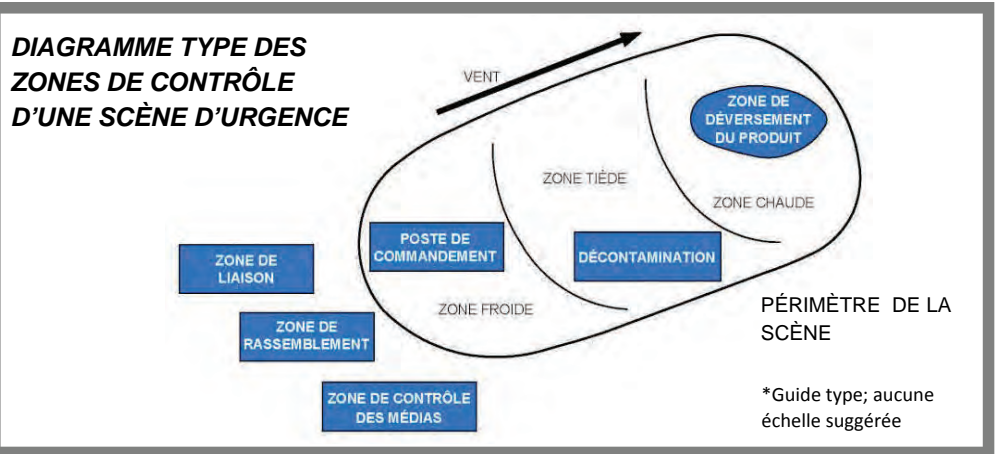
- Les premiers intervenants jouent le rôle de commandant du lieu de l'incident jusqu'à ce que le transfert de commandement s'effectue
- Annoncer aux personnes présentes que vous avez pris le commandement
- Mettre en place un poste de commandement au vent, en hauteur et en amont de l'incident, dans la zone froide
- Établir une zone de rassemblement au vent, en hauteur et en amont de l'incident dans la zone froide
- Commencer l'attribution des postes du SCI comme pour l'équipe régionale de gestion d'incident
- Rencontrer, accueillir et informer les organismes ayant répondu à leur arrivée au Poste de Commandement
- S'assurer que l'agent de sécurité met en œuvre et complète un plan de santé-sécurité du site

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION

- Continuer d'évaluer la zone chaude et effectuer les ajustements en conséquence
- Continuer de surveiller les activités d'évacuation
- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour déterminer l'étendue de l'impact sur l'eau, l'air, les sols, la faune et la flore.

PLAN D'ACTION

- Remplir le formulaire SCI 201 pour le plan d'action de l'incident



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

- Assurer des niveaux appropriés d'EPI
- S'assurer que l'EPI respecte le plan de santé-sécurité du site (PSSS)

CONFINEMENT ET CONTRÔLE

- Stratégies de confinement et de contrôle doivent être développées selon le plan d'action de l'incident / suivre le plan d'urgence de la zone
- Chef de la section des opérations supervise les stratégies d'intervention
- L'ORDH/les compagnies de déversement travaillent sous la supervision de la Section des opérations et ne devraient pas être indépendants

ACTIONS PRÉVENTIVES

- Assurer une reconnaissance sécuritaire pour évaluer l'impact sur la zone
- Le déploiement de mesures de protection stratégiques devrait faire partie du plan d'action de l'incident

DÉCONTAMINATION ET NETTOYAGE

- Activités de décontamination se déroulent sous la Section SCI Ops
- Capacités de décontamination en place avant d'entrer dans la zone chaude
- Assurer un EPI approprié pour l'équipe de décontamination
- Stratégies de nettoyage doivent faire partie du plan d'action de l'incident
- Ruissellement de décontamination doit être contenu et éliminé de manière appropriée

DISPOSITION

- Assurer la notification rapide de la SSE
- Consulter la section de gestion des déchets de ce plan et la documentation des autres compagnies

DOCUMENTATION

- S'assurer de remplir les formulaires ICS 201 & PSSS
- S'assurer de conserver adéquatement tous les documents reliés à l'incident
- Effectuer l'analyse critique de l'incident dans un court délai et noter les leçons apprises

SCI INITIAL / FORMULAIRES DE NOTIFICATION QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS

- Formulaire et notifications du rapport d'incident
- Formulaire SCI 201 (brefage d'incident, 1-5)
- Formulaire SCI 214 (journal d'unité)
- Plan de santé-sécurité au site (PSSS)
- Formulaire SCI 232 (résumé des ressources à risque)

PAGES DE RÉFÉRENCES RAPIDES DU GUIDE D'INTERVENTION D'URGENCE

Produit	Guide #
Essence, diesel et pétrole brut	128
Huile <200° PE	171
GPL	119
Gaz naturel	115
Pétrole brut sulfureux	131



THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.6 Équipement d'intervention

6.6.1 Organismes d'intervention en cas de déversement

Emplacement des équipements	Numéro de téléphone d'urgence	Adresse	Coordonnées	
Unités d'intervention, région de l'Est				
Terminal de Sarnia	519-337-0924	1010 Plank Road, Sarnia, ON, N7T 7H3	42.952778	-82.372222
Terminal de Westover	905-659-2000	1430 6th Concession Road W., RR#2, Branchton, ON N0B 1L0	43.327778	-80.091667
Bureau de Belleville	613-966-1955	325 Bell Blvd., Belleville, ON, K8P 4V2	44.183600	-77.414400
Terminal de Montréal	514-643-4755	8400, ave. Broadway Nord., Montréal, QC, H1B 5B6	45.641944	-73.552222
Agences d'intervention				
Quantum Murray LP	1-877-378- 7745	10 Kenmore Ave., Unit 4, Stoney Creek, ON, L8E 5N1	43.220899°	79.691928°
David Brown Construction Ltd. DBC Environmental Service Ltd.	613-537-2255	14855 Dafoe Road, Ingleside, ON	45.012564	-74.999943
Eastern Canada Response Corporation	613-930-9690	481 Polymoore Drive, Corunna, ON, N0N 1G0	42.880596	-82.421543
SIMEC-ECRC	450-583-5588	110 Montée Calixa-Lavallée, Verchères, QC,	45.771658	-73.349751
Construction SiMDEV-ECRC	514-316-8685 poste 101	2455 rue Jetté, Montréal, QC H1N 3C1	45.580947	-73.530118
CVECO- Sarnia Area- Chemical Valley Emergency Coordinating Organization	1-519-332- 2010 (08:00 – 16:30)	107 London Rd Sarnia, ON N7S	42.980038	-82.351152

6.6.2 Équipement d'intervention local

C'est la responsabilité de chaque superviseur de zone/chef d'équipe de l'entretien de s'assurer que l'inventaire du matériel d'intervention pour déversement est effectué annuellement et que les stocks soient renouvelés si les ressources augmentent.

Le tableau suivant fait la liste du matériel de récupération de déversement primaire appartenant à Enbridge et ses capacités. Les roulottes d'intervention d'urgence contiennent des barrages durs, des boudins absorbants, des écrémeurs et des réservoirs portatifs tout comme des outils variés pour l'intervention initiale d'urgence pour déversement sur terre et sur l'eau.

La liste d'équipement de la Société d'intervention Maritime, Est du Canada Ltée ("ECRC/SIMEC") est présentée plus bas, par catégories. Pour un inventaire complet, de référer à <http://www.ecrc.ca/fr/equipements/>. De plus, la liste d'équipement de David Brown Construction Ltd. est incluse puisque Enbridge a des ententes formelles avec ces compagnies et utiliserait cet équipement pour gérer l'intervention. Les emplacements des équipements sont notés sur les cartes d'intervention d'urgence de l'annexe 1 à la section 1.10.

En tant que compagnie membre de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE), Enbridge Pipelines Inc. et ses compagnies affiliées peuvent activer l'Entente d'aide mutuelle en cas d'urgence (EAMU) pour obtenir davantage de ressources humaines et matérielles, pour augmenter les capacités d'intervention. Voir l'annexe 2 pour obtenir de l'information sur la façon d'activer l'EAMU.

En cas d'incident, le centre de contrôle contacterait le superviseur régional sur appel qui a la capacité de mobiliser du personnel et du matériel 24 heures sur 24.

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Mississauga a Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
Matelas composites pour accès d'urgence à une zone marécageuse	300	125	75	75		25
Bateaux 18' IU complets avec moteurs et remorques	6	1	2	2		1
Bateaux 24' IU complets avec moteurs et remorques	2	1	1			
Remorques de poste de commandement IU	2	1	1			
Hâle-bas de bôme modèle d'eau peu profonde	1			1		
Barrage de rivière avec remorque de type tout-terrain dédiée pour entreposer et transporter le barrage	500'			1		
Barrage de protection des berges	6000'	6000'				
Barrage aérien	1500' x 4	1	1	1		1
Barrages à vanne	4 sets of 2	2	2	2		2
Écrémeuse rigide Manta Ray	4	1	1	1		1
Kit FasTank	8	8				
Remorque sèche pour tirer Argo, moteur hors-bord Yamaha pour Argo, génératrice 2000 watt	1		1			
Écrémeur en baril rainuré complet avec bloc d'alimentation hydraulique au diesel	1		1			
Remorque de décontamination	1	1				
Écrémeur Weir avec pompe à vis d'Archimède	1	1				
Sea Can #1 – barrage disposable	1	1				
Sea Can #2 - barrage disposable	1	1				
Sea Can #3 - pompons	1	1				
Sea Can #4 - pompons	1	1				
Sea Can #5 - pompons	1	1				
Sea Can #6 - pompons et citernes	1	1				

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Mississauga Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
Sea Can #7 - pompons	1	1				
Sea Can #8 - pompons	1	1				
Sea Can #9 - Consommable	1	1				
Sea Can #10 - pompons	1	1				
Sea Can #11 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1	1				
Sea Can #12 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1		1			
Sea Can #13 - 1/3 barrage disponible\ 1/3 pompons \ 1/3 tampons absorbant	1					1
Remorque de 53' avec 10 000' de barrage dur	1	1				
Kit d'huile submerge dans une remorque de 14'	1	1				
Vessies de récupération d'huile	4 sets	4 sets				
Remorque d'encochement de la glace	1			1		
Remorques de 24' d'intervention initiale - complètes avec barrage, écrémeurs et consommables	8	2	2	2		2
30" PLIDCO manchons fendus	5	2	1	1		1
24" PLIDCO manchons fendus	1					1
20" PLIDCO manchons fendus	3	2				1
16" PLIDCO manchons fendus	4	4				
12" PLIDCO manchons fendus	2	2				
30" Weld Plus Ends	5	5				
24" Weld Plus Ends	2	2				
20" Weld Plus Ends	2	2				
16" Weld Plus Ends	2	2				
12" Weld Plus Ends	2	2				

Liste maîtresse de l'équipement d'intervention d'urgence d'Enbridge

Description	Qty	Mississauga Warehouse	Montreal	Belleville	Westover	Sarnia
24" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
20" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
16" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines	2	2				
12" Stopple T's w/lock o-ring & brides pleines ges	2	2				

THIS PAGE LEFT BLANK INTENTIONALLY

6.6.3 Cartes des temps d'intervention d'urgence

Zone d'intervention de la région de l'Est

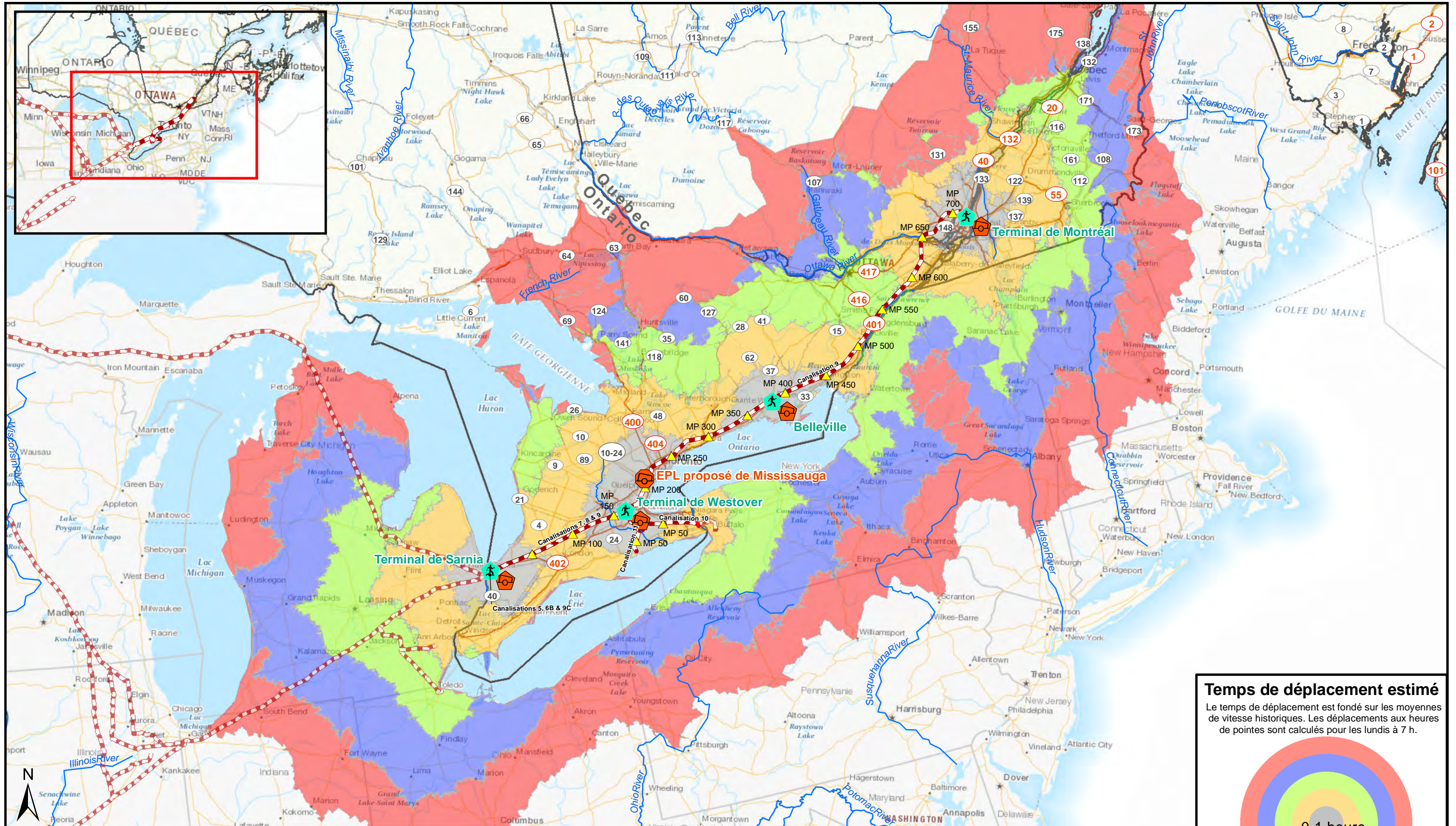
Les cartes des délais d'intervention d'urgence ont été créées en utilisant le logiciel ArcMap de ESRI (*Environmental Systems Research Institute*). Les délais ont été calculés en fonction des limites de vitesses réelles basées sur l'ensemble des données du réseau, créé à partir de la base de données *World Routing Service* d'ESRI, qui contient l'information routière de 2013. Les conditions aux heures de pointe ont été utilisées pour cette analyse. Le temps réel est sujet à changement, selon les routes locales, la circulation et les conditions météorologiques.

Ces cartes de délai d'intervention présentent des laps de temps considérés comme étant conventionnels pour le déplacement au site dans le cas d'un incident. Des références seront requises pour des cartes individuelles. Un temps additionnel (jusqu'à 2 heures) est requis pour la notification et le déploiement.

Délais d'intervention de la Compagnie

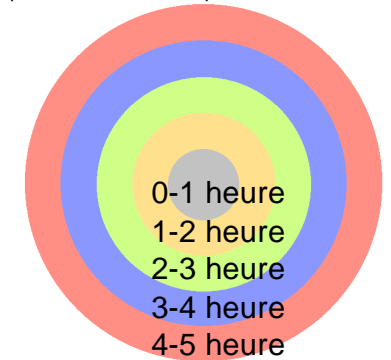
Les délais d'intervention au Canada varient en raison des accès éloignés et des conditions météorologiques et routières extrêmes. La sécurité des intervenants est de la plus haute importance et c'est pourquoi les délais d'intervention présentés dans les cartes de délais d'intervention d'urgence sont strictement des lignes directrices.

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Temps de déplacement estimé

Le temps de déplacement est fondé sur les moyennes de vitesse historiques. Les déplacements aux heures de pointes sont calculés pour les lundis à 7 h.

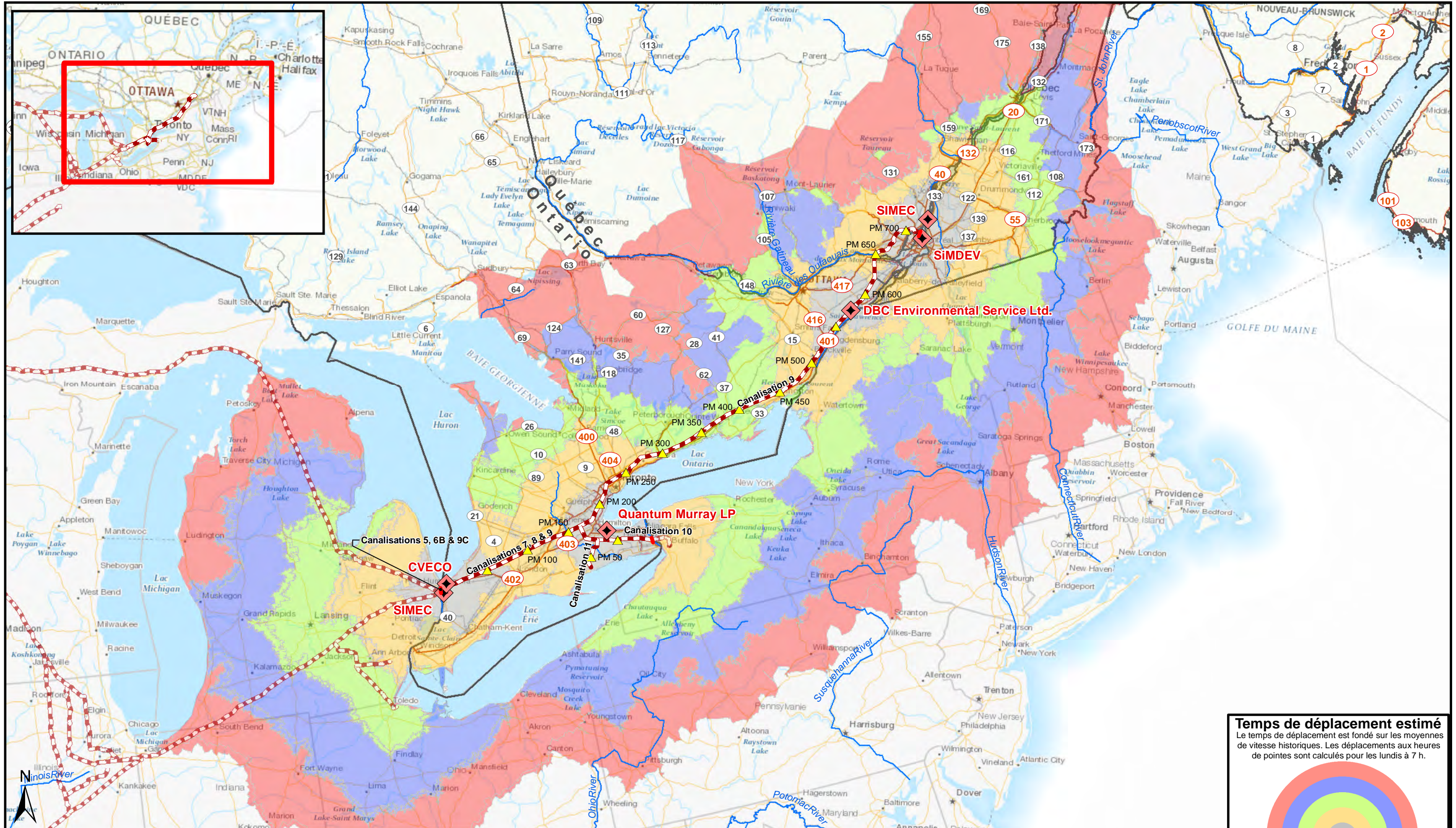


- Pipeline
- Périmètre de la région
- Poteau milliaire
- Remorque d'Enbridge
- Station dotée de personnel

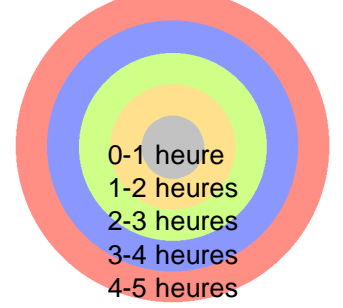
Remorque d'intervention d'urgence et station dotée de personnel
 Aperçu de la région de l'Est

Date de publication: 3/18/2014
 Date de révision: 4/26/2014
 Dessiné par: JMH
 Échelle: 1 : 4 500 000
 Série de cartes : Carte générale





Temps de déplacement estimé
 Le temps de déplacement est fondé sur les moyennes de vitesse historiques. Les déplacements aux heures de pointes sont calculés pour les lundis à 7 h.



- ◆ Assistance mutuelle
- ▲ Poteau milliaire
- Périmètre de la région
- - - Pipeline

Assistance mutuelle en cas d'intervention d'urgence
 Aperçu de la région de l'Est

0 125 250 500 Km

Date de publication: 3/18/2014
 Date de révision: 4/26/2014
 Dessiné par: JMH
 Échelle: 1 : 4 500 000
 Série de cartes : Carte générale

Natural Resources Engineering Co.
 715-395-5680

6.7 Intervention environnementale

Cette section fournit de l'information clé en ce qui concerne les actions environnementales associées à une intervention d'urgence en cas de fuite. L'existence d'une fuite antérieure (c.-à-d. une fuite qui s'est produite dans le passé et qui n'est pas considérée comme une nouvelle fuite ni comme une fuite en cours) peut nécessiter de mettre en œuvre certaines ou toutes les activités d'intervention décrites dans les sections suivantes de l'intervention environnementale.

Par précaution, l'unité ou le groupe environnemental de la Compagnie doit s'assurer que les organismes de réglementation en environnement, tant au niveau fédéral que provincial, ont été contactés. La liste des contacts appropriés se trouve à la section « Agences gouvernementales » dans le Répertoire des interventions d'urgence (RIU).

Dans le cas d'une fuite qui nécessite une intervention environnementale, l'unité environnementale de la Compagnie mobilisera immédiatement un ou des consultants. Le Service environnement de la Compagnie engagera le groupe environnemental au sein de la structure organisationnelle du SCI et dirigera au moins les interventions suivantes relativement à l'environnement :

- Déversements dans l'eau souterraine
- Surveillance et échantillonnage
- Gestion de la faune
- Conformité environnementale
- Documentation environnementale
- Investigation du site et réhabilitation
- Disposition des déchets.

6.7.1 Déversement dans l'eau souterraine

Les déversements sur des sols dénudés peuvent d'abord se propager à la surface pour ensuite migrer en profondeur dans le sol et, selon les circonstances ou divers facteurs, atteindre l'eau souterraine. Durant la migration verticale, le déversement peut se propager latéralement jusqu'à un certain point et une partie du pétrole peut être absorbée par les particules de sol et être emprisonnée dans de petits pores qui immobiliseront éventuellement le déversement.

En général, le pétrole peut continuer à migrer en profondeur jusqu'à ce que :	
✓	La saturation résiduelle soit atteinte (tout le pétrole est absorbé par le sol)
✓	Une couche impénétrable soit atteinte (silt, argile, grès, roc)
✓	L'eau souterraine soit atteinte.

Si un déversement atteint l'eau souterraine, le pétrole peut former un dépôt à la surface de l'eau et commencer à se propager de façon radiale, mais souvent dans la direction de l'écoulement de l'eau souterraine. En général, l'eau peut présenter les comportements suivants :

- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à grande vitesse, un panache étroit se prolongeant dans le sens de l'écoulement de l'eau souterraine peut se former.
- Pour l'eau souterraine qui s'écoule à plus basse vitesse, le panache peut s'élargir et se propager en un tracé plus circulaire.

La durée du processus peut varier de plusieurs jours à quelques mois ou même des années, selon les circonstances du déversement, l'hydrogéologie spécifique du site et les actions de réhabilitation entreprises.

L'épaisseur du panache ou de la couche de pétrole peut diminuer en s'éloignant de la source du déversement. Comme pour la migration verticale, une partie du pétrole peut adhérer aux particules du sol et être emprisonnée dans de petits pores ou des pores remplis d'eau pour éventuellement s'immobiliser.

Action d'intervention

Dans le cas d'un déversement sur un sol dénudé, plusieurs actions devraient être mises en œuvre pour évaluer le déversement et, si l'eau souterraine est atteinte, débiter la récupération et limiter les impacts.

Confinement et récupération

Un confinement et une récupération rapides et efficaces du produit libre réduisent la possibilité des impacts sur l'eau souterraine ou les autres récepteurs environnementaux.

Évaluation initiale

Comme pour tous déversements, les premières actions d'intervention en cas de déversement sur un sol dénudé devraient inclure l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité. Voir le Plan santé et sécurité au site ainsi que les points suivants.

L'évaluation initiale doit inclure :	
✓	La profondeur d'accumulation du produit et la superficie du déversement (mare d'huile)
✓	Le type de produit (viscosité)
✓	Le type de sol et sa perméabilité
✓	La profondeur de l'eau souterraine
✓	L'estimation du temps d'intervention avant de pouvoir débiter la récupération.

Impacts possibles sur l'eau souterraine

Une fois l'évaluation initiale complétée, on doit évaluer les possibilités que le déversement ait des impacts sur l'eau souterraine sous-jacente. Cela demande généralement des connaissances de l'hydrogéologie locale, incluant le type et la perméabilité du sol ainsi que la profondeur et le sens d'écoulement de l'eau souterraine. Voici les facteurs les plus courants, accompagnés d'exemples, qui font qu'un déversement peut avoir des impacts plus ou moins importants sur l'eau souterraine.

Impacts importants	
✓	Eau souterraine peu profonde (généralement <20 pi/6 m)
✓	Huile de faible viscosité (essence)
✓	Sol sec avec une faible capacité de rétention de l'huile
✓	Sols grandement perméables (sables, graviers, sédiments mixtes à grains grossiers)
✓	Grande quantité
✓	Mare d'huile (produit une charge hydraulique qui accroît la pénétration)
✓	Temps d'intervention (plusieurs heures avant la récupération de la mare d'huile)

Impacts faibles	
✓	Eau souterraine profonde (généralement >20 pi/6 m)
✓	Huile de moyenne ou grande viscosité (mazout industriel, pétrole brut, lubrifiants, etc.)
✓	Sols saturés ou humides avec une grande capacité de rétention de l'huile
✓	Sols peu perméables (silts, argiles, sédiments mixtes à grains fins)
✓	Petite quantité
✓	Temps d'intervention (récupération rapide de la mare d'huile ou des sols saturés)

Évaluation supplémentaire

S'il y a possibilité qu'un déversement atteigne l'eau souterraine, des actions d'évaluation supplémentaires doivent être mises en œuvre pour confirmer si l'eau souterraine a été atteinte et, le cas échéant, en évaluer l'étendue des conséquences. L'unité environnement de la Compagnie, en collaboration avec des consultants tiers en environnement, réalisera les activités d'évaluation suivantes et fera la caractérisation des impacts, si nécessaire.

Ces activités incluent habituellement :	
✓	Rétrocaveuses ou excavatrices - Creuser fossés ou tranchées pour déterminer la profondeur de la pénétration et les impacts sur l'eau souterraine (prof. max. 10-20 pi/3-6 m).
✓	Tarière manuelle ou à moteur - Forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau et qui peut servir à aménager des puits temporaires (souvent limité à 15-30 pi/4-9 m).
✓	Foreuses pour forage par percussion - Forer pour recueillir des échantillons de sol ou d'eau et qui peut être utilisé pour aménager des puits temporaires (souvent limité à 50-100 pi/15-30 m).
✓	Tarière évidée ou appareil de forage rotatif - Forer pour recueillir des échantillons de sol, aménager des puits pour échantillons d'eau (limité à 100-500 pi/30-150 m).

La méthode utilisée dépend souvent de la disponibilité de l'équipement, de la profondeur de l'eau souterraine et de l'accessibilité au secteur du déversement. Pour les endroits où l'eau souterraine est peu profonde et l'accessibilité facile, les rétrocaveuses et les excavatrices sont souvent les moyens indiqués pour déterminer la profondeur de la pénétration et les effets sur l'eau souterraine. Si l'accès est limité, comme dans le cas de dépôts pétroliers, le forage manuel ou la tarière à moteur peuvent être utilisés pour l'avancement du forage et pour recueillir les échantillons. Les foreuses par percussion (Geo-probe) peuvent être utilisées dans de nombreux endroits, mais celles-ci sont généralement montées sur un camion et nécessitent un accès routier. Pour les endroits faciles d'accès et où l'eau souterraine est profonde, les tarières évidées ou les foreuses rotatives sont souvent le meilleur équipement pour une évaluation subséquente. Si des effets sur l'eau souterraine sont observés ou anticipés, des points d'échantillonnage et des puits additionnels devraient être installés en s'éloignant latéralement du secteur du déversement, jusqu'à ce que le secteur dont l'eau souterraine est atteinte soit délimité.

Il est important de noter que si des activités d'intrusion (excavation, forage, tarière manuelle, etc.) sont nécessaires, une surveillance additionnelle de l'air sur les lieux de l'excavation et de la zone respiratoire autour des activités en cours doit être effectuée, afin de s'assurer que les travaux n'engendrent pas de risques supplémentaires. De plus, si des activités d'excavation sont effectuées et que des employés doivent pénétrer dans l'excavation, des autorisations pour espaces clos ou d'étalement, selon la réglementation, peuvent s'avérer nécessaires.

Des précautions doivent être prises lors de l'évaluation de l'eau souterraine afin de ne pas créer de chemins additionnels pour la migration des impacts. L'unité environnement et les consultants en environnement détermineront des méthodes d'évaluation adéquates et les emplacements.

Récupération et réhabilitation

Dans l'éventualité où un déversement atteint l'eau souterraine, les activités de récupération ou de réhabilitation peuvent devoir être effectuées afin d'atténuer les impacts. Ceux-ci peuvent être limités à de faibles concentrations d'hydrocarbures dissous dans l'eau souterraine ou, pour des déversements plus importants, peuvent prendre la forme d'une couche de pétrole/phase flottante (séparée ou non-aqueuse) d'hydrocarbures à la surface de l'eau souterraine, accompagnée de concentrations élevées d'hydrocarbures dissous (phase aqueuse) dans l'eau souterraine.

Les techniques courantes de réhabilitation de l'eau souterraine incluent :	
✓	Pompage et traitement
✓	Excavation
✓	Bioremédiation
✓	Barbotage à l'air/extraction des vapeurs
✓	Oxydation <i>in situ</i>
✓	Surveillance d'une atténuation naturelle

Le choix de la technique de réhabilitation appropriée dépendra d'un certain nombre de facteurs : type de produit, type de sol, profondeur de l'eau souterraine, accessibilité, étendue des impacts, utilisation actuelle de l'eau souterraine, etc. La Compagnie retiendra les services d'entrepreneurs expérimentés en réhabilitation afin de choisir et de mettre en œuvre la ou les techniques de réhabilitation les plus appropriées.

6.7.2 Gestion de la faune

Dans le cas d'une fuite où des impacts sur la faune sont appréhendés ou avérés, l'unité environnement mobilisera immédiatement un ou des consultants privilégiés pour une intervention sur la faune.

Les actions suivantes doivent être entreprises afin d'atténuer ou de prévenir tout impact additionnel sur la faune.

- Sécuriser immédiatement le secteur de la fuite et mettre en place des mesures de dissuasion appropriées afin de repousser les animaux sauvages hors du site.
- Effectuer une évaluation initiale de la faune et de son habitat dans le secteur de la fuite, afin d'établir l'impact potentiel sur celle-ci.
- Éviter de laisser les corps d'animaux morts ou blessés dans le secteur affecté (par le pétrole) afin de décourager les animaux charognards de s'aventurer dans les secteurs contaminés.
- Contacter l'organisme de réglementation approprié. Le secours des animaux et la réhabilitation peuvent être effectués uniquement sous la supervision d'un chef de l'unité environnement.

Une gestion de la faune spécifique et un plan d'intervention peuvent être établis pour le site. Le plan peut inclure, sans s'y limiter :

- Des stratégies additionnelles de dissuasion des animaux sauvages
- Des permis d'intervention auprès de la faune et des exigences d'approbation
- Des procédures d'évaluation de la faune
- Des procédures de recherche et de capture des animaux sauvages
- Des procédures de nettoyage des animaux sauvages et de réhabilitation
- Des protocoles d'identification.

Les animaux sauvages retrouvés morts ou blessés lors des opérations d'intervention doivent être pris en charge par un personnel spécialisé et autorisé, et le tout doit être clairement documenté.

6.7.3 Conformité environnementale

La conformité environnementale consiste, mais sans s'y limiter, à préparer et à soumettre les formulaires d'autorisation et à compléter les inspections de terrain pertinentes. Les autorisations et autres exigences de conformité qui peuvent être requises lors de l'intervention pour une fuite peuvent inclure, sans s'y limiter :

- Les formulaires d'autorisation pour la disposition des eaux traitées, l'assèchement des tranchées, les eaux pluviales affectées par des travaux de construction dans certains états ou les eaux soumises à un essai hydraulique
- Les autorisations et les plans de milieux humides qui s'appliquent
- Les formulaires d'autorisation communs pour les perturbations des milieux humides
- Le permis et l'inventaire des émissions atmosphériques
- L'autorisation des autorités locales pour le contrôle de l'érosion du sol et des sédiments et les inspections appropriées
- Les permis des autorités locales pour les routes et les drains
- Le permis pour la recherche et la capture des animaux sauvages
- Le permis pour la réhabilitation de la faune
- Le formulaire « pétrole récupéré » vs. « essence récupérée » (exceptions ou exclusions)
- Les actions d'intervention d'urgence de la Loi sur la qualité de l'eau
- Les autorisations pour perturbations dans des secteurs à l'extérieur de l'emprise du site
- Les autres permis ou approbations nécessaires selon la nature des événements.

Les autorisations ou exigences de conformité réglementaire additionnelles seront déterminées selon la juridiction réglementaire et les circonstances spécifiques de la fuite.

6.7.4 Documentation environnementale

En plus des activités d'identification générale mentionnées à la section 2.0, la documentation environnementale inclut également la collecte et l'archivage des données au site, les travaux d'arpentage initiaux, la préparation de dessins du site et des rapports préliminaires. Les données du site incluent :

- Les carnets de chantier
- Les conditions météorologiques quotidiennes (incluant la direction et la vitesse du vent)
- Les informations initiales concernant la fuite :
 - Les caractéristiques de l'incident, les propriétés du produit, l'étendue des impacts et les conditions sur le site
 - Les opérations de récupération et de confinement du produit, incluant la quantité de produit récupérée, les techniques de récupération (barrières, récupération par aspiration, etc.), et leur emplacement
 - Les secteurs affectés par la fuite et les ressources naturelles menacées
 - Les préjudices et impacts sur la faune.

Communiqués réglementaires

- Les dossiers de toutes les notifications doivent inclure l'heure, la date, l'agence, le numéro de téléphone, le nom de la personne contactée et un résumé de la conversation.
- Mettre en place et distribuer un courriel général d'Enbridge, qui doit être copié dans tous les courriels transmis aux autorités de réglementation du pays, de la province (ou de l'état) et de la ville.
- Tenir un journal de bord du personnel des agences présent sur le site.

Photos

- Inclure une description du site et de la direction cardinale face au photographe lorsqu'il a pris la photo. Les photos prises avec un appareil photo équipé de ou synchronisé à un GPS sont préférables.

Données de laboratoire

- Mettre en place un protocole normalisé pour la nomenclature des échantillons au début de l'intervention (ex. : plan d'échantillonnage et d'analyse).
- Mettre en place un programme d'assurance de la qualité (AQ) et des objectifs de contrôle de la qualité (CQ).
- Inclure la chaîne de contrôle et les rapports de laboratoire.
- Recueillir et conserver les données GPS post-traitement de l'emplacement des échantillons.

Autre documentation

Une étude initiale du site peut inclure un relevé aérien ou terrestre du secteur affecté par la fuite et des secteurs environnants, avec vidéos et photographies afin d'identifier :

- L'étendue et le déplacement du produit
- Les priorités pour la protection des ressources naturelles
- Les ressources naturelles affectées et menacées par la fuite
- Les emplacements des échantillons et les lieux d'accès
- Les secteurs non affectés par la fuite (ex : conditions ambiantes, accès et rassemblement).

Les informations sur le site à obtenir dès le début du projet peuvent inclure :

- Emplacement du site ou de la fuite et accès au site (c.-à-d., emplacement de la fuite, étendue perceptible des impacts, routes d'accès, mises à l'eau, secteurs de déploiement des barrières flottantes, zones sécuritaires, clôtures de sécurité et d'entrée)
- Emplacement des milieux humides et des secteurs de ressources naturelles sensibles (ex : espèces menacées ou en voie d'extinction, voies navigables de grande importance) et ressources ayant une importance culturelle
- Relevé des récepteurs (peut inclure les puits résidentiels, commerciaux et industriels, les résidences, les prises d'eau de surface et les espèces menacées ou en voie de d'extinction).

Les activités de signalement préliminaire peuvent inclure :

- Une estimation du volume de la fuite
- Les activités d'intervention
- Une présentation des données.

6.7.5 Investigation du site et réhabilitation

Les investigations du site incluront généralement la détermination de l'étendue horizontale et verticale des impacts. Les équipements utilisés pour effectuer l'investigation du site incluent des outils manuels ainsi que de l'équipement de forage et de terrassement. L'échantillonnage de sols pour le dépistage sur le terrain et des analyses de laboratoire peuvent aussi être requis.

Selon les résultats de l'investigation du site, un plan d'action spécifique de réhabilitation du site peut être préparé pour aborder les impacts appréhendés. Le plan d'action de réhabilitation peut inclure :

- Une description des secteurs atteints
- Les critères de réhabilitation et les critères cibles
- La méthodologie de réhabilitation
- Les approbations et permis requis pour la réhabilitation
- La méthodologie de la réhabilitation du terrain.

6.8 Protection, confinement et récupération

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement

Les techniques de confinement et de récupération peuvent être utilisées pour confiner ou récupérer des déversements pétroliers sur l'eau ou pour confiner des déversements pétroliers qui s'écoulent sur le sol. La récupération de déversements terrestres est souvent très similaire ou utilise les mêmes techniques que le nettoyage des rivages.

Lors de la planification ou de la mise en place d'opérations de confinement et de récupération, il faut prendre en considération les aspects suivants :

✓	Le confinement est plus efficace lorsqu'il est effectué près de la source du déversement, là où le pétrole ne s'est pas répandu sur une grande superficie et où le pétrole confiné est suffisamment épais pour permettre la récupération ou le nettoyage.
✓	La faisabilité du confinement dépend généralement de l'ampleur du déversement, des ressources logistiques disponibles, du temps d'exécution, des conditions environnementales et de la nature du terrain dans le secteur du déversement.
✓	Le confinement aquatique est principalement réalisé à l'aide de barrières de confinement pour déversements pétroliers.
✓	Des écumoirs constituent généralement le moyen le plus efficace pour récupérer les déversements aquatiques bien que des pompes, des systèmes de succion et des absorbants peuvent aussi être efficaces, particulièrement dans les plus petites voies navigables.
✓	Le confinement terrestre implique généralement des bermes ou autres barrières physiques.
✓	Il est plus facile de récupérer du pétrole libre à la surface du sol en utilisant des pompes, des sources de succion ou des absorbants.

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
A. Confinement/bermes de détournement	Construire des bermes de terre en avant de la surface du déversement pour le confiner ou le diriger vers un endroit de confinement.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels <u>Personnel</u> 4-8 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pentes raides • Substrat poreux 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de la surface du sol et de la végétation • Pénétration plus grande du pétrole
B. Blocage de collecteur d'eaux pluviales	Bloquer l'ouverture du drain avec des sédiments, du plastique en feuille, des planches, etc., et empêcher le pétrole de pénétrer dans le drain.	<u>Équipement*</u> Divers outils manuels, 1 planche, feuille de plastique, tapis, etc. <u>Personnel</u> 1-2 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Précipitations abondantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Le pétrole peut se propager à d'autres secteurs
C. Barrages	Construire un barrage dans le lit/écoulement pour bloquer et confiner le pétrole qui s'écoule. Recouvrir avec des feuilles de plastique. Si de l'eau s'écoule, installer des tuyaux inclinés lors de la construction du barrage pour que l'eau passe en-dessous.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels, 1 rouleau de feuille de plastique <u>Personnel</u> 4-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de stockage en amont • Eau vive 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Peut augmenter les sédiments en suspension • L'écoulement de l'eau en aval peut être restreint
D. Blocage de ponceau	Bloquer l'ouverture du ponceau avec du contreplaqué, des sédiments, des sacs de sable, etc., pour empêcher le pétrole de pénétrer dans le ponceau.	<u>Équipement*</u> Divers outils manuels, du contreplaqué, sacs de sable, etc. <u>Personnel</u> 3-4 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de stockage en amont • Eau vive 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • L'écoulement de l'eau en aval peut être restreint

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
E. Tranchée d'interception	Creuser avant/près de la surface de déversement pour confiner le pétrole. Recouvrir les bas-côtés et le fond avec du plastique.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, outils manuels, plusieurs feuilles de plastique <u>Personnel</u> 3-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pente • Profondeur de l'écoulement près de la surface 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétration plus grande du pétrole • Perturbation de la surface du sol et de la végétation • Peut affecter l'eau souterraine
F. Barrières de détournement	Une barrière est déployée à partir du rivage dans un angle en direction de la nappe de pétrole qui s'approche et est ancrée ou maintenue en place grâce à un bateau de travail. Le pétrole est dirigé vers le rivage afin d'être récupéré.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, 3 systèmes d'ancrage (min.), barrière de 100 pieds (min.) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et les membres de l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Vagues >1-2 pi • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Rivages sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Mazoutage important aux points d'ancrage du rivage
G. Barrière de confinement dans un canal étroit	Une rampe est déployée de part et d'autre du lit de la rivière dans un angle pouvant confiner le pétrole flottant qui s'écoule dans ce lit.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, véhicule, ou treuil; 1-2 rampes (1,2 x la largeur du lit chacune), 2-10 systèmes d'ancrage <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Rivages sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Mazoutage important du rivage aux points d'ancrage en aval
H. Barrières absorbantes	Une barrière est construite en installant deux lignes de pieux parallèles en travers du lit, en attachant un treillis métallique aux pieux et en remplissant l'espace entre les deux lignes d'absorbants.	<u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière) : outils manuels, 1 bateau, 20 poteaux de clôture, 200 pi de treillis métallique, 200 pi ² d'absorbant, attaches, lignes de support, pieux additionnels, etc. <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pieds • Courant >0,5 kts • Substrat mou 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage des poteaux et du rivage • Grande perturbation du substrat si un bateau n'est pas utilisé

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
I. Barrière d'exclusion	Une rampe est déployée en travers ou autour des secteurs sensibles et ancrée sur place. Le pétrole qui s'approche est exclu du secteur.	<u>Équipement*</u> (par 500 pi de barrière) : 1 bateau, 6 systèmes d'ancrage, 750 pi de rampe (min.) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >1-2 kts • Vagues >1-2 pieds • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage
J. Barrière de déviation	Une barrière est déployée à partir du rivage, loin de la nappe de pétrole qui approche, et est ancrée ou maintenue en place grâce à un bateau de travail. Le pétrole est dévié loin du rivage.	<u>Équipement*</u> 1 bateau, 5 systèmes d'ancrage, barrière (200 pieds) <u>Personnel</u> 3 travailleurs et les membres de l'équipage	<ul style="list-style-type: none"> • Courant >2-3 kts • Vagues >1-2 pieds • Profondeur de l'eau >50 pieds (ancrage) • Vents vers les côtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage • Le pétrole n'est pas confiné et peut atteindre d'autres rivages
K. Barrage à la prise d'eau	Un barrage est construit de part et d'autre de la prise d'eau ou du lit en utilisant des sédiments du rivage local pour empêcher le pétrole de pénétrer dans l'entrée. Le barrage peut être recouvert de plastique afin de minimiser l'érosion.	<u>Équipement*</u> 1 rétrocaveuse, boteur, chargeuse frontale, ou ensemble d'outils manuels, 1 rouleau de feuille de plastique <u>Personnel</u> 2-6 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Débit sortant • Profondeur d'entrée >5 pieds • Largeur d'entrée excessive 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des sédiments et de la végétation aux secteurs d'emprunt • Perturbation du substrat de l'entrée • Augmentation des sédiments en suspension • L'eau dans la prise peut devenir stagnante

6.8.1 Sélection de la technique de protection par l'isolement (suite)

Technique	Description	Exigences logistiques principales	Restrictions d'utilisation ¹	Effets possibles sur l'environnement
Déversements terrestres				
L. Exclusion de débris et de glace	Installer une clôture ou une barrière en amont du site de confinement pour exclure les débris et la glace.	<u>Équipement*</u> (par 100 pi de barrière) : divers outils manuels, 1 bateau, 10 poteaux de clôture, 100 pieds de clôture cyclone, attaches, lignes de support, etc. <u>Personnel</u> 2-3 travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Profondeur de l'eau >5-10 pieds • Courant >3-4 kts • Substrat mou 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation légère du substrat aux points d'ancrage et poteaux

¹ En plus de la mise en place et l'accessibilité. *Établir un périmètre de sécurité et prendre des précautions sécuritaires appropriées avant le début des travaux.

6.8.2 Tableau de conversion impérial/métrique

D'impérial à métrique		De métrique à impérial	
Longueur			
1 pouce (po)	2,54 centimètres (cm)	1 cm	0,393 po
1 pied (pi)	0,3048 mètre (m)	1 m	3,28 pi
1 mille (SM)	1,609 kilomètre (km)	1 km	0,621 SM
1 mille marin (NM)	1,852 kilomètre (km)	1 km	0,540 NM
Superficie			
1 pied carré (pi/ca)	929 centimètres carrés (cm ²)	1 cm ²	0,0129 pi/ca
1 pied carré (pi/ca)	0,0929 mètre carré (m ²)	1 m ²	10,76 pi/ca
1 acre	4,047 mètres carrés (m ²)	1000 m ²	0,247
1 mille carré (SM ²)	2,59 kilomètres carrés (km ²)	1 km ²	0,386 NM ²
Volume			
1 gallon US (gal US)	3,785 litres (l)	1 l	0,264 gal US
1 gallon impérial (gal. imp.)	4,546 litres (l)	1 l	0,220 gal. Imp.
1 baril	159 litres (l)	1 l	0,00629 baril
Vitesse			
1 mille à l'heure (mi/h)	1,609 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,621 mi/h
1 noeud (kn)	1,852 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,54 kn
1 pied par seconde (pi/s)	0,3048 mètre par seconde (m/s)	1 m/s	3,28 pi/s
1 pied par seconde (pi/s)	1,097 kilomètre heure (km/h)	1 km/h	0,911 pi/s
Poids			
1 livre (lb)	0,454 kilogramme (kg)	1 kg	2,205 lb
1 tonne courte	0,907 tonne (t)	1 t	1,102 tonne courte
1 tonne forte (tf)	1,016 tonne (t)	1 t	0,984 tf
Température			
F° = (C° (9) ÷ 5) ÷ 32			
Pression			
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,0689 bar	1 bar	14,504 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	6,89 kilopascals (kPa)	1 kPa	0,145 lb/po ²
1 livre par pouce carré (lb/po ²)	0,704 m/colonne d'eau (m/ce)	1 m/ce	1,42 lb/po ²
1 pouce de mercure	25,4 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 pouce de mercure
1 atmosphère (atm)	1,033 kg/cm ²	1 kg/cm ²	0,968 atm
1 atmosphère (atm)	760 millimètres de mercure (mm Hg)	1 mm Hg	0,00132 atm
Débit			
1 gallon par minute (gal./m)	0,227 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	4,403 gal./m
1 pied cube/minute (PCM)	1,699 mètre cube/heure (m ³ /h)	1 m ³ /h	0,5856 PCM
1 baril/jour	0,1104 litre/minute (lb/m)	1 lb/m	9,057 barils/jour
Puissance			
1 horse-power (HP)	0,746 kilowatt (kw)	1 kw	1,341 HP

6.9 Fiches signalétiques (FS/FTSS)

Table des matières

Access Western Blend (AWB)
Shell Albion Heavy Synthetic Crude
Shell Albion Muskeg River Heavy
Shell Albion Resid I Blend
Shell Albion Vacuum Gas Oil Blend
Suncor BHB
Enbridge Condensate
Enbridge Crude Oil Heavy
Shell Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Sour
Enbridge Crude Oil Synthetic
Cenovus Heavy Crude Oil/Diluent Mix
Enbridge US High Sweet Clearbrook (UHC) Crude Oil
Enbridge Synbit Blend
Imperial Kearl Dilbit/Kearl Blend
Imperial Kerosene
Imperial Kerosene Type Aviation Turbine Fuel
Imperial Light Distillate
Imperial Udex Raffinate
Co-op Newgrade Synthetic Blend-Refinery Feedstock
Enbridge North Dakota Sweet Crude Oil
Statoil Cheecham Blend
BP Canadian Heavy Oil
Suncor OSC
Suncor OSH

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date : 15-Oct-2013

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

I. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Azote	Appellation commerciale : Azote
Usage du produit : Plusieurs	
Nom chimique : Azote	Synonymes : Diazote
Formule chimique : N ₂	Famille chimique : Gaz inerte
N° de téléphone : Urgence : * 1-800-363-0042	Fournisseur /Fabricant : Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2 N° de téléphone : 905-803-1600 N° de télécopieur : 905-803-1682

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas de déversements, de fuites, d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
1) Azote	100	7727-37-9	Sans objet.	Non disponible.	Asphyxiant simple.

3. Identification des risques

Vue d'ensemble des urgences

ATTENTION! Gaz haute pression. Peut provoquer une suffocation rapide. Peut causer des étourdissements et de la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respi rateur autonome.

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

INHALATION : Asphyxiant. Les effets sont causés par un manque d'oxygène. Des concentrations modérées peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, de l'excitation, une salivation excessive, des vomissements et des évanouissements. Le manque d'oxygène peut causer la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Aucun effet nocif venant des vapeurs.

ABSORPTION CUTANÉE : Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

INGESTION : Ce produit est un gaz à température et pression normales.

CONTACT AVEC LES YEUX: Aucun effet prévu.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Aucun connu.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

La toxicologie disponible et les propriétés physiques et chimiques du produit laissent supposer que la surexposition ne risque guère d'aggraver les conditions médicales existantes.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée actuellement connue.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Aucun effet prévu.

INGESTION :

Ce produit est un gaz à température et pression normales.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

NOTES AU MÉDECIN :

Il n'existe pas d'antidote particulier. Le traitement d'une surexposition devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Non, **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet. **TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** Sans objet.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume :	SEUIL MINIMAL : Sans objet.	SEUIL MAXIMAL : Sans objet.
---	------------------------------------	------------------------------------

MOYENS D'EXTINCTION :

L'azote ne peut s'enflammer. Utiliser les moyens appropriés pour les incendies des environnements.

PROTECTION DES POMPIERS :

ATTENTION! Gaz haute pression. Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible et retirer les contenants de la zone de l'incendie si cela ne présente aucun danger.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Ce gaz ne peut s'enflammer. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. La plupart des contenants sont dotés d'un dispositif de sécurité conçu pour évacuer le contenu s'il y a exposition à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Aucun.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Sans objet.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES POMPIERS :

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et l'équipement complet de lutte contre les incendies.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par volume) :

INFÉRIEURE : Sans objet. SUPÉRIEURE : Sans objet.

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

ATTENTION! **Gaz haute pression.** Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes lorsque requis. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Avant de permettre au personnel d'entrer, vérifier la teneur en oxygène du secteur, particulièrement dans les espaces restreints.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Dissiper lentement dans l'atmosphère. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. En cas de besoin, communiquer avec votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks « premier arrivé, premier sorti ».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à couple pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P-1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz haute pression. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. **Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.** Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur,** s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'entreposage, la manutention et l'utilisation du produit, consulter la brochure NFPA 55 : *Standard for the Storage, Use and Handling of Compressed and Liquefied Gases in Portable Cylinders*, publiée par la National Fire Protection Association.

Voir aussi la publication P-14-153 de Praxair, *Guidelines for Handling Gas Cylinders and Containers*. On peut l'obtenir auprès du fournisseur local.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE ET LA SANTÉ (DIVS) :

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE : Utiliser un système de ventilation local, au besoin, afin d'assurer une alimentation suffisante en oxygène.

MÉCANIQUE (générale) : Acceptable si le système de ventilation peut assurer une alimentation suffisante en oxygène.

SPÉCIALE : Aucune.

AUTRES : Aucune.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter des appareils respiratoires à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être fait en fonction de la norme CSA Z94.4 courant e, « Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires ». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants de travail lors de la manutention des bouteilles.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, « Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

AUTRES PROTECTIONS : Des chaussures à support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Des vêtements de protection lorsque requis. Des pantalons sans revers doivent être portés à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme CSA Z195, « Chaussures de protection », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz	POINT DE CONGÉLATION :	-209,9 °C (-345,8 °F)	pH:	Sans objet.
POINT D'ÉBULLITION :	-195,8 °C (-320,4 °F)	TENSION DE VAPEUR :	Sans objet.	POIDS MOLÉCULAIRE :	28,01 g/mole
DENSITÉ RELATIVE : Eau = 1	Sans objet.	SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Négligeable.		
DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1)	0,97 g/ml @ 21,1 °C	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate butylique = 1) :	Sans objet.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Sans objet.
DENSITÉ DE VAPEUR :	0,00115 g/ml à 21,1 °C	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :	100 % (w/v).	SEUIL D'ODEUR :	Inodore.
APPARENCE ET ODEUR :	Incolore.		Inodore.		

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable.
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Températures élevées.
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Dans certaines situations, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (à plus de 800 °C) et le magnésium pour former des nitrures. À haute température, il peut se combiner à l'oxygène et l'hydrogène.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS À ÉVITER :	Aucune.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune.

11. Renseignements toxicologiques

EFFETS AIGUS : Aucun renseignement contenu dans notre base de données n'indique de s effets toxiques de ce produit sur l'humain.

RÉSULTATS DES ÉTUDES :
Aucun connu.

12. Renseignements écologiques

Aucun effet néfaste sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit de Classe I ou II appauvrissant la couche d'ozone. Ce matériel n'est pas classé comme polluant marin par les règlements TDG.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Azote comprimé

CLASSE DANGER : CLASSE 2.2: Gaz
: ininflammable, non-corrosif
et non-toxique.

N° D'IDENTIFICATION : UN1066

QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER (QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minute ou plus.

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique

PLAQUE (si exigée) : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées dans un camion bien aéré en position sta ble. Les bouteilles transportées dans un camion à conteneur clos et non ventilé peuvent constituer un danger.

Norm du produit : Azote N° F-4631-K Date :15-Oct-2013

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du *Règlement sur les produits contrôlés*, et la FTSS contient tous les renseignements requis par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SIMDUT (Canada) CLASS A: Gaz comprimé

Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

Réglementations Internationales

EINECS Non disponible.

DSCL (CEE) Ce produit n'est pas classé conformément aux règlements de l'UE.

Listes internationales Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

CLASSIFICATIONS HMIS :

SANTÉ 0

INFLAMMABILITÉ 0

DANGER PHYSIQUE 2

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : 0 - 3000 psig CGA-580

3001 - 5500 psig CGA-680

5501 - 7500 psig CGA-677

À FILETS : CGA-960

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : CGA-718

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité g ratuée dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221 Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, Téléphone : (703) 788-2700, Télécopieur : (703) 961-1831, Site Web : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas

G-10.1 Commodity Specification for Nitrogen

P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers

SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres

V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections

V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures

--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Praxair demande aux utilisateurs de ce produit de prendre connaissance de cette fiche technique santé-sécurité et de se familiariser avec les données sur les dangers et la sécurité. Afin de promouvoir l'utilisation de ce produit, l'utilisateur doit (1) aviser les employés, les agents et les entrepreneurs du contenu de cette fiche et de toute autre information relative aux dangers et à la sécurité, (2) transmettre cette information à tout acheteur du produit et (3) demander à tout acheteur d'aviser ses employés et ses clients des renseignements relatifs aux dangers et à la sécurité de ce produit.

Nom du produit : Azote N° F-4631-K Date : 15-Oct-2013

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013
SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement
N° DE TÉLÉPHONE : 905-803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce figurant dans le présent document sont des marques de commerce ou des marques déposées qui sont la propriété de leur détenteur respectif.



Praxair Canada, Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2

Page 1 of 8



FICHE SIGNALÉTIQUE

RÉDIGÉ LE : 6 avril 2011
REPLACÉ : 10 mai 2010
NUMÉRO FS : 3277
Référence : ERC

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

NOM : PÉTROLE BRUT

SYNONYMES: 01. BRUT
02. PÉTROLE BRUT CORROSIF (SULFURÉ)
03. PÉTROLE BRUT NON CORROSIF (PEU SULFURÉ)

APPLICATION ET DESCRIPTION :
Le pétrole brut est un mélange de paraffines, de naphtènes, d'hydrocarbures aromatiques et de petites quantités de composés sulfurés et azotés qu'on trouve à l'état naturel. Sa composition et ses propriétés varient considérablement selon son origine. Il est dit corrosif si sa teneur en soufre est supérieure à 0,5 % en masse, et non corrosif si elle y est inférieure.

NUMÉRO CAS : 8002-05-9

CLASSIFICATION RÉGLEMENTAIRE :

SIMDUT : Catégorie B, division 2 : Liquides inflammables
Catégorie D, division 1, subdivision A : Matières très toxiques
Catégorie D, division 2, subdivision B : Matières toxiques

Loi Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPA)
Les constituants de ce produit figurent sur la liste intérieure (LI) ou sont exempts

Renseignements TMD (transport terrestre)
TMD : Pétrole brut.

TMD PRIMAIRE : 3 N.I.P. : UN1267
TMD SECONDAIRE : GROUPE D'EMBALLAGE : II
TMD TERTIAIRE :
POLLUANT MARIN :

TÉL. EN CAS D'URGENCE : FABRICANT/FOURNISSEUR :

MSDS No: 03277

PÉTROLE BRUT

Page 2 of 8

Fourn : Pétrolière Impériale
Division Produits et Chimiques
Approvisionnement de Pétrole Brut
C.P. 2480 Succursale M
Calgary, Alberta
T2P 3M9
(403) 237-3883

SANTÉ : (866) 232 - 9563
TRANSPORT : (866) 232 - 9563

2. COMPOSANTS RÉGLEMENTÉS

Les données qui suivent sur les composants sont définies conformément aux sous-alinéas 13a) (i) à (iv) ou à l'alinéa 14a) de la Loi sur les produits dangereux.

COMPOSANTS	%	CAS NO.
PETROLE BRUT	100	(w/w) 8002-05-9 LD50: >4.3, g/kg, in LD50: >2, g/kg, skn, r

3. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
DENSITÉ : 0.7 à 0.95
ODOEUR/APPARANCE :
Voir NOTES, section 9.
SEUIL D'ODEUR : non disponible
TENSION DE VAPEUR : > 0.36 kPa @ 20 deg C
DENSITÉ DE VAPEUR : 3 à 5 (approx.)
TAUX D'ÉVAPORATION : non disponible
PLAGE/POINT D'ÉBULLITION : zero voir notes
POINT DE CONGÉLATION/DE FUSION -60 à -20 deg C
VISCOSITÉ : < 15 centistokes @ 20 deg C (for some)
PH : sans objet
SOLUBILITÉ : insoluble
COEFFICIENT DE
RÉPARTITION EAU/HUILE : <1
% VOLATILÉ : varies
FORMULE MOLÉCULAIRE : sans objet
MASSE MOLÉCULAIRE : sans objet

4. DANGERS POUR LA SANTÉ

NATURE DU DANGER

INHALATION :

MSDS No: 03277

PETROLE BRUT

Page 3 of 8

Les vapeurs très concentrées irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons; peuvent causer des maux de tête et des étourdissements; sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central, dont la mort.
Mise en garde : si le produit est surchauffé, en présence d'eau surtout, du sulfure d'hydrogène peut se dégager et causer de l'irritation, un arrêt respiratoire, le coma et la mort sans nécessairement dégager d'odeur perceptible au préalable.
Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Irrite mais ne cause pas de lésions oculaires.
Les éclaboussures chaudes causent des brûlures à l'oeil et des lésions permanentes.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Peu toxique. S'absorbe par la peau et a un ou plusieurs effets toxiques sur l'organisme.
Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une inflammation (dermatite).
L'exposition au produit chaud peut causer des brûlures thermiques.
Le benzène peut être absorbé par la peau lésée et causer des troubles et des lésions du sang et des organes où le sang se forme.

INGESTION :

Toxicité minime.
De petites quantités de ce liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent porter gravement atteinte à la santé (bronchopneumonie ou oedème pulmonaire).

TOXICITÉ CHRONIQUE :

Contient du benzène. Les études épidémiologiques sur l'homme indiquent que des surexpositions prolongé ou répétées au benzène peuvent causer des lésions des organes où le sang se forme (notamment la moelle osseuse) et de graves troubles sanguins, dont la leucémie. D'après l'expérimentation animale, le benzène ne cause pas de malformations mais il peut être toxique pour l'embryon et le fœtus. Il n'est pas démontré que ces résultats s'appliquent à l'homme. D'après les recherches le benzène est cancérigène pour l'homme.
Contient du n-hexane. Des expositions prolongées ou répétées peuvent causer des lésions du système nerveux périphérique (doigts, pieds, bras, etc.).
Contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) comme le benzo-a-pyrène (BAP). Le benzo-a-pyrène est soupçonné d'être cancérigène pour l'homme. D'après l'expérimentation animale, des expositions prolongées ou répétées à certains HAP peuvent causer le cancer de la peau et des poumons, et d'autres formes de cancer.
Certaines recherches sur les animaux ont montré que de fortes expositions à xylène ont des effets sur le développement de l'embryon et du fœtus. Ces effets se sont souvent manifestés à des niveaux toxiques pour la mère. La portée de ces résultats pour l'être humain n'a pas été déterminée.

Page 4 of 8

Le rapport préliminaire ne dit pas si ces résultats s'appliquent. Ce produit contient de l'éthylbenzène. Le Centre international de recherche sur le cancer, après évaluation classé l'éthylbenzène dans les agents potentiellement cancérigènes pour les humains (groupe 2B), la preuve de sa cancérigénicité ayant été jugée suffisante pour les animaux de laboratoire mais insuffisante pour les humains y étant exposés. Contient du naphthalène. Le Centre international de recherche sur le cancer, a évalué et conclu qu'il y avait d'évidence suffisante de sa cancérigénicité dans les animaux de laboratoire mais insuffisante pour les humains y étant exposés. En conséquence, CIRC a classifié naphthalène dans les agents potentiellement cancérigènes pour les humains (groupe 2B).

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DL50 INGESTION : >4.3 g/kg rat
DL50 PEAU : >2 g/kg rat

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

RECOMMANDATION DE L'ACGIH :

Benzène : l'ACGIH recommande de ne pas dépasser 0.5ppm (1.6 mg/m³) et précise qu'il s'agit d'une substance confirmée d'être cancérigène pour l'homme.

Sulfure d'hydrogène : TWA de 1ppm et un STEL de 5 ppm.

n-Hexane (peau) : 50 ppm (176 mg/m³).

Éthylbenzène : 100 ppm (434 mg/m³) et substance cancérigène pour animal (A3) selon l'ACGIH.

Toluène (peau) 20 ppm (75 mg/m³) ; Xylène 100 ppm (434 mg/m³).

Isomères de l'hexane (à l'exclusion du n-hexane) : 500 ppm (1760 mg/m³).

Naphthalène : 10 ppm (52 mg/m³).

RECOMMANDATION DU FABRICANT :

Même si aucune norme d'hygiène précise n'existe, au travail, l'exposition aux particules totales doit être nettement inférieure à 0,1 mg/m³ (peau) de particules d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, dosées sous la forme de solubles dans le benzène.

5. PREMIERS SOINS

INHALATION :

Dans les situations d'urgence, porter l'équipement de protection respiratoire approprié. Retirer immédiatement la victime de la zone. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

CONTACT AVEC LES YEUX :

MSDS No: 03277

PETROLE BRUT

Laver immédiatement et abondamment les yeux à l'eau durant au moins 15 minutes. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et si possible au savon. Ôter les vêtements souillés, chaussures comprises, après avoir commencé à se laver.

Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

Produit chaud : plonger immédiatement la partie affectée dans l'eau froide ou la laver abondamment à l'eau froide pour dissiper la chaleur. Couvrir d'une bande propre de coton ou de gaze et obtenir de l'aide médicale sans tarder.

Produit chaud : ne pas tenter de l'éliminer de la peau ni de retirer les vêtements souillés, car la chair lésée peut facilement se détacher. Transporter la personne en milieu hospitalier.

INGESTION :

NE PAS faire vomir étant donné qu'il est important que le produit ne pénètre pas dans les poumons (risques d'aspiration). Tenir la personne au repos. Obtenir de l'aide médicale sans tarder.

6. MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

PROTECTION PERSONNELLE :

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie selon les conditions d'utilisation du produit.

Si des contacts avec la peau et les yeux sont peu probables mais possibles à la suite d'expositions courtes ou périodiques, porter de longues manches, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial.

Si des contacts prolongés ou répétés avec la peau et les yeux sont probables, porter des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une veste de protection contre les produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial.

Si des contacts du produit chaud avec la peau et les yeux sont peu probables mais possibles à la suite d'expositions courtes ou périodiques, porter des gants résistant à la chaleur, des manchettes et un écran facial.

Si les concentrations dans l'air menacent de dépasser les limites d'exposition en milieu de travail indiquées à la section 4 et que les méthodes de travail, les mesures d'ingénierie ou autres de réduire l'exposition sont insuffisantes, le port d'un respirateur homologué est à considérer pour éviter une surexposition par inhalation.

MÉCANISMES TECHNIQUES DE CONTRÔLE :

Le recours à une ventilation à aspiration locale est préconisé pour limiter les émissions à la source. Il est conseillé de manipuler les échantillons de laboratoire sous une hotte. En atmosphère confinée, assurer une ventilation mécanique.

Employer un appareillage de ventilation antidéflagrant.

MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION :

Garder les récipients fermés. Les manipuler et les ouvrir avec précaution.
Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, à distance des matières incompatibles.
Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ni souder les récipients vides. Ne pas les réutiliser sans avoir procédé au préalable à leur remise en état ou à leur lavage industriel. Ne pas manipuler ni entreposer près de la flamme nue, d'une source de chaleur ou d'inflammation.
Le produit accumule des charges électrostatiques, ce qui peut provoquer une étincelle. L'accumulation d'électricité statique peut constituer une source d'inflammation. Procéder à la mise à la terre et à la masse comme il se doit.
Entreposer et charger à la température normale (jusqu'à 38 deg C) et à la pression atmosphérique.
Faire attention au cours du jaugeage de réservoir ou de manoeuvres similaires car, en cas de surchauffe, des concentrations létales de sulfure d'hydrogène peuvent s'accumuler dans l'espace vide du réservoir.

LUTTE CONTRE LES DÉVERSEMENTS ET MESURES D'ÉLIMINATION :

Pour l'élimination du produit récupéré, consulter un spécialiste. S'assurer que l'élimination est faite en conformité avec les exigences gouvernementales et le règlement local d'élimination de déchets. Avertir sans tarder les autorités compétentes. Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et corriger les effets nuisibles du déversement.

DÉVERSEMENT SUR LE SOL :

Éliminer toute source d'inflammation. Éloigner les curieux. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer à se répandre

DÉVERSEMENT DANS L'EAU :

Éloigner les curieux et les navires. Si c'est sans danger, empêcher le produit de continuer à se répandre.
Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Si les autorités locales et environnementales l'autorisent, utiliser, dans les eaux libres, des absorbants coulants ou des dispersants appropriés.

7. DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair et méthode : -20 à 93.3 deg C Flashpoint and Autoignition t
Pts d'éclair/d'autoinflammation varient selon l'origine du brut.
Point d'auto-inflammation : var. >400 deg C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% EN VOL.): LII: approx. 0.6 LSI : approx 15.0

DANGERS D'ORDRE GÉNÉRAL :

Extrêmement inflammable; le produit s'enflamme facilement à la température ambiante.
Liquide inflammable; peut dégager des vapeurs qui forment des mélanges inflammables à une température égale ou supérieure à son point d'éclair.

Page 7 of 8

Auto-réfrigérant; les conduites de vidange peuvent se boucher et les soupapes se bloquer à cause de la glace formée à la suite de l'expansion du gaz ou de l'évaporation du liquide.

Se décompose; des gaz toxiques et inflammables se forment à température élevée (par décomposition thermique).

La combustion forme des gaz toxiques.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Pulvériser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Couper l'arrivée de combustible au feu si c'est sans danger. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, pulvériser de l'eau pour en disperser les vapeurs.

Laisser brûler de façon contrôlée ou éteindre avec de la mousse ou de la poudre chimique sèche. Tenter de couvrir le liquide déversé de mousse.

Les pompiers doivent se protéger les yeux et les voies respiratoires.

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) pour lutter contre tous les incendies intérieurs et les grands incendies extérieurs. Pour les petits incendies à l'extérieur, faciles à éteindre avec un extincteur portatif, l'ARA peut être facultatif.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Oxydes de soufre, d'azote et de carbone, sulfure d'hydrogène.

8. RÉACTIVITÉ

Ce produit est stable.

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Chaleur, sources d'inflammation et oxydants.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :

Sulfure d'hydrogène, oxydes de soufre, d'azote et de carbone.

9. NOTES

La composition du pétrole brut varie selon son origine.

.

Le sulfure d'hydrogène se concentre en atmosphère confinée
Le sulfure d'hydrogène qui se dégage du produit peut réagir avec l'acier des réservoirs de stockage et des installations de traitement pour former des sulfures de fer qui, à l'état sec, peuvent brûler au contact de l'air (substance pyrophorique).

.

Section 3 (suite)

Odeur et apparence : odeur légère et agréable d'hydrocarbures à une odeur d'oeufs pourris (forte teneur en sulfure d'hydrogène).
Apparence allant d'un liquide clair et transparent à celle d'un

Page 8 of 8

liquide noir et visqueux.
Plage de distillation : de <0 deg C à >1000 deg C.

10. RÉDACTION

PUBLIÉ PAR: L'Impériale, Hygiène
Industrielle et Sécurité des Produits
(416) 968-4940

Redige le: avril 6,2011
Remplace: mai 10,2010


MISE EN GARDE :Les renseignements ci-inclus ne s'appliquent qu au produit mentio-
-nné et peuvent être sans valeur s'il est combiné à un autre produit ou traitemen
Si ce produit n'est pas utilisé à des fins ou dans des conditions normales,
ces renseignements peuvent ne pas être complets ou n être plus valables.
Pour plus de certitude, prière de consulter le fournisseur au sujet
de toute utilisation qui ne figure pas sous la rubrique 'Applications' à la
Section 1. Ces renseignements sont basés sur les donnés disponibles au moment de
la réduction de la fiche. Cette fiche signalétique est à l'usage exclusif
des clients, salariés et agents d L'IMPÉRIALE. Toute autre distribution
est formellement interdite sans l autorisation écrite d L'IMPERIALE .

THIS PAGE IS LEFT BLANK INTENTIONALLY



Section 4 – Table des matières

Les formulaires suivants, lorsqu'applicables, devraient être utilisés lors des phases initiales d'une intervention d'urgence

PCI 001	Recueillir l'information lors d'une urgence
PCI 002	Liste de vérification du premier répondant
PCI 003	Information pour message d'avertissement
PCI 004	Formulaire général de déclaration d'incident
PCI 005	Liste de contrôle de menaces
PCI 006	Registre de surveillance du site
PCI 007	Plan de santé et sécurité spécifique au site
PCI 008	Liste de vérification Démobilisation
PCI 009	Plan de brûlage in situ
PCI 010	Registre d'inspection des équipements de l'installation
PCI 011	Questions du Centre national d'intervention 
PCI 012	Demande de Révision d'un formulaire PCI
PCI 013	PAI Page couverture
PCI 014	Rapport de statut des notifications
PCI 015	Rapport météorologique
SCI 201-1	Carte/Croquis résumé de l'incident
SCI 201-2	Sommaire des opérations en cours
SCI 201-3	Structure organisationnelle
SCI 201-4	Sommaire des ressources
SCI 201-5	Analyse de contrôle et de sécurité du site
SCI 202	Objectifs généraux de l'intervention
SCI 203	Affectations organisationnelles
SCI 204	Liste des affectations



Section 4 – Table des matières

SCI 205	Plan des communications
SCI 206	Plan médical
SCI 208	Plan de sécurité au site
SCI 209	Résumé de l'état de l'incident
SCI 210	Statut de changement
SCI 211p	Liste de contrôle (personnel)
SCI 211e	Liste de contrôle (équipement)
SCI 214	Registre d'unité
SCI 215	Feuille de travail pour planification opérationnelle
SCI 218	Inventaire des véhicules de soutien
SCI 220	Plan des opérations aéroportées
SCI 223	Message de santé et sécurité
SCI 224	Sommaire de l'unité environnementale
SCI 226	Feuille de travail pour planification à long terme
SCI 230	Horaire de réunion quotidienne
SCI 231	Sommaire de réunion
SCI 232a	Index du site PCZ
SCI 233	Rapport de suivi d'actions
SCI 234	Matrice d'analyse des travaux



Recueillir l'information lors d'une urgence

PCI 001

Utilisation : Doit être utilisé par tout employé qui reçoit de l'information urgente concernant un incident potentiel ou en guise de préparation à une intervention d'urgence à titre de premier répondant.	
Notification	
Date et heure de la notification :	
Nom de l'employé recevant l'appel :	
Émetteur	
Nom de l'émetteur :	
Emplacement de l'émetteur :	
No de téléphone de l'émetteur (2 prochaines heures) :	Domicile :
Adresse de l'émetteur :	
Description de l'urgence	
Conditions observées (déversement, nuage, odeur, etc.) :	
Établissement concerné, emplacement ou description du terrain :	
Date et heure auxquelles l'incident a été observé :	
Ville ou village le plus près :	
Itinéraire vers le site :	
Cours ou plan d'eau le plus près (direction et distance) :	
Autres renseignements pertinents (température, vent, routes, intérêts publics, blessures).	
Déclaration de l'urgence	
L'émetteur a-t-il avisé les services municipaux ou tout autre répondant de l'urgence :	(Heure de l'appel) :
D'autres services d'urgence sont-ils au site ou en route (précisez)	
Déclaration interne	
Si cette situation est une urgence potentielle et que vous êtes le premier point de contact d'Enbridge, contactez le centre de contrôle d'Edmonton au :	
Régions É-U 1-800-858-5253	Région EPSI 1-888-440-4357
Région CAN 1-877-420-8800	Centre de contrôle Cushing 1-918-223-2461
Région Athabasca 1-888-813-6844	Ligne médias Enbridge É-U 1-888-992-0997
Au Québec 1-780-420-8899	Ligne médias Enbridge CAN 1-800-858-5253
Région Dakota du Nord 1-888-838-4534	
Autre information	
Transmettre le message d'avertissement pour LGN/pétrole brut si requis (Voir formulaire B – Information pour avertissement)	



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

Utilisation : Doit être utilisée lors de l'inspection d'une urgence potentielle ou rapportée. Les lignes directrices qui suivent doivent être respectées afin d'assurer des pratiques de travail sécuritaires. L'ordre des différentes tâches peut varier selon la situation.	
EXPLORATION - Doit être révisée par le premier répondant avant d'entreprendre toute action immédiate.	
<input type="checkbox"/>	Déterminer la direction du vent et approcher prudemment dans le sens du vent
<input type="checkbox"/>	Explorer la zone où un déversement est soupçonné seulement si vous portez l'ÉPP approprié, en utilisant le système de compagnon lorsque cela est possible.
<input type="checkbox"/>	Assurer la sécurité du personnel dans la zone.
<input type="checkbox"/>	Évaluer les risques d'incendie, d'explosion et de vapeurs toxiques dangereuses.
<input type="checkbox"/>	Retirer ou fermer toute source potentielle de combustion.
<input type="checkbox"/>	Utiliser des équipements à sécurité intrinsèque (ex. : lampe de poche, appareil radio émetteur-récepteur, détecteur de gaz avec alarme audible).
<input type="checkbox"/>	Maintenir une communication régulière/planifiée avec le centre de contrôle et le responsable régional/de garde.
APPROCHE	
<input type="checkbox"/>	Vérifier la direction du vent et assurez-vous de demeurer dans le sens du vent.
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des blessés ou des personnes ensevelies?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des personnes de l'extérieur impliquées dans le sauvetage ou l'évacuation?
<input type="checkbox"/>	Y a-t-il des indices de dangers potentiels tels :
<input type="checkbox"/>	Des fils électriques tombés ou au-dessus de la zone?
<input type="checkbox"/>	Des produits liquides ou solides visibles, non identifiés?
<input type="checkbox"/>	Des vapeurs visibles?
<input type="checkbox"/>	Des odeurs ou des dangers respiratoires évidents?
<input type="checkbox"/>	Des feux, des étincelles ou d'autres sources de combustion visibles?
<input type="checkbox"/>	Des trous, des cavernes, des fossés profonds, des rapides ou des falaises à proximité?
<input type="checkbox"/>	La circulation locale pose-t-elle problème?
<input type="checkbox"/>	Condition du sol (choisir) <input type="checkbox"/> Sec <input type="checkbox"/> Mouillé <input type="checkbox"/> Glacé
CONFIRMER ET CONTRÔLER	
<input type="checkbox"/>	Identifier le matériau déversé et vérifier la fiche signalétique.
<input type="checkbox"/>	Établir les risques associés au déversement, la sécurité du site et ses paramètres, soit : volume du déversement, étendue et direction d'écoulement.
<input type="checkbox"/>	Le ou les oléoducs ont-ils été fermés?
<input type="checkbox"/>	Si la zone est sur l'eau, consulter le point de contrôle et les cartes ZGC afin d'appliquer les stratégies d'intervention adéquates pour les différentes ressources à venir.
<input type="checkbox"/>	La direction du vent a-t-elle été confirmée et le manche à vent a-t-il été installé?
<input type="checkbox"/>	Le public est-il protégé ou la nécessité d'une évacuation a-t-elle été évaluée?
<input type="checkbox"/>	Toutes les sources de combustion ont-elles été éliminées?
<input type="checkbox"/>	Établir les zones d'exclusion et de travail sécuritaire (chaude, tiède et froide).
<input type="checkbox"/>	Les exigences de sécurité et de protection personnelle ont-elles été établies et communiquées?
<input type="checkbox"/>	L'équipement adéquat de lutte contre l'incendie est-il disponible et installé?
<input type="checkbox"/>	Les soupapes ont-elles été cadenassées si nécessaire?
<input type="checkbox"/>	Les équipements électriques des camions-citernes et des réservoirs ont-ils été adéquatement mis à la terre?
<input type="checkbox"/>	Les procédures de décontamination ont-elles été établies et les sites de décontamination identifiés?
<input type="checkbox"/>	Les événements et les activités sont-ils enregistrés et documentés?



Liste de vérification du premier répondant

PIC 002

COMMUNICATION	
<input type="checkbox"/>	Entreprandre les tâches de notification des agences gouvernementales, incluant les autorités des zones affectées ou à risque par le biais du centre de contrôle, le responsable régional ou son délégué.
<input type="checkbox"/>	Terminer les tâches de notification d'urgence, incluant les organismes de réglementation. Ceci doit être effectué par le responsable régional ou son désigné
<input type="checkbox"/>	Si des excavations doivent être entreprises, l'organise Info-Excavation a-t-il été avisé?
<input type="checkbox"/>	Un rapport préliminaire d'incident a-t-il été produit?
<input type="checkbox"/>	Un canal d'ondes radio a-t-il été établi pour les communications entre le site et le personnel de chantier?
CONSIDÉRATIONS	
<input type="checkbox"/>	Si approprié, demander une surveillance aérienne afin de confirmer : <ul style="list-style-type: none"> • L'envergure et la description de la nappe d'hydrocarbure • La direction du mouvement • Les coordonnées des bordures avant et arrière de la nappe d'hydrocarbure • Les zones sensibles menacées • Les zones habitées à risque.
<input type="checkbox"/>	Pour une meilleure connaissance de la situation, si possible, photographier la zone.
<input type="checkbox"/>	À l'arrivée des renforts, effectuer le transfert de commandement et commencer la préparation des réunions tactiques et de planification.



Information pour message d'avertissement

PIC 003

Utilisation : Doit être remis lorsque nécessaire aux intervenants d'urgence locaux, soit le service de police, le service d'incendie ou autres, lorsque requis.

Suivi d'incident, guide d'appel d'urgence aux intervenants locaux

« Ici Enbridge Pipelines (*précisez la région*) Inc., j'appelle de _____

Notre numéro de téléphone est le _____

On nous a rapporté une odeur de gaz ou de la vapeur de pétrole brut ou une légère fuite provenant de (description du site, station, etc.)

Du personnel de la Compagnie a été déployé afin de confirmer le rapport initial. Votre aide n'est pas requise pour le moment. Nous vous fournirons des renseignements plus précis dès qu'ils seront disponibles et vous confirmerons si nous avons besoin de votre assistance. »

(Donner les renseignements d'avertissement suivants concernant LGN/pétrole brut, le cas échéant.)

Information d'avertissement pour un incident LGN (intervenants d'urgence locaux)

Les liquides du gaz naturel sont des mélanges d'hydrocarbures; le composant principal est le propane.

Les vapeurs auront généralement l'apparence de nuages blancs. Elles sont extrêmement inflammables et s'accumuleront en zone de plus basse altitude. Garder toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite et du nuage de vapeurs. Faire preuve de grande prudence près de la fuite.

Information d'avertissement pour un incident de pétrole brut (Intervenants d'urgence locaux)

Le pétrole brut est inflammable et toxique.

Les vapeurs s'accumulent en zone de plus basse altitude

Faites preuve de grande prudence près de la fuite.

Gardez toute source de combustion et tout véhicule à distance de la fuite.

Évitez les zones de plus basse altitude si vous ne portez pas d'appareil de protection respiratoire autonome.



Formulaire général de déclaration d'incident

PCI 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par : _____ à : _____	
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur le pipeline et points de contact			
Nom du pipeline :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique au pipeline			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
P/L marqueur de déversement	Soupape de sectionnement la plus près en amont	Vanne de sectionnement la plus près en aval	
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée? oui non		Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :	
Fissure, cratère :	Emplacement du cratère :	Dimension du cratère :	
Notes :			
Rapport général d'incident (pipeline)			



Formulaire général de déclaration d'incident

PIC 004

Incident :		Incident : date et heure :	
Personne qui déclare l'incident :		Préparé par : _____ à : _____	
Téléphone de la personne-ressource :		Version :	
Information sur l'installation et points de contact			
Nom de l'installation :			
Type d'installation :			
Nombre de personnes sur les lieux de l'installation :			
Contact :		Téléphone :	
Propriétaire :		Téléphone :	
Opérateur :		Téléphone :	
Information spécifique à l'installation			
Type(s) de produits :			
Équipement impliqué :			
Information sur l'incident			
Emplacement de l'incident :		Latitude :	Longitude :
Type de pertes :			
Capacité totale du pipeline :		Potentiel de déversement supplémentaire :	
Produit(s) déversé(s) :		Densité API :	
Estimation de la quantité déversée :		Classification :	
Source sécurisée?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, débit estimé du déversement :	
Notes :			
État de l'incident			
Blessés et victimes :			
Incendie :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	État de l'incendie :	Aide au contrôle de l'incendie :
Notes :			
Rapport général d'incident (installation)			



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

<p>Date : _____</p> <p>Personne recevant la menace/le colis suspect : _____</p> <p>Heure reçue : _____</p> <p>Si par téléphone, heure de fin de l'appel : _____</p> <p>Numéro de téléphone inscrit sur l'afficheur : _____</p> <p>Lieu de travail de la personne recevant la menace/le colis suspect : _____</p>	<p>COLIS/COURRIER SUSPECT</p> <p>Heure de la livraison/découverte : _____</p> <p>Emplacement de la livraison/découverte : _____</p> <p>Qui a fait la livraison ou découvert le colis/courrier/comment le colis/courrier a-t-il été livré : _____</p> <p>Caractéristiques du colis/courrier (encercler tout ce qui s'applique)</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Message de menace réelle</td> <td>Affranchissement excessif</td> </tr> <tr> <td>Étiquetage menaçant</td> <td>Poids excessif</td> </tr> <tr> <td>Étiquetage inapproprié ou inhabituel</td> <td>Tic-tac</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Mots usuels mal orthographiés</td> </tr> <tr> <td colspan="2">La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tâches huileuses, décoloration ou odeur</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Titres incorrects ou titre sans nom</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Adresse écrite à la main ou mal tapée</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Câbles ou papier d'aluminium saillants</td> </tr> </table>	Message de menace réelle	Affranchissement excessif	Étiquetage menaçant	Poids excessif	Étiquetage inapproprié ou inhabituel	Tic-tac	Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante		Mots usuels mal orthographiés		La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur		Tâches huileuses, décoloration ou odeur		Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal		Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif		Titres incorrects ou titre sans nom		Adresse écrite à la main ou mal tapée		Câbles ou papier d'aluminium saillants	
Message de menace réelle	Affranchissement excessif																								
Étiquetage menaçant	Poids excessif																								
Étiquetage inapproprié ou inhabituel	Tic-tac																								
Adresse de l'expéditeur étrange ou manquante																									
Mots usuels mal orthographiés																									
La ville du cachet postal ne correspond pas à celle de l'adresse de l'expéditeur																									
Tâches huileuses, décoloration ou odeur																									
Enveloppe ou colis mal équilibré ou inégal																									
Matériel d'emballage, ficelle ou ruban adhésif excessif																									
Titres incorrects ou titre sans nom																									
Adresse écrite à la main ou mal tapée																									
Câbles ou papier d'aluminium saillants																									
<p>FORMULATION EXACTE DE LA MENACE</p>	<p>QUESTIONNÀIRE À POSER LORS D'UNE MENACE À LA BOMBE</p> <p>Quand la bombe va-t-elle exploser?</p> <p>Où avez-vous placé la bombe?</p> <p>Où est-elle en ce moment?</p> <p>Avez-vous posé la bombe? Pourquoi?</p> <p>Savez-vous qui a posé la bombe?</p> <p>De quoi a-t-elle l'air?</p> <p>Quelle sorte de bombe est-ce?</p> <p>Qu'est-ce qui causera l'explosion?</p> <p>Quel est votre nom?</p> <p>D'où appelez-vous?</p> <p>Quelle est votre adresse?</p> <p>Avez-vous avisé quelqu'un d'autre?</p> <p>Qui représentez-vous?</p> <p>Savez-vous que des gens innocents sont présentement dans l'édifice et qu'ils pourraient être blessés ou tués? Oui Non</p> <p>(encercler l'une des deux réponses)</p>																								
<p>VOIX ET DESCRIPTION DE CELUI QUI APPELLE/SUSPECTE (encercler tout ce qui s'applique)</p> <p>Sexe : Homme Femme</p> <p>Âge : Enfant Adolescent 20-29 30-39</p> <p> 40-49 50-59 Personne âgée</p> <p>Caractéristiques de la voix : Forte Douce Profonde</p> <p> Murmure Bégaiement Zézaïement</p> <p> Rapide Lente Normale Nasillarde</p> <p> Empâtée Saccadée Déguisée Criarde</p> <p>Accent : Autre :</p> <p>Attitude : Colérique Excité Rires nerveux Pleurs</p> <p> Sincère Stressé Calme</p> <p>Langage : Parle bien Incohérent Irrationnel</p> <p> Enregistré? Abusif Fautif</p> <p>La voix semblait-elle familière? Oui Non</p> <p>Interlocuteur connu sous le nom de : _____</p>																									



Liste de contrôle des menaces

PCI 005

BRUITS DE FOND

Bruits de la rue :

Bruits de maison/domicile :

Avion :

Voix :

Musique :

Machinerie :

Bar ou taverne :

Autre :



Registre de Surveillance du Site

PCI 006

Date :	Heure :	Dir. vent.	Vitesse du vent	Température
---------------	----------------	-------------------	------------------------	--------------------

Description de l'événement :

Description de la localisation	Heure	PDI/DIF	H2S	S02	CO	LIE	02	Benzène	Autre	Commentaires
1.										
2.										
3.										
4.										
5.										
6.										
7.										
8.										
9.										
10.										



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Les plans d'action pour les opérations d'intervention lors d'un déversement (contrairement à ceux qui découlent d'actions correctives) sont appelés à varier au fur et à mesure de la progression de l'intervention. Lors de la phase d'urgence initiale, les intervenants se fient à des plans d'intervention d'urgence génériques – Plans de contingence – en attendant que le plan spécifique au site soit élaboré. Lorsque l'intervention progresse vers la phase post-urgence d'opération de récupération, un plan de base propre au site est utilisé et sera très détaillé dans le cas de nettoyage prolongé ou de grande envergure. Finalement, une intervention lors d'un déversement peut se transformer en nettoyage de site parfaitement contrôlé (ex. Nettoyage de réhabilitation). Dans ce cas, un plan spécifique au site complet est élaboré, incluant des plans d'intervention d'urgence détaillés pour des situations d'urgence au site.

Général – Identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Risques pour chaque tâche du Plan de travail	<input type="checkbox"/>	Affectations de formation des employés
<input type="checkbox"/>	Équipement de protection pour chaque tâche/objectif	<input type="checkbox"/>	Exigences de surveillance médicale
<input type="checkbox"/>	Fréquence et type de surveillance de la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	Fréquence et types de surveillance du personnel
<input type="checkbox"/>	Techniques d'échantillonnage	<input type="checkbox"/>	Instruments de mesure de la qualité de l'air
<input type="checkbox"/>	Entretien et étalonnage des instruments	<input type="checkbox"/>	Mesures de contrôle de site
<input type="checkbox"/>	Carte du site	<input type="checkbox"/>	Zones de travail
<input type="checkbox"/>	Utilisation du système de compagnon	<input type="checkbox"/>	Méthodes d'alerte en cas d'urgence
<input type="checkbox"/>	Pratiques de travail sécuritaires	<input type="checkbox"/>	Assistance médicale la plus près
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination	<input type="checkbox"/>	Plan d'intervention d'urgence
<input type="checkbox"/>	Procédures d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/>	Plan de confinement des déversements
<input type="checkbox"/>	Réunions d'introduction	<input type="checkbox"/>	Provisions pour l'évaluation continue du Plan

Caractérisation et analyses du site :

Les sites de déversement doivent être évalués afin d'identifier les risques spécifiques au site et de déterminer les contrôles de santé et sécurité appropriés

Évaluation préliminaire – Exécutée par une personne qualifiée, avant de pénétrer sur le site, afin d'identifier et/ou préciser :

<input type="checkbox"/>	Méthodes de protection et de contrôle du site	<input type="checkbox"/>	Tout risque d'inhalation ou dermatologique
<input type="checkbox"/>	Localisation et dimensions approximatives du site	<input type="checkbox"/>	Description de l'activité d'intervention
<input type="checkbox"/>	Durée de l'intervention	<input type="checkbox"/>	Topographie et accessibilité du site (incluant l'accessibilité aérienne et terrestre)
<input type="checkbox"/>	Risques anticipés pour la santé et la sécurité	<input type="checkbox"/>	Voie de dispersion des substances dangereuses
<input type="checkbox"/>	État de l'intervention des unités d'urgence (sauvetage, incendie, matières dangereuses)		

Identification des risques

<input type="checkbox"/>	Les employés au site ont été informés des risques identifiés	<input type="checkbox"/>	Toute l'information que possède l'employeur concernant les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques de chacune des substances est mise à la disposition de tous les intervenants
--------------------------	--	--------------------------	---

Évaluation détaillée

Une fois l'évaluation préliminaire terminée, une évaluation détaillée est effectuée afin d'établir les besoins de contrôles de sécurité et les protections requises

Surveillance

<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée lors de l'entrée initiale	<input type="checkbox"/>	Surveillance effectuée périodiquement
<input type="checkbox"/>	Surveillance du personnel effectuée		



Plan de santé et sécurité spécifique au site

PCI 007

Exigences d'éclairage															
Les zones accessibles aux employés sont éclairées minimalement aux niveaux indiqués ci-après :															
<input type="checkbox"/>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pieds-bougies</th> <th>Zone ou opérations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>Zones générales du site.</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)</td> </tr> <tr> <td>30</td> <td>Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.</td> </tr> </tbody> </table>	Pieds-bougies	Zone ou opérations	5	Zones générales du site.	3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien	5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.	5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)	10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)	30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.
Pieds-bougies	Zone ou opérations														
5	Zones générales du site.														
3	Excavation et zones de rebuts, voies d'accès, aires d'entreposage actives, plateformes de chargement, zones de ravitaillement et d'entretien														
5	Intérieur : Entrepôts, corridors, couloirs et sorties.														
5	Tunnel, puits et zones générales de travail souterrain (exception : un minimum de 10 pieds-bougies est requis à la galerie-pilote du tunnel ou du puits lors du forage, marinage et purgeage. L'administration de santé et sécurité des mines approuve l'utilisation de lampes frontales à la galerie-pilote du tunnel)														
10	Ateliers généraux (ex. salles mécanique et électrique, salles d'entreposage actives, baraquements et quartiers, vestiaires, salles à manger, toilettes intérieures et salles de travail)														
30	Postes de premiers soins, infirmerie et bureaux.														
Exigences de désinfection															
<input type="checkbox"/>	Eau potable/non-potable														
<input type="checkbox"/>	Installations de nettoyage														
<input type="checkbox"/>	Toilettes														
<input type="checkbox"/>	Douches et vestiaires														
L'objectif : être prêt pour toute urgence potentielle :															
<input type="checkbox"/>	Le plan est écrit et disponible pour inspection														
Éléments à préciser															
<input type="checkbox"/>	Planification pré-urgence														
<input type="checkbox"/>	Rôles du personnel et moyens de communication														
<input type="checkbox"/>	ÉPP et équipement d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Reconnaissance et prévention des urgences														
<input type="checkbox"/>	Distances sécuritaires et refuges														
<input type="checkbox"/>	Sécurité au site et contrôle														
<input type="checkbox"/>	Procédures et itinéraires d'évacuation														
<input type="checkbox"/>	Intervention médicale d'urgence et premiers soins														
<input type="checkbox"/>	Procédures de décontamination d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Procédures d'alerte et d'intervention en cas d'urgence														
<input type="checkbox"/>	Évaluation de l'intervention et suivi														
Éléments supplémentaires															
<input type="checkbox"/>	Topographie et aménagement du site et conditions météorologiques prévalentes														
<input type="checkbox"/>	Procédures de déclaration d'incident aux : organismes gouvernementaux municipaux, provinciaux/étatiques et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Un système d'alarme pour les employés est installé pour alerter le personnel en cas d'urgence														
Exigences supplémentaires, le plan d'intervention d'urgence doit être :															
<input type="checkbox"/>	Une section séparée du plan de santé et sécurité propre au site														
<input type="checkbox"/>	Compatible avec les plans municipaux, provinciaux/états et fédéraux														
<input type="checkbox"/>	Pratiqué lors des formations au site														
<input type="checkbox"/>	À jour														



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Employé Enbridge

Entrepreneur

Sous-Traitant

Section 1 : Information personnelle

Information personnelle générale			
Nom, Prénom		Date de début (JJ/MM/AA)	Date de fin (JJ/MM/AA)
Adresse courriel	Téléphone au site/Celulaire	Retour prévu (JJ/MM/AA)	Fin prévue (JJ/MM/AA)
Entrepreneur principal : S.O. <input type="checkbox"/>		Si vous êtes un sous-traitant, le nom de votre compagnie : S.O. <input type="checkbox"/>	
Emplacement des travaux effectués (site spécifique) :		Poste lors de l'exécution des travaux :	
Nom du remplaçant (si connu) :		No téléphone/celulaire du remplaçant.	Courriel du remplaçant
Date d'arrivée du remplaçant : (JJ/MM/AA):		Date de fin du remplacement :	

Équipe a travaillé sur ces points lors de l'intervention			
Logistique <input type="checkbox"/>	Environnement <input type="checkbox"/>	Operations aéroportées <input type="checkbox"/>	Sécurité <input type="checkbox"/>
Finance <input type="checkbox"/>	TI <input type="checkbox"/>	Réparations <input type="checkbox"/>	Liaison/Information publique <input type="checkbox"/>
Opérations <input type="checkbox"/>	Planification <input type="checkbox"/>	Logistique <input type="checkbox"/>	Conformité réglementaire <input type="checkbox"/>
Service de récupération <input type="checkbox"/>	Commandement d'incident <input type="checkbox"/>	Rassemblement <input type="checkbox"/>	Autre _____ <input type="checkbox"/>

Pour les employés de Enbridge seulement (non applicable pour les entrepreneurs ou sous-traitants)	
Succursale de travail (Ville/Région) :	Téléphone/Celulaire du bureau régulier
Citoyenneté : É-U <input type="checkbox"/> Canada <input type="checkbox"/> Avez-vous un Visa ? <input type="checkbox"/>	Division de services d'origine : LP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> EGD <input type="checkbox"/> GT <input type="checkbox"/> Corp <input type="checkbox"/>
Je possède une copie des codes DS pour compléter ma feuille de temps et mon compte de dépenses <input type="checkbox"/>	Je comprends les jours de repos <input type="checkbox"/>

Archivage : conserver dans la région de façon permanente



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Révision de la participation lors de l'incident

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui se sont bien déroulés lors de l'intervention ?

1.

2.

3.

Selon vous, quels sont les trois (3) éléments qui auraient pu mieux se dérouler lors de cette intervention ?

1.

2.

3.

Section 2 : Documentation de démobilisation

Types de données	Récoltées		Nom du réseau où les documents sont sauvegardés (ex. : LiveLink, Enbridge Email, Network Drive, SharePoint, File Room, Portable drive)	Tous les items sauvegardés sous Enbridge Network Folder		Inscrire la date si ce n'est pas la date actuelle (JJ/MM/AA)
	O	N		O	N	
Courriel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fichiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Papiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres matériels électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Commentaires :



Liste de vérification pour démobilisation

PCI 008

Section 3 : Démobilisation des technologies de l'information

Portable prêté pour Incident Enbridge retourné	<input type="checkbox"/> O	<input type="checkbox"/> N	Numéro de série du portable :
Nom d'utilisateur :		Mot de passe :	
Lister les autres appareils qui vous ont été prêtés :		Avez-vous utilisé des disques durs portables? SVP précisez.	

Section 4 : Démobilisation attestations et approbations

Section Opérations S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section planification S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Logistiques S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section de Commandement S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Section Finance S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Unité de Documentation S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Resources Humaines S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____
Technologies de l'Information S.O. <input type="checkbox"/>	Nom : _____ Titre : _____	Signature : _____ Téléphone/Cellulaire : _____



Plan de brûlage in situ

PCI 009

APPROBATION DE BRÛLAGE IN SITU			
Autorité	Nom et organisme	Signature d'approbation (si verbal, identifier le destinataire)	Date
Autorité réglementaire			
Commandement unifié			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Je confirme que toutes les parties prenantes en autorité pour l'exécution d'un brûlage in situ sont énoncées ci-dessus et ont approuvé le brûlage

Nom (Commandant d'intervention Enbridge)	Signature	Date

CONTACTS

Département	Nom	Téléphone	Téléphone
Fédéral			
Provincial/État			
Commandant d'intervention (Enbridge)			
Autre (préciser)			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

INFORMATION sur l'INCIDENT			
Description générale de l'incident :			
Type de produit(s) :			
Description du produit (<i>Risques généraux et caractéristiques</i>) (GPS/LLD) :			
Fiche signalétique jointe?			OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Estimation du volume déversé :			
Date/Heure de la découverte de l'incident :			
Date/Heure (<i>estimées</i>) du début du déversement :			
LOCALISATION DU DÉVERSEMENT/TRAJECTOIRE			
Localisation d'origine du déversement et description générale de la zone affectée :			
Dimension estimée de la zone affectée :			



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Évaluation du potentiel de migration et zone affectée finale	
Croquis du site joint? (Revoir les registres d'incident pour composantes du croquis)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Carte aérienne/satellite jointe?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
La trajectoire du déversement est-elle illustrée sur le croquis/carte?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
ÉVALUATION DU BRÛLAGE IN SITU	
Liste des considérations appuyant le choix d'un brûlage in situ à cet endroit plutôt que les options de récupération manuelle/mécanique et de nettoyage :	
Produit susceptible de brûler? (effectuer un test de combustion si nécessaire)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'on anticipe que le pétrole demeurera inflammable (<i>frais, pas assez émulsionné [>25 %] ou altéré</i>)?	
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES	
Conditions météo favorables pour un brûlage in situ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Prévisions générales pour les prochaines 48 h : (ex. : orage, clair, couvert, pluvieux, etc.)	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 12-48 h :	
Prévision de la vitesse et direction du vent pour les prochaines 24-48 h :	
Visibilité prévue pour les prochaines 48 h : (<i>visibilité suffisante pour les opérations/observation de brûlage est de >500 pieds, ½ mille horizontal</i>)	
FAISABILITÉ OPÉRATIONNELLE DU BRÛLAGE IN SITU	
Faisabilité opérationnelle?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan d'opérations (<i>stratégie, méthode, ressources</i>) et un plan de sécurité au site sont prêts ou en cours de production? (<i>joindre si disponible</i>)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



Plan de brûlage in situ

PCI 009

Est-ce qu'un support aérien est requis? Disponible?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le personnel est adéquatement formé, équipé avec de l'équipement de protection requis et inclus dans un plan de sécurité au site?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un plan de communication au site est disponible?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le déversement est contrôlé?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que tout l'équipement requis peut être mobilisé au moment de la période propice? (ex. confinement, allumeur, équipement de collecte de déchets, pare-feu)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être éteint ou contrôlé en toute sécurité? (Joindre le plan de contingence qui identifie et gère les impacts potentiels sur les zones environnantes dans l'éventualité où le brûlage devienne incontrôlable ou qu'un second foyer d'incendie apparaisse.)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Estimation de la zone de brûlage proposée :				
Pièces jointes/Renseignements supplémentaires/Commentaires :				
CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ				
Y a-t-il un risque probable pour la sécurité du public?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des impacts environnementaux probables?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le brûlage peut être exécuté à distance sécuritaire des opérations d'intervention et des aires publiques, récréatives et commerciales?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le public peut être avisé adéquatement du brûlage? (Joindre avis/plan de communication)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce que des évacuations sont nécessaires? (joindre le plan d'évacuation proposé)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Est-ce qu'un abri sur place doit être installé?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il un plan de gestion des zones écosensibles (ex. impact sur la faune, l'utilisation des terres, l'eau souterraine) écrit ou en cours de production? (joindre si disponible)	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>



Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)

PCI 011

CNI 24 h Déclaration d'incident (800) 424-8802 – 

Partie déclarante

Courriel :

Téléphone 1 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Nom :

Prénom :

Téléphone 2 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Téléphone 3 : Principal | Secondaire | Cell | Sur le site | Autre

Compagnie :

Type d'organisation : **Entreprise privée**

Adresse :

Ville :

État :

Code postal :

Appelez-vous au nom de la partie responsable? : OUI NON

Est-ce ce que vous ou votre entreprise êtes responsable du produit déversé? : OUI NON

Description de l'incident

Date de l'incident : JJ // MM// ANNÉE HEURE : S'est produit | A été découvert | Est prévu

Type d'incident : **PIPELINE**

Cause de l'incident : Déroulement d'un avion | Préméditation | Cyberattaque | Déraillement | Passager agité |
 Délestage de carburant | Accident de transport | Tremblement de terre | Bris d'équipement |
 Explosion | Inondation | Détournement | Ouragan | Phénomène naturel | Erreur d'opérateur |
 Autre | Surpression | Infraction à la sécurité | Suicide | Activité suspecte | Terrorisme | Tornade |
 Accident de transport | Intrus | Inconnu | Naufrage

Localisation de l'incident

Description de la localisation

Adresse :

État :

Comté :

Code postal :

Ville la plus près : Distance de la ville la plus près : Unité : Miles | Kilomètres

Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO

Rang : Section : Township :

Latitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Nord | Sud

Longitude : Degrés : Minutes : Secondes : Quadrant : Est | Ouest



**Questions du Centre national d'intervention
 (É-U seulement, pour référence)**

PCI 011

Détails du pipeline	
Type de pipeline : Transfer Transport Transmission Distribution Service Collecteur En mer Latéral Liquide hautement volatil (LHV) Réservoir Station Ligne de charge Terminal Inconnu Autre	
Réglementé par le DOT : OUI NON Inconnu	
Sous l'eau : OUI NON	
Recouvert/Marqué : OUI NON Inconnu	
Hors-sol ou souterrain : HORS SOL/SOUTERRAIN	
Produit concerné	
Produit no 1	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Produit no 2	
Produit :	
Code CHRIS :	Code CAS :
Quantité déversée :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Quantité dans l'eau :	Unité : Baril(s) Pieds cubes Tasse(s) Curie(s) Goutte(s) chacun Gallons Litre(s) Mil Pi. Cu. Milcurie(s) Autre Once(s) Pinte(s) Livre(s) Quart(s) Cuillère(s) à table Cuillère(s) à thé Tonne(s) Inconnu
Information sur le matériel dans l'eau	
Plan d'eau affecté :	En mer : OUI NON Borne milliaire de la rivière :
Affluent de :	Approvisionnement en eau contaminé : OUI NON Inconnu
Température de l'eau :	Unités : Fahrenheit Celsius
Échelle de la surface :	Calme Belle Peu agitée Agitée Forte Très forte Grosse Très grosse Abruptes Croisées
Vitesse : Nœuds MPH	
Direction : N NE NNE NOO NO E ENE ESE S SE SSE SSO SO O ONO OSO	
Information sur l'iridescence	
Longueur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres
Largeur de l'iridescence :	Unités : Pieds Pouces Verges Miles Mètres Kilomètres



Demande de révision d'un formulaire PCI

PCI 012

Priorité

Requérant :	Dépt./Région :	Date :
<input type="checkbox"/> Non essentiel	<input type="checkbox"/> Essentiel (sélectionner une case) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Changement de commandant d'intervention/personne qualifiée <input type="checkbox"/> Changement réglementaire (constatation/mandaté/non-conformité) <input type="checkbox"/> Changement pouvant affecter <i>Worst-Case Discharge</i> (É-U seulement) <input type="checkbox"/> Département de gestion des urgences et de la sécurité/ <input type="checkbox"/> Constatation/changement mandaté par le Coordonnateur régional d'intervention d'urgence 	

Information Section/Annexe

Section/Annexe :	<input type="checkbox"/> Section 1 : Éléments d'introduction au Plan <input type="checkbox"/> Section 2 : Éléments centraux du Plan <input type="checkbox"/> Section 3 : Programme de Formation/Exercice <input type="checkbox"/> Section 4 : Formulaires	<input type="checkbox"/> Annexe 1 : Informations de l'installation & municipales <input type="checkbox"/> Annexe 2 : Procédures de notification <input type="checkbox"/> Annexe 3 : Information concernant les secteurs écosensibles <input type="checkbox"/> Annexe 4 : Référence croisée réglementaire <input type="checkbox"/> Annexe 5 : Administration <input type="checkbox"/> Annexe 6 : Plan d'intervention d'urgence
Section :	Titre de la sous-section :	
Numéro(s) de page :	Version/Date de révision (au bas de la page):	

Requête de révision

Formulation actuelle (ou annotation ci-jointe) :
Formulation proposée (ou annotation ci-jointe) :
Motif du changement (svp, soyez précis) :



PAI Page couverture

PCI 013

Nom de l'incident :	Période d'opérations couverte par le PAI : Période : (de / / à / /)
Approuvé par : FOSC : _____ SOSC/Prov : _____ PCIR : _____	
Plan d'action en cas d'incident	
Préparé par :	Préparé le Date/Heure :



Rapport de statut des notifications

PCI 014

Incident :				Préparé par :					à :
Période :				Nom de la version :					
Organisation notifiée	Téléphone	Date/heure de la notification	Personne contactée	Courriel de la personne contactée	Dossier no	Suivi	ETA au site	Notifié par	
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									
						<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	H		
Notes :									



Rapport météorologique

PCI 015

Incident :		Préparé par :		à	
Période :		Nom de la version :			
Conditions actuelles					
Vitesse du vent :		Hauteur des vagues :			
Direction du vent à partir de :		Direction des vagues :			
Température de l'air :		Hauteur de la houle :			
Pression barométrique :		Intervalle de la houle :			
Humidité :		Vitesse actuelle :			
Visibilité :		Direction actuelle vers :			
Plafond :		Température de l'eau :			
Prochaine marée haute (heure) :		Prochaine marée basse (heure) :			
Prochaine marée haute (hauteur) :		Prochaine marée basse (hauteur) :			
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Notes :					
Prévisions 24 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					
Prévisions 48 heures					
Lever du soleil :		Coucher du soleil :			
Marée haute (heure) :		Marée haute (heure) :			
Marée haute (hauteur) :		Marée haute (hauteur) :			
Marée basse (heure) :		Marée basse (heure) :			
Marée basse (hauteur) :		Marée basse (hauteur) :			
Notes :					



Carte/croquis résumé de l'incident

SCI 201-1

Incident :	Préparé par :	à :
Période du :	au :	Version :



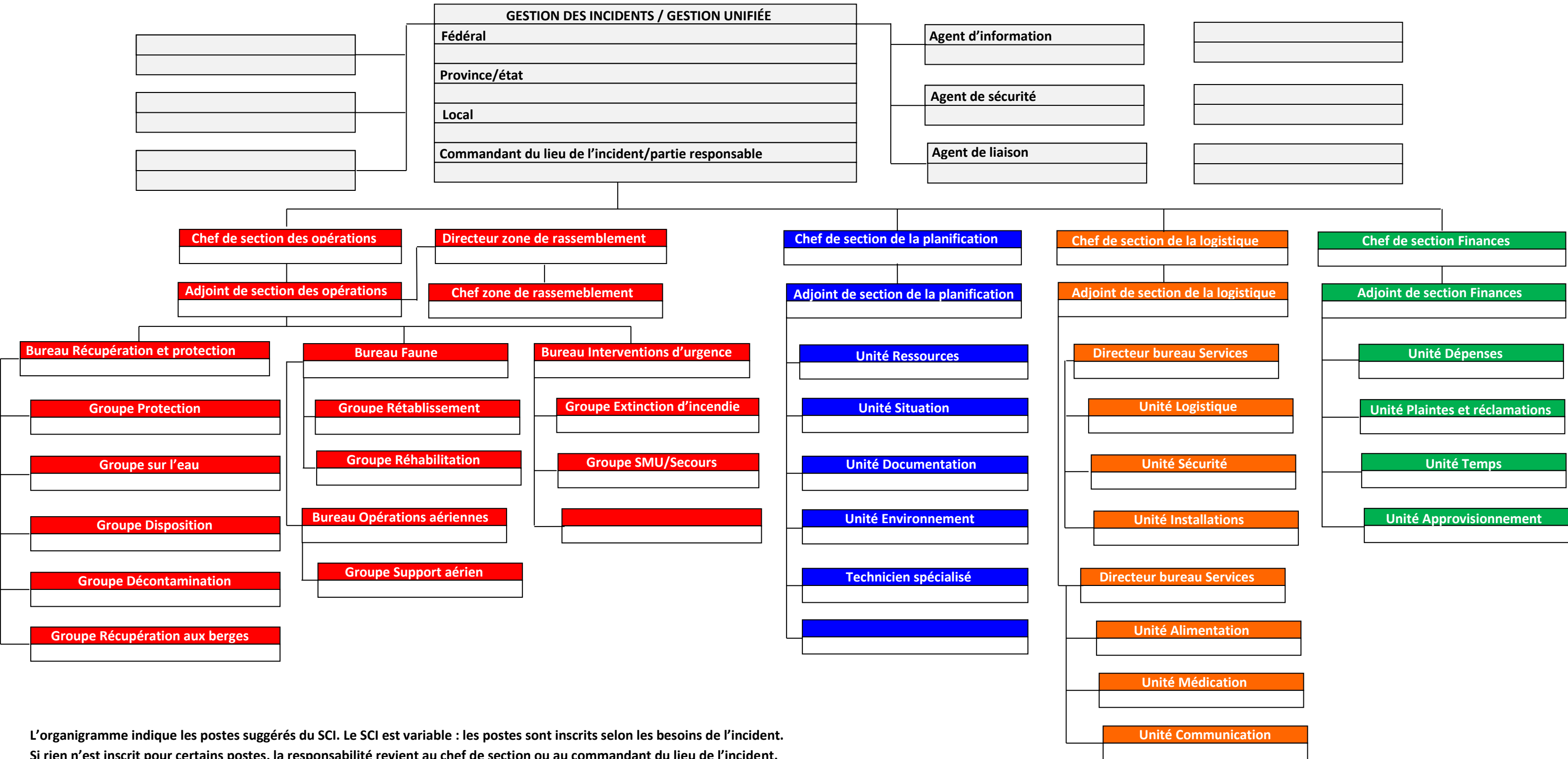
Sommaire des opérations en cours	SCI 201-2
---	------------------

Incident :		Préparé par :	à :
Période du :		Version :	
Information sur l'incident			
Objectifs initiaux d'intervention			
Sommaire des opérations en cours			
Date et heure	Notes sur les opérations		



Structure organisationnelle

SCI 201-3 / 207



L'organigramme indique les postes suggérés du SCI. Le SCI est variable : les postes sont inscrits selon les besoins de l'incident. Si rien n'est inscrit pour certains postes, la responsabilité revient au chef de section ou au commandant du lieu de l'incident.



Analyse du contrôle et de la sécurité du site

SCI 201-5

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Contrôle du site		
1. Le système de contrôle du site est-il en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Y a-t-il un poste de commandement sur le site? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
3. Le décompte du personnel a-t-il été effectué? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	Blessés : Disparus :	Morts : Ensevelis :
4. Y a-t-il des observateurs impliqués ou des opérations de sauvetage prévues? Observateurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Sauveteurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	5. Est-ce que les zones de décontamination sont en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, où?	
Identification des dangers, indices de danger immédiat (si oui, expliquer dans la section Remarques)		
1. Fils électriques tombés ou au-dessus de la zone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	2. Produits visibles, non identifiés, liquides ou solides? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3. Direction du vent sur le site de l'incident <input type="checkbox"/> Vers votre position <input type="checkbox"/> À l'opposé de votre position Vitesse du vent :	4. Une approche sécuritaire est-elle possible? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
5. Odeurs ou senteurs? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	6. Vapeurs visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
7. Trous, fossés profonds, des rapides ou falaises, etc. à proximité? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	8. Feux, étincelles ou sources de combustion visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
9. La circulation locale pose-t-elle problème? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	10. Plaque étiquette de produit, codes de couleur visibles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11. Autres dangers? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	12. En approchant de la scène, dos au vent, remarquez-vous un changement quelconque des points précédents? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
13. Remarques :		
Réduction des risques : avez-vous validé la nécessité des points suivants?		
1. Objectifs d'entrée :		
2. Panneau(x) avertisseur(s), barrières, codes de couleur en place? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3. Les matières dangereuses sont-elles sous surveillance? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 3a. Équipement d'échantillonnage : 3b. Emplacements d'échantillonnage : 3c. Fréquence d'échantillonnage : 3d. Surveillance du niveau d'exposition individuel :		
4. Équipement/niveau de protection 4b. Appareil respiratoire : 4d. Bottes :	4a. Gants : 4c. Vêtements : 4e. Fréquence de remplacement de la cartouche chimique :	
5. Décontamination 5a. Instructions : 5b. Équipement et matériel de décontamination :		
6. L'itinéraire d'évacuation d'urgence est-il établi? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Itinéraire :		
7. Les intervenants au site ont-ils été informés des risques? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
8. Remarques :		



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :	
Période :	Version :		
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :	Statut
1. Assurer la sécurité des citoyens et du personnel d'intervention			
<input type="checkbox"/> 1a. Identifier les dangers du produit déversé			
<input type="checkbox"/> 1b. Établir le contrôle du site (zone chaude, zone tiède, zone froide et sécurité)			
<input type="checkbox"/> 1c. Considérer l'évacuation si nécessaire			
<input type="checkbox"/> 1d. Établir les restrictions aux navires et/ou avions			
<input type="checkbox"/> 1e. Surveiller la qualité de l'air dans les régions touchées			
<input type="checkbox"/> 1f. Préparer un plan de santé et sécurité au site et assurer la tenue des réunions de sécurité			
2. Contrôler la source du déversement			
<input type="checkbox"/> 2a. Exécuter l'arrêt d'urgence			
<input type="checkbox"/> 2b. Combattre l'incendie			
<input type="checkbox"/> 2c. Amorcer les réparations temporaires			
<input type="checkbox"/> 2d. Transférer et/ou alléger le produit			
<input type="checkbox"/> 2e. Effectuer les travaux de récupération, lorsque nécessaires			
3. Coordonner l'intervention coordonnée			
<input type="checkbox"/> 3a. Effectuer ou confirmer les notifications			
<input type="checkbox"/> 3b. Établir un système de commandement unifié et ses installations (poste de commande, etc.)			
<input type="checkbox"/> 3c. S'assurer que les responsables locaux et de la réserve sont inclus au sein de la force d'intervention			
<input type="checkbox"/> 3d. Lancer les Plans d'action en cas d'incident (PAI)			
<input type="checkbox"/> 3e. Assurer la mobilisation et le suivi des ressources et justifier le personnel et l'équipement requis			
<input type="checkbox"/> 3f. Documenter			
4. Maximiser la protection des zones écosensibles			
<input type="checkbox"/> 4a. Mettre en œuvre les stratégies d'intervention désignées à l'avance			
<input type="checkbox"/> 4b. Identifier les ressources à risques à proximité du déversement			
<input type="checkbox"/> 4c. Suivre le mouvement des hydrocarbures et extrapoler les trajectoires de la fuite			
<input type="checkbox"/> 4d. Effectuer des évaluations visuelles (ex. survol)			
<input type="checkbox"/> 4e. Développer et mettre en œuvre les tactiques de protection appropriées			



Objectifs généraux de l'intervention

SCI 202

Incident :	Préparé par :	à :	
Période :	Version :		
Objectifs généraux et tactiques		Attitré à :	Statut
5. Contenir et récupérer le déversement			
<input type="checkbox"/> 5a. Déployer une barrière flottante au site du déversement et procéder à l'écumage de l'eau libre			
<input type="checkbox"/> 5b. Déployer la barrière flottante dans les zones de collecte appropriées			
<input type="checkbox"/> 5c. Évaluer les délais critiques des technologies d'intervention (ex. agents dispersants, brûlage in situ)			
<input type="checkbox"/> 5d. Établir le plan de gestion des rebuts			
6. Récupérer et soigner les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6a. Établir une ligne téléphonique d'urgence pour le signalement d'animaux souillés par les hydrocarbures			
<input type="checkbox"/> 6b. Superviser les opérations de recherche et sauvetage des animaux sauvages			
<input type="checkbox"/> 6c. Mettre en place une unité de soins primaires pour les animaux sauvages blessés			
<input type="checkbox"/> 6d. Assurer le fonctionnement d'un centre de soins de la Faune			
<input type="checkbox"/> 6e. Amorcer l'action bénévole des citoyens pour la réhabilitation des oiseaux souillés par les hydrocarbures			
7. Retirer les hydrocarbures des régions touchées			
<input type="checkbox"/> 7a. Diriger le nettoyage approprié des berges			
<input type="checkbox"/> 7b. Nettoyer les structures souillées par les hydrocarbures (jetées, quais, etc.)			
<input type="checkbox"/> 7c. Nettoyer les navires souillés par les hydrocarbures			
8. Réduire les impacts économiques			
<input type="checkbox"/> 8a. Considérer l'impact sur le tourisme, la navigation et les impacts économiques locaux			
<input type="checkbox"/> 8b. Protéger les actifs publics et privés, tant que les ressources le permettent			
<input type="checkbox"/> 8c. Établir les procédures de demande d'indemnisation			
9. Garder le public et les parties prenantes informés du processus d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9a. Offrir une tribune pour obtenir les commentaires et préoccupations des parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9b. Donner les détails des opérations d'intervention aux parties prenantes			
<input type="checkbox"/> 9c. Identifier les préoccupations et les questions des parties prenantes, et y répondre si possible			
<input type="checkbox"/> 9d. Effectuer des annonces de sécurité en temps opportun			
<input type="checkbox"/> 9e. Établir un Centre d'information unifié (CIU)			
<input type="checkbox"/> 9f. Effectuer des points de presse ponctuels			
<input type="checkbox"/> 9g. Gérer l'accès des médias aux activités d'intervention			
<input type="checkbox"/> 9h. Tenir des réunions publiques, au besoin			



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Personnel de commandement						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Fédéral (CFAS)						
Provincial (CPAS)						
PR(s)						
Commandant d'intervention						
Adjoint d'intervention						
Officier à la sécurité						
Officier à l'information						
Officier de liaison						
Officier aux renseignements						
Section des opérations						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des opérations						
Adjoint aux opérations						
Coordonnateur de la zone de rassemblement						
Service de récupération et protection						
Répondant aux urgences						
Directeur du service des opérations aéroportées						
Directeur du service de la faune						
Directeur du service						
Division/Groupe						
Groupe de gestion des déchets						
Section de la planification						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la planification						
Adjoint à la planification						
Chef d'unité de la situation						
Chef d'unité des ressources						



Affectations organisationnelles

SCI 203

Incident :		Préparé par :				à :
Période :		Version :				
Unité de la documentation						
Spécialiste technique						
Unité de démobilisation						
Contrôle d'entrée						
Section logistique						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire de la logistique						
Adjoint à la logistique						
Directeur des services						
Chef de l'unité médicale						
Chef de l'unité alimentaire						
Unité des communications						
Directeur du service de soutien						
Chef de l'unité logistique						
Chef de l'unité des installations						
Unité de soutien terrestre						
Unité de soutien maritime						
Section des finances						
Titre	Nom	Cellulaire	Téléavertisseur	Autre	Radio	
Gestionnaire des finances						
Adjoint aux finances						
Chef d'unité des horaires						
Unité des acquisitions						
Indemnisations/ Réclamations						
Chef d'unité des coûts						



Liste des affectations

SCI 204

Incident :		Service :
Période :		Division :
Préparé par – Signature :		Groupe de travail :
Approuvé par – Signature :		Groupe :
Objectif tactique		
Description des tâches		
Localisation du travail		
Affectation du personnel, instructions spéciales		
Équipement spécial/fournitures requises pour le travail		
Considérations environnementales particulières		
Considérations de sécurité spécifiques au site		
Considérations de l'équipe d'évaluation du nettoyage des rives (EENR)		
Préparé par (chef d'unité des ressources) :	Approuvé par (gestionnaire de la planification) :	Date/heure de l'approbation :



Plan des communications	SCI 205
--------------------------------	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Liste téléphonique					
Nom	Téléphone principal	Télécopieur	Autre no – Desc.	Autre no – Desc.	Radio

Utilisation de la radio					
Système	Canal	Fonction	Fréquence	Attribution	Notes



Plan médical

SCI 206

Incident :		Préparé par :			à :
Période :		Version :			
Postes de premiers soins					
Nom	Emplacement	TMU (au site)	Téléphone	Radio	
Transport (terrestre et/ou services ambulanciers)					
Nom	Emplacement	TMU	Téléphone	Radio	
Ambulances aéroportées					
Nom	Emplacement	Docteur/Infirmier/TMU	Téléphone	Radio	
Hôpitaux					
Nom	Adresse	Centre des brûlés avec héli plate-forme	Téléphone	Radio	
Procédures pour urgences médicales particulières					



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Version :	
Révision :		
S'applique au site :		
Produits : (joindre les fiches signalétiques)		
CARACTÉRISATION DU SITE		
Eau _____	Direction des vagues _____	
Hauteur des vagues _____	Direction du courant _____	
Vitesse du courant _____	Usage du terrain _____	
Sol _____	Température _____	
Météo _____	Direction du vent _____	
Vitesse du vent _____		
Trajectoires de dispersion :		
Risques associés au site :		
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Incendie, explosion, brûlage in situ	<input type="checkbox"/> Tuyau de pompage
<input type="checkbox"/> Risques chimiques	<input type="checkbox"/> Stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Glisser, trébucher, chuter
<input type="checkbox"/> Stress dû au froid	<input type="checkbox"/> Manœuvres d'hélicoptère	<input type="checkbox"/> Vapeur et eau chaude
<input type="checkbox"/> Espaces clos	<input type="checkbox"/> Levage	<input type="checkbox"/> Tranchée/Excavation
<input type="checkbox"/> Manutention de barils	<input type="checkbox"/> Véhicules motorisés	<input type="checkbox"/> Équipement de radiation UV
<input type="checkbox"/> Activités	<input type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Visibilité
<input type="checkbox"/> Activités électriques	<input type="checkbox"/> Services aériens ou souterrains	<input type="checkbox"/> Météo
<input type="checkbox"/> Fatigue	<input type="checkbox"/> Flore/Faune	<input type="checkbox"/> Travail près d'un plan d'eau
<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____
Surveillance de la qualité de l'air		
%O2 : _____	%LIE : _____	ppm benzène : _____
ppm H2S : _____	Autre (précisez) : _____	
MESURES DE CONTRÔLE		
Contrôles d'ingénierie		
<input type="checkbox"/> Origine du déversement	<input type="checkbox"/> Soupape(s) fermée(s)	<input type="checkbox"/> Source d'énergie verrouillée/cadenassée
<input type="checkbox"/> Site sécurisé	<input type="checkbox"/> Installation fermée	<input type="checkbox"/> Autre _____
Équipement de protection personnelle		
<input type="checkbox"/> Combinaison étanche	<input type="checkbox"/> Appareil respiratoire	<input type="checkbox"/> Gants
<input type="checkbox"/> Protection oculaire n	<input type="checkbox"/> Gants externes	<input type="checkbox"/> Vêtement de flottaison individuel
<input type="checkbox"/> Vêtements ignifuges	<input type="checkbox"/> Bottes	<input type="checkbox"/> Casques de protection
<input type="checkbox"/> Autre _____		
Mesures de contrôle supplémentaires		
<input type="checkbox"/> Décontamination	<input type="checkbox"/> Postes installés si requis (c.-à-d. sécurité ou décontamination)	
<input type="checkbox"/> Désinfection	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120n	
<input type="checkbox"/> Éclairage	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120m	
<input type="checkbox"/> Surveillance médicale	<input type="checkbox"/> Installations fournies – OSHA 29 CFR 1910.120fq	



Plan de sécurité au site

SCI 208

Incident :	Préparé par :	à :																								
Période :	Version :																									
PLAN DE TRAVAIL <input type="checkbox"/> Barrières flottantes <input type="checkbox"/> Écrémage <input type="checkbox"/> Camion-citerne <input type="checkbox"/> Pompage <input type="checkbox"/> Excavation <input type="checkbox"/> Équipement lourd <input type="checkbox"/> Tampons absorbants <input type="checkbox"/> Rapiéçage <input type="checkbox"/> Travail à chaud <input type="checkbox"/> Utilisation des permis appropriés used <input type="checkbox"/> Autre																										
FORMATION <input type="checkbox"/> Vérifier que les travailleurs au site ont reçu la formation OSHA 29 CFR 1920.120																										
ORGANISATION <table style="width:100%; border:none;"> <thead> <tr> <th style="text-align:center"><u>Titre</u></th> <th style="text-align:center"><u>Nom</u></th> <th style="text-align:center"><u>Téléphone/Radio</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commandant d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Adjoint d'intervention :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier à la sécurité :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Officier des affaires publiques :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>Autre :</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> </tbody> </table>			<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>	Commandant d'intervention :	_____	_____	Adjoint d'intervention :	_____	_____	Officier à la sécurité :	_____	_____	Officier des affaires publiques :	_____	_____	Autre :	_____	_____						
<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Téléphone/Radio</u>																								
Commandant d'intervention :	_____	_____																								
Adjoint d'intervention :	_____	_____																								
Officier à la sécurité :	_____	_____																								
Officier des affaires publiques :	_____	_____																								
Autre :	_____	_____																								
PLAN D'URGENCE <input type="checkbox"/> Système d'alarme: _____ <input type="checkbox"/> Plan d'évacuation: _____ <input type="checkbox"/> Poste de premiers _____																										
Notifications : <table style="width:100%; border:none;"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Hôpitaux</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Air ambulance</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fire</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Law enforcement</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Emergency response/rescue</td> <td>_____</td> <td>Téléphone : _____</td> </tr> </tbody> </table>			<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____						
<input type="checkbox"/> Hôpitaux	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Air ambulance	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Fire	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Law enforcement	_____	Téléphone : _____																								
<input type="checkbox"/> Emergency response/rescue	_____	Téléphone : _____																								
RÉUNION D'INFORMATION INITIALE <input type="checkbox"/> Réunion d'information initiale préparée pour chaque site																										
INCLUS PIÈCES JOINTES/ANNEXES <table style="width:100%; border:none;"> <thead> <tr> <th style="text-align:left"><u>Pièces jointes</u></th> <th style="text-align:left"><u>Annexes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Carte du site</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux</td> <td><input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Risques au site</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de surveillance</td> <td><input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Programme de formation</td> <td><input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos</td> <td><input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Sécurité nautique</td> <td><input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Description EPP</td> <td><input type="checkbox"/> Système de suivi individuel</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Décontamination</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Communication et organisation</td> <td></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>	<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site	<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur	<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie	<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses	<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI	<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel	<input type="checkbox"/> Décontamination		<input type="checkbox"/> Communication et organisation		<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site	
<u>Pièces jointes</u>	<u>Annexes</u>																									
<input type="checkbox"/> Carte du site	<input type="checkbox"/> Liste de vérification du plan de sécurité au site																									
<input type="checkbox"/> Fiches d'information sur les produits dangereux	<input type="checkbox"/> Liste de vérification lors d'entrée en espace clos																									
<input type="checkbox"/> Risques au site	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû à la chaleur																									
<input type="checkbox"/> Programme de surveillance	<input type="checkbox"/> Facteurs de stress dû au froid et hypothermie																									
<input type="checkbox"/> Programme de formation	<input type="checkbox"/> Premiers soins pour morsures, piqûres et contact avec plantes vénéneuses																									
<input type="checkbox"/> Procédure d'entrée en espace clos	<input type="checkbox"/> Pratique de travail sécuritaire pour la réhabilitation d'oiseaux souillés par des hydrocarbures																									
<input type="checkbox"/> Sécurité nautique	<input type="checkbox"/> Réunion d'introduction au site SIPI																									
<input type="checkbox"/> Description EPP	<input type="checkbox"/> Système de suivi individuel																									
<input type="checkbox"/> Décontamination																										
<input type="checkbox"/> Communication et organisation																										
<input type="checkbox"/> Plan d'intervention d'urgence au site																										



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :	
Période :		Nom de la version :			
Type d'incident					
<input type="checkbox"/> Déversement d'hydrocarbures		<input type="checkbox"/> Matière(s) dangereuse(s)			
<input type="checkbox"/> Recherche et sauvetage		<input type="checkbox"/> Incident grave/Menace à la sécurité			
<input type="checkbox"/> Désastre naturel		<input type="checkbox"/> Incendie			
<input type="checkbox"/> Événement planifié		<input type="checkbox"/> Autre			
Résumé de la situation au moment du rapport					
Perspectives à venir / Objectifs / Besoins / problématiques					
État de la sécurité / Résumé des pertes de personnel					
Type de perte		Depuis le dernier rapport	Ajustement à la période d'op. précédente	Total	
Répondant blessé					
Répondant décédé					
Disparition au sein du public (recherche active)					
Disparition au sein du public (préssumé disparu)					
Personne non blessée au sein du public					
Personne blessée au sein du public					
Décès au sein du public					
Total des personnes impliquées au sein du public					
Sommaire des dommages à la propriété					
Type de propriété				Montant estimé des dommages	
Embarcation					
Cargo					
Installation					
Autre					



Résumé de l'état de l'incident

SCI 209

Incident :		Préparé par :		à :		
Période :		Nom de la version :				
État (estimé du déversement d'hydrocarbures ou de Matière dangereuse)						
Nom(s) commun (s) :						
Numéro O.N.U. :			État de l'origine : <input type="checkbox"/> Sécurisé <input type="checkbox"/> non sécurisé			
Numéro CAS :			Potentiel restant :			
			Débit du déversement :			
Tous les estimés sont en :						
	Ajustement à la période d'opérations précédente	Depuis le dernier rapport	Total			
Volume déversé/rejeté						
Bilan de masse – Estimation de budget de Mat. Dang./ Hydrocarbures						
Mat. Dang./ Hydrocarbures récupérés						
Évaporé/aéroporté						
Dispersion naturelle						
Dispersion chimique						
Brûlé						
Flottant, contrôlé						
Flottant, non contrôlé						
Vers le littoral						
Total de matière dangereuse/hydrocarbures comptabilisé :						
Commentaires :						
Gestion des déchets de Mat. Dang./ Hydrocarbure (est., depuis le dernier rapport)						
Type de déchets		Récupéré	Éliminé	Entreposé		
Hydrocarbures						
Liquide huileux						
Liquide						
Déchets solides huileux						
Déchets solides						
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur le littoral (estimé)						
Niveau de l'impact		Contaminé	Nettoyé	À nettoyer		
Très léger						
Léger						
Moyen						
Lourd						
Total :						
Commentaires :						
Impacts des Mat. Dang./ Hydrocarbures sur la Faune (depuis le dernier rapport)						
Type d'animaux	Capturé	Nettoyé	Relâché	Mort à l'arrivée	Mort dans l'installation	
					Euthanasié	Autre
Oiseau						
Mammifère						
Reptile						
Poisson						
Total :						
Commentaires :						



Statut de changement	SCI 210
-----------------------------	----------------

Incident :				Préparé par :				à :			
Période :				Nom de la version :							
Changement de ressource pour l'incident											
ID	Fournisseur	Type de ressource	Description	Quantité	Taille	Localisation actuelle	Statut actuel				
Nouveau statut ou localisation											
Nouveau statut :											
Nouvelle localisation :											
Date/Heure du changement :											
Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)											



Feuille de travail pour planification opérationnelle

SCI 215

Incident :					Préparé par :					à :
Période :					Nom de la version :					
Branche/Division/ Secteur d'opération	Attributions de tâches	Ressource							Lieu de rapport	Arrivée requisse Date/Heure
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								
		Réquisitionné								
		En possession								
		En a besoin								



Plan des opérations aéroportées	SCI 220
--	----------------

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	

Personnel et communications

Titre/Rôle	Nom	Fréquence air/air	Fréquence air/sol	Téléphone

Information de vol planifié

Type d'appareil	Base d'opération	Compagnie aérienne	Capacité de passagers	Objet	Vols prévus

Notes (Instructions spéciales, notes de sécurité, dangers, priorités)



Message de santé et sécurité

SCI 223

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Principaux risques et dangers		
Message		
Signature :		



Sommaire de l'unité environnementale

ICS 224

Incident :	Préparé par :	à :
Période :	Nom de la version :	
Données environnementales concernant le secteur		
Priorité de mitigation des impacts environnementaux et culturels		
Caractérisation et réhabilitation de la faune		
Permis (agents dispersants, brûlage et autres)		
Gestion des déchets		
Autres préoccupations environnementales		
Besoins sur le plan du soutien logistique		



Sommaire de réunion

SCI 231

Incident :		Préparé par :	à :
Période :		Nom de la version :	
Information sur la réunion			
Titre de la réunion :			
Date/Heure :			
Emplacement :			
Animateur de la réunion :			
Objectif et participants			
Objectif :			
Participants :			
Ordre du jour			
Compte-rendu			



Index du Site PCZ	SCI 232a
--------------------------	-----------------

Incident :		Préparé par :			à :	
Période :		Nom de la version :				
Index des sites du PCZ présentés sur les cartes de situation						
Site no :	Priorité	Nom du site et emplacement physique	Action	Statut		
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						
Notes :						



Matrice d'analyse des travaux

SCI 234

Période :		Nom de la version :
Objectifs		
Objectifs de l'opération	Stratégies optionnelles	Attributions tactiques/des travaux

